Autres livres à télécharger sur le site
https://abbassa.wordpress.com

REVUE AFRICAINE

JOURNAL DES TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE

PAR LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

ET SOUS LA DIRECTION DU PRÉSIDENT

PUBLICATION HONORÉE DE SOUSCRIPTIONS DU MINISTRE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,
DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE
ET DU CONSEIL GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT D'ALGER.

« La Société historique algérienne entend le mot » *histoire* dans son acception la plus large, y com- » prenant, avec l'étude des personnes, des faits et » des monuments, celle du sol même auquel ils se » rapportent. Elle s'occupe donc de l'histoire pro- » prement dite, de la géographie, des langues, des » arts et des sciences de *toute* l'Afrique septentrio- » nale. » (*Extrait des* STATUTS)

TOME SIXIÈME. — ANNÉE 1862.

ALGER

CHEZ BASTIDE, LIBRAIRE-ÉDITEUR, PLACE DU GOUVERNEMENT

CONSTANTINE	PARIS
ALESSI ET ARNOLET, LIBRAIRES	CHALLAMEL AÎNÉ, EDITEUR
Rue du Palais	30, Rue des Boulangers

1862.

OFFICE DES PUBLICATIONS UNIVERSITAIRES

1, Place Centrale de Ben Aknoun (Alger)

COMPOSITION

DU BUREAU DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE.

D'APRÈS LES ÉLECTIONS FAITES

AU MOIS DE JANVIER 1863.

M. Berbrugger, (O. ✻), Conservateur de la Bibliothèque et du Musée d'Alger, *Président*, Elu pour la 7e fois.

M. Bresnier, (✻), Professeur à la chaire d'Arabe d'Alger, 1er *vice-Président*, Réélu.

M. Ch. Brosselard, (✻), Secrétaire-Général de la Préfecture du département d'Alger, 2e *vice-Président*.

M. Mac Carthy, Ingénieur civil, *Secrétaire*.

M. de Rougemont, (✻), Ingénieur des Ponts-et-Chaussées, *Secrétaire-adjoint*.

M. Lodoyer, Propriétaire, *Trésorier-archiviste*.

6e Année. N° 31. Janvier 1862.

Revue africaine

L'ISTHME DE SUEZ.

A M. Ferdinand de Lesseps.

Gesta dei per Francos.

I

Entre les nations, grande, prédestinée,
Tu portes fièrement ton nom de fille aînée,
France de Tolbiac, et ton destin est beau !
Le Seigneur t'a donné le glaive et le flambeau :
Le glaive pour frayer une route aux idées
Qui dans ton sein puissant ont été fécondées ;
Le flambeau, pour porter, divine mission,
Tes célestes clartés à toute nation.
Depuis quinze cents ans, tu dis à ton pilote :
Laisse au souffle de Dieu, laisse courir ma flotte !
Et toujours elle prend le merveilleux chemin
Qui mène chez un peuple à qui Dieu tend la main.
C'est au souffle de Dieu que tu la fis descendre
Sous la blanche cité que bâtit Alexandre ;
Et comme la Péri des contes musulmans
Qu'Aroun, sous un baiser, réveille après mille ans,
Sur la couche où les djinns la mirent au suaire,

L'Égypte, quand tes pieds touchèrent l'ossuaire
Où le jaloux Omar jadis l'ensevelit,
Admit Napoléon à féconder son lit.

Mystérieux hymen où l'Isis rajeunie
S'est au monde moderne à tout jamais unie.
Car, ô France! ta main elle-même a passé
L'anneau de son veuvage au nouveau fiancé,
Et, Dieu, ce que tu fais se sacre impérissable :
Que le fauve Typhon se torde sur le sable,
Ou qu'il fouette sa lèvre au vieux sphinx indiscret
Dont tes enchantements ont surpris le secret,
Que l'esprit du vertige et l'ange des ténèbres
Suscitent contre toi leurs légions funèbres ;
Qu'importe ! le Seigneur, ô France, est avec toi ;
Poursuis l'étoile au front et marche dans ta foi.

II

C'était au premier chant de la grande épopée
Que traçait au désert ta flamboyante épée ;
Dans l'azur étoilé perçait le Panthéon
Qui, bâti par Chéops, attend Napoléon,
Et d'où quatre mille ans contemplaient notre armée,
Saluant sa victoire à l'heure accoutumée;
Au lointain horizon, de sourds mugissements,
Heurtés de cris aigus et de hennissements,
Vibraient et s'éteignaient par égaux intervalles...
Hâtez de l'éperon vos sanglantes cavales,
Mamelouks de Mourad ! — Comme un vol de démons.
En tourbillons roulez par la plaine et les monts !
A vous l'espace vide et la source précaire,
A nous votre vieux Nil, à nous votre vieux Caire (1) !

Honte ! des Icoglans tes maîtres, ô Memphis !
Et, pour eux, à ton sein, Ismaïl et ses fils
Goutte à goutte épuisant de leurs lèvres immondes
Ton lait pur, qui jadis vivifia trois mondes.

Mais le jour est venu de ta rédemption ;
Sur eux trois fois malheur et malédiction (2) !

Or, cette voix de Dieu, dans la nuit étoilée,
France, par ton héros c'est toi qui l'as parlée ;
Et l'on dit qu'à cette heure un nuage, en passant,
Faisant ombre à la lune, en voila le croissant.

Il reprit : Sainte Isis ! noble prostituée,
Qu'en rêve si souvent j'ai reconstituée
Dans toute la splendeur de ta virginité,
Ton lotos à la main, ton sphinx à ton côté,
Imposant au désert d'un jeu de ta paupière,
Guidant ton Nil aux plis de ta robe de pierre,
Inclinant sous ton doigt, de Canope à Philœ,
Cent générations devant ton Dieu voilé,
Devant ton Dieu sans nom, muet sous le mystère
De la triple muraille et du pylone austère
Dont les vastes parois de marbre et de granit,
Écrites au ciseau de la dalle au zénith,
Et sur l'immensité de leur longue avenue,
Déroulaient les feuillets de ta bible inconnue (3).

Peut-être ! — car, ici, dans le passé sans fond,
Le doute avec la foi s'abîme et se confond, —
Peut-être est-ce où je suis qu'au bord du fleuve assise,
Tu tendis tes bras nus au berceau de Moïse,
De l'enfant avec qui, sur un lit de roseaux,
L'Esprit de l'Éternel se mouvait sur les eaux (4),
Qu'au souffle du désert opposant tes antennes,
Tu fis signe à Cécrops d'aller fonder Athènes,
Et qu'aux vents de la mer remontant le courant,
Tu jetas sur Saba Sésostris conquérant.

Sésostris ! le héros de ta légende étrange,
Qui, parti des deux Nils, par l'Euphrate et le Gange,
Le Phase et le Danube, à Pharos étonné,
Reparut sur un char par douze rois traîné.

Quel destin, celui-là ! — faire mouvoir le monde !
Par la guerre qui dompte et par la paix qui fonde.
Le premier après Dieu ! — quel destin ! et comment
En es-tu, pauvre Égypte, à cet abaissement,

Que la France, ta sœur, qui te vient secourante,
Te trouve mutilée, asservie, expirante
Sur ce linceul de sable où tu gis en lambeaux,
Et d'où, seuls et debout, surgissent trois tombeaux !

Des grands envahisseurs qui foulèrent ta cendre
Qui serai-je ? Cambyse, ou serai-je Alexandre ?
Je n'insulterai point à tes sphinx accroupis.
Je n'attenterai point même à ton bœuf Apis (5),
Je n'irai point, soldant un impudent miracle,
Me faire proclamer fils d'Ammon par l'oracle :
Et, comme un bourreau turc, je ne riverai point
Le carcan à ta gorge et la chaîne à ton poing.
Non ! Je veux que ce jour de justes représailles
Te fasse libre, — et soit ton jour de fiançailles :
Cléopâtre, César, vainqueur et souriant,
Te salue aujourd'hui reine de l'Orient !

A toi, comme autrefois, l'or, la pourpre et la myrrhe
De Gadès et d'Ormuz, d'Ophir et de Palmyre :
Dans son nid de Cinname, à toi l'oiseau Phœnix,
Dont chaque œuf, au soleil, prend pour germe un onix (6),
Comme autrefois encor, par l'art et la pensée,
Que ta fière beauté soit enfin rehaussée !
Assise comme au seuil des quatre continents,
Sur eux les bras tendus et les yeux rayonnants,
Tu fus non-seulement entre toutes choisie
Pour appeler à toi l'Occident et l'Asie,
Sur le globe tu fus placée à mi-chemin,
Pour donner rendez-vous à tout le genre humain.

Quelque main viendra bien, un jour, et quel spectacle !
Qui de Péluse à Suez dégravera l'obstacle,
Et réalisera ce mirage aux déserts
De vaisseaux sur le sable et de mâts dans les airs.

Je veux, la France aidant, oui, je veux... mais que dis-je?
Me sera-t-il donné d'opérer ce prodige
Qui, réimprovisant le fleuve de Nécho,
A l'espace rendra le tumulte et l'écho (7),

Prédestiné de Dieu, serai-je le pilote
Qui sur ce nouveau Nil fera mouvoir sa flotte !
Fous rêves, aujourd'hui, faits demain triomphants,
Dont je lègue l'idée, ô France, à tes enfants (8).

III

Dans le champ du progrès par le soldat prophète
L'idée était semée et la gerbe en est faite ;
Deux hommes ont, eux seuls, suffi pour la scier ;
Ferdinand de Lesseps, cœur d'or et front d'acier ;
Pacha Saïd, à qui la juste renommée
A décerné déjà le nom de Ptolémée,
Car, destin singulier, nés des mêmes aïeux,
Du même sceau marqués, élus prodigieux,
L'un, pour égide, avait la gloire d'Alexandre,
L'autre a Napoléon, qui renaît de ses cendres (9).

Insensé Pharaon, au monde stupéfait
Celui-là n'a point dit : « Ce fleuve, je l'ai fait,
Et ce fleuve est à moi ! j'y règne sans nul autre » (10) !
A tous il a crié : Ce fleuve c'est le vôtre !
Car c'est le doigt de Dieu sur le sable abaissé
Qui, dès les premiers jours et pour tous, l'a tracé,
Mystérieuse ébauche offerte à tout génie,
Qui saura la comprendre et qui l'aura finie (11).
C'est à la voix de Dieu qu'ici le genre humain
De son premier berceau reprendra le chemin,
Sacré pèlerinage ouvert à la pensée,
Sur un seul point du globe aujourd'hui condensée,
Et qui, diffuse enfin dans un élan nouveau,
Comme l'eau des deux mers, n'aura plus qu'un niveau.
C'est au souffle de Dieu que deux fois, chaque année,
La vague d'Orient y bondit alternée (12),
Et qu'elle y vient gémir, harmonieux appel,
Ses mystiques amours au flot de l'archipel :
Hymne religieux, Cantique des cantiques,
Dont la France a compris les notes prophétiques,
Et que tout l'univers, en un jour solennel,
Chantera d'une voix en banquet fraternel,

Tandis qu'unis enfin, et le flot et la lame
Chanteront au Seigneur leur saint épithalame.

Honneur à toi, Lesseps, toi qui leur as ouvert
La couche nuptiale où dormait le désert !
Honneur à toi, Saïd, qui l'auras préparée !
A vous tous qui l'avez de vos joyaux parée,
Honneur dans le présent et la postérité !
Car ce jour attendu que vous avez fêté
Est plus grand devant Dieu pour l'ère qu'il nous fonde
Qu'aucun autre de ceux qui font l'orgueil du monde :

C'est le septième jour de la création.

Qui donc lui jettera la malédiction ?
Insensés ! que sur eux retombe l'anathème !
Volontaires exclus du fraternel baptême
Auquel l'humanité tend aujourd'hui le front ;
Qu'il retombe sur eux et les scelle d'affront !

Mais non ! non, que l'Esprit éclaire leur demeure,
Qu'ils soient les bienvenus même à la dernière heure,
Que place leur soit faite à l'ombre du pavois
De la première nef qui, la première fois,
Par le détroit Lesseps ira tenter les ondes,
Arche de l'alliance entre les quatre mondes.

IV

La voilà ! la voilà qui s'élance du port ;
Par tout un peuple à terre et l'équipage à bord
D'un immense vivat à la fois acclamée,
Double écho qui, suivant sa voile et sa fumée,
De Marseille à Péluse, aux échos riverains,
Comme un chœur triomphal guide ses pèlerins.
Ainsi, quand l'eau du Nil s'était jadis accrue,
La foule palpitante aux deux bords accourue
Sur le fleuve inclinée acclamait de ses cris
La nef aux mâts dorés qui portait Osiris (13).

Fête encore à la nef du Dieu des bons auspices !
Flots, soyez-lui cléments ! vents, soyez-lui propices !

V

Allah ! c'est l'oiseau Rok ! là-bas, frères, voyez !
Ont crié dans Gessen les pasteurs effrayés :
Voici déjà le vent qu'il fait avec ses ailes,
Le vent qui sèche l'herbe et tarit les chamelles :
Femmes, pliez la tente ; enfants, à vos troupeaux,
Et que Dieu nous conduise au palmier du repos !

Allah ! c'est le dragon ! en mains la javeline !
Ont crié les guerriers groupés sur la colline :
C'est le dragon d'Éblis trois fois maudit de Dieu ;
Le dragon qui respire et qui souffle le feu,
En secouant aux vents sa crinière de flammes...
Élargissons nos cœurs et tenons bien nos âmes (14) !

Allah ! c'est al Borak ! Allah, protége-nous !
A crié le derviche en tombant à genoux.

Allah ! c'est Azraël ! a dit la caravane
En cercle étroit pressée au puits de la savane.
C'est l'ange de la mort au glaive flamboyant,
Qui, dans le champ de Dieu, moissonne le croyant...
Nos yeux ne verront pas la ville du Prophète...
Dieu seul est grand ! Seigneur, ta volonté soit faite.

O pasteurs ! paix sur vous et paix sur vos troupeaux ;
Guerriers, laissez dormir vos lances au repos !
Ne meurtris point ton front, derviche, sur les dalles !
Pèlerins, à vos pieds renouez vos sandales !
Ce n'est ni l'oiseau Rok, ni le dragon d'Éblis,
Ni l'ange qui viendra, dans les temps accomplis,
Faucher la paille humaine avec son cimetère,
Ni Borak, dont le pied la foulera sur l'aire,
C'est le Léviathan,... mais docile et dompté.
Sur ce fleuve nouveau que la France a jeté
De la mer de lumière à la mer ténébreuse (15),
Bracelet détaché de sa main généreuse ;
C'est Dieu qui vient à vous, — que son nom soit béni
Achever le désert qu'il n'avait pas fini.
Il vient dire aux palmiers : Surgissez dans la plaine !

A la source : Jaillis et coule toujours pleine !
Au sable de Naïm : Germe et flotte en épis !
A l'herbe de Gessen : Déroule tes tapis !
Au Nil : Laisse échapper par l'une de tes digues
Et du Caire à Timsah rouler tes eaux prodigues ;
Que les fils des croyants ne se disputent point
La datte, l'herbe et l'eau, la javeline au poing ;
Mais qu'ils disent, comblés enfin d'heures prospères :
Où donc est le désert dont nous parlaient nos pères (16) ?

Et tous, guerriers, pasteurs, derviches, pèlerins,
Renouant leur ceinture à leurs flexibles reins,
Sont accourus criant : La paix ! la paix soit faite
Entre vous, fils du Christ, et nous, fils du Prophète !

Vous nous avez liés au cou par le bienfait ;
Le bien rejaillira sur celui qui l'a fait,
France, nous avons bu le lait de tes mamelles,
Nous sommes, à présent, les plumes de tes ailes !

VI

Ainsi, chez nous chrétiens, l'hosanna commencé
Jusqu'au fond du désert déjà s'est élancé ;
Et de l'Inde bientôt la mousson parfumée
Nous le rapportera dans les chants d'une almée,
Avec les sons vibrants encore du *Te Deum*,
Dont Pékin saluait hier le *Labarum :*
Concert universel des voix, des vents, de l'onde,
Qui fait avec ton nom, France, le tour du monde.

VII

Quant à vous, endurcis dans la rébellion,
Qui ne verrez jamais dans le sacré sillon
Par où le genre humain remonte vers sa source
Qu'un vulgaire canal à coter à la bourse,
Devant l'Esprit de Dieu, qui s'y meut sur les flots,
Inclinez-vous du moins, — et passez vos ballots !

AUSONE DE CHANCEL.

NOTES.

(1) « Alors, la fuite se fit en désordre, et Mourad s'enfonça dans le dé-
» sert avec les débris de sa cavalerie. (Thiers, — Bataille des Pyramides).

(2) « Malheur, trois fois malheur à ceux qui s'armeni pour les Mamelouks !
» ils périront. » (Proclamation de Bonaparte)..... « le hideux et féroce
» bédouin. » (Id.)

(3) Les Egyptiens adoraient un dieu *sans nom ;* et, d'après Plutarque, on lisait cette inscription sur la façade d'un temple, à Saïs : « Je suis tout
» ce qui a été et tout ce qui sera ; personne n'a encore percé le voile qui
» me couvre. » Il serait superflu d'ajouter que l'histoire proprement dite de l'Egypte et sa théogonie, — *sa bible*, — sont écrites en caractères hiéroglyphiques sur tous les monuments pharaoniques.

(4) « Nous avons quitté l'enceinte du Caire ;... le bras du Nil semble,
» en cet endroit, une petite rivière ;... des roseaux touffus bordent la rive,
» et la tradition indique ce point comme étant celui où la fille de Pha-
» raon trouva le berceau de Moïse. » (Gérard de Nerval : — Les femmes du Caire)

(5) On sait que Cambyse blessa le bœuf Apis d'un coup d'épée, et qu'Alexandre se fit proclamer fils de Jupiter-Ammon.

(6) Légende abyssinienne de tradition égyptienne évidente : « Parlez de
» perles à un Abyssinien, il vous répondra que ce sont les œufs du Phé-
» nix, fécondés par un rayon de soleil. » (Ch. Didier : — Cinquante jours au désert)

(7) L'histoire attribue à Nécho ou Néchao l'ancien canal dont on retrouve encore les traces

(8) « Le rôle de la France en Egypte a été prophétiquement tracé, il y a cinquante ans, par Napoléon, qui, en recevant, en 1802, des mains de l'ingénieur Lepère le fameux Mémoire du canal des deux mers, prononça ces paroles mémorables : « La chose est grande ; ce ne sera pas moi, main-
» tenant, qui pourrai l'accomplir... » (L'Egypte contemporaine, par Paul Merruau)

(9) Méhémet-Ali, père de Saïd-Pacha, aujourd'hui régnant, né en Roumélie (Macédoine), en 1769, aimait à rappeler qu'il était du pays d'Alexandre et de l'âge de Napoléon.

(10) Allusion à ces paroles d'Ezéchiel au Pharaon Apriès : « Voici que, moi, je viens à toi, roi d'Egypte, grand dragon qui te vautres au milieu de tes fleuves, et qui dis : Ce fleuve est le mien, car c'est moi qui l'ai fait. »

(11) L'isthme de Suez est traversé par une dépression longitudinale, résultat de l'intersection des deux plaines descendant, par une pente insensible, l'une de l'Egypte, l'autre des premières collines de l'Asie. — Il ne peut exister d'obstacles bien sérieux à rétablir ce que la nature elle-même avait formé, et dont elle a voulu *conserver au génie de l'homme les jalons* par les quatre vastes dépressions naturelles des Lacs amers, Timsah, Ballah et Mensaleh. (Ferd. de Lesseps : — Percement de l'isthme de Suez, publications de 1855 et de 1860.)

(12) Les moussons.

(13) Isis a reçu, sous les vastes plis de son voile, la visite de l'époux. L'Egypte tressaille au contre-coup du mystique baiser; poussée comme par une inspiration religieuse de reconnaissance, elle déborde, à son tour, dans l'espace ;.. le prêtre, debout sur la proue et resplendissant dans sa robe de lin, tient à la main et soulève sur la multitude le Saint des saints, assis dans la corolle de lotus. » (Eugène Pelletan, — Profession de foi du XIXe siècle)

Cette fête s'est traditionnellement perpétuée depuis 4,000 ans, et se célèbre encore à chaque crue du Nil; on sait que Bonaparte l'a présidée, et personne n'a oublié la belle description qu'en ont fait Méry et Barthélemy dans leur poème : NAPOLÉON EN EGYPTE.

(14) Cette phrase et plusieurs autres, qu'il sera facile de reconnaître, sont textuellement traduites de l'arabe. (Voir *Le Sahara algérien* et *Le grand Désert*, par le général E. Daumas et Ausone de Chancel)

(15) Les Orientaux appellent mer de lumière la mer d'Orient, et, par opposition, mer ténébreuse la mer d'Occident. (Contes du cheikh El-Mohdy, traduits par Marcel)

(16) Naïm, dunes de sable dans le désert de Suez; — Timsah, grand lac, qui sera le port intérieur du canal. — Ce canal formait les limites de la mer Rouge au temps de Moïse ; l'eau y est entretenue par les grandes inondations du Nil, et y arrive par l'ouadi Tomilat, la terre de Gessen, — que traversera le canal d'eau douce dérivé du Nil. — C'est dans la fertile Gessen que Joseph vint d'Héliopolis à la rencontre de son père Jacob, arrivé du pays de Canaan. (Voir les belles cartes et la vue panoramique de l'isthme de Suez publiées par la Compagnie)

LES INSCRIPTIONS ARABES

DE TLEMCEN.

XX.

TOMBEAU DE L'OUALI SIDI ABD ALLAH BEN-MANSOUR.

Ce Marabout, grand faiseur de miracles, était originaire de la tribu des Maghraoua. Il vint fixer sa résidence aux environs de Tlemcen, dans un endroit charmant, et décoré à souhait pour le plaisir des yeux : ce qui prouve, au moins, qu'il avait le goût délicat, et le sentiment des belles choses de la nature. Le lieu de plaisance qu'avait choisi Sidi Abd Allah ben Mansour est le vallon d'Ain el-Hout, si renommé pour ses vergers luxuriants, ses frais ombrages et ses eaux courantes. Ce fut vers le milieu du quinzième siècle que le saint homme vint planter sa tente sur ce coin de terre béni du ciel. Il y rencontra un autre ouali, que la tradition nomme Sidi Abou Abd Allah Ech-Cherif, se lia d'amitié avec lui, et finit par épouser sa fille. De cette union naquirent de nouveaux Marabouts, qui en engendrèrent d'autres à leur tour, tant et si bien qu'il se forma un gros bourg tout peuplé de Marabouts. Et de nos jours encore, le village si riant et si coquet d'Ain el-Hout se vante de ne compter dans son sein que des descendants de son illustre fondateur; gens très fiers de leur origine, mais demeurés peu fidèles aux vertueuses traditions de leurs ancêtres.

Sidi Abd Allah fut le contemporain et l'ami de Sidi Senouci et de Sidi Zekri, mais il n'avait pas leur science. C'était un homme simple, ami du bien, dévoué aux pauvres gens, sévère pour ses sens, austère dans ses mœurs, mortifiant sa chair, et s'accommodant fort de la vie contemplative; un ouali, enfin, selon le cœur de Dieu; et à qui, pour parler le langage des soufis, sa vertu avait mérité une large part dans les faveurs célestes. De là, le don de seconde vue, et celui des miracles, dont il fut doué à un haut degré. Le Bostan a raconté sa vie. Il serait trop long de suivre le narrateur-biographe dans le récit de tous les événements prodigieux qui signalèrent la longue carrière du saint homme; on ne peut résister, cependant,

à la tentation de raconter deux ou trois des miracles qui contribuèrent le plus à rendre son nom populaire.

« Un voisin de Sidi Abd Allah aimait à rapporter l'aventure que voici. — J'étais parti, disait-il, pour le Sahara, avec l'intention de me rendre dans le Soudan, pour y trafiquer d'une petite cargaison de marchandises. Avant de me mettre en route, j'avais prié le saint homme de bénir mon entreprise, et il m'avait promis d'être avec moi jusqu'au terme du voyage. Tout alla bien dans le commencement, et j'arrivai sans encombre à Ksar Tigourarin. Mais là, je ne pus trouver d'orge pour mon cheval non plus que pour le chameau qui portait mes marchandises. Lors, un des habitants de la maison où j'étais descendu me dit : Donnez-moi le cheval et le chameau ; j'irai au Chot-ed-Dahraoui, et je vous rapporterai de l'orge. Après l'avoir remercié, je lui confiai mes deux bêtes, et il partit avec elles. Après minuit, comme je dormais, je fus tiré de mon sommeil par des coups redoublés, frappés à la porte de la maison. Je me levai en hâte, sortis, et fus bien étonné de voir mon homme déjà de retour. S'apercevant de ma surprise : C'est ainsi, me dit-il ; tenez, voilà votre cheval. Mais, repris-je, et le chameau ? Il s'est échappé me répondit-il, et je n'ai pu retrouver sa trace. En ce moment, je fus saisi d'une grande colère, et je m'écriai : Il n'y a de force et de puissance qu'en Dieu le Très-Haut, le Sublime ! O Sidi Abd Allah ben-Mansour, tu m'as trompé ; car, après Dieu, j'avais mis en toi toute ma confiance. Tu m'en répondras au jour du Jugement ! Je me couchai ensuite, et je m'endormis d'un profond sommeil. Mais, à l'aube naissante, je fus réveillé brusquement par une voix qui criait : Bonne nouvelle, bonne nouvelle ! Votre chameau est revenu. Je demandai alors : mais qui donc l'a ramené ? Tout ce que je sais me répondit mon hôte, c'est que je l'ai trouvé couché à la porte de la maison. Je ne tardai pas à m'assurer que telle était la vérité. Or, il était revenu d'une distance de plus d'un jour de marche, à travers un pays qu'il n'avait jamais parcouru ! Dieu nous fasse profiter des mérites de Sidi-Abdallah ! »

« Voici un fait que je tiens de Sidi Abd er-Rahman el-Kacir, — c'est l'auteur du Bostan qui s'exprime ainsi, — fait que lui-même avait entendu raconter à son maître Sidi Ben-Moussa el-Ouljdidji, mufti de Tlemcen — Il arriva, en ces jours-là, que le Sultan de Tunis, irrité contre celui de Tlemcen, leva une nombreuse armée, dont il prit le commandement en personne, pour venir assiéger la capitale de son ennemi. Le Sultan de Tlemcen, aussitôt qu'il fut informé de ce qui se passait, mit, de son côté, ses meilleures troupes en campagne. Une première rencontre eut lieu près du Djebel-Ez-Zaka, et le goum tlemcénien fut défait. Il se livra un second combat, puis un troisième : même insuccès. Le Sultan de Tunis, ne trouvant plus d'obstacle, continua sa marche, et arriva jusque sous les murs de Tlemcen. Pour lors, il tint conseil avec ses vizirs, et leur dit : Par où entrerai je dans la ville ? Par où il vous plaira, répondirent-ils. Il ajouta : Combien la ville a-t-elle de portes ? Ils lui en indiquèrent le nombre. Alors il demanda : Quel est l'ouali qui protège Bab el-Djihad ? C'est, répondirent-ils, Sidi Boumedin. Et Bab el-Akba ? Sidi Ahmed ed-Daoudi. Et Bab ez-Zaouïa ? Sidi-el-Haloui. Et Bab el-Kermadin, qui la protège ? Aucun ouali. Eh bien donc, leur dit-il, c'est par cette porte-là que j'entrerai ! Et, sur le champ, il fit donner l'ordre à ses troupes de venir camper de ce côté. — Cependant, le serviteur de Sidi Abd Allah-ben Mansour, le fidèle Adjouz, dit à son maître : Seigneur, vous voyez les préparatifs de l'ennemi ; tout est perdu, si vous ne prenez la porte d'El-Kermadin sous votre protection. Tu as raison, répondit le Cheikh ; et, incontinent, il revêtit son burnous par dessus son abaya, et prit un bâton qu'il cacha sous son burnous ; puis il monta sur son âne, et se mit en route. Arrivé au camp, il demanda aux gardes où était la tente du Sultan. On l'y conduisit, et l'on prit les ordres du prince, qui le fit introduire. Alors, le Cheikh entra, et dit au Sultan : Tu es un tyran ; ce serait pêcher que de te saluer. Qu'y a-t-il entre Toi et ce Peuple, pour que tu viennes ravager ainsi une terre de l'Islamisme ? Le Sultan, sans s'émouvoir, lui répondit : Vous autres Fakirs, vous vous mêlez de choses qui ne vous regardent pas. Et toi, reprit le Cheikh, crois-tu donc qu'il n'y ait que toi d'homme au monde ? Et, ce disant, il se mit à le frapper avec son bâton, et, plus le Sultan criait, plus il redoublait ses coups ; jusqu'à ce qu'enfin le Prince lui demanda merci. Grâce ! murmurait-il d'une voix étouffée ; grâce ! Je reviens à Dieu ! Alors, le Cheikh, abaissant son bâton : Celui qui revient à Dieu, dit-il, Dieu aussi revient à lui ; et il répéta deux fois ces paroles. Or, pendant que ceci se passait, il régnait dans tout le camp une grande confusion ; Dieu avait déchaîné sur eux le vent, la poussière et la grêle ; et l'air s'était obscurci au point qu'ils ne se voyaient pas les uns les autres ; les tentes s'étaient renversées ; les chevaux et les mulets avaient rompu leurs liens, et le tumulte était à son comble. Cela se passait ainsi, tandis que le Cheikh frappait le Sultan, et les cris du

prince n'avaient pas même été entendus. Mais aussitôt qu'il se fût écrié : Je reviens à Dieu ! les ténèbres s'étaient dissipées, la tempête s'était apaisée, le ciel avait repris sa sérénité, et le soleil avait reparu radieux comme auparavant. Ce n'est pas tout, dit le Cheikh au Sultan : tu vas lever ton camp ! Mais, Sidi, reprit le Prince, qu'au moins le Sultan de Tlemcen me rembourse les frais de la guerre ! Je te dis, répliqua le Cheikh, qu'il ne te donnera pas un dirhem, et je le jure de par Dieu. Cette ville est-elle habitée par des mécréants, pour te payer des frais de guerre, et faire passer son argent aux mains de tes soudards ? Crois-moi, décampe au plus vite, toi et les tiens ; tu ne gagnerais rien à demeurer ici plus longtemps. — Le Sultan se le tint pour dit ; car on assure que, sur l'heure, il fit plier les tentes, et partit au galop pour aller coucher à l'Oued-Isser. »

Dans une autre circonstance, Sidi Abd Allah eut affaire au Sultan de Tlemcen, lui-même, et ne se montra pas moins zélé défenseur de la cause du peuple.

« C'est toujours le Bostan qui parle. — Un jour, le Sultan fit mander les notables de la ville : Il leur annonça qu'il avait grand besoin d'argent, et, qu'en conséquence, il avait résolu de leur faire un emprunt ; sur quoi, il les congédia. Mais les grands-officiers du palais firent connaître plus clairement à ces représentants de la Cité les intentions de leur maître, et s'ouvrirent à eux sur le chiffre de la somme qu'il s'agissait de lui prêter. Or, elle était considérable. Quand la nouvelle s'en répandit dans la ville, les habitants furent consternés. Il fallait, cependant, payer, sous peine de s'exposer aux plus cruelles avanies. Dans cette conjoncture désespérée, ils songèrent à avoir recours à Sidi Abd Allah ; et bien leur en prit. Le Cheikh, prévenu de ce qui se passait, monta sur son âne et prit le chemin de la ville. Il se rendit à la Grande-mosquée, où il trouva une multitude de gens, en proie aux plus vives alarmes. Il leur donna reconfort et bon espoir par des paroles qui exprimaient sa vive sympathie pour le malheur commun ; puis, de là, il alla droit au Méchouar, et demanda à parler au Sultan. Comme on l'eût introduit auprès du Prince, il implora sa merci pour le peuple déjà surchargé d'impôts, et que les nouvelles exigences royales achèveraient d'écraser ! Mais le Sultan, inflexible, ne voulait rien entendre. Comment ! s'écria le Cheikh : Tu ne rougis pas de honte ? Tu as gaspillé les fonds du Beit-el mal des musulmans et tu leur demandes encore de l'argent ! Par Dieu, ils ne te donneront pas autre chose que la colique ! Le Sultan ayant peine à maîtriser sa colère, le congédia par un geste de dédain. Quant au Cheikh, il sortit tranquillement, remonta sur son âne, et reprit la route de la campagne. Mais le Sultan avait été touché par un souffle invisible. Le Cheikh n'était pas hors du palais, que déjà le Prince ressentait les effets de sa terrible menace. En un instant, tout son corps fut en proie à d'affreux tiraillements, qui lui arrachaient des cris sinistres : Aïe, mon ventre, mon ventre ! Aïe, mon dos, mon dos ! et il se roulait par terre, torturé par ce mal diabolique. Les vizirs étaient consternés. L'un d'eux, mû par une inspiration soudaine, sortit en hâte du Palais, et se mit à courir sur la trace du saint ouali : il l'atteignit lorsqu'il allait franchir la porte de la zaouïa de Sidi Haloui. Il le supplia de revenir sur ses pas, pour conjurer l'effet de son maléfice. Le Cheikh le suivit, non sans se faire prier quelque temps. De retour auprès du Sultan, il le fit coucher, lui massa le ventre, et le mal disparut par enchantement. La leçon avait été bonne ; le sultan jura qu'on ne l'y reprendrait plus : il récompensa le saint homme magnifiquement, et lui accorda tout ce qu'il demandait ; la ville respira. »

Un homme qui s'était déclaré aussi ouvertement le protecteur des faibles et des opprimés, qui avait ainsi son franc-parler avec les Rois, et venait à bout de leurs plus fiers entêtements, un tel homme ne pouvait manquer de devenir l'idole de la multitude : c'est ce qui arriva à l'ouali Sidi Abd Allah, dont le nom est resté particulièrement vénéré, à cause de ce trait distinctif de son caractère. Le tombeau que la dévotion populaire éleva à sa mémoire, fut considéré, jusque dans ces derniers temps, comme un lieu d'asile, où tous les malheureux trouvaient un refuge assuré contre l'injustice et la tyrannie du plus fort. On dit même qu'il s'y opérait souvent des miracles.

Ce monument, d'une construction modeste, qui n'exclut pas l'élégance, couronne pittoresquement le sommet de la colline, au pied de laquelle sont disséminées les blanches maisons d'Aïn el-Hout. L'intérieur de la coupole est un peu nu (1), mais de nombreux ex-

(1) Il était assez garni au commencement de 1836 ; mais la visite que les cavaliers d'Angad, auxiliaires de Moustafa ben Ismaïl, y firent au mois de janvier de cette année, n'y laissa aucun des objets qui se pouvaient transporter. Nous avons vu alors ces pillards à la besogne ; et, quoique musulmans, ils y firent une razia plus complète que des infidèles n'auraient pu le faire. — *N. de la Rédaction.*

voto rendent témoignage de la sainteté du lieu et du zèle non ralenti des pèlerins. Sur le cénotaphe entouré de drapeaux, on lit deux inscriptions. La première est l'epitaphe du saint homme :

* الحمد لله رب العلمين اما بعد فهذا ضريح الولي الصالح الزاهد الوارع سيدى عبد الله ابن منصور ادركنا الله برضاه .امين *

« Louanges à Dieu, maître des Mondes ! — Ce sépulcre est celui » de l'ami de Dieu, le vertueux, l'austère, l'ennemi du péché, » Sidi Abd Allah ben Mansour. Que Dieu nous rende participants » de ses mérites ! Ainsi-soit-il ! »

Cette épitaphe laisse ignorer la date de la mort de Sidi Abd Allah ; mais la tradition la fait remonter à l'année 890 de l'hégire, de J. C. 1485. — L'autre inscription est commémorative de la restauration qui fut faite au monument, dans le commencement de ce siècle. Elle porte ce qui suit :

* امر بتشييد هاذه القبة المباركة مع التابوت امير المسلمين السبد مصطفى باي ايداه الله ونفعه بذلك سنة ثمانية عشر بعد المايتين والف *

« L'Ordre de restaurer cette Coupole bénie, ainsi que le Cénota- » phe, est émané de l'Emir des Musulmans, Moustafa-Bey : que Dieu » affermisse son pouvoir, et lui rende cette œuvre profitable ! — » Année mil-deux-cent-dix-huit (1218). »

Ces lignes sont précédées d'une citation du Koran, extraite de la Sourate XXI, verset 101 à 106.

La date de 1218 correspond, dans notre ère, à celle de 1803-04. Le Bey dont il s'agit ici était Moustafa el-Manzali, homme de portée médiocre, et qui, placé, à deux reprises différentes, à la tête du gouvernement d'Oran, n'a laissé, dans les annales contemporaines, qu'un renom bien justifié de faiblesse et de pusillanimité.

XXI.

TOMBEAU DE SIDI-MOHAMMED-BEN-ALI.

Sidi Mohammed ben Mohammed ben Ali descendait en ligne directe, à la quatrième génération, de l'Ouali Sidi Abd Allah, et il fut, selon l'opinion commune, le plus digne héritier de ce nom fameux.

Il vivait dans la première moitié du siècle dernier, et l'on dit que sa mort arriva vers l'an 1170 de l'hégire, soit 1755-56 de notre ère. Il alliait à la sainteté, jusqu'alors traditionnelle dans sa famille, une science de bon aloi, qui le fit considérer comme un des principaux Eulama de son temps. Il possédait aussi, comme son ancêtre, le don des miracles ; on prétend même qu'il jouissait de la faculté de se mouvoir dans l'espace, ou de *Nager dans l'air*, pour nous servir de l'expression arabe consacrée

Peu d'années après sa mort, un mausolée lui fut élevé, près de celui de Sidi Abd Allah ; un palmier à la tige élancée, et un térébinthe, chargé d'années, en ombragent les abords. L'édifice a peu de style; mais, ainsi encadré, il gagne du relief, et, vu d'une perspective un peu éloignée, il forme; avec le tombeau voisin et la petite mosquée à minaret qui en est tout proche, un tableau harmonieusement dessiné, riche de tons, où la vue charmée se repose avec complaisance.

Dans l'intérieur du monument, j'ai relevé l'inscription suivante, laquelle est gravée sur une pierre encastrée dans la muraille de droite.

* بسم الله الرحمن الرحيم صلى الله على سيدنا ومولانا محمد وآله اما بعد امر ببناء هذا الهمام السعيد امير المسلمين المجاهد في سبيل رب العالمين المنصور بفضل الله المتوكل عليه المعتمد في جميع اموره على ربه محمد الجنود المنصور الرايات والبنود مولانا الدولاتلى السيد على باشا امر بذلك المعظم الارفع السيد ابراهيم باى فصد بذلك وجه الله العظيم ورجا ثوابه الجسيم وهو مقام الشيخ الولي الصالح والقطب الواضح سيدى محمد ابن العالم سيدى محمد بن على بن سيد عبد الله بن منصور نفعنا الله بهم امين عام اربعة وسبعين ومايتين والف *

TRADUCTION. — « Au nom de Dieu Clément et Miséricordieux. Que » Dieu accorde sa Bénédiction à notre-Seigneur et Maître Moham- » med et à sa Famille.

» L'ordre d'élever ce monument fortuné a été donné par l'Emir
» des Musulmans, le Champion de la Foi, combattant dans la voie
» du maître des mondes, le victorieux par la grâce de Dieu ; ce-
» lui qui met sa confiance en Lui, et s'appuie, en toute chose sur
» son Seigneur ; le chef d'une armée puissante, aux Etendards
» invincibles : Notre Maître, le Prince-régnant, le Seigneur Ali-
» Pacha. Et il a choisi, pour faire exécuter cet ordre, l'Honorable, le
» Très Eminent Seigneur Ibrahim-Bey. — Puisse-t-il, par cet acte,
» s'attirer la faveur du Dieu tout-Puissant, et espérer d'obtenir sa
» récompense infinie !

» Il est consacré, ce monument, à la mémoire du Cheikh, l'Ami
» de Dieu, le Juste, le Pôle lumineux, Sidi Mohammed, fils du sa-
» vant Sidi Mohammed, fils d'Ali, fils de Sidi Abd Allah ben-Man-
» sour. Que Dieu nous fasse gagner par leurs mérites ! Ainsi-soit-
» il !

« Année Mil-cent-soixante-quatorze. (1174) »

A cette date, correspond celle de 1760 61, de notre ère. — Ibrahim el-Miliani, vingt-troisième bey de l'Algérie occidentale, inaugurait la première année de son commandement, lorsque le Pacha d'Alger donna aux gens de Tlemcen, par son intermédiaire, cette marque de sa pieuse munificence.

XXII.

HABOUS DE SIDI-AMRAN.

Le souvenir du marabout Sidi Amran, quoiqu'il ne soit pas complètement effacé, s'est transmis bien pâle à la génération présente. On ne sait plus même dire à quelle époque il vivait, et la tradition, si complaisante pour tant d'autres, est presque muette à son égard. Mais c'était un saint homme, et cela suffit : et la preuve de sa grande sainteté, c'est qu'après sa mort, on avait consacré une mosquée sous son nom, et qu'on l'avait assez généreusement dotée.

Cette Mosquée, qui était située non loin de celle des fils de l'Imam, n'existe plus depuis plusieurs années ; mais nous en avons vu les ruines, et c'est dans ces ruines que nous avons recueilli le monument épigraphique que nous allons traduire. Il s'agit d'un titre de habous, et nous avons vu là un motif suffisant de ne point le passer sous silence. L'Inscription se recommande, d'ailleurs, par le travail de la gravure, où l'on reconnaît la touche d'un ciseau exercé ; elle est en caractères andalous, d'un joli relief, et la pierre est du plus beau marbre translucide : deux raisons, qui s'ajoutaient à la première, pour solliciter notre attention. — Ce marbre, qui a pris sa place dans la collection du Musée tlemcénien, mesure en hauteur, 0 m 60 ; en largeur, 0 m 37, et 0 m 10 en épaisseur. — Il y a vingt lignes.

* الحمد لله هذا بيان حبس جامع سيدى عمران فمن ذلك
دراز يمينه واخر عن يساره وثالث تحته ثم دار بباب حومته
ثم دار اخرى مجاورة لدار الغالى بن بابا احمد بحومته ايضا
ثم ربع الدار الكاين بين دار محمد بن مامى ودار محمد بن حجى
ثم حانوت في السماط من جهة القبلة ثم حانوت في الخضارين بين
حوانيت القصبة ثم ثلاثة ابراد تراب في وطن اعمير يسمون
بالسويقة ثم سكتان في وطن العوامر عند السيد المخبى المسميات
بالدرعى ثم سكة في الجمعة سميت بالرتبة ثم سكة في بومسعود
سميت بالحرارات بمائها المعلوم ثم بلاد في الخندق الصغير
سميت بالصابة ثم رفعة بعين القصيعة بمائها ايضا في جبل
اعطار ثم بلاد سميت بالدار الحمرة عند مقابر الكيس ثم نصب
الروض المسمى بالسكندر في الكيفان ثم رطل زيت في كل سنة
عند الحفيفي ثم نصب قلة ايضا من دار حجى بن حجى في
كل سنة ثم نصب بلاد بازاء البوارة سميت بالرملة ثم بلاد بعين
الحجر المجاورة لبلاد البسطاوى ثم نصب العرصة بهدان السبع
شركة سيدى سعيد البوزيدى انتهى بحمد الله *

Traduction.

« Louanges à Dieu !

» Ceci est l'Indication des Habous de la Mosquée de Sidi Amran,
» lesquels consistent, savoir :

» En trois ateliers de tisserand : le premier à droite, le second » à gauche de la mosquée, et le troisième, en sous-sol.

» Item : Une maison auprès de la porte du quartier où est située » la dite Mosquée.

» Item : Une autre maison, tenant à celle d' El-Rali ben-Baba » Ahmed, dans le même quartier.

» Item : Un quart de la maison qui est sise entre celles de Moham- » med ben-Mami et de Mohammed ben-Hadji.

» Item : Une boutique orientée au Midi, dans le quartier d'Es- » Samat.

» Item : Une boutique dans la rue des Fruitiers, entre les deux » boutiques qui appartiennent à la mosquée de la Kasba.

» Item : Une sekka et demie de terre labourable, connue sous » le nom d'Essouika, dans le canton d'Amiyer.

» Item : Deux sekkas, sur le territoire des Aouamer, auprès de » Sidi Mokhfi : on les désigne par le nom de Ed-Drat.

» Item : Une sekka, appelée Er-Retsba, à El-Djema.

» Item : à Bou-Messaoud, une sekka du nom d'El Hararat, avec » la jouissance des eaux qui lui est attribuée, suivant la notoriété.

» Item : La terre nommée Ed-Dhaya, à El-Khondok es-Sghir.

» Item : Une pièce de terre à Ain el Kocia, également avec la » jouissance de son eau : elle est située dans le canton du Djebel- » Attar.

» Item : Le terrain connu sous la désignation de Dar-el-Hamra, » près du cimetière d'El Kis.

» Item : La moitié du jardin connu sous le nom d'Iskander, à » El-Kifan.

» Item : Par chaque année, une livre d'huile, à recevoir de la » famille d'El-Hakiki.

» Item : Une demi-kolla d'huile, qui doit être payée, annuelle- » ment, sur le revenu de la maison de Hadji ben-Hadji.

» Item : La moitié du terrain appelé Er-Remla, situé en face de » la Fouara.

» Item : Un terrain à Ain el-Hadjer, tenant celui d'El-Bostaoui.

» Item : La moitié d'un jardin à Feddan-Es-Sebâ : l'autre moitié » est habous de Sidi Said el-Bouzidi.

» C'est là tout. — Dieu soit glorifié !

Sur le revers de la plaque, on lit les versets suivants du Koran :

» Je cherche dans le sein de Dieu un refuge contre Satan, le » Maudit.

» Toute âme goûte la Mort. Mais vous recevrez votre salaire au » jour de la résurrection. Celui qui aura évité le feu, et qui » entrera dans le Paradis, celui-là sera bien heureux ; car la vie » d'ici-bas n'est que déception ! »

(Sour. III, v. 182.)

» — Il est le Dieu vivant ! Il n'y a pas d'autre Dieu que lui : In- » voquez-le donc, en lui offrant un culte pur. Gloire à Dieu, Maître » de l'Univers ! » (Sour. XL, vers. 67)

Ch. Brosselard.

(*La suite au prochain numéro*)

DE BOGHAR A TLEMCEN,

EN SUIVANT LA LIGNE DES POSTES.

(Septembre 1861)

Quand on quitte Boghar pour se rendre à Téniet el-Had, on entre presque immédiatement dans cette magnifique forêt de pins entremêlés de chênes, qui couvre la majeure partie du pays montagneux occupé par les Oulad Antar. Le détour sur l'Est, qu'on fait pour contourner la crête rocheuse au pied de laquelle s'assied Boghar, est aujourd'hui rendu accessible aux charrettes, par une route qui n'a qu'un tort, celui de ne se prolonger qu'à quinze ou seize kilomètres de sa tête de ligne.

A partir de ce point, la route se transforme en un sentier, qui, par une pente assez rapide, vous conduit au Gueblia, sorte de col, d'où la vue s'étend sur un triple horizon : au Nord, des montagnes boisées ; à l'Est, les fertiles vallées qu'arrose le Chélif ; au Sud, les plaines arides et sans fin de Tagguin. C'est un coup-d'œil qu'il faut saisir au passage, car il ne dure que quelques secondes. On rentre aussitôt sous bois ; mais, à cinq ou six kilomètres plus loin, les massifs de chênes s'éclaircissent, le pays se dénude, et quand on arrive à la *kherba* des Oulad Helal, on n'a plus devant soi et à ses pieds qu'une terre nue et sans ombrages.

Les ruines considérables qui gisent en ce lieu ont déjà été décrites par M. le lieutenant B....., et par M. Mac-Carthy, dans le n° 11 de la *Revue africaine* (tome II, page 412). Je n'en dirai que peu de mots.

Elles couvrent un plateau s'inclinant vers le midi, dominant d'autres plateaux, dont la série se perd dans les steppes lointaines, et dominé lui-même par un mur de roche à pic. Une fontaine jaillit du milieu presque des ruines. Tout autour et dans un rayon assez étendu, s'alignent d'antiques et solides fondations de murs, s'entassent des blocs de pierres de taille, des tronçons de colonne, un piédestal assez bien conservé, un reste de forte muraille en béton, partie debout, partie détachée de l'édifice dont elle devait autrefois former un des côtés. De toutes ces pierres amoncelées à fleur de sol, pas une ne porte d'inscription. Des fouilles pourront seules, sans doute, révéler, un jour, le nom et l'histoire de cette localité. En attendant ces recherches ultérieures, bornons-nous à répéter,

après M. Mac Carthy, que ce devait être là un de ces postes destinés, avec celui de *Tiniradi* (Berrouaguia) et Saneg (*Usinaza*), à protéger la ligne stratégique qui enfermait le cours du Chélif.

De là, la chaîne se continue à travers le pays des Derrak et des Oulad Siouf, en longeant les pentes méridionales du Djebel Achaouen, et conduit à l'oued *Rou-Zar'ou*, où se remarque une fontaine dont la bâtisse a un cachet tout-à-fait romain. Quelques médailles ont été trouvées en ce lieu par le caïd de l'endroit.

Il y a d'ici à Boghar environ six kilomètres.

A 8 kilomètres plus loin, dans la direction du nord-est, se trouve Taza, forteresse bâtie par l'émir Abd el-Kader, et détruite de fond en comble par les troupes françaises, sous les ordres du général Baraguay d'Hilliers.

L'aspect des lieux est des plus désolés. Une ceinture de collines, aux pentes abruptes du côté du nord, aux croupes arrondies dans toutes les autres directions, enserre la fertile vallée qui dominait la forteresse. Celle ci est construite sur une étroite plate-forme, adossée à mi-côte du flanc méridional du Djebel-Achaouen. Inattaquable sur ses derrières, elle rayonne dans tous les autres sens. On dirait une vedette toujours prête à hisser à temps le signal d'alarme, de quelque côté que se présente l'ennemi. La position, comme poste militaire, ne pouvait être mieux choisie. Et pourtant, son existence n'a été que d'un jour. Des pans de murailles et des pierres qui, sur le chantier, semblent encore attendre la main qui devait les façonner et les mettre en place, voilà tout ce qui reste de cette création de l'Émir, œuvre détruite avant même d'être achevée.

La forteresse a la forme d'un losange de 60 mètres de long sur 25 mètres de large. Parallèlement au mur extérieur, à une distance de 4 mètres, se développe un mur intérieur formant, avec le premier, une espèce de couloir, le long duquel règnent d'étroites chambres ou casemates. A l'intérieur, sont deux cours séparées, dans le sens de leur largeur, par un corps de bâtiment qui servait de résidence à Abd el-Kader et à ses principaux chefs. On voit encore les restes d'une chaire ou tribune en pierre, sur laquelle s'asseyait l'Émir aux jours où il rendait la justice. Les parois des murs de l'habitation particulière sont revêtues d'une couche de plâtre, ce qui prouve qu'il régnait là un certain luxe.

Au bas de la plate-forme et à l'ouest, est un moulin mû par les eaux qui s'échappent d'une déchirure pratiquée à une cinquantaine de mètres en amont, dans la montagne. Ce moulin fut aussi l'œuvre

du fils de Mahi ed-Din ; mais le sort des armes ne lui permit pas de l'utiliser. Il fut, plus tard, achevé par un colon français, dont le fils l'occupe encore aujourd'hui.

Un peu au-dessus, est une autre maison, servant actuellement de grange, et qui a, chose à noter, une origine toute britannique. C'est un trait de plus à ajouter à l'originalité qui, de tout temps, a caractérisé nos voisins d'Outre-Manche. Il est, en effet, difficile de concevoir un site plus désolé, une nature plus morne que celle qui vous entoure. L'idée de venir établir là sa résidence ne pouvait germer que dans la tête d'un Anglais. Et pourtant, l'Anglais, lui-même, déserta les lieux le jour où sa bâtisse fut finie. Depuis, il n'a plus reparu. Une nature propre à donner le spleen avait guéri le spleen. C'est encore de l'homœopathie. Mais poursuivons notre marche.

Sur un plateau inférieur, inclinant à pentes douces vers le fond de la vallée, se voient les ruines de l'ancienne ville de Taza, bâtie, en l'année 700 de l'hégire, par l'émir Djafer ben Abd-Allah, comme le constate une inscription recueillie en ce lieu. La pierre, sur laquelle on lit le nom du fondateur et la date que nous venons de citer, a été transportée à Téniet el-Had. Ces ruines, comme généralement tout ce qui est d'origine arabe, à l'exception toutefois des monuments de Tlemcen, n'ont aucune importance. Un second moulin, mais moins avancé que le premier, montre encore ici avec quel tact judicieux Abd-el-Kader savait choisir parmi nos inventions celles qui devaient le mieux et le plus facilement être acceptées de son peuple (1).

Je ne dirai rien de Téniet el-Had, qui gît, sur trois plans différents, le bureau arabe, la redoute et la ville, au fond d'un entonnoir, et semble se reposer du soin de sa renommée sur ces superbes cèdres dont le front, comme une couronne royale, se dresse altier jusque sur ses plus hautes cimes. Mais, il m'a paru que la hache du bûcheron y faisait de terribles ravages. C'est pitié de voir tant de ces géants des forêts abattus et couchés sur le sol qu'ils recouvraient naguère de leur ombre. Il y a encore le *Rond-Point*. Puisse-t-il, lui du moins, échapper à cette fièvre de destruction qui ne rappelle que trop souvent, dans ce pays, le vandalisme d'une autre époque.

(1) Voir, sur Taza, le compte rendu de l'expédition faite par notre armée au printemps de 1841, dans le *Moniteur algérien*. — N. de la R.

De Teniet el-Had a Tiharet.

Les premières ruines que l'on rencontre sur cette route sont celles d'*Aïn-Teukria*, à 28 kilomètres sud-ouest de la première de ces villes. Elles s'étendent sur un espace considérable, le long et au bas d'une colline faisant face au levant. Beaucoup de moellons, quelques grosses et grandes pierres à peine ébauchées, deux ou trois fûts de colonne, de nombreuses substructions de murs, surtout dans la partie supérieure, et dont l'épaisseur dénote une certaine importance, voilà tout ce qu'on rencontre. Point de vestiges de poterie, pas d'inscriptions.

Un bordj, occupé par le bache-agha, s'élève naturellement sur l'emplacement même d'anciennes ruines, dont les pierres ont servi à la nouvelle construction. A une centaine de mètres à gauche, on remarque un bâtiment où tous les jours les enfants de la tribu viennent recevoir, de la bouche de deux sergents français, les premiers éléments de l'instruction primaire. A droite, est la fontaine. L'état de nature vierge dans lequel se trouve le rocher qui la domine et lui sert de dôme, porte à croire que, même au temps où Aïn-Teukria était une ville, il n'existait là aucun travail d'embellissement, bien que les abords n'en soient pas très accessibles pour une population un peu nombreuse. Un bassin devait sans doute recevoir les eaux à leur sortie de terre ; c'est ce que sembleraient indiquer les monceaux de pierres qui en obstruent l'approche. Au reste, que pourrait ajouter à leur bonté, à leur limpidité, à leur abondance, le travail de l'homme ? L'œil aime à les voir ainsi sourdre en bouillonnant du rocher qui les emprisonne, et c'est encore avec plaisir qu'on suit leur mince filet d'argent serpentant entre deux rives verdoyantes, le long de la vallée qu'elles fertilisent et vivifient.

D'Aïn-Teukria, la route se continue à travers un pays plat et complètement déboisé, mais très fertile en grains. Notons, en passant, la fontaine d'*Aïn-Asfah* qui se trouve à l'entrée de la plaine de l'*Oued-Bordj* ; à droite, sur le sommet d'un plateau, la maison de commandement des Oulad Bessem-Cheraga, et à gauche la Koubba du marabout Sidi Mohammed ben Tamra.

Après une marche de 15 kilomètres environ, on arrive à *Aïn-Tesemsil*.

Deux fontaines, une au levant et l'autre au couchant, sortent du pied du mamelon sur lequel se trouvent d'importantes ruines.

Tout ici porte un cachet vraiment romain. Ce sont d'abord les bases d'un édifice qui mesure 40 mètres de long sur 30m de large. Ses murs ont en épaisseur 1m 50 et sont construits en belles pierres de taille, dont quelques-unes offrent des dimensions peu communes. Mais en étudiant cette construction, même telle qu'elle existe aujourd'hui, il est facile de s'apercevoir que le travail primitif a dû subir un remaniement, qu'il a dû être démoli une première fois, réédifié ensuite (1). En effet, au milieu d'assises sans lien de jonction entre elles, sans unité de pose et de lignes, on voit encastrées des pierres qui, par leur taille, leur ornementation, devaient primitivement couronner une corniche ou décorer une façade. Que pouvait être cet édifice, quelles destinées successives a-t-il subies ? C'est ce que rien n'indique. Ni là, ni ailleurs, on ne voit trace d'inscription, rien qui puisse vous mettre sur la voie.

Tout autour, sur deux hectares environ, le sol est jonché de pierres, de tronçons de colonnes unies, torses ou cannelées, de chapiteaux dont quelques-uns portent des feuilles d'acanthe, de débris de frontispices ; et, de distance en distance, se dressent, comme des poteaux, de hautes pierres semblables à des bornes milliaires (2).

Au milieu de cette confusion, il est difficile de saisir l'ensemble du plan primitif. Etait-ce un poste militaire ? C'est probable. Sa position à cheval au point de rencontre de deux plaines, semble indiquer cette destination. Un heureux hasard, ou mieux, des fouilles, permettront sans doute de fixer un jour le nom de la localité et sa destinée première.

A 10 kilomètres plus loin, à côté du bordj du caïd des Beni Lent, dit *Dar-el-Hadjadj*, se remarquent quelques vestiges d'un poste sans importance. De là, on domine une grande étendue de terrain, dont les limites extrêmes sont : au Nord, le Djebel Ouenseris et au Sud, le plateau du Sersou. Pareil à un cône immense, dressant de toute sa hauteur sa masse rocheuse vers le ciel, le premier commande à une longue crête projetant sa ligne vers l'Est et qui, vue à cette distance, semble fendre l'air comme une lame de rasoir. C'est instinctivement que l'œil du voyageur se reporte pendant

(1) La restauration byzantine, au VIe siècle, a produit beaucoup de ces constructions, quelquefois très-grossières. — N. de la R.

(2) Ce sont les restes des chaînes de pierres de taille employées fort souvent par les anciens dans les murs en blocage. — N de la R.

une journées entière vers ce point ; et le même effet se reproduit quand, par la route du Nord, on se rend d'Orléansville à Miliana.

Comme contraste à ces grands reliefs de la nature, au Sud s'étendent les plateaux désolés du Sersou, terrain sec et rocailleux, où n'apparaît nulle trace de végétation. C'est le pays des tourbillons et des trombes. On les voit, à tout instant du jour et par les temps les plus calmes, se former à ras de sol, jouer et courir, comme des feux-follets dans un cimetière ; puis ils s'allongent, se redressent à perte de vue, se dissipent pour se reformer encore, et aller en fumée se fondre dans l'atmosphère bleue à laquelle, de ce côté, le Djebel Goudjila forme barrière. Au-delà c'est le pays des Oulad Naïl.

Dans un précédent voyage, en traversant le plateau de Sidi Aïssa, dont le Sersou n'est que la continuation occidentale, j'ai eu occasion de remarquer les mêmes effets. Au milieu de ces solitudes, l'imagination arabe se plaît à donner à ces phénomènes bien éphémères un corps et une vie. C'est au moins une distraction pour le voyageur auquel rien dans la nature n'est indifférent. Mais revenons à la réalité.

En face du bordj des Beni Lent, dans la direction du Sud et par delà l'Oued *Bou Msellem* (1) ou *Mechti*, formant vallée au Nord du Sersou, sont les ruines dites *Kherbet er Roumad* (les ruines des cendres). Les indigènes m'assurent qu'on y voit encore des restes d'édifices, des portes, des murs bien conservés. La nuit qui approche ne me permet pas d'aller vérifier par moi-même leurs dires. Je me borne donc à les signaler.

Bien que ce récit soit sérieux et destiné à paraître dans une Revue toute scientifique, je vais me permettre, comme intermède, une petite digression. Il est difficile, dans un pays où tout est sujet d'étude, d'interroger toujours le passé et de faire abstraction complète du présent. L'un ici n'est guère mieux connu que l'autre. Quand donc il arrive à l'observateur de saisir un de ces secrets qui mettent comme à nu le caractère d'un peuple, tel que le peuple arabe, le dévoiler, c'est encore servir la science historique. A ce titre, le trait suivant m'a semblé digne de prendre place dans le cadre même restreint que je me suis tracé.

Ce jour là était le 17 septembre. Un Arabe, un chef de tentes,

(1) Il s'agit sans doute ici du *Sousellem* des cartes ; mais cette rivière est distincte du *Mechti*, qui coule parallèllement, plus au Nord.—N. de la R.

que le hasard avait momentanément fait mon compagnon de route, me rappela qu'à pareil jour, il y avait juste un an, l'Empereur des Français avait débarqué à Alger, et nous engageâmes la conversation sur ce terrain. Au souvenir des fêtes réellement belles par lesquelles Alger célébra la visite du Chef de l'État, mon langage prit naturellement un accent d'enthousiasme que je m'efforçais de rendre plus vif encore, pour le mettre, pensais-je en harmonie avec les sentiments de mon interlocuteur. Il avait lui-même fait partie d'un de ces goums qui vinrent en foule à cette époque présenter leurs hommages au Souverain et comme eux aussi il avait, sur les bords de l'Harrache fait parler la poudre et suer à son coursier le sang et l'écume. Son enthousiasme devait être au moins pareil au mien. Et pourtant dans son langage perçaient certaines réticences, une sorte de froideur, dont je voulus avoir l'explication.

Quand elle me fut donnée, je m'aperçus, une fois de plus, que les Arabes avaient fondé les espérances les plus exagérées sur la visite de l'Empereur ; mais ils ne rapportèrent chez eux qu'une médaille, au lieu des trésors qu'ils avaient rêvés. Tous s'attendaient à ce qu'il leur serait fait une large distribution de yatagans, de fusils, de pistolets, aux manches plus ou moins chargés de pierreries, aux crosses incrustées de corail et de nacre, aux lames souples et affilées. Comme il n'en fut pas et qu'il n'en pouvait pas être ainsi, parce que ces largesses orientales ne sont ni dans nos mœurs, ni de notre époque, ces braves indigènes n'y ont vu qu'une immense déception. Essayer de leur prouver qu'il n'en pouvait être suivant leurs désirs, qu'il aurait fallu, pour satisfaire tant d'avidités, des trésors inépuisables, serait peine perdue.

Je reviens au sujet principal de mon voyage.

Le lendemain, après une marche de sept heures (environ 35 kilomètres), à travers de hauts plateaux, qui ressemblent parfois à de vraies steppes, bien que de loin en loin on voie sourdre de terre quelques sources, j'arrivai au pied de la crête sur le penchant de laquelle s'élève Tiharet. Une série de Koubba, dont les murs se détachent en blanc sur les cimes escarpées des montagnes formant au Nord la ceinture du Tel, reposent seules l'œil du voyageur. Dans la plaine, celle du *Moula* Sidi Abd-el-Kader, qui couronne le piton isolé dit *Beït el-Ghoula* (la demeure de la goule), est surtout remarquable.

Tiharet, dont je n'ai pas à m'occuper ici comme ville moderne, dresse ses murs sur une des croupes méridionales du Djebel Guezoula, à l'angle de deux ravins, et a été en partie bâtie sur l'emplacement d'une ancienne ville romaine. Aujourd'hui, avec les constructions qui les recouvrent il serait difficile de se faire une idée de ce que furent ces ruines, si la position des lieux, telle qu'elle apparut à notre armée, lorsqu'en 1843 eut lieu la prise de possession, ne nous avait été conservée dans un plan dressé à cette époque et qui a paru dans le *Spectateur militaire*, (tome XXXV, septembre 1843). (1) Ce fut là une précaution bien sage et qui malheureusement n'a pas toujours été prise dans les diverses transformations opérées dans ce pays, par suite des nécessités de la conquête ou des besoins de la colonisation.

De cet ensemble de ruines que l'on voyait en 1843, et dont le plan nous a conservé l'image, il ne reste plus maintenant qu'une partie du *Castellum*. A en juger par les dimensions des murs, ce devait être un édifice considérable ; car ils ne mesurent pas moins de 2 mètres 50 d'épaisseur. Ils sont en moëllons coulés dans du béton. Ces murs étaient flanqués de deux tours qui, sous le marteau de la civilisation, ne tarderont pas à se niveler avec le sol. L'une a été convertie en four à briques et se crevasse de toute part ; l'autre croule sous les efforts réitérés de la ploche qui, chaque jour, y fait une nouvelle trouée. Ainsi disparaissent, un à un, les monuments que l'antiquité nous avait légués. Ceux qui avaient bravé les efforts dissolvants du temps, n'ont pu trouver grâce devant la civilisation moderne. Encore quelques années, et il ne restera plus rien que ce que les hommes dévoués à la science auront pu recueillir et sauver du naufrage. C'est, dit-on, le progrès moderne qui le veut ainsi : subissons la loi du progrès.

Au-delà du filet d'eau qui, sous le nom d'Oued Tiharet, arrose les jardins de la pépinière, est un banc de rocher calcaire, où se voyaient autrefois de nombreuses tombes creusées dans le cœur même de la pierre. Les quatre qui existaient encore à mon passage, — je dis *existaient*, car la poudre du mineur les avait déjà entamées et le levier, depuis, a dû faire le reste, — sont dirigées du levant au couchant, sur quatre lignes parallèles, et rapprochées les unes des autres d'un demi-mètre, environ. Je me souviens qu'il

(1) Je dois à l'obligeance de M. Ballesteros, interprète militaire à Tiharet, une copie de ce plan, dont je m'empresse de faire hommage à la Société. Peut-être serait-il utile de le reproduire dans la *Revue africaine*. C'est un travail qui semble bien fait et qui doit être aujourd'hui presque ignoré. Dans notre bulletin, il occuperait sa place naturelle.

en existe de pareilles sur le Sidi-Mecid, près de Constantine. On ne voit point de traces de couvercle.

Les inscriptions recueillies sur les lieux, ont été encastrées dans le mur de face d'un bâtiment occupé par le cercle militaire. Elles sont au nombre de cinq et ont toutes été publiées Il y a, en outre, quatre pierres représentant : la 1re, un oiseau, qui peut être une oie ou un canard ; la 2e, un buste encadré et fortement gravé en relief, la 3e, deux renommées tenant d'une main une couronne oblongue ; la 4e est trop dégradée pour qu'on puisse hasarder quelques conjectures. Aucune de ces figures n'est accompagnée d'inscriptions.

Avant de quitter Tiharet, je signalerai, sous la voûte de la porte donnant accès du côté du Nord, une inscription commémorative; mais celle-ci, toute moderne, est destinée à perpétuer dans les âges futurs le nom des hommes qui ont présidé à la fondation de la nouvelle ville et la date de cette fondation. Voilà qui est d'un très bon exemple et qui aurait dû être imité partout. Pourquoi faut-il encore, ici, qu'à l'éloge vienne se mêler la critique? Eh ! bien, il est à présumer que dans vingt ans d'ici, de toute cette longue inscription il ne restera plus trace. Soit que la pierre fût d'un grain trop tendre ou que les lettres aient été mal fouillées, la lecture, après dix-huit ans seulement, en est devenue fort difficile. C'est presque une énigme. En vérité, quelque engoué qu'on soit du présent, il n'est pas possible de ne pas reconnaître que les Romains avaient mieux que nous le sentiment de leurs œuvres. Ils y attachaient leur nom : nous n'y voyons que l'intérêt du moment. La postérité, avec nous, aurait bien à faire, si l'imprimerie venait un jour à se perdre. Mais elle ne périra pas, et c'est là, sans doute, notre excuse.

De Tiharet a Saida par Frenda.

En laissant Tekedemt au Nord-Ouest, et prenant directement la route du Sud, on arrive, après une marche de 12 kilomètres, [illegible] les bords de la Mina, dont la source n'est éloignée de ce point que de quelques lieues. Les eaux d'abord calmes coulent entre deux rives nues, assez plates, uniformes, dont rien ne semble devoir interrompre le cours. Mais, malheur à l'imprudent qui, sur la foi des apparences, livrerait sa destinée au courant perfide.

Tout-à-coup votre cheval s'arrête, il a flairé le danger. Le cavalier met pied à terre, il fait encore quelques pas, et, à son tour, il s'arrête. Au dessous de lui est l'abîme.

A ce lit de roche, sur lequel la Mina laissait, tranquilles, glisser ses eaux, soudain le terrain a manqué, et l'onde, comme une lave écumeuse, se précipite d'une hauteur de ~~quarante~~ à cinquante mètres, pour aller au fond du gouffre se briser en globules de cristal ou en paillettes d'or. Le rocher est à pic et le long de ses parois, tapissées de lierres et de mousses, sont appendus des massifs d'arbustes qui forment des deux côtés un cadre de verdure. A cette heure (3 heures de l'après-midi), la nappe jaillissante reçoit en plein les rayons du soleil et fait miroiter aux yeux toutes les couleurs des pierres. Au fond, l'écume bondissante tournoie un instant dans les conques qu'elle-même s'est creusées sur place. Puis, se frayant un passage à travers les quartiers de roches amoncelés sur sa route, elle reprend peu à peu son cours naturel ; mais cette fois entre deux rives profondément encaissées, bordées de touffes de lauriers roses, et dominées par des escarpements abruptes, enserrant un bassin qui a dû se produire à la suite d'un affaissement général et subit du sol.

Telle est, autant qu'il est permis à ma plume de la reproduire, la cascade de la Mina, connue des indigènes de la localité sous le nom de *Hourara*. Au fond de cet antre aquatique, qu'il fait bon s'abriter du poids de la chaleur et oublier un instant, comme on voudrait oublier toujours, les clameurs discordantes du monde et les importuns soucis de la vie ! Mais j'entends la voix de mon guide. Il faut reprendre sa course et courir en d'autres lieux. Adieu, site magique ! Le bruissement de tes ondes me suivra longtemps en croupe. Ton souvenir ne s'effacera jamais de ma mémoire.

(*A suivre*) Vaysseites.

LA MUSIQUE ARABE

SES RAPPORTS AVEC LA MUSIQUE GRECQUE ET LE CHANT GRÉGORIEN.

Historia, quoquo modo scripta, placet.

AVANT-PROPOS.

I.

Habitant l'Algérie depuis l'année 1853, artiste par le fait, puisqu'on est convenu à peu près d'appeler ainsi ceux qui vivent du produit d'un art, j'ai cru pouvoir employer mes loisirs d'une manière utile peut-être, mais certainement intéressante pour un musicien, en étudiant la musique des Arabes.

Dès l'abord, je n'y reconnus, comme tout le monde, qu'un affreux charivari dénué de mélodie et de mesure. Pourtant, par l'habitude ou, si l'on aime mieux, par une sorte d'éducation de l'oreille, il vint un jour où je distinguai quelque chose qui ressemblait à un air. J'essayai de le noter, mais je n'y pus réussir; la tonalité et la mesure m'échappaient toujours. Je percevais bien des séries de tons et de demi-tons, mais il m'était impossible de leur assigner un point de départ, une tonique. D'un autre côté, si je portais mon attention sur les tambours qui forment le seul accompagnement de la musique des Arabes, là encore je distinguais bien une sorte de rhythme, mais ce rhythme ne me paraissait avoir aucun rapport avec celui de l'air qu'on jouait.

Cependant, là où je n'entendais que du bruit, les Arabes trouvaient une mélodie agréable, à laquelle ils mêlaient souvent leurs voix; là où je ne distinguais pas de mesure, la danse me forçait à en admettre une.

Il y avait dans cette différence de sensations un problème intéressant; j'essayai de l'approfondir.

Pour cela, je me liai avec les musiciens indigènes, j'étudiai avec eux, afin d'arriver à me rendre compte d'une sensation que d'autres éprouvaient et qui ne me touchait en rien.

A présent, c'est avec passion que je fais de la musique avec les Arabes. Ce n'est plus le plaisir de la difficulté vaincue

que je cherche ; je veux prendre ma part des jouissances que la musique des Arabes procure à ceux qui la comprennent.

C'est qu'en effet, pour juger la musique des Arabes, il faut la comprendre ; de même que pour estimer à leur valeur les beautés d'une langue, il faut la posséder.

Or, la musique des Arabes est une musique à part, reposant sur des lois toutes différentes de celles qui régissent notre système musical ; il faut s'habituer à leurs gammes ou plutôt à leurs modes, et cela en laissant de côté toutes nos idées de tonalité.

Nous n'avons, à proprement parler, que deux gammes, puisque la série des demi-tons est identique dans chacun des deux modes, majeur et mineur, qui diffèrent entre eux par le nombre et la position des demi-tons.

Les Arabes ont quatorze modes ou gammes, dans lesquels cette position des demi-tons varie de manière à former quatorze modalités différentes.

Le classement des sons est fait par tons et demi-tons comme chez nous. Jamais je n'ai pu distinguer dans leur musique ces intervalles de tiers et de quart de ton que d'autres ont prétendu y trouver.

Tous les musiciens jouent à l'unisson, et il n'y a d'autre harmonie que, celle des tambours de différentes grosseurs, que j'appelle *harmonie rhythmique*.

On pensera, sans doute, qu'avec une aussi grande simplicité de moyens — une mélodie accompagnée de tambours — il ne doit pas être difficile de comprendre cette musique. Un fait expliquera comment il y a là des difficultés sérieuses : les Arabes n'écrivent pas leur musique ; ils n'ont plus aucune espèse de théorie, plus rien qui puisse faciliter les recherches. Tous chantent ou jouent de routine, sans savoir le plus souvent dans quel mode est l'air qu'ils exécutent (1).

---

(1) « La mémoire était le seul moyen de conservation des œuvres musicales. Aussi, tout le passé de cet art est perdu en Orient. Il ne reste rien des compositions anciennes. Combien d'entre elles n'ont vécu que la vie de leurs compositeurs ! On sait seulement sur quel ton, sur quelle mesure, en quel mode était telle composition ; les livres n'ont pu conserver que ce souvenir, même des meilleures et des plus célèbres composi-

Cette théorie perdue, j'ai cherché à la reconstruire. Pour cela, j'ai dû réunir un nombre considérable de chansons, *toujours écrites à l'audition*. J'ai puisé dans ces chansons l'explication des quelques règles que j'avais pu recueillir par hasard auprès des différents musiciens que j'ai fréquentés. J'ai parcouru les trois provinces de l'Algérie, tant sur le littoral que dans l'intérieur ; j'ai visité Tunis, qui est pour l'Afrique, au point de vue musical, ce que l'Italie est pour l'Europe ; de Tunis, j'ai été à Alexandrie, puis en Espagne, où j'ai trouvé encore dans les chansons populaires les traces de la civilisation Arabe. Enfin, possesseur d'environ 400 chansons, je suis rentré à Alger, où j'ai essayé de coordonner les notes recueillies un peu partout, et de reprendre, sur des bases positives, cette étude de la musique arabe.

Cette étude, qui n'avait pour moi, à l'origine, qu'un but de curiosité, de plaisir satisfait, m'en fit entrevoir par la suite un autre plus élevé.

Comparant la musique arabe avec le plain-chant, je me demandai si ce ne serait pas une hypothèse téméraire de supposer que cette musique arabe actuelle était la même que celle qui a régné jusqu'au treizième siècle, et si, par conséquent, avec les renseignements que nous donne l'étude de cette musique vivante encore en Afrique et prise sur le fait, on ne pourrait pas reconstituer la musique des premiers siècles de l'Ère chrétienne, et combler ainsi, avec l'étude du présent, une lacune dans le passé de notre histoire musicale.

En effet, que savons-nous de l'état de la musique antérieurement au 13me siècle ? Rien ou presque rien. Il y a là une lacune considérable ; et, si ma supposition de tout-à-l'heure est justifiée, cette lacune peut être comblée.

---

tions musicales. Aujourd'hui, nul Arabe, nul savant Arabe ne comprend ce que veulent signifier les anciennes désignations générales des rhythmes, et même les termes les plus fréquemment répétés dans ce qui reste des traités de musique. Je n'ai pu découvrir un seul musulman qui sût ce qu'a voulu indiquer, par les termes musicaux qu'il cite, le grand romancero ou l'Arâni lorsqu'il spécifie les genres de compositions musicales qu'il nomme si fréquemment dans ses pages.... (Dr Perron — *Femmes Arabes depuis l'islanisme*. Ch. XX)

En outre, remonter ainsi dans le passé aurait cet avantage de nous placer dans le vrai milieu où il faut être pour apprécier une musique qui, pour nous, est en retard de six ou sept siècles.

Je chercherai donc à démontrer que le présent, par rapport aux Arabes, correspond à ce que serait pour nous la musique antérieure au treizième siècle, et que la musique arabe actuelle n'est rien autre chose que le chant des Trouvères et des Ménestrels. Aussi, me faut-il, dès le début, prémunir le lecteur contre la tendance générale chez l'homme de tout rapporter au présent.

En effet, qu'une chose s'éloigne, si peu que ce soit, de ce qu'on connaît, de ce qu'on a accepté, et aussitôt la foule des honnêtes gens va crier contre le novateur téméraire qui souvent n'apporte en fait de nouveauté qu'une chose vieille de plusieurs siècles et abandonnée pour des raisons inconnues. Et cependant combien de bonnes choses ainsi oubliées ont été remises un jour en lumière et ont contribué au développement des connaissances humaines !

D'un autre côté, il arrive souvent aussi qu'en remontant un peu dans l'antiquité on n'a plus la notion exacte des changements plus ou moins importants qui ont eu lieu à une certaine époque ; cependant, on en fait grand bruit, sur la foi de ceux qui en ont parlé, sans pour cela se rendre bien compte de leur nature.

Je m'explique par un fait pris dans l'histoire de la musique.

On connaît Gui d'Arezzo comme étant l'inventeur des noms des notes pour lesquels il prit la première syllabe de chacun des vers de l'hymne de St-Jean.

Or, antérieurement à Gui d'Arezzo les lettres arabes étaient usitées pour nommer les sons. Le changement des noms ne peut pas constituer une invention sérieuse ; et si Gui d'Arezzo n'avait fait que, cela il n'eût certainement pas joui de la réputation qui l'a immortalisé. On reconnaîtra sans peine que, basée sur un pareil fait, cette réputation ne serait rien moins qu'usurpée, attendu que nommer *la* ce qui s'appelait *alif*, *si* ce qui s'appelait *ba* ou *bim*, et ainsi de suite pour les autres sons, cela, dis-je, ne peut pas constituer une invention.

Qu'a donc fait Gui d'Arezzo ?

Il a posé les bases de la musique telle que nous l'enten-

dons maintenant, de cette musique bien différente de celle qu'on faisait autrefois, puisqu'elle réunit la mélodie et l'harmonie ; de cette musique enfin que Victor Hugo appelle avec raison *la lune de l'art*.

II.

Se figure-t-on l'effet que produirait aujourd'hui une des chansons organisées en harmonie par les musiciens contemporains de Gui d'Arezzo ou de Jean de Murris ; ou encore l'impression que ferait notre musique actuelle sur ces mêmes musiciens, si nous les supposons assistant à une représentation de *Robert-le-Diable* ou de *Guillaume-Tell ?*

Evidemment le résultat serait le même dans les deux cas.

Le beau n'est-il donc que pure convention ? Comment ce qui était beau au treizième siècle nous paraîtra-t-il si mauvais au dix-neuvième ; tandis que notre musique produira le même effet sur ceux même à qui on en attribue les plus grands progrès ?

Deux mots résoudront cette question : L'HABITUDE D'ENTENDRE.

C'est en vertu d'une habitude, prise en quelque sorte à notre insu, que nous admirons aujourd'hui des œuvres musicales que nous rejetions hier. En musique, l'habitude d'entendre a force de loi, et en vertu de cette loi l'exception de la veille devient souvent la règle du lendemain (1).

Ce qu'on recherche surtout dans la musique, c'est la variété ; la variété implique la nouveauté, c'est-à-dire le progrès. Or, tout progrès suppose dans un art un progrès égal dans le sens qui en est frappé et par conséquent une extension du cercle habituel des connaissances acquises et des sensations éprouvées.

Faites passer Jean de Murris et ses contemporains par la série des progrès qui ont signalé la marche de la musique, et ils comprendront les beautés mélodiques et harmoniques de nos opéras.

(1) Il est bien entendu que je ne parle ici que des formules mélodiques nouvelles, dont l'originalité peut frapper tout d'abord, mais qui ont besoin d'être connues déjà pour qu'on puisse en apprécier le charme, ou bien des marches harmoniques qu'un compositeur emploie souvent bien avant que la loi qui les régit soit formulée. Hors ces deux cas exceptionnels, il ne pourrait y avoir qu'anarchie et par conséquent charivari.

Agissons en sens inverse : reportons-nous avec eux à ce *Discant*, qui résumait la science harmonique de leur époque ; oublions nos habitudes acquises, et nous jouirons avec eux de cette harmonie improvisée qui n'est que l'enfance de l'art.

Appliquons ce procédé à la musique ancienne et voyons les résultats.

Ce même Jean de Murris qui, dans son *speculum musicæ* posait les lois de la révolution musicale, dont Gui d'Arezzo avait été le premier apôtre, ce Jean de Murris qui protestait déjà contre les innovations de ses contemporains (*sic enim concordiæ confunduntur cum discordiis, ut nullatenus una distinguatur ab âlia*). n'eût-il pas souri de pitié en entendant l'unisson du Chant Grégorien ?

Et St-Grégoire n'eût-il pas été bien avisé s'il eût dit à cet orgueilleux chanoine : Vous faites marcher ensemble plusieurs mélodies, je le crois, mais dans toutes ces mélodies vous n'avez qu'une gamme, tandis que nous en avions huit, et nous les employions selon que nous voulions produire des effets différents.

Si un philosophe grec eût pu entendre cette réponse, il eût parlé à son tour des quatorze modes de son système, des trois genres diatonique, chromatique et enharmonique, et de toutes ces choses oubliées de nos jours, mais qui faisaient alors la beauté, la variété de la musique.

Pour nous, comment pourrions-nous juger les effets de cette musique ? Les renseignements que nous en avons sont obscurs et incomplets, et, en admettant comme exacte la traduction que Meybomius, Burette, etc. . . nous ont donnée de quelques-unes de leurs chansons, nous en avons la lettre, mais non l'esprit.

Cette théorie perdue de la musique des anciens, les effets extraordinaires obtenus par cette musique, j'ai cru les retrouver dans la musique des Arabes, et j'ai dû forcément, dès lors, étendre le cadre d'abord si restreint de mon sujet.

Je devais, autant que cela était en mon pouvoir, suivre partout les traces de la civilisation mauresque ; dans ce sens, aucun pays plus que l'Espagne ne pouvait m'offrir, en dehors de l'Afrique, que j'avais déjà parcourue en grande partie, les vestiges de ce qu'était la musique des premiers siècles de notre ère.

L'Espagne a encore aujourd'hui cet avantage de réunir, vivante dans son présent, l'histoire de son magnifique passé.

Ecoutez ce bruit qu'on entend dans les quartiers populaires de Madrid.

Deux enfants parcourent les rues en chantant; leurs voix alternent avec les batteries du tambour. Ils chantent un cantique de Noel, un *Villancico*, empreint de ce caractère triste et passionné tout à la fois, qui est le propre des chants primitifs.

Est-ce là le chant que les Rois Mages faisaient entendre lorsqu'ils allaient adorer le divin berceau?

Et pourquoi non! N'avons-nous pas dans la liturgie Romaine des chants du même genre et qui doivent avoir la même origine?

Ces chants que l'Espagne a pu conserver, grâce peut-être à la domination des Arabes, n'ont-ils pas un caractère bien distinct de ceux de notre musique actuelle, et qui semble exclure toute idée d'harmonie?

Mélopée pour la chanson.

Rhythmopée pour le tambour.

Cependant, si on examine ces chansons au point de vue de nos connaissances actuelles, on admire sans doute leur simplicité, mais on les trouve trop simples pour qu'elles puissent nous offrir des ressources de quelque utilité!

Si, au contraire, on les examine en se reportant à l'époque où on les considérait comme le résultat complet des connaissances musicales généralement acceptées, on se demande si c'était bien là la musique qui charmait nos pères, et si vraiment les Alfarabbi, les Zaidan, les Rabbi, Enoc et tant d'autres grands musiciens qui illustrèrent le règne des Califes, suivaient bien la tradition que les St-Augustin, les St-Ambroise, les St-Isidore de Séville avaient conservée de la mélopée grecque et romaine.

La distance qui sépare cette musique de la nôtre est si grande, les bases qui régissent les deux systèmes sont si différentes, qu'ils semblent n'avoir jamais eu aucun lien qui les rattache — et la musique populaire reste ensevelie dans le chaos du passé, tandis que l'harmonie nous entraîne dans le tourbillon des jouissances auxquelles elle nous a habitués.

Qu'était donc la musique avant Gui d'Arezzo? — Mélodie.

Qu'a-t-elle été depuis? — Harmonie.

Gui d'Arezzo n'a pas inventé, ou plutôt changé, les noms des sons, mais il a réduit à une seule gamme toutes celles

qui existaient auparavant, en basant les rapports des sons sur la loi des résonnances harmoniques.

III.

On comprendra comment il est très difficile d'apprécier le caractère des anciennes chansons faites pour la plupart des gammes abandonnées depuis la découverte de l'harmonie.

Rechercher ces gammes et le caractère particulier à chacune d'elles, tel était le premier objet de mon travail; le second consistait à établir le moment de l'éclosion du principe harmonique et de la séparation des deux systèmes.

Je n'ai pu qu'effleurer cette question, les matériaux et les moyens de contrôle me manquant la plupart du temps; mais je crois avoir assez frayé la route à suivre pour que d'autres, placés dans de meilleures conditions, reprennent ce travail, de manière à indiquer la marche suivie dans l'abandon des différentes gammes avant d'arriver à l'emploi d'une seule.

En terminant, je constate les effets merveilleux obtenus par les Arabes avec leur musique, effets qui ne sont pas sans analogie avec ceux que les anciens attribuaient à la leur.

Quant aux conséquences à tirer de cette étude de la musique des Arabes, elles me paraissent si diverses que je me bornerai à insister de préférence sur celle qui ressort du fond même de mon sujet.

On a beaucoup écrit sur la musique des Arabes, mais presque toujours les jugements qu'on a portés venaient de personnes peu musiciennes, et dont l'opinion n'était basée que sur un nombre restreint d'auditions. Dans de semblables conditions, il était presque impossible de ne pas se tromper.

Si l'opinion que j'émets, à mon tour, doit avoir quelque valeur, ce n'est pas parce que je suis musicien comme on l'entend en Europe, mais bien parce que, mêlé aux musiciens arabes, je prends part à leurs concerts, je joue avec eux leurs chansons, et, qu'enfin, par suite d'une habitude acquise après plusieurs années de travail, je suis arrivé à comprendre leur musique.

CHAPITRE Ier.

Les Arabes ont emprunté aux Grecs leur système musical. — Définitions de la musique chez les Anciens. — Musique théorique ou spéculative; science des nombres. — Querelle des Pythagoriciens et des Arystoxéniens. — Les Juifs participent aux progrès de l'art musical chez tous les peuples de l'antiquité. — Musique pratique.

I.

Bien que n'ayant pas l'intention de faire l'histoire de la musique des Arabes, je suis forcé, par l'étude même de ce sujet, de rechercher au moins les rapports de leur système musical avec celui des peuples au contact desquels il a pu se modifier pour arriver au point où il se trouve maintenant.

Ces rapports, nous les rencontrons d'abord dans les instruments les plus usités : la *Kouitra*, dite vulgairement guitare de Tunis, dont la forme autant que le nom rappellent la *Kithara* des Grecs ; le *Gosbah* ou *Djaouak*, instrument populaire par excellence et qui, dans les mains d'un Arabe, rappelle le joueur de flûte antique, tant par la forme de l'instrument dont l'orifice sert d'embouchure, que par la position et le costume de celui qui en joue.

Ces premiers indices permettent de croire que si les Arabes connaissaient déjà la musique à l'époque où l'Egypte était le berceau des sciences et des arts, leur système musical dut se développer plus particulièrement lorsque la domination Romaine leur apporta, avec la civilisation, la musique grecque, qui résumait alors toutes les connaissances acquises.

Mais avec la décadence de l'Empire disparut la civilisation ; et tandis qu'en Occident les sciences et les arts trouvaient un refuge dans les cloîtres, Mahomet en défendit l'étude en Orient sous les peines les plus sévères.

Les Arabes suivirent religieusement les préceptes du législateur jusqu'au règne du Calife Ali, qui autorisa l'étude des sciences et, avec elles, la musique et la poésie. Ses successeurs encouragèrent encore davantage le culte de la littérature, et bientôt les Arabes, maîtres d'une grande partie de la Grèce, se soumirent, comme avant eux les Romains, à la loi des vaincus, pour l'étude des sciences et des arts. Ils traduisirent les ouvrages

les plus célèbres des Grecs et parmi eux ceux qui traitaient de la musique (1).

II.

Les Arabes, comme les Grecs, attachaient-ils au mot musique le sens que nous lui donnons ?

Il nous suffira de rappeler les différentes définitions données à cette science par les anciens auteurs, pour faire comprendre le caractère de la révolution musicale accomplie par la secte des Arystoxéniens, révolution qui eut pour résultat d'isoler la musique pratique et d'en faire une science spéciale pour laquelle l'oreille était reconnue comme le seul juge apte à déterminer les rapports des sons.

Dans un dialogue entre Alcibiade et Socrate, nous trouvons le passage suivant :

Soc. — Quel est l'art qui réunit au jeu des instruments le chant et la danse ?

Alc. — Je ne saurais le dire.

Soc. — Réfléchis à ce sujet.

Alc. — Quelles sont les divinités qui président à cet art ? Les Muses ?

Soc. — Précisément ; maintenant, examine quel nom peut convenir à l'art auquel elles concourent toutes.

Alc. — Celui de musique.

Soc. — C'est cela même.

Hermès définit la musique : *la connaissance de l'ordre des choses de la nature.*

Pythagore enseigne que *tout dans l'univers est musique.*

Platon la désigne comme le *principe général des sciences humaines*, et il ne craint pas d'ajouter qu'on ne peut faire de changement dans la musique qui n'en soit un dans la constitution de l'État. Les Dieux, ajoute-t-il, l'ont donnée aux hommes, non seulement pour le plaisir de l'ouïe, mais encore pour *établir l'harmonie des facultés de l'âme.*

---

(1) La base du système de composition et de chant est la base du système Grec, et plusieurs des termes techniques grecs sont même conservés en transcription Arabe. (Dr Perron. — *Femmes Arabes depuis l'Islamisme*)

Toutes ces définitions, et d'autres encore que nous omettons, démontrent assez que les anciens attachaient au mot musique un sens bien plus étendu que celui qu'il a conservé parmi nous.

C'était l'art auquel concouraient toutes les muses ; c'était le principe d'où l'on pouvait déduire les rapports qui unissaient toutes les sciences. La musique étant le résultat de l'ordre et de la régularité dans le bruit et le mouvement, devait être étudiée comme principe générateur des diverses sciences, pour amener à la connaissance de l'harmonie des choses de la nature, où tout est mouvement et bruit.

Les deux mots musique et harmonie exprimaient donc une seule et même chose. C'était la musique purement théorique, la musique spéculative, donnant la raison numérique des distances et la connaissance du rapport des sons entre-eux. Le principe de la résonnance des corps sonores développait l'arithmétique et la géométrie et était appliqué ensuite à l'astronomie.

Ainsi s'explique la définition générale de *science des nombres* donnée à la musique (1).

Lorsque Platon écrivait sur son portique : *Loin d'ici celui qui ignore l'harmonie*, il n'entendait certainement pas parler de l'ordre successif des sons produits par des voix ou par des instruments, mais bien des rapports physiques et mathématiques de ces sons entre-eux.

Ces rapports appartenaient au domaine de la physique ou plutôt de l'acoustique, et non à celui de la musique dans le sens que nous attachons à ce mot.

Nous retrouverons la musique avec la même signification, alliée à l'arithmétique, à la géométrie et à l'astronomie, dans les arts libéraux qui, sous la dénomination de *Quadrivium* formaient une des branches principales de l'enseignement dans les universités fondées à dater du IXme siècle.

(1) Est-il nécessaire de rappeler ici l'anedocte si connue des marteaux de Pythagore ?

Ce philosophe, parlant de l'unité, la définit : *le principe de toute vérité* ; le nombre deux est appelé *égal* ; le nombre trois *excellent*, parce que tout se divise par ce nombre et que sa puissance s'étend sur l'harmonie universelle ; le nombre quatre a les mêmes propriétés que le nombre *deux* ; le nombre cinq réunit ce qui était séparé ; il appelle *harmonie* le nombre six, auquel déjà avant lui on avait donné la qualification de MONDE : *Quia mundus at etiam senarius ex contrariis sæpe visus constitisse secundum harmoniam.*

Telle était la musique spéculative qui amena chez les anciens le système des tétracordes appliqué à la musique pratique.

C'était le système de Pythagore.

En regard du physicien, du théoricien, il faut placer Arystoxène, le musicien dans le sens moderne, qui le premier sépara la science de l'art, sut établir la différence de la théorie et de la pratique, et opéra dans la musique des anciens une révolution durable.

Examinons rapidement les faits essentiels qui avaient préparé cette révolution.

L'histoire nous montre à l'origine de tous les peuples le musicien, le poète, le chanteur et le législateur réunis dans une seule personne :

Orphée, Amphion, Simonides et tant d'autres dictent leurs lois en musique, et nous savons par la Bible que les mêmes faits se produisirent chez les Hébreux.

Bossuet, dans son Discours sur l'Histoire universelle, dit que les lois étaient des chansons

Qu'étaient ces chansons sinon la musique avec le sens que nous attachons à ce mot, la musique pratique, contre les envahissements de laquelle Platon proteste déjà, lors de son importation en Grèce par les Juifs.

C'est en vain que Pythagore a formulé un système rigoureux ; c'est en vain que les lois s'opposent à ce qu'il y soit fait un changement. La division éclate entre ceux qui voulaient s'en rapporter à la précision du calcul et la masse bien plus considérable de ceux qui, avec Arystoxène, admettaient uniquement le jugement de l'oreille et n'exigeaient pas des sens humains une perfectibilité impossible à obtenir.

La scission devient bientôt un fait accompli.

La musique pratique aura bien encore recours à la théorie pour développer ses moyens d'action, mais cette théorie aura pour arbitre suprême l'oreille, reconnue désormais comme juge en dernier ressort de ce qu'il faudra accepter ou de ce qu'il faudra rejeter.

A chacune sa route.

La théorie restant la science des nombres, la pratique sera appelée à éveiller des sensations endormies ou à en faire naître de nouvelles dans le cœur de ses auditeurs.

Avec la première, s'accompliront les découvertes scientifiques qui appartiennent à l'harmonie universelle ; la seconde deviendra la langue divine du chant et de la mélodie.

III.

Notons dès à présent, comme un fait digne d'une sérieuse attention, la participation constante du peuple Juif aux progrès de l'art musical chez tous les peuples de l'antiquité et jusque dans les premiers siècles du christianisme.

Les Juifs, comme les Grecs, avaient puisé à la même source ; et bien que l'auteur de la Genèse désigne Jubal fils de Lamech comme inventeur de la musique — *Jubal fuit pater canentium cithará et organo* — tandis que les païens citent Mercure et Apollon, nous devons rappeler que Moïse, le législateur hébreu, avait été élevé en Egypte, là même où Pythagore avait étudié. D'ailleurs, les rapports établis entre les Juifs et les Egyptiens, pendant la longue captivité des premiers, avaient dû amener dans les arts comme dans les sciences, et malgré les différences de religion, les mêmes effets d'assimilation constatés plus tard entre les Grecs et les Romains, entre les Juifs et les Chrétiens, entre les Arabes et les Espagnols.

Le principe musical, développé dans le sens purement pratique, fut étendu chez toutes les nations, lors de la dispersion du peuple Juif. A l'époque de Platon, un célèbre musicien juif, Timothée de Milet, fut d'abord sifflé, puis applaudi avec enthousiasme ; à Rome, les musiciens juifs étaient placés au premier rang ; c'est aux juifs qu'on emprunta plus tard les notes rabiniques qu'on retrouve dans les anciens recueils de plain-chant ; enfin en Espagne, pendant la domination Arabe, on cite des Juifs parmi les plus habiles musiciens.

Tout cela est corroboré par la réputation musicale dont jouissent encore les Juifs d'Afrique ; et il nous faut bien tenir compte de cet élément qui nous offrira, pour l'objet spécial de cette étude, de fréquentes occasions de rapprochements à établir soit pour les instruments, soit pour l'effet purement musical.

IV.

Je me suis étendu trop longuement peut-être sur cette première révolution musicale qu'on a appelée la querelle des Pythagoriciens et des Arystoxéniens. Cependant, j'ai cru nécessaire de

m'arrêter sur ce point, afin de n'avoir plus à examiner, dès à présent, que la partie purement pratique de la musique.

Il serait facile de constater un rapprochement entre les Pythagoriciens et quelques rares lettrés de nos jours, qui passent leur vie, comme les anciens philosophes, à étudier la musique spéculative. Pour eux, la musique est encore la science des nombres et ils y étudient l'ordre et l'agencement des choses de la nature.

Bornons-nous à signaler ce fait et revenons à ceux qui, dans une position plus humble, mais plus disposés à accepter les hommages du vulgaire, ne connaissent que la partie purement pratique de la musique, les poètes, les chanteurs, derniers successeurs des Rapsodes et des Troubadours.

Ceux-là ne trouvent dans la musique autre chose qu'une distraction ou une jouissance, un mélange heureux de chant et de poésie, un art et non une science. Fidèles disciples d'Arystoxènes, ils ne connaissent d'autre juge que l'oreille, et ne demandent à la musique que d'exprimer les sentiments tout humains qui les agitent.

Un hymne à la divinité, une plainte amoureuse, une chanson guerrière, voilà les expressions les plus ordinaires qu'ils en attendent ; et, sans se préoccuper des lois de l'acoustique qu'ils ne connaissent pas, ils chantent en s'accompagnant de leurs instruments, et réunissent autour d'eux un nombreux auditoire toujours charmé de les entendre.

DANIEL SALVADOR.

La suite au prochain numéro.

NOTICE SUR BOU SADA

بو سعادة

(Province de Constantine)

I.

Un certain Bel Ouacha, homme de grande tente de la tribu des Bedarna, occupait depuis longtemps les immenses terrains qui s'étendent du H'odna méridional jusqu'aux montagnes des Oulad Naïl, lorsque vers le VIme siècle de l'hégire, un Chérif, nommé Sliman ben Rabia, originaire du Saguia-t el-Hamra, en Mogreb el-Aksa (1), vint camper aux pieds du Djebel M'saâda, à Aïoun ed-Defla (2).

Peu de temps après, il fut rejoint par un thaleb vénérable qui avait fait de savantes études dans les Zaouïa et les Medressa de Fez : Si Tamer, ainsi s'appelait ce lettré, s'arrêta près des pierres taillées, vestiges d'anciennes constructions nazaréennes. Le Mogrebin, séduit par l'abondance de la rivière et la limpidité de la fontaine, chassa les chacals qui demeuraient dans les roseaux, et aidé par les gens de Si Sliman, il pétrit des briques, se construisit une maison, puis s'adonna à la contemplation et à l'étude des livres.

Quelques nomades des Oulad Naïl et des Oulad Mahdi visitèrent ce saint homme, dont la réputation de science et de justice ne tarda pas à s'étendre jusqu'à M'sila et au-delà. Des jeunes gens, avides de profiter du savoir de Si Tamer, se réunirent autour de lui, et leurs habitations formèrent le noyau d'une ville. Les terrains furent achetés aux Bedarna (3) qui cedèrent tous leurs droits

(1) La *Rigole rouge*, grande ligne de fond qui est considérée comme la limite méridionale du Maroc. — N. de la R.

(2) Les fontaines des Lauriers Roses.

(3) Cette tribu fut plus tard entièrement massacrée par les Oulad Sekreur : أولاد سكرور Les Bedarna sont une tribu de Soleïm, venue d'Egypte en Mogreb, lors de la deuxième invasion arabe, et qui s'établit d'abord dans les environs de Tripoli, puis dans l'Ifrikia. Au temps de Ben Khaldoun, ces nomades habitaient avec les autres tribus Soleïmites les environs de Cabès, entre El-Djem et Mobarka. Les Oulad Sekreur sont des Athbedj — de la famille des Eïad. — Etablis comme les autres branches de la tribu d'Eiad, dans les montagnes de la Kalaa (VIII siècle de l'hégire), ils descendirent dans le H'odna où ils firent une terrible boucherie des Oulad Sekreur.

moyennant quarante-cinq chameaux et quarante-cinq chamelles.

Au moment où l'on terminait la mosquée, Si Sliman et Si Tamer devisaient ensemble sur le nom à donner à la cité naissante ; ils étaient encore indécis, lorsqu'une négresse vint à passer et appela sa chienne... Saâda !... Saâda !... (heureuse !... heureuse !...) ; ce mot leur parut d'un bon augure ; et, d'un commun accord, ils l'appelèrent Bou Sada بو سعادة le Père du Bonheur. L'Oued Ben Ouas changea son nom contre celui de la ville nouvelle.

Plusieurs autres familles, notamment celle de Sidi Atya سيدي عطية originaire du Maroc, quelques-unes des Oulad Bou-Khallan, أولاد بو خلان de M'sila, vinrent se réunir aux premiers. Sid' Azouz, père de la fraction de Zerom زروم vint d'Ag'rouat El-Kressen, chez les Oulad Sidi Cheikh (d'autres m'ont assuré des environs de Tiaret), peu de temps avant la mort de Si Tamer.

Il y a deux cents ans, les Mohamin, المحمينس fils de Mimoun des Oulad Amer أولاد عمر (1), venus dans les anciens temps du Sah'ara, quittèrent El-H'adjira, localité près de Temacin, entre Ouargla et Tougourt ; ils construisirent la plus grande partie de la ville basse et forment aujourd'hui le quartier le plus important de Bou Sada.

Les autres fractions de la ville, les Oulad Si Harkath, أولاد سي حركات les Achacha, عشاشة les Oulad-Atik أولاد عتيق descendent de Si Tamer, dont on montre encore aujourd'hui la demeure auprès de la mosquée dite du palmier. Les Chorfa الشرفة ont Si Sliman pour père.

II.

L'Oasis et le K'sar de Bou Sada sont situés, sous le 35° 13' de latitude et le 1° 05' de longitude orientale, entre la limite Sud du H'odna, une des plaines les plus fertiles de l'Algérie, et les confins des Oulad Naïl. L'Oasis est entourée au Nord et à l'Est par de larges dunes de sables, au Sud par le Djebel M'sad et à l'Ouest par le

(1) Les Oulad Amer sont une branche de la tribu d'Athbedj qui, au temps de la fondation du royaume Hafside, s'établit dans les villages du Zab ou du H'odna — ou peut-être encore une branche plus ancienne de ces Zenata qui, chassés jadis par les Arabes des plaines du désert, s'établirent à demeure dans les villages de l'Oued Rir' ?

massif rocheux de Kerdada, d'une altitude d'environ 150 m au-dessus de la rivière (1).

L'Oued Bou Sada, appelé parfois dans sa partie supérieure Oued Remel ou la rivière de sable, sépare la ville des jardins de palmiers adossés à la montagne ; ses crues ont une force effroyable à laquelle rien ne peut résister ; et, après les grandes pluies d'orage, comme il en fait parfois dans le Sud, cette rivière charrie d'énormes blocs de rochers, arrachant les barrages et tout ce qui peut obstruer son cours impétueux.

La ville, si toutefois on peut lui donner ce nom, est composée d'un millier de maisons bâties en briques séchées au soleil (Toub); elle présente le cachet particulier aux bourgades du désert : des masures de boue entassées les unes sur les autres en dépit de toute architecture et présentant à chaque pas des phénomènes alarmants d'équilibre, çà et là des passages étroits, des ruelles couvertes bizarrement enchevêtrées et au sol inégal. Ces maisons quelquefois étayées par des troncs de palmier sont cependant mieux aménagées intérieurement qu'on ne le pourrait supposer.

Un jour de pluie, une heure de soleil, et les bourgades Sahariennes auraient le sort de la gigantesque Babylone, elles deviendraient des monticules de poussière.

La partie haute de la ville repose sur des blocs taillés, vestiges d'un de ces postes que les Romains avaient établis sur la lisière du Sahara pour ravitailler leurs colonnes lointaines (2).

---

(1) La hauteur moyenne du K'sar au-dessus de la mer est de 650 mètres.

(2) Il résulte d'un mémoire de M. Berbrugger publié dans la *Revue Africaine* (T. 2. p. 276), que la domination romaine a laissé peu de traces dans le Sahara *Algérien*. Cette région fut d'ailleurs abandonnée aux nomades lors de la grande révolte de 297 imparfaitement réprimée par Maximien et à laquelle on doit rattacher les ruines d'Auzia et des autres postes des hauts plateaux.

Bou Sada qui n'a pas de synonyme antique dans les auteurs n'a donc pu être qu'un poste très avancé et de peu de durée. Les nomades qui ont toujours habité ces pays rendent improbable l'hypothèse qui m'a été communiquée que ce pouvait être une construction élevée pour un chef indigène.

Les ruines romaines les plus rapprochées sont celles de Bechilga, l'ancienne Zabi (voyez *Revue Africaine* T. II. p. 324 et 416) et des vestiges douteux à Tarmount (le Dar Mouna de certaines cartes), chez les Oulad Djellal.

La ville est divisée en quartiers correspondant aux principales fractions. Un grand nombre d'écrivains ont fait remarquer cette singularité particulière aux bourgades sahariennes: divisions en tribus d'origine souvent différente et toujours ennemies (1) ; les quartiers d'une même ville sont en guerre les uns avec les autres et les hostilités permanentes, car la paix n'est souvent qu'un moyen pour préparer la vengeance des vaincus de la dernière lutte ; des portes, des barricades, des maisons à étage et crénelées défendent l'approche de ces quartiers, enceints par la même muraille que, d'un commun accord, défendront les ennemis de la veille contre toute attaque du dehors. Des rivalités de fractions, de familles même, arment ces populations, qu'un sort commun destine à vivre à l'ombrage des mêmes palmiers, à s'abreuver aux mêmes fontaines. Parfois une trêve, née de besoins matériels, réunit, à certains jours, les combattants sur le marché où les transactions ont lieu, de même que si le sang n'avait pas coulé la veille et comme si l'on ne devait pas recommencer le lendemain. Tel est le tableau adouci que présentaient souvent, trop souvent ! les K'sour sahariens, avant la domination ou l'influence française. Cet état de choses suffirait à lui seul pour expliquer la dépopulation ou la ruine de beaucoup de ces cités du désert, que Ben Khaldoun et les autres annalistes arabes nous ont dépeint sous un aspect si florissant (2).

Nous avons signalé l'analogie présentée par ces rivalités des K'sour Sah'ariens avec les Sof Kabiles du Tel (3).

Ces ressemblances ne sont du reste pas les seules ; et la race berbère, qui étend ses rameaux au Nord et au Sud de l'Algérie, offre parfois, dans ces régions opposées, de curieux parallèles, soit dans les mœurs, soit dans les institutions (4).

---

(1) Nous citerons, par exemple, R'damès, Tougourt, El-Ar'ouat, et Fez.

(2) A ces causes politiques se joignent évidemment le dessèchement des puits, qui, dans certaines localités, força les populations à abandonner leurs villages et leurs palmiers. Nous renvoyons au très curieux travail de M. Berbrugger sur les Puits artésiens : l'auteur y a soigneusement décrit les remarquables phénomènes du tarissement et du forage.

(3) Voyez notre *Etude sur le pays et la Société Kabile*, p. 11 et 14.

(4) Les *Époques militaires de la Grande-Kabilie*, publiées au commencement de 1857, peuvent être consultées utilement sur ce sujet. — N. de la R.

Voici les noms des fractions qui divisaient les Hal-Bou Sada :

Mohamin.....	موحمين
Oulad Zerom.....	أولاد زروم
Oulad Hameïda.....	أولاد حميدة
Chorfa.....	الشرفة
Oulad Si Harkat.....	أولاد سي حركات
Oulad Atik.....	أولاد عتيق
Les gens d'el-Alleg.....	العلايق

forment une septième fraction (1).

Les Israélites, très nombreux dans la ville, sont administrés par un rabbin qui leur rend la justice. Là, comme partout, la population juive se livre exclusivement au trafic ; le plus grand nombre exerce la profession d'orfèvre ; on les voit constamment accroupis dans de petites boutiques enfumées, semblables à des antres ; et, comme les alchimistes du moyen-âge, soufflant dans leurs chalumeaux, pour entretenir de mystérieux alliages. Dans le Sah'ara les Israélites sont moins méprisés que dans les villes du Tel et particulièrement à Bou Sada, où quelques-uns portèrent les armes ; ils vont même jusqu'à citer orgueilleusement un certain Ben Ziri, qui se distingua en brûlant la poudre... Cette tolérance tient au caractère sédentaire

(1) Voici ce que racontent les gens de ce village, qui paraît fort ancien :

Longtemps avant que les Bedarna ne s'emparassent du pays, un homme venu de l'Est fonda le village de Haouche El-Merkassi حوش المرفاسي dont les ruines sont connues sous le nom de Dechera-t-N'çara الدشرة النصرى il fut chassé par les Bedarna, et alla fonder un nouveau village à El-Alleg العلايق (le Lierre).

Aujourd'hui, les habitants attribuent les ruines du Haouche El-Merkassi aux Romains; si, on se reporte à ce nom de Dechera-t-N'çara, on doit supposer quelque fait curieux se rattachant à l'histoire oubliée ou défigurée de cette localité.

El-Alleg, bien antérieur par sa fondation à Bou Sada, vit, il y a environ deux cents ans, augmenter sa population par l'adjonction d'une fraction de Chorfa venus d'Aïn-Melàh.

Aujourd'hui, les gens d'El-Alleg font un grand commerce de goudron.

des habitants des K'sour, et à l'esprit de lucre commun à tous ces entreposeurs du commerce saharien avec le Tel. En résumé, les Juifs n'y sont ni plus, ni moins rapaces qu'ailleurs ; ils s'adonnent à la boisson et s'enivrent parfois avec de l'eau-de-vie de figues. Jadis, une place leur était spécialement réservée dans le quartier d'El-A'goub, العقوب ; aujourd'hui, ils sont répandus dans toute la ville.

Il y a aussi à Bou Sada une cinquantaine de trafiquants de la grande confédération des Beni M'zab : ils font un grand commerce de détail, professent le Kharedjisme et mangent des aliments impurs (de la viande de chien !... (1)

Si Bou Sada est un entrepôt commercial, il a aussi un autre genre d'industrie, qui lui vaut une grande réputation dans les pays arabes : les brunes filles des Oulad Naïl s'y donnent annuellement rendez-vous au nombre de plusieurs centaines ; elles viennent y gagner leurs dots, en trafiquant de leurs charmes, relevés d'une façon assez originale par d'énormes bijoux en argent d'un travail des plus primitifs.

Le K'sar a douze portes tant intérieures qu'extérieures ; chaque quartier se barricadait autrefois soigneusement ; aujourd'hui, les portes intérieures ne se ferment plus ; elles gisent à terre, comme des témoignages de la concorde introduite dans le pays sous la domination française.

On compte huit mosquées sans minarets, quelques-unes ne sont que de simples Zaouïa :

Djêma el-Derouiche ou Guehlia..	جامع الدرويش
— el-Kherkhilet.....	— الخرخلات
— el-Achache.....	— الاعشاش
— Chorfa.....	— شرفة
— Oulad Hameïda.....	— أولاد حميدة
— Oulad Zerom.....	— أولاد زروم

(1) Au dire de certains savants, cette viande neutralise l'effet irritant de la nourriture composée presqu'exclusivement de dattes.

Djêma el-Mohamin..... جامع المحتين

— Oulad Atik..... اولاد عتيق —

Ces lieux de prière correspondent, on le voit, aux principaux quartiers. Enfin, on remarque deux koubbas monumentales élevées en l'honneur de marabouts vénérés : au Nord, celle de Sidi Atya, thaleb venu du Maroc; elle est soigneusement blanchie à la chaux et pittoresquement surmontée d'une.... bouteille !

Au Sud, la koubba de Sidi Brahim, père de la tribu de ce nom (1).

Presque partout, au Sud et à l'Est, la ville est entourée de jardins ombragés par les palmiers, dont la sombre verdure forme une couronne autour du K'sar. Les plus belles plantations sont du

---

(1) Les Oulad Sidi Brahim اولاد سيدى ابراهيم prétendent que le fondateur de leur tribu était un Turc : ils racontent qu'au IXe siècle de l'hégire, quelques Turcs, sous la conduite d'un nommé Raba'h Moh'ammed, auquel succéda plus tard Baba-Ali, débarquèrent à Alger, où ils eurent des discussions à propos de rapt et butin. Un certain Brahim dut se sauver avec sa part et probablement davantage ; il vint à Bou Sada, et y épousa une femme des Chorfa, qu'il laissa plus tard enceinte, pendant un voyage à Alger. Il mourut à son retour ; sa femme accoucha d'un fils, qui fut nommé Sidi Brahim. Elevé par les Chorfa, il devint un marabout instruit et vénéré. Il mourut laissant trois fils, qui furent la souche des Oulad Sidi Brahim : l'aîné, Si Moh'ammed, donna le jour à Bel Kacem, dont le fils fonda la petite bourgade d'Ed-dis الديس

Ed-Dis, petite oasis située à 13 kilomètres N.-O. de Bou Sada. Ses palmiers ont été presque tous rasés par des réguliers d'Abd el-Kader. Adossée à une montagne crayeuse, d'où s'échappent des sources d'une eau excellente qui arrosent de belles cultures, le village d'Ed-Dis voit peu à peu disparaître les traces des ravages causés par la guerre, et déjà les têtes chevelues des jeunes palmiers commencent à ombrager ce modeste hameau.

Un autre petit-fils de Si Brahim, Rabah, fonda Ben Zan بن زان avec les Oulad Abed اولاد عايد

J'ai dû quelques-uns de ces renseignements, ainsi que plusieurs autres, à une obligeante communication de M. le sous-Lieutenant de Spahis, Flory.

côté Sud. Les jardins présentent un très pittoresque aspect et fournissent de précieuses ressources aux habitants ; on y trouve des palmiers, des oliviers, des lentisques, des abricotiers, des b'toum (Térébinthes), des jujubiers (*Sidra*), des figuiers, des pêchers, des grenadiers, des vignes, qui, enlacées de lianes, donnent de la fraîcheur et de l'ombrage et en font de véritables paradis pendant les brûlantes journées d'été. Il n'est pas rare, lorsque souffle le sirocco, de voir la population toute entière quitter ses maisons infestées d'insectes pour émigrer dans les jardins.

Sous ces verts ombrages, on cultive quantité de plantes : henné, tabac, oignons, carottes, courges, melons, pastèques, fèves, etc.

Des touffes de lauriers-roses obstruent ça et là le cours de la rivière, et des térébinthes, quelques genêts rabougris poussent épars aux flancs de la montagne.

Les dunes sablonneuses ont pour végétation le djem, l'alenda, le thym, le dis, le zita et quelques rares touffes de guettof; et, pour population, des centaines de stellions (*Dab* des Arabes) et de vipères cérastes qui grouillent sous un soleil de 55°.

Près de 7,000 palmiers paient l'impôt (1), mais les dattes ne sont pas très estimées. On y recherche beaucoup celles de Bisk'ra et de Tolga.

En revanche, les étoffes de laine, couvertures, tapis, burnous, haïks tissés à Bou Sada, jouissent d'une grande réputation; et, dans toutes les maisons, les femmes travaillent à confectionner ces beaux produits, fort recherchés dans le Tel.

Placé sur la route de Bisk'ara à El-Ar'ouat, Bou-Sada est un centre commercial important pour les tribus méridionales, qui viennent s'y approvisionner des grains du H'odna, des huiles de Kabilie ; il le fut jadis davantage, mais il tend chaque jour à reprendre, et au-delà, son importance première.

Il s'y tient tous les jours un grand marché à Rahbat En-Nouader, le marché des meules à fourrage, place extérieure et principale de la ville ; dans le quartier adjacent, se trouve Rahbat el-l'bam (le marché de la viande). Les Oulad Ahmed y apportent du sel de la grande Sebkha de H'odna (2) et du lac Zar'ez. Ce sel,

---

(1) On compte de plus, environ 3000 palmiers improductifs et 250 mâles ne payant pas l'impôt.

(2) *Sebkha*, lac salé.

généralement acheté par les Oulad Selama, est revendu et colporté sur les marchés d'Aumale jusqu'en Kabilie.

Beaucoup de gens des Beni'Abbès de la Medjana apportent de l'huile, qu'ils vendent ou troquent contre des laines. Vers le mois de mai, on voit descendre les montagnards des confédérations Kabiles du Jurjura. Ces laborieux artisans apportent les produits de leurs industries : de grands plats, des charrues et des cuillers en bois, des sabres flissa, de la bijouterie des Yenni, des figues et des olives ; ils échangent ces marchandises contre des toisons. Souvent, ils poussent plus avant, dans le Sud, jusqu'à Aïn Er Riche (1), sur la route d'El-Ar'ouat et dans les diverses fractions des Oulad Naïl.

Les commerçants de Bou-Sada vont fréquemment à Tougourt et dans le Souf.

Les tribus du Sud, que *leur ventre attire dans le Tel*, selon le proverbe arabe, viennent acheter des grains et des dattes, et vendre des moutons et des laines.

Voici les noms des tribus qui, en diverses saisons, fréquentent le plus assidûment le marché de Bou-Sada :

Oulad Sidi Brahim.....	اولاد سيدى ابراهيم
— Ahmed.....	اولاد احمد
— Sidi Zian.....	اولاد سيدي زيان
— Khaled.....	اولاد خالد
— Sliman.....	اولاد سليمان
Bouserdjoun.....	بو سرجون
Oulad Aïssa.....	اولاد عيسى
— Amara.....	اولاد عمارة
— Amer.....	اولاد اعمر
— Ferradj.....	اولاد فرج

(1) Aïn Er Riche — عين الريش — la fontaine des plumes : lieu où, dit-on, s'arrêtaient autrefois les caravanes du Soudan, pour commercer des plumes d'autruche. Je crois plutôt que ce nom est une corruption de la plante nommée en arabe *Ariche* عريش.

Oulad Hadi.....	اولاد هادى
— Dhim.....	اولاد دهيم
— Sidi H'amla.....	اولاد سيدي حملة
— Sidi Sliman.....	اولاد سيدي سليمان
— Mah'di.....	اولاد مهدي
Souama.....	السوامة
M'tarfa.....	المطارفة
Oulad Naïl.....	اولاد نايل
— Selama.....	اولاد سلامة
Adaoura.....	عذاورة
Haouamed.....	حوامد
Beni Abbès.....	بنى عباس

Les gens des Beni M'zab, de Tougourt, Temacin, de Bisk'ra, de M'sila, et les Kabiles Igaouaouen (Zouaoua) du Jurjura.

III.

Une Djêma ou assemblée de notables gouvernait Bou-Sada ; chaque fraction avait son conseil à elle, nommé à l'élection, lequel, à son tour, élisait un membre ; et la réunion de ces élus constituait la Djêma.

Cette forme gouvernementale, commune à toutes les villes du désert, est également celle des tribus Kabiles. Ce conseil percevait l'impôt qui était envoyé à M'sila pour être dirigé sur Constantine.

Le gouvernement turc, absorbé dans ses entreprises maritimes, n'exerça jamais une action bien directe sur les populations méridionales de l'Algérie. Dans le Sud, comme dans les Kabilies, il se borna à une suprématie souvent illusoire et n'intervint que très rarement dans les rivalités qui déchiraient les K'sour sahariens. Bou-Sada payait l'impôt aux beys de Constantine, et de temps à autre, ces chefs Turcs firent des expéditions dans le Sud (1) et vin-

(1) Nous renvoyons le lecteur aux très érudites et élégantes études de M. Vayssettes sur l'*Histoire des Beys de Constantine*, publiée dans ce recueil.

rent dans l'Oasis, attirés soit par les querelles des habitants, soit pour imposer le pays.

De même que dans les bourgades Kabiles, des dissensions continuelles divisaient, nous l'avons dit, les fractions des villes du Sud ; et la réunion de quelques-unes de ces fractions opposées à l'alliance des autres quartiers correspond exactement aux Sof de Kabilie, un des phénomènes politiques les plus remarquables du système démocratique des peuples berbers. Pas plus que les autres, Bou-Sada n'échappa à la loi commune. Les élémens divers qui peuplaient la ville, se livrèrent à plusieurs reprises des guerres acharnées. Ainsi, vers 1170 de l'hégire, les Mohamin, qui occupaient le même quartier de la ville que les Oulad Si Harkat, se battirent contre eux et furent expulsés. Quelques années plus tard, ils obtinrent de rentrer ; mais, ne pouvant rester en paix, de nouvelles querelles les firent encore chasser, et ce ne fut que huit ans après qu'ils purent revenir s'installer dans le quartier où ils sont aujourd'hui. La fraction dite El-Ouêche, séparée de Bou-Sada par un ravin, fut fréquemment en hostilité avec le reste de la ville, et, malgré sa faiblesse, n'eut pas toujours le dessous.

Ces divisions étaient continuelles ; et, si on ne brûlait pas constamment la poudre, il n'était pas prudent aux habitants des deux quartiers de s'aventurer les uns chez les autres.

Plusieurs fois les Oulad-Mah'di et les Oulad Naïl, profitant de ces divisions intestines ou même appelés par de sourdes menées, rançonnèrent la ville : une centaine de cavaliers de ces tribus entraient par la rivière et campaient dans l'Oasis, où ils imposaient les habitants, grâce à la profonde terreur qu'ils inspiraient. Cependant, il paraît qu'un beau jour les Bou-Sadi se décidèrent à la défense, car ils racontent, avec orgueil, qu'un homme des Oulad Mah'di, retenu captif dans une de ces incursions fut, sanglant outrage, *vendu comme un vil nègre*. Les plus redoutés de ces ennemis extérieurs, étaient les Oulad-Sah'noun, tribu lointaine, qui, tombant à l'improviste sur Bou-Sada, n'offraient pas la facilité d'une revanche aux habitants comme les Oulad Mahdi, dont les silos étaient proches.

Les gens de Bou-Sada ont gardé le souvenir d'un Bey Ah'med (El-Kolli) qui vint visiter le Hodna vers 1178. C'était, si l'on en croit les anciens, la première apparition des Turcs dans le pays. Cette visite ne tarda pas à être suivie de plusieurs autres, jusqu'en

1218, époque où le Bey Othman (1) arriva pour interposer son autorité entre les fractions des Oulad-Mahdi (2).

Vers 1225, Djallal, bey de Médéa, vint châtier les Oulad Mah'di qui, s'étant révoltés, avaient razié les Oulad Selama et les Adaoura. Le Bey fut battu. Heureusement, une colonne turque, sous le commandement de l'Agha Omar El-Dzaïri, accourut à son secours, devant faire jonction sous les murs de Bou-Sada, avec une autre colonne venue de Constantine, aux ordres de Sahnoun-Bey (3).

Les habitants de Bou-Sada, alarmés à juste titre de cette réunion, prirent prudemment le parti de s'enfuir avec ce qu'ils avaient de plus précieux, abandonnant leur ville aux Turcs campés non loin de là. Ceux-ci la pillèrent et se dirigèrent vers M'sila, où l'Agha Omar fit assassiner le Bey de Constantine, coupable de ne s'être pas rendu assez vite aux ordres du Divan d'Alger, mais, en réalité, par jalousie de l'appareil de puissance et de richesse déployé par ce Bey.

De temps à autre les Beys de Constantine continuèrent à profiter des rivalités des tribus du Hodna pour descendre à Bou-Sada et y percevoir de fortes Lezma (impôt extra-légal).

Le dernier de tous fut Ah'med Bey, que nous avons expulsé de Constantine : il vint poursuivre un chef arabe rebelle, jusque chez les Oulad Naïl. Pendant cette excursion, il fut rejoint par Ah'med Oulid Bou Mezrag, fils du Bey de Titri qui venait d'être chassé de Médéa et réclamait l'appui du Bey de Constantine pour reconquérir l'héritage paternel. Bou Mezrag accompagna le Bey à Constantine et revint avec un goum considérable de toutes les tribus du H'odna.

Il y avait déjà six années que les Français étaient dans la

---

(1) C'est ce même Bey qui, l'année suivante, étant allé porter l'impôt à Alger, fut obligé d'en revenir en toute hâte ; un certain marabout, originaire de l'Est, Moh'ammed Bel Arche, connu dans les auteurs Européens sous le nom du Forban de Djidjelli, vint d'Oran, passa à Bou-Sada, se rendit chez les Zouaoua, où il leva une armée considérable. Grâce à de nombreuses intelligences parmi les confréries des Khouan de Constantine, il mit les Turcs à deux doigts de leur perte. Othman Bey parvint cependant à les chasser.

(2) Cette tribu jouissait avant 1830, des privilèges des tribus Makhzen.

(3) Ce nom manque dans la chronologie des Beys de l'Est. — N. de la R.

régence. quand Bou Mezrag accompagna le Bey à Constantine, et revint avec un goum considérable de toutes les tribus du H'odna.

A ce moment, les Hal Bou Sada étaient en lutte avec les Oulad Sidi Brahim, dont ils avaient lieu de redouter la puissance. La Djêma de Bou Sada, voyant passer l'armée du Bey de Titri, implora son appui, qu'il leur accorda, pour se ménager des ressources dans la guerre qu'il allait entreprendre. Les choses allaient très bien pour les gens de Bou Sada, si le vieux Khalifa de la Medjana, un Mokrani (1), n'avait reçu de fortes sommes des Oulad Sidi Brahim pour soudoyer les goums de Bou Mezrag, qui se fondirent comme les neiges du Jurjura un jour de soleil.

Le jeune chef, voyant lui manquer l'appui sur lequel il avait compté, regagna avec quelques cavaliers la route de Sour El-R'ozlan (2), ancien bordj turc ruiné, situé sur les pentes Nord du Dira, contre la route de Médéa.

IV.

Lors de l'hiver de 1837-1838, l'Emir El H'adj Abd el-Kader vint dans le Ouennour'a destituer le Khalifa de la Medjana et du H'odna qu'il soupçonnait de relations avec l'autorité française. Après avoir nommé à sa place Abd es-Selam Bou Diaf, l'Emir passa à Bou Sada, se dirigeant avec son armée sur Aïn Mah'di, la ville sainte du marabout Tedjini, où ses canons ne devaient laisser debout qu'un seul palmier. On sait le retentissement qu'eut ce siège mémorable parmi les populations Sah'ariennes, dont il aliéna les esprits à la cause de l'Emir.

Pendant ce temps, une colonne française aux ordres du général Négrier, commandant la division de Constantine, s'avançait dans le H'odna; tandis que le frère d'Abd el-Kader, Sid El-

(1) La famille des Oulad Mokran (du mot kabile Amokran, chef, grand) a sa principale résidence dans la bourgade de Kalâ, chez les Aïth'Abbès, c'est là que l'imagination des Arabes prétend qu'est enfoui le trésor de 70,000,000 des Mokrani, illustres dans le pays par leur ancienneté et leur immense influence. Si l'imagination des indigènes voit dans les Mokrani des millionnaires, celle, non moins pittoresque, des Français, en a fait longtemps — et sans savoir pourquoi — les descendants des Montmorency...

(2) La cité romaine d'*Auzia*, ruinée et abandonnée lors de la grande révolte de 297, aujourd'hui la ville française d'Aumale.

H'adj Moustafa ben Mahi Eddin, accompagné d'El-Hadj el-Kharoubi, Agha de l'infanterie, étaient venus mettre la paix entre les chefs nommés par l'Emir et surveiller leurs menées ambitieuses. A l'approche du général français, ils se réfugièrent dans la petite oasis d'Ed-Dis, où ils placèrent leur camp jusqu'à la rentrée des Chrétiens.

Ce ne fut qu'en 1843, que le général de brigade de Sillègue pénétra dans Bou-Sada, à la tête d'une expédition. Il reçut un excellent accueil des habitants.

En 1845, une autre colonne, composée de cavalerie et ayant pour chef le général d'Arbouville, visita Bou-Sada. Depuis ce moment, les expéditions qui battaient le Sud, à la poursuite de l'Emir ou de ses lieutenants, passaient par M'sila et Bou-Sada.

En 1849, un marabout très influent, Moh'ammed ben Ali ben Chabira, réunissait souvent les Khouan de Bou-Sada (1) dans une mosquée qu'il avait fait construire, et y prêcha le Djeh'ad ou guerre sainte. La puissante tribu des Oulad-Naïl y comptait de nombreux adeptes; et, lorsque Ben Chabira se joignit au fameux Bouzian (2), il entraîna plusieurs fractions à la révolte.

C'était en 1849 :

Nos troupes se rendaient à Zaatcha; le général Charon, alors Gouverneur Général, résolut d'occuper Bou-Sada, et de fonder un établissement sur ce point, intermédiaire important entre Bisk'ra et El-Ar'ouat.

Le colonel de Barral (3) y laissa une garnison de 150 hommes, affaiblis par les marches, et commandés par le Sous-Lieutenant Lapeire (4). A peine le gros de la colonne fut-il parti, que la petite troupe française se trouva obligée de se réfugier dans la grande mosquée, et la ville se divisa en deux partis,

(1) Les Khouan de Bou-Sada appartenaient aux ordres de Sid Abd Er-Rahman Tedjini (confrérie sah'arienne) et à celui, tout local, de Si Mouça ben'Amar, Ce que nous allons dire est un faible échantillon de l'influence de ces ordres chez les Musulmans. Nous recommandons au lecteur qui voudrait approfondir cette influence d'étudier les événements qui précédèrent le siège de Zaatcha.

(2) Un des principaux instigateurs de l'insurrection de Zaatcha.

(3) Tué comme Général, chez les Aïth Immel, Kabilie Orientale.

(4) Tué par un des premiers boulets russes, à la bataille de l'Alma.

dont l'un voulait l'extermination des étrangers et l'autre acceptait notre domination. Le Djêma se réunit, et, à la suite d'une discussion fort animée, on prit les armes. Les Oulad Naïl accoururent sous les murs de la ville, et les Achache, les Oulad Si Harkat commencèrent le feu par la porte qui va de chez ces derniers au quartier des Mohamîn. La garnison se trouva obligée de se défendre, soutenue énergiquement par Mohammed ben Azoun, Cheikk actuel, qui eut son fils tué dans la bagarre. La nouvelle de cette insurrection ne tarda pas à arriver à Bordj Bou-Areridj, poste important de la Medjana. Le capitaine Pein (1) qui commandait le fort, réunit précipitamment une cinquantaine de fantassins disponibles et se dirigea sur M'sila, pour gagner en toute hâte Bou-Sada.

C'était une tâche difficile et périlleuse, car on disait les Oulad Mah'di en pleine révolte. Il fallut au capitaine Pein une rare énergie pour surmonter les difficultés et triompher de l'hostile mauvais vouloir des indigènes ; il parvint cependant à rassembler quelques cavaliers ; et, laissant l'infanterie derrière, il prit au galop la route de Bou-Sada. Sidi Moh'ammed ben Azoun accourut au devant du capitaine français. La petite troupe tourna la ville et, malgré une vive fusillade, pénétra par Bab El-Dzaïr, chez nos alliés les Mohamin, dont il était grand temps de relever le moral chancelant.

La garnison française occupait toujours la mosquée et fut renforcée, pendant la nuit, par l'arrivée du petit détachement de Bordj Bou-Areridj. Deux jours après, le Khalifa de la Medjana, Sid El-Mokrani, arrivait avec un nombreux contingent, et le capitaine Pein put prendre l'offensive.

A quelques jours de là, survint la colonne commandée par le Colonel Canrobert ; depuis et avant Aïn-Akherman, sa marche n'avait été qu'un lugubre convoi ; le choléra sévissait parmi ses soldats, obligés de repousser l'ennemi pour ensevelir leurs camarades. C'est là, qu'à un moment, harcelé par des forces considérables et voyant tomber les siens, le Colonel Canrobert, dont le nom était déjà populaire dans l'armée d'Afrique, s'avança vers les Arabes et, leur montrant les cadavres, leur dit : « Fuyez...

(1) Ce même officier est aujourd'hui Colonel, commandant la subdivision de Batna.

j'apporte la peste avec moi ! » Les tribus, épouvantées de ce désastre, se retirèrent.

M. Canrobert continua sa marche vers Zaatcha, sur la brèche duquel il devait s'illustrer, lorsque, le 12 novembre, le Colonel Daumas, arriva devant Bou-Sada avec des troupes de cavalerie : lui aussi avait eu sa colonne rudement éprouvée par le fléau.

A son apparition devant la ville, les bruits les plus sinistres circulaient parmi les populations Arabes. De Tunis au Maroc, on parlait de nos prétendus échecs devant Zaatcha et des succès de Bouzian. La situation pouvait se compliquer d'un moment à l'autre.

Le Colonel Daumas dont les troupes étaient décimées, jugea qu'il en fallait finir d'un seul coup ; le 14 novembre, il reçut la soumission solennelle des habitants de Bou-Sada, imposant la ville d'une amende de 8000 fr. (1) payable sous trois jours, outre des objets de valeur locale : burnous, haïks, tapis, etc.

V.

Après de rudes épreuves, Zaatcha tomba devant le courage persévérant de nos soldats.

Bou-Sada était soumis ; on s'occupa sérieusement de l'occupation. Une Kasba fut construite sur le Doulat El-Roud : elle domine le Ksar et le marché et renferme tous les établissements militaires.

Les populations, d'abord alarmées de notre présence, ne tardèrent pas à revenir.

La paix profonde qui règne aujourd'hui dans le Sud y a développé un commerce considérable. Un seul fait prouvera, plus éloquemment que tout ce que nous pourrions dire, la considération attachée à la domination française : à la suite de notre occupation, quelques tentes s'étaient retirées dans la régence de Tunis. Le bien-être de leurs frères restés à Bou-Sada les a déterminées à revenir spontanément, et une tribu toute entière, les Haouamed, s'est ainsi reformée.

Le Baron Henri Aucapitaine,
Sous-Lieutenant au 36me de ligne.

(1) Somme considérable en pareil moment.

ENVOI D'ANTIQUITÉS DE LA KABILIE AU MUSÉE CENTRAL.

A la fin de notre introduction au *Livret explicatif* des collections de la Bibliothèque et du Musée d'Alger, nous disions ceci naguères :

« Notre Musée a deux sortes d'ennemis : les uns voudraient « que tout allât à Paris ; les autres que tout restât dans les pro- « vinces africaines, *au lieu même ou chaque chose se découvre.* « Outre que ce dernier point obligerait d'attacher un conservateur « à chaque article, si l'on tenait à ne pas le voir enlever ou dé- « truire, il condamne logiquement ces magnifiques musées d'Eu- « rope qui ont rendue accessible à tous l'étude de l'antiquité. Car, « si, parmi les hommes studieux, il en est qui aient assez de ri- « chesse pour aller étudier chaque objet à sa place primitive, au- « cun d'eux, certes, n'en trouverait jamais le temps.

« Sans exclure en aucune façon les collections secondaires, recon- « naissons la nécessité d'une collection centrale, nécessité procla- « mée par le bon sens des nations et des siècles ; reconnaissons-le « surtout en Algérie, où la science réclame à son tour ses lettres de « naturalisation. »

Il serait inutile de reproduire ici des vérités aussi banales, si elles n'avaient pas été solennellement contestées à une époque très rapprochée de nous. Mais, comme l'éclipse de la raison n'est jamais de bien longue durée, on ne tarda guère à revenir aux principes inspirés par le bon sens et sanctionnés par l'expérience. Parmi les exemples assez nombreux que l'on pourrait donner de cet heureux retour, nous choisirons le plus récent.

Ce sera, d'ailleurs, l'occasion naturelle d'acquitter une de ces dettes de reconnaissance qui ne se prescrivent jamais.

Au milieu des plus graves préoccupations de la guerre ou du gouvernement, au sein même des enivrements de la victoire, M. le Maréchal Pelissier a toujours eu une pensée bienveillante pour la Bibliothèque et le Musée d'Alger. Pendant ses expéditions de Kabilie, il recueillait plus de quatre-vingts manuscrits arabes à l'intention du premier de ces établissements. A Sébastopol, malgré les soucis d'un siége jusqu'alors sans exemple et dans les circonstances

où il eût été certes bien permis de ne point penser à la science, M. le Duc de Malakoff réunissait des livres russes pour nous les envoyer. Ils resteront à notre bibliothèque, non pas seulement comme moyen d'étude, mais comme un souvenir glorieux, ces livres sur l'un desquels on lit la précieuse note autographe que nous avons jadis publiée dans l'*Akhbar*.

Après avoir payé la dette du passé, arrivons au présent.

Lorsque M. le duc de Malakoff visitait la grande Kabilie, au mois de juillet dernier, il vit à Tizi-Ouzou quelques antiquités qu'on y avait apportées de divers points ; et il donna aussitôt l'ordre de les diriger sur notre musée central, où elles sont parvenues dans le courant d'août. Arrivées à cet établissement sans aucune indication spéciale et pendant que le conservateur était en tournée d'inspection, la provenance exacte de chacune d'elles et le nom même de l'auteur de l'envoi demeurèrent inconnus pendant quelque temps. Maintenant que nous savons quel est le bienfaiteur et quelle est l'origine du bienfait, nous nous empressons de publier le nouveau service rendu à la science et au musée de notre ville par M. le maréchal Pelissier et de mettre en relief la valeur de ce service, au moyen d'une courte description des objets envoyés.

Le plus important est le *bas relief berber d'Abizar* ; il est gravé plutôt que sculpté sur une dalle en grès à contours très irréguliers qui mesure 1 mètre 35 cent. de haut sur 1 mètre 10 cent. de large. Ce curieux monument a été découvert en 1858, par M. le baron Aucapitaine, sous-lieutenant au 36e régiment d'infanterie, à Abizar, bourgade des Beni-Djennad. La *Revue africaine* en a parlé alors, tome 3e, page 315, et tome 4e, pages 153 et 237. En regard de la page 154 de ce dernier volume, elle en a même reproduit le dessin, d'après M. le lieutenant-colonel Wolf. Ajoutons que M. le capitaine Devaux en avait envoyé une épreuve photographique très bien réussie.

Les caractères libyques qui se remarquent en haut et à gauche ont été ainsi expliqués par M. le lieutenant-colonel Hanoteau, dont la compétence est connue en fait de philologie berbère :

A IOUKAR (*ou* IAKOUS)
Annouren rend hommage à son maître.

Quant au sujet, il représente un personnage en chasse, si ce n'est le dieu berber de la chasse lui-même.

Les figures ne sont point modelées et n'ont un peu de relief que parce que le champ a été légèrement évidé ; en quelques endroits, on s'est même borné à refouiller le long du trait. La scène, quoique

d'une remarquable barbarie d'exécution, est très compréhensible, ainsi qu'on en va juger.

Le personnage principal est à cheval et occupe avec son coursier presque toute la surface de la pierre ; on ne remarque rien sur son corps, qui ressemble à un vêtement ; si ce n'est peut-être une calotte plate qui lui couvre le sommet de la tête. Sa barbe, triangulaire et très pointue, lui descend sur la poitrine. De la main droite étendue, il porte un bouclier rond, timbré d'un grand cercle au milieu. Derrière ce bouclier, dépassent, à gauche et à droite, les fers et les hampes de trois javelots rassemblés dans la main de ce côté.

Le bras droit est tendu en arrière et l'avant-bras relevé à angle droit ; sa main est ouverte, les doigts sont en l'air, droits et serrés l'un contre l'autre, sauf le pouce qui est très écarté. Entre ce dernier et l'index, on aperçoit un objet annulaire ou sphérique qui a été omis dans le dessin communiqué à la *Revue africaine*. D'après la position du bras, cet anneau ou boule semble un projectile qu'on va lancer.

Le cheval porte au cou quelque chose qui ressemble fort à un phallus, une espèce d'amulette peut-être. Cela rappelle un usage encore en vigueur parmi nos cavaliers indigènes ; seulement, ceux-ci, au lieu de l'attribut obscène du dieu de Lampsaque, emploient quelque texte du Coran ou d'un autre livre sacré ; c'est plus décent, sinon plus efficace.

Derrière le cavalier, touchant ses reins, sous son bras droit et sur la croupe du cheval, un individu cinq fois plus petit que le héros de la scène (signe conventionnel d'infériorité sociale dans l'iconographie berbère), tient de la main droite une sorte de massue, dans l'attitude de quelqu'un qui va frapper. En avant de la tête du cheval, court un petit quadrupède ; un volatile de taille analogue est placé devant ses pieds. On appellerait ce dernier une autruche, s'il était possible, en présence de formes aussi incertaines, de pousser la précision jusqu'à la détermination de l'espèce.

Les figures de ce tableau ne sont point disposées par plans réguliers ; on les a mises çà et là, selon que le personnage principal laissait de la place. Si quelques-unes paraissent plus petites qu'elles ne devraient l'être, ce n'est pas pour arriver à un effet de perspective ; c'est, ainsi que nous l'avons déjà dit, pour marquer les inégalités sociales.

Après cette description rapide, le lecteur pensera peut-être avec nous que ceci est bien une scène de chasse : le cavalier en est le héros ; le petit bonhomme qui le suit vient sans doute de battre le buisson avec son matrag et de lancer les deux animaux qui figurent là comme échantillons du gibier à poil et à plume, en général. Cette méthode abréviative de composer un tableau est assez heureusement appliquée par les artistes berbers, qui ont su se créer ainsi un langage iconographique à la fois concis et expressif.

Maintenant, le cavalier est-il Ioukar ou Iakous, le dieu de la chasse ; ou, simplement, Annouren, son humble adorateur ?

Le dessin suggère cette dernière explication, mais les convenances religieuses la font repousser.

M. Hanoteau, traducteur de l'inscription, ayant eu la modestie de déclarer que son interprétation n'était pas certaine, nous imiterons sa prudente réserve et nous nous contenterons d'avoir exposé les faits.

Un deuxième monument, du même grès que le précédent et d'une exécution tout aussi peu artistique, arrive après celui-ci, et provient peut-être du même endroit, ce que nous ne pouvons manquer d'apprendre prochainement, avec certitude.

C'est le fragment supérieur d'une *tabula* aussi grossièrement sculptée que la précédente ; il mesure 0,57 c. de haut sur 0,90 de large. Dans un cadre en saillie, taillé très irrégulièrement, se détache en demi-bosse une moitié de personnage à peu près fruste, tenant une lance droite dans la main gauche. Sur la bordure supérieure, large de 15 c., on lit : TABLA. DEO. MASI...

Après le I final, on observe l'amorce inférieure de la lettre qui suivait et qui devait être une de celles qui ont pour premier élément une diagonale (1). Comme il n'y a pas de signe séparatif après MASI.., (2) il est probable que la dédicace n'est pas terminée. Il y a, du reste, encore place pour trois ou quatre lettres après ce fragment de mot.

Tabla est ici une altération du mot propre *tabula* qu'on employait pour désigner un *tableau* votif, un ex-voto.

---

(1) Dans cette épigraphe, les lettres N et M sont entièrement composées de diagonales.

(2) Ce paraît être le Dieu *Mastiman* dont parle M. Judas dans son savant article sur dix-neuf inscriptions numidico-puniques découvertes à Constantine. V. l'Annuaire (1860-1861) de la Société archéologique de Constantine, p. 57. Dans cette hypothèse, le nom aurait été *Mastanam*, sur notre inscription ; car après l'amorce de ce qui serait un T, on aperçoit l'amorce d'un A.

Il est regrettable que le nom de cette divinité topique des anciens Berbers de la Kabilie centrale — de cette espèce de Dieu Mars — n'ait pas été conservé complet sur cette *tabula*. Mais le monument, malgré cette lacune et ses mutilations, n'en est pas moins très curieux. Quand nous publierons l'ensemble de nos recherches archéologiques sur la grande Kabilie, nous y reviendrons avec plus de détail.

Nous ne mentionnerons que pour mémoire un fragment de mosaïque d'ornementation qui nous est parvenu avec les objets précédents et dont nous ne connaissons pas encore la provenance précise.

Zeffoun, l'ancien *Rusazus* (entre Dellis et Bougie, sur la côte), a fourni deux inscriptions à cet envoi. La première, gravée dans un cadre à filets, sur un grès carré haut de 0,83 c. et large de 0,53 c., est ainsi conçue :

D M S
IVLIA SECVN
DA VIXIT AN
NIS XXXXX.

Il n'y a de remarquable dans l'épitaphe de la cinquantenaire Julia Secunda que la manière insolite dont son âge de 50 ans est indiqué. Ajoutons que les lettres, qui appartiennent à l'alphabet rectiligne, et qui n'offrent que les éléments strictement indispensables de chaque caractère, sont très grossièrement gravées.

M. Salvy, artiste qui a visité Zeffoun en 1858, avait lu à tort *Julia Facunda*. Il avait découvert ce tombeau en faisant quelques fouilles et y avait trouvé un squelette entier. V. *Revue Africaine*, T. 2e, p. 215.

Il avait vu au même endroit, le dernier monument dont nous avons à nous occuper et qui clôt la liste de ceux que le Musée d'Alger doit à la bienveillance éclairée de M. le duc de Malakoff. M. Salvy avait même donné l'inscription qui se trouve à la page déjà citée. Mais sa copie contenait des erreurs que nous rectifions sans peine, en présence du document original, que nous étudions tout à notre aise dans une salle du Musée ; tandis que cet artiste ne l'avait pu voir que dans des circonstances très défavorables.

Ce dernier monument est une stèle funéraire haute de 1 m. 10 c. sur 0 m. 55 c. Il est en grès et se compose de trois parties : un fronton très aigu, le tableau proprement dit et le cadre, où est l'épitaphe. Celle-ci est ainsi conçue :

D M S
MODISECN
DILATATIS
FILIVS POSVIT
PATRI BENE...
RENTI VIX...
IS..... XV...

« Monument aux Dieux mânes de Modisecn Dilatas. Son fils a élevé » (ce monument) à son père » bien méritant, qui a vécu.. XV... ans.»

La présence de cœurs, employés comme signes séparatifs, à la fin de la 2e et de la 3e lignes et leur absence ainsi que celle de signes analogues ou d'intervalles, dans l'intérieur de ces deux mêmes lignes, ne nous a pas permis de lire autrement que : *Diis Manibus sacrum Modisecn Dilatis*, etc.; sans cela, nous aurions incliné à remplacer les deux derniers mots par *Modii Secundi Latatis*. La suppression des voyelles — trace d'habitudes sémitiques dans l'écriture — étant assez fréquente en épigraphe africaine, l'absence du V n'aurait pas été un obstacle à cette lecture. En somme, il y a doute.

Nous avons dit que cette *tabula* se compose de trois parties : on connaît déjà celle qui contient l'épigraphe ; examinons rapidement les autres.

La partie supérieure, ou fronton, offre au tympan un croissant horizontal placé les cornes en haut, surmonté d'une pomme de pin et accosté de deux accessoires frustes, qui paraissent être des espèces de fleurons.

Le compartiment qui arrive immédiatement au-dessous, contient une grande couronne, timbrée d'une rosace au centre ainsi qu'à sa partie supérieure centrale, et posée sur une ancre dont les deux dents la dépassent latéralement. On n'est pas surpris de rencontrer cet emblème naval dans les ruines de Rusazus qui fut un port de mer très acceptable pour les Anciens, si peu exigeants en matière maritime. Aujourd'hui, Zeffoun — qui succède à l'établissement antique — n'est pour nous qu'un assez médiocre mouillage, même pour les petits bâtiments.

Tels sont les cinq monuments dont notre Musée est redevable à M. le Duc de Malakoff. Si nous avons réussi à les faire valoir autant qu'ils le méritent, on aura compris que c'est une précieuse acquisition à divers égards.

A. Berbrugger.

CHRONIQUE.

(PARTIE OFFICIELLE)

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE.

ANALYSE

DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE GÉNÉRALE

Du 17 janvier 1862.

(PRÉSIDENCE DE M. BERBRUGGER)

Après avoir fait diverses communications archéologiques, M. le président de la *Société historique Algérienne* a lu, sur la situation morale et matérielle de la Société et de son organe, la *Revue Africaine*, le rapport suivant, que nous allons reproduire en partie :

« C'est pour la septième fois, Messieurs, que nous nous trouvons réunis en assemblée générale annuelle, au moment même où notre journal, la *Revue africaine*, entre dans la sixième année de sa publication. Dans un pays nouveau comme le nôtre, où les créations scientifiques de ce genre ont de la peine, même à naître ; et eu égard aux difficultés particulières, et, en apparence, insurmontables qui ont accueilli nos débuts, ces chiffres ne laissent pas d'avoir une certaine éloquence. Naître était déjà quelque chose, comme je le disais tout-à-l'heure ; avoir vécu semble presque un tour de force, surtout pour ceux qui ont une connaissance complète des circonstances au milieu desquelles nous nous sommes développés. Il ne restera aucun doute à cet égard, si nous jetons un coup d'œil rétrospectif sur tant d'utiles créations locales, analogues à la nôtre, et qui pourtant ne se sont pas trouvées viables. C'est que, dans un peuple en voie de formation, tout ce qui ne se rattache pas aux intérêts positifs les plus immédiats, n'attire guère l'attention ou paraît au moins susceptible d'ajournement, même à beaucoup d'esprits supérieurs.

« Félicitons-nous donc, Messieurs, d'être ainsi une exception à une règle générale, et de pouvoir dire que nous obtenons, au point de vue matériel, un succès aussi grand qu'on pouvait l'espérer, lorsque, comme nous, on ne s'adresse ni aux passions, ni aux intérêts des hommes, et que l'on reste presque toujours dans le domaine de la science pure.

« Je dis presque toujours, parce que pendant l'année qui vient de s'écouler et dont j'ai à vous entretenir, nous sommes sortis un moment de ce domaine spéculatif, en saisissant successivement le Conseil Municipal et le Conseil Général, de la question d'une *habitation mauresque à choisir parmi les plus belles et à conserver comme monument historique*. Je n'ai pas besoin de vous rappeler le succès qu'a eu notre intervention faite au nom de l'art, intervention qui se trouvait en même temps servir efficacement les intérêts de la ville. En suivant la voie hiérarchique, nos réclamations sont arrivées jusqu'à M. le Maréchal Randon, ministre de la Guerre, notre illustre fondateur, et il a ordonné une nouvelle étude du front de mer septentrional, qui amènera, il faut l'espérer, la conservation du charmant palais mauresque où nous sommes aujourd'hui même en séance.

Nous avons toute raison d'être satisfaits de la situation morale de la Société et de son organe, la *Revue africaine*, ici et en Europe. Nous avons conquis enfin cette notoriété honorable que les créations de ce genre obtiennent avec tant de peine, précisément à cause de ce qui fait leur mérite : la sphère élevée des idées dans laquelle elles se meuvent. Partout, on nous connaît et on nous cite ; j'ajouterai qu'on nous loue même quelquefois. Il est certain qu'aucune autre association scientifique, aucun autre recueil ne peuvent se comparer, en archéologie africaine, sous le rapport du nombre, de la valeur et de la variété des travaux inédits, aux Sociétés de Constantine et d'Alger, ni aux *annuaires* de l'une, ni au *journal* de l'autre. Nous pouvons le dire sans blesser la modestie, puisque l'honneur en revient beaucoup plus aux circonstances particulières où nous sommes placés qu'à nous-mêmes ; c'est une place spéciale, conquise et bien occupée, et que nul, du reste, ne peut prendre, s'il ne réside pas, comme nous, sur le champ même des explorations.

Aux vétérans de notre *Revue*, dont vous êtes habitués à rencontrer les noms presque dans chaque numéro, se sont joints, dans l'année 1861, de nouvelles recrues, parmi lesquelles je citerai surtout M. le colonel Faidherbe, pourvu aujourd'hui d'un commandement

en Algérie ; MM. Poulle et Pelletier, de Sétif ; M. Guin, de Draa el-Mizan ; M. Guès d'Aumale ; M. Arnaud de Djelfa Leurs œuvres ont passé depuis trop peu de temps sous vos yeux pour que j'essaie d'en faire ici l'appréciation ; d'ailleurs, les éloges dont elles ont été l'objet de la part de quelques organes de la presse locale suffiraient seuls pour me dispenser de ce soin.

Ainsi donc, Messieurs, pour la partie du compte-rendu annuel qui m'est échue, en qualité de président, je ne vois que des raisons de nous féliciter des résultats de nos efforts pendant l'année 1861, que des motifs d'encouragement pour les continuer durant l'année qui commence.

Les modifications importantes faites au Gouvernement Général de l'Algérie doivent être surtout pour nous une raison de beaucoup espérer : aujourd'hui, l'autorité suprême est à Alger même ; elle est exercée par des hommes qui joignent à un esprit élevé et plein de bienveillance, le sens exquis des besoins de la science et de l'art. Dans de pareilles conditions, l'avenir qui s'ouvre devant nous a d'encourageantes perspectives. Il ne s'agit plus que de continuer à mériter les sympathies publiques ; et, à cet égard, vous avez fait amplement vos preuves.

Cette séance est solennelle à divers égards : c'est aujourd'hui que vous jugez en quelque sorte ceux à qui vous avez accordé ou continué votre confiance. Tous ont fait ce qu'ils ont pu pour s'en rendre dignes ; et je me plais à déclarer ici que l'heureux accord qui n'a jamais cessé d'exister entre les membres de la Société, n'a pas été moins remarquable parmi les fonctionnaires du Bureau, pour qui c'était d'ailleurs un devoir plus particulier. Leur zèle et leur dévouement ont toujours été à la hauteur de leur mission ; c'est une justice que je me félicite de pouvoir leur rendre ici, dans ce dernier acte de mon année présidentielle.

Je laisse, maintenant, la parole à notre honorable Trésorier-Archiviste, M. Voiturier, qui va vous entretenir de la situation financière de la Société et du Journal. »

Le Président,

A. Berbrugger.

M. Voiturier, trésorier de la Société, donne l'état de la comptabilité générale au 1er janvier 1862. Il résulte de ce document que l'actif de la Société est, à cette date, de 562 fr. 80 c., toutes recettes

et dépenses balancées. Cet excédent sur l'exercice de 1861 atteste la bonne situation financière de la Société.

Après avoir entendu la lecture de ces deux documents, la Société vote des remercîments aux membres de son bureau, pour le zèle intelligent avec lequel chacun d'eux s'est acquitté de la besogne qui lui incombait.

Avant de procéder aux élections, M. Berbrugger fait savoir que la Société a perdu son excellent secrétaire, M. Vayssette, qui a été nommé interprète assermenté, à Constantine, et peut-être même M. Coquerel, secrétaire-adjoint, qui est depuis assez longtemps en France, et dont on n'annonce pas le retour prochain.

A ces pertes regrettables, il faut ajouter celle de M. Voiturier, trésorier-archiviste, qui est sur le point de rentrer dans le personnel du ministère de la Guerre, à Paris. Ayant pris ces fonctions à une époque difficile pour la Société, il y a déployé des aptitudes particulières et un dévouement sans bornes, dont on ne saurait trop le remercier.

On procède ensuite à la nomination des membres qui doivent composer le nouveau Bureau, les uns pour deux ans, les autres pour une année seulement, d'après les dispositions des Statuts.

Le scrutin donne les résultats suivants :

Président. M. Berbrugger (réélu).
1er *Vice-président*. M. Bresnier (réélu).
2e — M. Solvet (réélu).
Secrétaire. M. Mac Carthy.
Secrétaire adjoint. M. de Rougemont.
Trésorier. M. Lodoyer.

Pour extrait, le Secrétaire : Mac Carthy.

(La séance est levée à 10 heures du soir)

Partie non officielle.

Ténès (*Cartenna*). — M. le baron de Montigny, secrétaire général de la préfecture d'Oran et ancien commissaire civil de Ténès, nous envoie, de cette dernière ville, une très-jolie petite tête de bacchante en marbre, qu'il avait trouvée dans son jardin.

El-Hadjeb (*Tanaramusa*). — On nous écrit de Blida : « Le dernier numéro de votre Revue contient l'erreur suivante (voir notre dernier numéro, 5e volume, page 474) ; l'épitaphe épiscopale dont

vous parlez dans ce numéro n'a pas été trouvée au même lieu que la lampe dont vous donnez la description, c'est-à-dire à l'angle N.-O. d'El-Hadjeb, mais bien à 300 mètres Est, dans les ruines d'une chapelle dont on a retrouvé toutes les fondations, quand Monseigneur y a fait pratiquer des fouilles. Il y avait là trois tombes, l'une à côté de l'autre ; sur une seule était une épitaphe, celle qui figure aujourd'hui à notre Musée. Les autres n'en avaient pas, ce qui a fait dire à M. l'abbé S., que les deux tombes muettes devaient être celles des grands-vicaires ».

Nous profitons de cette occasion pour rectifier, dans le même article, une autre erreur, qu'un examen plus approfondi nous a fait apercevoir. Au lieu de l'*oiseau fantastique* dont nous parlons à la page 475 de ce numéro, il faut mettre *un dauphin*. Le mauvais état de cette partie de la lampe et un peu aussi la négligence de l'artiste nous avaient empêché de le reconnaître au premier abord.

Alger (*Icosium*). — M. Chasseriau, architecte de la ville, vient de faire hommage au Musée central d'un moyen bronze, fort bien conservé, de *Cléopâtre Séléné*, femme de Juba II. Cet exemplaire est, à très-peu près, semblable à celui qui a été décrit, sous le n° 66, au tome V de la Revue, page 370 (n° 29) ; il a été trouvé ici, en faisant des travaux de fouilles pour construire.

Djelfa. — Par lettres des 30 novembre dernier et 15 courant, M. le Dr Reboud nous adresse les communications suivantes :

Cet honorable correspondant a visité le Ksar Bou Kahil avec plusieurs officiers du Bordj de Djelfa ; le plan du Ksar a été relevé par le garde du génie qui les accompagnait. Il nous annonce que l'itinéraire de cette intéressante excursion nous sera prochainement adressé par M. Arnaud, qui pourra y utiliser les nombreux matériaux qu'il a déjà réunis sur l'histoire légendaire des tribus de cette région. Ce jeune interprète militaire a, sur la vallée marécageuse de Tadmit, le récit de combats livrés aux Romains par Sidi Okba. Il y joindra les traditions sur les deux blocs de rocher en forme de tours, appelés la *grande et la petite chamelles*, qu'on laisse sur sa droite, à la hauteur de l'Oued Mergued, en allant d'Aïn el-Bel à Sidi Makhlouf. Il nous fait espérer encore la légende du mouflon enchanté, celle de la caverne mystérieuse du Bou Kahil ; et celle enfin de la fameuse pierre que l'on voit encore à Tadmit où le Général romain *Setih* ou *Setieh* attachait son cheval, à l'époque où le Sultan de Tadmit s'appelait Ben Alouan. Enfin, M. Arnaud promet l'histoire de Demed, de Msad, de Zakar, d'Amoura, Moudjebera, villages du cercle de Djelfa, ainsi que quelques détails sur le combat d'Aïn Naga. Nous attendons avec impatience ces diverses communications : bien que la tradition ne soit pas de l'histoire proprement dite, chez un peuple qui apprend par cœur, plus qu'il n'écrit, comme le peuple arabe, la tradition a son prix et parmi les fables qui l'enjolivent, il y a souvent d'utiles vérités à recueillir.

M. le Dr Reboud termine sa communication en annonçant l'envoi au Musée d'Alger de trois des cinq inscriptions qu'il a rapportées de Msad ; elles sont arrivées à Alger, et les deux autres y parviendront par la plus prochaine occasion.

Aumale (*Auzia*). — Après avoir adressé au Musée d'Alger, deux moyens et un petit bronze, d'Alexandre Sévère et de Maxence, M. E. Guès, d'Aumale, envoie le dessin d'un grand bronze trouvé à Sour Djouab et dont il n'a pu faire l'acquisition.

On lit du premier côté : S. C. en très grands caractères, dans le champ, indice d'une monnaie frappée par *Senatus-Consulte* ; puis, autour de ces deux majuscules, on lit :.... IMP. CAESAR DIVI AVG. F. AVGVST. P.M. TR. POT. XX.

Au 2e côté, ou revers : Quadrige traîné par quatre éléphants : Le principal personnage, au lieu d'être debout, se tient assis sur un tabouret qui domine entièrement le véhicule. Chaque éléphant porte un conducteur sur son dos dans une espèce de selle dont le bord antérieur fait une grande saillie.

Les lettres qui manquent au commencement de l'épigraphe paraissent être TI., abréviation de *Tiberius*. V. Mionnet, T. 1er, p. 120.

Fort-Napoléon. — M. le Lieutenant Colonel Hanoteau nous écrit, de cette résidence, à la date du 8 courant :

« J'ai fait continuer les fouilles dans le petit monument d'*Aguemmoun Oubekkar*, dans l'espoir de trouver la seconde moitié du bas-relief qui a été déterré en cet endroit l'année dernière (V. *Revue africaine* (n° 27), T. 5, p. 179-180 ; mais on n'a pu rien découvrir.

« Depuis les dernières communications que j'ai faites à la Revue, le Dr Pallier, médecin en chef de l'hôpital, a trouvé, dans les environs du Fort, et toujours sur le versant septentrional, une nouvelle ruine de l'époque romaine. Elle est située sur la pente de la montagne

couronnée par le petit village d'*Imaïnseren* (les pressoirs) et sur le chemin qui conduit de cet endroit à la dachera d'*Iril Tazert* (la crête des figues sèches). Un pan de mur de bonne construction et assez bien conservé, est encore debout ; mais il est en partie couvert par une haie vive qui ne permet pas de l'examiner de près ; à côté, sont les fondations de deux petits bâtiments. Le tout me paraît avoir fait partie d'un petit établissement d'exploitation rurale. C'est la première ruine de ce genre qui se rencontre dans la montagne.

« Les pierres antiques de Tiziouzou vous ont été envoyées par M. le Lieutenant Colonel Martin, sur l'ordre de M. le duc de Malakoff, lors de sa visite en Kabilie, au mois de juillet dernier. » — (Voir l'article : *Envoi, au Musée d'Alger, d'antiquités de la Kabilie*, ci-dessus, p. 61.

« Maintenant que j'ai perdu l'espoir de découvrir la seconde moitié de mon bas-relief, je vais demander l'autorisation de vous envoyer celle que je possède, ainsi que l'inscription de Centenarius. »

V. ci-après, p. 80.

Catastrophe d'Osman, bey de Constantine, en 1804. — M. L. Férand, un de nos correspondants de Constantine, nous adresse un travail plein d'interêt sur cet événement, qui a inspiré l'histoire et la légende dans le beilik de l'Est. Les éléments en ont été recueillis sur place et de la bouche de témoins oculaires. Nous le publierons dans le prochain numéro.

Souma-Iroumïen. — M. Guin, interprète militaire, nous écrit de Dra el-Mizan, le 15 janvier 1852 : « Je vous adresse la description succincte d'une ruine sise dans les Guechtoula, que je viens de visiter:

« Au bas de la fraction des Aït-Haggoun, de la tribu des Beni bou R'erdan, les Indigènes montrent, à l'endroit dit Tamazirt n'Souma', la ruine d'une tour qui, selon eux, serait d'origine romaine. Ils la désignent sous le nom de Souma' Iroumïen (Tour des Chrétiens).

» Cette ruine se compose de la base d'une construction rectangulaire, autant qu'on en peut juger, formée par des blocs en pierre taillés, joints les uns aux autres par un mortier très-dur, et d'une assez grande quantité de matériaux répandus çà et là.

» Ce petit édifice, que l'on ne peut attribuer aux Kabiles, offre une certaine analogie avec celui d'Azerou n'Tiri (*Revue afric.*, 3e année, page 236). Par sa position, dominant le Tiniri des Beni Hendas, espace compris entre les contreforts du Jurjura et Ir'il n'Tazert, et A'nçor des Beni bou R'erdan, etc. ; il semblerait avoir été construit dans un but militaire, comme poste avancé, par exemple

» On rapporte que deux pauvres cultivateurs, en creusant la terre près de cette ruine, ont trouvé une grande quantité de pièces d'argent.

» Tels sont les renseignements que j'ai recueillis sur les lieux, et je regrette de ne pouvoir y ajouter l'estampage de quelques inscriptions ; toutes mes recherches à ce sujet ont été vaines. »

Tigzirt (*Iomnium*). — M. le colonel d'état-major de Neveu, commandant supérieur de la subdivision de Dellis, nous adresse la rectification suivante : « . . . Je suis allé à Tigzirt, il y a environ quinze jours. J'ai revu la pierre sur laquelle est l'inscription du Rusucurritain, et j'ai encore constaté de la manière la plus nette, et avec témoins, qu'il y avait sur cette inscription : TEMPLVM ET STATVAM. Les lettres ET STAT sont les seules qu'on ne voie que très-partiellement, et, par suite, très-imparfaitement; mais il est impossible de ne pas lire les quatre lettres TVAM. Si vous avez un estampage, regardez-le avec attention. »

V. tome Ier de la *Revue africaine* (n° 6), à la page 498, où nous avons donné cette curieuse inscription. Nous avons laissé, à l'avant-dernière ligne, une lacune correspondant aux lettres ET STAT, lacune que M. le colonel De Neveu comble d'une manière très-plausible par la leçon qu'il propose, et qui est fondée sur une lecture plus prolongée et plus attentive qu'il ne nous avait été possible de le faire. L'estampage que nous avons rapporté de ce document n'ayant pas reproduit la partie fruste, il n'a pu nous aider à rétablir ce qui manquait dans notre copie.

Biskra. — On nous assure que M. Seroka, ancien commandant supérieur de cette ville et aujourd'hui lieutenant colonel au 7e régiment d'infanterie au fort de Romainville, près de Paris, a recueilli, pendant son long séjour dans les Ziban, les matériaux d'une histoire complète de ces contrées. Il est bien à désirer que ce travail soit publié par son auteur, qui a pu mieux que personne l'entreprendre et le mener à bonne fin.

Statuette de Carthage. — La statuette en marbre trouvée à Carthage, et donnée au Musée central par M. A. Gaspary, nous est parvenue. C'est un fragment qui mesure 20 cent. de hauteur ; il y

manque la tête et les membres inférieurs, à partir de l'emfourchure ; tout le côté gauche est brisé. Dans son état actuel, le bras droit est étendu le long du corps ; les doigts, allongés et écartés du pouce, s'appuient sur la hanche, qui offre une saillie très-prononcée, telle qu'elle pourrait l'être dans un corps de femme. Cependant, on s'aperçoit sans peine, malgré une mutilation faite à dessein, mais incomplète, que le sujet appartient au sexe masculin. Le ventre est renflé, les pectoraux sont très-accusés, et le nombril est exagéré dans ses dimensions. D'après ces caractères et la direction particulière de l'organe générateur, tout porte à croire que cette statuette était un Priape, ou du moins quelque personnage du culte phallique.

M. A. Gaspary a joint à cet envoi « seize petites pierres d'une forme ovoïde, trouvées, à l'Est de Carthage, dans un caveau souterrain, à peu près à deux mètres au-dessous du niveau du sol, et d'un espace de 40 mètres de surface. Ces petites pierres sont innombrables, dit notre honorable correspondant, qui ajoute que, d'après les renseignements qu'il a pu recueillir, il y a lieu de penser que c'étaient des projectiles qui se lançaient avec la fronde.

Ces projectiles présumés ont 0m05 dans leur plus grand diamètre, et 0m04 dans le plus petit ; leur maximum d'épaisseur est de 0m03 et demi. Leur forme est plutôt celle d'une amande que d'un œuf. Au lieu de la rainure habituelle des pierres de fronde, on remarque tout autour une bavure, comme s'ils avaient été faits dans un moule. Nous nous sommes assuré d'ailleurs qu'ils sont en terre cuite, et non pas en pierre.

Djouggar (*Tunisie*). — M. Alphonse Rousseau nous écrit, de Tunis à la date du 5 courant :

« Je vous envoie ci-joint, la reproduction galvanoplastique d'une médaille en or du Bas-Empire, qui a un certain intérêt archéologique, et, peut-être aussi, un certain intérêt numismatique.

Cette médaille a été trouvée entre deux pierres de taille, dans le temple de la source de Djouggar, dont les eaux, vous le savez, étaient amenées, autrefois, ainsi que celles de la source de Zaghouan, jusqu'à Carthage au moyen du gigantesque aqueduc romain, dont vous avez pu admirer les beaux restes. Les pierres de taille entre lesquelles cette médaille a été trouvée comme scellée, faisaient partie d'un des deux murs qui avaient été bâtis dans l'intérieur même de la source, et dont la construction est évidemment postérieure à celle du

temple proprement dit. Nul doute que la construction de ces murs n'ait eu lieu lors d'une des nombreuses restaurations qui ont été faites aux aqueducs, à l'époque de la domination Romaine et Byzantine. Il est difficile, aujourd'hui, en examinant les lieux, de se rendre compte du motif qui avait fait élever ces murs qui ne pouvaient servir en rien à l'aménagement des eaux.

Les circonstances dans lesquelles cette médaille a été trouvée prouvent bien que c'est avec intention qu'elle a été placée entre les deux pierres de taille qui la recélaient et comme pour indiquer la date précise d'une des nombreuses restaurations des aqueducs dont je viens de parler.

Reste donc à fixer cette date au moyen de la face et du revers de ce charmant tiers de sol d'or. Il marque, au côté droit, une figure impériale sans barbe ; au revers, deux effigies, l'une d'un prince enfant, l'autre d'une princesse ; les trois têtes sont diadémées et les personnages tiennent de la main droite un globe crucigère, insigne de la puissance impériale.

Le caractère physionomique de cette médaille, me porte à l'attribuer à l'Empereur Héraclius Flavius, son fils, Héraclius-Constantin ou Heraclius II et sa 1re femme, l'Impératrice Fabia Eudocia, qui, de Carthage, n'étant encore que sa fiancée, avait suivi l'Empereur à Constantinople, où celui-ci l'épousa, le 6 octobre 610, le jour même où il fut couronné dans la basilique de Ste-Sophie. Peut-être faut-il voir dans ce tiers de sol une médaille d'honneur, frappée à l'occasion de la naissance du fils d'Héraclius Flavius et d'Eudocia, le jeune Héraclius-Constantin, né le 3 mai 612 à Constantinople, et qui reçut au moment de son baptême, le 22 janvier 613, le titre de César et le diadème. Il est probable qu'à cette même occasion, l'Empereur Héraclius a voulu donner à la Province d'Afrique, où son père avait été Préfet, où il avait passé sa jeunesse et d'où il était parti peu de temps auparavant pour Constantinople, afin d'y punir l'usurpateur Focas et lui succéder au trône, une preuve de sa sympathie et de sa sollicitude, en faisant réparer et restaurer les aqueducs de Carthage, qui étaient si nécessaires à l'existence de la métropole africaine. — Il semble naturel que, dans cette circonstance, des médailles, frappées en commémoration de la naissance du jeune Prince, aient été placées dans la construction principale que nécessita cette restauration ; et je suis disposé à croire que c'est l'un de ces tiers de sol d'or que le hasard a fait récemment découvrir.

Si mes suppositions sont exactes, ce serait donc vers l'année 613

ou 614, qu'il faudrait placer cette nouvelle restauration de l'aqueduc de Carthage, la dernière, peut-être, qui ait été faite par ordre des Empereurs, puisque la prise de l'antique rivale de Rome par les Arabes, sous les ordres du général Hassan ben el-Nôman, eut lieu avant la fin du VII• siècle.

Si vous croyez que cette découverte et les observations qu'elle a provoquées de ma part soient de nature à offrir quelqu'intérêt et à figurer dans notre Revue Africaine, je vous laisse libre d'en agir comme vous l'entendrez ».

L'*Annuaire de la Société archéologique de Constantine*, pour les années 1860-1861, ne le cède en rien à ses aînés pour l'importance des matériaux, le nombre et la bonne exécution des planches qui accompagnent les textes. La simple énumération des articles qui y sont traités en convaincra le lecteur.

Sur les 265 pages de texte que renferme ce nouveau volume, le premier Mémoire en occupe 102; il est intitulé : *Sur les dix-neuf Inscriptions numidico-puniques découvertes à Constantine*. L'auteur, M. Judas, y a déployé une très-grande érudition; et, quelle que soit l'opinion qu'on puisse avoir sur la valeur et la certitude du genre d'interprétation dont il s'est fait une spécialité, on lira avec un vif intérêt ce travail, où il a réuni une foule de notions utiles ou curieuses sur l'histoire de ce pays, sa numismatique particulière, etc.

Le deuxième article, intitulé : *Sur une Inscription trouvée à Souk-haras (ancienne Thagaste)*, est de M. le général Creuly, qui fait autorité en archéologie africaine. C'est un commentaire court et substantiel sur une épigraphe que la *Revue africaine* a publiée en 1858 (t. II, p. 453). Elle concerne la province de l'Est, et l'*Annuaire de Constantine* la publie de nouveau avec raison.

Vient ensuite une lettre de M. Henri Duveyrier, où ce jeune et courageux voyageur donne plusieurs inscriptions qu'il a recueillies dans l'Aurès; quelques-unes ont déjà été publiées par le savant M. Renier; mais la plupart sont inédites. Il y en a qui semblent annoncer des dédicaces militaires.

M. le capitaine Payen, commandant supérieur du cercle de Bordj Bou Areridj, a adressé, sous le titre d'*Inscriptions latines de la subdivision de Batna*, une assez grande quantité d'épigraphes, la plupart inédites, et qui offrent d'utiles matériaux pour l'histoire, et surtout pour la géographie comparée de cette région.

Le savant et zélé secrétaire de la Société archéologique de Constantine, M. Cherbonneau, a donné 80 inscriptions latines découvertes dans sa province depuis le commencement de 1860 Il s'en trouve, dans le nombre, qui ont déjà été publiées par la *Revue africaine*, sans que cette antériorité soit indiquée, le n° 75, par exemple. Nous ne relèverions point ce genre d'omission, si nous ne l'avions déjà remarqué dans les Annuaires précédents M. Léon Renier fournit, à cet égard, un très-bon exemple à suivre : il ne manque jamais d'accompagner les documents épigraphiques qu'il publie de l'indication des ouvrages où ils ont déjà paru.

M. Cherbonneau nous pardonnera cette réclamation, que nous n'opposons pas à tous ceux qui nous font des emprunts sans nous citer; mais il est un de ceux par qui l'on tient beaucoup à ne pas être oublié.

M. le Dr Leclerc a fourni un article intéressant sur *la longévité en Algérie et particulièrement en Numidie*. C'est un sujet qui a déjà été traité, mais qu'il a su rajeunir par des développements et des faits nouveaux.

M. Moll, capitaine du génie, a donné une très-intéressante monographie sur *Tebessa (Theveste) et ses environs*. C'est un travail remarquable à tous égards.

M. Cherbonneau commente ensuite une inscription latine trouvée à R'damès par M. Henri Duveyrier. Il faut, pour apprécier toute la valeur de ce document, le rattacher à ceux qui sont échelonnés entre Tripoli et R'damès, et que nous avons indiqués dans cette Revue, d'après M. le Dr Barth.

Le même auteur donne une note sur l'*Aqueduc des Lemellefensiens*, à Zembia; puis la liste des *Inscriptions recueillies pendant l'impression du volume*.

M. le capitaine Moll clôt ce volume, si bien rempli, par la liste des *Inscriptions romaines trouvées à Tebessa et dans les environs, pendant les années* 1860 *et* 1861.

En terminant la simple énumération que nous avions promise à nos lecteurs, nous avons à formuler, non pas une critique, mais un regret. C'est que la Société archéologique de Constantine, qui opère sur un terrain si riche en antiquités, ne publie pas plus souvent, et davantage à la fois. Les 265 pages qu'elle donne en deux ans n'équivalent pas à quatre numéros de la *Revue africaine*; et cependant il ne lui manque ni la matière ni les bons metteurs en œuvre. Nous ne doutons pas que ceux de nos lecteurs qui ont

lu les Annuaires déjà publiés ne s'associent au vœu que nous exprimons ici, de voir cette Société, à la fois savante et zélée, recourir plus souvent à la publicité, cette âme des associations scientifiques ou littéraires.

En terminant, nous nous apercevons que nous allions oublier de revenir sur les planches, dont l'exécution est vraiment digne d'éloges, surtout celles qui sont dues à notre collègue M. Portmann. Au reste, cet artiste offre assez souvent des échantillons de son talent dans cette Revue pour que nos lecteurs aient pu l'apprécier.

Antiquités des Beni Raten. — Au moment où nous allons mettre sous presse, le Musée central reçoit un nouvel envoi archéologique de la grande Kabilie. Par ordre de M. le général Yusuf, commandant la division d'Alger et par les soins de M. le lieutenant-colonel Hanoteau, commandant supérieur du cercle de Fort-Napoléon, les articles suivants viennent d'être adressés à cet établissement :

1° Le bas-relief antique qui a été décrit dans cette Revue (t. V, p. 179) ;

2° L'inscription latine publiée et commentée dans le même recueil (V. *Burgus centenarius, ou une redoute romaine en Kabilie*, ibid., p. 184) ;

3° Un fragment de mosaïque trouvé, en 1861, au même endroit que les objets précédents ; c'est-à-dire, au Sud du versant Nord des montagnes des Beni-Raten.

Les amis de la science éprouveront un sentiment de reconnaissance pour le bon souvenir de M. le général Yusuf. Il est bien à désirer que tant d'autres antiquités, éparses sur divers points, dans des endroits où n'existe aucun Musée local, soient ainsi envoyées successivement au Musée central algérien. C'est l'unique moyen d'assurer leur conservation, et de les rendre accessibles aux études de tous les travailleurs.

Pour tous les articles non signés,

Le Président,

A. Berbrugger.

Alger. — Typ. Bastide.

6e Année. N°. 32. Mars 1862.

Revue africaine

UNE ÉNIGME LAPIDAIRE.

Les épitaphes et les Ex-voto de l'époque romaine sont assez fréquemment accompagnés, au moins dans l'Algérie centrale, de bas-reliefs, la plupart symboliques, d'un caractère particulier, dont il n'est pas toujours facile de découvrir le véritable sens. L'épigraphie latine de la Grande Kabilie applique à ces sortes de sculptures le nom spécial de *Tabula*, tableau votif, ou ex-voto (1) ; car c'est surtout dans cette contrée, ou, tout au plus, dans l'espace compris entre Sétif à l'est et Berrouaghia à l'ouest, que les inscriptions antiques se présentent généralement avec cette catégorie d'illustrations compliquées et énigmatiques. Par malheur, nos épigraphistes africains dédaignent presque toujours de décrire ces œuvres bizarres et les honorent même assez rarement d'une mention pure et simple.

Ainsi, parmi les cinquante-cinq inscriptions d'Aumale (l'antique *Auzia*), rapportées par M. de Caussade, dans son intéressante *Notice* (Orléans, 1851, broch. in 8°), celles qui auraient mérité au moins cette indication sommaire, ne l'ont presque jamais obtenue. L'auteur a méprisé, sans doute, ces productions assez barbares, en effet ; et il a supposé, à tort, que ceux qui viendraient après lui partageraient ses dédains. Toutefois, ces

(1) L'expression s'applique même aux stèles tumulaires, sans doute parcequ'elles sont encore des ex-voto, mais adressés aux Dieux mânes.

monuments trop délaissés sont utiles à connaître, malgré leur exécution généralement grossière ; ne fût-ce que pour les costumes, armes, meubles et autres objets de la vie intime ou publique qu'ils reproduisent quelquefois, toujours avec une exactitude naïve, sinon avec le sentiment de l'art. Ils sont d'ailleurs assez souvent les produits d'une symbolique qui vaut bien la peine d'être étudiée. Mais ce qui peut consoler les personnes auxquelles nos reproches s'adressent, c'est que les épigraphistes de la métropole doivent aussi en prendre leur part ; car l'observation suivante du savant M. de Caumont révèle que ce n'est pas seulement dans nos contrées barbaresques qu'on se rend coupable de ce genre d'incurie :

« L'Épigraphie, dit-il, a exhumé depuis longtemps (en France) » les trésors qu'offrent les pierres tumulaires pour la latinité ; » mais on n'a pas suffisamment étudié les figures auxquelles » les inscriptions se rapportent ; on ne les a que rarement » dessinées. » (V. *Nécrologie Gallo-romaine,* p. 4)

C'est qu'il est presque toujours plus court et plus facile de copier une inscription à la hâte, que de reproduire fidèlement par le dessin, ou dans une suffisante description, les scènes parfois compliquées dont la sculpture antique a orné tant d'épitaphes et d'ex-voto parvenus jusqu'à nous.

Lorsque, sur une certaine catégorie des *Tabu'a* ou bas-reliefs berbers, on voit, au-dessus de l'épigraphe, un personnage en chasse ou à la guerre, entouré de ses serviteurs, et qu'on le retrouve au dessous, dans un autre compartiment, étendu sur un lit, au milieu de ses enfants, assisté d'un médecin et même d'une espèce de notaire, l'opposition de ces deux scènes, qui caractérisent clairement les deux phases opposées d'une carrière d'homme, la plénitude de la vie et son extinction, ne laissent aucun doute dans l'esprit du spectateur. Au premier coup-d'œil, celui-ci comprend la double scène placée sous ses yeux, et saisit sans peine le sens moral que l'artiste a voulu y attacher.

Mais tous les sujets ne sont pas, à beaucoup près, aussi translucides ; et celui dont nous allons nous occuper, comme exemple, paraît de nature à mettre beaucoup d'Œdipes aux abois.

En voici la reproduction exacte, d'après un dessin de M. A. Charoy, architecte de la ville d'Aumale et membre correspondant de la Société historique algérienne.

Ruines d'Auzia *(Aumale)*

Cette pierre, que nous allons commenter, mesure 1 m. 85 c. en hauteur, sur 0,78 de large, avec une épaisseur de 0,30 c. Les lettres de l'épigraphe ont 0,05 c.

Le monument, considéré dans son ensemble, est composé des quatre parties suivantes :

A. Fronton, haut de	0,36 c.
B. Sujet principal	1,10
C. Socle (1)	
D. Epigraphe	0,39

Produisons d'abord l'épigraphe, D ; elle aidera certainement à faire mieux comprendre l'explication des figures.

D. M. SACR.
GEMINIVS SATVRNINVS B. PR
AEF. STIP. XVIIII VIX. ANI
VIVOS MONVMENTVM SIBI
ET AVFIDIAE DONATAE VXORI
ET GEMINIS PRIMVLO CEPIONI
ET SABASTENIAE ET SABASTENV
FILIS.

Cette inscription — gravée dans un cadre terminé latéralement en queue d'aronde — offre les caractères de l'*alphabet normal*, celui qui s'est transmis jusqu'à nous dans les *capitales* bien connues de la typographie courante. Cependant, comme il est rare qu'un document épigraphique se renferme exclusivement dans un seul type, celui-ci offre, à la 2e ligne, trois N qui se rattachent à l'alphabet rectiligne où les appendices sont totalement supprimés. (V. *Revue Africaine*, Tome 5e (N° 30), p. 424)

Voici les ligatures ou lettres liées qu'on y rencontre :

2e ligne, N, I, sont liés dans les premiers mots.

B (pour *Beneficiarius*) est traversé horizontalement par une barre dans sa ligne médiane et entre les deux segments de cercle de la lettre. Cette barre indique qu'il y a abréviation.

3e ligne, A, N, I, sont liés au dernier mot.
5e — R, I, id.
7e — N, I, au 2e mot.

(1) Ce socle est compris dans le sujet principal (B) ; ses dimensions particulières sont : 0,11 c. de hauteur, sur 0,38 de large.

Nous traduisons ainsi ce document épigraphique, tout en reconnaissant que, d'après les incorrections du texte, quelques-unes de ses parties pourraient admettre une interprétation différente de la nôtre. Nous nous sommes arrêté à ce qui nous a paru le plus probable :

« Monument consacré aux Dieux Mânes !

» Geminius Saturninus, bénéficiaire du Préfet, a servi 19 ans, » a vécu — ans. Il a élevé ce monument à lui, à sa femme » Aufidia Donata, aux Geminius, ses enfants : Primulus Cepio, » et Sabastenia et Sabastenus, eux tous vivants. »

Après la traduction, le commentaire.

Geminius, on vient de le voir, avait, de son vivant et du vivant des siens, fait graver cette épitaphe de famille, en l'illustrant des nombreuses sculptures dont nous aurons bientôt à rechercher le sens. Il comptait alors 19 ans de service (STIP. XVIIII) ; et, puisqu'il a jugé à propos de consigner dès-lors ce chiffre sur son futur tombeau, c'est que, sans doute, il n'était plus en activité et que l'énonciation ne pouvait plus se modifier ultérieurement. Aucun chiffre d'âge ne figure après le *vixit annis*, à la suite duquel une place avait été ménagée pour cette indication ; d'où l'on doit induire que quelque circonstance aura empêché d'utiliser en son temps ce monument funéraire anticipé. Cette circonstance a pu être, par exemple, la ruine et l'abandon d'Auzia, après la grande révolte berbère de 297 et lorsque le chef-lieu de la limite militaire Auzienne (*Limes Auziensis* (1), fut transporté un peu plus au Nord, au fort hexagonal d'*Aïoun Bessem* (route d'Aumale à Alger).

Il est dit dans notre épigraphe que Geminius était *bénéficiaire* du préfet (B. PRAEF.).

Le soldat romain, ou au service de Rome, qui avait obtenu de l'avancement ou reçu une exemption honorifique de service ou de corvée, prenait le titre de *Beneficiarius*, en y joignant celui du chef auquel il en était redevable. Ici, ce chef est un *præfectus* ; c'est-à-dire, un commandant de cavalerie — auxiliaire ou indigène — peut-être « de ces cavaliers maures cam-

(1) La frontière romaine, au sud de l'Afrique septentrionale, se décomposait en un certain nombre de petits commandements militaires appelés *limes*, limite. Nous aurions voulu traduire l'expression latine par notre vieux mot *marche* ; mais la crainte d'une équivoque ne nous l'a pas permis, à notre grand regret.

pés sur le territoire d'Auzia » (*equites mauri in territorio Auziensi prætendentes*), dont il est question dans la dédicace à Gergilius, que Shaw nous a fait connaître, il y a déjà plus d'un siècle (*Voyages*. T. 1er, p. 104).

Ceci — soit dit en passant — montre que l'institution de nos Zmalas de Spahis est tout simplement renouvelée de l'époque romaine.

L'épitaphe de Geminius ne donne pas une haute idée de l'orthodoxie grammaticale de son auteur : par exemple, quand on lit, à la fin de l'avant-dernière ligne, SABASTENV (qui semble bien être là pour *Sabastenus*) au lieu de *Sabasteno* que le sens appelle.

Cependant, il ne serait pas impossible que le solécisme ne fût qu'apparent ; en voici la raison.

Il est vrai que, très souvent, dans les inscriptions latines d'Afrique — surtout celles qui sont faites pour ou par des Indigènes, — le *s* final des noms en *us* est supprimé, peut-être parce qu'il ne se prononçait pas dans l'usage vulgaire. C'est ainsi que, chez nous, une personne illettrée, trompée par son oreille, écrira *li* et *ri*, au lieu de *lit* et *riz*. Mais il se peut aussi que les sons *o* et *ou* n'aient pas été plus nettement distingués chez les Berbers, qu'ils ne le sont de nos jours chez les Kabiles, leurs descendants. Dans cette hypothèse, en écrivant *Sabastenu* dont l'*u* devait se prononcer *o* et *ou*, selon l'occasion, le lapicide pouvait croire qu'il gravait un datif et non un nominatif. Il se trouverait dès lors absous devant la syntaxe, tout en restant justiciable de l'orthographe.

Mais, on l'a vu, ce n'est pas le seul chef sur lequel un puriste serait en droit de l'attaquer.

Le reste du document ne donnant lieu à aucune observation essentielle, nous pouvons aborder la description des trois sujets sculptés sur la *tabula* de Geminius.

A. — Ce bas-relief, le premier qui se présente de haut en bas, sur notre stèle, occupe tout le fronton et semble représenter un festin. Est-ce le repas de funérailles (*cœna feralis*) ou le banquet sacré qu'on offrait aux Dieux (*Lectisternium*) ? Mais décrivons d'abord :

Sur un lit à quatre pieds contournés en S — dont les deux antérieurs sont seuls visibles, — une femme (?) vêtue d'une longue tunique, qui la couvre du col aux pieds inclusivement, est

étendue, appuyée sur le coude gauche, devant le buste drapé d'un individu jeune et imberbe, placé à sa gauche sur le même lit. Elle tient une coupe en forme de patère dans la main droite.

Devant cette femme couchée (*recubans*), est une petite table à trois pieds contournés, espèce de guéridon, sur lequel on voit un pain (?) de forme carrée. Aux angles du fronton, deux lions accroupis, aux croupes opposées, dont les queues se croisent à leur extrémité, comme les fers de deux combattants tombés en garde, tournent la tête en arrière pour regarder le repas, laissant apercevoir de larges gueules grandement ouvertes et armées de formidables rangées de crocs et de dents.

Dans l'hypothèse d'un *lectisterne*, ou festin sacré, le buste serait le simulacre de la divinité à laquelle on l'offre, et le personnage couché représenterait l'*epulo* qui présidait à la cérémonie. Mais aucun accessoire, symbole ou signe quelconque, n'accompagne le simulacre pour le déterminer, ce qui paraît contraire à l'usage ; d'ailleurs, l'*Epulo* n'aurait pas pris la liberté grande de s'étendre à table à côté de son Dieu, en se donnant la plus large et la plus honorable place. C'eût été trop peu respectueux, ce nous semble. Il est donc plus probable que nous avons ici un simple repas de funérailles : le buste serait alors une image d'ancêtre et le personnage couché sur le lit quelque parent destiné à personnifier l'ensemble de la famille.

B. — Cette deuxième partie de la *tabula* renferme le sujet principal ; aussi, est-ce celle où les figures ont les proportions les plus considérables. Les individus qu'on y observe sont évidemment ceux que l'épitaphe désigne : Geminius, d'abord, le chef de la famille. Il appuie sa main gauche sur un glaive suspendu à un baudrier, au côté gauche, et tient une baguette de la main droite.

Arrêtons-nous un instant sur la manière dont l'arme est ici portée et suspendue ; ce détail a plus d'importance qu'on ne serait tenté de le croire d'abord.

Chez les Romains, le glaive pendant *au côté droit* par un *baudrier* s'appelait *gladius*, et caractérisait le simple soldat ; le glaive court fixé *au côté gauche* par un *ceinturon*, se nommait *parazonium*, et indiquait les tribuns et autres officiers supérieurs.

C'est sans doute pour montrer que Geminius n'appartenait pas à un corps romain, qu'on lui fait porter le glaive à

gauche comme l'officier supérieur (1) et suspendu à un baudrier ainsi qu'un simple soldat. Cette nuance iconographique mérite d'attirer l'attention de ceux qui s'occupent d'expliquer ces sortes de monuments.

Disons encore que le glaive de Geminius est emmanché dans une poignée sans garde (*capulus*), tout-à-fait semblable à un éteignoir conique très allongé, dont la partie supérieure se terminerait en un anneau.

Nous n'abandonnerons pas ce détail d'armement antique, sans faire remarquer qu'il corrobore la conjecture que nous avons hasardée précédemment sur la nationalité du corps de cavalerie dans lequel Geminius avait servi. Nous nous permettrons, en outre, de faire observer, sauf le respect dû au guerrier romain, qu'il est assez étrange que le simple soldat, appelé surtout à faire usage de son glaive, le portât à droite, position fort gênante pour dégainer; tandis que ses officiers supérieurs, qui, comme tous les chefs, devaient plus combattre de la tête que du bras, portaient leur arme dans la position la plus commode pour s'en servir. Passons maintenant au costume et à la toilette. Geminius, debout, a la tête nue, les cheveux massés par grosses boucles et il porte toute la barbe. Il paraît avoir deux tuniques : la première, *tunica interior*, descend au genou; par dessus celle-ci, il en a endossé une autre à manches entières, qui dépasse à peine la hanche. Un scrupule d'exactitude nous oblige à dire ici qu'il n'a peut-être qu'une seule tunique longue, laquelle, remontée au-dessus de la taille pour la laisser ensuite retomber par dessus la ceinture, présenterait assez bien l'apparence d'une tunique courte passée par dessus une longue.

Chacun sait ici ce que c'est qu'une tunique, car les indigènes du dehors nous en offrent à chaque instant le modèle primitif; comme dans la plus haute antiquité, on en voit avec ou sans manches, courtes ou longues. Ces dernières sont encore remontées assez souvent au-dessus de la ceinture pour retomber ensuite et la recouvrir, de la même manière que nous expliquions tout-à-l'heure; seulement, chez les Anciens, la tunique longue, affectée surtout aux femmes, se serrait immédiatement au-dessous des seins chez celles-ci; tandis que la tunique courte

(1) La baguette que Geminius tient de la main droite rappelle le sarment du centurion.

particulière aux hommes se serrait au-dessus des hanches. Par-dessus sa ou ses tuniques, Geminius porte une petite pièce d'étoffe carrée, fixée par une fibule sur l'épaule droite, relevée au-dessus de l'épaule gauche et rejetée en arrière. C'est tout-à-fait la *palla* des femmes grecques. Il est chaussé de bottines collantes sans courroies.

Aufidia, placée debout à la droite de son mari, a la main droite ouverte et posée sur la tête d'une toute petite fille, tandis que Geminius a sous sa main gauche un jeune garçon d'une taille un peu plus élevée. Celui-ci retient dans sa main gauche, par les pattes de derrière, un lapin ou lièvre dont l'avant-train est posé sur sa main droite. La petite fille tient une colombe éployée au bout de son bras gauche étendu vers Geminius; elle a une grappe de raisin, (?) dans la main droite.

Les points d'interrogation qui accompagnent quelques-unes de nos appréciations, ici et plus haut, sont motivés par l'indécision ou même la maladresse d'exécution de l'œuvre que nous avons entrepris d'expliquer. Il faut avoir la conscience de rendre sensible au lecteur le doute dont on n'a pas pu s'affranchir, même après une étude persistante.

Ce tableau de famille ne renferme que les quatre personnages qui viennent d'être décrits; le défaut d'espace n'aura pas permis d'en placer davantage, ou, pour mieux dire, l'artiste aura pensé avec raison que père et mère, fils et fille, suffisaient amplement pour caractériser le ménage Geminius.

C. — Nous voici arrivé à la partie la plus énigmatique du monument. Sur l'espèce de socle où Geminius et Aufidia se tiennent debout, on voit, au centre de la partie supérieure, un œil ailé grand ouvert; à droite, un *coq* s'apprête à le becqueter à la paupière supérieure, tandis qu'un *serpent* placé à gauche, paraît mordre celle-ci de l'autre côté. En bas, la paupière inférieure est attaquée par un *scorpion* qui y enfonce son dard, puis par un *escargot* qui y applique ses cornes, enfin, par un *lézard* qui la mordille; ces trois animaux se suivant dans l'ordre indiqué, de gauche à droite.

Essayons d'expliquer cet anaglyphe.

La figure qu'on peut appeler principale, à cause de sa situation au centre et de ses plus grandes dimensions, est L'ŒIL AILÉ. Les animaux qui l'entourent sont distribués en deux groupes : le *coq* et le *serpent* qui le touchent à la paupière su-

périeure ; le *scorpion*, l'*escargot*, le *lézard* qui s'attaquent à la paupière inférieure.

Coq et *vigilance*, *prudence* et serpent, sont unis par une certaine liaison d'idées ; de même que scorpion et *envie*, escargot et *luxure*, lézard et *paresse* vont assez bien ensemble. Les positions relatives occupées par les deux groupes d'animaux s'accordent d'ailleurs très bien avec cette classification ; car le groupe des *vices* occupe la position inférieure, tandis que la position supérieure est donnée au groupe des *vertus*.

Ceci admis, l'œil ailé avec ses accessoires pourra symboliser l'âme humaine sollicitée par les aspirations élevées, en même temps qu'elle est tiraillée par les instincts grossiers et bas. L'œil, que l'on appelle vulgairement le miroir de l'âme, serait certes très bien choisi pour représenter cette partie immatérielle de notre être.

L'explication qu'on vient de lire s'étant produite en nous spontanément, au premier aspect du tableau énigmatique dont nous avons entrepris le commentaire, nous l'avons exposée telle quelle ; dans l'espoir que si elle ne donne pas la vraie solution, elle pourra mettre sur la voie de la rencontrer. On objectera, nous le sentons bien, qu'une symbolique aussi raffinée n'était guère dans les mœurs intellectuelles des rudes Berbers de l'antiquité. Nous reviendrons là-dessus, tout-à-l'heure.

Disons encore que la présence sur notre *Tabula* de quelques-uns des animaux qui jouent un rôle dans le culte mythriaque, nous avait fait supposer, après réflexion, que ce tableau pourrait bien se rapporter au culte du Dieu-Soleil ; mais faute d'ouvrages spéciaux que nous pussions consulter, il a fallu renoncer à vérifier cette conjecture, que nous ne produisons, dès lors que pour mémoire et sous toutes réserves.

En terminant cet article, il nous paraît utile de revenir sur un point assez essentiel de l'iconographie de la Kabilie centrale, point que nous n'avons fait qu'indiquer au début de ce travail. Il s'agit de la figuration des deux phases extrêmes de la vie humaine, telles qu'elles sont représentées sur deux pierres tumulaires du Musée d'Alger (les n°s 47 et 186). Qu'on nous permette d'analyser ici la description que nous en avons donnée dans nos *Epoques militaires de la grande Kabilie* (Alger, mars 1857), pages 274 et 275. Ce ne sera pas un hors-d'œuvre.

Ces deux monuments épigraphiques qui enrichissent la géographie comparée d'une nouvelle synonymie, celle de *Castellum Tulei*, à Diar Mami, près de l'Azib ben Zamoum, offrent encore un intérêt d'une autre nature, car ils sont accompagnés de plusieurs bas-reliefs qui constituent un type spécial que nous n'avons pas rencontré jusqu'ici hors du territoire de la grande Kabilie et que nous y avons observé sur plusieurs points.

Le tableau, *tabula*, annoncé expressément par les épitaphes 47 et 186, se compose de deux parties : l'une placée au-dessus de l'épigraphe, l'autre sculptée au-dessous.

La première représente le héros dans la force de l'âge et la plénitude de la vie : il galope, en chasse ou à la guerre, au milieu de ses serviteurs, dont l'artiste a rendu l'infériorité de condition sensible à l'œil, en leur donnant des proportions moindres qu'au chef. Les chevaux, même, n'ont pas échappé à cette manière de caractériser les inégalités sociales ; et leur taille est inférieure comme celle des cavaliers subalternes qui les montent (1). On pourrait croire que ces inégalités de taille tiennent à ce que l'artiste a voulu indiquer ainsi que ses figures se trouvaient sur des plans différents. Mais l'étude d'autres monuments témoigne qu'ils ne se préoccupaient pas le moins du monde de la perspective. Au-dessus de ce compartiment supérieur, plane (dans le n° 186, seulement) une aigle éployée, tenant un foudre dans ses serres. Il n'est pas étonnant de trouver la griffe romaine imprimée sur cette œuvre berbère, puisque le défunt était *princeps* du fort de Tuleus, c'est-à-dire, très probablement, un chef indigène exerçant le pouvoir au nom des Romains, dans sa maison de commandement.

Le tableau inférieur, la contre-partie du précédent, se divise en trois compartiments juxtaposés, mais distincts : Au centre étendu sur un lit, est un homme arrivé au terme de la vie : pour l'acquit de sa conscience, un médecin tend à ce moribond un vase renfermant quelque potion, tentative extrême de la science dans sa lutte contre la nature. Derrière cet esculape, se tient debout un individu à longue chevelure bouclée, qui rappelle d'autant mieux le tabellion traditionnel, qu'il tient précisément

(1) Ce procédé est employé de temps immémorial par les Chinois qui représentent toujours, dans les tableaux, leur empereur avec une tête beaucoup plus grosse que les autres personnages. Il a été pratiqué également dans l'antiquité et au moyen-âge. V. Feuillet de Conches, *Causeries d'un curieux*, T. 2e, p. 125.

à la main un rouleau qu'on peut supposer être un testament. Un enfant (quelques-fois, il y en a deux ou plusieurs) est devant le lit, sous lequel l'artiste a figuré au trait un chien à oreilles droites et effilées, tout semblable à ceux qu'on voit encore chez les Arabes et les Kabiles. A gauche du lit, quatre personnages debout semblent méditer sur le néant des choses humaines ou plutôt sur l'héritage qui va s'ouvrir pour eux. Car ce sont bien des figures et des attitudes de collatéraux.

Les personnages, objets de ces épitaphes illustrées, sont des chefs berbers, comme leurs noms l'indiquent très bien (Aumatsin, Imaillin, Misinedin). Celui des deux monuments qui est daté remonte à 264 de J.-Ch. Il est à remarquer que tous les personnages adultes du compartiment inférieur sont de même taille, sans acception de condition sociale. Le principe d'égalité a reparu devant la mort.

Certes, l'explication que nous venons de donner de ces deux tableaux contrastés n'admet aucun doute, au moins dans son ensemble; il n'y aurait lieu de discuter que sur quelque détail. Or, le lecteur conviendra que le peuple chez qui les questions religieuses, morales et philosophiques préoccupent assez pour inspirer l'échantillon de symbolique qui vient de passer sous ses yeux, pourrait bien avoir imaginé celui que nous avons donné précédemment et où figure l'œil ailé entouré d'animaux. Nous sommes bien aise de suggérer cette remarque pour justifier la liberté que nous avons prise de proposer notre mot sur cette énigme lapidaire.

Nous désirons vivement, que cet essai de commentaire iconographique ait pour résultat d'appeler l'attention des observateurs africains sur un genre de monuments trop longtemps négligés et qui peuvent fournir des renseignements très utiles à la science. Nous aurons atteint le but essentiel de cet article, si nos nombreux collaborateurs disséminés en Algérie, dans la Tunisie et même au Maroc, veulent bien s'astreindre désormais à dessiner ou du moins à décrire avec exactitude, ces sculptures que l'artiste appellera grossières, mais où l'archéologue trouve des notions pleines d'intérêt sur la religion, les mœurs, les coutumes; en un mot, sur la vie publique et privée des antiques habitants de la Berbérie romaine.

A. Berbrugger.

AMBASSADE MAROCAINE EN ESPAGNE AU 18e SIÈCLE.

(V. le n° 30, page 456)

L'AMBASSADE MAROCAINE A CEUTA.

Quand nous fûmes près d'entrer à Ceuta, le Gouverneur fit tirer le canon. En même temps, il faisait sortir des embarcations couvertes de tapis de prix et chargées d'officiers et de grands personnages. Ces embarcations se dirigèrent vers notre navire en nous saluant de leurs cris et de leurs gestes. Leur geste consistait à ôter leur chapeau et à s'incliner devant nous. Leurs acclamations signifiaient Que Dieu aide le Sultan. C'est là tout ce qu'ils avaient dire en Arabe. — En arrivant au débarcadère, nous entendîmes de grandes clameurs dans la ville, et voilà que les remparts et les terrasses des maisons se couvrirent d'hommes, de femmes, d'enfants. Leurs cris s'élevaient dans les airs, mais nous n'en comprenions pas le sens. Une foule nombreuse s'était aussi portée sur le rivage au devant de nous. On y voyait des officiers, des soldats et grand nombre de gens du peuple accompagnés de musiciens. Quand nous pénétrâmes dans cette multitude, les clameurs que nous avions entendues s'expliquèrent: c'étaient des souhaits, des vivats, en l'honneur de notre maître, l'Empereur, que Dieu le fortifie ! Nous parcourûmes les rues de la ville au milieu d'une foule énorme. Les soldats, le sabre nu, l'écartaient à droite et à gauche, pour nous livrer passage. Tous s'inclinaient quand nous passions; et, malgré les efforts des soldats, nous ne cessâmes d'être entourés jusqu'à notre arrivée à la maison qui nous était désignée. Cette maison est une habitation royale, c'est là que se tient le Conseil du gouvernement. Elle contient un grand nombre de salles et de chambres avec des belvédères à l'étage supérieur. Des fenêtres garnies de jalousies et de treillages ont vue sur une place assez vaste pour contenir plus de dix mille hommes. C'est

sur cette place qu'a lieu chaque jour la parade. Pour son étendue, sa ceinture d'édifices garnis de fenêtres avec jalousies et grillages, elle ressemble à la place d'Azbakia au Caire (1). La maison du Roi, où nous étions, et quelques maisons d'officiers occupent un des quatre côtés. En face, est un long et large édifice qui sert de caserne. Les deux autres côtés sont occupés par des églises surmontées de clochers. Parmi elles, figure l'ancienne Mosquée des Musulmans. La porte est dans le même état qu'autrefois, le minaret s'élève sur l'arceau de la porte. Les ennemis de Dieu y ont maintenant mis une cloche.

Sur l'une des faces du minaret, du côté du midi, est une inscription sur brique, ainsi conçue : بركة محمد صلى الله عليه وسلم « Bénédiction à Mohammed, que Dieu répande sur lui ses grâces et le salut. » En dedans de la porte, est une inscription fruste, sur plâtre, en caractères orientaux ; en dessus, sur une plaque, est une autre inscription parfaitement conservée. Elle porte : النعمة الشاملة والعظمة الكاملة (*l'universelle bonté et la souveraine majesté*). Les caractères font le tour du porche. A la droite, en entrant, se trouvent des arcades entourant la cour de la mosquée. Elles ont été bouchées par des constructions et l'on y a pratiqué des logements pour les moines invalides. Dans la cour, se trouvent deux colonnes de marbre sculpté, et surmontées d'inscriptions en caractères orientaux, que le temps a presque entièrement détruites. On a du reste martelé les lignes d'écriture et l'on ne peut plus lire que ces mots : امير المسلمين ابو سعيد بن احمد « le Commandant des Musulmans Abou-Sa'id-Ibn-Ahmed » A côté de cette mosquée, on a construit une église et l'entrée des deux édifices est commune. Nous parcourûmes cette église (couvent ?) ; elle a presque l'étendue d'un petit bourg et un grand nombre de moines y habitent.

Nous la visitâmes dans toutes ses parties. L'endroit où se font les offices contient un grand nombre d'images sculptées, croix ou statues. On y voit quantité de lampes d'or et d'argent, des bannières d'étoffe brochée, des tapis, des stalles dorées. Aux murs, sont appendues des plaques nombreuses

(1) L'ancienne place d'Azbakia est aujourd'hui un jardin public. Je tiens ce renseignement de l'honorable M. Perron.

avec des inscriptions. Nous en demandâmes l'explication et il nous fut répondu que ces plaques contenaient les noms de tous les prisonniers rachetés aux Musulmans depuis les premiers siècles, plus, les noms des souverains musulmans sous lesquels avait eu lieu le rachat ; enfin les noms des moines qui l'avaient opéré.

Nous pénétrâmes dans certaines parties de l'édifice, où nul musulman n'avait probablement été introduit avant nous. Je veux parler de l'endroit où ils déposent leurs défunts et qu'ils appellent chambre de la mort. Nous y vîmes plusieurs cellules étagées l'une sur l'autre. Chaque cellule est juste de la capacité d'un cadavre couché sur le dos ou de côté. On dirait des tombes, n'était que l'ouverture, au lieu d'être par dessus est à l'une des extrémités du côté de la tête ou des pieds. Cela ressemble à des coffres mis l'un sur l'autre et qui s'ouvriraient par les extrémités. Quand quelqu'un des moines vient à mourir, ils l'insèrent dans un de ces compartiments et murent l'ouverture ; puis, ils écrivent son nom par dessus et surmontent l'inscription d'une figure représentant un homme réduit à l'état de squelette. Ils appellent cette figure la Mort. Nous quittâmes ce lieu rendant grâces à Dieu des faveurs dont il a gratifié l'Islamisme, faveurs qu'on ne trouve point hors de lui.

Lorsque la nuit fut venue, nous entendîmes sur la place un bruit confus et des voix qui le dominaient Nous ouvrîmes les croisées pour voir ce qui se passait, et nous vîmes une foule de Chrétiens habillés de noir, portant des perches surmontées de fanaux. En tête, nous aperçûmes une pièce d'étoffe de coton, ayant environ 4 coudées de long et autant de large. Ce morceau d'étoffe était déployé entre deux perches, on distinguait au milieu une image brodée sur le tissu. Deux des principaux personnages de cette troupe portaient cette chose là ; ils précédaient le cortège, qui récitait des prières dans l'attitude de l'humilité. Ce cortège était composé des Taleb (moines ou prêtres) de la ville. Quant à l'image, ils prétendent qu'elle représente Notre-Dame Meriem, sur elle soit le Salut ! Chaque nuit, ils parcourent les rues, en portant cette image, en expiation des péchés commis dans la journée par la population et pour en obtenir le pardon. Cette cérémonie procure des revenus importants à ceux qui la font ou l'ordonnent.

. . . . . .

La ville de Ceuta a trois enceintes : deux intérieures, après le pont qui aboutit au pied du rivage de la mer dont la ville est entourée ; la troisième extérieure à ce pont. La porte qui touche au pont est la plus grande ; derrière cette porte est un pont levis en bois semblable au pont qui la précède. Ce pont est à une certaine hauteur au-dessus du sol. Quand vous avez passé la porte, il s'abaisse au moyen de machines, et le pont extérieur s'élève à son tour, on dirait les deux plateaux d'une balance. A la nuit, le pont en dehors de la porte est levé et l'autre est baissé. On agit ainsi pour la sûreté de la place. Les enceintes ont d'énormes bastions. Deux fossés protègent l'approche des remparts, ainsi que d'autres travaux de défenses et des chemins couverts qui s'ouvrent à l'intérieur.

Sur l'une des portes de la ville, on voit les traces d'un boulet qui a fait un trou dans le bois. Ce boulet fut lancé par les Musulmans à l'époque du Sultan Moulaï Ismaïl, que Dieu l'ait en sa miséricorde! Les Chrétiens n'ont pas réparé le dégât fait par le projectile, malgré tout le soin qu'ils apportent à faire disparaître promptement les brèches faites aux portes et aux remparts, afin que la vue des traces de ce boulet fût pour eux un avertissement. Ils nomment cette entrée la Porte du Boulet. Ils en parlent toujours, et lorsque les garçons sont en âge de raison, leurs parents les mènent à cette porte et leur disent que ce trou qu'ils voient dans son bois a été fait par un boulet musulman. Ils entretiennent ainsi la haine contre l'Islamisme. Depuis que cet événement eut lieu, jusqu'à aujourd'hui, ils n'ont point cessé d'établir des postes de garde et des rondes de patrouilles. Ce qu'il y a de singulier, c'est que, non-seulement ils ont de semblables postes de garde à l'extérieur des portes, mais encore à l'intérieur. Les hommes ne dorment pas, ils ne quittent point leurs armes, malgré leurs fortifications, tant ils ont peur des Musulmans. On comprend les poste de gardes, dans les ouvrages de l'enceinte extérieure.

Il y a là utilité évidente. Mais quel profit y a-t-il à mettre des sentinelles dans l'enceinte intérieure avec des portes bien fermées par devant [illegible] derrière, sur pied tout [illegible] le doigt à la détente du fusil et prêtes à faire feu ? Certes ! c'est bien là une preuve de toute la frayeur qu'ils ressentent. Dieu

a livré leurs cœurs aux alarmes et il les a revêtus du manteau de la peur et de l'impuissance. Parmi tout ce que j'ai vu de preuves de leur crainte, je citerai ceci: ils ont tendu deux cordes minces qui partent du sommet de la porte qui touche à la ville et aboutissent au bastion extérieur qui est en face. Ils ont attaché à ces cordes une petite boîte. Si, pendant la nuit, un événement a lieu en dehors de la porte, le chef du poste extérieur l'écrit sur un papier, et place le papier dans la boîte. Ceux du poste intérieur tirent à eux les ficelles et portent le papier au gouverneur, quelle que soit l'heure de la nuit. Celui-ci répond à l'instant, n'ayant garde de renvoyer la chose au lendemain.

Les maisons de Ceuta sont élevées et contiennent de nombreux appartements. Elles ont des croisées sur la rue, où se tiennent les femmes saluant, de là, allants et venants. Les hommes sont pour elles d'une extrême politesse. Les femmes aiment passionnément les entretiens, les entrevues, soit en public, soit en particulier avec d'autres que leurs maris. Rien ne les empêche d'aller où bon leur semble. Il n'est pas rare qu'un chrétien, rentrant chez lui, trouve sa femme, sa sœur, sa fille, assise côte à côte d'un autre chrétien étranger à sa famille, causant et buvant du vin avec lui. Le premier est ravi de cela, il sait gré au second d'être le convive de sa femme, de sa sœur, de sa fille ; voilà du moins ce qu'on prétend. Ce qui confirme cette opinion, c'est la conduite des principaux personnages de la ville, à notre égard, pendant notre séjour parmi eux. Ils nous priaient de recevoir leurs femmes qui désiraient venir nous saluer. Ils y tenaient beaucoup, et insistaient si bien qu'il nous fallut les satisfaire. Elles avaient cherché à rehausser leur beauté et avaient fait une riche toilette. L'interprète ne cessa de nous transmettre leurs salutations et leurs compliments, et nous répondîmes par d'autres, dont nous ne pouvions nous dispenser. Chaque mari se mit à nous faire connaître sa femme, sa fille ou sa sœur, et il n'était content que lorsque nous l'assurions qu'elle était charmante.

Le lendemain, le Gouverneur nous invita à nous rendre à son habitation. Il fit venir des voitures et nous nous y rendîmes par une route fort large. L'habitation est assez éloignée de la maison dans laquelle on nous avait logés. Le chemin est bordé à droite par des arbres qui ne portent pas de fruits, étant

plantés seulement pour procurer de l'ombrage ; à gauche par l'enceinte qui touche à la mer. . . En retournant, nous prîmes un autre chemin, pour éviter l'encombrement de la foule, qui nous attendait sur la route que nous avions suivie d'abord. Nous arrivâmes ainsi à une porte énorme et très élevée, dont l'arcade porte sur quatre piliers de marbre veiné ; entre les deux piliers, de chaque côté, est une statue de pierre, représentant un personnage debout. C'est l'entrée de l'hôpital (*je passe la description des salles de cet hôpital*). Cet édifice n'a point de fontaine, comme toutes les autres maisons de la ville, il n'a d'autre eau que celle de puits ou de citerne. Cependant, à l'une des portes de la ville, nous vîmes de l'eau de source qui vient du Ribat des Musulmans : c'est la seule qui soit à Ceuta, malgré l'exiguité de son volume. Au Sud-Est une montagne domine la mer et est très voisine du rempart. On y a construit un poste de garde à cause de l'élévation de cette position et au dessous une longue enceinte fortifiée. Ils appellent ce poste *La Casba* ; sur sa gauche est un mamelon, au haut duquel est une maison de plaisance. On y voit aussi une petite église, où chaque dimanche, les prêtres vont célébrer leurs offices. Nous restâmes six jours à Ceuta. Dans la journée, nous allions visiter les lieux occupés par les Musulmans qui font partie du Ribat et pratiquent la guerre sainte, désireux que nous étions de mériter, par nos visites, les bénédictions du ciel. Nous sortions par la porte qui fait face au Ribat. Cinq cents soldats occupent cette porte ; nous les trouvions sur pied et montant la garde. Les Musulmans qu'il y avait en face, étaient environ une quarantaine. Ils bloquaient si étroitement les infidèles par terre qu'à peine en étaient-ils séparés par une portée de pierre. Jugez, d'après cela, de la force de l'Islamisme et de la crainte qu'inspirent, par la volonté de Dieu, ses serviteurs. Cela est au point que le Gouverneur de Ceuta nous pria d'obtenir des Musulmans du Ribat, la permission de laisser paître quelques bêtes, dans le voisinage du lieu qu'ils occupent. Il se plaignit à nous de l'impossibilité d'envoyer ces bestiaux au pâturage ; nous parlâmes à nos frères et ils accueillirent la demande du Gouverneur. . . .

Nous partîmes de Ceuta, le 21 de Dou'lhiddja, faisant voile vers Algésiras.

L'AMBASSADE MAROCAINE EST REÇUE A LA GRANJA.

Nous partîmes de Madrid, le 13 de Rabia-l-Awal, après l'*As'r*. A la tombée de la nuit, nous arrivâmes à un endroit où se trouve une maison de halte pour le Roi, quand il voyage sur la route que nous parcourions. Cet endroit est à neuf milles de Madrid. Nous y restâmes une heure et nous continuâmes notre route, le reste de la nuit. Le matin, nous nous arrêtâmes à la bourgade وراما (Guadarrama ?) après une marche de treize milles. Cette localité a, en abondance, des arbres, des fruits et des sources. Le Commandant nous fit le meilleur accueil ; cependant, à peine nous eût-il rendu ses devoirs, qu'il nous laissa et ne reparut plus. Nous nous informâmes et nous apprîmes que ses fonctions l'obligent à être toujours à son poste. Il est chargé de la surveillance de tous ceux qui parcourent la route nouvellement établie près de sa localité. Personne n'y passe sans lui présenter un laissez-passer, qui constate une mission, et le faire viser par lui, afin que l'inspecteur suivant de la route le laisse, à son tour, poursuivre son chemin. Cette route a été établie par les ordres du roi actuel, il a dépensé pour les travaux des sommes énormes. On a dû percer des montagnes et raser de gigantesques roches. Combien de musulmans n'ont-ils pas péri dans ces travaux ! Combien furent écrasés par les pierres lancées par les mines creusées dans le flanc de la montagne ! Que Dieu les accueille dans sa miséricorde. Cette route a plus de dix-neuf milles de long, et les prisonniers musulmans n'ont point cessé d'y travailler jusqu'à ce jour.

. . . . . .

Depuis la Bourgade de وراما le chemin est tracé entre des montagnes à pic offrant tantôt d'énormes côtes à gravir, tantôt des pentes très rapides. Néanmoins, aucun obstacle n'obstrue la voie. Nous nous dirigions vers la Granja où se trouvait alors le roi. A notre gauche, à environ six milles de distance, nous laissâmes Ségovie. La distance entre وراما et la Granja est de quinze milles.

La Granja est l'une des quatre résidences du roi pour les saisons d'été et d'automne, et cela à cause de la pureté de l'air et de la bonté de ses eaux. Le roi actuel préfère

cette résidence à toutes les autres, parce qu'elle est la création de son père, qui, séduit par la pureté de l'air qu'on y respire, n'hésita point à renverser ces immenses obstacles de montagnes et de rochers. Les architectes ont fait des merveilles dans l'édification de ces constructions, dans la création des jardins, dans la distribution des eaux en nappes, gerbes et cascades. Ils ont déployé un art qu'on n'avait pas atteint jusqu'à eux. Nous parlerons de tout cela, quand nous aurons terminé ce que nous avons à dire sur l'accueil qui nous fut fait.

Et d'abord, quand nous fûmes près de la Granja, vers le premier tiers de la nuit, des messagers du roi vinrent nous apporter de sa part les compliments de bien venue. Après eux, arrivèrent au devant de nous des Grands de la Cour, des ministres et autres personnages de moindre rang. Ils étaient suivis de voitures dorées, comme nous n'en avions point encore vues en Espagne. Ils nous témoignèrent la plus grande joie de nous voir, et nous prodiguèrent des félicitations, des marques de respect et de sympathie, telles qu'on ne saurait les décrire. Ils nous dirent que le roi les avait chargés de nous saluer de sa part, et de le représenter dans cette première rencontre, pour nous transmettre ses félicitations de bien venue et nous rendre tout ses devoirs. Ils ajoutèrent, entr'autres choses, que le roi était dans l'impatience de notre arrivée, qu'il avait le plus vif désir de nous voir, qu'il regrettait de n'avoir pu nous mander auprès de lui, dès notre arrivée à Madrid, à cause de la mort de sa mère ; qu'il était d'usage et de convenance en pareille circonstance, de renvoyer, jusqu'après un certain délai, le soin des affaires même importantes ; que c'était là une règle anciennement établie par les moines, et à laquelle on se conformait encore aujourd'hui. Nous répondîmes que nous acceptions ces excuses et que le visiteur est tenu de déférer aux désirs de celui qu'il visite. Puis, on fit avancer les voitures, nous y montâmes et nous continuâmes notre route au milieu d'un grand cortège, jusqu'à notre arrivée dans la demeure qui nous avait été préparée. Elle était située en dehors, mais très près de la ville, au centre d'un frais et riant jardin. . . . . .

Le lendemain, le Ministre, pour nous faire honneur, nous invita à aller le voir dans sa maison. Nous montâmes en voiture et nous nous y rendîmes. Quand nous arrivâmes, il nous fit l'accueil le plus empressé. Il nous débita force compliments auxquels nous répondîmes par d'autres. Il nous dit ensuite que le roi, son maître, était tout entier possédé de la plus vive amitié pour notre Souverain, qu'il avait la plus grande joie de la paix qu'il avait voulu lui accorder, qu'il espérait que Dieu la rendrait perpétuelle. Le roi, dit-il, se réjouit de savoir que ses sujets qui abordent dans les ports du Sultan y trouvent un bon accueil et y sont bien traités. Il ajouta d'autres paroles pour reconnaître les faveurs de notre maître. Je répondis sur tous les points d'une façon qui lui plut et il nous quitta pour aller rapporter au roi ce qu'il avait vu et entendu. Le roi fit ses dispositions pour une entrevue le lendemain. Le ministre nous en prévint. Je me mis alors à réfléchir aux paroles que je lui adresserais, en restant dans les limites que la loi religieuse nous impose. Je choisis d'abord quelques phrases qui ne me suggérèrent aucun scrupule. Puis songeant que j'allais pénétrer en présence du roi, dans son palais, je me rappelai ces paroles de Dieu, exalté soit-il :

ادخلوا عليهم الباب فاذا دخلتموه فانكم غالبون (1)

« Pénétrez par la porte jusqu'en leur présence, et certes, dès que vous entrerez vous serez vainqueurs. »

Je me mis à les répéter plusieurs fois en moi-même : puis une inspiration m'amena à les examiner sous le rapport du nombre représenté par la valeur numérique des lettres et à chercher ce qui pourrait être, sous ce rapport, l'équivalent de ces paroles, afin d'en tirer un présage. Or voilà que pour l'équivalent de ادخلوا عليهم الباب je trouvai : تنصرون بالله (vous serez aidés par Dieu). J'opérai ensuite sur le reste du verset équivalent de فاذا دخلتموه je trouvai : فابشروا بتاييد من الله (recevez la bonne volonté d'un octroi de force de la part de Dieu) ; enfin les mots فانكم غالبون me donnèrent le chiffre 1180 date de l'année où nous étions (2). Je me réjouis donc du présage qui m'annonçait un accroissement de force et de secours contre les ennemis de Dieu, exalté soit-il ! Et en effet ce présage s'accomplit, car, dans cette année bénie, nous triom-

(1) Cor. Sourate 5, verset 26.

(2) Il y a une erreur dans le calcul de l'Ambassadeur. (Consulter le tableau de la valeur numérique des lettres dans les pays orientaux)

phâmes d'eux et nous apprîmes que Dieu nous avait donné un surcroît de puissance. . . . . Cependant, au moment où nous nous y attendions le moins, voilà que des officiers du roi se présentèrent à notre porte, accompagnés du Ministre. La voiture dans laquelle monte le Roi, les accompagnait. Le ministre, introduit, nous salua et nous dit que le Roi désirait nous voir. Nous montâmes dans la voiture et partîmes, sûrs désormais que Dieu nous accordait son aide, le succès et la force. Aux approches du palais, vinrent à notre rencontre une foule de grands personnages de la Cour, les Ambassadeurs des puissances et leur suite. Ce cortège formait la haie, depuis la porte de la ville, jusqu'à la demeure royale. Quand nous arrivâmes auprès d'eux, ils se découvrirent et s'inclinèrent devant nous et restèrent ainsi immobiles dans cette attitude polie, comme si un oiseau s'était posé sur la tête de chacun d'eux. Et cela pour rendre hommage à notre Souverain maître, que Dieu rende victorieux ! Introduits en présence du roi, nous le trouvâmes debout. Il avait à sa droite un moine attaché à sa personne (son confesseur ?) et à sa gauche quatre de ses ministres. A notre approche, il se découvrit et fit une légère inclination de tête. Je dis alors à l'Interprète : Saluez-le de notre part. Cela étant fait, le roi nous rendit notre salut et ajouta des paroles aimables, telles que : Dieu soit loué que vous soyez en santé. Comment vous trouvez-vous des fatigues du voyage ? Comment avez-vous trouvé les villes que vous avez traversées ? Êtes-vous satisfait de la réception que vous ont faite les autorités ? Nous répondîmes, comme il fallait, que les populations n'avaient rien négligé pour nous recevoir avec toutes sortes d'honneurs, conformément à ses ordres. J'ai déjà, ajoutai-je, écrit à mon maître, à qui Dieu donne la victoire ! pour l'assurer de vos sentiments d'amitié et de votre dévouement à le servir. Notre réponse lui causa une grande joie et il nous dit : Que Dieu vous récompense. En même temps, il nous demanda des nouvelles de notre maître, que Dieu le fortifie ! et toutes les fois qu'il prononçait son nom, il se découvrait. Nous lui répondîmes : Notre maître est en bonne santé, grâces en soient rendues à Dieu. Il est toujours triomphant et fort de l'appui de Dieu. Il nous a donné l'ordre de vous informer du degré de faveur où vous êtes auprès de lui, degré où n'est parvenu aucun des Monarques à

qui il accorde la paix. Vous êtes au premier rang dans ses bonnes grâces, vous êtes distingués par lui entre tous, vous et votre peuple, en récompense de votre conduite conforme à ses ordres obéis, concernant l'affaire des prisonniers et de l'amitié que vous témoignez aux Musulmans. Il s'épanouit de plaisir en entendant mes paroles et dit : Je ne suis qu'un serviteur parmi les serviteurs de votre Sultan, prêt à obéir à ce qu'il ordonne ou défend. Tout ce qu'il commandera, je l'exécuterai. Je suis plein de joie de cette paix que votre Maître nous a gracieusement accordée. Je demande à Dieu qu'il la rende perpétuelle.

Il y avait plus d'une demi-heure qu'il était debout sur ses pieds et il n'osait nous congédier, par politesse et déférence. Je dis alors à l'Interprète : Dis-lui qu'il nous congédie, et que je suis peiné de le voir si long-temps debout ; qu'il veuille bien nous pardonner la fatigue trop longue de cette attitude, fatigue causée par son entretien affable avec nous. Car les personnes des princes ne sont pas comme le vulgaire des hommes. Ces paroles le charmèrent, il se mit à sourire, et regarda les grands de l'assistance comme pour leur dire qu'il s'émerveillait de ce qu'il entendait et voyait et qu'il ne s'y était pas attendu. Il me dit en même temps : Je vous remercie des bonnes paroles que vous m'avez adressées. Mon cœur est rempli de joie, mon âme est charmée de votre entretien agréable qui est la marque d'un esprit supérieur, d'une intelligence bien dirigée. Je lui dis alors : Il me reste une chose à vous demander comme complément de votre affectueux accueil. — Un accueil cordial et un visage riant assurent à l'hôte que ses demandes seront satisfaites et son espoir accompli. Qu'avez-vous à me demander ? me dit-il. C'est, lui répondis-je, d'accorder à votre Ministre la permission de venir causer avec nous de nos affaires en gros et en détail, de celles que notre Souverain nous a chargés de traiter et de celles que feront surgir les circonstances, car nous ne saurions vouloir vous imposer cet ennui. Mes paroles ajoutèrent à sa satisfaction, et à l'instant il ordonna à son ministre de venir nous voir pour s'occuper de nos affaires, d'avoir pour nous la déférence qu'il avait pour son maître, de se conformer en toute chose à nos volontés, sans attendre son avis. Sur cela, nous prîmes congé et nous nous retirâmes comblés d'honneur.

On ne cessa de parler de l'allocution que nous avions adressée au Roi. Nous n'avons, disait-on, rien de pareil à ces Musulmans pour l'intelligence, la rectitude d'esprit et le discernement. Le roi avait recommandé aux grands de sa cour de nous faire visite matin et soir, et chacun d'eux nous répétait de sa part combien il était joyeux et charmé de nos paroles. Les Ambassadeurs étrangers qui avaient été témoins de notre entrevue, écrivirent à leurs souverains que jamais ambassade musulmane, à plus forte raison, ambassade infidèle n'avait reçu pareil accueil.

Les enfants du roi avaient demandé à nous voir. D'après ses instructions, nous allâmes les saluer le lendemain. Le prince a quatre fils, dont l'aîné a vingt ans, et une seule fille. Leur père, d'après ce que nous dit le ministre, leur avait indiqué dans quels termes ils devaient nous parler au moment de notre entrevue. Nous nous rendîmes ensuite chez le frère du monarque, nous fûmes reçus avec la plus grande affabilité. Ce prince ressemble beaucoup à son frère sous tous les rapports.

.... *(Suit la description des appartements du prince. L'ambassadeur y remarque surtout un groupe d'automates composé d'un joueur de flûte et de deux levriers ; je passe ces détails, de même que la description des jardins du palais, d'une fabrique de glaces, etc.*

Cependant, le Roi ayant appris que nous désirions retourner dans notre pays et que nous ne songions plus qu'à nous mettre en route, n'ayant plus aucune affaire qui nous retînt, donna des ordres pour qu'une grande réunion de tous les grands de sa cour eût lieu dans un endroit situé à environ un mille de La Granja. Un avis nous arriva qu'il désirait nous rencontrer dans cette fête, où figurerait la foule de ses courtisans et de son peuple. On devait y conduire les chevaux et les chameaux, dons de la générosité de notre maître. Je me préparai donc et nous partîmes. Nous trouvâmes la foule formant la haie et s'étendant à perte de vue.

Quatre ministres vinrent au devant de nous et nous firent leurs compliments. Sur notre passage, chacun se découvrait pour rendre hommage à notre maître, que Dieu augmente sa puissance ! Bientôt le roi vint à notre rencontre. Il était avec son frère dans une voiture, d'autres voitures portaient ses enfants. Il mit pied à terre, me prit par la main et nous marchâmes. Il fut plein d'affabilité. L'Interprète me transmettait ses compliments. Ce jour-ci, me dit-il, est pour moi la plus grande des fêtes, tant j'ai de la joie des faveurs que m'a accordées votre maître. Il ajouta d'autres phrases dans ce sens. Cependant, deux de ses enfants s'approchèrent, le plus grand pouvait avoir sept ans, le second n'était pas loin de cet âge. Ils ôtèrent leurs chapeaux et m'adressèrent quelques mots. Le roi dit à l'Interprète : Expliquez à monsieur, l'ami de notre seigneur le Sultan, ce que lui disent mes fils. L'Interprète m'expliqua que les paroles que j'avais entendues, signifiaient : Que Dieu protège le Sultan du Maroc ! Vive l'Ambassadeur ! Le roi dit ensuite : Ils sont tous deux les serviteurs de l'Ambassadeur, et pleins d'amitié pour lui. Je pressai ces deux enfants dans mes bras, tout joyeux de les voir ainsi. Le roi sourit. Sans doute qu'il leur avait enseigné lui-même les paroles qu'ils m'avaient adressées. Je dis alors : L'amitié des pères se manifeste dans les enfants, et l'amitié des princes dans leur peuple. Et nous, nous avons déjà reçu ce double témoignage de vos sentiments par vos enfants et vos sujets. Mes paroles le charmèrent et il en fit part à ses courtisans. Tous s'inclinèrent alors devant nous pour nous remercier de ce que j'avais dit à leur Souverain. Le roi reprit alors : Je suis le serviteur, l'esclave du Sultan, prêt à exécuter ses ordres lorsqu'il commandera. Ce cadeau dont il m'a honoré est plus précieux pour moi que tout le royaume d'Espagne, beaucoup plus précieux. On fit alors approcher les chevaux et il se mit à passer sa main sur la croupe de chacun, puis il la couvrait de sa housse et le baisait sur le front. Je veux, s'il plaît à Dieu, qu'ils soient les pères d'une noble race, ajouta-t-il. Les chameaux lui firent aussi grand plaisir. Quand tout fut terminé, le roi fit avancer sa voiture et voulut que je montasse le premier, par politesse et par déférence pour notre maître. Je refusai cet honneur, mais il insista et je montai le premier à la vue de tous les ambassadeurs des puissances qui entendirent aussi les paroles du roi (1).

(*La suite au prochain numéro*) GONGUOS.

(1) Nous nous sommes abstenu de signaler les outrecuidances invraisemblables de ce récit, chaque fois que l'occasion s'en est présentée, les réserves que nous avons faites au commencement subsistant naturellement jusqu'à la fin. Disons seulement que les impertinences de M. l'ambassadeur de Maroc ont cela de bon qu'elles mettent à nu la pensée musulmane en ce qui concerne les chrétiens — N. de la R

LA MUSIQUE ARABE

SES RAPPORTS AVEC LA MUSIQUE GRECQUE ET LE CHANT GRÉGORIEN.

Historia, quoquo modo scripta, placet.

(V. le n° précédent, page 32, etc.)

CHAPITRE II.

Pourquoi les Européens n'apprécient pas les beautés de la musique Arabe. — Les variantes, la *Glose*. — La musique du Bey de Tunis. — Il faut une certaine habitude, une espèce d'éducation de l'oreille pour comprendre la musique arabe. — Les Arabes ne connaissent pas l'harmonie. — Composition ordinaire d'un concert arabe. *Nouba*. — *Bécheraf*. — Caractère de la mélodie arabe. — Les Arabes ne connaissent ni les tiers ni les quarts de ton. — Variété dans les terminaisons.

I.

Écoutez un musicien arabe, la première impression sera toujours défavorable. Cependant, on citera tel chanteur comme ayant beaucoup plus de mérite que tel autre; les Arabes accourent en foule pour entendre dans une fête un habile musicien, alors même qu'il est Israélite (1); vous irez, sur le bruit de sa renommée, dans l'espoir d'entendre une musique agréable, et votre goût européen ne fera aucune différence entre le chant de l'artiste indigène et celui d'un Mozabite du bain maure. Peut-être même ce dernier aura-t-il non pas précisément le don de vous plaire, mais au moins le talent de vous être moins désagréable.

D'où vient donc cette différence de sensation?

C'est qu'en premier lieu le principal mérite du chanteur consiste dans les variantes improvisées dont il orne la mélodie; et qu'en outre il sera accompagné par des instruments à percussion

(1) On sait le profond mépris que les Arabes professent pour les Juifs; cependant le musicien le plus recherché pour les fêtes est un juif d'Alger nommé *Youssef Ent-Bel-Kharraia*.

C'est lui qui fut appelé pour être le chef des musiciens indigènes, dans la fête mauresque donnée lors du voyage de l'Empereur en Algérie.

produisant à eux seuls ce que j'appelle une *harmonie rhythmique* dans laquelle les combinaisons étranges, les *divisions discordantes*, semblent amenées à dessein en opposition avec la mélodie.

C'est là une des parties les plus intéressantes et les plus difficiles à saisir dans cette musique, et ce qui a fait dire à tant d'écrivains que les Arabes n'avaient pas le sentiment de la mesure. Et, cependant, c'est le point essentiel de leur musique.

Le chanteur se passera volontiers d'un instrument chantant — violon ou guitare — mais il exige l'instrument à percussion frappant la mesure. A son défaut, il s'en créera un. Ses pieds marqueront les temps forts sur le plancher, tandis que ses mains exécuteront toutes les divisions rhythmiques possibles sur un morceau de bois. Il lui faut son accompagnement rhythmique, sa vraie, sa seule harmonie.

Il sera possible dès-lors à l'Européen, dédaignant cet accompagnement en sourdine, de distinguer une phrase mélodique souvent tendre ou plaintive comme accent, parfaitement rhythmée en elle-même, et susceptible d'être écrite avec notre gamme et accompagnée par notre harmonie, surtout si le chanteur a choisi une de ces mélodies populaires dont l'étendue ne dépasse pas quatre ou cinq notes. Mais encore faudra-t-il tenir compte des variantes, puisque la beauté de l'exécution consiste dans les enjolivements improvisés par chaque musicien sur un thême donné.

Ce genre d'improvisation est connu de nos jours sous le nom de *Glose*.

La *Glose*, selon Aristide Quintilien, avait été introduite en Grèce par Timothée de Milet, ce chanteur juif dont il a déjà été question.

Ajoutons que si la réputation de ce chanteur fut grande, il eut à lutter dès le principe contre une vive opposition basée sur le fait même de ces enjolivements apportés à la mélodie.

C'est à lui que l'auteur de l'origine des rhythmes fait remonter l'invention, ou au moins le perfectionnement de la poésie dithyrambique sur laquelle il plaçait ses meilleurs enjolivements musicaux.

Peu à peu, la glose étendit son empire sur tous les rhythmes, soit qu'elle se modifiât elle-même, ou bien, ce qui me paraît plus probable, soit qu'elle fût devenue une habitude, une nécessité. Toujours est-il qu'on la retrouve dans la musique de

tous les peuples jusqu'à ce que, apparaissant sous le nom de *Discant*, — *discantus* — dans le chant religieux du dixième au treizième siècle, elle conduit au nouveau système sur lequel est basée notre musique, c'est-à-dire, à l'harmonie.

C'était la glose qui formait le principal point de la discussion qui s'éleva entre les chantres Francs et les chantres Italiens mandés par Charlemagne. Ces derniers corrigèrent les antiphonaires et enseignèrent aux Francs le chant Romain ; « Mais quant » aux sons tremblants, battus, coupés dans le chant, les Francs » ne purent jamais bien les rendre, faisant plutôt des che- » vrotements que des roulements, à cause de la rudesse naturelle » et barbare de leur gosier » (1).

Ces tremblements, ces battus, ces coupés, qui faisaient l'ornement de la musique au temps du très-pieux roi Charlemagne, avaient ce même attribut chez les Arabes et l'ont encore conservé (2). C'est là le principal obstacle à notre admiration pour cette musique, mais encore cet obstacle est-il facile à lever.

J'ai entendu la musique du Bey de Tunis, dans sa résidence princière de la Marsa. Cette musique est composée d'une trentaine d'instruments de cuivre fabriqués en Europe, tels que pistons, cors, trompettes, trombonnes, ophicléides, enfin tout ce qui compose une fanfare militaire. Tous ces instruments jouent à l'unisson sans autre accompagnement que le rhythme marqué par une grosse caisse et deux tambours ou caisses roulantes.

Avec ces instruments, les tremblements, les battus, en un mot la *Glose* devient impossible et il en résulte pour les Européens un chant qui, bien que conservant son caractère oriental, devient facilement appréciable quant au rapport des sons entre eux. C'est à ce point qu'à Tunis j'ai pu constater une affection bien plus prononcée et plus commune qu'en Algérie

(1) .....excepto quod tremulos vel vinnulas, sive collisibiles vel secabiles voces in cantu non poterant perfectè exprimere Franci, naturali voce barbaricâ frangentes in gutture voces quàm potius exprimentes.

(2) J'extrais le passage suivant du livre de Félix Mornand, *La vie Arabe* :

» Ces vers érotiques étaient psalmodiés sur un air lugubre qui, par ses » chevrotements, ses intonations languissantes, et par l'absence de tout » rhythme, rappelait notre plainchant. C'était une espèce de *trémolo* brisé » et plaintif, alternant, sans aucune transition, du *forte* au *piano*, et dont » le mouvement rapide était aussi peu en harmonie que possible avec » celui du chant. »

pour la musique arabe, et cela au milieu d'une population européenne dans laquelle les Italiens sont en très grande majorité.

Le même résultat est obtenu par suite d'un contact plus fréquent avec les Indigènes.

J'affirme cela d'autant plus volontiers que j'en ai la preuve dans les encouragements qui m'ont été donnés en Algérie pour cette étude de la musique arabe. Ces encouragements, je les ai dûs en grande partie aux chefs des bureaux arabes qui, par la nature même de leurs attributions, vivant pendant de longues années au milieu des Indigènes, se sont assimilé, au moins en partie, leurs usages, leur caractère, je dirais presque leurs sensations.

Il nous faut donc admettre une certaine *habitude acquise*, un certain degré d'*éducation de l'oreille*, pour comprendre le sens d'une mélodie arabe, la musique du Bey de Tunis n'étant qu'une exception, un fait isolé, et la glose régnant en maîtresse souveraine et absolue sur tous ceux qui chantent ou jouent d'un instrument depuis Tanger jusqu'à Alexandrie.

Ajoutons que ce fait de la réunion d'une musique militaire jouant à l'unisson, est assez concluant pour que nous puissions affirmer, des à présent, que les Arabes ne connaissent pas l'harmonie (1). Il est bien évident que s'ils avaient seulement l'idée

(1) « Avant l'Islamisme, la musique n'était guère qu'une psalmodie peu » ambitieuse, que variait et brodait la chanteuse ou le chanteur, selon » son goût, selon son émotion, selon l'effet que l'on voulait produire. Ces » variations ou plutôt ces caprices, ces floritures se prolongeaient à l'in- » fini, sur une syllabe, sur un mot, sur un hémistiche, de telle façon » qu'en chantant une cantilène de deux ou trois vers seulement, on en » avait parfois pour des heures. C'est encore aujourd'hui la même méthode; » la même manière: quel voyageur, quel touriste, en Égypte, n'a pas en- » tendu chanter pendant une demi-heure et plus, sans s'arrêter, avec les » deux seuls mots : *ya leyly*, ô ma nuit!

» Le timbre de la voix, sa flexibilité, ses vibrations, le sentiment qui » faisait sonner ou frémir le timbre, différenciaient le mérite des chan- » teuses. La vivacité, la gaité, la langueur amoureuse étaient les ressour- » ces les plus puissantes et les plus sûres; le vin et l'amour payaient les » plus forts écots dans ces anciens concerts, à une voix ou à deux voix » à l'unisson. »

(*Femmes arabes, avant l'Islamisme*. Ch. XXXI)

Ces derniers mots disent assez que l'harmonie n'existait pas avant l'Islamisme; ***deux voix à l'unisson***. Quant aux variantes, elles sont probablement aujourd'hui ce qu'elles étaient alors.

de deux sons différents formant un ensemble agréable, on pourrait le constater mieux que partout ailleurs dans la musique du Bey de Tunis, par cela seul qu'elle est formée d'instruments européens. Mais, je le répète, l'harmonie, pour les Arabes, n'existe que dans l'accompagnement rhythmique des instruments à percussion. A Tunis, ce sera le rôle de la grosse caisse et des deux tambours qui complètent le corps de musique militaire ; partout ailleurs, les instruments à cordes ou à vent joueront à l'unisson, tandis que le *Tar*, la *Bendaïr* ou tout autre instrument à percussion, propre au pays, frappera l'accompagnement rhythmique, la seule harmonie qu'ils apprécient.

II.

Supposons un chanteur accompagné d'un instrument à cordes: le mélange du chant joué uniformément sur l'instrument et des variantes improvisées par le chanteur, produira une confusion que des auditions fréquentes pourront seules amoindrir et enfin dissiper.

Si l'instrument accompagnant est la *Kouithra*, le chant reviendra en forme de ritournelle après chaque couplet, avec tous les enjolivements que comporte le genre de cet instrument, c'est-à-dire, les notes répétées, comme sur la mandoline, et une profusion de *pizzicati* en sourdine exécutés en forme de notes d'agrément, par la simple pression des doigts de la main gauche sur les cordes.

Qu'on juge de l'effet produit, lorsqu'à la Kouithra se joindra un *Rebab* ou un violon (*Kemendjah*) monté de quatre cordes accordées presque au diapazon de l'alto et nécessitant un égal nombre d'instruments à percussion, pour équilibrer les forces de l'harmonie rhythmique avec celles du chant joué à l'unisson par les instruments chantants (1).

Ce ne sont plus alors simplement des mélodies populaires qu'on entendra, mais un morceau complet, connu sous la dénomination de *Nouba*.

(1) J'appelle instruments chantants les instruments autres que les tambours, qui jouent constamment le chant et rien que le chant à l'unisson des voix.

La Nouba se compose d'une introduction en récitatif suivie d'un premier motif à un mouvement modéré qui s'enchaîne dans un second d'une allure plus animée ; puis vient un retour au premier motif quelquefois sur un rhythme différent, mais toujours plus vif que le précédent, et enfin une péroraison *allegro vivace* tombant sur une dernière note en *point d'orgue*, qui semble rappeler le récitatif de l'introduction.

D'ordinaire, l'introduction a un accent de tristesse plaintive, de douce mélancolie, parfaitement en rapport avec le genre d'interprétation que lui donnent les Arabes. Pour le chanteur, c'est un mélange de voix mixte et de voix de tête, et la répétition de chaque phrase en récitatif, sur les cordes graves du violon ou sur le Rebab, vient encore augmenter cet effet.

Le récitatif du chanteur est précédé d'un prélude exécuté par les instruments chantants et destiné à indiquer le mode dans lequel doit être chantée la chanson.

Cette manière d'indiquer le ton au moyen d'une mélodie connue de tous, réglée à l'avance, n'a-t-elle pas la même origine que ces *Nomes* de la musique grecque, auxquels il était défendu de rien changer, parce qu'ils caractérisaient chacun de ses modes spéciaux ?

Chez les Arabes, ce prélude se nomme *Becheraf*.

Le *Becheraf* reproduit d'abord la gamme ascendante et descendante du ton, ou, si l'on aime mieux, du mode dans lequel on doit chanter ; puis il indique les transitions par lesquelles on pourra passer accidentellement dans un autre mode (1), soit par les tétracordes semblables, appartenant à deux modes différents ; soit par l'extension donnée en haut ou en bas de l'échelle du mode principal avec les notes caractéristiques de la Glose. En effet, la Glose n'est pas, comme on pourrait le croire, entièrement soumise aux caprices des exécutants. Elle est subordonnée à des règles dont il n'est permis à aucun musicien de s'écarter, s'il ne veut qu'on lui applique le proverbe usité autrefois pour les chanteurs comme pour les poëtes qui passaient sans transition d'un sujet à un autre, d'un mode principal à un autre qui n'avait avec lui aucune relation : *à Dario ad Phrygium*

(1) Le mode indiqué par le Becheraf correspond à nos tons diatoniques et n'exclut pas les changements accidentels.

La Glose est en quelque sorte indiquée dans le prélude par les développements donnés à la gamme, non plus en conservant l'ordre habituel des sons, mais bien en *décrivant des cercles*, comme disent les Arabes. Cette expression, décrire des cercles, indique qu'il faut monter ou descendre par *degrés disjoints* : mais encore faut-il que ces degrés disjoints appartiennent au même trétracorde. Ainsi : au lieu de *ré mi fa sol*, par exemple, on fera *ré fa mi sol fa ré*, et ainsi de suite, soit en montant, soit en descendant (1).

Le *Becheraf* indique aussi les sons caractéristiques du mode, ceux sur lesquels on doit revenir plus souvent et ceux dont on ne doit se servir qu'avec modération.

Tel est, dans son ensemble, ce prélude obligé de tous les concerts arabes ; ses divisions, bien qu'ayant un certain rapport avec celles de la mélopée des Grecs (*Hypsis, Mixis et Petteya*) n'ont pas cependant tous les développements qu'on a donnés au sujet représenté par chacun de ces trois mots. Nous nous contenterons de noter ces rapports, sans nous y appesantir davantage, pour continuer nos observations sur la mélodie entonnée par les musiciens immédiatement après le Becheraf.

III.

La chanson commence : la dernière note du récitatif, prolongée sur le violon, sert de signal aux instruments à percussion, et de point de départ pour l'intonation de la mélodie.

Quel que soit le mode auquel elle appartienne, le chanteur traînera la voix, en montant ou en descendant, depuis la dernière note du récitatif jusqu'à la première de la chanson.

Le premier couplet offrira un chant simple et de peu d'étendue ; la mélodie paraîtra facile à saisir, abstraction faite de l'accent guttural du chanteur et des combinaisons rhythmiques frappées sur les instruments à percussion.

(1) Cette expression, *décrire des cercles*, a fait penser à quelques personnes que les Arabes employaient ces figures pour écrire et expliquer leur musique. Feu M. Cotelle, drogman du Consulat français, à Tanger, savant orientaliste et musicien distingué, me fit voir, en 1856, la traduction d'un manuscrit arabe renfermant un ancien traité de musique, dans lequel on voyait des figures en forme de cercle. En effet, les Arabes se sont servis autrefois de cercles, divisés en un certain nombre de parties, servant à indiquer le rhythme poétique plutôt que musical, sur lequel on pouvait composer différentes chansons ; on pourrait comparer l'emploi de ces cercles à celui des *timbres* indiqués dans nos vaudevilles pour chanter des couplets sur un air connu.

Mais déjà le violon fait sa ritournelle en ajoutant à la mélodie les enjolivements qui constituent la partie essentielle de son talent, tandis que la guitare continue invariablement le thème. Puis, le chanteur, reprenant le second couplet, commence à orner ses terminaisons, ses cadences, avec une série de petites notes empiétant en haut ou en bas sur l'étendue de l'échelle donnée. Il s'anime à mesure que le sujet se développe ; bientôt, aux petites notes, viennent se joindre les fragments de gamme traînée, sans, régularité apparente et cependant sans altération de mesure, puisque le chant est joué et chanté souvent ainsi, mais toujours à l'unisson par les autres musiciens, tandis que les instruments à percussion frappent uniformément le rhythme commencé sur le premier couplet de la chanson.

IV.

Ici deux faits se présentent tout d'abord :

1° L'absence de *la note sensible* ;

2° La répétition constante d'un ou deux *sons fondamentaux* sur lesquels repose l'idée mélodique.

L'absence de la note sensible nous prouvera que le système des Arabes repose sur des principes tout différents du nôtre : notre oreille ne pouvant supposer une mélodie privée de la note caractéristique du ton.

Au contraire, les notes caractéristiques de la mélodie arabe se présenteront au troisième ou quatrième degré de l'échelle des sons parcourus, le dernier étant toujours considéré comme point de départ, comme tonique. Les chansons arabes étant composées d'un grand nombre de couplets séparés par une ritournelle des instruments, il devient facile de reconnaître le point de départ de l'échelle des sons parcourus.

Partant de ce principe, on trouvera alors une gamme dont le premier son sera pris indistinctement parmi les sept dont nous nous servons, mais en conservant intacte la position des demi-tons. Soit, par exemple, le *ré* pris pour point de départ, nous aurons la gamme suivante :

ré mi fa sol la si do ré

Et, selon les différents points de départ, le ton ou plutôt le mode

sera changé, mais la position des demi-tons restera toujours fixe et invariable du *mi* au *fa* et du *si* au *do*. Au contraire, avec notre système harmonique, les demi-tons se déplacent en raison du point de départ, pour se trouver toujours du troisième au quatrième degré et du septième au huitième.

Telle est la composition la plus ordinaire des gammes arabes, imitées de celles des modes grecs et des tons du plainchant.

Dès à présent, nous pouvons formuler le caractère de la mélodie arabe de la manière suivante :

UNE MÉLODIE DONT LE POINT DE DÉPART, PRIS DANS LES SEPT DEGRÉS DE LA GAMME, N'ENTRAINE PAS, PAR SUITE DE L'ABSENCE DE LA SENSIBLE, LE DÉPLACEMENT DES DEMI-TONS.

Enfin, en nous appuyant sur ce principe, nous pourrons écrire les chansons arabes; puis, les soumettant à un examen plus approfondi, nous reconnaîtrons que les notes fondamentales se trouvent généralement au troisième et au quatrième degrés, selon le point de départ qui détermine la tonalité, et que ces notes remplissent ainsi l'office des deux demi-tons de notre système musical.

V.

Me voilà bien loin de ceux qui ont prétendu trouver des tiers et des quarts de ton dans la musique des Arabes. Cette opinion, que je déclare pour mon compte entièrement erronnée, est dûe sans doute à l'emploi des gammes traînées dont je parlais plus haut. L'emploi de ces gammes est un des modes d'ornementation les plus usités, surtout par les chanteurs et les violonistes ; et j'avouerai sans peine que c'est là ce qui me séduit le moins dans la musique arabe.

Au contraire, les terminaisons toujours variées, soit par la note supérieure ou inférieure ajoutée à celles du chant, soit par plusieurs petites notes à intervalles différents, mais toujours choisies dans la tonalité de la chanson, pour arriver à la note tenue sur laquelle retombe l'idée mélodique, ces terminaisons pour lesquelles les Arabes ont un genre tout spécial, sont une des plus jolies choses qu'on puisse imaginer.

Rien de plus délicatement orné.

La suppression ou l'adjonction d'une note, quelquefois l'interposition seulement, suffit pour donner une autre formule mélodique, un accent différent, quoique bien en rapport avec l'ensemble du sujet, et qui prépare d'une façon toujours nouvelle, presque toujours gracieuse, le repos sur la note fondamentale.

A mesure que le nombre des couplets augmente, les variantes augmentent aussi, détruisant par leur originalité, par leur force multiple, la monotonie qui résulterait de la répétition constante d'une même phrase, jusqu'au moment ou deux ou trois reprises d'une terminaison principale, faites en forme de réponse par le violon, servent d'enchaînement au second motif.

Si le violon est entre les mains d'un musicien habile, il essaiera dans ces réponses un *discant* sur les cordes graves, généralement à la quarte inférieure, préparant ainsi le changement qui devra se faire dans la tonalité.

Alors se reproduit le même genre d'exécution avec les variantes amenées progressivement jusqu'au retour au premier motif exécuté cette fois sur un rhythme différent.

On comprendra comment il devient impossible de bien apprécier, au premier abord, cette musique si peu en rapport avec nos sensations, et comment aussi nous avons posé cette théorie de l'*habitude d'entendre* ou de l'*éducation de l'oreille*, comme la condition indispensable pour apprécier à sa valeur une musique si différente de la nôtre.

DANIEL SALVADOR.

(*A suivre*)

LA CANNE A SUCRE ET LES CHÉRIFS DU MAROC, AU XVIe SIÈCLE.

Nous ne venons pas soutenir ici, *ex professo*, une thèse qui consisterait à établir, par exemple, que la canne à sucre peut figurer avec avantage parmi les cultures industrielles de l'Algérie ; il faudrait, pour cela, des connaissances techniques qui nous manquent ; et, d'ailleurs, il n'y a pas lieu de produire au tribunal de l'opinion publique une cause qui, au fond, ne saurait être l'objet d'un litige.

Car, une culture qui s'est faite avec bénéfice dans le Midi de l'Espagne doit, *à fortiori*, réussir sur cette côte d'Afrique, surtout dans la région des oasis.

Nous voulons seulement arrêter un instant l'attention du lecteur sur un point d'histoire assez curieux et même utile. Nous mettrons en lumière le côté curieux ; les hommes spéciaux en dégageront, à leur tour, la face utilitaire.

Le commencement du XVIe siècle a été signalé par plusieurs tentatives d'établissements politiques de ce côté de la Méditerranée. Musulmans ou chrétiens, chacun s'y disputait l'héritage des grandes dynasties indigènes qui s'écroulaient alors : pendant que les Espagnols et les Portugais entamaient le littoral des États barbaresques, au Nord et à l'Ouest, pendant que des aventuriers turcs prenaient pied dans la capitale de l'Algérie, les Chérifs, intrigants dont l'ambition se cachait mal derrière leur masque de piété, fondaient, au Sud du Maroc, un empire qui devait promptement s'étendre vers le Nord et constituer une dynastie nouvelle sur les ruines du trône des Beni-Merin. Les Barberousses aussi réussissaient dans leurs audacieuses entreprises ; seules, les tentatives chrétiennes, pour s'approprier quelques débris de cette grande succession, devaient avorter, ou, du moins, aboutir à des résultats à peu près stériles. Les temps n'étaient pas encore venus.

Quant aux Chérifs du Maroc, dès leur établissement dans le Sud de cette contrée, où ils relevèrent Taroudant pour en faire leur capitale, en attendant la conquête de Maroc et de Fez, on les voit manifester des pensées d'entreprises industrielles qu'on

est étonné de rencontrer à cette époque et chez des princes musulmans.

En 1516, — au moment même où Aroudj légitimait ici son usurpation par une brillante victoire sur les Espagnols, les deux Chérifs, Mohammed et son frère aîné, Ahmed, s'occupaient de planter des cannes à sucre autour de Taroudant ! Cette culture eut une pleine réussite ; et il ne restait plus qu'à lui trouver un débouché maritime pour en faire une source importante de revenus publics et particuliers.

Mais ce débouché indispensable semblait devoir leur manquer indéfiniment, puisque les Portugais occupaient alors les principaux points de la côte occidentale (1). De là, les courses incessantes du Chérif de Sous, Mohammed, contre les garnisons chrétiennes du littoral. Tandis que ses sujets le croyaient uniquement déterminé par le désir de gagner les mérites et les bénédictions attachés à la pratique de la guerre sainte, il avait principalement en vue des avantages d'une nature tout-à-fait temporelle. La gloire de l'Islamisme le préoccupait beaucoup moins que la nécessité d'obtenir le placement des grandes quantités de sucre qui se produisaient déjà dans sa province, et il songeait beaucoup plus à gagner un port sur l'Atlantique qu'à s'assurer du port du Salut éternel. Il lui fallait, à tout prix, une place maritime où les étrangers pussent venir acheter son sucre librement.

Telle est, au fond, la grande affaire qui décida le Chérif Mohammed à mettre le siége devant Sainte-Croix, du cap d'Aguer, alors occupée par les Portugais. Déjà, il y avait perdu beaucoup de monde sans résultat, lorsqu'une explosion fortuite, qui fit écrouler

---

(1) On assigne l'origine suivante aux idées ambitieuses du Portugal sur l'Afrique septentrionale. Alphonse V, un de ses rois, rêvant la conquête du Maroc — pensée héréditaire dans la descendance de Jean 1er — profita d'une tradition ancienne pour exciter chez les gentilshommes portugais des sentiments favorables au but qu'il voulait atteindre. D'après cette tradition, il y avait, dans la tour principale de Fez, une épée à laquelle les astrologues attribuaient la vertu de donner la possession de l'empire du Maroc et de toute l'Afrique à celui qui serait assez fort ou assez heureux pour la prendre et s'en servir. Il fallait donc s'emparer de la tour et mettre la main sur la merveilleuse épée. L'ordre portugais *de la Tour et de l'Epée*, fondé en 1459, avait précisément le but que sa dénomination même désignait d'ailleurs d'une façon assez claire.

une portion de muraille, lui en livra l'entrée, au moment où il était presque décidé à opérer la retraite (1536).

Tout joyeux de son triomphe de hasard, le Chérif écrivit alors à son frère, non pour se réjouir avec lui de ce qu'une partie de la terre de l'Islam se trouvait purifiée — selon l'expression musulmane — de la présence des infidèles, mais afin de lui annoncer que cette conquête serait *un heureux commencement pour le commerce du sucre !*

En effet, c'est à cette époque qu'un *slami*, ou juif apostat, construisit des moulins à sucre auprès de Taroudant, sur la rivière de Sous. Dès-lors, le commerce de cette denrée prit assez d'importance, pour que Marmol, qui vécut longtemps dans la contrée, ait pu affirmer que c'était le meilleur commerce de tout l'empire.

En décrivant *Tessent* ou *Techent*, cet auteur dit qu'il y a là de grandes plantations de cannes à sucre, accompagnées de plusieurs usines. Il ajoute que les marchands y accourent en foule de Fez, de Maroc, du pays des Nègres, etc., parce qu'on y obtient un sucre d'une très-grande finesse, depuis que le juif dont nous venons de parler avait construit des moulins, avec l'aide des captifs chrétiens que le Chérif avait faits au siége d'Aguer.

Le Chérif attachait tant d'importance à cette branche d'industrie, que, lorsqu'il expédia son fils Arrany (1) à Taroudant, en qualité d'*ovir* (visir), il eut soin de lui donner l'ordre de *songer au commerce du sucre*.

Lorsque ces dispositions furent connues en Europe, et qu'on sut que le Chérif assurait bon accueil et sécurité aux négociants chrétiens, ces derniers se présentèrent en assez grand nombre pour acheter le sucre de Taroudant. Les machines qu'on employait dans ce lieu à la fabrication de cette denrée rapportaient, dit-on, au Sultan 7,500 mitkal par an, et le sucre qu'on y faisait 15,000. Cela suppose, pour le souverain, un revenu fiscal annuel d'un peu moins de 300,000 francs, en restituant au mitkal la valeur qu'il pouvait avoir au commencement du XVI• siècle. Le Chérif y trouvait encore un autre profit qu'il devait apprécier particulièrement : les Anglais, avertis que, pour des armes, ils se procureraient du sucre à très-bas prix, y portèrent tant d'épées, de mousquets et

(1) Son vrai nom paraît être Mohammed el-Harran.

de pistolets, que ces engins de destruction devinrent à aussi bon marché dans le Sud du Maroc qu'en Espagne. Cette facilité de se procurer des moyens d'agression fut assez nuisible à la chrétienté en général, et aux Portugais en particulier ; mais le commerce n'y regarde pas de si près, et tout ce qui procure de bons bénéfices lui paraît suffisamment justifiable.

Tedsi, auprès de la rivière de Sous, avait aussi de grandes cultures de cannes à sucre avec des moulins ; et il était habituellement visité par les marchands de la Barbarie et du Soudan qui venaient s'y pourvoir.

Les détails que nous venons de donner sur l'industrie sucrière au Sud du Maroc, sont empruntés aux ouvrages de Marmol (*Afrique*) et de Diégo de Torres (*Histoire des Chérifs*), qui tous deux en parlent comme témoins oculaires. On peut donc avoir entière confiance dans les renseignements qu'ils fournissent sur la matière.

Il était naturel de chercher à suivre les destinées ultérieures de ce commerce important. C'est aussi ce que nous avons fait ; mais le silence des auteurs plus modernes a rendu nos investigations inutiles. Il est vrai que ce silence même en dit beaucoup sur la question ; il nous semble signifier que l'industrie des sucres, après avoir langui quelque temps, avait fini par disparaître. L'anarchie qui a régné constamment dans le Sud du Maroc et l'état d'indépendance à peu près permanent des populations, au moins dans l'intérieur, en est, sans doute, la cause. Comme les places maritimes par lesquelles on pouvait surtout écouler la denrée, étaient toutes au pouvoir du Souverain, vis-à-vis duquel ces populations se trouvaient en état d'insoumission continuelle, il n'y avait plus de profit à produire. Par suite de cette anarchie, le maître des débouchés ne recevait plus de sucre, et le producteur, ne pouvant plus l'écouler, cessait d'avoir intérêt à en faire. Il advint finalement de ce concours de circonstances, aboutissant à un même résultat négatif, que cette importante culture dut être abandonnée.

Nous rappellerons, en terminant, que la latitude de la province où les Chérifs avaient amené la culture de la canne à sucre à un assez grand degré de prospérité, est à peu près celle de Ouargla. Leur exemple peut donc être imité en Algérie avec chance de succès, puisque cette culture a réussi, même dans le midi de l'Espagne.

A. Berbrugger.

ZEBOUCHI ET OSMAN-BEY.

Constantine, 20 décembre 1861

Monsieur le Président,

Au moment où la *Revue Africaine* publiait votre notice : *Un Chérif kabile en* 1804, je lisais un Essai sur l'histoire politique de la province de Constantine sous le gouvernement français, dans lequel se trouve le passage suivant :

« L'arrivée inopinée (dans la Kabilie orientale, en mars 1843) du Chérif Bou Dali, vieillard très-célèbre par son attaque de Constantine et la défaite du bey Osman, sur l'Oued Zo'hr, qui n'avait pas paru dans ces contrées depuis près de 40 ans, vint ébranler l'état de soumission de ces tribus. »

Ce récit ne concordant pas avec les annales turques, qui font périr le Chérif en 1222 de l'hégire (1807), je me livrai à de nouvelles recherches, pour connaître la vérité sur cette réapparition. De peur de tomber dans des répétitions fastidieuses, je ne vous écrivis point alors, puisque cet épisode avait déjà été l'objet de plusieurs articles de la *Revue africaine ;* mais, depuis, ma présence dans le pays des Oulad-Aouat m'a porté tout naturellement à interroger ceux qui me paraissaient les mieux renseignés ; j'ai obtenu ainsi sur les causes de la désastreuse expédition du bey Osman, de nouveaux détails qui méritent, je crois, de vous être communiqués. Ils m'ont été fournis par divers individus du pays, entre autres, par le vieux *Tobbal*, oncle de notre Kaïd actuel des Oulad-Aouat, témoin oculaire de la mort tragique du bey. Une note, écrite il y a une trentaine d'années par un taleb de Mila, m'a été aussi d'une grande utilité, en me faisant connaître le marabout Si Abd-Allah Zebouchi comme l'un des principaux instigateurs de la révolte qui éclata, en 1804, contre Osman-bey et la domination turque elle-même.

Je transcris, du reste, la tradition telle quelle, afin que vous puissiez vous-même en apprécier la vraisemblance. Pour l'intelligence des faits qui vont suivre, il faut reporter ses regards en arrière, et examiner d'abord les causes de haine qui s'étaient sourdement réunies dans le cœur de Si Zebouchi.

Osman-Bey, surnommé le Borgne, exerçait, depuis peu de temps, le pouvoir à Constantine, lorsqu'on lui apprit que Si Zebouchi, marabout fanatique et ambitieux de Mila, abusait de son influence religieuse pour effrayer les populations, en prédisant des désastres et des calamités que la présence des Turcs attirerait sur le pays. Au lieu de se débarrasser immédiatement de ce fou dangereux, ce que n'auraient pas manqué de faire les beys ses prédécesseurs, Osman se borna à lui retirer l'affranchissement d'impôt dont il avait joui jusqu'alors, ainsi que tous les priviléges que sa qualité de marabout lui avait valus. Il pensait, sans doute, que cette punition suffirait, et qu'elle refroidirait le zèle trop ardent de ce nouvel augure.

Zebouchi vint à Constantine revendiquer ce qu'il appelait un droit divin ; mais on ne tint aucun compte de ses sottes prétentions qui, pour la plupart de ces hommes soit disant inspirés du ciel, consistent à faire servir la religion à des intérêts particuliers. — Il partit ensuite en proférant des imprécations, et se retira dans les montagnes des Aras, tribu kabile sur la rive gauche de l'Oued el-Kebir. Mais sa rancune ne s'arrêta pas là : voyant que ses imprécations et ses anathèmes seraient sans effet s'il restait inactif, il se livra à toutes sortes d'intrigues, se posa en victime du pouvoir oppresseur. En un mot, il mit tout en œuvre pour venger l'affront qu'il avait reçu ; mais, quelque impétueux que fût Zebouchi, il sentit la nécessité de n'agir que sourdement et par degrés, afin de se créer des partisans sans trop éveiller l'attention des Turcs.

A cette époque, le Chérif Bou Dali, nommé également Ben el-Harche, venait de faire son apparition sur le littoral, dans les parages de Djidjelli (1). Zebouchi lui écrivit, lui fit part de la haine profonde qu'il nourrissait contre les Turcs et de l'entreprise hardie qu'il avait conçue de renverser leur gouvernement. Cette alliance donna bientôt aux deux fauteurs de troubles une activité et une influence dont chacun aurait manqué en particulier. Elle nous explique la facilité avec laquelle le chérif Bou Dali parvint à se créer des partisans dans un pays où il était inconnu.

(1) Bou Dali débuta par faire la course dans les eaux de Djidjelli. — Rev. Afric. T. III. P. 211, Berbrugger, et p. 289, Vayssettes.

Les diverses péripéties de cette insurrection ont été trop bien rapportées dans la Revue africaine, pour qu'il soit nécessaire d'en reparler ici (1). Je me bornerai donc à constater que Si Zebouchi et Bou Dali surent attacher à leurs passions l'intérêt de la multitude en promettant le pillage, idée bien séduisante pour émouvoir les Kabiles et les déterminer à l'attaque de Constantine. Après l'échec éprouvé devant cette ville et sur l'oued-Koton, Zebouchi se retira dans les montagnes, sans renoncer cependant à ses projets de vengeance, car bien souvent on lui entendit dire :

Je jure par Dieu que lorsque je me serai emparé du bey Osman, je poserai mon pied sur son œil borgne. »

Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le dire dans une première lettre, Osman bey pénétra avec des troupes dans le pays Kabile et alla établir son camp à *El-Milïa*, après avoir obtenu quelques succès sur les rebelles qui avaient essayé de le repousser. — C'est alors, dans ce camp d'El-Milïa, qu'un autre marabout, Ben Barériche, compagnon ou sicaire de Zebouchi, vint faire connaître au bey la retraite du Chérif et s'offrir pour guider les troupes qui iraient l'enlever. Une partie des Turcs s'aventura en effet sans difficultés dans les montagnes, parce que pour les attirer on ne leur présenta aucune résistance, mais lorsqu'ils furent bien engagés, on les accabla de tous côtés. — Ce guet-à-pens était bien combiné ; il réussit à merveille, car beaucoup de turcs furent massacrés, mais ben Barériche le fut aussi, juste châtiment de sa trahison.

J'ai parcouru à peu près dans tous les sens le *Khenag-Alihem* des Oulad 'Aouat, où périt Osman et les quelques turcs qui avaient survécu au premier massacre. Ce passage, ainsi que le nom indigène l'indique, est formé par un étranglement de la vallée de l'Oued el-Kebir, de plusieurs kilomètres de longueur, où les montagnes se rapprochent au point de ne laisser entr'elles que le lit de la rivière. A droite et à gauche, s'étagent une succession de collines abruptes, dont les flancs sont couverts de chênes très touffus, de taillis impénétrables ou de bouquets d'oliviers,

(1) Voir, pour tous ces détails, les notices de M. Berbrugger : Un chérif Kabile en 1804, et de M. Vayssettes, Histoire d'Osman Bey, Revue Africaine, T. III, page 209, etc.

contraste d'une nature sauvage et d'une riche culture. Le sentier qui mène dans cette gorge, est coupé à chaque pas par les éboulements qu'occasionnent les eaux d'une infinité de ravins latéraux; taillé en corniche, tantôt sur une rive et tantôt sur l'autre, il côtoie les berges de la rivière qu'on est obligé de traverser à plusieurs reprises, sur des gués de sables mouvants et de vase qui se déplacent chaque hiver. Ce sentier s'élève parfois sur les contreforts ou au milieu des bois, en décrivant de nombreux zig-zags et redescend ensuite au niveau des eaux de l'oued el-Kebir.

C'est dans le Khenag, qui, déjà difficile par sa nature même, l'avait été rendu davantage par tous les obstacles préparés par les Kabiles, que la colonne turque eut le malheur de s'engager. La fusillade, tombant comme grêle sur cette masse confuse et éperdue, causa le plus affreux désastre. Au milieu de cette tuerie générale, lorsque Osman roula avec son cheval dans une fondrière qui se trouve au pied d'un contrefort nommé Drièb-el-Mal, Zebouchi, comme un vautour affamé, s'abattit l'un des premiers sur lui et le perça de coups. Ainsi qu'il se l'était promis, rapporte la légende, il lui posa le pied sur son œil borgne et lui fit ensuite couper la tête par un nommé Saïd ben Amer, des Djebala.

Quelques esprits crédules et superstitieux, parmi les indigènes, ont vu dans le désastre d'Osman bey la punition céleste d'une offense faite à un saint marabout; un auteur européen a, de son côté, cherché à rattacher ce soulèvement des Kabiles à la politique extérieure de la Régence. Quant à moi, s'il m'est permis de formuler une opinion, après l'espèce d'enquête à laquelle je me suis livré, je ne vois dans cet évènement que la malheureuse conséquence d'intrigues fomentées par quelques marabouts mécontents et ambitieux, se servant d'un prétendu chérif comme drapeau de l'insurrection.

Ainsi que vous l'avez avancé dans votre Notice (Un chérif kabile en 1804), quelques chrétiens se trouvaient en effet avec Bou Dali. Les circonstances qui les amenèrent dans l'armée des rebelles me sont inconnues ; seulement, la tradition, qui a toujours quelque fait merveilleux à sa disposition, rapporte que le Chérif était allé enlever ces chrétiens dans leur pays en marchant sur la mer.

Le corps d'Osman bey, après être resté pendant cinq jours

dans la fondrière, fut relevé par les gens d'El-Araba, fraction des Oulad 'Aouat. Le vieux Tobbal, qui assistait aux funérailles, m'a conduit à l'endroit où il a été inhumé. Au bout d'une montée assez rude qui serpente au milieu d'un bois d'oliviers, l'on trouve le tout petit hameau de Demina des Oulad Aouat. A quelques pas plus haut, sur un monticule hérissé de cactus, existe un terre-plein d'environ quatre mètres de superficie, où s'élevait jadis la djama brûlée en 1853, lors de l'attaque par nos colonnes des O. Aouat insoumis.

En 1860, le tombeau d'Osman y a été relevé. Une petite Koubba en maçonnerie, blanchie à la chaux, dessine aujourd'hui sa silhouette, au milieu des cactus qui couronnent Demina et la fontaine de *Bou Mouche*; une petite colonne turbannée et une dalle en marbre blanc recouvrent la tombe : on lit sur la dalle :

هذا ضريح المرحوم السيد

عثمان بن محمد باى قسنطينة الذى كان

قُتل بهاته الارض المسماة اخناف عليهم

من بلاد اولاد عواط

فى سنة ١٢١٩

« Ceci est la tombe de celui qui a obtenu la miséricorde divine, le Sid Osman ben Mohammed, bey de Constantine, tué à cet endroit qui est nommé Akhenag Alihem, dans le pays des Oulad 'Aouat, l'an 1219 (1804). »

Le marabout si Zebouchi, qui joua un rôle si actif dans tout ce qui précède, vécut encore plusieurs années. Je ne raconterai pas toutes les absurdités qui se disent chez les Kabiles au sujet des merveilles qu'il accomplit. La facilité avec laquelle ils admettent tout sans nul examen n'a rien qui doive nous étonner, puisque chez eux, encore plus qu'en pays arabe, tout se transmet par la tradition et la conversation.

Au mois de mai 1808-9, du temps de Tobbal bey, une affreuse sécheresse désolait le pays. Des prières publiques et des pèlerinages étaient faits à tous les marabouts réputés jouir de certains pouvoirs surnaturels. Si Zebouchi, visité à son tour, sacrifia une vache noire, en annonçant qu'elle serait ensevelie le

lendemain dans un linceul d'une blancheur éclatante. — Pendant la nuit le ciel se couvrit de nuages et une neige aboudante couvrant la campagne, rendit à la terre toute sa fertilité. La prédiction du marabout s'était accomplie, puisque la neige servait en effet de linceul à la vache sacrifiée.

On rapporte encore de lui quelques prédictions annonçant l'arrivée des Français en Algérie et les guerres que les Musulmans auraient à soutenir contre les Chrétiens (1). Zebouchi mourut enfin en 1810, et fut enterré dans sa Zaouïa, à Redjas, non loin de Mila. Il a laissé plusieurs enfants qui, au dire des Kabiles, sont également marabouts et marchent sur les traces de leur père. Mais le temps des miracles est passé; aussi se bornent-ils à prier Dieu et à vivre dans le plus profond silence.

Abd-Allah bey, successeur de l'infortuné Osman, songea, à son tour, à se débarrasser du chérif Bou Dali, qui pouvait recommencer ses courses. — La tradition rapporte que le bey, sous le prétexte de demander la paix, envoya au Chérif un nommé el-Haoussin des Beni Tlilen, avec deux coffres soi-disant remplis de riches cadeaux. El-Haoussin, succombant à une malheureuse tentation de cupidité, rassembla secrètement ses trois fils, et es-

(1) Telles sont les prédictions de Si Zebouchi conservées par quelques tolba du pays.

ابهم يا من كنت نايم

البرانصيص داخل الوطن

بسباينه جاء يمارص

بنا طبابن فى التل

تحزمت رجالى للبتن

قال ايضا التل يخلى وتزول منه الذخاير

وتصير النخلة برخلة ولا شك

تخلى الجزاير

saya avec eux d'ouvrir l'un de ces coffres, dans l'espoir d'en soustraire quelques valeurs. Mais ce coffre qui était plein de poudre éclata entre leurs mains et tua el-Haoussin ainsi que deux de ses fils; le troisième fut éborgné. Il vivait encore chez les beni Tlilen, il y a quelque temps.

Le chérif Bou Dali augura mal de toutes ces tentatives, d'autant plus que les Kabiles l'abandonnaient depuis que Zebouchi rassasié de vengeance n'était plus l'âme de l'insurrection; il s'éloigna sans bruit et on n'entendit plus parler de lui.

Enfin, en 1843, parut, dans la Kabilie orientale, un individu se disant le Bou Dali d'Osman bey. C'était encore un personnage sorti de l'obscurité, qu'une intrigue, un complot de marabouts allait présenter aux populations, comme un être inspiré et envoyé tout exprès pour chasser les Français de l'Algérie.

Moula Chekfa, le marabout des beni Ider, avait recruté, on ne sait où, ce nouveau chérif, et lui avait donné pour khalifa un taleb ambitieux du Ferdjioua. Le Bou Dali campa un instant à Madjen chez les Moula, vint se promener à El-ma-el-Abiod, d'où il apercevait Constantine, dont il n'osa pas s'approcher. Puis, il alla tenter une attaquer contre Djidjelli, où on lui mit environ 200 hommes hors de combat. Dégoûté par ce début si peu encourageant, il disparut plus rapidement sans doute qu'il n'était venu.

Nos colonnes parcoururent les massifs montagneux et firent rentrer dans la soumission ceux des Kabiles que certaines velléités de révolte avaient un instant remués. J'ai interrogé les Kabiles de toutes les manières et sous toutes les formes pour connaître la vérité sur la réapparition de Bou Dali; ils m'ont invariablement répondu que le chérif de 1843 n'était point celui d'Osman bey.

Le vieux Tobbal, par un de ces mouvements expressifs si communs chez les indigènes, qui consiste à poser le dos de la main sous le menton et la lancer ensuite en avant en signe de mépris, me dit :

Boush! Ce nouveau chérif était un imposteur.

Je n'avais pas besoin de cette affirmation de Tobbal et de ses compatriotes pour être fixé sur ce fait. Nous avons à Constantine un Turc, ancien capitaine au 3e régiment de spahis, que de longs et bons services font estimer de tous ceux qui le connaissent. Cet officier fut chargé en 1843, par le Général commandant

la province, de se renseigner sur les manœuvres et les intelligences que pouvait avoir le Chérif qui venait de se montrer dans la Kabilie orientale. Il poussa sa reconnaissance jusqu'à Rouached, auprès de Moula Chekfa, dont il avait l'anaïa. Il vit là le nouveau Bou Dali; c'était un jeune homme d'une trentaine d'années seulement, coiffé d'un immense turban vert insigne de sa noble origine. Une dizaine environ de nos déserteurs étaient avec lui, ainsi que quelques juifs kabiles, qui confectionnaient une tente pour sa prochaine campagne.

Je vous prie, Monsieur le Président, de vouloir bien être indulgent pour toutes les digressions et les détails peut-être un peu longs qui précèdent. Mon but a été de jeter le plus de clarté possible sur l'un des évènements importants qui se sont produits dans la province de Constantine.

Veuillez agréer, etc.

E. Féraud,
Interprète de l'armée.

DOCUMENTS SUR ALGER
A L'ÉPOQUE DU CONSULAT.

I.

Lettre adressée par le général Bonaparte au Consul de France à Alger, après la prise de Malte (1).

Au quartier-général de Malte, le 27 prairial an VI (15 juin 1798).

Je vous préviens, citoyen, que l'armée républicaine est en possession, depuis deux jours, de la ville et des deux îles de Malte et du Gozo. Le pavillon tricolore flotte sur tous les forts.

Vous voudrez bien, citoyen, faire part de la destruction de l'ordre de Malte et de cette nouvelle possession de la République au Bey (lisez : Dey), près duquel vous vous trouvez, et lui faire connaître désormais qu'il doit respecter les Maltais, puisqu'ils se trouvent sujets de la France.

Je vous prie aussi de lui demander qu'il mette en liberté les différents esclaves Maltais qu'il avait. J'ai donné l'ordre pour que l'on mît en liberté plus de deux mille esclaves barbaresques et turcs que l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem tenait aux galères.

Laissez entrevoir au Bey (Dey) que la puissance qui a pris Malte en deux ou trois jours, serait capable de le punir, s'il s'écartait un moment des égards qu'il doit à la République.

BONAPARTE.

II.

BONAPARTE,

PREMIER CONSUL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

A Moustafa-Pacha, Dey d'Alger (2).

Illustre et magnifique Seigneur,

L'état de guerre survenu entre la République française et la

(1) Correspondance inédite officielle et confidentielle de Napoléon Bonaparte, t. I, p. 17, citée par E. Poulle, p. 187, *Considérations générales sur la Régence d'Alger*, Paris 1840.

(2) L'original de ce document inédit existe à la Bibliothèque d'Alger.

Régence d'Alger, ne prit point sa source dans les rapports directs des deux États : il est aujourd'hui sans motif.

Contraire aux intérêts des deux peuples, il le fut toujours aux inclinations du gouvernement français. Persuadé qu'il l'est pareillement aux vôtres, je n'hésite point à donner au citoyen *Dubois Thainville* l'ordre de se rendre près de vous avec des pleins pouvoirs pour rétablir les relations politiques et commerciales des deux États, sur le même pied où elles étaient avant la rupture.

J'ai la confiance que vous ferez à ce négociateur le même accueil que j'aurais fait à celui de vos sujets que vous auriez chargé d'une semblable mission près de moi.

Recevez, *illustre et magnifique Seigneur*, l'expression de mes sentiments et de mes vœux pour votre prospérité.

Donné à Paris, au palais national des Consuls, sous le sceau de la République française, le 15 floréal, an VIII de la République (5 avril 1800).

Le Ministre des relations extérieures,
CH. MAU. TALLEYRAND.

Le premier Consul,
BONAPARTE.
Par le premier Consul,
Le Secrétaire d'État,
B. HUGUES B. MARET.

III

Rapport fait au Premier Consul, en Sénat, par le Ministre des relations extérieures, le 20 fructidor an X (7 sep. 1802) (1).

« Le Premier Consul m'ayant ordonné de lui rendre compte, en Sénat, des différends survenus récemment entre la république française et la régence d'Alger, et du succès des mesures qui ont été prises pour les terminer, je dois d'abord rappeler l'état de choses qui les a précédées.

(1) Sous le titre de *Pièces curieuses ou Alger en 1802*, ce document et ceux qui suivent ont été publiés en 1830 par M. Mac Carthy, père. Son fils, l'honorable secrétaire de la Société historique algérienne, nous a donné un exemplaire de ces matériaux historiques qu'on peut presque considérer comme inédits, puisqu'ils ne figurent que dans cette brochure devenue très rare ou au *Moniteur Universel* de 1802; et il a bien voulu nous autoriser à les reproduire dans la *Revue Africaine*. — *Note de la Rédaction.*

» Des frontières de l'Égypte au détroit de Gibraltar, le nord de l'Afrique est possédé par des hommes étrangers au droit public de l'Europe. Les principes et les mœurs qui des sociétés européennes n'ont fait, pour ainsi dire, qu'une même société ; qui non seulement défendent d'opprimer, mais commandent d'accueillir, de protéger, de secourir, dans le danger, la navigation et le commerce des peuples paisibles ; qui réprouvent toute agression injuste ; qui flétrissent la valeur, si elle est cruelle, et veulent que les droits de l'humanité restent toujours sacrés, ces mœurs sont encore inconnues aux peuples de ces contrées.

» La régence d'Alger s'est particulièrement signalée par une audace que quelques événemens durent accroître.

» Des ennemis qui restaient à la France lorsque le Premier Consul prit les rênes du Gouvernement, la régence d'Alger était le moins redoutable. Mais le Premier Consul, désirant faire cesser partout les calamités de la guerre, instruit que le dey d'Alger l'avait déclarée contre son inclination, et qu'il souhaitait la paix, fit partir pour Alger un négociateur. Précédé par la renommée des exploits dont l'Italie, l'Allemagne, l'Égypte, la Syrie avaient été le théâtre, l'envoyé du Premier Consul fut accueilli comme il devait l'être. La paix fut arrêtée, proclamée même par le divan (30 septembre 1800) ; cependant, une nouvelle intervention de la sublime Porte en fit ajourner la signature. La guerre parut renaître, mais ce fut une guerre sans hostilité. Tous les Français purent se retirer librement d'Alger avec toutes leurs propriétés, et l'agent de la France attendit à Alicante le moment où les négociations pourraient être reprises.

» Enfin, un traité définitif, qui assure à la France tous les avantages stipulés par les traités anciens, et qui, par des stipulations nouvelles, garantit plus explicitement et mieux la liberté du commerce et de la navigation française à Alger, fut signé le 7 nivôse dernier (28 décembre 1801).

» La paix générale était conclue, et le commerce commençait à reprendre ses routes accoutumées.

» Mais bientôt on apprend que des armemens d'Alger parcourent la Méditerranée, désolent le commerce français, infestent les côtes. Le pavillon et le territoire même de la République ne sont pas respectés par les corsaires de la Régence. Ils conduisent à Alger les transports sortis de Toulon et destinés pour St.-Domingue. Ils arrêtent un bâtiment napolitain dans les mers

et presque sur les rivages de la France. Un rais algérien ose, dans la rade de Tunis, faire subir à un capitaine du commerce français un traitement infâme. Les barques de la compagnie de corail, qui, aux termes du traité, vont pour se livrer à la pêche, sont violemment repoussées des côtes. Le chargé d'affaires demande satisfaction, et ne l'obtient pas ; on ose lui faire des propositions injurieuses à la dignité du peuple français ; on veut... que la France achète l'exécution du traité !

» Informé de ces faits, le Premier Consul ordonne qu'une division navale se rendra devant Alger.

» Je transmets, par ses ordres, des instructions au chargé d'affaires, le citoyen Dubois Thainville, qui s'est conduit avec autant d'énergie et de dignité que de prudence.

» La division commandée par le contre-amiral Leissègues parut devant Alger le 17 thermidor (5 août 1802) ; à bord était un officier du palais, l'adjudant-commandant Hulin, porteur d'une lettre du Premier Consul pour le dey.

» Le 18, cet officier descend à terre, est accueilli avec distinction, présenté au dey, et lui remet la lettre du Premier Consul. Elle était ainsi conçue :

« Bonaparte, Premier Consul, au très haut et très magnifique dey d'Alger ; que Dieu le conserve en prospérité et en gloire !

« Je vous écris cette lettre directement, parce que je sais qu'il y a de vos ministres qui vous trompent et qui vous portent à vous conduire d'une manière qui pourrait vous attirer de grands malheurs. Cette lettre vous sera remise, en mains propres, par un adjudant de mon palais. Elle a pour but de vous demander réparation prompte, et telle que j'ai droit de l'attendre des sentimens que vous avez toujours montrés pour moi. Un officier a été battu dans la rade de Tunis par un de vos officiers rais. L'agent de la République a demandé satisfaction, et n'a pu l'obtenir. Deux bricks ont été pris par vos corsaires qui les ont amenés à Alger, et les ont retardés dans leurs voyages. Un bâtiment napolitain a été pris par vos corsaires dans la rade d'Hyères, et par là ils ont violé le territoire français. Enfin, du vaisseau qui a échoué cet hiver sur vos côtes, il me manque encore plus de 150 hommes, qui sont entre les mains des barbares. Je vous demande réparation pour tous ces griefs ; et, ne doutant pas que vous ne preniez toutes les mesures que je prendrais en

pareille circonstance, j'envoie un bâtiment pour reconduire en France les 150 hommes qui me manquent. Je vous prie aussi de vous méfier de ceux de vos ministres qui sont ennemis de la France; vous ne pouvez avoir de plus grands ennemis; et si je désire vivre en paix avec vous, il ne vous est pas moins nécessaire de conserver cette bonne intelligence qui vient d'être rétablie, et qui seule peut vous maintenir dans le rang et dans la prospérité où vous êtes; car Dieu a décidé que tous ceux qui seraient injustes envers moi seraient punis. Si vous voulez vivre en bonne amitié avec moi, *il ne faut pas que vous me traitiez comme une puissance faible;* il faut que vous fassiez respecter le pavillon français, celui de la République italienne, qui m'a nommé son chef, et que vous me donniez réparation de tous les outrages qui m'ont été faits.

« Cette lettre n'étant pas à autre fin, je vous prie de la lire avec attention vous-même, et de me faire connaître, par le retour de l'officier que je vous envoie, ce que vous aurez jugé convenable. »

» Quelles que fussent les dispositions intérieures du Dey, il ne montra que le désir de vivre en bonne intelligence avec la République française. Je veux, dit-il, être toujours l'ami de Bonaparte.

» Il promit et donna réellement toutes les satisfactions demandées. »

» Pour rendre un hommage particulier au Premier Consul, dans la personne de son envoyé, il voulut même s'écarter des formes ordinaires; et, contre l'usage immémorial des régences, il reçut, dans le plus magnifique kiosque de ses jardins, l'officier du palais, le chargé d'affaires de la République, le contre-amiral Leissègue, et son nombreux état-major. C'est là qu'il remit au général Hulin la réponse qu'il avait préparée pour le Premier Consul, et dont la teneur suit :

« Au nom de Dieu, de l'homme de Dieu, maître de nous, illustre et magnifique seigneur Moustafa-Pacha, Dey d'Alger, que Dieu laisse en gloire;

» A notre ami Bonaparte, Premier Consul de la République Française, président de la République Italienne.

» Je vous salue; la paix de Dieu soit avec vous.

» Ci-après, notre ami, je vous avertis que j'ai reçu votre lettre, datée du 20 messidor. Je l'ai lue : elle m'a été remise par le général de votre palais, et votre vékil (*oukil*), Dubois-Thainville. Je vous réponds article par article.

» 1° Vous vous plaignez du raïs Ali-Tatar(1). Quoiqu'il soit un de mes yoldaches (*janissaires*), je l'ai arrêté pour le faire mourir. Au moment de l'exécution, votre vékil m'a demandé sa grâce en votre nom; et pour vous, je l'ai délivré.

2° Vous me demandez la polacre napolitaine prise, dites-vous, sous le canon de la France. Les détails qui vous ont été fournis à cet égard ne sont pas exacts : mais, selon votre désir, j'ai délivré dix-huit chrétiens composant son équipage : je les ai remis à votre vékil.

» 3° Vous demandez un bâtiment napolitain qu'on dit être sorti de Corfou avec des expéditions françaises. On n'a trouvé aucun papier français, mais, selon vos désirs, j'ai donné la liberté à l'équipage, que j'ai remis à votre vékil.

» 4° Vous demandez la punition du raïs qui a conduit ici deux bâtimens de la République Française. Selon vos désirs, je l'ai destitué; mais je vous avertis que mes raïs ne savent pas lire les caractères européens; il ne connaissent que le passeport d'usage, et, pour ce motif, il convient que les bâtimens de guerre de la République Française fassent quelque signal pour être reconnus par mes corsaires.

» 5° Vous demandez cent cinquante hommes, que vous dites être dans mes États; il n'en existe par un. Dieu a voulu que ces gens se soient perdus, et cela m'a fait de la peine.

» 6° Vous dites qu'il y a des hommes qui me donnent des conseils pour nous brouiller. Notre amitié est solide et ancienne et tous ceux qui chercheront à nous brouiller n'y réussiront pas.

» 7° Vous demandez que je sois ami de la République italienne. Je respecterai son pavillon comme le vôtre, selon vos désirs. *Si un autre m'eût fait pareille proposition, je ne l'aurais pas acceptée pour un million de piastres.*

» 8° Vous n'avez pas voulu me donner les deux cents mille piastres que je vous avais demandées pour me dédommager des

(1) Le raïs Ali Tatar figure dans les années suivantes comme un des corsaires les plus actifs de la Régence. Il est mentionné au *Bandjek*, ou livre des prises, comme *capitaine du grand Berganti*, en 1806. (V. Devoulx fils, traduction manuscrite du *Bandjek*.) Par la suite, le raïs Ali Tatar fit souvent la course avec le fameux Hamidou, et acquit aussi une sorte de réputation. — *N. de la R.*

pertes que j'ai essuyées pour vous. Que vous me les donniez ou que vous ne me les donniez pas, nous serons toujours bons amis.

» 9° J'ai terminé avec mon ami Dubois-Thainville, votre vekil, toutes les affaires de la Calle, et l'on pourra venir faire la pêche du corail. La Compagnie d'Afrique jouira des mêmes prérogatives dont elle jouissait anciennement. J'ai ordonné au bey de Constantine de lui accorder tout genre de protection.

» 10° Je vous ai satisfait de la manière que vous désirez pour tout ce que vous m'avez demandé; et, pour cela, vous me satisferez comme je vous ai satisfait.

» 11° En conséquence, je vous prie de donner des ordres pour que les nations mes ennemies ne puissent pas naviguer sous votre pavillon, ni avec celui de la République italienne, pour qu'il n'y ait plus de discussion entre nous, parce que je veux toujours être ami avec vous.

» 12° J'ai ordonné à mes raïs de respecter le pavillon français à la mer. Je punirai le premier qui conduira dans mes ports un bâtiment français.

» Si, à l'avenir, il survient quelque discussion entre nous, écrivez-moi directement, et tout s'arrangera à l'amiable.

Je vous salue; que Dieu vous laisse en gloire(1). »

Alger, le 13 de la lune de Rabia'l-Eouel,
l'an de l'Hégire 1217 (14 juillet 1802).

(1) Nous publierons prochainement un article sur les *Relations de la Regence d'Alger avec le Consulat*. Ce sera le complément du travail qu'on vient de lire A. B

NOTICE

SUR

LES DIGNITÉS ROMAINES EN AFRIQUE (1).

CINQUIÈME SIÈCLE DE J.-CH.

Nous avons publié, dans l'*Echo d'Oran* (Algérie), en avril, mai, juin 1858, une série d'articles sur le sujet dont le titre précède. Nous terminions cette notice en disant : « Et maintenant qu'arrivé à but, nous jetons un regard en arrière, nous ne nous dissimulons pas que, malgré toute l'attention apportée à notre travail, il ne soit fort incomplet; nous craignons même qu'il ne s'y soit glissé outre les omissions, beaucoup d'erreurs qu'il était peut-être difficile d'éviter, vu l'éloignement des temps et l'absence de documents exacts et plus étendus. Nous invitons donc le lecteur à être ici sur ses gardes, et à ne considérer ces feuilles que comme des sortes d'épreuves envoyées en correction aux savants, aux archéologues et amateurs d'antiquités. Si, des mains de ceux-ci, elles pouvaient revenir chargées de rectifications et d'additions, elles seraient accueillies avec reconnaissance par l'auteur. »

Nous n'hésitons pas à avouer que ce premier travail, hâtif, informe et indigeste, fourmillait de fautes graves, contenait nombre d'erreurs et que les omissions, les interpolations, les lacunes nous faisaient vivement regretter, même en vue d'un but utile, d'avoir été si vite en besogne et d'être dépourvu de matériaux plus solides.

(1) *La Notice des dignités des deux empires* (orient et occident) figure parmi les documents les plus précieux que l'antiquité nous ait légués. M. E. Bache, un de nos membres correspondants, en a extrait tout ce qui concerne l'Afrique, et a augmenté ce travail d'analyse de tout ce que les commentaires de Pancirole et de Bocking ont pu lui fournir d'explications et d'éclaircissements. Au moment où la *Société Historique Algérienne* s'occupe des moyens de publier cet important travail, dont le manuscrit *entier* est à sa disposition, elle a pensé qu'il était utile de donner d'abord l'introduction de M. E. Bache, afin d'offrir ainsi une idée approximative de l'ensemble. C'est l'article que l'on va lire et qui peut être considéré comme une sorte de prospectus de l'œuvre complète. — *Note de la R.*

Aussi, pendant que cette publication avait lieu, avions-nous le projet de remanier, de refondre, de refaire entièrement un travail auquel nous attachons quelque importance ; et, tout en lui conservant les proportions d'une simple *notice*, à l'usage spécial de la science épigraphique, de lui donner la forme d'un *guide*, d'un *vade-mecum*, destiné à faciliter la lecture des monuments et les recherches studieuses des archéologues. Cette pensée nous a valu, de la part de notre savant ami et collègue, M. Adrien Berbrugger, membre correspondant de l'Institut, conservateur de la Bibliothèque et du Musée d'Alger, etc., les lignes suivantes, qui terminent la 15e livraison (février 1859) de la *Revue Africaine*, journal des travaux de la *Société Historique Algérienne* (t. III) :

« *Notitia dignitatum.*—M. Paul-Eugène Bache, correspondant de » la province de l'Ouest (Oran), a publié, dans l'*Echo d'Oran*, un » travail fort remarquable sur ce curieux document officiel antique, » que l'on fait remonter jusque vers la moitié du Ve siècle de notre » ère. M. Bache en a extrait tout ce qui concerne l'Afrique, et » l'a expliqué à l'aide du commentaire de Pancirole. Il va refondre » son œuvre, en prenant pour base l'édition de la *Notice* donnée » en 1852, par Bocking..... Le talent et l'érudition de l'auteur, » l'importance du document sur lequel il opère, rendront cette » communication très-précieuse à nos lecteurs. »

C'est autant pour justifier cette flatteuse réclame que pour réaliser le projet dont nous avions conçu l'idée, que nous donnons aujourd'hui ce nouveau travail. Il ne nous appartient point de dire ce qu'il nous a coûté de veilles et de soins, depuis quatre ans que nous n'avons cessé de nous en occuper ; nous ajouterons cependant, et comme garantie de nos efforts, et comme témoignage à l'appui, que cette seconde édition de notre œuvre (s'il est permis de parler ainsi) diffère autant de la première, que le moderne commentaire de l'érudit professeur Bocking laisse loin derrière lui le commentaire suranné du jurisconsulte Pancirole.

Dans le but de rendre moins pénibles et moins fastidieuses les recherches géographiques et historiques, les investigations scientifiques et ethnographiques, etc., des amateurs d'antiquités et des voyageurs laborieux qui parcourent l'Algérie, il peut être de quelque utilité de placer sous leurs yeux la partie d'un ouvrage célèbre, dans lequel il est souvent question de cette ancienne contrée : nous voulons parler de la *Notitia dignitatum utriusque Imperii*. Les renseignements fournis par cette *Notice* peuvent également venir

en aide aux travaux de la *Société archéologique de la province de Constantine*, à ceux de la *Société historique Algérienne*, qui s'occupent, toutes deux, avec un zèle si louable, de réunir et de mettre en lumière les débris épars de tant de monuments épigraphiques enfouis sous la poussière de l'oubli.

Cette *Notice*, fort étendue par suite du *commentaire* qu'y a ajouté le jurisconsulte Gui Panciroli, et nombre d'autres savants après lui, ne saurait, malgré son mérite et bien qu'elle renferme les plus intéressants détails, trouver place ici tout entière. Nous nous bornerons donc à en donner des extraits, en ce qui concerne spécialement et uniquement l'*Afrique romaine*.

« Dans la voie où la France se trouve engagée, dit judicieusement M. Ad. Berbrugger, dans un article que nous citerons tout-à-l'heure, la connaissance de l'organisation romaine en Afrique septentrionale cesse d'être une curiosité archéologique à l'usage exclusif des savants : c'est un utile enseignement rétrospectif, où le passé peut fournir des indications pratiques au présent. » Peu d'ouvrages, en effet, sont plus importants, pour la connaissance de l'état politique et civil de l'Empire Romain, après Constantin-le-Grand, que celui qui porte le titre de *Notitia dignitatum omnium, tam civilium quam militarium, in partibus Orientis et Occidentis*. Il contient la nomenclature des charges et des emplois civils et militaires des deux Empires d'Orient et d'Occident, ainsi que l'indique son titre, d'ailleurs fort explicite (*notitia*, liste (de notoriété), rôle des fonctionnaires publics, porte le code Justinien; *dignitates*, les hommes en place, dit Pline-le-Jeune).

On ne connaît pas l'auteur de cette *Notice* ; mais il n'est pas nécessaire de penser, il n'est pas même probable que ce soit le travail de quelque homme de lettres, qui l'aurait rédigé, soit pour son amusement, soit pour l'instruction du public ; c'est plutôt un tableau officiel et sommaire, qu'on a dressé pour mettre les empereurs et les chefs du gouvernement en mesure de voir, d'un coup-d'œil, toute l'organisation de la machine politique de l'État ; c'est une imitation de ces aperçus des forces et des ressources de l'État, qu'Auguste avait fait faire, et que l'historien Suétone appelle *Rationarium ac breviarium totius Imperii* (Statistique de l'Empire). L'usage de rédiger ces sortes de tableaux sommaires aura sans doute été conservé par les successeurs d'Auguste, qui auront fait, de temps en temps, les changements qu'exigeaient les circonstances où se trouvait l'Empire. On pourrait comparer cette *Notice*

à ce que nous nommons aujourd'hui *Annuaire militaire*, *Statistiques*, *Almanach de Cour*, etc., si, à l'instar de ces publications annuelles ou périodiques, elle contenait, à côté de la désignation des dignités, titres, charges, emplois, attributions, grades, etc., les noms des individus qui, à une certaine époque, en étaient revêtus.

On ne peut fixer que par conjecture l'époque à laquelle cette *Notice* a été rédigée. On pense qu'elle est du temps de Théodose II, le Jeune, fils d'Arcadius, lequel Théodose régna en Orient de 408 à 450 de J.-Ch.; mais postérieure cependant à la mort d'Honorius, qui arriva le 15 août 423, et même à l'année 445, puisqu'elle ne donne aucun détail sur les officiers subordonnés au vicaire d'Illyrie, les provinces qui formaient ce diocèse ayant été démembrées, à cette époque, par les Huns. Elle n'est pourtant pas d'une date postérieure à 453, puisqu'elle fait mention de la fabrique d'armes (flèches) de Concordia (*Concordiensis sagittaria fabrica*), et de la fabrique des monnaies d'Aquilée, deux villes qui furent détruites en 452 par Attila (1). Il est donc permis de supposer que ce tableau a été dressé vers le milieu du Ve siècle de l'ère chrétienne, lors de la mort de Théodose-le-Jeune, et, peut-être, à l'usage de son successeur.

Cette *Notice*, avons-nous dit, ne renferme qu'une simple nomenclature des emplois de l'État, sans aucune explication: il n'en fallait pas plus, sans doute, pour l'usage auquel elle était destinée; mais elle serait pour nous d'une tout autre utilité, si elle était accompagnée de développements ou d'une espèce de commentaire; car, telle qu'elle est, elle présente beaucoup de difficultés qui n'ont pas encore été résolues par les interprètes, pas même par Bocking. Elle est divisée en deux parties: la première, qui traite de l'Empire d'Orient (*Notitia dignitatum in partibus Orientis*), est précédée d'un *Aperçu des quatorze régions de la ville de Constantinople*; la seconde partie, qui traite de l'Empire d'Occident (*Notitia dignitatum in partibus Occidentis*), est précédée d'un semblable *Aperçu des douze régions de la ville de Rome*. Ces notices ne donnent que l'indication des principaux édifices de chaque région, dans chacune

(1) « Nec post annum 453, quo auctore Cassiodoro et Comite Marcellino Concordia et Aquileia ab Attila sunt eversae, scribi potuit; quia Concordiensis fabricæ et Thesaurorum Aquileiae tunc extantium monetaeque ibi percussae meminit. » (Préface du *Commentaire* de Pancirole).

desdites villes, indication suivie du dénombrement des temples, palais et autres monuments publics dont ces mêmes villes étaient ornées. Les deux notices ou aperçus dont il s'agit, ne figurent pas dans l'édition de la *Notitia Dignitatum* d'Edouard Bocking, dont nous allons parler.

Les *excerpta*, ou extraits qu'on va lire, ont été rédigés—outre nos notes particulières, les développements dont nous avons cru devoir les faire précéder et suivre — à l'aide de matériaux et de documents dont nous devons compte aux lecteurs, surtout aux amateurs de bibliographie.

Notre premier guide à ce sujet a été un excellent travail qu'on trouvera dans *l'Histoire abrégée de la littérature romaine*, par F. Schœll (4 vol. in-8°, Paris, 1815, Gide, fils, édit.). C'est à ce travail, qui a presque exclusivement pour base le trop célèbre *commentaire* de Pancirole, que nous devons nous-même l'idée première de notre œuvre. Pour dépouiller celle-ci et en élaguer tous les éléments étrangers à l'*Afrique romaine*, unique objet de notre étude, force nous a été de remonter l'échelle des temps, d'aller puiser successivement aux sources originales, qui sont nombreuses. Nous en étions à ce pénible labeur, poursuivi néanmoins avec persévérance, lorque M. Ad. Berbrugger eut la bonté de signaler à notre attention le livre de Bocking, dont nous ignorions l'existence. Comme ce précieux ouvrage, d'ailleurs le dernier en date, et encore à sa première édition, résume tout ce qui a été dit et fait sur la matière, nous lui consacrons quelques détails bibliographiques. Voici, d'abord, son titre, *in extenso* et pour copie conforme:

NOTITIA DIGNITATVM ET ADMINISTRATIONVM
omnivm
tam civilivm quam militarivm
in partibvs
ORIENTIS ET OCCIDENTIS.
Ad codd. mss, monachiensivm, romani, parisiensivm ac vindobonensis
editorvmque fidem
RECENSVIT
tabvlis ad cod. ms. biblioth. reg. palatin. monachiens. depictis commentariis
indiceqve illustravit
EDVARDVS BOCKING
ivr. vtr. doctor et in academia fridericia guilelmia rhenana prof. publ. ord.

BONNAE,
impensis Adolphi Marci.
Ab an. 1839. vsqve ad an. 1853.

La division de cet ouvrage, qui n'a pas exigé moins de quinze années de travail, répond au partage de l'Empire : il forme deux volumes (in-8°), plus un *Index* à part, qui, à lui seul, est un livre, et contient près de 200 pages, sur deux colonnes. Malheureusement, cet ouvrage énorme, et le plus complet de tous ceux publiés jusqu'à ce jour sur la matière, n'est pas accessible à toutes les intelligences : outre qu'il renferme d'innombrables citations empruntées à toutes les langues, vivantes et mortes, il est écrit entièrement dans l'idiome de Cicéron, mais en un latin germanique, dont la prolixité nuit parfois à la clarté du texte, à l'intelligence des renseignements fournis, etc. Quoi qu'il en soit, cette œuvre, entreprise colossale, est une mine féconde à exploiter au profit de la science et de l'étude des temps anciens. — Le tome Ier (plus de 600 pages) est précédé d'une précieuse indication des sources auxquelles l'auteur a puisé pour confectionner son livre, et qui sert, en même temps, d'index bibliographique : là se trouvent réunis à souhait et classés par ordre chronologique, tous les documents, manuscrits, etc., recueillis et mis en œuvre par les différents écrivains, A. Alciat, G. Fabricius, A. Schonhove, S. Gelenius, G. Panciroli, le P. F. Labbe, etc., qui se sont occupés de la Notitia Dignitatum. Ce compendium (66 pages de petit texte) est, en quelque façon, la clef de l'ouvrage.— Le tome II n'a pas moins de 1,200 pages. — Chaque volume contient : 1° la *Notitia* ou carnet proprement dit des dignités ; 2° l'*Annotatio* ou commentaire ; dédale de notes, d'éclaircissements, de citations, etc., dans lequel il n'est pas toujours facile de se retrouver, même à l'aide des lettres alphabétiques et des chiffres de renvoi employés par le savant professeur. Chacune des *notices* (Orient — Occident) a été divisée en chapitres par l'auteur, pour la facilité des recherches. En tête de presque tous ces chapitres, sont des espèces de cartouches contenant des dessins linéaires d'autant plus curieux, quoique informes, qu'ils représentent la plupart des *attributs* ou *insignia* de la dignité dont traite le chapitre, ainsi que nous le verrons dans le cours de la *Notice* — La *Notitia dignitatum in partibus Orientis* comprend (t. I) 43 chapitres (116 pages de l'édition de Bocking) ; la *Notitia dignitatum in partibus Occidentis* comprend (t. II) 46 chapitres (128 pages).— Quant à l'*Index ad notitiam dignitatum*, il se recommande autant par l'abondance des matières auxquelles il renvoie, que par sa rare exactitude, mérite fort appréciable en ce qui concerne un ouvrage aussi compliqué.

Après ce tribut d'admiration payé au livre de Bocking, nous oserons bien avouer que, n'en déplaise à son érudition aussi étendue que variée, nous ne seront pas toujours de l'avis de l'auteur, et voici pourquoi : s'il a pour lui l'incontestable mérite de la science acquise par l'étude, nous jouissons, nous, depuis vingt ans que nous habitons et parcourons l'Algérie, du bénéfice d'une expérience achetée, sur place et *de visu*, au prix de labeurs incessants et dont la valeur s'appuie sur les monuments écrits qu'on découvre journellement dans la contrée qui va nous occuper.

Nous ajouterons, pour ne rien omettre sur un sujet de cette importance, que les lecteurs feront bien de consulter les nombreux écrivains qui ont eu recours, dans leurs travaux, à la *Notitia dignitatum*, ainsi que les ouvrages spéciaux sur la matière. Nous mentionnerons, parmi ces derniers, la *Revue Africaine* précitée, dans le 2° numéro de laquelle (livraison de décembre 1856, t. Ier) on trouvera un excellent, mais trop court article de M. Ad. Berbrugger, sous ce titre : *L'Afrique septentrionale* (en 430) *après le partage du monde romain en Empire d'Orient et Empire d'Occident*, article donnant un aperçu sommaire du sujet que nous nous proposons de traiter ici avec plus d'étendue. Nous renvoyons également le lecteur aux *Revues archéologiques*, et notamment aux quatre *Annuaires* publiés, depuis 1853, par la *Société archéologique de la province de Constantine*, recueils déjà très riches en matière de monuments épigraphiques.

E. BACHE.

LE GÉNIE DU MONT DIRA (1).

Il y a quelques jours (le 24 février), M. Eugène Guès, commissaire de police d'Aumale, étant en tournée de service dans les environs de sa résidence, sur l'ancienne route qui conduit à Médéa, se trouva, après un parcours de huit kilomètres, en présence d'une pauvre petite ferme française dont la construction lui parut des plus bizarres. C'était la réalisation en pierres de taille de la devise bien connue et trop souvent applicable : *luxe et misère*. Au fond, le bâtiment était une chaumière, mais ses murailles étaient composées de tronçons de colonnes, de fragments de corniches, de débris d'entablements et autres restes d'un monument qui pouvait avoir été très splendide. Devant cette sorte de mosaïque architecturale, ou, pour mieux dire, cette espèce de musée fortuitement étalé en plein air, le touriste le plus superficiel, le plus inattentif n'aurait pu refuser un regard, peut-être même une note sur son précieux calepin. A plus forte raison, l'attention de l'archéologue devait s'éveiller, car ces restes lui faisaient pressentir la proximité de quelque ruine romaine, d'une de ces carrières gratuites où le brave colon européen se fournit de pierres et de moellons tout taillés, ne se doutant guère qu'il reproduit fidèlement le procédé maladroit et grossier des reconstructions byzantines du 6e siècle de notre ère.

M. Eugène Guès est un membre intelligent et actif de la *Société historique algérienne ;* la science lui doit déjà des documents inédits d'une certaine importance sur Auzia ; notre Musée central lui a l'obligation de plusieurs cadeaux numismatiques dont la *Revue africaine* a fait ressortir la valeur. Il ne pouvait rester indifférent devant le problème archéologique qui se dressait ainsi sur sa route. En tournant autour de la demeure du colon, pour constater le nombre et la nature des matériaux antiques employés dans cette bâtisse moderne, il observa sur la muraille méridionale une pierre grise haute de 0,50 c. et large de 0.38 c., sur laquelle il lut le curieux fragment d'inscription dont nous allons entretenir nos lecteurs.

(1) Cette montagne domine, au Sud et à l'Ouest, la ville d'Aumale, qui est bâtie sur un de ses contreforts, à l'endroit où s'élevait l'Auzia des Romains.

Mais suivons d'abord M. Guès dans sa recherche du lieu d'où ces matériaux romains avaient été tirés. Il le trouva tout près de la Ferme, sur un point culminant de l'ancienne route d'Aumale à Médéa, magnifique belvéder naturel d'où la vue plane librement, ne rencontrant guère de limites que vers les pics neigeux du Jurjura. D'après la direction et les distances indiquées par notre informateur, il paraît probable que c'est la *Corne de Salem* (Guern Salem), un des sommets les plus élevés (1,360m) du Djebel Dira. Pour donner à notre Sahel cette altitude respectable, il faudrait qu'un Titan entassât deux *Bouzarea* sur celui que nous connaissons déjà aux portes et à l'Ouest d'Alger.

M. Guès, ayant découvert le gisement antique d'où le colon avait tiré les débris d'architecture romaine, se mit à l'étudier avec soin : de nombreuses pierres tumulaires y étaient dispersées au milieu de substructions antiques ; quoiqu'elles fussent sans inscriptions, leur destination ne pouvait être douteuse en présence des ossements humains dont le sol était jonché et que l'insouciant fermier avouait avoir brisés en les enlevant de leur dernière demeure. *Vandalisme* et *profanation* sont deux péchés mignons de la colonisation française. Il est bien entendu que nous donnons à ce mot colonisation toute l'extension qu'il comporte, sachant trop qu'ici il n'y a pas que les colons proprement dits qui profanent et détruisent à plaisir.

M. Guès déduisit naturellement de ses minutieuses observations qu'il était en présence des restes d'un établissement antique dont la situation élevée, et en butte à tous les vents de l'horizon, était un excellent commentaire de l'inscription que voici, celle qu'il avait vue et copiée sur la paroi Sud de la petite ferme :

GENIO MONT...
PASTOR IA...
SIS VIM T...
PESTATVM..,
PATRIA N..
...ENTIS CI...
...T VICTIM...

L'existence d'un cadre (sorte de moulure en forme de cordon) en haut, en bas et à gauche, témoigne qu'il ne manque rien à l'inscription sur ces trois côtés ; les lacunes n'existent qu'à droite et laissent à deviner deux ou trois lettres seulement, à chaque bout de ligne, ainsi qu'on peut le reconnaître aux endroits que

le sens aide à compléter, tel que *Genio montis* et *vim tempestatum*.

A l'avant-dernière ligne, il y a l'amorce supérieure d'une lettre qui peut être C, G ou S; enfin, la partie inférieure des lettres de la dernière ligne est tout-à-fait fruste, sans que pour cela la lecture soit en aucune façon douteuse.

En attendant l'estampage que M. Guès a fait de ce document épigraphique et qu'il nous enverra sans doute, nous croyons pouvoir sans témérité assigner le *sens général* que voici à l'intéressante dédicace dont on lui doit la connaissance :

— Au Génie de la montagne des pasteurs (?); un sacrifice a été fait selon la coutume locale, pour obtenir qu'il conjure la force de tempêtes (1).—

Le culte des génies, ancien comme le monde, et qui, avec des noms divers et sous des formes variées, vivra sans doute autant que lui, est né tout naturellement de l'antagonisme que l'homme observe à chaque instant dans son propre individu : aspirations vers le bien; tendances au mal; ce sont là, en effet, des impulsions bien contradictoires qu'il lui est impossible de nier et qu'il ne croit pouvoir s'expliquer que par l'intervention des êtres du monde invisible, anges et démons, comme on dit dans notre langue vulgaire.

Adest autem viro cuilibet daemon bonus,
Ut primum quis nascitur, vitæ arcanus ductor.

A ce dire de Ménandre le comique, ajoutons que les génies *natalices* (2) des femmes s'appelaient toujours des *Junons;* d'où vient sans doute que quelquefois, mais rarement, ceux des hommes ont été nommés des *Jupiters*.

Euclide et d'autres auteurs affirment positivement l'existence de mauvais génies à côté des bons, théorie que le christianisme admit en principe et qui s'épanouit de nos jours sous une nouvelle face, avec des développements plus étendus, une portée plus grande et des conclusions fort imprévues, sous le nom de spiritisme. Nous hasardons le mot, puisqu'il a déjà été pronocé dans l'*Akhbar*, à propos du *Livre des Esprits*, d'Allan Kardec, ouvrage qui est le résumé le plus complet et le plus lucide de cette nouvelle doctrine.

(1) La fin du texte de notre dédicace rappelle cette formule: *Patrio more, sacrificium diis præsidibus loci feci.*

(2) Ceux qui, dès la *naissance* de l'individu, s'attachaient à lui.

A l'époque payenne, la corruption des idées religieuses ayant altéré les dogmes et le culte, les Génies se multiplièrent outre mesure, ce qui a fait dire au poète Prudence :

Quanquam, cur Genium Romæ mihi fingitis unum?
Cum portis, domibus, thermis, stabulis soleatis
Assignare suos Genios.

C'était, en effet, une chose assez bizarre de proclamer d'abord un Génie spécial de la ville de Rome, puis d'admettre autant de Génies particuliers qu'il y avait de portes, de maisons, de bains ou même d'écuries dans la cité éternelle. Que restait-il donc au grand Dieu topique, après cette dissémination des prérogatives du protectorat? Mais la superstition n'a jamais eu l'idée de se poser de ces questions embarrassantes.

Puisque chaque porte de maison urbaine avait son Génie, il était juste que la campagne ne fût pas moins bien partagée. En effet, les montagnes, les vallées comme les plus petits ravins, les forêts ainsi que les plus humbles bouquets de bois, les lacs, les marais et les fontaines, eurent également leur Génie tutélaire. Pourquoi la *Corne de Salem* n'aurait-elle pas possédé le sien, elle qui domine le pays de toute la hauteur de ses 1,360 mètres d'altitude au-dessus du niveau de la mer? Ne devait-elle pas à cette situation élevée le privilège d'attirer la foudre, d'être l'arêne où les vents les plus contraires viennent se livrer bataille, d'offrir à la neige un asile longtemps efficace contre les ardeurs de l'été africain?

Quant à nous, ce culte, en pareil lieu, ne peut nous étonner. Après y avoir été vigoureusement battu de la tempête, nous l'y comprenions aussi bien que nous avons compris celui de Jupiter Tonnant à Rapidi (Sour Djouab) — qui nous était dénoncé par la découverte d'un buste porte-foudre, de ce Dieu, — quand, au mois d'août 1855, nous avons vu pendant plusieurs jours, et chaque soir, le tonnerre frappant les divers pics échelonnés autour de nous.

Il est à remarquer que c'est précisément dans la saison de ces violents orages que les troupeaux chassés du Sud par la sécheresse viennent demander aux montagnes du Tel de l'herbe, de l'eau et un peu de fraîcheur. Le plateau dominé par le pic de Salem était sans doute visité il y a quinze siècles, comme de nos jours, par les pasteurs nomades du Sahara. Ceux d'alors ont élevé un monument au Génie de la montagne des Bergers; en cherchant bien, on trouverait que les Arabes, ont sur ces hauteurs,

quelque marabout investi des mêmes attributions météorologiques (V. ci-après, p. 159). Que des chrétiens viennent à fréquenter assidûment la localité, dans des circonstances analogues, et ils auront bientôt quelque chapelle, *in periculo venti*. Tout change et rien ne meurt!

On voit qu'il y a rapport parfait entre notre dédicace et le lieu où elle avait été rédigée.

Avant de terminer ce long article, il faut aller au-devant d'une objection. Il est question de *victime* dans le document que nous commentons; là-dessus, quelque érudit dira qu'on faisait seulement des libations de vin pur aux génies et non des sacrifices sanglants. Il citera même à l'appui de son assertion, le *fundo merum genio* de Perse; le *madeatque mero* de Tibulle.

Il est vrai qu'Horace viendrait à la rescousse en nous fournissant son :

.....Crás genium mero
Curabis et *porco* bimestri.

D'abord, il ne s'agit pas ici du gardien de l'homme, mais d'un *Génie de la montagne*. La différence des attributions devait motiver des variétés dans le culte.

Quoi qu'il en soit, voici un nouveau document épigraphique dont la science doit la révélation à M. Eugène Guès, qui nous a fait connaître naguère la colonne milliaire où l'on trouve la meilleure preuve qui ait été produite, jusqu'ici, de la synonymie d'*Auzia* et d'*Aumale*. C'est avec les renseignements fournis par cet honorable correspondant de la *Société historique Algérienne*, que nous avons rédigé l'article qu'on vient de lire. Si le lecteur y trouve quelque intérêt, c'est donc lui qu'il en doit remercier. Nous ne gardons à notre compte que les risques et périls du commentaire.

A. Berbrugger.

LA PREMIÈRE PROCLAMATION

ADRESSÉE PAR LES FRANÇAIS AUX ALGÉRIENS.

1830.

Notre honorable correspondant, M. le docteur Leclerc, nous fait parvenir la communication suivante:

« J'ai l'honneur de vous envoyer, pour la Société Historique, une pièce qui l'intéressera sans doute, et qui pourra peut-être prendre place dans la *Revue*: c'est une proclamation adressée par le maréchal Bourmont aux Arabes, lors de l'expédition d'Alger. Il se pourrait qu'elle manquât même à la Bibliothèque d'Alger (1), et les renseignements que je vais vous communiquer expliqueront comment je l'ai trouvée à Amiens, ainsi qu'une autre, que je pourrai aussi vous adresser, pour être également insérée dans la *Revue*.

» Ces renseignements sont consignés sur d'autres exemplaires de la Bibliothèque d'Amiens.

» Le marquis de Clermont-Tonnerre, colonel d'état-major (d'une famille de Picardie), avait été chargé par le Ministre de la guerre de préparer les états nécessaires pour l'expédition d'Alger. La connaissance de la langue arabe rendait ce travail plus facile au colonel. Ses relations avec les habitants du midi de la France; les communications bienveillantes de plusieurs consuls, officiers et voyageurs, Américains, Anglais et Hollandais, lui permirent d'achever l'étude du terrain qui environne Alger. Vers le mois de janvier 1830, M. de Clermont-Tonnerre fut autorisé à former, au Ministère de la guerre, un bureau spécial pour l'exécution des cartes et plans de campagne. M. Foltz, capitaine d'état-major, fut chef de ce bureau. A la fin de mai 1830, le comte de Bourmont chargea le colonel de Clermont-Tonnerre de faire lithographier une proclamation en arabe. M. de Sacy donna le texte, dans l'idiome d'Afrique. Les proclamations furent imprimées par Engelmann.

(1) La Bibliothèque d'Alger en possédait déjà des exemplaires, ainsi qu'il sera expliqué plus loin.

» Cette proclamation figure dans le catalogue de la bibliothèque de M. de Sacy, tome III, n° 5757, dernière page, avec cette indication :

» *Proclamation aux habitants d'Alger et aux Quabaïls* (1).

» Il y a deux éditions de cette pièce : celle-ci, lithographiée sur colombier et entourée d'ornements orientaux, les armes de France en tête ; l'autre édition, d'un format plus petit, sur papier dit *carré*, et contenant vingt-six lignes de texte. C'est probablement cette dernière qu'on répandit chez les Arabes, après le débarquement, en l'attachant aux buissons (V. Rozet).

» Il n'existe, à ma connaissance, aucune édition française de cette pièce, mais on en trouve le texte arabe imprimé dans la Chrestomatie de M. Humbert.

» Ces deux éditions sont à la Bibliothèque d'Amiens, qui les a reçues de M. de Clermont-Tonnerre. Sur la grande, il y a une traduction interlinéaire faite à la main. La petite est celle que je vous envoie : l'exemplaire de la Bibliothèque d'Amiens a les armes de France coloriées. Les deux pièces ne diffèrent l'une de l'autre que par un seul mot, à part la disposition des lignes.

» J'ai pensé qu'il était inutile de vous adresser une traduction que vous ferez aussi bien que moi ; j'ai seulement placé en regard du texte quelques mots de la traduction originale interlinéaire, soit pour en reproduire l'esprit, soit pour aider à l'intelligence de quelques mots arabes mal écrits. Cet exemplaire m'a été donné par M. Garnier, bibliothécaire de la ville d'Amiens, dont il était la propriété.

« Docteur LECLERC. »

Nous ajouterons les renseignements suivants à ceux qui viennent de nous être fournis par M. le docteur Leclerc sur la première pièce officielle adressée par la France aux Algériens.

M. Merle, secrétaire particulier du comte de Bourmont pendant l'expédition de 1830, raconte, à la page 121 de ses *Anecdotes sur la conquête d'Alger*, — ouvrage publié à Paris, en 1831 — que le premier prisonnier arabe fait par l'armée française était un homme de Biscara. On le relâcha presque aussitôt et on le conduisit sous

(1) Je crois qu'il y a ici une erreur de la rédaction du catalogue, et qu'il faut lire : *tribus*, au lieu de : *quabaïls*. Du reste, le mot *tribus* se trouve sur la proclamation.

escorte jusqu'en dehors du camp, après avoir bourré sa besace de vivres et de *proclamations en langue arabe*, dons auxquels le général en chef voulut bien ajouter une petite somme d'argent. Cet excès d'honneurs et de générosité lui devint promptement fatal ; il avait à peine dépassé nos lignes de quelques centaines de pas, qu'un groupe de Bédoins, sur l'ordre d'un janissaire, se jeta sur lui, et qu'il fut, en un instant, dépouillé et massacré.

M. Nettement, à qui l'on doit une excellente histoire de la conquête d'Alger, donne, de son côté, les détails suivants sur ce même fait des proclamations françaises adressées aux Indigènes. On lit à la page 250 de son livre :

« La proclamation que le commandant en chef avait adressée » aux populations, et qui avait été répandue dans les États algériens » par les soins de MM. de Lesseps, envoyé de France à Tunis, » et Raimbert, d'Aubignose et Gérardin, envoyés secrets, avait » produit un bon effet pour atténuer les antipathies religieuses. » On pouvait compter sur la neutralité sympathique de Tunis et » de Maroc. »

Selon le même auteur, le plus jeune fils de M. de Lesseps avait été envoyé à Tabarque, pour être plus à portée d'introduire ces *proclamations* dans les États algériens. Une de ces proclamations disait aux Arabes, d'après M. Nettement :

« Nous, Français, vos amis, nous partons pour Alger, nous » allons chasser les Turcs, vos tyrans, qui vous volent vos biens et » ne cessent de menacer votre vie. »

Nous n'avons jamais eu sous les yeux le document où ce passage devait se trouver, mais nous en connaissons un autre qui a été répandu à profusion par tout le pays, celui dont parle M. Nettement, sans doute, car, nous le tenons précisément de M. Raimbert, une des personnes citées par cet auteur comme ayant été chargées de le faire parvenir sur tous les points de l'Algérie.

Cette pièce, qui participe de l'intérêt qui s'attache aux origines de notre domination en Algérie, n'a jamais été publiée, à notre connaissance. Nous en offrons aujourd'hui la traduction aux lecteurs de la *Revue Africaine* ; elle est l'œuvre de notre collègue M. Bresnier, dont le nom est une garantie d'exactitude en pareille matière.

A. Berbrugger.

PROCLAMATION EN ARABE

ADRESSÉE PAR LE GÉNÉRAL DE BOURMONT,

Général en chef de l'expédition d'Alger,

Aux habitants de la ville d'Alger et des tribus, en juin 1830.

Traduction littérale par M. Bresnier.

Au nom du Dieu qui crée et fait retourner à la vie. C'est de lui que nous implorons notre secours.

Messeigneurs les Cadis, Chérifs, Eulama, Chefs et Notables, agréez de ma part le plus complet salut, et les vœux les plus empressés de mon cœur, avec des hommages multipliés.

Sachez (que Dieu vous guide vers la justice et le bien !) que Sa Majesté le Sultan de France, que je sers (puisse Dieu rendre ses victoires de plus en plus éclatantes !), m'a fait la faveur de me nommer général en chef.

O vous, les plus chers de nos sincères amis, habitants d'Alger et de toutes les tribus *marocaines* (sic) dépendant de vous (1), sachez que le Pacha votre chef a eu l'audace d'insulter le drapeau de la France qui mérite toute sorte de respects, et a osé le traiter avec mépris. Par cet acte d'inconvenance, il est devenu la cause de toutes les calamités, de tous les maux qui sont prêts à fondre sur vous, car il a appelé contre vous la guerre de notre part.

Dieu a enlevé du cœur de Sa Majesté le Sultan de France (que le Seigneur perpétue son règne !) la longanimité et la miséricorde qui lui sont habituelles, et qui sont universellement reconnues. Ce Pacha, votre maître, par son peu de prudence et l'aveuglement de son cœur, a attiré sur lui-même une terrible vengeance. Le destin qui le menace va s'accomplir, et bientôt il va subir l'humiliant châtiment qui l'attend.

Quant à vous, tribus des *Marocains* (i. e. des Arabes et des Kabiles de l'Algérie), sachez bien et soyez pleinement convaincus

(1) En se servant du mot *Mar'driba* le rédacteur de ce document a cru dire les *Maugrebins*, les habitants du Magreb, ignorant que dans l'usage vulgaire il se prend toujours pour désigner les Marocains. — *Note de la R.*

que je ne viens pas pour vous faire la guerre. Ne cessez point d'être en toute sécurité, en pleine confiance dans vos demeures; continuez vos affaires, exercez vos industries en toute assurance. Je vous donne la certitude qu'il n'est personne parmi nous qui désire vous nuire dans vos biens ni dans vos familles. Je vous garantis que votre pays, vos terres, vos jardins, vos magasins, en un mot, tout ce qui vous appartient, d'une importance minime ou considérable, restera dans l'état où il se trouve. Nul d'entre nous n'entravera la jouissance ou l'exercice d'aucune de ces choses, qui resteront toujours entre vos mains. Croyez à la sincérité de mes paroles.

Je vous garantis également, et vous fais la promesse formelle, solennelle et inaltérable, que vos mosquées grandes et petites ne cesseront d'être fréquentées comme elles le sont maintenant, *et plus encore* (sic), et que personne n'apportera d'empêchement aux choses de votre religion et de votre culte.

Notre présence chez vous n'est pas pour vous combattre; notre but est seulement de faire la guerre à votre Pacha, qui, le premier, a manifesté contre nous des sentiments d'hostilité et de haine.

Vous n'ignorez pas les excès de sa tyrannie, la dépravation de sa mauvaise nature, et nous n'avons pas besoin de vous exposer ses mauvaises qualités et ses actes honteux; car il est évident pour vous qu'il ne marche qu'à la ruine et la destruction de votre pays, ainsi qu'à la perte de vos biens et de vos personnes. On sait qu'il n'a d'autre désir que de vous rendre pauvres, misérables, plus vils que ceux que la malédiction divine a frappés.

Un fait des plus étranges, c'est que vous ne compreniez pas que votre Pacha n'a en vue que son bien-être personnel; et la preuve, c'est que les plus beaux des domaines, des terres, des chevaux, des armes, des vêtements, des joyaux, etc., sont tous pour lui seul.

O, nos amis les *Marocains* (les Arabes), Dieu (qu'il soit glorifié) n'a permis ce qui a eu lieu de la part de votre inique Pacha, que par un acte de sa divine bonté envers vous: afin que vous puissiez atteindre une prospérité complète par la ruine de votre tyran et la chute de son pouvoir, et pour vous délivrer des inquiétudes et de la misère qui vous accablent.

Hâtez-vous donc de saisir l'occasion. Que vos yeux ne soient pas aveugles à l'éclat lumineux du bien-être et de la délivrance,

que Dieu fait briller devant vous. Ne soyez pas indifférents à ce qui renferme pour vous un sérieux avantage; éveillez-vous au contraire pour abandonner votre Pacha et pour suivre un conseil que nous vous donnons dans votre intérêt. Soyez certains que Dieu ne cherche jamais le malheur de ses créatures, et qu'il veut que chacun jouisse de la part spéciale des nombreux bienfaits que sa divine bonté a répandus sur les habitants de la terre.

Musulmans, les paroles que nous vous adressons viennent d'une entière amitié, et renferment des sentiments pacifiques et affectueux. Si vous envoyez vos parlementaires à notre camp, nous nous entretiendrons avec eux. Nous espérons, Dieu aidant, que nos conférences amèneront des conséquences avantageuses et profitables pour vous.

Dieu nous donne la confiance que lorque vous serez convaincus que notre but unique est votre bien et votre intérêt, vous nous enverrez avec vos parlementaires toutes les provisions dont notre armée victorieuse a besoin: farine, beurre, huile, veaux, moutons, chevaux, orge, etc. Lorsque vos convois nous seront parvenus, nous vous en remettrons immédiatement, en argent comptant, le prix que vous en désirerez, et même plus encore.

Mais (à Dieu ne plaise!), s'il arrivait que vous agissiez contrairement à ce que nous avons dit, et que vous préférassiez nous résister et combattre, sachez que tout le mal et tous les désordres qui en résulteront viendront de votre fait; ne vous en prenez qu'à vous-mêmes, et soyez certains que ce sera contre notre volonté. Soyez convaincus que nos troupes vous envelopperont facilement, et que Dieu vous mettra bientôt en leur pouvoir. De même que le Seigneur recommande l'indulgence et la miséricorde pour les faibles et les opprimés, de même aussi il inflige les plus rigoureux châtiments à ceux qui commettent le mal sur la terre, et qui ruinent les pays et les habitants.

Si donc vous vous opposez à nous par des hostilités, vous périrez tous jusqu'au dernier.

Telles sont, Messeigneurs, les paroles que j'ai cru devoir vous adresser. C'est un conseil bienveillant que je vous donne; ne le négligez pas: sachez que votre intérêt est de l'accepter et de vous y conformer.

Personne ne pourra détourner de dessus vous la destruction, si vous ne tenez aucun compte de mes avis ni de mes menaces. Ayez la certitude la plus positive que notre Sultan victorieux

et gardé par le Dieu Très-Haut ne peut lui-même les modifier, car c'est un arrêt du destin, et l'arrêt du destin doit fatalement s'accomplir.

Salut à celui qui entend et se soumet.

Voici maintenant le texte de ce curieux document, transcrit avec soin. Les gallicismes et les mots improprement employés que l'on y rencontre s'expliquent et se justifient par l'inexpérience où l'on était alors des choses pratiques et usuelles des Arabes.

---

* هذه مناداة من سارعسكر امير الجيوش الفرانساوية *

الى سكّان الجزآئر واهالى القبائل

بسم الله المبدئ المعيد وبه نستعين

يا ايّها ساداتى القضاة والاشراف والعلمآء واكابر المشايخ والاختيارية اقبلوا منّى اكمل السلام واشهل اشواق قلبى بمزيد العزّ والاكرام اما بعد اعلموا هداكم الله الى الرشد والصواب ان سعادة سلطان فرانسه مخدومى وعزّة جنابه الاعلى عزّ نصره قد انعم علىّ بتوليته ايّاى منصب سارعسكر ويا اعزّا اصدقائنا ومحبّينا سكّان الجزآئر ومن ينتهى اليكم من شعب المغاربة ان الباشا حاكمكم من حيث انه تجرّاء على بهدلة بيرق فرانسه المستحق كل الاعتبار واقدم على اهانته قد سبّب بجهله هذا كل ما هو عتيد ان يحلّ بكم من الكوارث والمضرّات لكونه دعى عليكم

الحرب من قبلنا وانّ عزّة افتدار سلطان قرانسه دام ملكه
نزع الله من قلبه مرحمته المعهودة ورافته المعروفة المشهورة فلا
بدّ ان هذا الباشا حاكمكم من قلّة بصيرته وعماوة قلبه قد جذت
على نفسه كلانتقام المهول وقد دنا منه القدر المقدّر عليه وعن قريب
يحلّ به ما استحقّه من العذاب المهين اما انتم يا شعب المغاربة
اعلموا وتأكّدوا يقينا انّى لست آتيا لاجل محاربتكم بعليكم ان
لا تزالوا آمنين ومطمئنّين في اماكنكم وتعملوا اشغالكم وكل ما لكم
من الصنائع والحرف براحة سرّتم انّى احقق لكم انّه ليس
بيننا من يريد يضرّكم لا في مالكم ولا في اعيالكم وممّا اضمن
لكم انّ بلادكم واراضيكم وبساتينكم وحوانيتكم وكل ما هو لكم صغيرا
كان او كبيرا فيبقى على ما هو عليه ولا يتعرّض لشى من ذلك
جميعه احد من قومنا بل يكون في ايديكم دائما وآمنوا بصدق
كلامى ثم انّنا نضمن لكم ايضا ونعدكم وعدا حقيقا موكّدا غير
متغيّر ولا متاوّل ان جوامعكم ومساجدكم لا تزال معهودة معمورة
على ما هى الآن عليه واكثر وانّه لا يتعرّض لكم احد في امور دينكم
وعبادتكم بانّ حضورنا عندكم ليس هو لاجل محاربتكم وانما
قصدنا محاربة باشتكم الذى بدأ واظهر علينا العداوة والبغضاء ومما
لا يخفى عليكم غاية تحكّمه وقبح طبعه الميشوم ولا ينبغى لنا ان
نطلعكم على اخلاقه الذميمة واعماله الرذيلة فانه واضح لديكم انه
لا يسعى الا على خراب بلادكم ودثارها وتضييع اموالكم واعماركم

ومن المعلوم انه انما يريد ان يجعلكم من الفقراء المنحوسين المبهدلين
الخاسرين اكثر من المسخط عليهم فمن اعجب الامور كيف يُغبّى
عنكم ان باشتكم لا يقصد الخير لذاته والدليل كون احسن
العمارات والاراضى والخيل والسلاح واللبس والحلىّ وما اشبه ذلك
كله من شانه وحده فيا ايّها احبابنا سكّان المغرب انه عزّ
وجلّ ما سمح بان يصدر من باشتكم الظالم ما فعله من اعمال
الخبث والردى الا انعاما منه سبحانه وتعالى عليكم حتّى تحصلوا
بهلاكه وبزوال سلطنته على كل خير ويفرج عنكم ما انتم فيه
من الغمّ والشدّة واذ والحمد هذه اسرعوا واغتنموا الفرصة ولا تعمى
ابصاركم عمّا اشرقه الله عليكم من نور اليسر والخلاص ولا تغفلوا
عما فيه مصلحتكم بل استيقظوا لكى تتركوا باشتكم هذا وتتبعوا
شورنا الذى يؤول الى خيركم وصلاحكم وتحققوا انه تعالى لا يبغى
قط ضرر خليفته بل يريد ان كل واحد من برايا يحوز ما يخصّه
من وافر نعمه التى اسبغها على سكّان ارضه يا ايّها اهل الاسلام
ان كلامنا هذا صادر عن الحبّ الكامل وانه مشتمل على الصلح
والمودّة وانتم اذا شيعتم مراسيلكم الى اوردينا حينئذ نتكلم
واياهم والمرجو من الله تعالى ان محادثتنا مع بعضنا بعض يؤول
الى ما فيه منافعكم وصلاحكم وعشنا بالله انكم بعد ما تحققتم
ان مقاصدنا وغايتنا الفريدة ليست هى سوى خيركم ومنفعتكم
تشيعوا لنا صحبة مراسيلكم كل ما يحتاج اليه عسكرنا المنصور من

الذخائر ما بين طحين وسمن وزيت وعجول وغنم وخيل وشعير وما يشبههم وحين وصلت مرسلاتكم هذه الينا فحالا ندفع الثمن فلوسا نقدية على ما تريدون واكثر هذا واما ان كان منكم معاذ الله خلاف ذلك حتى تختاروا محاربتنا ومقاومتنا اعلموا ان كل ما يصيبكم من المكروه والشر انما يكون سببه من جهتكم فلا تلوموا الا انفسكم وايقنوا انه ضد ارادتنا فليكن عندكم محققا ان عساكرنا المنصورة تحيط بكم بايسر مرام ودون تعب وان الله يسلطها عليكم فانه تعالى كما انه يامر من يجعل لهم النصر والظفر بالهزيمة والمسامحة على الضعفاء المظلومين فكذلك يحكم باشد العذاب على المفسدين في الارض العاثين على البلاد والعباد فلا بد انكم ان تعرضتم لنا بالعداوة والشر هلكتم عن آخركم هذا ايها السادة ما بدا لي ان اكلمكم به فهو نصيحة مني اليكم فلا تغفلوا عنه واعلموا بان صلاحكم انما في قبوله والعمل عليه وان هلاككم لا يرده منكم احد ان عرضتم عما نصحتكم وانذرتكم به وايقنوا يقينا مؤكدا ان كلام سلطاننا المنصور المحفوظ من الله تعالى غير ممكن تغييره لانه مقدر والمقدر لا بد ان يكون السلام على من سمع واطاع

CHRONIQUE.

GERYVILLE. — On nous communique une lettre écrite de ce poste du Sahara oranais, par M. le commandant Colonieu ; nous y trouvons l'annonce d'une découverte qui n'est pas sans intérêt.

Dans le courant du mois de février dernier, en nettoyant le bassin de la fontaine de cet endroit, on a rencontré un fragment d'épigraphe gravé sur une dalle antique, qui était enfouie sous une épaisse couche de vase. Cette dalle mesure 1m80 c. sur 1m10 c. Le bord supérieur se découpe en cinq demi-cercles inégaux ainsi disposés : le plus large est au centre, les deux de moyen diamètre lui sont contigus et les deux plus petits forment les angles. On n'a pu déchiffrer que ces caractères :

PI PH VARO

Comme la pierre porte des traces d'avoir servi au lavage, ce qui a dû naturellement en user la surface, on s'explique sans peine l'absence de la majeure partie de l'inscription. Du reste, elle reposait sur un lit de maçonnerie qui existe encore à 40 c. sous la vase et se trouvait donc en place.

M. le commandant Colonieu a fait pratiquer aussitôt de profondes tranchées pour vider le bassin et sécher la vase, se proposant de continuer ensuite la fouille, opération qui annonçait d'être difficile, parce que s'il y a un sarcophage, il doit se trouver à 80 c. environ sous l'œil de la source principale et à 20 c. de l'autre source.

Ceci nous rappelle que le 11 janvier 1836, lors de l'expédition de Tlemsen, étant au bivac à *Aïn el-Bridj*, non loin d'Aïn Temouchent, nous avons trouvé, également enfouie dans une source, une inscription tumulaire romaine que nous avons publiée dans le *Moniteur Algérien*, n° du 25 février suivant.

Ajoutons que, peu de temps après (1837), des juifs étant occupés à nettoyer une fontaine sur le territoire des Oulad sidi Khaled, (entre Oran et Tlemsen), ils trouvèrent dans la vase un

œuf d'autruche dont la partie supérieure avait été percée, puis bouchée avec du coton. Après avoir enlevé ce léger obturateur, ils furent très agréablement surpris de trouver dans l'intérieur de l'œuf vingt médailles romaines en argent appartenant aux règnes de Vespasien, Titus, Domitien, Trajan, Hadrien, Antonin le Pieux, Marc-Aurèle, Faustine, Commode, suite comprise entre les années 69 et 192 de notre ère et à laquelle il ne manque que le seul Nerva, dont le gouvernement fut de très-courte durée(1).

Pour revenir à la découverte de M. le commandant Colonieu, disons que si nous avons tardé jusqu'ici à la publier, c'est parceque nous en attendions le complément avec la suite des fouilles. Mais nous apprenons que cet officier supérieur a dû partir en course dans le Sahara oranais, ce qui ne lui aura pas permis de mener à bonne fin l'exploration entamée. Ne voulant pas retarder plus longtemps la publication d'un fait intéressant au point de vue des limites de l'occupation romaine dans le Sud, nous nous décidons à le donner tel quel dans ce numéro.

Djelfa — Les trois fragments d'inscription provenant des ruines romaines de Msad et formant le 1er envoi adressé au Musée d'Alger par M. le Dr Reboud, sont parvenus à leur destination, ainsi que nous l'annoncions dans notre dernier n°, p. 73. Le fragment le plus considérable (n° 408 du Musée) représente la partie inférieure de gauche d'une dédicace faite aux membres de la famille impériale des Sévère par Quintus Anicius Faustus, légat des deux Augustes, personnage déjà connu par sept inscriptions que M. Léon Renier a publiées sous les n°s 56, 57, 61, 62, 63, 64, 1575 (*Inscript. romaines de l'Algérie*). Les cinq premières proviennent de *Lamboesis* (Lambèse), chef-lieu de la 3e légion qu'il commandait, et la dernière de *Thamugas* (Timgad).

Les deux autres fragments sont également des épigraphes militaires où l'on ne voit guère que des noms propres. Nous les donnerons dans le prochain numéro.

M. le Dr Reboud nous a adressé également le plan du *Ksar Kahil*, levé par M. Hannedouche, garde du Génie. Cet honorable correspondant annonce qu'il a encore en portefeuille deux inscriptions latines qu'il nous communiquera à son prochain passage à Alger. Il ajoute qu'il n'oublie pas la statistique des ruines du cercle, qu'il a promise et qu'il donnera par cette même occasion.

(1) Nous donnerons un travail plus complet sur cette découverte dans un prochain numéro.

Aumale (Auzia). — M. E. Guès nous écrit de cette résidence : « Le *vis tempestatum* ne m'a pas permis d'estamper la dédicace au *Génie de la montagne*; mais j'ose vous garantir l'exactitude de ma copie. Je passe à autre chose : un marabout vénéré habitait jadis à cent mètres du lieu où l'on a trouvé notre inscription, auprès *d'Aïn Naïli* (fontaine de l'homme des Oulad Naïl). Il avait reçu de Dieu, au dire des Indigènes, le don de dominer les éléments, de conjurer la tempête et d'amener la pluie en temps opportun. Vous voyez que votre conjecture était bien fondée (v. p. 145). La Koubba de ce santon a été détruite par un colon qui en a utilisé les débris pour édifier sa demeure. Mais le bouquet circulaire formé par les arbres qui l'entouraient subsiste toujours, ainsi que le caveau ou peut-être repose encore la dépouille mortelle du saint musulman. Les Arabes continuent de venir en ce lieu pour demander la pluie nécessaire aux cultures. »

A cette lettre, M. Guès a joint six médailles trouvées auprès de la *Rorfa* des Oulad Selama sur la route d'Aumale à Bousada, à 11 kilomètres environ de la première de ces villes.

La plus remarquable est un grand bronze de Julia Domna (femme de Septime Sévère, en l'an 173), dont voici la description :

1. — Tête de Julia Domna, autour : *Julia Domna Felix Augusta.*

2. — Femme assise sur un siège, autour : *Mat. aug. sen. m. patr.* mère des augustes, du sénat, mère de la patrie.

Quatre autres grands grands bronzes se rapportent aux empereurs Hadrien, Commode, Julia Mamaea (celui-ci d'une belle conservation), Pupienus ; plus, un petit bronze de Gallien.

La Goulette (Tunisie). — M. A Gaspary, ingénieur à cette résidence, nous adresse un dessin de la Diane d'Ephèse trouvée à Carthage, et celui d'une bacchante découverte sans doute au même endroit. Notre honorable correspondant nous parle d'une lettre antérieure sur le même sujet, qui ne nous est point

parvenue, et dans laquelle se trouvait sans doute les détails qui doivent se rapporter à cette double découverte.

Quoi qu'il en soit, la Diane d'Ephèse, dont M. Gaspary envoie le dessin, est sembable dans son ensemble à celle du Vatican que nous trouvons dans la *Nouvelle galerie mythologique* de M. Guigniaut, T. 2, pl. LXXVIII, figure 317.

On sait que ce simulacre d'*Artemis* ou Diane d'Ephèse représente le corps de la déesse, avec la longue tunique talaire qui le couvre, engagé dans une espèce de gaîne ou de châsse, revêtue de divers attributs significatifs. La statue réccemment trouvée à Carthage est sans tête. On ne voit donc que la partie inférieure du nimbe, ce symbole probable du disque de la lune, garni ici d'animaux chimériques. On aperçoit nettement les deux lions en ronde bosse des épaules, au-dessus des trois rangs de mamelles, emblêmes de la fécondité.

Nous attendons une nouvelle communication de M. Gaspary qui complète nos renseignements, pour revenir sur cette double découverte.

Chronologie chimique. — En l'absence de toute autre indication, l'analyse chimique d'un squelette peut faire connaître son âge dans les circonstances que voici. Pendant la vie, les os humains renferment 33 p. 100 de matières organiques; ils en perdent 3 p. 100 par siècle. Ainsi, après 1100 ans il n'en reste plus trace. Ce calcul, appliqué aux deux squelettes que l'on vient de découvrir au vieux château de Verteuil, a établi qu'ils étaient inhumés depuis 750 ans, On assure qu'un archéologue, M. Drouin, est arrivé aux mêmes résultats par d'autres moyens que ceux qui ont été employés par M. Gouerbe, chimiste, auteur de l'analyse dont nous venons de parler.

Pour tous les articles non signés :

Le Président,

A. Berbrugger.

ALGER. — TYPOGRAPHIE BASTIDE.

6e Année. N° 33. Mai 1862.

Revue africaine

LES INSCRIPTIONS ARABES

DE TLEMCEN.

XXIII.

MOSQUÉE D'ER-ROUYA.

La petite mosquée d'Er-Rouya, située dans cette partie de la ville de Tlemcen, qui s'appelait autrefois le *quartier des Archers* (حارات الرماة), est de date fort ancienne; mais elle a subi une restauration, ou plutôt une reconstruction presque totale, vers la fin du dernier siècle, époque où l'ancien édifice menaçait ruine. C'est ce monument restauré que nous connaissons. Son vaisseau est petit; il consiste simplement en une coupole flanquée de deux travées; les murs sont nus et sans ornements. Le minaret, trapu et fort délabré, est, sans doute, un reste de la construction primitive. Dans son ensemble, et par son caractère architectural, cet édifice ressemble plus à un mausolée qu'à une mosquée proprement dite; et, dans le fait, il était destiné à abriter le tombeau vénéré d'une sainte.

Cette sainte est Lalla-Er-Rouya.

Elle vivait il y a trois ou quatre siècles, et, si l'on en croit la tradition, elle était douée d'une grande grande puissance surnaturelle; car elle expliquait les songes, prédisait l'avenir, et guérissait toutes sortes de maux. Un reste de cette vertu miraculeuse est demeuré attaché à son tombeau, sur lequel les

pauvres infirmes ne s'agenouillent pas en vain : qui a perdu la santé et veut la recouvrer, va là. On assure même que le miracle, gagnant, de proche en proche, un puits creusé dans la cour de la mosquée se ressent du voisinage de ce sacré tombeau, et qu'il procure aux malades atteints de secrètes langueurs, un breuvage fortifiant qui redonne la vie. Cette eau sanctifiée a le privilège de guérir les convulsions, cette terrible maladie de l'enfance, que les Arabes, dans leur langage imagé, appellent *El-Djenoun*, ou encore par une antiphrase respectueuse, *El-Moumenin*. Bien des mères désolées sont venues demander à ce bienfaisant breuvage la vie de leurs petits enfants. On dit que Dieu, satisfait de leur foi, les a exaucées souvent!

La reconnaissance publique, en présence de tant de miracles avérés qui s'opéraient en ce lieu, ne pouvait demeurer inexpansive. Elle a donc voulu que la mosquée de Lalla Er-Rouya fût riche, et, de bonne heure, elle pourvut dignement à son entretien. C'est par cette circonstance que notre attention a été sollicitée, et le pèlerinage que nous avons fait au tombeau de la sainte a eu surtout pour but de relever une inscription habous qui présente ce genre d'intérêt particulier que nous avons déjà signalé, à propos d'autres monuments du même genre.

Cette inscription est encastrée dans le mur de gauche, à l'intérieur de la mosquée. — Elle est gravée sur pierre, en caractères maghrebins d'une exécution plus que médiocre. Elle contient vingt-huit lignes. — Hauteur 1m00; largeur; 0m73.

* الحمد لله بيان حبس جامع الرويا الكاين بحارت الرمات عمره الله فهن ذلك ثلاثة فلل ورطل زيت في كل سنة من تازدايت ثم دينار زيانى ياخذه الامام في رمضان ثم سكة الظاهرة تعرف بالحصار ثم سكة بسكاك تعرف بالفسطينى ثم فرد شركت سيدى محمد المطماطى في سكاك تعرف بسكاكين ثم سكتين يقال لهما يُبَامَزَنْ تحت الحجر الواقفة ثم سكتين ايضا في سكاك تسمى عينة وطرازان في البستان فوقى وسفلى ثم حانوت بطارمة تحتها في المركطان وحانوت فوق فندق خليل بحانوت ثم

حانوت في الحدادين تحت حانوت الحاج يوسف ثم حانوتين في مقابلتها ظهرهما لعرصة بن اشنه ثم حانوت في راس الفنت وفي ظهرها حانوت الحاج الطاهر بن على البراذعى ثم حانوت في السراجين تقابل التمافين ثم حانوت برحبة الزرع مجاورة لحانوت البَحْصى ثم حانوت بسوق الجلد ملتصقة بباب الفندق ثم نصف حانوت الحاج محمد امسايب بالعطارين ثم الثمن بدار ابن ازي عيسى بازاء دار بن حميد ثم نصف دينار ذهبا بدار بن جَبّرن ثم في بو عروة بالصلّة الربع والخروبة ثم في اشتوان الثمن شركت برصالى ثم الربع في روض الغمرى بالمعادن ثم في مزنية تسعة دراهم ثم الربع في لاجران شركت اولاد عبد الرحمن بن الحاج قاسم ثم الثمن بدار سيدى يوسف اختصال المجاورة لدار بن توزينت ثم الربع وستة دراهم في حمام درب احلاوة ثم سكة بسكاك زكوكة مجاورة لبن ديد ثم فرد في اولاد سيدى العبدلى يقال له تغل شركت جامع بن مرزوف ثم ثلاثة اخماس في بن يدرك في سيدى محمد لادغم ثم سكة في السفيفاب تسمى تدليّىَ شركت المطماطى ثم دارين صغيرتين متقابلين لباب المسجد ثم دار الزناقى في درب بن حميد ثم حانوت تعرف بالمهندز في راس الفنت ثم حانوت مولاي السيد في الخرازين ثم بلاد في واد الزيتون تسمى بومَيّى ثم في الحمام المذكور اعلاه ايضا النصف غيرستة دراهم * بنيان هذا المسجد سنة ستة في القرن الثالث عشر *

TRADUCTION.

« Gloire à Dieu !

» Indication des habous de la mosquée Er-Rouya, dans le » quartier de Hart er-Romat : que Dieu la maintienne en un état » prospère !

» Ils consistent, savoir :

» En trois kollas et un quart d'huile, redevance de la terre » de Tazdaït.

» Item : Un dinar zeiyani dû par la même terre, et qui sera » donné à l'Imam, dans le mois de Ramadan.

» Item : Une sekka à Ed-Dhahara, connue sous le nom de » Bel-Hassar.

» Item : Une sekka, dite d'El-Kossontini, dans la vallée de » la Sikak.

» Item : Une demi-sekka, dans le domaine de Sekkakin, sur » le même territoire : le surplus est habous de Sidi Mohammed » el-Matmati.

» Item : Deux sekkas, du nom de Bouyamzen, au-dessous » d'El-Hadjer el-Ouakfa.

» Item : Deux autres sekkas, sur le territoire de la Sikak : » on les nomme Aïnet Outrazen.

» Item : Une boutique avec son sous-sol, dans le quartier d'El-» Merkatan (1).

» Item : Une boutique au-dessus du Fondouk Khelil, dont elle » se trouve séparée par une autre boutique.

» Item : une boutique dans la rue des Forgerons, au-dessous » de la boutique d'El-Hadj Youçof.

» Item : Deux autres boutiques en face de la précédente, » lesquelles sont adossées au jardin de Ben Achenou.

» Item : Une boutique à Ras El-Konts, adossée à celle d'El-» Hadj et-Tahar ben Ali el-Beradaï.

» Item : Une boutique dans la rue des Selliers, en face des » magasins des fabricants de temak.

---

(1) *El-Merkatan* était un des quartiers intérieurs d'El-Kissaria. Ce mot n'est pas arabe, et l'on peut lui attribuer, sans témérité, une origine franque. Les mots espagnols *Mercadante*, *Merchante*, me paraissent lui tenir de bien près; mais le degré de parenté est plus proche encore avec le *Mercatante* italien.

» Item : Une boutique au marché aux grains, tenant à celle » d'El-Fahsi (1).

» Item : Une boutique, rue aux cuirs, touchant la porte du » Fondouk.

» Item : La moitié de la boutique d'El-Hadj Mohammed » Emsaïb, rue des Épiciers.

» Item : Un huitième de la maison d'Ibn Zi-Aissa, à côté » de celle de Hamido.

» Item : Un demi-dinar d'or, sur la maison de Ben Djabren.

» Item : Dans le jardin de Bou Aroua, près d'El-Meçolla, un » quart, plus une kharrouba.

» Item : à Ech-Chetouan, un huitième dans le jardin de Bour-» sali, qui demeure propriétaire du surplus.

» Item : Un quart dans le jardin d'El-Ramri, à El-Maden.

» Item : Dans la terre de Meznïa, neuf dirhems.

» Item : Un quart dans la terre d'El-Idjran : le reste appartient » aux enfants d'Abderrahman ben el-hadj Kacem.

» Item : Un huitième de la maison de sidi Youçof Ikhtiçal, » contigüe à celle de Ben Taouzinet.

» Item : Un quart, plus six dirhems, dans le bain de Derb Halaoua.

» Item : La terre de Zekkouka, une sekka sur la Sikak, con-» finant à Ben Didi.

» Item : Une demi-sekka sur le territoire des Oulad sidi el-» Abdeli, dans le domaine de Tsal, dont le surplus appartient » à la mosquée d'Ibn Merzouk.

» Item : Trois cinquièmes de la terre de ben Idrek, à Sidi » Mohammed el-Adrem.

» Item : Une sekka appelée Tadli, à Seguebgab : le reste de » la même terre est à El-Matmati.

» Item : Deux petites maisons, sises en face de la porte de » la mosquée.

» Item : La maison d'Ez-Zenagui, dans le derb de Ben-Hamido.

» Item : Une boutique connue sous le nom d'El-Mehendez.

» Item : La boutique de Mouley es-Sid, rue des Cordonniers.

» Item : Une terre, du nom de Boumiya, à l'oued ez-Zeïtoun.

---

(1) L'ancien marché aux grains, dont il est question ici, occupait une partie du terrain devenu aujourd'hui la place de la Mairie : il se trouvait adossé à la Medersa Tachfinïya, vieux monument du 14e siècle, encore subsistant, et dont nous avons parlé ailleurs.

» Item : La moitié, moins six dirhems, du bain déjà désigné » plus haut.

» — Reconstruction de cette mosquée : an VI du treizième » siècle » (1206).

Cette date de l'Hégire correspond à notre année 1791-92.

Il y a, dans la petite mosquée d'Er-Rouya, plusieurs tombeaux d'une date assez ancienne. J'ai relevé des épitaphes de ces bons bourgeois du *quartier des archers*; mais aucune ne m'a paru digne d'une mention particulière, à l'exception, toutefois, de celle qu'on va lire, qui emprunte un certain intérêt de la haute origine du personnage dont elle recouvre la dépouille. — La pierre tumulaire dont il s'agit a 0m81 de hauteur, et, en largeur 0m47. Elle est ornée, sur ses deux faces, d'arabesques sculptées avec assez d'art; le caractère appartient au pur type Maghrebin; la gravure ressort bien. Il y a huit lignes.

* الحمد لله حق حمده اما بعد فهذا قبر الشاب الاسعد السيد

مصطفى ابن المرحوم بكرم الله مصطفى باي بن الخليفة المسرات

توفي رحمه الله عام احدى وثمانين ومائة والف *

TRADUCTION.

» A Dieu toute la gloire qui lui appartient!

» Ce tombeau est celui du jeune et très-fortuné seigneur Mous- » tafa, fils de défunt, par la grâce de Dieu, Moustafa-Bey, fils » du khalifa El-Masserati.

» Il est décédé — Dieu lui fasse miséricorde! — l'an mil- » cent-quatre-vingt-un (1181). »

Cette date correspond à celle de 1767-68 de l'ère chrétienne.

Le père de ce jeune homme, le bey Moustafa surnommé *le Rouge*, avait très-faiblement gouverné la province occidentale de l'Algérie, pendant dix ans, et il avait succombé au poison, comme tant de ses pareils, en l'année 1161 de l'hégire (de J. C. 1748). — Son grand-père, Mahi ed-Din el-Masserati, homme énergique, avait été khalifa du fameux bey Moustafa Bou-Chelaram, le fondateur de Mascara, et le victorieux champion de la guerre sainte contre les Espagnols, en 1708.

La famille El-Masserati paraît s'être éteinte avec le jeune homme dont nous venons de rapporter l'épitaphe.

XXIV.

MOSQUÉE D'EL-K'ORRAN.

Cette mosquée est, comme la précédente, sous l'invocation d'une sainte, Seïda-R'eriba, pour laquelle les habitants du quartier d'El-K'orran professent une vénération toute particulière. — Seïda-R'eriba vivait à une époque que personne ne peut plus préciser. Elle faisait des miracles en son vivant, et l'on assure qu'elle a toujours continué d'en faire, même après sa mort. Mais ces miracles s'opèrent en famille, et seulement dans le quartier d'El-K'orran. Quelquefois, à la nuit tombante, dans l'une des rues silencieuses de ce vieux quartier, les enfants aperçoivent une ombre blanche qui glisse le long des maisons : c'est Seïda R'eriba qui fait sa ronde. Quelquefois, elle passe le seuil, et vient s'asseoir à votre foyer. Alors on ne la voit pas, mais on l'entend. Est-ce un rire joyeux qui a frappé votre oreille? Bénissez Seïda-R'eriba : c'est du bonheur qui vous arrive! Mais si un soupir, une plainte, un sanglot s'est fait entendre, tremblez : quelque grand malheur vous menace! Les voleurs sont à votre porte; le feu va dévorer votre maison, un tremblement de terre l'engloutir, l'ennemi est sur vos remparts! Pauvre mère, c'est peut-être ton enfant qui va mourir! — Il est très-certain que les avertissements fatidiques de Seïda-R'eriba n'ont jamais trompé personne, et que nul ne les a méprisés impunément : le quartier d'El-K'orran est unanime pour l'attester. De là, cette vénération profonde de tous ses habitants pour leur puissante protectrice.

Seïda-R'eriba est enterrée dans la petite mosquée d'El-K'orran, édifice de maigre apparence, et qui tombe de vétusté. Nous y avons relevé l'inscription qu'on va lire, par où se marquent la dévotion et la reconnaissance des bonnes âmes qui avaient éprouvé la miraculeuse efficacité des oracles rendus par la sainte.

Cette inscription, gravée en caractères maghrebins d'une exécution assez correcte, se compose de trente-deux lignes. Elle ne porte point de date; mais elle ne paraît pas avoir moins de deux siècles d'existence. Elle mesure : de hauteur 0m94, de largeur 0m48.

* الحمد لله وصلى الله على سيدنا محمد وآله وصحبه وسلم هذا

تقييد احباس مسجد السيدة الغربية بالقران السفلى نفعنا الله

مبركاتها ءامين اول ذالك دار بغرب المسجد المذكور بازاء دار
بن حباية ثم نصف دار شركة السيد محمد العزوز ثم دار بتمامها
تحت الصابة ثم ايضا دار بوفها بتمامها تقابل المحراب ثم خارج
الحومة فبالة باب الدرب اربعة حوانيت ثلاثة كبار ووحدة صغيرة
بينهم مع اصطبل مع مصرية بوف الاصطبل ثم طراز فبالة الدرب
الوسطى بتمامه ثم حانوت بالهدرس تقابل حوانيت اولاد بودغن
ثم حانوت بالخرازين بتمامها تقابل حانوت بن حميد ثم طراز
بالفيسارية في المركاط زوج مراكز ثم ايضا النصف في الطراز الكبير
بالفيسارية شركة الحاج البيدرى ولد بالقاسم اما زوج مراكز منه
حبستها الولية فاطمة بنت بن جبور زوج السيد محمد بن حباية
اشترتهما من زوجها بثلاثين سلطانى ذهبا وحبستها على
المسجد المذكور واما المركز الثالث في الطراز المذكور تعاوض فيه
محمد بن حباية مع جماعة المسجد بان خرج بن حباية عن المركز
ودفعه في مقابلة الثلث في الاصطبل الذى هو بداخل الدرب
شركة بن حباية بالثلثين البافين ثم السدس في دار بن الفصير في
درب المغبر ثم سكتان بمشرع بن سكران تسمى ام العيال واحدة
حبس على المسجد والاخرى على تنبيه الانام ثم سكتة تسمى
العالية بالمكان المذكور ثم سكتان ايضا بالولجة تسمى الترصونى
ثم سكتة تسمى المزوغ بالمكان المذكور شركة جامع الشرفة ثم سكة
تسمى بومية ببلد العوامر بغرب السنصال ثم فرد في الصومعة
بالجهة شركة اولاد البجاوى بالفرد الاخر ثم فرد في اعمير يسمى

بتسعطيت حبسه السيد محمد بن عم حمدان على تنبيه الانام
ثم سكتان يقال لهما البريدية بمقطع عايشة ثم الربع في عرصة
معاوية ثم اربعة اسطار من كتاب تنبيه الانام حبسا على المسجد
ثم سيد السمرفندى ثم سيد عبد الكريم الهيلى على الوغليسية
ثم سفر يتكلم على احوال الاخرة منسوب لسيد السيوطى مع سيد
الجوزى في سفر واحد حبسته فاطمة بنت بن جبور على المسجد
المذكور *

TRADUCTION.

« Gloire à Dieu!

» Que la bénédiction divine et le salut éternel demeurent le
» partage de N. S. Mohammed, de sa famille et de ses com-
» pagnons!

» Ceci est l'état des habous de la mosquée de Seïda-el-R'e-
» riba, au quartier d'El-K'orran inférieur : que Dieu nous rende
» participants des grâces de cette sainte! Ainsi soit-il.

» Premièrement : Une maison à proximité de ladite mosquée,
» sise à côté de la maison de Ben Houbaya

» Item : La moitié d'une maison, appartenant, pour l'autre
» moitié, au Sid Mohammed el-Azzouz.

» Item : Une maison avec toutes ses dépendances, située sous
» la voûte.

» Item : Une autre maison, au-dessus de la précédente, éga-
» lement en totalité : elle fait face au Mehrab de la mosquée.

» Item : Hors du quartier (d'El-K'orran), et vis-à-vis de la
» porte de l'impasse, quatre boutiques : trois grandes, et une
» petite entre les trois.

» De plus, au même endroit, une écurie avec la chambre qui
» est au-dessus.

» Item : Un atelier de tisserand, avec tous les accessoires qui
» en dépendent, en face de l'impasse du milieu (dans le même
» quartier d'El-K'orran).

» Item : Une boutique à El-Medrès, vis-à-vis de celle des
» Oulad Boudran.

» Item : La totalité de la boutique située rue des Cordonniers, » en face de celle de Ben Hamido.

» Item : Un atelier de tisserand, dans l'intérieur d'El-Kissaria, » quartier d'El-Merkat (1) : deux métiers.

» Item : La moitié du grand atelier de tisserand, dans El-» Kissaria, dont l'autre moitié appartient à El-Hadj El-Ibderi » ould Bel-Kacem.

» En ce qui concerne les métiers dépendant dudit atelier, deux » sont habous du fait de la dame Fatma bent ben Djebbous, » épouse du sieur Mohammed-ben-Houbaya; et elle les a achetés » de son mari moyennant la somme de trente sultanis d'or, » pour en faire don à ladite mosquée. Quant au troisième métier » qui existe également dans ledit atelier, Mohammed ben Hou-» baya est convenu avec le conseil d'administration de la mos-» quée de l'échanger contre un tiers de l'écurie qui est dans » l'intérieur de l'impasse, et dont lui, Ben Houbaya possédait » déjà les deux autres tiers.

» Item : Un sixième de la maison de Ben el-Koceir, dans l'im-» passe El-Merebber.

» Item : Deux sekkas désignées sous le nom de Omm-el-Alal, » à Mechrâ ben Sekran (2) : l'une a été donnée en vue de l'en-« tretien de la mosquée, et l'autre pour le lecteur du Tenbih-» el-Anam (3).

» Item : Au même lieu, une sekka du nom d'El-Alia.

» Deux autres sekkas, appelées Tersouni, à El-Ouldja.

» Item : Au même lieu, la terre d'El-Mezouer, une sekka : » la mosquée d'Ech-Chorfa possède le surplus.

» Item : Boumiya, une sekka, sur le territoire d'Aouamer, » près d'Es-Sansal.

» Item : Une demi-sekka dans le domaine d'Es-Soma, à El-» Ouldja : les Oulad el-Bedjaoui sont propriétaires de l'autre » moitié.

(1) C'est le même quartier qui est appelé *El-Merkatan*, dans l'inscription habous de la mosquée Er-Rouya. Nous avons cru y découvrir un mot d'origine espagnole ou italienne : voir la notice précédente.

(2) Au point où est situé aujourd'hui le village français du pont de l'Isser.

(3) Espèces de litanies. La Bibliothèque d'Alger en possède deux exemplaires. — N. de la R.

» Item : Tamatiit, une demi-sekka, à Amiyer : c'est un habous » constitué par le sieur Mohammed ben Ammi Hamdan, en fa-» veur du lecteur du Tenbih-el-Anam.

» Item : La terre d'El-Beridia, deux sekkas, à Moktâ-Aïcha (1).

» Le quart d'un jardin situé dans la section rurale d'El-» Maaouya (2).

» Item : Quatre exemplaires du Tenbih-el-Anam.

» Item : Sidi Es-Samarkandi (3).

» Item : Sidi Abdelkerim el-Mer'ili : son commentaire sur l'Our'li-» ciya (4).

» Un ouvrage qui traite de la vie future, attribué à Sidi » Es-Siyouti.

» De plus, Sidi-El-Djouzi, en un tome : ce habous est de » Fatma-bent-ben-Djebbour (5). »

XXV.

ZAOUYA DE MOULEY-TAIEB.

Les Fakirs ou frères de Mouley-Taïeb, assez nombreux à Tlemcen, tiennent leurs assemblées dans une maison qui est la propriété de leur ordre. C'est-là qu'ils se réunissent, chaque vendredi, pour réciter en commun leur interminable rosaire, et pour se confirmer mutuellement dans l'espérance vivace de la venue du Moula-Saâ, le champion de la délivrance. Comme les Juifs leur messie, ils l'attendent toujours!

Cette maison est de bonne apparence et confortable à l'intérieur. Elle renferme un petit oratoire, où nous avons relevé l'inscription suivante, gravée en caractères maghrebins, d'un tracé assez net.

Hauteur de la pierre : 0m63. — Largeur : 0m32. — Seize lignes.

* بسم الله الرحمن الرحيم صلى الله على سيدنا محمد اشترى المعظم
الارضى الخلاصة المرتضى اميرالمومنين مولانا حسين باي هذه

(1) Dans la vallée de la Tafna, proche la route qui conduit à Rachegoun.

(2) Dans le groupe de jardins qui s'étend, au Nord de la ville, au-dessous de Sidi-Halouï.

(3) Traité de morale religieuse — (4) Ouvrage concernant la jurisprudence. — (5) Recueil de préceptes moraux et religieux.

الدار المجاورة لبران الزمالة ولدار بن وارث الشهيرة بدار ابن
الحاج عاشور على المختار الجنار بستين مثقالا ذهبا صرف الجزاير
بمصريتها على باب الدرب وحبسها على الولي الصالح مولاي
الطيب الفاطن بو وازان بن الشيخ البركة مولاي محمد بن عبد الله
الشريف بشهادة خيي بن الحاج سليمان وبشهادة سيد محمد السفال
الذى امر على كتب هاذه الحجر عام ثلاثة وسبعين وماية والف *

TRADUCTION.

« Au nom de Dieu clément et miséricordieux.

» La bénédiction divine soit sur N. S. Mohammed !

» L'honorable, le très-gracieux, très-excellent et bienveillant » prince des croyants, notre maître Hocein Bey a fait l'acquisi- » tion de cette maison, laquelle est voisine du four de la Ze- » mala et de la maison de Ben Ouarets, et qui est elle-même » connue sous le nom de Maison d'Ibn el-Hadj-Aehour. Il l'a » achetée de Mokhtar el-Tchenar, moyennant le prix de soixante » Mitkal d'or, au cours d'Alger, et il l'a constituée habous en » faveur de l'ami de Dieu, le vertueux Mouley et-Taïeb d'Ou- » ezzan, fils du cheikh, plein de bénédictions, Mouley-Mohammed, » fils d'Abdallah le chérif. Laquelle donation a été faite en » présence des témoins Khiyi-ben-Hadj-Sliman, d'une part, et » le Sid-Mohammed es-Sekkal, d'autre part : et ce dernier a » fait graver la présente inscription. Année 1173. »

Cette date de l'hégire correspond à 1759-60 de notre ère. — Une triste célébrité est restée attachée au nom du donateur, et les Arabes de la province ne prononcent encore ce nom qu'avec mépris. Ils assurent que leur bey Hocein, inquiet des dispositions que le pacha d'Alger témoignait à son égard, abandonna lâchement son commandement, et se refugia sous la protection des Espagnols d'Oran, qui l'aidèrent à passer en Orient avec ses trésors et son Harem. Hocein bey mourut au Caire. Il avait administré le Beylik de l'Ouest pendant trois ans (1).

Ch. BROSSELARD.

(1) Les inscriptions arabes citées dans le travail qu'on vient de lire, sont la reproduction exacte des originaux ; et il est fait toutes réserves, quant aux incorrections qu'elles peuvent renfermer.

NOTICE ARCHÉOLOGIQUE

SUR AIN EL-BEY (Respublica Saddaritanorum).

PROVINCE DE CONSTANTINE.

La découverte du nom ancien d'Aïn el-Bey, en marquant la première étape de la voie Romaine qui conduisait de Cirta à Lambèse, nous révèle l'importance, méconnue jusqu'alors, des ruines situées au sud d'Aïn Guidjoua et de Belad-el-Gouhari. Le centre de population établi en ce lieu s'appelait Saddar; il formait une commune « *Respublica* » administrée par un conseil municipal « *Ordo Splendidissimus.* » Mais rien ne nous autorise à voir dans cette respublica autre chose qu'un village « pagus », puisque le nom de Saddar ne figure pas sur la liste des évêchés de la Numidie, commentée par Morcelli dans l'*Africa Christiana.*

Les ruines d'Aïn el-Bey et de Belad-el-Gouhari comprennent, en réalité, plusieurs groupes de décombres bordés par des restes de murailles qui émergent du sol. La division des terres en azels, sous le gouvernement turc, pour ne pas remonter plus haut, adoptant des points de repère nouveaux, morcela si bien tel ou tel canton, qu'elle fit passer des limites à travers des rangées d'habitations. C'est ce qui explique comment il se fait que les premières pierres épigraphiques relevées sur l'emplacement de Saddar, ont été classées, par les uns, sous le nom de Belad-el-Gouhari (*Voir le Recueil des inscriptions Romaines en Algérie, par Léon Renier*, nos 1796-1805), et par les autres, sous le nom d'Aïn el-Bey (*Annuaire archéologique de la province de Constantine pour* 1854-1855).

Voici maintenant l'historique des faits qui se sont produits à Aïn el-Bey depuis l'année 1847 :

A cette époque, la route de Biskra passait sur le plateau qui se développe entre Barraouia et Sedjar, à quatre-vingts mètres d'une excellente source connue sous le nom de *Source du Bey.* Il était difficile de trouver une station plus commode pour les troupes. Un caravansérail fut construit en cet endroit.

Vers la fin de l'année 1853, deux savants épigraphistes, le colonel Creuly et M. Léon Renier, visitant les ruines qui font

l'objet de la présente notice, y remarquèrent plusieurs épitaphes sur des cippes en calcaire d'eau douce, qui n'ont guère été épargnés par les intempéries de l'air. Je donne ici la copie de ces monuments, d'après le recueil cité plus haut.

N° 1.

A... \GAIVS L F QVARTVS
E QVESSES QVI PLICARIVS
A LA VETERANA VIXIT
ANNIS XXXX MILITAVIT
ANNIS XX HIC SITVS EST

Aulus Agaius (?), Lucii filius, Quartus, eques sesquiplicarius ala veterana. Vixit annis quadraginta, militavit annis viginti. Hic situs est.

« Aulus Agaius, fils de Lucius, surnommé Quartus, cavalier d'une ration et demie, du corps des vétérans. Il a vécu quarante ans et servi vingt ans. Il repose ici. »

N° 2.

D M S
CARRIVS CFQVIR
RESTVTVS VIXIT
ANNOS XXX
H. S. E O. T. B. Q.

N° 3.

SEXARRIVS
RESTVTVS
VIXIT ANI
SCXV D
M S

N° 2. Diis manibus sacrum. Caius Arrius, Caii filius, Quirina (Tribu) Restutus. Vixit annis triginta, hic situs est. Ossa tua benè quiescant.

« Monument aux Dieux mânes. Caius Arrius, fils de Caius, de la tribu Quirina, surnommé Restutus. Il a vécu 30 ans. Il gît ici. Que tes os reposent en paix ! »

Remarque. Les citoyens de Cirta et des colonies environnantes étaient presque tous inscrits dans la tribu Quirina.

N° 3. Sextus Arrius Restutus. Vixit annis centum et quindecim. Diis manibus sacrum.

« Sextus Arrius, surnommé Restutus, a vécu 115 ans. Monument aux dieux mânes. »

Remarque. Le nom et le surnom de ce colon romain donnent lieu à supposer qu'il était de la même famille que le précédent.

N° 4.

L. LVCI. FIL
IA. MARC
ELA. V. A. CXX
XII. H. S S T

N° 4. Lucia, Lucii filia, Marcela, vixit annis centum et triginta duobus. Hic sita est.

« Lucia, fille de Lucius, surnommée Marcela, a vécu 132 ans. Elle repose ici. »

Remarque. Les exemples de longévité qui précèdent méritent l'attention des personnes que d'injustes préventions, peut-être aussi le plaisir de disserter, poussent à envisager le climat de l'Algérie sous un jour défavorable. Sans aller sur les brisées de notre savant confrère, le docteur L. Leclerc, auquel nous devons une notice sur la longévité en Numidie (Annuaire de 1860-1861), et pour restreindre mes observations à l'arrondissement de Constantine (1), je rappellerai que l'exploration des Beni Ziad, du Djebel Ouahache, du Kroub et du Chettaba, m'a fourni plus de vingt-cinq centenaires.

Près d'Aïn Kerma, par exemple, j'ai vu une épitaphe latine d'où l'on pourrait tirer la preuve qu'à l'époque de la domination romaine, l'emplacement d'Aïn el-Bey, loin de jouir du privilège exclusif de la salubrité, ne formait pas une exception.

La légende est conçue en ces termes:

D. M. M. IVLIVS. ABAEVS. VACXXXI. H. S. E.

« Aux Dieux mânes, Marius Iulius, surnommé Abaeus, a vécu 131 ans. Il repose ici » (2).

---

(1) Voir dans l'*Akhbar* du 14 juin 1846, un travail analogue sur la longévité africaine, par M. Berbrugger, à propos des antiquités d'Aumale. — Note de la Rédaction.

(2) *Annuaire de la Société archéologique de Constantine.* 1854-1855 — *Recueil des inscriptions Romaines de l'Algérie*, n° 2430.

N° 5.
D M S
COMINIA
HONORA
TA·V·A
LXXV
B· VIX

N° 6.
CMVNDICIVS
VRBANVS
VIXIT ANNIS XXX
H S O B

N° 5. Diis manibus sacrum. Cominia Honorata Vixit annis septuaginta quinque. Benè vixit.

« Monument aux Dieux mânes. Cominia Honorata. Elle a vécu 75 ans. Elle a vécu honnêtement. »

N° 6. Caius Mundicius Urbanus. Vixit annis triginta ; hic situs (O). Quiescat benè !

« Caius Mundicius, surnommé Urbanus. Il a vécu 30 ans. Qu'il repose ici en paix. »

Remarque : L'O de la dernière ligne du n° 6 est un Q inachevé.

N° 7.
D M S
HELVIDIA
...VARTAVIXIT
...NISLXXXI

N° 8.
D M
A PVBLILI
..ABVLL
...V. A. LI

N° 9.
M· ARR...
VRBA...
V. A. LV
H. S. E

N° 10.
...IVALI
OBQT

N° 7. Diis manibus Sacrum. Helvidia Quarta. Vixit annis octoginta uno.

« Monument aux Dieux mânes. Helvidia Quarta. Elle a vécu 81 ans. »

N° 8. Diis manibus Auli Publilii Zabulli. Vixit annis quinquaginta uno. Ossa benè quiescant tua !

« Aux Dieux mânes d'Aulius Publilius, surnommé Zabullius. Il a vécu 51 ans. Que tes os reposent en paix ! »

N° 9. Marcus Arrius Urbanus, vixit annis quinquaginta-quinque. Hic situs est.

« Marcus Arrius, surnommé Urbanus, il a vécu 55 ans. Il repose ici. »

N° 10. Vixit annis quinquaginta uno. Ossa benè quiescant tua !

« Il a vécu 51 ans. Que tes os reposent en paix ! »

Remarque : Le Marcus *Arrius* du n° 9 appartient, sans doute, à la même famille que les individus notés dans les épitaphes qui portent le n° 2 et le n° 3.

Autre remarque : Les noms Zabullus, Zabullius, Zabulia, Zabidus, Zabus, Zaben, Zabdibol, dont le radical se rattache à la langue des Numides, se rencontrent fréquemment dans les anciennes nécropoles de la province de Constantine.

Une dizaine de cippes funéraires, quelques familles mentionnées sur ces cippes, étaient tout au plus l'indication d'un *praedium*, d'une exploitation agricole. Telle était ma pensée, lorsque j'entrepris d'étudier les ruines d'Aïn-el-Bey, au printemps de l'année 1854. Si ma première course n'ajouta que six épitaphes à celles qu'avaient relevées mes devanciers, je remarquai du moins, sur le même plan et à peu de distance, bon nombre de dalles qui, par leur sommet taillé en demi-cercle ou à angle aigu, se rangeaient tout naturellement dans la catégorie des pierres tombales. La question avait fait un pas. Au lieu d'un groupe de fermes, il y avait eu là un centre de population, peut-être un bourg considérable. Mais comme le caravansérail d'Aïn-el-Bey venait d'être transformé en pénitencier arabe, et que les terres qui en dépendent étaient mises en culture par les condamnés, je dus renoncer au désir de pousser plus loin mes recherches.

Voici les inscriptions dont je parlais ci-dessus :

N° 10 bis.
D M
PLATINI
VSHOSP
ITALIS
VALXX
H S E

N° 11.
SIIX. FABIVS
VALIINSBIIT
V A LV
H S II
O T B Q

N° 12.
ARCA
C. SIT
TISIT
TIANI

N° 13.
....LIVS
AFRICAN
VSV. A. CI
O. T. B. Q
H. S. E

N° 14.
CIVLIVSA
NDIANVS
V. A.. XV

N° 15.
MODIAMFSEV
ERILLAVIXANIS
XXXV H. SE
O T B Q

N° 10 bis. Diis manibus. Platinius Hospitalis. Vixit annis septuaginta. Hic situs est.

« Aux Dieux mânes. Platinius Hospitalis. Il a vécu 70 ans. Il repose ici. »

N° 11. Sextus Fabius, Valens veteranus. Vixit annis quinquaginta quinque. Hic situs est. Ossa tua benè quiescant !

« Sextus Fabius, surnommé Valens, vétéran. Il vécut 55 ans. Il gît ici. Que tes os reposent en paix ! »

Remarque : Les E remplacés par deux barres verticales et parallèles, en guise d'êta grec, le B substitué au V dans le mot *veteranus*, accusent une basse époque. C'est l'orthographe grecque introduite dans la langue latine, mais sans méthode et sans régularité, puisque le V des mots *Valens* et *vixit* est maintenu à côté du B de *veteranus*.

N° 12. Arca Caii Sittii Sittiani.

« Cercueil de Caius Sittius, surnommé Sittianus. »

Remarque : L'expression *arca* se montre rarement sur les pierres tumulaires ; je ne l'ai vue que deux fois dans mes explorations.

Le nom de *Sittius*, qu'on trouve si fréquemment dans les nécropoles des colonies Cirtiennes, avec ses dérivés *Sittianus*, *Sittiolus*, se rattache à un fait historique ; il devint à la mode après la prise de Cirta par le lieutenant de César. On sait qu'à cette époque, la capitale de la Numidie fut appellée *Colonia Sittianorum* (1) « Colonie des Sittiens, » en souvenir d'une victoire qui la plaçait sous la domination romaine.

N° 13. Julius Africanus. Vixit annis centum et uno. Ossa tua benè quiescant ! Hic situs est.

« Julius Africanus. Il a vécu 101 ans. Que tes os reposent en paix ! Il gît ici. »

N° 14. Caius Julius Andianus. Vixit annis quindecim.

« Caius Julius, surnommé Andianus. Il a vécu 15 ans. »

N° 15. Modia, Marci fillia, Severilla. Vixit annis triginta quinque. Hic sita est. Ossa tua benè quiescant !

« Modia, fille de Marcus, surnommée Severilla. Elle a vécu 35 ans. Elle gît ici. Que tes os reposent en paix ! »

---

(1) *Cirta Julia* et *Cirta Sittianorum*.

A partir de 1854, je suis retourné plus d'une fois à Aïn-el-Bey, avec l'espoir que les progrès de l'établissement amèneraient tôt ou tard le défrichement d'une ruine qui couvre une portion notable du territoire, et que la science aurait bien sa part dans des travaux dirigés avec tant d'intelligence. Les faveurs du hasard habituent les archéologues à savoir attendre.

En effet, la sécheresse qui régna dans toute la contrée pendant les premiers jours de l'année 1860, ayant appelé l'attention du bureau arabe sur une source formant ruisseau le long d'un fertre sillonné de soubassements, on s'occupa à la dégager des décombres entassés à l'entour par les siècles, afin d'augmenter le volume de l'eau. L'opération ne fut pas sans résultat : mais le plus beau succès, à mon avis, fut la découverte d'une fontaine et d'une maison de construction romaine. Il reste encore de la fontaine, quatre piliers en pierres de grand appareil, se dressant à chaque angle d'un bassin carré, dont la maçonnerie a si peu souffert de la pression des terres, que les dalles sont encore en place. Les ruines de la maison sont posées sur la berge, à gauche ; elles se composent de deux chambres inégales, dont la plus grande a pour plancher une mosaïque du genre appelé *Pavimentum Sectile*, *spicæ-testaceæ*, imitant l'arrangement des grains dans un épi de blé. On a ramassé sur cet emplacement deux futs de colonnes ; des pierres forées en manière de tuyaux ; une dalle de marbre taillée à jour, provenant d'un égout ; quelques médailles, parmi lesquelles j'ai remarqué une Otacila assez bien conservée ; un médaillon d'Adrien et deux Juba ; enfin, des débris d'amphores et une multitude de tessons de cette poterie rouge si commune dans les lieux habités anciennement par les Romains.

Au moment où cette cette découverte avait lieu, les condamnés, occupés à défoncer cette partie du jardin que borde la voie romaine, exhumaient une borne milliaire couverte d'une inscription latine :

Quelle lumière allait jaillir de cette trouvaille ? Quels renseignements puiserait-on dans la lecture d'un monument appartenant à l'administration du pays ? La huitième ligne commence par les lettres R P B, abréviation ordinaire du mot RESPVBLICA. Il y avait donc eu, sur le territoire d'Aïn-el-Bey, une population organisée en commune. Ma présomption devenait une réalité.

Voici la copie de l'inscription du milliaire :

N° 16.

D N.....
C A E s.....
F L A.....
C O N.....
E T GALERI
O VALERIO
MAXIMIANO
R P B RSRTA
VIIII

Les quatre premières lignes ont subi, dans l'antiquité, un martelage apparemment fait à la hâte et avec une telle négligence que le commencement des noms de l'un des empereurs demeure lisible. Le texte peut être complété de la manière suivante :

N° 16. Dominis nostris Augustis, Caesaribus, Flavio Valerio Constantio et Valerio Maximiano Respublica à Cirta VIIII (millia).

« Sous nos seigneurs Augustes, Césars, Flavius Valerius Constantius et Galerius Valerius Maximianus. Commune située à neuf mille pas de Cirta (?) »

En 305, Galère força, par ses menaces, Dioclétien et Maximien d'abdiquer, et devint, avec Constance Chlore, maître de l'Empire.

Mais celui-ci étant le premier des deux Augustes, conserva le premier rang en montant sur le trône. On le trouve, en effet, nommé avant Galère dans quelques inscriptions, par exemple, dans celle qu'Orelli reproduit sous le n° 1057. Constance mourut au bout d'un an. C'est peut-être à cette date qu'il faut rapporter le martelage de la borne d'Aïn-el-Bey.

Il convient de parler ici d'un autre milliaire, extrait tout récemment des ruines d'Aïn Guidjaou et qui mentionne le nom seul de Galère, au-dessus du chiffre VIII. La légende est intacte et se lit ainsi :

D N NOBILISSIMO CAESARI GALERIO VALERIO CONSTANTIO.
VIII millia.

« Sous notre Seigneur, le très-noble César Galerius Valerius Constantius. VIII mille pas. »

Neuf mille pas romains équivalent à quatorze kilomètres; on voit que la borne d'Aïn-el-Bey n'a point éprouvé de déplacement. Quant à celle d'Aïn Guidjaou, il n'en est pas de même, car les ruines où je l'ai relevée, s'écartent beaucoup trop de la voie ancienne pour qu'on ne soit pas fondé à croire qu'elle en a été arrachée après l'invasion arabe.

S'il est un fait qui mérite d'être signalé, c'est assurément la rareté des monuments dédiés à l'empereur Galère. Comprend-on, en effet, qu'il n'ait pas laissé en Numidie de plus nombreux souvenirs de son règne, lorsqu'on lit le passage suivant de l'histoire des Empereurs, par Lenain de Tillemont : « Maxence, délivré (vers la fin de l'année 307) de la guerre de Galère et des mauvais desseins d'Hercule, se croyant affermi dans sa domination, envoya ses images en Afrique, pour s'y faire reconnaître empereur. Les milices du pays les rejetèrent, aimant mieux obéir à Galère, à qui l'Afrique semblait appartenir depuis que Sévère était mort, puisqu'il n'y avait alors que lui qui fût reconnu Auguste. »

Revenons à l'avant dernière ligne de l'inscription qui contient huit lettres, dont une seule voyelle. J'y vois un problème dont la solution ne laisse pas de présenter de graves difficultés, et le seul moyen de l'expliquer est d'admettre que l'R et l'S du milieu ont été substitués par un lapicide ignorant aux lettres A et C. On aurait alors :

RPBACRTA VIIII

Respublica ACiRTA VIIII.

« Commune située à neuf milles de Cirta. »

Cependant, comme il est rare que les milliaires soient dépourvus de l'indication de la localité dont ils sont le plus rapprochés, j'avais cherché dans les six dernières lettres de la huitième ligne le nom d'un *vicus* mentionné par Morcelli et dont l'emplacement demeure inconnu. J'adoptais le nom de BAZARITA, qui, par une légère altération, aurait été transformé en BASARITA, que représente assez bien l'abréviation BSRTA. Un examen attentif de l'inscription m'a fait reconnaître un R dans la première lettre de ce groupe, circonstance qui rend l'hypothèse inadmissible.

Je ne m'arrêterai point au mot RESERTA, participe passif du verbe *resero*, « ensemencer de nouveau, mettre en culture » parcequ'il me semble avoir peu de chance de résister à la critique.

Nous savons maintenant, grâce à la découverte du 15 février

1862, que le nom ancien des ruines d'Aïn-el-Bey était Saddar, et la meilleure volonté ne nous fait apercevoir dans les six dernières lettres de la huitième ligne que les consonnes S et R qui puissent être attribuées à ce mot.

Dans le voisinage du milliaire, sur l'explication duquel j'ai hasardé de si longs développements, gisait un fût de colonne dont le diamètre mesure 0,56 c. C'est un monument public, probablement une dédicace, dont il ne reste qu'un petit nombre de lettres que voici :

N° 17.

I O
AVGVST

En présence des résultats obtenus, il convenait de faire de nouveaux efforts afin de connaître une localité dont le voisinage de Cirta avait dû rehausser l'importance. Le nom de la République n'échapperait pas aux investigations, si l'on se décidait à mettre la pioche dans les amas de décombres disseminés sur le sol, des deux côtés de la fontaine. Indubitablement, on exhumerait quelque pierre consacrée à la mémoire d'un empereur par les habitants du municipe. C'est dans cet espoir que le Directeur divisionnaire des affaires arabes établit, le 20 novembre 1861, une centaine de travailleurs sur les ruines qui avaient fourni les épitaphes que j'ai reproduites au commencement de la présente notice. Les fouilles durèrent deux matinées seulement; mais, bien qu'elles aient rendu à la lumière plus de cinquante inscriptions funéraires, on était forcé d'en considérer le produit comme presque nul, puisqu'elles laissaient planer la même incertitude sur la question.

Toutes ces épaves de la nécropole antique sont des matériaux en calcaire d'eau douce, les uns façonnés par le ciseau, les autres à peine dégrossis, et qui, par leur nature, offrent une médiocre résistance contre l'action de l'air ou l'intempérie des saisons. Quelques cippes ont l'aspect de l'éponge, tant les cavités s'y multiplient en se rapprochant; les moins maltraités sont couverts d'une espèce de mousse jaunâtre qui en a rongé la surface. Qu'on ajoute à ces détails, les déplacements successifs commandés par l'installation des races musulmanes que guidaient des besoins différents, et on aura une idée de l'état dans lequel ces monuments sont parvenus jusqu'à nous. Déchiffre qui voudra ceux que j'ai laissés de côté.

Voici la transcription des épitaphes recueillies sur mon carnet

N° 18.	N° 19.	N° 20.
Q. COMIN	DISMANIBVSSAC	SIIIAROGA
VS. QVINTI	CLADIAS SECVN	TAVIXIT
I.VS.V.A.CXXV	DNVIX ANNIS	ANNIS
II. S. E. O. T...	CXXICI \STOS	CI
	AENEQVE	D M

N° 21.

L IVNIVSDA
TVS VAC
H S E

N° 18. Quintus Cominius Quintillus. Vixit annis centum et viginti quinque. Hic situs est. Ossa tua benè quiescant!

« Quintus Cominius, surnommé Quintillus. Il a vécu 125 ans. Il gît ici. Que tes os reposent en paix ! »

N° 19. Diis manibus sacrum. Cladias Secundinus (?). Vixit annis centum et viginti.

« Monument aux Dieux mânes. Cladias Secundinus? Il a vécu 120 ans. »

Remarque : Cette épitaphe recouvrait la tombe d'un colon originaire de Byzance. Les deux dernières lignes sont tellement frustes, que c'est avec une extrême réserve que j'en ai transcrit quelques lettres de la partie de droite. Sur une stèle arrondie. Dimensions : hauteur, 2m 04; largeur, 0,52; épaisseur, 0,17.

N° 20. Seia Rogata. Vixit annis centum et uno. Diis manibus.

« Seia Rogata. Elle a vécu 101 ans. Aux Dieux mânes. »

N° 21. Lucius Junius Datus. Vixit annis centum. Hic situs est.

« Lucius Junius Datus. Il a vécu 100 ans. Il repose ici (voir la 2e ligne). »

N° 22.	N° 23.
LVCRETIA. M. L	C. CLODIVS
FIDELIS VIXIT	SEVERVSV
A LXX H S E	A XXX H S E

N° 22. Lucretia, mulier fidelis. Vixit annis septuaginta. Hic sita est.

« Lucretia, femme fidèle. Elle a vécu 70 ans. Elle repose ici. »

N° 23. Caius Clodius Severus. Vixit annis triginta. Hic situs est.

« Caius Clodius, surnommé Severus. Il a vécu 30 ans. Il gît ici. »

N° 24.	N° 25.
D M	ACLELIVSQ
L DIDIVS	NAPVLITA
APRONI	NVS VA....
ANVSVA	H T O B
L	

N° 24. Diis manibus. Lucius Didius Apronianus. Vixit annis quinquaginta.

« Aux Dieux mânes. Lucius Didius, surnommé Apronianus. Il a vécu 50 ans. »

N° 25. Aelius Clelius Quirina (tribu), Napulitanus. Vixit annis..... Ossa tua quiescant benè!

« Aelius Clelius, de la tribu Quirina, surnommé Napulitanus Il a vécu..... ans. Que tes os reposent en paix! »

Remarque : L'écriture de cette épitaphe annonce une époque très-basse, le commencement du quatrième siècle, au moins. Les L sont représentés par des lambdas grecs, et les A dépourvus de la barre transversale, sont surmontés d'un appendice. Le mot *ossa* est écrit par un H.

N° 26.	N° 27.
L. IVLIVS. C R	D M
ESCES. V	C. SEPTIMI
AN XXIX	VSSVCCESSVS
H S E	V A L
	H S E

N° 26. Lucius Julius Cresces. Vixit annis viginti novem. Hic situs est.

« Lucius Julius, surnommé Cresces. Il a vécu 29 ans. Il gît ici. »

Remarque : On rencontre souvent les mots *Crescens, Prudens, Valens*, etc., écrits sans *N*.

N° 27. Diis manibus. Caius Septimius Sucessus. Vixit annis quinquaginta. Hic situs est.

« Aux Dieux mânes. Caius Septimius Sucessus. Il a vécu 50 ans. Il gît ici. »

N° 28.	N° 29.
D M	D M
M SEPTIMIVS	C. SEPTIMIVS
ETRVSCVS	QVADRATVS
VA XXXV	VA XXX
H S E	H S E

N° 28. Diis manibus. Marcus Septimius Etruscus. Vixit annis triginta quinque. Hic situs est.

« Aux Dieux mânes, Marcus Septimius, surnommé Etruscus. Il a vécu 35 ans. Il gît ici. »

N° 29. Diis manibus. Caius Septimius Quadratus. Vixit annis triginta. Hic situs est.

« Aux Dieux mânes. Caius Septimius, surnommé Quadratus. Il a vécu 30 ans. Il gît ici. »

N° 30.	N° 31.
FIRM IDIA	D M
FILIA. MIR	IVLIA ROGATA
RATA SACER	VIX ANL
DOSMA I	H S O T
VIXIT A XC	B Q
H S E	

N° 30. Inscription gravée sur une grande stèle, au-dessous d'un bas-relief qui représente la cérémonie des funérailles. Au centre du tableau se dresse un autel de forme circulaire. A droite de cet autel se tient un personnage, sans doute le prêtre, en habit de deuil et vu de face. Une pièce d'étoffe, semblable au haïk que portent les habitants de l'Afrique, descend autour de son corps. Il offre des libations aux Dieux mânes, la patère en main. Ce monument a été mutilé en plusieurs endroits; la tête du sacrificateur paraît avoir été écrasée à coup de marteau. Quant à l'épitaphe, s'il est à peu près impossible d'en compléter les noms et surnoms avec les éléments qui restent dans les deux premières lignes, on voit, en tout cas, qu'elle recouvrait la tombe d'une grande prêtresse « *Sacerdos magna* » morte à l'âge de 90 ans.

N° 31. Diis manibus. Julia Rogata. Vixit annis quinquaginta. Hic sita. Ossa tua benè quiescant!

« Aux Dieux mânes. Julia Rogata. Elle a vécu 50 ans. Elle gît ici Que tes os reposent en paix ! »

N° 32.	N° 33.
D M	IVNIVSMVSICVS
CGALE	IXANLVHSE
RIVS	H T B Q
NAM	N° 34.
PHAMO	CAECILIA LFMA
KARIS	CE.....AN
SIMO	XXX HSE
PATRI	HABS

N° 32. Diis manibus. Caius Galerius Namphamo Karissimo (sic) patri.

« Aux Dieux mânes. Caius Galerius, surnommé Namphamo, à son père bien aimé. »

Remarque: Le mot Namphamo appartient à la langue punique. C'est le nom d'un martyr de l'église d'Afrique, que saint Augustin explique par l'expression « boni pedis homo, secundi pedis homo. » *Nam*, en arabe نعم, signifie « de bon augure. » Nous retrouvons cet adjectif au commencement des noms Nampulus, Nampulosus, Nampamo, Namephamo, Namgedde, Nampomina, qui ont été relevés dans les anciennes nécropoles de la Numidie (*Mélanges épigraphiques*, par Léon Renier, page 276).

N° 33. Junius Musicus. Vixit annis quinquaginta quinque. Hic situs est. Hossa (sic) tua benè quiescant !

« Junius, surnommé Musicus. Il a vécu 55 ans. Il gît ici. Que tes os reposent en paix ! »

N° 34. Cœcilia Lucii filia, Marcella. Vixit annis triginta. Hic sita est. H A BS.

« Cœcilia, fille de Lucius, surnommée Marcella. Elle a vécu 31 ans. Elle repose ici. »

Remarque : La formule finale, figurée par les lettre HABS, m'est inconnue. Peut-être faut-il y voir tout simplement une altération de la formule O T B Q.

N° 35.	N° 36.
SITTIAI	....LVO
LUCVLAVIX	LVSIVS C...
ANNIS XX....	ETVS VIX...
H S E	ANIS LXXX
B Q	H S E

N° 37.	N° 38.	N° 39.
MAXIMVS	D M	POV... VIA
VA XXV	...ORNELI	.....O
HSE OTBQ	MVS.....	.....ANIS
	VA XXXX	LXXXXVII.
	H S E	

N° 35. Sittia Lucii (?) filia, Lucula. Vixit annis viginti. Hic sita est. Ossa tua benè quiescant !

« Sittia, fille de Lucius, surnommée Lucula. Elle a vécu 20 ans. Elle gît ici. Que tes os reposent en paix ! »

N° 36. Lucius Volusius Cobetus (Cobetius). Vixit annis quadraginta. Hic situs est.

« Lucius Volusius, surnommé Cobetus. Il a vécu 80 ans. Il gît ici. »

N° 37. .....Maximus Vixit annis viginti quinque. Hic situs est. Ossa tua benè quiescant.

« .....Surnommé Maximus. Il a vécu 25 ans. Il gît ici. Que tes os reposent en paix ! »

N° 38. Diis manibus. Cornelius Mustius (?). Vixit annis quadraginta. Hic situs est.

« Aux Dieux mânes. Cornelius Mustius. Il a vécu 40 ans. Il repose ici. »

N° 39. Il ne reste plus de cette épitaphe que le nombre des années, 97.

N° 40.	N° 41.	N° 42.
FABIA FLAVI	D M S	FAB....
LAVIXIT	IVLIAQF	SATNRNVS
ANIS VI	PAVLINA	VIXITALI
OSATBQ	VALXXV	O T B Q

N° 40. Fabia Flavila. Vixit annis sex. Ossa tua benè quiescant !

« Fabia Flavilla. Elle a vécu 6 ans. Que tes os reposent en paix ! »

Remarque : La forme des A et des L marque une basse époque. Les consonnes ne sont pas redoublées dans les mots *annis* et *ossa*.

N° 41. Diis manibus sacrum. Julia, Quinti filia, Paulina. Vixit annis septuaginta quinque.

« Monument aux Dieux mânes. Julia, fille de Quintus, surnommée Paulina. Elle a vécu 75 ans.

N° 42. Fabius Saturnus. Vixit annis quinquaginta et uno. Ossa tua benè quiescant !

« Fabius Saturnus. Il a vécu 51 ans. Que tes os reposent en paix ! »

N° 43.

CIVLIVS
MELLARI
VS VALXXXV
O T B Q

N° 44.

D M
Q MANILI
VS VICTOR
V A LXXV

N° 43. Caius Julius Mellarius. Vixit annis octoginta quinque. Ossa tua benè quiescant !

« Caius Julius, surnommé Mellarius. Il a vécu 85 ans. Que tes os reposent en paix ! »

N° 44. Diis manibus. Quintus Manilius Victor. Vixit annis septuaginta quinque.

« Aux Dieux mânes. Quintus Manilius, surnommé Victor. Il a vécu 75 ans. »

N° 45.

C IVLIVS MF
ARRIVS
VIXAXXV

N° 46.

C IVLIVS TII
TI VANL
O T B Q

N° 47.

L CORNE
LIVS M
VSTIOLV
SVALVIII
OSTV
BEQVE
S

N° 45. Caius Julius, Marci filius, Arrius. Vixit annis viginti quinque.

« Caius Julius, fils de Marcus, surnommé Arrius. Il a vécu 25 ans. »

Remarque : Le nom d'Arrius est un des plus usités dans cette localité. On le trouve aussi dans d'autres parties de la Numidie.

N° 46. Caïus Julius Fiotentius (?). Vixit annis quinquaginta. Ossa tua benè quiescant !

« Caius Julius, surnommé Fiotentius. Il a vécu 50 ans. Que tes os reposent en paix ! »

N° 47. Lucius Cornelius Mustiolus. Vixit annis quinquaginta octo Ossa tua benè quiescant !

« Lucius Cornellius, surnommé Mustiolus. Il a vécu 58 ans. Que tes os reposent en paix ! »

On remarquera à la fin de cette épitaphe les abréviations OS. TV. BE QVES., dont il n'y a peut-être pas d'exemple.

N° 48.

D M
M PVBLI
VS FAB
VIX AN
XXX

N° 49.

MARCIA
DAPALI
VIXITAN
VII
H S E

N° 48. Diis manibus. Marcus Publius Fabius. Vixit annis triginta.

« Aux Dieux mânes. Marcus Publius Fabius. Il a vécu 30 ans. »

Remarque : Les lettres de cette inscription ont une forme très-négligée. Le D de l'invocation est presque carré ; les M figurent deux lambdas accolés, et les A, surmontés d'un appendice, sont dépourvus de la barre transversale.

N° 49 Marcia Dapali, Vixit annis octo. Hic sita est.

« Marcia Dapali. Elle a vécu 8 ans. Elle repose ici. »

Remarque : L'introduction du *Lambda* dans les épitaphes de l'Afrique du Nord est une date. Indépendamment de ce fait, la forme du mot *Dapali* est grecque.

N° 50.

L LVCIFILI
AMARC
EL AVAX
XII H S....

N° 51.

SEXPORCIVSSEXF
RESTITVS
VIX ANIS....
H S ....
T

N° 50. Lucia, Lucii filia, Marcela. Vixit annis viginti duobus. Hic sita est.

« Lucia, fille de Lucius, surnommée Marcela (Marcella). Elle a vécu 22 ans. Elle repose ici »

Remarque : La dalle mutilée sur laquelle j'ai relevé cette épitaphe, a pris place parmi les monuments rassemblés devant le pénitencier. Une partie de l'angle inférieur, à droite, a disparu avec le commencement du chiffre des années, dont il ne reste que l'amorce du premier X ; mais, en tenant compte de la lon-

gueur dss lignes, je suppose qu'il a pu y avoir deux X après la formule V. A., et que l'âge de Marcella était de 32 ans. D'un autre côté, l'S qui termine la quatrième ligne est gravé dans le sens ordinaire Si l'on compare cette inscription avec celle qui a été découverte à Bled el-Gouhari, par MM. Creuly et Léon Renier, on sera frappé de leur similitude. Pour ne point donner au lecteur la peine de recourir au n° 4 de la présente notice, j'aime mieux mettre les deux textes en regard.

Copie de MM. Creuly et L. Renier.	Copie de l'auteur.
L. LVCI. FIL	L LVCIFILI
IA MARC	A MARC
ELA. V.A.CXX	ELA VAX
XII. H S S T	XII H S. . .

N° 51. Sextus Porcius. Sexti filius, Restitus. Vixit annis... Hic situs.... tua....

« Sextus Porcius, fils de Sextus, surnommé Restitus. Il a vécu.... Il gît ici.... »

N° 52.	N° 53.	N° 54.
HON	D	CLADIVS
TVSQQ	ARRIA...	AALCISV..
NAMPV	TAVIX	VIXITAN. .
VAL	NIS LX	
H T B		

N° 52. Honoratus Q. Q... Nampulus. Vixit annis quinquaginta.. ...Hossa (sic) tua benè quiescant!

« Honoratus, fils de Quintus, surnommé Nampulus. Il a vécu 50 ans. Que tes os reposent en paix! »

Remarque: Est ce par erreur que le lapicide a redoublé le Q? Je le croirais volontiers. Dans cette hypothèse, il faudrait remplacer le second par l'abréviation du mot *filius*.

Les noms numides, commençant par la syllabe *nam*, sont expliqués au n° 34.

N° 53. Diis manibus. Arria.... ta. Vixit annis sexaginta.

« Aux Dieux mânes. Arria.... Elle a vécu 60 ans. »

N° 54. Cette inscription, qui date de l'époque Byzantine, est fruste en beaucoup d'endroits, il n'y a que le mot Cladius qui se lise distinctement.

N° 55. NALVCIA VIX ALXXV.... na Lucia Vixit annis septuaginta quinque. Fragment d'une inscription Byzantine.

N° 56.	N° 57.	N° 58.
D M	B... SCAR....	S M
CITIV	ERMANVS... (Germanus)	C S.. I ..SCFQVR
CAMV	AHISEVA	AEM. .....VS
HONO		VIX....VIII H S
		B Q

Ces inscriptions sont tellement détériorées que l'œil a de la peine à en saisir quelques lettres. J'essaierai pourtant la restitution de la dernière.

N° 58. Diis sacrum manibus. Caius Sitius, Caii filius, Quirina (tribu) Aemilius. Vixit annis octo. Hic situs est Ossa tua benè quiescant!

« Monument aux Dieux mânes. Caius Sittius, fils de Caius, de la tribu Quirina, surnommé Aemilius. Il a vécu huit ans. Il gît ici. Que tes os reposent en paix! »

N° 59.
CHLPISVA
LXXXX
O T B Q

Caius Elpis. Vixit annis nonaginta Ossa tua benè quiescant!

« Caius Elpis. Il a vécu 90 ans. Que tes os reposent en paix!

Épitaphe d'un colon grec trouvée près d'une source, au-dessus du premier barrage. Il est reconnu qu'à l'époque de la domination Byzantine l'E était souvent représenté, dans l'écriture latine, par deux barres verticales (voir les n°s 11 et 20).

Lorsque Rome, par ses conquêtes, fut devenue la souveraine du monde, on ne fut rien si l'on n'était citoyen romain, et ce fut un honneur pour les peuples de compter parmi les membres de la république. Sa politique tendit sans cesse à fonder cette opinion, elle l'exploita avec habileté, et imagina un ordre de sujétion qui, tout en laissant aux villes conquises une certaine liberté d'administration locale, les enchaînait fortement à l'état romain. Elle comprit qu'elle ne pouvait soumettre à une même loi tant de nations différentes entre-elles, par les mœurs, le caractère, les coutumes et le langage; elle leur laissa donc leurs lois, leurs usages, leur police intérieure. Les magistratures locales

furent par elle respectées, mais, en même temps, elle leur envoya ses proconsuls et ses officiers, qui furent chargés de les maintenir sous sa tutèle.

Les cités, les bourgades obtinrent, toutes les fois que l'intérêt de Rome s'y prêtait, le droit d'être érigées en municipes, avec la faculté de s'administrer par des officiers choisis parmi la population. Leur organisation se modela peu à peu sur l'administration de la métropole, et elles eurent chacune un conseil municipal « *Ordo Splendidissimus*, » des décurions, des prêtres, etc.

La commune de Saddar jouissait des mêmes privilèges, ainsi que nous l'apprend un fragment d'inscription posé dans le mur du troisième barrage et sur lequel on lit:

N° 60.

A T U
OB HONOREM
FLPPEXDEC
ORD. SP.
D

« ....Ob Honorem (Œdilitatis).... Flamem perpetuus. Ex decreto ordinis splendidissimi (Locus datus) decreto (decurionum).

« .... A cause de sa nomination à la dignité d'édile.... flamine perpétuel. Par un arrêté du très-honorable conseil (municipal). Emplacement accordé par un décret des décurions. »

Les découvertes appellent les découvertes. Quelques semaines après cette trouvaille, qui nous révélait, en si peu de mots, la constitution de la *respublica* située à neuf mille pas de Cirta, les condamnés défonçaient, à un mètre de profondeur, le tertre qu'on veut boiser, tout près de la fontaine romaine. C'était en réalité le déblaiement du quartier le plus habité qu'ils opéraient. Il est impossible de s'y tromper, lorsqu'on suit du regard les substructions qui se dessinent régulièrement dans les tranchées ouvertes. Les maisons des cultivateurs et les cases des esclaves se développaient donc dans la plaine, au nord de la maison du Juif, tandis que les édifices publics, et, comme nous dirions aujourd'hui, le siège de l'administration s'élevaient sur le tertre, à distance du bétail et de l'outillage de la vie rustique. Dans les décombres qui furent remués de ce côté, on a ramassé jusqu'à présent, un grand nombre de moulures, de médailles et de débris d'armes. C'est là, enfin, qu'on a retrouvé une belle

dédicace de l'empereur Caracalla, qui enrichit la géographie comparée d'une nouvelle synonymie, en livrant à nos investigations le nom de *Saddar*, sous la forme de l'ethnique *Saddaritanorum*.

Ce monument consiste en un bloc de calcaire blanc, taillé avec soin et mesurant 1m 00 sur 0,60; l'écriture est régulière et sans ligatures. Dans quelques endroits seulement, les mots sont séparés par des feuilles sculptées. Les lettres de la première ligne ont 0,07; celles de la partie inférieure n'ont que 0,02. Un encadrement à double baguette entoure la légende, dont voici la copie exacte, avec l'indication des brisures qui ont enlevé des lettres, ça et là dans les deux dernières lignes.

IMP CAES
M AVRELIO
SEVEROANTO
NINOPIOFELICI
AVG PARTHICOMAXI
MOBRITANNICOMAX
PONT MAX TRIB POTXVI
IMP II COS IIII PPPROCOSDI
VI S EVERI PII ARABICIADIA
BENICI PARTHICI MAXIMI
BRITANNICI MAXIMI FILI DI
VI MANTONINI PII GERMA
NICISARMATICINEPOT DI
VI ANTONINIPII PRONEPOT
DIVIHADRIANIABNEPOT
DIVI TRAIANI PARTHICIETDIVI
NERVAE ADNEPOT RESP
SADDARITANORVM EX DE
CRETO ORDINIS SPI.....

Imperatori Cœsari Marco Aurelio Severo Antonino, pio, felici, Augusto, Parthico maximo, Britannico maximo, Pontifici maximo, Tribuniciæ potestatis XVI, Imperatori II, Consuli IIII, patri

patriæ, proconsuli, divi Severi, pii, Arabici, Adiabenici, Parthici maximi, Britannici maximi filio, divi Marci Antonini pii, Germanici, Sarmatici nepoti, divi Antonini pii pronepoti, divi Hadriani abnepoti, divi Trajani Parthici et divi Nervæ adnepoti. Res publica Saddaritanorum ex decreto Ordinis splendidissimi.

« A l'Empereur César Marcus Aurelius Severus Antoninus, pieux, heureux, Auguste, très-grand Parthique, très-grand Britannique, très-grand Pontife investi de la puissance Tribunicienne pour la 16e fois, proclamé Imperator pour la 2e fois, consul pour la 4e fois, père de la patrie, Proconsul, fils du divin Sévère, le pieux, l'Arabique, l'Adiabenique, le très-grand Parthique, le très-grand Britannique, petit-fils du divin Marcus Antoninus, pieux, Germanique, Sarmatique; arrière petit-fils du divin Antonin le pieux, arrière petit-fils du divin Hadrien, arrière petit-fils du divin Trajan, Parthique, et arrière petit-fils du fils du divin Nerva, la République des Saddaritains. Par un décret du très-honorable Conseil (municipal).

Cette dédicace s'adresse à Caracalla. On sait que cet empereur, par une vanité qui ressemble à une dérision, ne craignit pas de profaner les noms révérés d'Antonin et de Marc-Aurèle, en se les attribuant sur les médailles et sur les monuments publics. Lorsqu'il fut appelé au trône avec son frère Géta, il reçut en partage la Mauritanie et la Numidie; c'est ce qui explique le grand nombre d'inscriptions qui furent rédigées en son honneur dans presque toutes les villes de ces provinces, et notamment dans celles de l'Est. Pour fixer la date du monument de Saddar, je m'appuierai sur un passage de l'histoire des Empereurs, par Lenain de Tillemont, où il est dit: « Caracalla prit le titre d'Imperator pour la 3e fois dans la 17e année de son tribunat. » Or, la 17e année de son tribunat concorde avec le commencement de l'année 213 de J.-C.

On suppose que les dédicaces offertes au fils de Septime Sévère sont des témoignages de la reconnaissance des citoyens romains de la Numidie, pour les grands travaux d'utilité publique que ce prince y fit exécuter pendant son règne. Un autre motif pourrait les avoir inspirées, car, Dion nous apprend que c'est cet empereur qui, par une ordonnance devenue célèbre, rendit tous les sujets libres de l'Empire, citoyens Romains.

A. Cherbonneau.

26 mars 1862.

LA MUSIQUE ARABE

SES RAPPORTS AVEC LA MUSIQUE GRECQUE ET LE CHANT GRÉGORIEN.

Historia, quoquo modo scripta, placet.

(V. les nos 31 et 32 de la *Revue Africaine*)

CHAPITRE III.

Modes des Grecs et des Arabes.— Ton du plain-chaint.— Les Arabes ont quartorze modes.— Résumé historique. — Quatre modes principaux: *Irak, Mezmoum, Edzeil, Djorka.* — Chanson faite par les Kabiles lors de leur soumission en 1857.— Quatre modes secondaires: *L'sain, Saïka, Meïa, Rásd-Edzeil.*

I

Chacun des sept degrés de la gamme pouvant servir de point de départ pour une des gammes de la musique des Arabes, ils auront donc sept gammes ou modes différents. Cependant, si on interroge à ce sujet un musicien indigène, il répondra sans hésiter, que leur système musical en compte quatorze. Demandez-lui d'en faire l'énumération et il n'arrivera à en nommer que douze. J'ai cherché longtemps, et sans résultat, à connaître les deux autres. Du reste, il m'a été impossible de constater l'existence de ces deux modes, après l'analyse que j'ai dû faire des chansons écrites par moi sous la dictée des musiciens arabes. Je suis donc forcé de borner mon énumération aux douze modes dont on m'a donné les noms, et dont les différentes qualités s'adaptent parfaitement au caractère spécial de chaque chanson. Mais avant de faire cette énumération, et pour éviter les répétitions, il est utile de retracer ici un résumé historique qui nous aidera dans nos appréciations.

II.

A l'époque de l'invasion des Barbares, les arts et les sciences

trouvèrent un refuge dans le Christianisme. La religion nouvelle avait emprunté aux Hébreux, leurs psaumes, et aux Gentils, leurs chansons. Mais l'exagération signalée par l'union des instruments avec les voix pour l'exécution des chants religieux, et aussi l'emploi de certains modes particuliers aux représentations théâtrales des Romains, appelaient une réforme sévère.

Ce furent saint Augustin et saint Ambroise qui l'entreprirent, le premier, à Hippone, le second, à Milan. Tous deux firent un choix parmi les chansons jugées dignes d'être chantées dans les temples, et ce choix se porta principalement sur celles qui appartenaient aux plus anciens modes des Grecs.

Plus tard, saint Grégoire continua cette œuvre de réforme nécessitée par une nouvelle invasion de ces modes déjà prohibés et que les Hérésiarques voulaient introduire dans le chant religieux. Mais, en même temps qu'il réformait et codifiait ce chant, qui a conservé son nom, saint Grégoire augmenta le nombre des modes, ou plutôt il autorisa leur emploi des deux manières usitées autrefois par les Grecs, c'est-à-dire, dans les deux proportions *arithmétique* et *harmonique* (1). Chacune des tonalités posées par les premiers réformateurs devint ainsi le point de départ de deux modes différents. Enfin, on divisa ces modes en principaux et plagaux ou supérieurs et inférieurs, chacun ayant un point de départ qui lui était propre, c'est-à-dire une des sept notes de la gamme.

Dans toutes ces réformes, le principe des deux demi-tons placés invariablement du *mi* au *fa* et du *si* au *do*, avait été respecté; il semblait qu'il dût l'être toujours. Mais, par suite de l'introduction du système harmonique, l'oreille se familiarisa, dans la musique moderne, avec le déplacement des demi-tons subordonné au changement de la tonique; et, comme les tendances de l'ancien système subsistaient encore, il résulta de la lutte qui s'établit alors un chant qui ne tient à rien, n'appartient à aucune époque, et ne soutient notre harmonie qu'à la condition de changer sa mélodie, de telle sorte que les Musiciens ne l'acceptent pas comme musique et que nous doutons que saint Grégoire pût jamais le reconnaître s'il revenait parmi nous.

(1) L'octave est divisée arithmétiquement, quand la quarte est au grave et la quinte à l'aigu.
Dans la division harmonique, c'est le contraire qui a lieu.

Cette étude pourra-t-elle venir en aide à ceux qui désirent ramener le plain-chant dans la voie dont il n'aurait pas dû s'écarter? C'est un peu dans ce but que je placerai ici les différents modes des Arabes en regard des modes Grecs et des tons du plain-chant qui y correspondaient, heureux si je peux ainsi apporter ma pierre dans une œuvre de restauration recommandable à tous les points de vue.

III.

Examinons d'abord les quatre modes principaux les plus usités :

1° Le mode *Irâk*, correspondant au mode *Dorien* des Grecs et au *premier ton* du plain-chant ayant pour base le *ré*.

Il est sérieux et grave, propre pour chanter la guerre et la religion.

Presque tous les chants du rite Hanefi sont sur ce mode. On en trouvera un exemple dans l'espèce de chant religieux dont les premières paroles sont : *Allah ya rabbi sidi*. Il y a dans ce chant une expression mélodique que ne désavouerait pas un compositeur moderne.

2° Le mode *Mezmoum*, correspondant au mode *Lydien* des Grecs, et au *troisième ton* du plain-chant ayant pour base le *mi*.

Il est triste, pathétique, efféminé et entraîne à la mollesse (1).

Platon avait banni le mode lydien de la république.

C'est sur ce mode que se joue la danse connue à Constantine sous le nom de *Chabati*, danse lente et voluptueuse dont le mouvement se concentre dans les torsions de la taille.

Sur ce mode aussi, se chantent presque toutes les chansons d'amour, parmi lesquelles je citerai celle bien connue qui commence ainsi : *Mâda djeridj*. Notons aussi la chanson faite par les femmes de Bou Sada en l'honneur du bureau arabe : *El-biro ya mlêh*.

Dans le plain-chant, le troisième ton a conservé ce même carac-

(1) J'ai retrouvé presque constamment ce mode en Espagne dans les chansons populaires.

tère, mais son emploi devient plus rare de jour en jour. On s'en sert encore dans quelques diocèses pour les litanies de la Vierge.

3° Le mode *Edzeil*, correspondant au mode *Phrygien* des Grecs, et au *cinquième ton* du plain-chant ayant pour base le *fa*.

Ardent, fier, impétueux, terrible, il est propre à exciter aux combats. Son emploi est presque spécialement affecté aux instruments de musique militaire (1).

« Timothée excitait les fureurs d'Alexandre par le mode Phry» gien, et les calmait par le mode Lydien » (Rousseau).

C'est principalement chez les tribus guerrières de l'Algérie qu'on rencontre le mode Edzeil. Les Kabiles l'emploient fréquemment, ce qui explique leur usage presque exclusif des instruments à vent.

Citons plus particulièrement la *danse des Zouaoua*, dont le caractère correspond bien à l'idée qu'on se fait de cette tribu vaillante qui a donné son nom aux zouaves.

La chanson que les Kabiles firent sur le Maréchal Bugeaud a le même cachet fier et sauvage qu'on retrouve jusque dans quelques chansons amoureuses, telles que celle de *Sidi Aiche*. Il semble, en effet, que ce soit là le seul mode dont l'emploi convienne à un peuple qui se vantait d'avoir toujours été libre et ne s'est soumis que récemment à la domination française.

Une autre chanson qu'ils firent lors de la conquête de la Kabilie par M. le Maréchal Randon, en 1857, me paraît digne d'être citée en entier. La voici telle qu'elle a été traduite par M. Féraud, interprète de la division de Constantine :

Le Maréchal allant combattre a fait arborer son étendard ;
Les soldats qui le suivent, munis de toutes armes, sont habitués à la guerre ;
Infortunés Kabiles qui n'ont pas écouté les conseils ; ils vont être asservis !
Les Ait-Iraten, surtout, étaient prévenus depuis longtemps ;
Le Kabile n'avait obéi ni à l'Arabe ni au Turc ;

(1) On attribue à ce mode la qualification de *Diabolus in musica* qui appartenait réellement au mode *Asbein*.

Le mode *Asbein* n'était pas employé dans le chant grégorien. La dureté du mode *Edzeil*, provenant du triton qui en forme la base (*fa-sol-la-si*), lui a fait donner à tort une qualification qui n'est applicable qu'au mode *Asbein*, ainsi que le prouve la légende que je cite et qu'on peut constater dans la *danse du Djinn* (Voir le chapitre VI).

Mais le Roumi, guerrier puissant, vient s'établir dans son pays ;
Il y construit le fort du Sultan ; c'est là qu'il habitera.
Aït l'Hassen a été enlevé de force ;
Tant mieux pour lui, car les enfants de Paris font toujours ce qu'ils promettent.
L'étendard des généraux éblouit d'éclat ;
Tous marchent pour une même cause et vers un même but ;
Chacun d'eux porte les insignes du grade sur les épaules ;
Les Zouaoua vaincus se sont soumis ;
Les colonnes étaient campées sous Zibert.
Le canon tonnait,
Les femmes mouraient d'épouvante ;
Les chrétiens, ornés de décorations, avaient ceint leurs sabres ;
Et lorsque le signal a été donné, chacun a couru au combat ;
Mezian a été rasé jusqu'aux fondations ;
Que ceux qui comprennent réfléchissent (1).

Je n'ai pu résister au plaisir de citer ces strophes dont l'énergique naïveté témoigne, mieux que ne pourraient le faire de longs discours, de ce qu'est devenu cet esprit d'indépendance si célébré des montagnards du Jurjura.

Je reprends, maintenant, mon travail musical au point où je l'ai laissé pour faire cette citation toute exceptionnelle, puisqu'elle ne peut avoir, au point de vue où je me suis placé, qu'un intérêt secondaire.

4° Le mode *Djorka*, correspondant au mode *Eolien* des Grecs (quelques auteurs disent Lydien grave), et au *septième ton* du plain-chant ayant pour base le *sol*.

Ce mode est grave et sévère ; il semble résumer en lui les qualités de deux des précédents (Irak et Edzeil), dont on a quelquefois de la peine à le distinguer.

Dans le plain-chant, on confond journellement le cinquième ton avec le septième, quant aux rapports des intervalles.

Rousseau, parlant de son origine, dit que son nom vient de l'Eolie, contrée de l'Asie Mineure, où il fut primitivement employé.

C'est du mode Eolien que Burette a traduit en notes l'*hymne à Némésis*.

On retrouve ce mode partout dans la musique arabe, où il exprime les sentiments les plus divers. Sévère dans les marches militaires de la musique de Tunis, marches qu'on croirait basées

(1) V. sur ce chant, le 2e volume de la *Revue Africaine* (1857-1858), p. 331, 416 et 500

sur notre système harmonique, n'était l'absence de la sensible (fa naturel); triste avec celui qui chante : *Ya leslam ha hedabi*; tendre et plaintif dans l'*Amaroua* de Tizi-Ouzou et dans la chanson des *Beni-Abbès*, tandis qu'à Constantine il accompagne la danse voluptueuse du *Chabati*, en chantant *Amokra oulidi*; il saura encore donner une grâce naïve au *Guifsarïa* des Kabiles, et son influence s'étendra jusqu'au chant du *mueddin* qui appelle à la prière les fidèles croyants.

En vain, je voudrais donner une idée du charme que les Arabes trouvent dans l'usage de ce mode; en vain, je citerais les chansons avec leurs différents caractères. Protée musical, le mode *Djorka* revêt toutes les formes, prend toutes les allures. Je ne saurais mieux le faire apprécier qu'en indiquant son emploi dans le plain-chant pour toutes les fêtes solennelles.

IV.

Les quatre modes suivants ont, avec les premiers, une ressemblance due, tant à la reproduction des tétracordes qu'à la division arithmétique sur laquelle ils sont bâsés. Ce sont les quatre tons *inférieurs* du plain-chant. Les voici dans le même ordre que les précédents :

5° Le mode *L'sain*, correspondant au mode *Hyper-dorien* des Grecs, et au *deuxième ton* du plain-chant ayant pour base le *la*.

Il emprunte quelquefois la gravité religieuse du mode *Irak*, comme dans le *Gammara* de Tunis, ou encore dans cette plaintive chanson qui commence ainsi : *Ami sebbah el ahbab*.

C'est sur ce mode que les Kabiles chantent la chanson de Sébastopol, qu'ils appellent Stamboul. L'emploi de ce mode tient à ce que cette chanson, malgré son titre, n'a rien de guerrier. C'est la plainte d'un jeune guerrier que l'amour empêche d'aller défendre l'étendard du prophète.

L'emploi fréquent de ce mode chez les Maures et les Arabes a fait dire que presque toutes leurs chansons étaient en mode mineur (1). Ce serait, en effet, la reproduction de notre gamme

(1) Voir la chanson mauresque d'Alger, intitulée *Chebbou-chebban*, gravée avec un accompagnement de piano qui reproduit le rhythme des tambours. (Chez Richault, éditeur de musique, boulevart Poissonnière)

mineure s'il y avait une note sensible, mais le chant arabe ramène obstinément le sol naturel dans le mode *L'sain*.

6° Le mode *Saika*, correspondant au mode *Hyper-Lydien* des Grecs et au *quatrième ton* du plain-chant ayant pour base le *si*.

Son emploi est très-rare et aussi son caractère mal défini. On le confond assez souvent avec le mode *Mezmoum* dont il dérive.

7° Le mode *Méïa*, correspondant au mode *Hyper-Phrygien* des Grecs, et au *sixième ton* du plain-chant ayant pour base le *do*.

Selon Plutarque, ce mode est propre à tempérer la véhémence du Phrygien. En effet, bien qu'il participe du mode *Edzeil* dont il a quelquefois la férocité, il conserve un caractère de grandeur et de majesté, même chez les Kabiles, qui l'emploient dans quelques-unes de leurs chansons populaires. *El ou mouïma ou lascar* que chantent les femmes pour encourager les guerriers au combat, et la chanson des Beni-Mansour sont dans ce mode.

Dans le plain-chant, le cinquième et le sixième tons semblent aujourd'hui n'en former qu'un seul.

Il serait curieux de rechercher par quelles gradations on a successivement abandonné toutes ces gammes, usitées alors dans la musique profane comme dans la musique sacrée, pour ne conserver, dans la première, que la gamme du sixième ton du plain-chant.

C'est à ce point de vue qu'il serait bon d'étudier surtout la musique des Espagnols, non pas celle des 15° et 16° siècles, comme on l'a fait déjà, mais bien celle des chansons populaires. Dans ces chansons, où l'on reconnaît facilement le caractère arabe imprimé par sept siècles de domination, dans ses *Canas*, *Jácaras*, etc., doit se trouver la transition du principe ancien au principe nouveau, le germe de la révolution musicale qui donna naissance à l'harmonie, révolution dont Gui d'Arezzo fut le premier apôtre.

J'essaierai, en parlant des instruments, de donner quelques indications sur ce sujet (voir le chapitre suivant).

8° Le mode *Rasd-edzeil*, correspondant au mode *Hyper-mixo-lydien* des Grecs, et au *huitième ton* du plain-chant ayant pour base le *ré*, octave du premier.

Ce mode offre un mélange singulier, un résumé des autres et principalement du mode *Edzeil*, auquel il donne une teinte lugubre. On le dit propre aux méditations sublimes et divines.

Les chansons écrites dans ce mode ne se distinguent de celles du premier et du troisième que par les terminaisons et des détails qu'il serait beaucoup trop long d'énumérer ici.

Tels sont, en somme, les huit premiers modes de la musique arabe. Tous sont basés sur chacune des sept notes de la gamme, sans déplacement des demi-tons.

(*A suivre*)

SALVADOR DANIEL.

NOTES HISTORIQUES SUR LES MOSQUÉES

et autres édifices religieux d'Alger.

(Voir les nos 24, 25, 27 et 29 de la *Revue*)

§ 3. LES CHORFA.

Il existe chez les Arabes trois sortes de noblesse : la noblesse d'origine ; la temporelle ou militaire ; et la noblesse religieuse.

On appelle noble d'origine (*cherif*, pluriel *chorfa*), tout musulman qui peut, au moyen de titres réguliers, prouver qu'il descend de Fatma-Zohra, fille du Prophète et épouse de Sidi Ali, fils d'Abou Taleb, oncle de ce dernier. Cette sorte de noblesse est très-considérée chez les Arabes, qui montrent, en général, une grande déférence aux *Chorfa* et leur donnent le titre de *sidi* (monseigneur). Toutefois, comme les *Chorfa* sont très-nombreux, si nombreux que, dans quelques contrées, ils forment des fractions (*ferka*) de tribu entières, les marques extérieures de respect qu'on leur donne varient avec les lieux.

Le chérif est sujet aux lois, mais il a, en pays musulman, le droit d'invoquer un jugement rendu par ses pairs. Bien que les Chorfa jouissent de prérogatives plutôt morales que matérielles, et que leur influence réelle ne doive pas se mesurer sur les honneurs qu'on leur rend, leur qualité leur procure cependant bien des immunités, exemptions d'impôts et autres privilèges. Je crois devoir donner, à ce sujet, le résumé suivant d'une pièce authentique que j'ai eue entre les mains.

« Un ordre émané du Grand, Éminent, Magnanime et Illustre Seigneur notre maître, le Douletli, le Seigneur Hoçain-Pacha, fils de Haçan, exempte les seigneurs pieux, les savants, vertueux, savoir : le jurisconsulte Sidi Mohammed ben Zineb, Sidi el-Arbi,

Sidi el-Houari, Sidi Abed, et tous les Oulad Sidi el-Hadj Abd el-Hadi, de toutes les demandes que pourrait leur adresser le gouvernement, afin qu'ils jouissent de cette immunité, eux et leurs descendants, jusqu'à ce que Dieu hérite de la terre et de ceux qui sont à sa surface. Cette décision est fondée sur ce que les susdits ont établi et constaté qu'ils sont *chorfa*. A la date du second tiers du mois de moharrem de l'année 1235 (1819-1820). »

Il s'est passé pour les *Chorfa* ce qui a eu lieu pour les Andaloux. Alger, ville importante et relativement populeuse, renfermait une quantité assez forte de ces nobles, et les plus riches d'entr'eux eurent la pensée charitable de pourvoir, au moyen de fondations pieuses, aux besoins de ceux de leurs frères qui se trouvaient dans l'indigence. En 1121 (1709), Mohammed ben Baktache, alors dey d'Alger, donna un centre d'action à ces efforts individuels de charité, en bâtissant une *Zaouïa* spécialement affectée aux Chorfa. On trouvera de plus amples renseignements sur cet établissement au chapitre qui lui est consacré dans la deuxième partie de ce travail. (Zaouïa des Chorfa, rue Jenina)

§ IV. Les Fontaines (el-aioun).

Il y avait dans cette institution deux choses bien distinctes : une des branches de l'administration municipale et la gestion de fondations pieuses.

L'aménagement et la répartition des eaux, la construction des aqueducs et des fontaines et leur entretien, rentraient dans les attributions de l'État et formaient une administration dont le chef s'appelait *caïd* ou *khodjet* el-aïoun.

Mais les particuliers, qui souvent aussi se chargeaient spontanément, à leur frais, de la construction de fontaines et puits, conduites, aqueducs, avaient une sollicitude toute particulière pour ce qui pouvait assurer le service régulier des eaux, ce liquide si précieux dans un pays où l'été est si long et si sec. Adoptant la forme du *habous*, ils faisaient des donations immobilières dont les revenus étaient consacrés exclusivement à l'entretien des fontaines et des aqueducs. Cette dotation, dont les produits venaient singulièrement en aide à l'administration, était gérée par le *caïd el-aïoun*.

Pour ne pas tomber dans des redites et la question de la dotation étant, d'ailleurs, secondaire ici, j'ai réservé les renseignements que

je puis avoir sur la question des eaux et des fontaines pour un travail que j'ai l'intention de publier prochainement sous le titre de *Glanures historiques*.

§ V. Le Beit-el-Mal.

Je ne cite le Beit-el-mal que pour m'en occuper négativement et protester contre le titre de corporation religieuse qui a été donné souvent à cette institution. Le Beit-el-mal avait des intérêts entièrement contraires à ceux des corporations ; c'était simplement l'une des branches de l'administration, qui avait pour principale attribution de gérer les biens de l'État et de recueillir les propriétés attribuées à ce dernier dans les cas de déshérence fixés par la loi musulmane. Il était donc l'ennemi naturel des *habous*, dont les dispositions mettaient à néant les dispositions de la loi sur les successions et détournaient son intervention ; et c'est bien à tort qu'on l'a classé dans les *corporations religieuses*, ou prétendues telles, dont les *habous* étaient l'élément fondamental.

Dans un travail que je me propose de publier prochainement sous le titre de *Glanures historiques*, je publierai tous les renseignements que j'ai pu recueillir, soit sur le Beit-el-mal, soit sur les Beit-el-maldji ou directeurs de cette administration.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

(*A suivre*)

Albert Devoulx.

HISTOIRE

DES DERNIERS BEYS DE CONSTANTINE,

Depuis 1793 jusqu'à la chute de Hadj Ahmed (1)

KARA MOUSTAFA.

1818

Règne un mois.

Dès qu'il eut en main les rênes du gouvernement, l'ex-caïd de Msila, dont les démarches actives avaient tant contribué à la chute de son prédécesseur, ne songea à user du pouvoir que pour mieux assouvir ses passions. Le portrait que nous a fait M. Cherbonneau du dernier prince de la dynastie des Aglabites, peut lui être appliqué de tout point : « Sans souci pour les affaires de la province, » ni pour les intérêts de ses sujets, il se livra tout entier aux plaisirs, au vin, à la débauche, à la société des bouffons, des chanteurs et des hommes les plus vils, qui ne le quittaient ni jour ni » nuit (2). »

Tous ses actes, en effet, furent marqués au coin de la folie et de l'extravagance. Sans cesse entouré d'une foule de juifs envers lesquels il avait précédemment contracté de nombreuses obligations d'argent, il s'enfermait avec eux à Dar el-Bey, et là, en compagnie de femmes de la même nation, tous ensemble s'adonnaient aux orgies les plus révoltantes. Si parfois il s'arrachait de cette vie de dissolution pour un instant s'occuper des affaires du gouvernement, ce n'était que pour dicter quelque arrêt de mort ou extorquer le bien de ses sujets.

C'est ainsi que le lendemain même de son installation, il donna une preuve de son esprit vindicatif.

(1) Voir les numéros 14, 15, 16, 20, 21, 24 et 26 de la *Revue Africaine*.
(2) *Revue de l'Orient*, décembre 1853, p. 430.

Au milieu de son triomphe, il n'avait pas oublié que, traversant le territoire des Beni-Amer pour se rendre d'Alger à son nouveau poste, il avait été assailli par la pluie et la neige, et que la première porte où il avait frappé pour demander l'hospitalité lui avait été impitoyablement refusée. Le lendemain, dissimulant son dépit et son ressentiment, il se contentait de prendre le nom du propriétaire, il faut le dire, bien mal inspiré, et poursuivait sa route.

Quelques jours plus tard et à cette même porte se présentaient quatre cavaliers qu'à leur costume aussi bien qu'à leur air, on devinait facilement être les exécuteurs d'ordre émanés d'un maître tout-puissant. Cette fois, sans même qu'il fût besoin de répéter l'injonction, la porte de l'humble chaumière s'ouvrit. Ed-Debbah, c'était le nom du propriétaire, fut pris, garrotté, brutalement arraché des bras de sa femme et de ses enfants et conduit à Constantine.

Arrivé en présence du bey, quelle ne fut pas sa stupeur lorsqu'il reconnut, dans la personne de son juge, ce même voyageur qu'il avait éconduit d'une façon si peu courtoise et qui, à cette heure, fixait sur lui des yeux de tigre prêt à dévorer sa proie : — Me reconnais-tu bien ? lui dit le bey d'une voix formidable. Sais-tu bien que je suis celui-là même à qui tu refusas l'hospitalité il y a quelques jours à peine? — Le malheureux tout tremblant allait essayer de balbutier une excuse ; — « Qu'on lui coupe la tête, s'écria le bey. » Et l'ordre fut exécuté sur-le-champ.

A quelques jours de là, il faisait arrêter les fils de Ben el-Attar, membres du Makhzen, et leur réservait une mort étrange. Par ses ordres un menuisier confectionna des pieux d'une certaine dimension, et lorsque ces instruments de supplice furent prêts, on conduisit les prisonniers sur la place du marché et on les empala en présence d'une foule immense de curieux qu'avait attirés l'étrangeté du spectacle. Ces infortunés rendirent le dernier soupir en proie aux tortures les plus atroces. Aucun bey n'avait encore imaginé un supplice si barbare. Mais son règne allait finir.

Le beau-frère du pacha d'Alger, Si Mohammed ben Malek, et le bache-agha venaient d'arriver à Constantine, pour examiner dans quel état Tchakeur avait laissé les finances après sa mort. Ils trouvèrent les caisses du trésor à peu près vides ; car son fils Mahmoud en avait fait disparaître la plus grande partie. Cet dernier fut arrêté et, pour obtenir des aveux, on lui administra une forte bastonnade. D'abord il nia ; mais vaincu bientôt par la douleur, il avoua qu'il

avait en sa possession douze jarres d'or et d'argent. Encouragés sans doute par ce premier succès, ses juges renouvelèrent plusieurs jours de suite la question, et, sur de nouvelles indications de sa part, on trouva caché au fond du ravin un sac contenant également de l'argent et de l'or. Enfin, quand on eut épuisé sur son corps tous les genres de tortures et qu'on fût bien convaincu qu'on n'obtiendrait plus aucun aveu de lui, on le relâcha.

Le bey était resté complétement étranger à cette enquête. Enseveli dans son harem, plongé dans la mollesse et la débauche, il n'avait d'autre souci que d'assouvir au plus vite ses brutales passions, comme s'il eût pressenti que sa mort allait bientôt y mettre un terme.

En effet, les émissaires du pacha, convaincus par leurs propres yeux qu'un tel homme était indigne du poste auquel il avait été élevé, écrivirent à leur maître pour l'informer de ce qui se passait ; ils énumérèrent fort au long tout ce qu'offrait de répréhensible la conduite du bey, son incapacité, ses folies et, par dessus tout, cette préférence marquée pour les Juifs, dont il faisait son unique société, au milieu desquels il passait tous ses instants. Le pacha prononça aussitôt sa destitution et nomma à sa place Ahmed el-Mamlouk. Les soldats envahirent le palais, et le lâche bey fut trouvé caché sous les combles. Il fut impitoyablement mis à mort. Son gouvernement avait duré un mois.

AHMED BEY EL-MAMLOUK.

1818

Règne six mois.

Les deux envoyés de la cour d'Alger procédèrent à l'installation du nouveau bey et séjournèrent encore un mois environ auprès de lui, pour l'aider à asseoir solidement son autorité et à remédier aux désordres qui s'étaient introduits dans l'administration pendant les années précédentes. Alors, ils partirent, emportant avec eux l'argent du trésor et emmenant dix-sept jeunes filles juives, qu'ils offrirent en présent à leur maître, Ali Khodja (1).

(1) Les filles revinrent graciées par le nouveau pacha Hossein-Dey. Plusieurs d'entre elles vivent encore (1858).

Le jour où Ahmed el Mamlouk reçut le caftan d'investiture, il était alité, s'étant cassé la jambe à la suite d'une chûte de cheval. C'était un homme instruit, habile dans le maniement des affaires, prompt à rendre la justice, hardi et rapide dans ses décisions.

Voici quelle fut la composition du makhzen : El-Hadj Ahmed bey ben Mohammed Chérif, khalifa ; Bou Zian ben El-Eulmi, agha ed-deïra ; Belkassem ben Zekri, serradj ; Abd-Allah ben Zekri, bache-seïar ; Moustafa ben el-Abiad, caïd-dar ; El-Hadj Abd-er-Rahman ben Namoun, bache-kateb. Il voulut que tous ses employés restassent auprès de lui et que chacun s'occupât sérieusement des devoirs de sa charge.

Sur ces entrefaites, mourut le pacha d'Alger, Ali Khodja. Il fut enlevé par la peste qui sévissait alors à Alger, le 1er mars 1818. Son successeur, Hussein-Dey, celui-là même qui amena la catastrophe de 1830, écrivit au bey Ahmed pour lui ordonner de retirer aux fils de Ben Zekri, leurs fonctions, et les contraindre à partir sur-le-champ pour le pèlerinage de la Mecque. Ils partirent aussitôt et s'embarquèrent à Bone, en compagnie d'Abd-er-Rahman ben Namoun et du cheikh Mohammed ben Bou Dirhem, que le bey chargea de porter aux deux villes saintes (la Mecque et Médine), les revenus provenant des habbous de la province, affectés à l'entretien des deux villes.

Suivant la politique sanguinaire de ses prédécesseurs, il fit mettre à mort, sur de simples soupçons, Mohammed ben Djaoula, Mohammed bou Regaa, Brahim ben Touati, Si Mohammed bou el-Guerba et quelques autres.

Quelques changements eurent lieu dans la composition du Makhzen : Amar ben Naoun fut nommé agha ed-deïra ; El-Arbi ben el-Eulmi, serradj ; Ali-el-Mamlouk, kaïd Azib el-djemel ; Khelil el-Mamlouk, kaïd-ez-zemala ; El-Hayouani, kaïd des Telaghma ; le kaïd Soliman, kaïd des Abd-en-Nour ; Si Moustafa ben Koudjouk Ali, bache-kateb, et El-Hadj Abd-el-Krim el-Mamlouk, kaïd-dar.

Lorsque vint l'été, le bey sortit à la tête de la colonne pour aller châtier les Beni-Amer ; mais à peine s'était-il mis en marche, que des émissaires du pacha arrivèrent au camp, porteurs d'une dépêche pour l'agha qui commandait les troupes expéditionnaires. C'était un ordre d'arrêter le bey. L'agha le mit aussitôt à exécution. Ahmed el-Mamlouk fut pris, lié et remis entre les mains des émissaires qui l'emmenèrent avec eux à Alger, d'où il fut exilé à Mazouna. Son gouvernement avait duré 6 mois.

MOHAMMED BEY EL-MILI.

De 1818 à 1819.

Son cachet porte pour légende : Mohammed-Bey, 1234 (1818).

Mohammed el-Mili venait d'être nommé kaïd el-Aouassi et n'avait pas encore rejoint son poste, lorsqu'il fut promu au commandement de la province de Constantine.

C'était un homme grossier, ignorant, mauvais administrateur, n'ayant à son service que la force brutale et les extorsions. Les marchands et les juifs surtout eurent particulièrement à souffrir de ses exactions. Il les accabla de taxes et les obligea plus d'une fois à échanger leur monnaie de bon aloi contre des pièces rognées au-dessous du poids légal. Lorsque les contribuables venaient acquitter leurs impôts, lui-même prenait l'argent dans ses mains, le comptait, et, par un faux calcul prémédité, il feignait de ne jamais trouver la somme voulue. Les malheureuses victimes d'une si indigne supercherie n'osaient lui dire : Vous avez commis une erreur. Ils prenaient le parti le plus sûr pour eux, qui était de se taire et de payer une seconde fois.

Les fonctionnaires sous lui furent : El-Hadj Ahmed ben Mohammed Chérif, khalifa; Youssef, kaïd-dar; Mammar ben el-Ahrache, agha ed-deïra; Naamet-Allah, frère du bey, kaïd el-Aouassi; Si ben Belkassem ben el-Mezehoud, Serradj; Si Mohammed ben ez-Zouaoui ben Djelloul, bache-kateb; Si Ali ben Merikhi, bache-seïar.

Vers la fin de l'été, il entreprit une expédition contre les habitants d'Ourellal, village du Zab. Sa première attaque ne fut pas heureuse; il dut reculer devant les forces imposantes de l'ennemi et attendre, pour reprendre les hostilités, qu'il eût reçu de nouveaux renforts. Alors, il fondit sur l'ennemi à l'improviste et le chargea si vigoureusement que la victoire resta entre ses mains, non toutefois sans avoir éprouvé des pertes considérables. Au nombre des morts, se trouva Mammar el-Ahrache, agha ed-deïra. On l'enterra à Tolga, à l'endroit où reposent les cendres de Sidi Ali ben Amar.

Satisfait de ce succès et après avoir rançonné les vaincus, le bey reprit la route de Constantine où des exécutions sanglantes eurent lieu.

Dans ses moments de loisir, il avait imaginé de remplacer le yatagan, cette arme pourtant si sûre aux mains du chaouche, par

une sorte de pioche (*chettabia*) au tranchant large et bien affilé, qui servait en même temps de décoration au café des chaouches, où elle restait toujours suspendue, comme un épouvantail pour les passants. Voici comment on procédait :

Le patient était agenouillé à terre dans la posture de la prostration, le fer s'abattait sur son col tout comme la pioche du fossoyeur dans la motte de terre ; en sorte que l'on pouvait dire de cet instrument qu'il piochait les têtes, comme on a dit du glaive qu'il les moissonne. C'est à l'invention de cet ignoble couperet que le bey El-Mili dut le surnom de *Bou Chettabia* (l'homme à la pioche) par lequel on l'a désigné depuis.

Le kaïd Ed-derbia et Si Tahar ez-Zemouri, secrétaire du Kaïd-dar, furent les premiers qui expérimentèrent cet odieux instrument de mort, sous lequel tombèrent également les têtes du bache-seïar, de Sliman ben Dali, à la fois agha ed-deïra et kaïd ez-zemala, et d'un grand nombre d'arabes du dehors.

Au printemps de l'année suivante, il se rendit lui-même à Alger pour acquitter le tribut. En outre, il fit aux membres du divan des présents considérables pour s'attirer leur appui; et, après huit jours passés dans cette ville, suivant l'usage reçu, il reprit le chemin de sa province. Mais, à la première étape, les chaouches du pacha l'arrêtèrent et le conduisirent prisonnier à Miliana, où il resta interné jusqu'à l'arrivée des Français (1).

Son gouvernement avait duré un an.

IBRAHIM BEY EL-GHARBI.

1819.

Ibrahim el-Gharbi était bey de Médéa et se trouvait à Alger en même temps que Bou Chettabia. C'est à cette circonstance qu'il dut

---

(1) Revenu à Constantine sous le règne d'el-Hadj-Ahmed, il ne quitta cette ville que lors de la chûte du Bey, en 1837, et devint dans la suite oukil d'Abd el-Kader.

Note de la Rédaction — Il s'agit ici de la Koubba de Sidi Abd el-Kader el-Djilani, marabout bien connu et fort visité à Alger. Nous avons vu la fameuse pioche, ou pour mieux dire, *hachette*, entre les mains de l'ex-bey, qui la montrait volontiers et avec un certain orgueil. Elle était enrichie d'arabesques et d'inscriptions incrustées en argent. El-Mili en indiquait le maniement avec une complaisance parfaite.

d'être nommé bey de Constantine. Son séjour dans la capitale avait été tenu fort secret, et ce ne fut qu'après l'arrestation de Bou Chettabia, qu'il rejoignit ouvertement le détachement qui se rendait à Constantine pour y tenir garnison pendant la saison d'été. Il amenait en outre avec lui un corps de troupes fort de soixante tentes. Tout le long de la route, à partir de Righa, il préleva sur les tribus campées sur son passage, l'impôt de l'été, ce qui retarda considérablement sa marche. Aussi, n'arriva-t-il à Constantine que deux mois environ après son départ d'Alger, et la population impatiente de voir son nouveau maître, se porta en foule à sa rencontre.

Les changements qu'il introduisit dans la composition du makhzen furent peu importants. Ali Barbar, son parent, fut nommé kaïd el Aouassi, et Sliman Bidj el-Mamlouk, bache-kateb. Quant aux autres employés, ils furent maintenus dans leur position.

Le nouveau bey était d'un caractère indolent, peu versé dans les affaires administratives, mais doué d'un esprit droit, ennemi de l'injustice et sachant retenir dans les limites du devoir les hommes chargés d'administrer sous ses ordres.

On le vit rarement siéger au tribunal de la justice. Le plus souvent, il se tenait dans son cabinet et c'est là qu'il recevait ses visiteurs. Peu d'expéditions furent entreprises.

C'est sous son gouvernement que le khalifa Hadj Ahmed, qui fut plus tard bey, s'enfuit de Constantine pendant la nuit, en se laissant glisser le long des pentes escarpées qui se trouvent derrière le quartier du Tabia, et se réfugia à Alger. Mahmoud ben Tchaker bey fut nommé khalifa à sa place.

Dans ce nouveau poste, d'où ses antécédents auraient dû l'éloigner à tout jamais, il se montra ce qu'il avait été déjà, injuste cruel, fourbe, débauché et arrogant. Abusant de la faiblesse de son maître et de l'influence de sa position, il infligeait de sa propre autorité des amendes, percevait les impôts, rançonnait les contribuables, pillait le trésor, et se faisait ainsi des revenus plus considérables que ceux du bey lui-même. La gestion des finances était toute entière entre ses mains, et rien ne se faisait que par sa volonté. Son audace alla même bientôt jusqu'à destituer les membres du conseil qui lui portaient ombrage et à les remplacer par ses créatures. C'est ainsi qu'il fit arrêter le nouveau kaïd-dar qui avait succédé à Soliman Bidj, et il ne lui rendit la liberté que moyennant une rançon de trois mille réaux, lui donnant pour successeur son favori Ali el-Mamlouk.

Ibrahim bey, plongé dans cette nonchalance habituelle qui lui faisait plutôt rechercher les plaisirs énervants du harem, restait étranger à tous les actes de son khalifa et sentait sa volonté impuissante pour réprimer de pareils abus. Mais les plaintes des sujets étaient arrivées jusqu'à la cour d'Alger, et si la conduite du fils de Tchaker y parut odieuse, on ne désapprouva pas moins le bey qui tolérait de tels actes.

A ces causes de mécontentement, vint s'en joindre une autre bien plus grave. Grâce aux dilapidations journalières que Mahmoud et ses partisans faisaient subir au trésor, il arriva que lorsqu'il fallut aller payer le denouche du printemps, les caisses se trouvèrent à peu près vides. On fit bien rentrer à la hâte quelques impôts, on pressura bien tant soit peu les contribuables ; un déficit énorme n'en exista pas moins. Et pourtant, on ne pouvait différer d'acquitter ce devoir, pour lequel le gouvernement se montra toujours sans entrailles.

En sa qualité de khalifa, Mahmoud partit, emportant avec lui tout ce qu'il avait pu rassembler en numéraire et en présents. Arrivé à Alger, sur les représentations qu'on lui fit que la somme qu'il portait était insuffisante, il répondit que c'était là tout ce que lui avait remis le bey. Le pacha, outré, écrivit à ce dernier qu'il eût à compléter immédiatement la somme, et lui fit sentir en des termes fort durs combien il était mécontent de sa gestion. Le bey ne répondit rien. Le divan impatienté d'attendre et reconnaissant d'ailleurs que son représentant était totalement incapable de gouverner, le révoqua et mit à sa place Ahmed bey el-Mamlouk qui, comme nous l'avons vu déjà, avait occupé ce poste deux ans auparavant, et était depuis resté exilé à Mazouna.

E. Vayssettes.

(*La suite au prochain numéro*)

MISSUA CIVITAS

(*Sidi Daoud en Nebi*)

TUNISIE.

La fondation de la *Société historique Algérienne* et la création du journal de ses travaux, la *Revue Africaine*; les efforts de sa sœur aînée, la *Société archéologique de Constantine* et la publication de ses intéressants Annuaires, ont déterminé un mouvement scientifique qui ne s'est pas renfermé dans les limites de notre colonie. La Tunisie y a pris aussi une part très-active; et les noms de M. Léon Roches, consul général de France, du général Rechid, de MM. Alphonse Rousseau, Tissot, Espina, André Gaspary, si souvent répétés dans cette *Revue*, témoignent que les deux pays, unis depuis longtemps par des liens de bon voisinage politique, entretiennent, en outre, des relations intellectuelles qui acquièrent chaque jour plus d'importance.

On a vu parmi les noms cités plus haut celui d'un haut dignitaire musulman. Qui aurait cru, il y a quelques années, que des états, dont le nom même impliquait l'idée de barbarie, entreraient si promptement dans le mouvement scientifique qui entraîne les nations Européennes!

Mais, le correspondant de Tunis dont nous allons donner une communication est un de nos compatriotes, c'est M. André Gaspary, ingénieur civil à La Goulette; on le connaît déjà comme un des zélés travailleurs de la *Revue Africaine* et un des bienfaiteurs du Musée d'Alger.

M. Gaspary vient d'envoyer à la Société historique Algérienne, et nous reproduisons ci-après, le dessin d'une pierre de dédicace, en forme d'autel, qui assure une nouvelle synonymie dans la géographie comparée de l'Afrique du nord; c'est celle de *Missua*, identifiée aux ruines romaines de *Sidi Daoud en Nebi* (monseigneur David le prophète), auprès du cap Bon, à soixante-quatre kilomètres est de Tunis. Cette pierre mesure, en hauteur, 1m 32 sur une largeur de 0,55, au dé, et 0,71 aux saillies de la base et de la corniche.

L'ingénieur chargé de monter un atelier de machines dans l'arsenal de La Goulette s'est servi de notre monument comme d'une assise pour une machine à percer, mais il l'a placé de manière à conserver l'inscription en évidence.

Voici la copie de M. Gaspary; la première ligne est à part sur la corniche, le reste est gravé sur le dé:

FL·ARPACII·UC

FL·ARP·AC·IOFL·PP·KUISCE
CIUITATIS·EXACINEEIN
R·EBUSUC·EXADIUT·INL·
UIRIMACOEEICIORU
SPICTAB·TRIB·ETNOT·
OBINSICNIA EIUSERCA
REMP·MERITAETPRACIPUE
OBPAT·BENEESTATUAMAD
AETERNITATEMMERI
TORUMEIUS·MISS·CIUES
CONLOCAUERUN.

Les lettres de cette épigraphe appartiennent à l'*alphabet curviligne*, c'est-à-dire que plusieurs des lignes droites de l'*alphabet normal* y sont devenues des courbes. Ceci s'applique surtout aux appendices.

On y observe une particularité graphique assez remarquable: contrairement à ce qui a lieu le plus souvent dans l'épigraphie romaine, la lettre U est exclusivement employée, même pour figurer le V. Ajoutons que la barre de l'A devient, au lieu d'une simple horizontale, une ligne brisée en forme de V, et que cette lettre A est couronnée d'un petit trait sinueux en forme de S.

Il ne s'y rencontre aucune lettre liée.

Les signes séparatifs ressemblent à de petits V dont les deux montants sont recourbés en dehors à leur partie supérieure.

L'abréviation MISS (pour *Missua*), à l'avant dernière ligne, est mise en évidence par les deux fleurons entre lesquels elle se trouve.

Le mot final, CONLOCAUERUN, est encadré entre deux palmes.

Il serait peut-être prudent d'attendre un estampage pour pouvoir corriger à coup sûr les quelques inexactitudes de la copie qu'on vient de lire. Cependant, nous nous hasardons à en offrir dès à

présent cette traduction, qui indiquera comment nous comprenons les rectifications à faire. Nous réclamons naturellement l'indulgence du lecteur pour cette espèce de témérité.

Ligne en vedette :

« De Flavius Arpacius, homme clarissime (1).

Corps de l'inscription :

« A Flavius Arpacius, fils (de Flavius Arpacius, homme clarissime (2), tous deux patrons de cette ville, *ex-agens in rebus* du personnage clarissime, *ex-adjutor* de l'homme illustre le Maître des offices, au *spectabilis* tribun et notaire. A cause de ses insignes services envers la République (de Missua), et surtout en raison des bienfaits qu'il a conférés comme patron, — les citoyens de Missua lui ont érigé une statue pour éterniser ses mérites.

Les noms de dignités qui figurent dans ce document indiquent une époque postérieure à Constantin-le-Grand. Ainsi, par exemple, l'*agens in rebus*, espèce de munitionnaire, inspecteur aux vivres, etc., s'appelait *frumentarius* avant cet empereur. L'expression, relativement nouvelle, par laquelle il est désigné ici, fournit donc une limite chronologique qui est corroborée par la forme des lettres.

Il avait été *agent* d'un personnage qualifié de *clarissime*, son père, peut-être, dont le nom figure sur la corniche, c'est-à-dire, d'un sénateur de troisième rang ou d'une classe de fonctionnaires assimilés aux sénateurs de cette catégorie.

Il avait été ensuite *adjutor*, ou adjudant, du personnage illustrissime, le Maître des offices, le chef de ses bureaux.

Enfin, il était tribun et notaire avec le titre de *spectabilis*, qui paraît cependant bien élevé pour de pareilles fonctions ; car un notaire, bien que ce fût un plus grand personnage que l'officier ministériel désigné aujourd'hui sous ce nom, ne semble cependant pas avoir droit à un titre qui appartenait à la deuxième classe des fonctionnaires.

Ce n'est pas sans quelque hésitation que nous hasardons ce très-court commentaire ; nous y reviendrons avec plus d'assurance et, sans doute, de succès, quand un estampage aura bien déter-

(1) Nous expliquerons plus loin ces expressions spéciales ou les noms latins d'offices qui n'offrent pas d'équivalent en français.

(2) On voit que nous considérons les mots détachés en vedette comme un renvoi qui se place après l'abréviation *filio*.

miné la base de tout travail de ce genre, un texte épuré et certain.

Heureusement, le point essentiel, l'équivalence, comme emplacement ; de *Missua* et des ruines de *Sidi Daoud*, paraît fixé.

Missua était connue dès le temps de Pline, qui la cite dans l'énumération des cités romaines de la presqu'île du cap Bon (1) : Oppida Carpi, *Misua* ; et liberum, *Clypea*, in promontorio Mercurii.

On voit que Pline supprimait une S à ce nom. Ptolémée l'altère encore davantage en le donnant sous la forme *Nisua*.

Shaw a proposé, il y a déjà un siècle, la synonymie de *Missua* et de *Sidi Daoud en-Nebi*, où il a vu des ruines romaines et surtout une mosaïque qu'il décrit avec quelque détail (v. t. IIe de la traduction, p. 199). « A en juger par ses ruines, dit-il, *Misua* (c'est ainsi qu'il écrit ce nom, d'après Pline), doit avoir été de même grandeur que *Hippo-Zaritus* (Ben Zert, ou Bizerte) ; elle avait autrefois un grand port pour les vaisseaux qui, à cause des vents contraires ou faute d'eau, ne pouvaient atteindre Carthage ou Utique. »

M. Temple, dans ses *Excursions in the Mediterranean*, t. IIe, p. 304, n° 9, donne cette inscription, qu'il a copiée à Sidi Daoud en Nebi :

Q. MVCIVS LEZ
BIVS HIC SITVS
EST VIXIT PIE
ANNIS LXXXXVIII

« Quintus Mucius Lesbius. Il gît ici. Il a vécu pieusement pendant 98 ans. »

A. Berbrugger.

(1) La presqu'île du cap Bon, appelée aujourd'hui *Dakhelat el-Maouin*, est désignée par les anciens géographes arabes sous le nom de presqu'île de *Cherik*, du nom d'un général musulman qui en avait fait la conquête dans le 7e siècle de notre ère.

ORIGINES DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE.

L'introduction qui figure en tête du premier volume de la *Revue africaine* donne quelques détails sur ces origines, mais il y manque une pièce essentielle, la circulaire contenant l'appel fait par M. Berbrugger à tous les hommes de bonne volonté pour fonder l'œuvre historique que nous continuons aujourd'hui. La Société historique algérienne ayant décidé dans sa dernière séance que cette circulaire serait réimprimée dans le n° 33 de la *Revue*, nous la reproduisons textuellement, ci-après :

« Alger, 22 février 1856.

« Dans sa sollicitude éclairée pour les intérêts intellectuels de la colonie, M. le Gouverneur-Général comte Randon a pensé qu'il convenait de fonder, dans les provinces d'Alger et d'Oran, des Sociétés analogues à la *Société archéologique de Constantine*, et il a bien voulu me faire l'honneur de me charger d'en préparer l'organisation.

» Il m'a paru que le meilleur moyen d'atteindre ce but éminemment utile était de faire d'abord un appel aux hommes qui se recommandent, au point de vue africain, par des publications spéciales ou par des travaux inédits notoirement constatés. Ce sont, en effet, les éléments naturels du groupe primitif destiné à devenir le noyau de la future Société, laquelle se constituera et se recrutera ensuite par la voie et d'après les règles propres à toute association scientifique.

» Vous êtes désigné, Monsieur, par vos études et par vos œuvres, pour figurer au nombre des premiers fondateurs, et j'ose espérer qu'après avoir lu l'exposé des considérations qui motivent la création d'une *Société historique algérienne*, qui en indiquent le but, en proposent les bases et en développent les moyens, vous vous associerez, avec empressement, à la haute pensée qui en a pris l'heureuse initiative.

» Avant la conquête française, l'Afrique septentrionale était très peu connue : on ne possédait presque rien sur l'époque libyque; on n'avait pas même de notions précises et complètes sur toutes les parties de la période romaine, de l'invasion vandale et de la

restauration byzantine. Quant aux siècles des dynasties arabes ou berbères — et même à la domination turque, si rapprochée de nous — l'histoire présentait des inexactitudes étranges et des lacunes considérables. Nos bibliothèques d'Europe possédaient, il est vrai, de précieux documents inédits sur l'histoire africaine, mais, il fallait la prise de possession de l'Algérie par la civilisation chrétienne pour faire de leur publication une œuvre de circonstance, comme il a fallu l'initiation préalable aux langages du pays, l'étude faite sur place de ses monuments, la connaissance de son sol, de ses curieuses traditions, pour permettre aux savants qui ont entrepris de les traduire de nous en donner des versions vraiment exactes et fécondes.

Mais, depuis cette glorieuse date du 14 juin 1830, l'œuvre de résurrection du passé africain a marché d'un pas rapide : on a traduit des manuscrits arabes ou turcs; on a recueilli des documents inédits, des faits curieux conservés dans la mémoire des indigènes; on a exploré la contrée en tous sens; on a étudié des monuments de diverses époques, et on a exhumé quelques-uns de ceux qui se cachaient sous les décombres accumulés par l'action du temps ou de la barbarie des hommes. C'est ainsi qu'on a découvert des milliers de documents épigraphiques qui jettent un nouveau jour sur l'histoire locale et même sur les institutions du grand peuple qui a laissé de si magnifiques traces de ce côté de la Méditerranée.

Cependant, cette œuvre immense est à peine ébauchée, et, pour épuiser la matière il faudra plusieurs générations de patients et zélés travailleurs; il faudra surtout la puissance de l'association scientifique.

La mobilité du personnel européen et l'incertitude qui a plané trop longtemps sur les destinées de la Colonie ont été, pendant plusieurs années, un obstacle sérieux aux efforts tentés pour organiser cette association scientifique, et ont fait avorter celles qui avaient reçu un commencement d'exécution. Heureusement, ces circonstances défavorables ont disparu : l'Algérie est devenue une terre française, qui a conquis ses lettres de naturalisation sur de glorieux champs de bataille, comme dans les luttes pacifiques de l'industrie; et rien ne s'oppose plus à la création d'un centre intellectuel, d'où partira l'impulsion du travail, et où aboutiront les résultats des recherches ou des découvertes que le hasard amène chaque jour.

Proposer aujourd'hui la fondation d'une Société historique Algé-

rienne, c'est donc répondre à un besoin devenu impérieux et dont la satisfaction ne peut plus rencontrer d'obstacles. Il est ressenti depuis si longtemps, qu'en l'absence d'une association scientifique régulière, l'établissement de la Bibliothèque et du Musée d'Alger, était devenu, jusqu'à un certain point, un centre qui a pris récemment plus de consistance par la création, due à l'initiative de M. le comte Randon, d'une inspection générale des monuments historiques et des musées archéologiques de l'Algérie. Mais l'œuvre d'un homme isolé, quel que soit son zèle, est bien peu de chose en face d'un aussi grand travail.

Il n'y a donc que la fondation proposée d'une Société analogue à celle qui fonctionne depuis deux ans à Constantine, qui puisse combler entièrement la lacune scientifique qui existe depuis trop longtemps dans le système des recherches sur l'histoire de la province.

Pour ne rien laisser en dehors de son action de ce qui intéresse les annales du pays, la future Société pourra prendre le titre de *Société Historique Algérienne*. Cette dénomination a sur celle de *Société Archéologique*, l'avantage de ne pas circonscrire les travaux dans un cadre trop étroit, tout en mettant à l'abri des écarts et de la confusion qui pourraient naître d'un programme trop étendu. Les Membres auraient donc à s'occuper des Arts, des Langages et de l'Histoire de ce pays, aux époques Libyque, Romaine, Vandale, Byzantine, Arabe et Turque. C'est une carrière déjà bien belle et bien vaste à parcourir.

La Société, outre ses Membres résidants, compterait des correspondants nombreux, surtout dans les endroits qui présentent un intérêt particulier au point de vue historique. Par eux, elle connaîtrait l'état exact des localités au moment de la prise de possession européenne, qui provoque souvent des découvertes utiles, mais fait aussi quelquefois disparaître beaucoup de documents précieux ; elle serait tenue au courant de chaque découverte nouvelle, à mesure qu'elle se produirait, se trouverait en mesure d'en faire profiter la science et d'empêcher le vandalisme de la replonger dans l'oubli. Ces yeux, ouverts partout sur nos modernes barbares, les rendraient nécessairement circonspects ; et, à défaut de l'amour de la science, la crainte d'un blâme public mettrait sans doute un frein à leur manie destructrice.

Recueillir et conserver ne sont que les deux premières parties du programme de la Société ; elle aura aussi à faire connaître ses

œuvres par des publications régulières. Car la publicité est la vie des corps savants ; par elle le labeur devient fécond, et le travailleur, trouvant sa récompense dans l'approbation du lecteur éclairé, est encouragé à continuer ses efforts. Un bulletin, dont la périodicité et l'importance se régleraient sur la quantité des matériaux communiqués et sur les ressources de l'association, initierait donc le monde savant à ses travaux, et procurerait aux auteurs la légitime satisfaction qu'il est si naturel de désirer.

Telles sont, Monsieur, les considérations qui paraissent motiver la création de la *Société Historique Algérienne*, et les bases principales sur lesquelles elle pourra s'appuyer. Si le but et les moyens indiqués obtiennent votre honorable suffrage et si vous consentez à faire partie du groupe de membres fondateurs appelés à se constituer spontanément, l'auteur de cette communication sera heureux d'avoir votre précieux concours dans une œuvre d'une incontestable utilité, dont l'initiative revient d'ailleurs entièrement à M. le Gouverneur-Général comte Randon, qui veut bien autoriser la Société à s'organiser sous ses auspices (1).

L'Inspecteur-Général des Monuments historiques et des Musées archéologiques de l'Algérie, conservateur de la Bibliothèque et du Musée d'Alger,

A. BERBRUGGER.

Membre correspondant de l'Institut, Membre du comité des Arts, de la Langue et de l'Histoire de la France, Membre honoraire de la Société Archéologique de Constantine, etc.

(1) V. au tome 1er de la *Revue Africaine*, page 11 et suivantes, les résultats de cet appel.

BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE TUNIS.

A M. BERBRUGGER.

Tunis, le 27 avril 1862.

Mon cher ami,

Lors de mon dernier voyage à Alger, je vous ai promis de vous envoyer le catalogue des manuscrits de la grande bibliothèque publique de Tunis. — Je viens aujourd'hui remplir l'engagement que j'avais pris vis-à-vis de vous.

Pour satisfaire au désir que vous m'en avez également manifesté, je vous adresse en même temps l'historique de la fondation de cette bibliothèque et sa constitution actuelle.

En 1847, M. le ministre des affaires étrangères, à la demande du conservateur de la bibliothèque, alors royale de Paris, écrivait au consul général de France à Tunis, pour l'inviter à solliciter de S. A. le Bey l'autorisation de faire prendre une copie du catalogue de la bibliothèque publique de cette ville. Le conservatoire pensait que cet établissement pouvait renfermer des ouvrages intéressants, qui manquaient peut-être à celui de Paris, et il émit le vœu de voir ces lacunes comblées par de bonnes copies qu'il se proposait de faire prendre, s'il y avait lieu. Je fus chargé, à cette époque, d'obtenir un exemplaire de ce catalogue et de l'envoyer à Paris, avec un ensemble de renseignements sur la bibliothèque de Tunis, sa formation, sa composition et ses règlements administratifs. C'est la copie de cette notice que je vous transmets ; elle est le résumé d'une sorte de préface que j'ai trouvée inscrite en tête du catalogue qu'il m'a été donné de copier en 1847.

J'avais, à cette époque, émis le vœu que MM. les drogmans qui résident dans les grands centres de populations musulmanes, tels que le Caire, Alexandrie, Damas, Bagdad, etc., etc., cherchassent à faire connaître les richesses que renferment les bibliothèques de ces villes. Ce vœu, je l'exprime de nouveau aujourd'hui. Combien d'ouvrages, dont on regrette la perte, pourraient être ainsi rendus aux amateurs de la littérature orientale ! Je n'ignore pas que cette sorte d'entreprise est assez difficile ; et, pour ma part, je sais les obstacles insurmontables qui me furent opposés

lorsque, consul de France à Djedda, en 1859 et 1860, je fis d'actives démarches pour obtenir une copie du catalogue des nombreux manuscrits déposés dans la grande bibliothèque de la Mecque ; je fais la part du mauvais vouloir des musulmans, en général, qui ne manque pas de se produire quand il s'agit de communiquer des livres aux chrétiens ; je sais combien M. le baron de Slane a eu de peine à relever les catalogues des bibliothèques de Constantinople et j'ai, d'ailleurs, éprouvé par moi-même, ici, les difficultés d'une semblable entreprise. Mais, enfin, avec de la patience on peut parvenir au but, et ce but, on ne saurait le méconnaître, mérite bien qu'on tente quelques efforts pour l'atteindre.

Indépendamment de la bibliothèque de la grande mosquée de Tunis, dite *Djama ez-Zitouna* ou mosquée de l'Olivier, on trouve encore ici quelques riches collections chez des particuliers. Peut-être, me sera-t-il possible de m'en procurer les catalogues et d'y relever les titres des ouvrages que la grande mosquée ne possède pas. Si je suis assez heureux pour y réussir, je vous ferai part du résultat de mes recherches.

NOTICE.

L'établissement de la bibliothèque de la grande mosquée de Tunis ne remonte pas à une époque fort éloignée. Voici sur sa fondation les renseignements que j'ai puisés à des sources certaines.

Avant l'année 1840 (1256 de l'hégire), la grande mosquée de Tunis ne possédait qu'environ 150 ouvrages, tous ayant trait à la religion. Ces livres provenaient de dons faits par des particuliers, et il n'existait en ville aucune autre bibliothèque publique. Ce peu de volumes étaient confiés à la garde des Imams de la mosquée, sans aucun contrôle ; ils en disposaient souvent en faveur de personnes qui négligeaient de les rendre, et ce faible noyau tendait à disparaître de jour en jour.

Ce fut en 1840 seulement qu'une ère nouvelle commença pour la bibliothèque de la *Djama ez-Zitouna*.

Cet établissement public fut régulièrement fondé, un règlement administratif arrêté, des conservateurs nommés, et son organisation, en un mot, instituée telle qu'elle subsiste aujourd'hui.

Voici dans quelles circonstances :

A cette époque, la charge de *bache-mamlouk* (chef des mam-

louks, ou garde particulière du bey) était occupée par Hossein Khodja.

Hossein Khodja, napolitain d'origine, avait été fait prisonnier sur les côtes de la Calabre à l'âge de quinze ans, par un hardi corsaire tunisien et amené à Tunis, où il tomba entre les mains de Youssef, *sahab el-taba* (1), premier ministre de Hamouda-Bacha. — Youssef ne tarda pas à s'attacher vivement au jeune napolitain, récemment converti à l'islamisme; et, ayant bientôt reconnu en lui une intelligence remarquable, il lui donna des maîtres et s'occupa avec sollicitude de son éducation et de son instruction. L'enfant montra bientôt le goût le plus prononcé pour l'étude et pour les livres, et, plus tard, devenu homme, il y consacra tous les moments de loisir que lui laissaient les importantes fonctions publiques et le souci des affaires administratives dont il fut chargé durant sa longue carrière; c'est ainsi que, peu à peu, il parvint à réunir la collection d'ouvrages la plus considérable qui eût existé jusque-là à Tunis.

Dès les premières années de son arrivée à Tunis, le prince Hamouda-Bacha, appréciant bientôt lui-même le mérite réel et l'intelligence toujours croissante du jeune Hossein, le demanda à son ministre et l'attacha à sa personne. La vie politique de Hossein Khodja date de cette époque, et, jusqu'à la mort du bey, son maître, qui arriva en septembre 1814, son influence sur les affaires du pays ne fit qu'augmenter.

A l'avénement d'Othman-Bey, successeur du bey défunt, les ennemis que Hossein Khodja s'était naturellement créés, en raison même de la faveur exceptionnelle dont il jouissait auprès de son maître, parvinrent à ébranler le crédit dont il jouissait. Trois mois après son avénement, Othman mourait et faisait place à Mahmoud-Bey. Celui-ci continua à tenir Hossein Khodja éloigné des affaires publiques, et ce ne fut que lorsque Hossein-Bey succéda à Mahmoud (mars 1824) que la faveur de l'ancien favori de Hamouda-Bacha brilla d'un nouvel éclat. Il était l'ami d'enfance du nouveau prince, qui lui confia la charge importante de *bache - mamlouk*, qui équivalait à celle de premier ministre.

(1) *Sahab Taba*, maître du sceau, chancelier. Cette expression arabe, l'altération en altération, est devenue le *saptap* dont les Européens font usage aujourd'hui à Tunis. — *Note de la R.*

Sous le règne de Hossein-Bey, la cour du Bardo se faisait remarquer par un luxe incroyable. Le prince et sa nombreuse famille se livraient à des dépenses excessives, hors de toutes proportions avec les revenus de l'état, si bien que le trésor du beylik ne tarda pas à être complètement obéré. — Le Bache-mamlouk essaya bien quelques timides et respectueuses remontrances, mais elles furent durement repoussées par son maître, qui, sans se soucier des moyens dont son ministre userait, lui ordonna de s'abstenir désormais de toute observation et de s'arranger de manière à faire face à toutes les dépenses dont il n'entendait nullement restreindre le chiffre.— Dans ces circonstances critiques, où il y allait de sa position et, peut-être, aussi de sa vie, Hossein Khodja ne trouva d'autre expédient que d'engager, entre les mains des négociants, des promesses de livraison d'huile supérieures aux productions annuelles de la Régence. Ce moyen arrêta un instant la ruine du trésor; mais, bientôt la situation devint telle, en présence des réclamations du commerce européen, que le Bache-mamlouk se vit obligé de faire connaître au Bey toute la gravité de la crise: non-seulement le trésor se trouvait entièrement épuisé, mais encore l'état était dans l'impossibilité de satisfaire aux nombreux engagements pris par le ministre. A cette nouvelle, le Prince fit tomber toute sa colère sur le malheureux Bache-mamlouk, qu'il destitua de ses fonctions et dont il ordonna immédiatement l'arrestation. Peu s'en fallut même qu'il ne perdît la vie; mais son alliance avec le Bey, dont il avait épousé la fille, le sauva. — Quant à ses fonctions, elles furent confiées à Chakir, sahab-el-taba, qui, par la sagesse de son administration et la fermeté de ses mesures, sut bientôt relever les finances épuisées de l'état.

La disgrâce qui frappa le Bache-mamlouk dura jusqu'à la fin de sa vie. — En 1256 cependant (1840-1841), ses anciens créanciers revinrent à la charge et le prince alors régnant, Ahmed-Bey, dut, pour les satisfaire, ordonner de nouveau l'arrestation de l'ex-ministre, le mettre en état de faillite et ordonner la vente de toutes ses propriétés.

La précieuse collection de manuscrits, que Hossein Khodja avait lentement et péniblement réunie, fut d'abord mise aux enchères; mais bientôt Ahmed Bey, prince éclairé et qui voulait relever, autant qu'il était en lui, le goût des études dans ses états et essayer

ue rappeler les beaux jours des anciennes universités de Tunis et de Kairouan, Ahmed Bey ordonna que tous les livres formant la bibliothèque du Bache-mamlouk seraient achetés sur les fonds de sa cassette particulière, pour être ensuite donnés par lui, à titre de *habes* et *ouakf* (propriété de main-morte) en faveur de la grande mosquée de Tunis. Mettant le comble à sa générosité, il prescrivit en outre que la bibliothèque du palais du Bardo, fondée et accrue par ses prédécesseurs et par lui-même, serait jointe à celle de l'ancien ministre disgracié et que la donation en serait également faite à la Djama ez-Zitouna.

Telle est l'origine de la Bibliothèque publique de Tunis. — Tous les manuscrits qui se trouvaient déposés au palais du Bardo et ceux ayant appartenu à l'ex-ministre furent transportés à la grande-mosquée où la remise en fut faite par le premier secrétaire des commandements du Bey, le cheikh Ahmed ben Diaf, entre les mains de la commission instituée à cet effet par le Prince et qui était composée de tous les muftis et des cadis de la ville.

Le lendemain, le bache mufti, du rite hanefi, président de la Commission, réunit un certain nombre de notaires publics, qui furent chargés d'inscrire à la première page de chacun des volumes l'acte de donation qui devait en assurer la propriété inaliénable à la mosquée.

Cet acte est rédigé en ces termes:

« Notre Maître Souverain, auquel on doit obéir, Celui dont les » excellentes actions surpassent ce que l'on peut ambitionner de » plus parfait, l'astre éclatant, l'asile renommé des malheureux, » Celui qui met sa confiance dans le Dieu bienfaisant, Notre Sei- » gneur le Mouchir Ahmed Bacha Bey, possesseur du trône de » Tunis et qui a apposé ici son bienheureux cachet (Puisse Dieu » le diriger sans cesse dans la bonne voie et le rendre l'objet de » ses divines bontés!) — déclare par la présente qu'il a fait don » inaliénable de ce livre aux personnes studieuses qui voudront » en tirer parti, soit en le méditant soit en en faisant prendre des » copies. — Le but qu'il se propose en cela est certes d'une grande » utilité, car il tend à stimuler le goût des études et des travaux » littéraires.

» Il a mis pour condition à sa donation que cet ouvrage ne sor- » tira jamais de la grande mosquée où se trouve le dépôt de tous » les livres constitués *habés* en faveur de cet établissement, à » moins cependant qu'il ne soit emprunté par une personne digne

» de confiance, qui se proposerait d'en retirer une utilité réelle. Le » temps le plus long pendant lequel une personne de cette con- » dition pourra distraire ce livre de la Bibliothèque de la grande » mosquée, sera d'une année. — Il est expressément recommandé » à la personne qui le prendra, soit pour le lire dans les salles » de la Bibliothèque, soit pour l'emporter chez elle, d'en avoir » le plus grand soin, pendant le temps qu'elle le gardera entre » les mains; qu'elle se souvienne qu'elle sera d'ailleurs surveillée » par le Dieu très-haut auquel rien ne peut être caché.

» Cette donation est faite à perpétuité. Personne ne pourra se » permettre d'y apporter une modification quelconque. — Les ré- » dacteurs de cet acte ont porté leur témoignage en faveur du » Prince, déclarant qu'il se trouvait (au moment où il a fait cette » donation) dans un état parfait et légal.

» En date du..... »

Tous les livres de la Bibliothèque ainsi constituée furent renfermés dans vingt armoires, dont dix trouvèrent place à droite du *Mahrab*, ou niche sacrée de la mosquée, et les dix autres à gauche. — En outre, un catalogue général de ces ouvrages, conforme à celui que je joins à cette notice, fut dressé par ordre du Bey, en l'honneur duquel un long et fastidieux panégyrique fut composé, à cette occasion, par le cheikh Sidi Ibrahim Er-Riahi, bache-mufti du rite maleki. — J'ai sous les yeux ce morceau indigeste de rhétorique quintessenciée; je crois devoir me dispenser de vous en donner ici la traduction.

Sur la dernière page de ce même catalogue, on inscrivit l'acte suivant, rédigé par le premier secrétaire des commandements du Bey, qui confirme la donation faite par le Prince et établit le règlement arrêté pour l'organisation et le service de la Bibliothèque:

« Louanges à Dieu! Notre Maître auquel on doit obéir, celui dont les excellentes actions surpassent tout ce qu'on peut ambitionner de plus parfait, celui qui est la lumière des yeux et l'allégresse de l'âme, celui sur les mérites duquel il n'y a qu'une seule voix élogieuse, car on ne pourrait pas plus les mettre en doute qu'on ne saurait nier l'éclat du jour ou voiler la lumière du soleil! Celui dont les œuvres sont marquées au coin de la bienfaisance, dont les actes tournent à l'avantage de tous, dont les

intentions ont pour but d'assurer le bien-être général, le Seigneur El-Mouchir (Conseiller de l'Empire) Ahmed Bacha-Bey : Puisse le royaume de Tunis ne jamais cesser de prospérer sous sa souveraineté.

» Notre Maître a ordonné de constater ici qu'il venait de constituer en *habès* inaliénable et perpétuel tous les ouvrages catalogués sur les vingt feuillets de ce registre, et cela en faveur de tout musulman qui désirera en retirer une utilité quelconque : à cet effet, il les a fait déposer à la grande mosquée dite de « l'Olivier » (Djama ez-Zitouna). Puisse Dieu la faire éternellement prospérer par le souvenir de ce prince généreux !

» Sur chacun des susdits volumes est inscrit l'acte de donation revêtu du noble cachet du donateur.

» Notre Maître a institué deux oukils ou administrateurs chargés de la conservation de ces ouvrages. Chacun d'eux recevra un traitement de deux piastres par jour, payé par moitié sur les fonds de la grande mosquée et sur ceux du Beït el-Mal.

» La bibliothèque reste placée sous la haute surveillance des deux cheikhs El-Islam du rite hanefi et du rite maleki ainsi que des imams de la dite grande mosquée.

» Chaque jour, un des deux oukils devra se tenir à la Mosquée depuis le lever jusqn'au coucher du soleil. Il sera chargé de remettre les livres de la bibliothèque à ceux qui lui en feront la demande pour les étudier et les lire dans l'établissement même.

» Quant à ceux qui voudront emporter des ouvrages hors de la mosquée, ils ne pourront le faire qu'avec l'autorisation écrite par l'un des deux cheikhs bache-mufti. Dans ce cas, la personne munie de l'autorisation la présentera à l'oukil de service, qui la gardera comme décharge de l'ouvrage qni sera remis au demandeur par l'un des imams de l'établissement ; en même temps, il inscrira sur son registre le nom du porteur de l'autorisation, le titre de l'ouvrage qui lui aura été confié et la date de la remise qui en sera faite.

» A l'expiration d'une année à partir de cette date, si l'ouvrage n'a pas été rendu, l'oukil le réclamera et le replacera dans la bibliothèque.

» Au mois de Ramadan de chaque année, les bache-muftis hanefi et Maleki ainsi que les imams de l'établissement se réuniront à la mosquée, pour y vérifier la gestion des oukils ou administrateurs de la bibliothèque. Ils s'assureront si tous les livres

inscrits dans le catalogue qui précède se trouvent exactement dans les armoires. S'il résulte de la vérification que les ouvrages sont au complet, les oukils ou administrateurs recevront un certificat signé des membres de la commission, par lequel ils seront déchargés de toute responsabilité pour la gestion de l'année écoulée. Ce certificat sera présenté au Bey qui y apposera son sceau officiel.

» S'il est reconnu que des ouvrages manquent par suite du prêt qui en aura été fait en vertu d'une invitation de l'un des deux cheikhs, ce qui peut s'établir par la reproduction de l'autorisation écrite qui devra se trouver entre les mains de l'oukil, il sera enjoint à la personne qui aura gardé l'ouvrage manquant de le restituer sans délai ; s'il a été égaré, elle devra en remettre un autre exemplaire en tous points semblable et non sa valeur en argent. Les oukils devront, à cet effet, faire d'actives démarches pour assurer la rentrée des ouvrages et les cheikhs, s'il y a lieu, contraindront les détenteurs par tous les moyens légaux qui leur paraîtront convenables.

» S'il est constaté que l'oukil a apporté lui-même de la négligence pour assurer la rentrée de l'ouvrage, il sera condamné à le remplacer à ses propres frais. Si l'ouvrage manque sans que son absence soit justifiée par une autorisation de l'un des deux cheikhs, les oukils devront déposer à la hibliothèque un ouvrage en tout point semblable à celui qui aura été égaré.

« Le Prince a prescrit les dispositions qui précèdent d'une manière complète, absolue et sans qu'il soit possible de les annuler. — Il a recommandé à tous ceux qui doivent exercer une action ou une surveillance dans l'administration de la bibliothèque d'avoir bien garde d'offenser le Dieu très-haut (en transgressant ces prescriptions) et d'avoir sans cesse à l'esprit qu'un jour viendra où tout homme trouvera devant lui ce qu'il aura fait de bien dans ce monde.

» Le Prince a fait cette recommandation, attendu qu'il s'agit ici d'une institution utile, d'une fondation pieuse, dont la surveillance est placée sous les yeux du seul Dieu magnifique.

» L'inaliénabilité des livres ci-dessus désignés a été déclarée par le prince ainsi que leur donation en faveur de qui est sus-mentionné et dans la forme sus-indiquée, ledit Prince étant dans un état légal et parfait. — En date du 27 Ramadan 1256 (1840).

Les dispositions renfermées dans l'acte qui précède me dispensent d'entrer dans de plus amples détails sur l'organisation de la Bibliothèque publique de Tunis, dont le service se fait encore aujourd'hui dans les mêmes conditions que les prescriptions décrétées par le bey Ahmed.

Dans une autre lettre que je vous adresserai prochainement, je vous dirai les dispositions intérieures du local affecté à la Bibliothèque et aux études. Je vous donnerai quelques renseignements sur le commerce des livres à Tunis, sur les moyens utiles à employer pour se procurer des ouvrages ou en faire prendre des copies, sur les écoles ou colléges, les divers degrés d'études, les diplômes, ou *Idjazat*, délivrés aux étudiants en droit, enfin sur l'état actuel de la littérature et de l'instruction, en général, dans la Régence.

Le temps me manquant aujourd'hui pour traduire les titres des ouvrages formant la bibliothèque de la *Djama ez-Zeïtouna*, je me borne à vous en envoyer simplement le catalogue, persuadé que je suis, d'ailleurs, que vous remplirez cette tâche beaucoup mieux que je ne pourrais le faire moi-même.

Recevez, etc.

A. Rousseau.

CHRONIQUE.

Le mille romain. — Lorsqu'en 1855 M. Berbrugger trouva des colonnes milliaires en place, à environ neuf kilomètres de Cherchel. (voir le tome IVe de cette *Revue*, p. 18), il s'adressa à M. Neveu Derotrie, alors ingénieur des ponts-et-chaussées dans cette résidence, pour obtenir qu'on mesurât l'espace compris entre le centre de Cherchel (qui répond à peu-près à celui de Julia Cæsarea) et l'endroit où ces colonnes avaient été découvertes *en place*. Des circonstances, indépendantes de la volonté de cet honorable correspondant, ne lui permirent pas de procéder à cette mensuration aussitôt qu'il l'aurait désiré. Il nous écrit, aujourd'hui, qu'ayant à prescrire prochainement le kilométrage de la route de Cherchel à Tenès, il saisira cette occasion d'exécuter l'opération indiquée plus haut. Comme il est probable que les milliaires placés aux portes de la capitale devaient être surtout espacés régulièrement, la comparaison qui résultera de l'opération annoncée aura une certaine valeur dans la détermination du rapport du mille romain avec notre kilomètre, rapport qui oscille, suivant les auteurs, entre 1479 et 1484 mètres par mille.

Cherchel. — M. Vivien, juge d'instruction, a fait cadeau au Musée d'Alger d'un beau Domitien, moyen bronze, trouvé dans cette localité, ainsi que d'un Gordien III et de deux oboles.

Amulette funéraire. — M. de Toustain Dumanoir a fait cadeau à la Bibliothèque et au Musée d'Alger des objets suivants : grand médaillon en bronze et trois plus petits, frappés à l'occasion de l'invention des montgolfières ; *dirrhem carré* du Mahdi (argent) ; une *mouzouna* ; un *draham serir* ; un *drahamin* ; un *khamsa draham* (cuivre).

M. de Toustain a donné, en outre, une inscription arabe gravée en relief sur bois, mesurant 0,09 1/2 sur 0,07 1/2, qui a été trouvée, en 1832, dans un tombeau du cimetière musulman de Bab-el-Oued, sur l'emplacement du jardin Marengo.

Voici la description de cette espèce d'amulette tumulaire :

On lit au milieu du cadre :

وَإِذْ قَتَلْتُمْ نَفْسًا فَادَّارَأْتُمْ فِيهَا ۚ وَاللَّهُ مُخْرِجٌ مَا كُنْتُمْ تَكْتُمُونَ

« Et lorsque vous tuâtes un homme, et que vous disputâtes à son sujet.... mais Dieu manifestera ce que vous cachiez. » Cor. ch. II, v. 67.

Le cadre est formé par les mots suivants :

Gabriel, *Michel*, *Asrafil*, *Azraïl* ;

Ces autres mots sont aux angles :

Marout, *Harout* ;

Yadjoudj, *Madjoudj*.

On connaît les archanges *Gabriel* et *Michel* : quant aux *asrafil* on les joint ordinairement aux *azazil*, qui sont les séraphins. *Azraïl* est l'ange exterminateur qui sépare les âmes des corps, selon la tradition musulmane, laquelle n'a fait en cela que reproduire les fables des Talmudistes.

Yadjoudj et *Madjoudj*, autrement dits *Gog* et *Magog*, personnifient, parmi les musulmans, les peuples septentrionaux. Voir ce qu'en dit d'Herbelot au mot *iagiouge*.

Quant à *Harout* et *Marout*, voici ce qu'on trouve sur eux dans le Coran, chapitre IIe, verset 96 ; .. « Ils enseignent aux hommes la magie et la science qui avait été donnée aux deux anges de Babylone, *Harout* et *Marout*. Ceux-ci n'instruisaient personne dans leur art sans dire : Nous sommes les tentateurs, prends garde de devenir infidèle. Les hommes apprenaient d'eux les moyens de semer la désunion entre l'homme et sa femme ; mais les anges n'attaquaient personne sans la permission de Dieu. Cependant, les hommes apprenaient ce qui leur était nuisible et non pas ce qui pouvait leur être avantageux, et savaient que celui qui avait acheté cet art était déshérité de toute part dans la vie future. Vil prix que celui pour lequel ils ont livré leurs âmes, s'ils l'eussent su ! »

Voilà des anges qui ne sont guère orthodoxes et dont les noms ne se devraient point trouver dans la sépulture d'un *moumen*. Mais le taleb qui a rédigé ce *heurz* ou amulette n'y aura, sans doute pas fait attention. Nous donnerons, dans le prochain numéro, la légende complète des deux anges *Harout* et *Marout*.

Fouilles du nouveau lycée. — En creusant les fondations du nouveau Lycée Impérial, on a trouvé sous les couches de tombeaux arabes des sépultures romaines en maçonnerie, que, malheureusement, nous n'avons pas pu étudier, les ouvriers les ayant détruites au moment même de leur découverte.

Cette trouvaille de tombes tout près de l'ancien mur de la ville servira du moins à confirmer la thèse établie par M. Berbrugger, dans sa *Notice sur Icosium* ; à savoir que les limites de la cité antique et de la ville musulmane qui lui a succédé ici étaient à peu près les mêmes, au Nord et au Sud.

Les objets suivants, recueillis dans les fouilles, ont été remis au Musée d'Alger par l'entrepreneur :

Couvercle de tombeau en marbre, avec inscription arabe autour ;

Djenaba, côté de tombe, avec inscription ;

Turban, id. ;

Mchahad ou stèle, id., avec la profession de foi ;

Divers débris de *mchahad*.

Bou-Kahil. — Nous avons reçu de Djelfa la première partie du mémoire de MM. Reboud et Arnaud sur leur exploration du Bou-Kahil. Nous publierons dans notre prochain numéro ce document d'un grand intérêt.

Stèle de Geminius. — M. le docteur Maillefer nous écrit de Miliana qu'il croit qu'au lieu de l'œil ailé que nous indiquons, avec le dessinateur, sur cette stèle, il faut voir un aigle au-dessus d'un œil (V. ci-devant, p. 89).

Nous avons examiné souvent et étudié avec soin ce monument à Aumale, où notre honorable collaborateur, M. Cbaroy, l'a dessiné ; nous avons de plus sous les yeux le moulage en plâtre dont parle M. Maillefer et qui nous a guidé au moment où nous écrivions notre article. Non-seulement, nous n'apercevons pas d'aigle, mais nous ne voyons même pas l'espace nécessaire pour en placer un. Quant aux autres observations de M. le docteur Maillefer, nous y reviendrons en publiant l'épigraphie d'Auzia (Aumale), pour laquelle cet honorable correspondant a fourni une longue série d'inscriptions. Son long séjour et ses études persévérantes dans cette localité, en font une autorité des plus utiles à consulter, quand viendra le moment de publier la monographie dont nous venons de parler.

Sétif. — On nous écrit de cette ville :

« Des soldats du génie, en creusant des fossés, pour plantation d'arbres, ont mis à découvert un monument funéraire assez curieux pour mériter votre attention. C'était (car il est aujourd'hui détruit) un édifice enfoui à deux mètres sous terre, se composant d'une chambre sépulcrale d'environ 4 mètres carrés : autour de cette chambre, les sarcophages étaient rangés dans des niches terminées en arceaux, et décorant les faces. Ces tombes étaient empilées les unes sur les autres et par deux rangées ; on en a extrait jusqu'à 17. — Ce sont de grandes auges, comme à l'ordinaire en pierre dure, dans lesquelles reposaient les cadavres. Toutes celles de face portaient des moulures, avec queues d'aronde aux extrémités du cadre, pour ornementation.

Ce que j'ai cru devoir mentionner ici, c'est que les cadavres avaient été brûlés dans la chaux vive. Ordinairement, la tombe contient le cadavre seulement ; ici la tombe était pleine des ossements du mort et de la chaux dont on l'avait couvert.

On m'a apporté, pour toute trouvaille, une urne en terre cuite de 0 m 20 c. de hauteur, d'une forme ordinaire. J'avais bien dit de fouiller avec soin, pensant qu'il devait y avoir des fioles en verre, communément appelées lacrymatoires ; ma recommandation a été peu suivie et c'est un malheur, puisque j'ai reçu, mais cassée par la pioche, une fiole formant un tube de 0 m 30 c. de hauteur sur diamètre de 0m03 c. avec un léger renflement au milieu. Certes, cette fiole ne devait pas servir à contenir des larmes, mais bien des parfums.

J'ai pensé vous faire plaisir en vous mettant ainsi au courant de ce qui se passe auprès de moi en fait d'archéologie romaine.

Ces sarcophages ont été trouvés à l'angle du Bastion-Est du rempart de la ville.

Recevez, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués,

B. Ghisolfi. »

Afgan. — On lit dans l'*Akhbar* du 24 avril 1862 :

Près d'un joli village arabe situé au versant sud du Djebel-Afgan, vers la lisière du Hodna, existe, dans un lieu nommé le Hamma, plusieurs sources minérales d'eau chaude à une haute température. Ainsi que l'attestent de nombreuses ruines ; les Romains y avaient formé un établissement de bains qui jouissait d'une grande renommée (comment le sait-on ?). Le Génie militaire vient de réunir toutes

ces sources sur un seul point d'où des canaux bien dirigés conduisent les eaux dans une piscine parfaitement cimentée et commodément établie pour faciliter l'immersion des personnes qui ont besoin de se soumettre à leur bienfaisante influence ; puis, le trop plein des eaux s'échappe dans des rigoles d'une combinaison bien conçue et va, se répandant çà et là, fertiliser les terres voisines.

Ces irrigations sont réglées par un règlement auquel les indigènes de cette contrée se conforment scrupuleusement, sans contrevenir à des prescripiions auxquelles nous autres européens nous avons tant de peine souvent à nous soumettre.

Le Génie, en établissant ces bains, a en vue de produire deux bienfaits sensibles : l'un d'apporter une guérison ou un soulagement aux malades qui sont dans la pénible nécessité d'y avoir recours ; l'autre, d'utiliser avantageusement ces eaux en les faisant servir aux besoins impérieux de l'irrigation.

(*Echo de Sétif*)

Constantine. — M. le docteur Leclerc nous adresse vingt-trois croquis de stèles ornées de bas-reliefs, dont un assez grand nombre sont inédites. C'est une réponse à l'appel que nous avons fait aux personnes de bonne volonté, à propos de la stèle de Geminius et de ses énigmatiques sculptures.

Nous reviendrons prochainement sur cette importante communication.

Paris. — A propos de la même stèle, M. de Caumont, l'honorable promoteur du mouvement archéologique dans les provinces de France, nous adresse la lettre suivante :

« Paris, 25 avril.

» Monsieur,

» J'ai reçu vos deux journaux et je vais prochainement reproduire, dans le *Bulletin monumental*, votre description du curieux tombeau qui s'y trouve figuré. Permettez-moi de vous faire cette question que vous pourrez résoudre quand vous en aurez le temps, dans vos feuilles d'Alger :

» *A-t-on trouvé des déesses-mères en Afrique ?*

» Le congrès des Sociétés savantes, dirigé par l'Institut des

provinces, est en session et va très-bien : aujourd'hui nous allons entendre M. de Lesseps.

» Agréez, je vous prie, la nouvelle assurance de mon dévouement et de ma haute considération.

» DE CAUMONT. »

CERVIONE (Corse). — M. le Bon Aucapitaine nous écrit de cette ville à la date du 2 avril :

« Mon régiment est arrivé en Corse depuis un mois : j'ai été assez heureux pour faire quelques études intéressantes, particulièrement sur les monuments communément appelés Druidiques qui se trouvent dans la partie *méridionale* de l'île, et qui sont en tout semblables à ceux de la Bretagne et des bords de l'Oued-M'zi, en Algérie.

» J'ai communiqué à l'Académie des Inscriptions un monument décrit déjà par M. Merimé, mais dont ce savant n'avait pu préciser le but et l'origine, — bien qu'il l'ait regardé avec raison comme asiatique. — C'est le couvercle ou partie supérieure d'un sarcophage Phénicien, en tout semblable à ceux que j'ai pu observer en Syrie, particulièrement à Saïda, l'ancienne Sidon, et que M. Renan signala à Byblos et à Aradus. Ce monument confirme la migration partie de Phocée, en Asie, vers le milieu du IVe siècle avant notre ère.

» J'ai relevé quelques documents épigraphiques du moyen-âge, mais sans valeur historique. D'après ce que j'ai vu et lu, la Corse est certainement moins connue, archéologiquement parant, que certaines région de l'Asie-Mineure.

» J'ai déjà réuni quelques médailles à votre intention, et, en fait de curiosité, un crasseux papier : sommation du 3 avril 1774, à Charles Bonaparte (père de Napoléon Ier), d'avoir à payer au bandit Zampaglino, de la campagne d'Ajaccio, une contribution d'un certain nombre d'écus. »

PARIS. — M. Louis Piesse, un de nos correspondants, vient de donner à la Bibliothèque d'Alger un Léon l'Africain, édition Elzevir, de 1632 ; il a joint à cet envoi un plan d'Alger très-curieux, gravé vers le commencement du 17e siècle.

ÉGYPTE. — Une *Société artistique de l'isthme de Suez* vient de se former à la station d'El-Guisr, par l'initiative d'un ancien algérien,

M. Guiter, un de nos membres correspondants. C'est donc à double titre que nous nous occupons de cette nouvelle création, dont l'extrait de procès-verbal que voici donnera une idée suffisante à nos lecteurs :

9 *novembre* 1861. — La séance est ouverte à huit heures, sous la présidence de M. Montaut, ingénieur des ponts-et-chaussées.

M. Guiter, directeur provisoire, prononce les paroles suivantes :

« J'ai eu l'honneur de porter à la connaissance de MM. le président, vice-président et de mes collègues un projet médité par MM. Samson, Sautereau et Guiter, pour la formation d'une société, sous le titre de Société artistique de l'isthme de Suez.

» M. Guiter explique ensuite que le but unique des fondateurs est de doter les employés et ouvriers habiles et intelligents, ainsi que les personnes qui s'intéressent à l'œuvre du percement, d'une publication qui rende les études attrayantes et profitables.

» Les membres fondateurs, au nombre de trois seulement, ont fait choix de :

» M. Montaut, ingénieur du corps impérial des ponts-et-chaussées, attaché aux travaux du canal maritime de Suez en qualité de chef de la division de Timsah, pour président honoraire et membre de ladite Société ;

» De M. Riche, ingénieur civil, chef de la section d'El-Guisr, pour vice-président honoraire et membre de la Société.

» M. Guiter propose ensuite qu'un vote de remercîments soit inscrit au registre des délibérations et rédigé ainsi qu'il suit :

» Dans la séance du 9 novembre 1861, à huit heures du soir, les membres de la Société artistique de l'isthme de Suez ont voté des remercîments :

» A M. Montaut, président,

» A M. Riche, vice-président, pour le bienveillant concours qu'ils ont bien voulu nous prêter pour la création de la Société.

» Les propositions de M. le directeur provisoire sont prises en considération et votées à l'unanimité.

» M. Montaut, président, prend la parole et prononce le discours suivant :

» Messieurs,

» Nous sommes réunis ici pour l'inauguration d'une société destinée à former un faisceau compact des travaux et des méditations de nous tous et à resserrer les liens d'une estime et d'une amitié réciproques.

» Oui, au milieu du désert que nous habitons, langue de sable qui relie l'Égypte à la Terre-Sainte, à la Syrie et aux grands continents de l'Aste et de l'Europe, nous rencontrons à chaque pas des souvenirs historiques. Quand nos pieds foulent les débris muets de ces âges écoulés, notre pensée se reporte en même temps avec plaisir sur ce passé qui a été une des études les plus émouvantes de notre enfance, alors que nous ne savions pas que nous visiterions un jour ces lieux célèbres où tous les grands hommes et tous les conquérants ont laissé la trace de leurs pas.

» Unissons nos efforts, pour que ce désert devienne fécond pour nous, pour qu'à côté de cette œuvre immense que le monde attend, nous employions nos loisirs à rassembler avec soin les résultats de nos recherches et de nos observations particulières. Quoi de plus doux pour les hommes, que de se réunir, de s'aimer, de s'entr'aider, de se sentir soutenus par l'appui de tous et de pouvoir apporter aux autres leurs concours fraternel ?

» C'est là notre but, Messieurs, notre désir, travailler en commun et faire un noble emploi des loisirs que nous laissent les travaux qui nous ont appelés en Égypte.

» Les questions qui se présentent à nos études sont variées; outre l'histoire, l'archéologie, l'étude de cette antiquité, toujours féconde, dont j'ai déjà parlé, n'y a-t-il pas l'histoire naturelle, la météorologie, l'étude du désert qui nous entoure, avec cette variété de dunes qui sembleraient une menace pour le futur canal de Suez, si un illustre ingénieur français n'avait trouvé, depuis longtemps, le moyen de les arrêter et de les rendre même productives ?

» N'avons-nous pas l'étude des peuples Arabes, dont la vie nomade est si intéressante, et, à côté de cela, il faut le dire, l'étude de la littérature et du génie de l'Orient, cet antique berceau des connaissances humaines.

» Je suis loin d'avoir encore épuisé la nomenclature des divers sujets qui s'offrent à nous et que vous connaissez, au reste, aussi bien que moi. Chacun pourra choisir celui qui convient le mieux à son genre d'esprit et il enrichira notre société du fruit de ses recherches ou de ses travaux.

Un mot, en terminant, à la mémoire des illustres savants, ingénieurs des ponts et chaussées ou officiers de l'armée, qui étaient, il y a soixante ans, à la place même où nous sommes :

Le monde n'oubliera jamais leurs immortels travaux et ce sera

toujours, Messieurs, pour la France, la gloire la plus pure, de pouvoir dire que partout où ses enfants ont passé, ils ont laissé des souvenirs impérissables de leur intelligence, de leur ardent dévoûment, et qu'ils ont édifié des travaux qui commandent l'admiration du monde.

Si j'évoque ce souvenir de l'Institut d'Egypte et de ce grand ouvrage de la description de l'Egypte qui est l'orgueil de la France, ce n'est pas pour comparer nos modestes travaux à ceux de ces illustres compatriotes, mais, ne dussions-nous apporter que des grains de sable à l'édifice de la science, nous n'aurions pas travaillé en vain et nous aurons des continuateurs.

Après la nomination des membres du bureau, M. Sautereau, sous-directeur, prononce les paroles suivantes :

Messieurs,

Monsieur le Président et Monsieur le Directeur vous ont tout-à-l'heure parlé des avantages scientifiques de notre Société, ils vous ont dit quel intérêt ces études faites dans ce pays peuplé de grands souvenirs pouvaient avoir pour la science et pour nous; permettez-moi, à mon tour, de vous dire quelques mots sur un fait sur lequel M. le Président a déjà appelé votre attention et qui doit être un des principaux résultats de notre Société, je veux parler de l'union entre tous ses membres, de la concorde entre les employés de la Compagnie et ceux de l'Entreprise.

En venant ici, Messieurs, notre but est de nous associer à une grande idée, d'apporter chacun notre pierre à l'œuvre immense de la réunion des deux mondes, mais, exilés au milieu d'un désert, loin de la patrie et des amis, n'oublions pas que l'union est non-seulement un besoin pour nous, mais une nécessité pour la réalisation de l'œuvre à laquelle nous travaillons.

Ici, Messieurs, il y a quelques milliers d'années, se jetaient les premières bases de la société humaine qui repose sur la paix et la concorde, ici la Grèce venait chercher des exemples de sagesse et de science, et nous autres Européens, héritiers de la civilisation qui a pris naissance sur les rives du Nil, de cette civilisation qui fait notre prestige et notre orgueil, nous, qui venons continuer, achever l'œuvre commencée il y a des siècles par les grands hommes qui ont régné sur ce pays, gardons-nous de nous montrer à leurs arrière-neveux indignes de cette grande mission.

Je n'ajoute qu'un mot, Messieurs, vous savez tous combien cette idée de concorde est chère à notre Président; tous, vous

savez ce qu'il a fait depuis six mois pour nous aider et nous faire oublier les ennuis du désert, eh bien ! puisque M. Montant nous annonce lui-même son départ, et que, à notre grand regret, rien jusqu'à présent ne semble devoir modifier sa décision, que cette idée de concorde plane sur nos délibérations et que l'union entre nous tous reste comme la continuation de son œuvre et son vivant souvenir...

Avant de se séparer, l'assemblée décide, sur la proposition de son Président, que des commissions seront chargées d'étudier les questions suivantes :

1° Système des poids et mesures d'Egypte comparé au système français ;

2° Etude des mœurs des Arabes, Bédouins, leur littérature.

El Guisr, 9 novembre 1861.

Architecture militaire. — Dans une réunion générale de la Société française d'archéologie, qui aura lieu à Saumur le 1er du mois prochain, on doit tenir une conférence scientifique sur l'architecture militaire de la Loire, en considérant comme appartenant à cette région certains châteaux situés près des affluents de ce grand fleuve. M. de Caumont a fait imprimer le programme illustré de cette conférence. En examinant le plan du château de Larçay, près de Tours, qui s'y trouve dessiné, on est frappé de son analogie avec celui des nombreux *Castra* construits par les Romains en Afrique, et dont quelques-uns subsistent presque intacts; par exemple, celui de Guelma (*Kalama*), qui était un des mieux conservés et sur lequel on lisait encore l'inscription de dédicace en style quelque peu barbare : *Vna et bissenas turres crescebant in ordine totas, etc.* Il serait bien à désirer que cette partie intéressante de l'archéologie africaine attirât l'attention des officiers de notre armée, qui apporteraient dans cette étude des connaissances spéciales tout-à-fait indispensables.

Pour tous les articles non signés :

Le Président,

A. Berbrugger.

ALGER. — TYPOGRAPHIE BASTIDE.

6e Année. N° 34. JUILLET 1862.

Revue africaine

NOTICE

SUR

LES DIGNITÉS ROMAINES EN AFRIQUE

CINQUIÈME SIÈCLE DE J.-CH.

(2e *article. Voir le n° 32, page* 135).

On donne, géographiquement, le nom d'EMPIRE ROMAIN (*Imperium Romanum*) à l'ensemble de l'Empire constitué sous Auguste, l'an 29 avant J.-C. Cet Empire, continué sous les successeurs de ce prince, forma, pendant quatre siècles, un seul et unique état, jusqu'à Dioclétien, ou plutôt jusqu'à la mort de Théodose Ier le Grand (15 janvier 395 de J.-C.); puis, partagé en Empire d'Orient et Empire d'Occident, il se prolongea en Occident jusqu'en 476, et en Orient, jusqu'en 1453.

L'Italie reçut, soit sous Auguste, soit avant et après lui, des divisions qui varièrent. Outre des remaniements de territoire, elle subit des modifications, des transformations, qui, partant du centre à la circonférence, la remuèrent profondément, et auxquelles le démembrement des vastes états de Théodose ajouta de nouvelles complications.

On doit distinguer, dans l'Empire Romain, l'Italie et les *provinces* (ou pays conquis).

Le nom de PROVINCE (*provincia*) fut donné par les Romains aux contrées qu'ils réunissaient, après la conquête, au territoire de la République, en y envoyant un magistrat pour les gouverner et commander les troupes (*Provinciæ præsse*, être gouverneur de province, *præses*, dit Cicéron) (1). Après avoir vaincu l'Italie péninsulaire, ils l'avaient ménagée et couverte de municipes (*municipia*), de colonies (*coloniæ*), de villes alliées, qui, conservant une grande liberté intérieure, ayant leurs armées, leurs lois, leur gouvernement propre, étaient comme associés à la fortune de Rome et non ses sujets. On avait bien institué, vers 256 (de Rome) des *questeurs provinciaux*; mais les fonctions toutes financières et administratives de ces magistrats, créés pour veiller sur les secours en hommes et en argent que les alliés latins et italiens devaient à la République, n'impliquaient aucune puissance politique sur le gouvernement intérieur de ceux-ci. Au contraire, les conquêtes faites en dehors de l'Italie méridionale et centrale portèrent le nom de PROVINCES (*Provinciæ*, pays *réduits* en provinces romaines), mot qui désigne une situation nouvelle, celle de *sujets* soumis à l'autorité du sénat et du peuple Romain, autorité exercée par un magistrat investi d'un pouvoir absolu.

Jusqu'à l'Empire, on forma successivement, des portions de la monarchie romaine, *dix-sept provinces*. Au nombre de ces provinces, étaient :

1° L'*Afrique* (la Zeugitane, *Zeugitana regio*), ancien territoire de Carthage, *réduite* après la prise de cette ville (146 av. J.-C.), et agrandie, après la ruine de Jugurtha et la bataille de Thapse (46), d'une partie de la *Numidie* orientale ou Massylie (capitale *Cirta* ou Constantine (?);

2°. L'*Egypte*, réduite par Octave (Auguste), après la mort de Cléopâtre (30).

(1) Des différends survenus entre les Massiliens (de Marseille) et les Sallyens (peuple ligurien établi dans la Narbonnaise, entre Marseille et les Alpes) amenèrent, dans cette partie de la Gaule Transalpine, les Romains, comme alliés des premiers (125 avant J.-C.). Bientôt les Romains s'y établirent, et donnèrent au pays conquis le nom de *Province romaine*. C'est de ce nom qu'on a fait celui de *Provence*, contrée alors beaucoup plus étendue que la Provence moderne, puisqu'elle comprenait le Languedoc, le Roussillon, etc.

Les gouverneurs, ayant le titre de *proconsuls* ou de *propréteurs*, tiraient ordinairement les provinces au sort (appelées, par suite de cette distinction, *provinces consulaires* ou *provinces prétoriennes*); quelquefois, elles leur étaient assignées directement par le Sénat : la loi ne les leur accordait que pour un an ; il fallait des décrets spéciaux du peuple pour les conserver pendant plusieurs années. Le Sénat, ou le général vainqueur, rédigeait la *formula* (formule) de chaque province, c'est-à-dire la loi qui déterminait la quotité du tribut et la condition faite aux vaincus, lesquelles variaient d'une province à l'autre. De plus, une loi curiale, loi votée dans les comices par curies à l'effet de donner l'*imperium* (le commandement, le pouvoir, l'autorité) au magistrat élu dans les comices par les centuries, réglait tout ce qui concernait les gouverneurs de provinces. Toutes les villes d'une même province n'étaient pas également traitées : elles gardaient généralement leur organisation intérieure et leurs fêtes religieuses ; mais les unes étaient exemptes de l'impôt ou avaient le titre de *colonie latine*, ce qui ouvrait à leurs concitoyens l'accès au droit de la cité romaine ; les autres, sous le titre de *fédérés* et de *cités libres*, exemptes de l'impôt foncier (*vectigal*), étaient soumises à des prestations en nature (*stipendium*), vaisseaux, matelots, provisions de bouche, etc.; d'autres, appelées *vectigales* ou *tributaires*, payaient la capitation, l'impôt foncier en argent ou en nature (dîmes), les droits de douane (*portorium*), les redevances pour la jouissance des pâturages publics, des mines et des salines; il faut ajouter les impôts extraordinaires, corvées pour la réparation des routes, le logement des troupes, vivres pour la flotte et l'armée, fournitures à faire au préteur et à sa suite toujours nombreuse, ce qui donnait lieu à d'intolérables exactions. Le Gouverneur avait une autorité absolue, à la fois civile et militaire, et la déléguait à ses lieutenants et au questeur qu'il emmenait avec lui dans sa province : celle-ci était divisée en plusieurs districts, dits *fora* ou *conventus juridici*, que le gouverneur parcourait tour-à-tour pendant l'hiver, pour juger les appels des tribunaux des villes et de ses lieutenants. Ruinés par les dépenses qu'ils avaient faites à Rome pour acheter leur charge, ou voulant acheter à leur retour une plus haute magistrature, les gouverneurs pressuraient les provinces, et il était rare que les provinciaux qui avaient à se plaindre d'un proconsul osassent porter leur plainte au Sénat : à Rome, le magistrat prévaricateur était défendu et par l'argent volé à la province, qu'il répandait pour se faire

absoudre, et par les publicains, complices de ses déprédations et devenus ses juges, enfin par les plus nobles citoyens, qui, devenus, sous des prête-noms, les créanciers des provinces et des rois alliés, exigeaient de leurs débiteurs des intérêts énormes. Pour faire condamner un gouverneur, il fallait, comme dans le procès de Verrès, que les juges voulussent frapper un ennemi politique. Cette intolérable servitude explique la fréquence des révoltes, la facilité que rencontrèrent à soulever les provinces tous les ennemis de Rome : Sertorius en Espagne, les esclaves en Sicile, Mithridate en Asie, Tacfarinas, Firmus et le comte Gildon en Afrique ; enfin, l'empressement avec lequel les provinciaux accueillirent, en haine de l'autorité du Sénat et du peuple, le despotisme des Empereurs, qui surveillaient avec jalousie les gouverneurs et défendaient les provinces de l'oppression.

Auguste, frappé des désordres qu'avait fait naître la réunion, entre les mains d'un même magistrat, de toutes les fonctions civiles, administratives et militaires, commença de séparer les pouvoirs : au Sénat et au peuple furent données les provinces depuis longtemps soumises, et qui n'avaient pas besoin de fortes garnisons. Les gouverneurs de ces *provinces sénatoriales* n'exercèrent que le pouvoir civil ; dans de très-rares circonstances, on leur accordait le commandement d'une armée. Ils étaient nommés en apparence par le Sénat, en réalité par l'Empereur ; car Auguste choisissait, parmi les consulaires et les prétoriens, un nombre de candidats égal à celui des provinces, et on tirait ensuite au sort. Ce n'était donc pas l'élection des magistrats, mais seulement l'élection des provinces, qui était indépendante de la volonté du prince. En droit, et le plus souvent en fait, les gouverneurs des provinces sénatoriales ne restaient en charge qu'une année. Ils avaient toujours sous leurs ordres un questeur pour l'administration des revenus de la province Mais à côté de ce magistrat, et surveillant le proconsul lui-même, était le *procurateur du fisc* ou de *César*, chevalier ou même simple affranchi, chargé, dans chaque province, de l'administration des anciennes terres publiques, devenues domaines impériaux. Supérieurs en dignité hiérarchique aux gouverneurs des provinces impériales, les *proconsuls* ou *propréteurs du Sénat* leur étaient inférieurs en force et en puissance. En effet, les gouverneurs des *provinces impériales* pouvaient, sous les noms divers de *lieutenant de César*, *légats*, *procurateurs*, *présidents*, *préfets*, etc., exercer à la fois le pouvoir civil

et militaire, et garder leur gouvernement autant de temps qu'il plairait à l'Empereur. En mesure ainsi d'étudier les besoins des provinces, et recevant un traitement fixe, qui ne laissait plus de prétexte aux exactions, ils faisaient jouir les provinces d'une administration probe et plus éclairée.

De là, trois masses dans la totalité de l'Empire :

1°. Provinces sénatoriales ;
2°. Provinces impériales ;
3°. Etats vassaux ou alliés.

D'après ce partage, il fut assigné au Sénat un certain nombre de provinces, parmi lesquelles figure l'*Afrique*, comprenant la *Numidie*. La *Maurtanie occidentale* resta rangée au nombre des états vassaux. L'Empereur se réserva les provinces qui, situées sur les frontières, ou récemment conquises, ou habitées par des peuples turbulents, avaient besoin d'être maintenues par une force militaire imposante. Des provinces anciennes, non-comprises dans ce partage, la *Numidie* avait été réunie à l'*Afrique*, puis, en fut séparée par Caligula. Par la suite, certaines provinces furent subdivisées, ou l'on en forma de nouvelles aux dépens des autres.

Cette organisation persista jusqu'à Dioclétien (trois siècles environ), mais non sans que des exigences d'Etat, les besoins de l'Empire ou le caprice d'un prince, fissent passer, quelquefois, outre les remaniements ci-dessus indiqués, des provinces d'un ordre dans l'autre. *Les pays que les Romains soumirent après ce partage devinrent toujours des provinces impériales.*

A la mort d'Auguste, (14 ap. J.-C.), *vingt-neuf* provinces, dont onze sénatoriales et dix-huit impériales, formaient l'Empire Romain.

L'époque de la plus grande extension de l'Empire fut à la mort de Trajan (117); de nouvelles provinces avaient été formées : c'étaient, entre autres, sous Caligula, la *Numidie* (39), séparée de l'*Afrique* à laquelle Auguste l'avait réunie; sous Claude (43), la *Mauritanie Césarienne* (1) et la *Mauritanie Tingitane*.

L'*Afrique Romaine* existe désormais : c'est l'ancienne Libye (*Libya*)

(1) *V. Revue Africaine*, Tome 1er, page 90, l'article sur l'*ère Mauritanienne*, où l'on explique pourquoi, dans les inscriptions, la réduction de la Mauritanie Césarienne en province romaine se date de l'an 40 de J.-C., bien qu'officiellement elle n'ait eu lieu que trois ans plus tard. — *Note de la Rédaction.*

des Grecs, mot qui, chez les Romains, répond à peu près à ce que les Arabes appellent le *Moghreb* (le pays du couchant, le *Couchant*), à ce que nous nommons le *Nord de l'Afrique*, *l'Afrique septentrionale*, autrefois *Barbarie*. — L'*Afrique* resta province sénatoriale ; la *Numidie*, la *Mauritanie Césarienne* et la *Mauritanie Tingitane*, réduites, furent provinces impériales. — En 117, il y avait, dans l'Empire Romain, *quarante-huit provinces*, dont onze sénatoriales et trente-sept impériales.

L'empereur Adrien subordonna le pouvoir militaire au pouvoir civil, aussi bien à Rome que dans les provinces. Par la promulgation de l'*Edit perpétuel*, il avait délivré l'Italie de l'instabilité du droit prétorien ; Marc-Aurèle, en rendant l'*Edit provincial* étendit ce bienfait à tout l'Empire, et donna aux provinces l'uniformité du droit civil. Caracalla, en accordant à tous les habitants libres de l'Empire le droit de *cité*, fit disparaître les anciennes distinctions politiques de *Latins*, d'*Italiens*, de *Fédérés*, et de *sujets*. Les provinces les plus récentes furent assimilées aux parties les plus privilégiées de l'Empire, à l'Italie, à Rome même. Quant au nombre des provinces, il augmenta, pendant cette période, de quarante-huit à *soixante-quatre* (onze sénatoriales, cinquante-trois impériales); mais ces nouvelles provinces ne sont que des démembrements des anciennes, et la plupart sont d'une date incertaine. En Afrique, par exemple, la *Thébaïde* eut un gouvernement indépendant de celui du reste de l'Egypte (253).

En résumé, l'Empire Romain comprenait :

Avant l'Empire,	17	provinces ;
A la mort d'Auguste (14 de J.-C.),	11	provinces sénatoriales,
	18	— impériales,
Ensemble.....	29	provinces ;
A la mort de Trajan (117),	11	provinces sénatoriales,
	37	— impériales,
Ensemble.....	48	provinces ;
A la mort d'Adrien (10 juillet 138),	11	provinces sénatoriales,
	53	— impériales,
En tout.....	64	provinces.

La séparation complète des fonctions civiles et militaires, la création de quatre grandes *préfectures* et de départements intermédiaires appelés *diocèses* ou *vicariats*, afin d'affaiblir l'autorité des hauts magistrats, l'abolition de l'ancienne distinction des provinces sénatoriales et impériales, l'Italie ramenée à la condition commune, non plus seulement par des divisions de territoire analogues à celles du reste de l'Empire, comme avait fait Adrien, mais en payant les impôts dont elle avait été jusqu'alors exemptée ; — toutes ces réformes furent l'ouvrage de Dioclétien, qui jeta, en quelque sorte, les fondements d'un nouvel empire. On sentait dans l'Empire Romain, malgré son unité bien réelle, deux mondes très-divers, l'Orient et l'Occident; et chacun, à son tour, se subdivisait en deux autres : l'Italie et la Gaule, la Grèce et l'Asie-Mineure, en étaient comme les centres. De là, la *Tétrarchie* de Dioclétien, c'est-à-dire une forme de gouvernement, ou plutôt un système d'administration dans lequel le pouvoir fut partagé entre quatre personnes, deux Augustes et deux Césars.

Les trois administrations civile et judiciaire, militaire, financière, complétement séparées, furent confiées, dans chaque préfecture, à un *préfet du prétoire*, à un *maître de la milice*, au *comte des largesses impériales* de chaque Empire, après leur séparation définitive; dans chaque diocèse, à un *vicaire* ou vice-préfet, à un *comte militaire*; dans chaque province, à un *consulaire*, *correcteur* ou *président*, à un *duc militaire*, à un *rational* ou *procurateur*.

Ce système de Dioclétien, (284-305) fut maintenu et perfectionné par Constantin Ier, le Grand, et par ses successeurs. Mais Rome, toute pleine des souvenirs et des monuments du paganisme, ne pouvait plus être la capitale de Constantin ; voulant se soustraire au mécontentement, plusieurs fois exprimé, des habitants, qui, d'ailleurs, avaient vu avec indignation le meurtre de son fils Crispus, il choisit pour capitale Byzance, et cette ville s'appela, de son nom, *Constantinople* (330). L'Empire tout entier fut réorganisé. S'entourant, comme Dioclétien, de toute la pompe orientale, Constantin prit un certain nombre de ministres : le *præpositus sacri cubiculi*, grand chambellan, sorte d'intendant, de gouverneur du palais impérial ; le *magister officiorum*, espèce de ministre d'Etat, expédiant et faisant exécuter les édits impériaux ; le *quæstor sacri palatii*, chef de l'administration judiciaire; le *Comes rerum privatarum*, administrateur des domaines et du trésor de l'Empereur; le *Comes sacrarum largitionum*, qui veillait à la perception des im-

pôts et autres revenus publics; le *magister utriusque militiæ*, ministre de la guerre, auquel étaient subordonnés un *magister peditum*, un *magister equitum*, des *comites rei militaris*, des *duces limitum*, deux *comites domesticorum*, chefs de la garde de l'Empereur. Une noblesse de collation remplaça l'antique patriciat, et fut partagée en plusieurs classes (*nobilissimi, illustres, spectabiles, clarissimi*, etc.) Les fonctions militaires et les fonctions civiles furent, de nouveau et à tout jamais, nettement séparées. Constantin, divisant l'Empire en quatre *préfectures*, composa chacune d'elles de plusieurs *diocèses*; chaque diocèse fut lui-même formé de plusieurs des anciennes *provinces*. Pour subvenir aux frais de cette hiérarchie administrative, les impôts furent élevés à un taux excessif. L'armée reçut également une organisation nouvelle; elle comprit: 1° les gardes palatins (*palatini*) ou officiers du palais, dont le service auprès de l'Empereur, quoique le moins périlleux, fut le mieux rétribué; — 2° les légionnaires (*legionarii*), cantonnés dans les villes de l'intérieur; — 3° les gardes-frontières (*limitanei*), formés généralement de barbares, et chargés de repousser les autres barbares. La légion (*legio*), réduite à 1,500 hommes, perdit toute sa force.

De soixante-quatre provinces que l'on comptait dans l'Empire Romain à l'avénement de Dioclétien, ce nombre était monté à *cent dix-sept* à la fin du IV° ou au commencement du V° siècle. Ces provinces furent réparties, après la mort de Théodose, entre les Empires d'Orient et d'Occident, nouvelle division amenée par suite de la création des quatre grandes préfectures ci-dessus indiquées.

Chacun de ces Empires fut donc divisé en :

1°. — Préfectures, subdivisées en
2°. — Diocèses, décomposés en
3°. — Provinces, savoir :

L'Empire d'Occident eut	1° Préfectures	2		
	2° Diocèses.		6	
	3° Provinces..... ...			58
et l'Empire d'Orient,	1° Préfectures	2		
	2° Diocèses		7	
	3° Provinces			59
Ensemble	Préfectures.	4		
	Diocèses.....		13	
	Provinces.....			117

Rome et Constantinople restèrent en dehors de toute division. L'Empire d'Orient prit le nom de *Bas-Empire, Empire Grec* ou *Byzantin, Empire de Constantinople.*

Le partage de l'ancien Empire Romain entre les fils de Théodose, Arcadius (Orient), Honorius (Occident), donna lieu à une nouvelle distribution géographique qui, à partir du V° siècle, ne subit plus de modifications. Voici le tableau général de cette dernière division de l'Empire, tableau qui permettra de se rendre compte, *de visu*, de la place qu'occupait l'Afrique, à cette époque, dans ce vaste système gouvernemental.

TABLEAU

DE LA DIVISION GÉOGRAPHIQUE

de

L'EMPIRE ROMAIN.

EMPIRE D'OCCIDENT.

I. — *Préfecture des Gaules.*

DIOCÈSE DE BRETAGNE.	Bretagnes 1re et 2e.
	Grande-Césarienne.
	Flavie-Césarienne.
	Valentie.
DIOCÈSE DES GAULES.	Belgiques 1re et 2e.
	Germaniques 1re et 2 .
	Lyonnaises 1re, 2e, 3e et 4e.
	Grande-Séquanaise.
	Aquitaines 1re et 2e.
	Novempopulanie.
	Narbonaises 1re et 2e.
	Viennaise (plus tard subdivisée en 1re et 2e).
	Alpes-Grecques.
	Alpes-Maritimes.

DIOCÈSE D'HISPANIE.	Tarraconaise.
	Gallécie.
	Carthaginoise.
	Lusitanie.
	Bétique.
	Baléares.
	Mauritanie-Tingitane (1).

II. — *Préfecture d'Italie.*

DIOCÈSE D'ITALIE.	DIOCÈSE D'ITALIE PROPRE.	Rhéties 1re et 2e.
		Alpes-Cottiennes.
		Vénétie.
		Ligurie.
		Emilie.
		Flaminie.
	DIOCÈSE DE ROME.	Tuscie et Ombrie.
		Valérie.
		Picennum-Suburbicaire.
		Campanie.
		Samnium.
		Apulie et Calabre.
		Lucanie et Brutium.
		Sicile.
		Sardaigne.
		Corse.
DIOCÈSE D'AFRIQUE.		Afrique propre (Zeugitane).
		Byzacène.
		Numidie,
		Mauritanie-Césarienne.
		Mauritanie-Sitiflenne.
		Tripolitaine.

(1) La plus grande facilité des communications avec cette partie de l'Afrique par le détroit de Gibraltar la fit rattacher à l'Espagne. — *N. de la Rédaction.*

DIOCÈSE DE L'ILLYRIE.	Noriques 1re et 2e.
	Pannonies 1re et 2e.
	Valérie.
	Savie.
	Dalmatie.

EMPIRE D'ORIENT.

III. — *Préfecture de l'Illyrie.*

DIOCÈSE DE DACIE.	Dacies 1re et 2e.
	Mésie 1re.
	Dardanie.
	Prévalitane.
DIOCÈSE DE MACÉDOINE.	Macédoine.
	Thessalie.
	Epires (ancienne et nouvelle).
	Achaïe ou Grèce.
	Ile de Crête.

IV. — *Préfecture d'Orient.*

DIOCÈSE DE THRACE.		Mésie 2e.
		Thrace.
		Hémimont.
		Rhodope.
		Europe.
		Petite-Scythie.
DIOCÈSE D'ASIE.	PROCONSULAT D'ASIE.	Asie propre.
		Hellespont.
		Les Iles.
	VICARIAT D'ASIE.	Lydie.
		Carie.
		Lycie.
		Pamphylie.
		Pisidie.
		Lycaonie.
		Phrygies, Pacatiane et Salutaire.

DIOCÈSE OU COMTÉ D'ORIENT.	Isaurie.
	Cilicie (plus tard subdivisée en 2).
	Phénicie-Maritime et du Liban.
	Syries-Consulaire, Salutaire, Euphratésienne.
	Palestines 1re, 2e, 3e et 4e.
	Arabie.
	Osroène.
	Mésopotamie.
	Cypre.
DIOCÈSE DU PONT.	Bithynie.
	Honoriade.
	Paphlagonie.
	Hellénopont.
	Pont-Polémoniaque.
	Galaties 1re et 2e.
	Cappadoces 1re et 2e.
	Arménies 1re et 2e.
DIOCÈSE D'ÉGYPTE.	Egypte propre.
	Libyes 1re et 2e.
	Augustamnique.
	Arcadie ou Heptanomide.
	Thébaïde.

(A suivre)

E. Bache.

EXPLORATION DU DJEBEL ROU KAHIL

Départ de Djelfa. — Nous partîmes de Djelfa plusieurs officiers, dont M. Le Roux, adjoint au bureau arabe; le docteur Reboud, appelé par la grave maladie d'un de nos meilleurs caïds, devait, en même temps, nous servir de cicerone. Pour notre escorte, nous choisîmes quelques chasseurs arabes, un fauconnier, des slougui, et, pour nous préparer les bivouacs, notre fameux coureur Ben Saïdan, dont les longues jambes nerveuses l'ont fait garder au bureau arabe comme le plus sûr cavalier. Cet hémérodrome moderne n'était-il pas sublime, le jour où, s'adressant au propriétaire du plus solide coursier du pays, il lui disait: Tu veux arriver à Laghouat ce soir et tu pars de Djelfa au lever du soleil!! va, cours, je partirai en même temps que toi, ton cheval sera mort, et moi, je reviendrai à Djelfa demain soir. Ce qui eut lieu (près de 240 kilomètres aller et retour).

Nous marchions droit sur le pic S'eba' Mok'ran صبعة مقران (1,500 mètres au-dessus du niveau de la mer), servant de témoin pour indiquer la route du Sud à Djelfa. Le Ma'lba معلبة nous en séparait, vaste plaine aux champs interminables de halfa et de chîh شيح (artemisia herba alba), dont les Arabes fument la feuille sèche, après l'avoir pilée. Légèrement ondulée dans la partie qui s'étend jusqu'au S'eba' Mok'ran et jusqu'à Mouïlah' مويلح (28 kilomètres Est de Djelfa), en longeant le Guedid قديد (continuation du djebel Djellal جلال), elle devient fortement mamelonnée dans sa partie Nord, de Djelfa à Mouïlah'. Elle prend alors le nom de Abou Trifis ابو تريفيس. Deux routes carrossables, partant de Djelfa, la traversent; l'une se dirigeant à l'est, conduit à Bouçada, en passant à Mouïlah', l'autre à Meça'd par Moudjebara موجبارة, Aïn Naga عين الناقة. De Meça'd, elle continue jusqu'à Laghouat par Intila انتيلة et El-Assafia عسافية. Comme cette plaine nous semblait déserte, quand nous songions aux désastres que, l'année dernière, nous faisions éprouver aux gazelles! Jamais, de mémoire d'arabe, ces animaux n'avaient eu l'effronterie de s'aventurer sur le Ma'alba en aussi grande quantité: des myriades. Aussi, pas une seule goutte d'eau n'était tombée dans le Sahara. Nous nous montrions avec orgueil les endroits où nos

victimes avaient été les plus nombreuses. Hélas ! cette heureuse abondance ne reviendra peut-être pas de longtemps ! Aujourd'hui, nous en étions réduits à chasser *simplement* le pluvier gris qui, toutes les années, au commencement de l'hiver jusqu'au printemps, vient s'arrêter en vols innombrables dans le Zar'ez ou dans le Ma'lba, qu'ils ne dépasse jamais. Quand je dis simplement, j'ai tort, car le pluvier gris (فلال), pas plus gros, il est vrai, que la grive, n'en est pas moins plus délicieux. Des bandes de gangas (pteroclurus alchata de Ch. Donap et tetrao alchata de Linné) (فتة), guetta (ordre des gallinacées), que quelques personnes appellent sans raison perdrix anglaises, au cri presque semblable à celui du corbeau ; de koudri (كودرى), pterocles arenarius, autre espèce de gangas, venaient aussi s'abattre autour de nous en nuées épaisses. Quelques amateurs de gibier en mangent la chair coupée en menus morceaux et cuite, surtout avec du riz.

Nous arrivâmes au S'eba' Mok'ran ou Mor'ran (1). Voici l'origine de ce nom : Les Mok'ran avaient autrefois dirigé un puissant goum de razias dans le pays. Leur campement était au pied du pic où ils creusèrent même un puits (حاصى مغران hâci Mokr'an). Une vedette (شواف) veillait continuellement au sommet de la montagne, et, dès qu'elle voyait dans la plaine, le jour, des troupeaux, la nuit, un feu de tente briller dans le nord ou le sud, elle levait aussitôt son doigt dans la direction où elle avait signalé le butin. De là le doigt des Mor'ran (صبعة مغران). — De ce point, en tournant les yeux vers le nord, tout le djebel Sahari apparaît en entier et les Seba' Rous (سبعة روس), du côté de Guelt es-Set'el, entourés de leur vapeur bleuâtre, montrent au voyageur la route de Boghar ; du côté du sud, la vue traverse l'Ouis'âl (الويصال) pour ne s'arrêter qu'aux montagnes de Meça'd, dernière barrière au delà de laquelle commence le véritable Sahara, avec son sol sabloneux et caillouteux ; au sud-est, se découvrent les sommets sombres et décharnés du Bou Kah'il (بو كحيل), dont l'énorme base semble faire fléchir sous son poids l'extrémité de la plaine. Cela tient à une subite dépression de terrain vers les pentes sud du massif.

(1) Les tribus du Sud font une singulière confusion dans la prononciation du ق et du غ, disant *aka*, *kaba*, par exemple, au lieu de *ar'a* et *r'aba*. Il en est même qui, par une altération d'une autre nature, prononcent *R'addour* au lieu de *Kaddour*. — *N. de la R.*

Nous laissâmes le pic à droite pour descendre par une pente rapide et rocailleuse à Moudjebara, où nous arrivâmes peu d'instants après.

Le ks'ar Moudjebara fut construit à peu près à la même époque que celui de Meça'd. Il y a 80 ans, un homme des Oulad T'en'ba (fraction des O. Khenata, tribu des O. Naïl), aidé de ses enfants, dont l'un s'appelait Ranbi (رانبى), et de quelques autres personnes de la même tribu, eut le premier l'idée de venir bâtir, à deux kilomètres à l'ouest de la source appelée Moudjebara, les premières maisons du futur ks'ar, qu'il entoura de jardins. Mais, ces habitants ne purent jamais s'astreindre à rester fixés au sol ; il fallait trop de travail pour entretenir les jardins, réparer les murs qui pouvaient s'écrouler, creuser des saguia (conduites d'eau) ; les vieilles habitudes l'emportèrent sur le désir qu'un instant ils avaient eu de s'abriter sous un toit. La tente, qu'ils semblaient avoir dédaigneusement jetée dans un coin, ne se releva que plus fière, et bientôt, les immenses plaines, qu'ils avaient déjà tant de fois parcourues, leur offrirent plus d'attrait, en flattant davantage leur paresse. En effet, conduire des troupeaux, soigner leurs chameaux, contempler paresseusement la nature, était une occupation beaucoup moins fatiguante. Ils ne vinrent plus que rarement visiter leurs maisons ; enfin, ils abandonnèrent complètement leurs jardins, qui leur donnaient pourtant des fruits de temps à autre. Cet état dura jusqu'à l'arrivée des Français. Les anciens propriétaires ou leurs enfants, dès qu'il virent le pays pacifié et M. Colona d'Ornano, chef du bureau arabe de Djelfa, prendre avec intelligence la direction de leurs affaires, reprirent courage. Ils envoyèrent plusieurs des leurs en députation près de cet officier, qui leur accorda tout ce qu'ils demandaient. Les maisons se relevèrent rapidement, d'autres s'y ajoutèrent ; les jardins reprirent une nouvelle vigueur sous la main encouragée des habitants.

La source, qui se trouve à deux kilomètres du ks'ar, est abondante et promet une très-grande prospérité aux jardins futurs. La population est environ de 350 habitants.

A huit ou dix kilomètres à l'ouest de Moudjebara, dans la plaine qui s'étend entre le djebel Djellal et le djebel Teffara, au sud (تبعارة), se trouve Zakkar (زكار), habité par les Beni Mai'da (بنى مايدة).

On ne sait à quelle époque remonte la fondation de Zakkar, qui formait autrefois deux ks'our : l'un d'eux se trouvait à la sortie nord du Khaneg du djebel Teffara, et l'autre au milieu. Ce dernier avait la prééminence sur le premier par ses richesses, ses nombreux habitants, les ressources dont ils pouvaient disposer : aussi ne man-

quait-il jamais l'occasion de faire sentir sa force au plus faible, qui supportait en silence toutes les humiliations, les injustices, les avanies, dont les abreuvaient leurs tyrans orgueilleux, attendant patiemment le jour de la vengeance. Ce moment si désiré arriva; mais, la ruse était pour eux le meilleur moyen de réussir. Cependant, pour plus de précaution, ils appelèrent à leur aide les Sahari, leur donnèrent la plus grande partie de leurs troupeaux, en leur promettant, en outre, un riche butin. Le secret fut religieusement gardé des deux côtés. Pendant une nuit sombre, les Sahari vont s'embusquer dans les rochers voisins du ks'ar el-Guebli; en même temps, les habitants du village nord, avec un tumulte effroyable, attaquent leurs ennemis depuis longtemps endormis par une soumission obséquieuse. Dès qu'elle entend les hurlements de ses adversaires, toute la population du ks'ar sud, méprisant trop leur faiblesse pour prendre des armes, se rend à leur rencontre en poussant des cris, en agitant ses vêtements comme pour chasser un essaim de mouches ennuyeuses. Mais, à peine avaient-ils quitté leurs maisons, que les Sahari, sortant de tous les rochers, se précipitent sur le ks'ar, demeuré sans défense, le détruisent et en massacrent tous les habitants, pris entre deux ennemis. Le petit nombre échappé au carnage, voyant leur orgueil puni, leur puissance abattue, sentant qu'ils n'avaient aucun pardon à espérer de ceux qu'ils avaient tant de fois humiliés, s'enfuirent du côté de Teniet el-Had, où ils sont appelés Beni Mai'da Ech-Chouiya (1).

Les ennemis étant anéantis ou dispersés, le ks'ar Ed-Dahraoui, rassembla la djema, et, dans un conseil, l'abandon de leurs anciennes demeures fut décidé, car elles leur rappelaient trop de jours de honte: mais le principal motif était la nécessité de se rapprocher de la source éloignée de plus de deux milles: cette mesure était prudente, puisque l'ennemi en s'emparant de l'eau les forçait à se soumettre à lui en les mettant dans l'impossibilité de se défendre. Ils élevèrent donc, à peu de distance de l'ancien, un nouveau k'sar et créèrent des jardins; il se trouve à côté de la source appelée Za'rour (زعرور).

Tous ces événements s'étaient passés avant l'arrivée des Oulad Naïl dans le pays.

(1) L'histoire de notre Sahara Algérien se compose de massacres du genre de celui-ci, accomplis avec l'aide des nomades. Il n'y a pas une oasis qui n'ait à raconter quelque sanglante entreprise de ce genre. — *Note de la R.*

Lorsque les O. Naïl, venant du côté de Bouçada, se furent emparés du pays, les habitants du ks'ar, ne pouvant soutenir aucune lutte, préférèrent les avoir pour amis; ils s'allièrent aux Oulad Sa'd Ben Salem, mais principalement aux Oulad Teu'ba, chez qui ils contractèrent un grand nombre de mariages, et bientôt ils ne firent plus qu'un seul corps avec eux. Ils restèrent en cet état pendant tout le gouvernement turc et tant que dura l'influence d'El-Hadj Abd el-Kader. A cette époque, la discorde se mit entre les Beni Mai'da et les O. Teuba, à propos d'un assassinat, et les deux partis en vinrent souvent aux mains. Cependant, après que les parents du mort eurent reçu la dia, la discorde s'éteignit subitement; mais le fils de l'homme assassiné, Bessissa (بسيسة) (1), voulant venger son père, plongea son couteau dans le ventre du meurtrier pendant son sommeil, et la discorde reparut plus vive qu'elle ne l'avait encore été. Un conseil, formé des deux partis termina, d'un coup, les querelles qui pouvaient longtemps ensanglanter la ville, en condamnant à mort Bessissa. Le jugement fut exécuté et la tranquillité se rétablit dans le ks'ar.

Zakkar fut détruit deux fois: la première, par le général Marey-Monge; la seconde, par le général Yusuf, alors à la poursuite d'Abd el-Kader dans le Bou Kah'il, où il avait razié les O. S'ad B. Salem. Après le départ du général Marey-Monge, les habitants avaient reconstruit leurs maisons, sans pour cela devenir plus dociles; la leçon du général Yusuf fut plus salutaire; leur mutinerie cessa quand ils virent qu'il y avait plus d'avantage pour eux à rester complètement soumis.

Leur oasis renferme 250 habitants.

En quittant Moudjebara, on entre aussitôt dans la plaine de l'Ouisal, terminée par le djebel et l'oued Mergued à l'ouest (مرقد), par Meçad, Demmed au sud, et le Bou Kah'il à l'est. Le sol est recouvert d'une couche de sable apporté par les vents, qui la rend excessivement aride. Le halfa même, toujours vert, prend dans ce pays une teinte de sable; les touffes en sont maigres, rabougries; le genêt épineux

(1) *Bessissa* est le nom d'un mets fort connu des voyageurs sahariens et qui se fait avec du blé torréfié, puis concassé avec des dattes. Le tout forme une masse pulvérulente peu agréable pour un œil européen, qui se refuse à reconnaître un comestible dans cette espèce de poussière, dont l'odeur rappelle certaines pommades. Cependant, le goût sucré de la *bessissa* appaise un peu la faim; et on finit par s'estimer fort heureux d'en posséder un approvisionnement dans un pays où l'exactitude des repas ordinaires est rarement bien assurée. — *Note de la Rédaction.*

ou goundal (فندال, فندول anthyllis tragaconthoides) y est très-nombreux; les Arabes s'en servent pour nourrir leurs chameaux. Voici comment: ils enlèvent les piquants et noircissent au feu la tige ligneuse: ainsi attendrie, les chameaux, qui en sont très-friands, mangent avec avidité cette plante qui, après cette préparation, prend le nom de kedad (كداد).

Au milieu de cette plaine, se trouve Safiat el-Mekhatma, amas de rochers écroulés ou arrachés des entrailles de la terre par la colère d'un marabout: l'une de ces pierres, que les corbeaux et les aigles blanchissent de leurs fientes en venant s'y reposer, présente une assez grande anfractuosité du côté sud: la paroi du fond est ornée de dessins, d'écritures hiéroglyphiques, dont les hommes de Dieu qui l'ont habitée pourraient seuls donner l'explication.

Après avoir traversé l'oued Retan, qui sert d'asile à une partie des eaux de la plaine, lors des pluies, nous arrivâmes subitement à Aïn Naga, que nous cachait un mamelon.

Notre coureur, Ben Sai'dan, y était parvenu longtemps avant nous. Il avait dressé nos tentes près de la source, dont les eaux ont formé un marais couvert de joncs et fréquenté par les canards et les bécassines. Ce marais se déverse cinq cents mètres plus bas, dans l'oued H'asbaya, qui prend sa source au Kef H'amar Bou Zeguin, entre Moudjebara et Aïn Naga, et va se jeter dans l'oued Ilamouid'a. Un peu à l'ouest sont les roches appelées El-Merakib.

La fontaine d'Aïn Naga est, comme toutes celles dont se servent les Arabes, pleine de la fange des bestiaux: mais ils en acceptent la boisson sans aucune espèce de répugnance. Toutes leurs eaux, excepté celles des puits qui ne sentent que la peau de bouc, deviennent croupissantes par suite de leur insouciance; des gazs nauséabonds se forment au-dessus de la couche de vase noirâtre qui recouvre le fond de toutes les sources et en rendent l'approche très-malsaine. Bien heureux encore, si, avant d'arriver à l'eau, on n'enfonce pas jusqu'au cou dans la boue qui l'entoure. Une simple mesure, cependant, faisant violence à leur paresse, leur rendrait service malgré eux: il suffirait d'un léger travail, peu onéreux, dans le but de protéger la fontaine contre le pied des animaux, et que les Arabes devraient ensuite entretenir dans le même état Cela leur prouverait une fois de plus tout l'intérêt que l'on prend à leur bien-être, et, en même temps, que nous avons surtout la volonté bien arrêtée de rester dans le pays, ce dont ils doutent toujours, se fiant à de nombreuses prophéties. Si l'on ne trouve un moyen quelconque, les sources très-nombreuses dans le pays, finiront par disparaître peu à peu, comblées par le sable et les immondices de toutes sortes.

L'Ouis'al est le campement habituel des Oulad Oum el-Akhoua (أولاد أم الاخوة), pendant six mois de l'année. Quelques mots sur cette tribu, je crois, ne seront pas inutiles.

Appartenant à l'aghalik des O. Aïssa, les O. Oum el-Akhoua ont habité presque continuellement le Sahara, Dzioua et les environs de Tougourt; fraternisant peu avec leur voisins, jamais ils n'ont franchi le djebel Sah'ari, pour venir dans le Zar'ez ou dans les plaines de Aïn Ouessara chercher des pâturages plus abondants. Leur langage se ressent notablement de cet écart des autres tribus: en effet, beaucoup de leurs mots, quoique pur arabe, ne sont pas toujours compris par leurs voisins, chez lesquels ils ne sont pas usités. Leur prononciation, plus mâle, plus sauvage, ou plutôt plus vicieuse, est d'une grande difficulté. Jamais ils n'ont pu s'astreindre à la *Khedma* (1), soit en faveur d'Abdel-Kader, soit en faveur d'aucun autre pouvoir avant lui. Ahmed Ben Salem, lui-même, agissant au nom de la France, ne pouvait les voir se plier à son autorité. Ils sont pour le restant des O. Naïl ce que sont les Kabiles pour les Arabes du Tel, indépendants et farouches à l'excès. Il ne faut donc pas s'étonner si, chez les autres tribus, ils jouissent d'une grande réputation d'ignorance. On raconte que, pendant très-longtemps, ils n'ont connu ni le blé, ni l'orge. Lorsque, par hasard, ils en voyaient, ils demandaient d'un air étonné si c'était là le fruit des palmiers du Tel, ou bien si le grain n'en était que le noyau; comment on recueillait ces dattes et si l'on devait grimper sur l'arbre pour en détacher le fruit. Ils ignoraient les divisions de l'année en mois; aussi, le ramad'an n'était-il jamais fait dans son temps. Ils ne distinguaient une année d'une autre que par ses deux principales saisons, l'hiver et l'été.

Ils appellent leurs chefs de fractions (chioukh), des chiens de Nezla (كلاب النزل), image grossière, mais juste, empruntée à leurs habitudes pastorales.

La tribu se compose de neuf nezla ou fractions: les Oulad el-Ak'hal, O. Sidi Saa'd, O. Ben Djeddou, O. Ben Khelent, O. Chenna, O. Naceur, O. Gouisseur, O. Sidi Nadji, O. El-Kaki.

Aïn Naga est célèbre dans le sud par le combat qui s'y livra entre

(1) Ce mot, qui, au fond, signifie *travail*, se dit de la soumission *active*, complète, celle qui accomplit tous les devoirs et charges exigés par le suzerain. Aussi, quand on dit d'une tribu qu'elle *travaille*, c'est comme si on disait qu'elle est *soumise*. — *Note de la Rédaction*.

M. Colonna d'Ornano, à la tête de son goum, et les O. Oum el-Akhoua.

Combat d'Aïn Naga. — Dans le courant de l'année 1854, Mohammed Ben Abdallah et-Tlemçani, le dernier chérif du sud, cherchant à attirer à lui les Oulad Naïl, répandait parmi eux de nombreux écrits. Ses émissaires invisibles parcouraient sans relâche les tribus pour les engager à la guerre sainte. Le bureau arabe de Djelfa, bien qu'informé de toutes ces menées, ne savait encore sur qui faire planer ses doutes. Tout en ne perdant pas de vue les O. Naïl, il épiait patiemment l'occasion de sévir, occasion que le zèle inconsidéré des Arabes ne tarderait pas à faire naître. Les plus compromis étaient les O. Oum el-Akhoua, dont une cinquantaine furent arrêtés.

Et-Tlemçani se trouvait alors à Tougourt, en compagnie de Selman, cheikh de la ville. La prise de cette ville, dernier refuge des chérifs futurs dans notre Sahara, était jugée nécessaire. On parlait déjà beaucoup d'une expédition. Alors M. le lieutenant Colonna d'Ornano, chef du bureau arabe de Djelfa, fit venir ses goums des O. Naïl, pour leur apprendre un peu de la discipline nécessaire en campagne, et, surtout, pour avoir sous sa main la principale force du pays. Afin de donner à ses cavaliers l'habitude de camper, il ordonna une marche militaire vers l'oued Djedi: le convoi fut préparé, les chevaux fréquemment passés en revue étaient enfin ferrés, les chameaux devant porter l'orge, les provisions de bouche et les guerba, destinées à être remplies d'eau pour traverser la partie sèche du Sahara, furent amenés. Cette colonne, à laquelle furent joints les spahis de Djelfa, commandés par M. le sous-lieutenant de Gollerand, et quinze turcos, montés sur dix chameaux, partit de Djelfa, le 10 octobre 1854. Le même jour, elle campait à Moudjebara. Le lendemain, le camp fut installé à Aïn Naga; sous quatre faces, des postes avancés et des sentinelles de nuit furent placés sur les hauteurs, non pas que l'on se doutât de quelque surprise, mais pour habituer les Arabes à être, comme nos troupes, toujours sur le qui-vive. Dans la soirée, un courrier, couvert de poussière, apporta la fausse nouvelle de la prise de Sébastopol. La joie fut grande; les chefs indigènes invités à prendre le café, plein d'un bonheur factice ou réel, organisèrent pour le lendemain une grande fantazia, où chaque cavalier devait faire parade de son habileté et de sa vigueur à faire parler la poudre.

Le 12, le camp fut levé; la colonne se mit en marche et la fantazia eut lieu, en avant du goum, avec toute sa délirante émotion pour les Arabes: elle se dirigeait droit sur Meça'd. On était à peine à huit kilomètres d'Aïn Naga, lorsque le maréchal-des-logis De Bois-Guilbert vient avertir M. Colonna qu'une troupe d'Arabes armés se dirigeait sur le convoi, resté en arrière. On lui dit que ce sont, sans doute, les fantassins en retard de Ben Hachem, caïd des O. Oum el-Akhoua, venant partager l'allégresse générale, mais de les surveiller. Le maréchal-des-logis retourne sur ses pas. La troupe arabe est déjà au milieu du convoi; à peine, à son tour, y est-il arrivé, qu'un coup de feu part et casse la jambe de son cheval; il veut mettre pied à terre, mais un autre coup de fusil lui brise les reins à bout portant et le jette mort sur le sable. Alors le brigadier Toumi (aujourd'hui gardien de la smala du cercle) accourt raconter ce qui se passait: M. Colonna fait rétrograder son makhzen, garde le plus grand silence vis-à-vis du goum, auquel il donne l'ordre d'attendre son retour: M. de Gallerand harangue ses spahis; il sait leur inspirer le désir de la vengeance, car c'est un des leurs qui vient d'être assassiné. Un quart d'heure s'est à peine écoulé depuis le départ des deux troupes, lorsque une vive fusillade se fait entendre: les spahis et le makhzen chargeaient les O. Oum el-Akhoua dans les environs de la fontaine. M. le docteur Reboud part aussitôt à fond de train dans la direction des coups de feu. Sur sa route, il rencontre le cheval de de Bois-Guilbert, traînant péniblement sa jambe brisée: le convoi était dispersé; les chameaux effrayés couraient de tous côtés, après s'être violemment débarrassés de leurs fardeaux; les conducteurs s'étaient prudemment retirés: ici, des peaux de bouc, là, de l'orge répandu; les caisses à biscuit s'étaient entr'ouvertes dans leur chute, et quarante pas plus loin, le cadavre de De Bois-Guilbert, dépouillé de ses vêtements, mutilé (il avait été circoncis), mais reconnaissable encore, malgré les plaies dégouttantes qui couvraient sa poitrine et son visage; d'une large incision transversale s'échappait un gros paquet d'intestins. Près de là, une femme avait l'air d'arracher tranquillement du halfa: le docteur Reboud pensa qu'elle seule avait si affreusement mutilé le maréchal-des-logis. Du sommet du mamelon où il vient d'arriver, ses yeux plongent sur le lieu du combat. Tout le monde se groupait autour de M. Colonna d'Ornano, dont le cheval avait été tué sous lui; ses fontes avec ses pistolets étaient perdus; celui de M. de Gallerand avait essuyé cinq coups de feu, et le cordon retenant ses pistolets avait été coupé par une balle. Deux spahis leur offrirent leurs chevaux; ils ont été médaillés pour ce fait).

Cependant, les O. Oum el-Akhoua, d'abord repoussés, s'étaient refor

més plus loin et se dirigeaient sur le plateau où M. Colonna venait de ranger son makhzen et les spahis. Les quinze turcos, qui avaient été laissés avec le goum, apparurent à l'horizon, arrivant au grand trot de leurs chameaux, bien que n'ayant pas reçu d'ordre. Les O. Oum el-Akhoua avançaient rapidement. M. Colonna chargea le docteur Reboud de faire descendre les turcos au pied du mamelon, de les faire coucher à plat ventre et de ne tirer qu'à bout portant. On ne pouvait trop compter sur le goum. Tout étant disposé, l'ordre fut donné, les spahis et le makhzen se précipitent sur les O. Oum el-Akhoua, qui, massés confusément, s'avancent à leur rencontre. Les turcos, de leur côté, se multiplient autant que possible; plusieurs parmi eux sont cernés et enlevés. Une deuxième charge fait reculer l'ennemi, qui, n'ayant plus de munitions ou, peut-être, comme on le sut plus tard, n'ayant pu réussir à tuer le chef de la colonne, se disperse, en profitant de tous les replis de terrain pour se mettre à l'abri des balles qui le poursuivent.

Se doutant que la tribu avait le dessein de fuir vers le Chérif aussitôt après l'issue du combat, M. Colonna d'Ornano résolut de les arrêter. Poursuivre les fuyards aurait fait perdre du temps. On rejoignit le goum, déjà très-inquiet. Arrivé à Meçad, le cadavre de De Bois-Guilbert fut enterré dans le cimetière arabe. Il y avait eu du côté de la colonne 13 morts ou blessés. Les O. Oum el-Akhoua ont toujours caché leurs pertes, qui durent être grandes.

M. Colonna se dirigea vers les puits de Trifa, du côté de l'oued Djedi, par où la tribu était forcée de passer pour aller se joindre au Chérif : ayant appris cette marche, elle lui envoya des lettres implorant l'aman. M. Colonna redoutait une feinte. En effet, elle avait cru l'endormir par sa demande de pardon, et elle avait pris un autre chemin. M. Colonna remonta vers le Bou Kahil, dans la direction du Kaf el-Hamar, pour lui couper la route. Pendant ce temps, le chef d'escadron, M. Dubarail, commandant supérieur de Laghouat, arrivait avec le goum des L'arba et quelques compagnies de la garnison de Laghouat; le chef de bataillon, commandant supérieur de Bouçada, M. Pein, prévenu par M. Colonna, s'avançait de son côté, et M. Philebert, chef du bureau arabe de Bouçada, suivait les traces des O. Oum el-Akhoua, traces que laisse derrière elle une tribu pressée de fuir, tels que longs chapelets de moutons attachés ensemble, vêtements de toutes sortes, etc. Les goums battaient la plaine, tout en combinant leur mouvement avec celui de M. Colonna d'Ornano. Enfin, après bien des gorges difficiles traversées, dans la vallée de Tindjert, au milieu de tentes non dressées, apparurent les

O. Oum el-Akhoua prêts à la résistance. Attaqués par l'infanterie, ils gagnèrent les montagnes après un court combat. La cavalerie ramassa le butin. On retrouva les vêtements de De Bois-Guilbert.

En quittant Aïn Naga, le sol change de nature, il devient rocailleux et siliceux et ressemble tout-à-fait à celui de la chebika des Beni Mzab; les chameaux n'y pourraient longtemps marcher; pour les chevaux même il est très-difficile. Nous avancions, les uns chassant, les autres conversant sur un pays nouveau pour eux; puis, tout-à-coup, un slougui, sortant du milieu du groupe des cavaliers, s'élançait, rapide comme la foudre, à la poursuite d'une gazelle; le docteur, les yeux fixés au sol, cherchait des plantes inconnues et ne relevait la tête de temps en temps que pour répondre à nos questions multipliées. Les contreforts du Bou Kah'il, avec leurs lignes droites, représentent assez bien des ouvrages de fortifications, presque tous de même forme; un cordon de rochers court le long de leurs crêtes; leurs pentes abruptes, couvertes d'une rare végétation principalement de halfa, sont séparées les unes des autres par des ravins étroits et profonds. Nous traversâmes deux rivières: l'une, l'oued Tamdit (تمديت), prenant naissance vers les versants nord du Bou Kah'il, et l'autre, l'oued Cherifa, sortant des pentes est de cette montagne, vont jeter leurs eaux, quand elles en ont, dans l'oued Hamouida, aux pieds de Meça'd et de Demmed. Sur le parcours de la première, se trouve la daia des Oulad el-Ak'hal avec quelques maigres champs de labour. Leur lit assez large est si dur qu'il ne peut être entamé par le pied des chevaux: le gravier, le sable, cimentés ensemble par le limon que déposent les eaux, en ont fait un beton très-solide.

Entre l'Oued Tamdit et l'Oued Cherifa, le docteur recueillit quelques plantes.

Nous arrivâmes, enfin, au bas du mamelon en forme de cône sur lequel se trouvent les ruines découvertes par M. Le Roux, lors d'une excursion dans ces montagnes. Quelques jardins abandonnés, appartenant aux Oulad el-Atr'euch (اولاد الاطرش), fraction des O. el-Aouar (اولاد الاعوار), sont sur les bords de l'oued Ben Guezran (ابن فزران), coulant au pied même de l'ancien ks'ar. Une saguia, que l'eau de la source n'a pas la force d'alimenter, doit arroser ces jardins lorsque par hasard l'envie d'y cultiver des kabouya et des pastèques vient aux propriétaires. Une haie de pierre les entoure. Nous passâmes la nuit dans ce lieu afin de préparer nos jarrets aux rudes ascensions que nous méditions pour voir les ruines ou pour chasser le mouflon.

Le lendemain matin, dès le point du jour, nous gravissions péniblement le sentier conduisant au ks'ar Kahil, ou mieux, au ks'ar el-Il'iran. (قصر الحيران). Nous franchîmes le rempart en pierres sèches qui, en forme d'arc de cercle, va se lier aux côtés sud et nord du mamelon où se trouvaient, sans doute, les deux principaux points de défense. Les maisons, parfaitement indiquées et toutes de même forme, sont alignées sur deux rangs parallèles, de manière à ne former qu'une seule rue. Dans chacune, quatre colonnes carrées en pierres sèches étaient destinées, probablement, à soutenir le toit. Mais, ces ruines ne sont pas romaines, comme le prouvent le manque de pierres monumentales ou simplement de gros blocs de rochers que les Arabes n'auraient jamais su hisser au sommet du pic; les pierres des murs reliées entre-elles par de l'argile pure au lieu d'un solide mortier ; le peu d'abondance d'eau fournie par la source sortant du pic voisin, le Boum el-Leil (بوم الليل), et, mieux encore, un morceau de meule arabe que nous trouvâmes dans une maison.

Ces ruines offrent une forme identique à celles du vieux Zakkar, autrefois habité par les Chaouiya, et à toutes celles d'origine indigène qui se montrent sur une foule d'endroits élevés. C'était, à plus juste titre un nid de pirates, dans ces temps peu reculés où les Arabes du Sud et les autres ne vivaient que de pillage. Le ks'ar ainsi placé dominait la plaine, étendait son regard sur le Sahara jusqu'à l'oued Djedi ; rien ne pouvait passer sans être aperçu: il formait, avec Demmed, le Khaneg (défilé), que traverse l'oued Hamouida pour aller se jeter dans l'oued Djedi.

Je ne veux pas m'étendre davantage sur ce sujet ; le plan indiquera mieux que des paroles ce que peuvent être ces ruines. Mais, d'après les renseignements qui m'ont été fournis, les habitants de ce ks'ar s'appelaient les Beni Zeroual (بنى زروال). La position inexpugnable qu'ils occupaient leur permettait de se soustraire à toutes les vengeances que devaient leur attirer bien des brigandages. Une tribu, dont l'histoire ne se rappelle plus le nom, après avoir beaucoup souffert de leurs violences, réunit un jour ses guerriers: les plus braves et les plus intelligents songèrent à employer la ruse comme le seul moyen de faire tomber à jamais ce repaire redoutable. Ils envoyèrent dans la plaine quelques-unes de leurs tentes avec de nombreux troupeaux. Les Beni Zeroual, à la vue des tentes qui se dressaient, ne soupçonnant aucun piège, descendirent en foule : les chameaux étaient beaux, les moutons gras, les gardiens peu nombreux et mal armés. Mais, à peine avaient-ils mis la main sur une riche

proie qu'ils se virent aussitôt entourés par une multitude de cavaliers qui les mirent en fuite, pendant que d'autres, comme sortant de dessous terre, s'emparaient de la forteresse et la détruisaient de fond en comble.

Nous descendîmes pour nous mettre aussitôt en chasse du mouflon. Ben Hachem, caïd des Oulad Oum el-Akhoua, au moment de leur révolte, avait promis de nous en faire tuer. Nous nous dirigeâmes vers la plus haute crête du Bou Kah'il, le Chennoufa (الشنوفة), dans les parages duquel il disait en avoir signalé.

L'intérieur de la montagne n'est guère fréquenté que par les chasseurs de mouflons. Cet animal (je parle du mouflon), quoique fortement membré, ramassé sur ses pieds, à première vue d'une lourdeur telle dans sa conformation qu'on le prendrait aisément pour un jeune taureau, est d'une élasticité vraiment admirable: les roches les plus élevées, les pics les plus âpres, il les franchit avec une légèreté qui tient du merveilleux. Lorsqu'il n'est pas effrayé par les chasseurs, on le voit se tenir gracieusement, les quatre pieds rassemblés, sur un morceau de rocher large comme la paume de la main dominant un précipice. L'année dernière, il existait dans la pépinière de Djelfa un de ces animaux tout jeune, d'un bond il sautait sur le toit de la maison du jardinier, élevée de deux mètres, et d'un autre élan arrivait sur le bord de la cheminée.

Son corps est orné d'un jabot de longs poils pendant jusqu'aux genoux et ses deux pieds de devant, entourés de longs poils aussi, lui ont fait donner le nom de mouflon à manchettes. Lorsqu'il est adulte, il se nomme fechtal (فشتال), plus jeune, c'est el laroui (اللروى). Les cornes de la femelle n'atteignent jamais la grandeur de celles du mâle. Les principales plantes dont il se nourrit sont:

El-achnaf الاشناف, sinapis arvensis;
El-hamouid الحمويض, rumex thyrsoides ;
El-Bous' البوص, pousse de l'année et cœur de la touffe de halfa ;
El-a'djerem العجرم, salsola ligneuse (non décrite);
En-ndjem النجم, cynodum dactylum ;
Ez-zeboudj الزبوج, olivier sauvage.

Leurs mœurs suivent en tous points celles de la race ovine: les femelles ne portent qu'une fois l'an et mettent bas au mois de janvier un ou deux agneaux au plus. Leur âge se reconnaît aux dents.

Pour le chasser, les Arabes, dès qu'ils connaissent le lieu d'ordinaire fréquenté par ces animaux, soit une vallée, un pic, une

source, s'embusquent, en rampant le long des rochers, dans un endroit favorable, mais, cependant, de manière à se trouver contre le vent, car, l'odorat très-subtil du mouflon lui fait, de bien loin, deviner un ennemi. Une fois posté avantageusement, le chasseur, le fusil appuyé sur une pierre, vise tout à son aise et tue le plus souvent. C'est ainsi qu'agit Ben Hachem, un des chasseurs le plus renommés du pays et vivant aujourd'hui du produit de sa chasse : plus adroit, plus sobre que le meilleur chasseur des Alpes, dans une année il en a tué 152 ; aujourd'hui ce serait impossible, vu le petit nombre de ces animaux restant dans le pays. A l'explosion du coup de feu, si le mouflon n'a pas été atteint, il relève la tête et, n'apercevant pas d'ennemi, il se remet tranquillement à brouter ou à dormir. Si, au contraire, le chasseur est vu, à l'instant, s'accrochant aux flancs de la montagne, il s'enfuit de rocher en rocher, et, telle est, au dire des Arabes, la souplesse de cet animal que, du sommet du pic le plus élevé, il s'élance d'un bond dans la vallée, tombe sur ses cornes et ses genoux, protégés par une forte callosité, et la vallée le repousse comme une balle élastique sur le pic voisin.

Quand le mâle (kebche كبش) se trouve avec sa femelle (na'dja نعجة), et son petit (kherouf خروف), alors qu'il est poursuivi par les chasseurs ou par les chiens, il cherche à attirer sur lui seul l'attention et le danger ; et, pendant que la mère avec son nourrisson cherche à gagner, le plus rapidement possible, les rochers, lui prend une autre direction, s'arrête d'un air étouné, pour donner au chasseur le temps de l'atteindre ; puis, lorsqu'il voit sa famille en sûreté, il échappe comme un trait à l'espoir de ses ennemis. Si, dans cette fuite, il est attaqué par des slougui (levriers), il se défend hardiment contre eux à l'aide de ses puissantes cornes ; il n'est pris que rarement de cette manière.

Si une tribu en chasse, environnant la montagne où il se trouve d'ordinaire, réussit par ses cris, par la poursuite des redoutables slougui, à l'attirer dans la plaine, la chasse devient une fête, car alors c'est l'affaire des chevaux, des chiens, de la poudre et non plus de la ruse et de la fatigue.

Après plusieurs heures d'une course pénible, nous réussîmes à faire sortir dans la plaine un magnifique fechtal : nous le forçâmes sans beaucoup de peine et le prîmes vivant. De retour au bivouac, à l'aide de fortes lanières de cuir, nous l'attachâmes par les pieds et les cornes à un solide pieu fiché profondément dans la terre, pour l'envoyer le lendemain à Djelfa. Mais, le lendemain, nous le trouvâmes étendu sans vie, à côté des courroies brisées et rompues

en cent morceaux. Pendant la nuit, il avait tant fait d'efforts pour recouvrer sa liberté qu'il était mort au moment de voir son dessein couronné de succès.

Le mouflon et le ledni (اللدمي gazelle de montagne) se trouvent aussi, mais en petite quantité, dans les montagnes formant le Khaneg de Demmed, dans le djebel Taffara, à l'ouest de l'Ouis'al et au sud de Zakkar, dans les montagnes des Oulad Ben A'tia (اولاد بن علية) et des Sah'ari el-Ata'ya (سحارى العطايا), principalement dans le Kaf Meïs.

Les panthères se montrent de temps en temps dans le Bou Kahil ; elles sont assurées d'y trouver une proie, mais elles n'y séjournent pas, parceque la montagne, dénuée d'arbres et de broussailles, ne leur offre aucun fourré pour se cacher. Quant au lion, il n'y vient jamais.

Vers le commencement est du Bou Kahil, existe la kheloua appelée *mimouna* (خلوة الميمونة), profonde caverne, suivant les Arabes, ayant sa sortie dans un des derniers pics ouest de la montagne. Elle fut, autrefois, creusée par les compagnons du prophète, alors que, défaits à Ta'dmit (تضميت), ils cherchaient, par la fuite, à éviter la poursuite des Romains. Depuis ce temps les Arabes la croient habitée par des marabouts, mais aucun d'eux n'oserait s'y aventurer dans un but de simple curiosité. Les khouan, chaque année, y viennent sacrifier des moutons, des boucs, etc. ; ils y restent trois jours et trois nuits à prier ; chacun d'eux apporte sa natte et la laisse en partant.

Les saints habitants de cette caverne jouissent de la faculté de changer de forme ; ils préfèrent ordinairement celle du mouflon. Les femelles, pour étancher leur soif, leur prodiguent leur lait, et les mâles, pour apaiser leur faim, viennent d'eux-mêmes tendre la gorge à leurs couteaux. Aussi, les chasseurs ne tuent jamais ceux qui paissent autour du redoutable sanctuaire, dans la crainte de tuer un des amis de Dieu. Ils ont toujours présent à la mémoire le malheur arrivé, il n'y a pas très-lontemps, au nommé Kord el-Oued, des O. Rahma (Biskra), mort l'année dernière, âgé de 120 ans. Ce chasseur, ignorant sans doute la sainteté du lieu, vint, un jour, se poster à l'affut du mouflon à l'entrée même de l'antre. Il entendit bien un murmure extraordinaire autour de lui, mais, pensant que c'était le bruit du vent s'engouffrant dans l'abîme, il s'en inquiétait peu. Il était là depuis quelque temps, lorsque un superbe fechtal apparaît tout-à-coup devant lui, s'arrête, fixe des yeux étranges sur les siens comme pour lui demander par quel droit téméraire il veut

lui empêcher l'entrée de sa demeure. Kord el-Oued, tout entier au plaisir de faire une belle chasse, ne se donna pas la peine de comprendre ce muet langage; il ajuste avec soin sans que l'animal ait fait un pas pour fuir ou pour avancer: son fusil part avec une explosion terrible que multiplient encore les échos de la caverne, mais, ô prodige! aussitôt après la détonation, le chasseur reçoit à la poitrine un choc violent comme celui d'une pierre lancée avec force; en même temps, le bois de son fusil se brise en cent morceaux, le canon se partage dans toute sa longueur. Le chasseur tombe sans connaissance: il reste trois jours et trois nuits dans un profond sommeil. A son reveil, il porte la main à sa poitrine et la retire pleine de sang; à ses pieds se trouve la balle aplatie: au lieu d'aller frapper l'animal, elle s'était retournée contre lui.

Je n'étais pas mort, racontait-il; mais, depuis ce jour, lorsque je prends mon fusil, je ressens à la poitrine une douleur pareille qui ne dure qu'un instant, il est vrai, mais qui me rappelle l'action criminelle que j'ai failli commettre. Et, quand le gibier est à ma portée, l'arme tremble toujours entre mes mains; la nuit je rêve de ce mouflon, je le vois toujours devant moi, et le jour, quand je chasse, il me suit partout, marche avec moi, s'arrête quand je m'arrête et ne cesse de me regarder du même regard de reproche. Il en est toujours de même quand je vais faire une action contre le bien.

Lalla Khodra resta onze ans dans cette caverne, pour y méditer sur les paroles de la religion; elle était fille de sidi Ameur Bou Serra, chef d'une corporation religieuse pareille à celle des Aïssoua et dont la koubba s'élève dans les environs de Bône. Les marabouts, sous la forme de mouflons lui apportaient sa nourriture.

Il existe une autre caverne dans les environs de Bou Drin, au sud du Ksar Antila. Elle aurait sa sortie à Taguin; celle des Sahari Oulad Ibrahim (Est de Guelt es-Stel), où l'on marche pendant trois jours et trois nuits avant d'en rencontrer la fin, est aussi fréquentée par des marabouts logeant dans de superbes maisons qu'aucun œil arabe n'a jamais vues.

Après plusieurs heures d'une ascension périlleuse, nous arrivâmes à Amoura par le chemin qui suit la crête du Boum el-Leil.

Les habitants de ce Ksar ont différentes origines : ce sont les Oulad Soltan. أولاد السلطان Leur ancêtre des Oulad Djellab (famille des chefs de Tougourt) vint habiter Amoura, on ne sait pour quel motif, probablement pour se mettre à l'abri du chef de la tribu;

Les Haraïr (الحرايز) appartenant aux Arib (cercle d'Aumale);

Quelques individus des Oulad Sidi Bouzid (Djebel Amour);

Enfin les O. Mazouz et les Allacha أولاد معزوز والعلاشة de l'ahel R'omra (près de Tougourt) اهل غمرة.

Toutes ces fractions se trouvant un jour réunies par la volonté divine aux environs du Bou Kahil, s'assemblèrent en conseil et fondèrent, d'un commun accord, un ks'ar, qu'ils appelèrent Amoura (عمورة), parce que l'emplacement qu'ils trouvèrent aride à leur arrivée, ils le cultivèrent pour y former des jardins. Ces jardins se trouvent aux pieds du Kaf Takouket, sur la corniche sud duquel est bâti le village.

Ces premiers habitants entourèrent le nouveau ks'ar d'imposantes fortifications, car, dans ce temps-là, l'iniquité était grande: R'omra, ruiné de fond en comble, voyait ses habitants dispersés de tous côtés: une partie d'entre eux, appelés encore aujourd'hui Ahel R'omran, se réfugia dans le cercle de Biskra; d'autres, les Gonadza الفنادزة se retirèrent vers le nord, à Goudjela (فوجيلة) (ouest de Taguin); les O. Mazouz, et les Allacha aidèrent à bâtir Amoura; la dernière fraction de R'omra, les Oulad ben Djeddou (أولاد ابن جدو) autrefois se trouvaient aussi à Amoura, ils se retirèrent partie chez les Oulad oum el-Akhoua (أولاد أم الاخوة), partie chez les O. Yahya ben Salem (أولاد يحيى بن سالم).

Voici l'histoire de leur expulsion :

Après avoir été forcés d'abandonner R'omra, les O. Bou Djeddou, entendant parler d'Amoura vinrent s'y établir, y construisirent une mosquée servant en même temps d'école. En effet, leur principale occupation était de parcourir tous les livres pour accroître la science dont ils étaient les dépositaires dans le Sahara; en un mot, ils étaient des tolbas renommés, apprenant la lecture et l'écriture aux enfants et donnant des leçons de science à ceux qui la recherchaient. On n'entendit pas autrement parler d'eux pendant très-longtemps: mais vint un jour où, pleins d'orgueil, ils se crurent assez forts pour braver Dieu, se jetant dans le crime. Une porte du ks'ar avait été de tout temps affectée spécialement aux femmes, lorsqu'elles sortaient pour aller puiser de l'eau à la source.

Le démon souffla dans l'oreille de ces enfants du péché, et, sans respect pour les amis qui leur avaient offert l'hospitalité lorsqu'ils étaient malheureux, ils séduisirent ces femmes et souillèrent de leurs désordres le ks'ar. Leur réputation de turpitude s'étendit bien loin dans l'ouest, et leurs visages, pour cela, ne pâlissaient pas sous le poids de la honte. Cependant les habitants, d'abord surpris d'une pareille audace, ne purent naturellement supporter tant d'infamie : ils se réunirent en conseil et, par les serments les plus solennels, jurèrent

de punir cette famille de fornication. Ils écrivirent leur serment et chaque chef de famille en prit une copie. Comme ils n'étaient pas assez forts pour les attaquer ouvertement, ils employèrent la ruse. L'occasion ne tarda pas à s'en présenter. Ils massacrèrent ce que Dieu voulut ; ceux qui purent échapper au carnage, n'eurent la vie sauve qu'à la condition de ne jamais rentrer dans Amoura. C'est alors qu'ils se retirèrent chez les O. oum el-Akhoua, dont ils forment une des fractions, et se mélangèrent aux O. Yahya b. Salem.

Après cet acte de vigoureuse justice, les habitants du ks'ar que la nature du lieu, outre les fortifications qu'ils avaient ajoutées, mettait à l'abri de toute crainte, purent jouir dans la paix et le bien-être du produit de leur travail.

Amoura bientôt servit d'entrepôt aux el-Arba (1) (les quatre الاربعة) qui campaient presque toujours du côté du Mzab : ils enfermaient dans les silos du village leurs grains, leurs effets les plus précieux et la plus grande partie de leurs razzias.

A cette époque, les O. Nail se trouvaient à Meh'aguen (محاقن) sur les bords de l'oued Cha'ir (واد الشعير) et dans les environs de Bouçada. Cette tribu s'accroissant tous les jours, leur territoire ne pouvait plus leur suffire ; ils empiétaient sur les possessions de leurs voisins : plus de la moitié était déjà à l'ouest d'Amoura, lorsque les el-Arba, pour s'opposer à cette invasion, ou plutôt attirés par l'espoir d'un riche pillage, vinrent à leur tour camper près de Demmed. Ils restèrent longtemps à observer les Oulad Nail sans oser les attaquer ; d'instinct, ils redoutaient déjà ces rudes adversaires qui, tant de fois, devaient leur disputer le droit de naviguer dans le Sahara. Les O. Nail, sans faire attention à leurs futurs ennemis, s'avançaient toujours envahissant, comme la crue d'eau irrésistible, les terrains qui s'offraient devant eux. Enfin, les el-Arba, voyant que le résultat du combat qu'ils méditaient ne leur serait sans doute pas favorable, se retirèrent du côté de Laghouat, et les O. Nail purent alors librement s'étendre sur la terre dont ils sont restés les maîtres jusqu'ici.

Les habitants d'Amoura, établis sur une terre sèche et complètement stérile, par conséquent impossible à la culture, éprouvaient beaucoup de misères pour exister. Ils allaient bien chercher leurs moyens d'existence à Bouçada ou chez les Oulad Djellal, même quelques-uns parmi eux tiraient de la fabrication du goudron des bénéfices modestes,

(1) Cette tribu fut ainsi nommée parce qu'elle se partageait autrefois en quatre grandes fractions.

mais suffisants pour vivre ; d'autres encore possédaient quelques chameaux, des moutons, dont ils échangeaient les produits ; mais quand une année de famine arrivait, que les troupeaux ne rencontraient pas un brin d'herbe, alors tous les habitants étaient obligés d'émigrer vers un pays où la vie était plus facile. Après la cessation de la sécheresse, les propriétaires de jardins revenaient dans le village, mais ceux qui trouvaient qu'à Amoura il fallait trop s'industrier pour vivre, restaient dans ce pays qu'ils avaient d'abord choisi comme lieu de refuge. Le village perdit ainsi beaucoup de sa population.

Après la mort d'Aïssa ben Soltan, chef de la fraction des O. Soltan, homme probe et plein de générosité, les O. Sidi Bou Zid, envieux du bien-être et de la considération que ses vertus avaient jetés sur ses frères, voulurent les exiler de force. La rixe ne fut pas trop sanglante : il n'y eut que quatre morts des deux côtés. La réconciliation entre les deux partis ne tarda pas ; la paix et la tranquillité, depuis lors, n'ont pas été troublées.

280 habitants est le chiffre de sa population.

(A suivre)

ARNAUD,

Interprète de l'Armée.

MŒURS ET COUTUMES KABILES.

I.

Les populations de la Kabilie Orientale, comme celles du Jurjura, si longtemps rebelles à toute domination, ont conservé des coutumes et des usages traditionnels qu'il est très-intéressant pour nous d'étudier et de bien connaître. Déjà la *Revue Africaine* a publié, sous le titre *Une charte Kabile*, un travail très-curieux de M. le lieutenant-colonnel Hanoteau, sur les habitants du Jurjura; la découverte dans la Kabilie Orientale d'un document écrit ayant quelque analogie avec la charte de M. Hanoteau, m'a amené à rechercher de nouveaux détails, à demander des explications, à la suite desquelles j'ai recueilli les faits que je vais signaler. — Ce sont des éléments épars dont la nouveauté entre, je crois, dans le cadre de la *Revue*, en ce qu'ils consistent en coûtumes pleines d'originalité, souvent même grossières et barbares, mais qui ont cependant un côté sous lequel se révèle le caractère et l'esprit de ce peuple primitif.

Avant la conquête du pays, les tribus de la Kabilie Orientale, inattaquables dans leurs montagnes, vivaient dans une anarchie complète: indépendantes les unes des autres, elles n'obéissaient qu'à leurs djemaâ, composées des anciens ou de ceux qui, par leur valeur, leur fortune ou leur force physique en imposaient à la multitude. Les Beys de Constantine, ayant sur elles une action plutôt nominale que réelle, étaient incapables d'y introduire leur domination, à plus forte raison de proscrire et de réformer certaines coûtumes traditionnelles réprouvées par les préceptes du Koran. La désastreuse tentative d'Osman dans la vallée de l'Oued el-Kebir (bas Reumel), démontre combien, chez ces montagnards, l'autorité des Beys était méconnue (1).

Les Kabiles, musulmans par la forme, ont accepté du Koran tout ce qui pouvait flatter leurs intérêts ou frapper leur imagi-

(1) La seule répression dont disposaient les Beys était de faire arrêter les Kabiles travaillant à Constantine ou dans les tribus Arabes, de les garder en otages et, quelquefois, de les faire décapiter, pour punir les fautes commises par leurs frères.

nation superstitieuse, mais ils n'ont pu se résoudre à renoncer aux coutumes transmises par leurs ancêtres. Si parfois un kadi ou un taleb quelconque, voulant faire application de la législation musulmane, protestait contre cet état de choses, sa voix était méconnue, la volonté de la djemaâ et l'*ada*, la coutume, prévalait toujours, d'où est venu le proverbe :

Chez le Kabile, le Kadi juge,
Mais la Djemaâ annule le jugement.

Un Kabile, qui avait une affaire d'intérêt à régler avec son voisin, s'en fut trouver un taleb nouvellement établi dans la tribu et le pria de lui écrire une liste de témoins le déclarant seul et légitime propriétaire de la chose contestée. Le taleb refusa, dit-on. Quelques jours après, le kabile revenait à la charge, mais cette fois avec les mains pleines.

« Voilà, dit-il; dans l'une sont cinq bacetta (12 fr 50 c.) pour payer ton papier;

» Dans l'autre, il y a cinq balles dont je vais charger mon fusil et ceux de mes fils, si tu ne fais point ce que je demande (1). »

Le taleb persista sans doute dans son refus, car on m'a assuré que, le lendemain de cette visite, il déguerpit pour aller habiter chez des gens moins sauvages.

Cependant, la tradition rapporte qu'à une époque déjà reculée, un marabout très éclairé, sidi Hassen des beni Ourtilan, tribu à l'Ouest de Sétif, entreprit de régénérer la société kabile et de détruire par la force ce que la persuasion n'avait pu obtenir. Il parvint à adoucir les mœurs de quelques tribus, mais comme la tâche était difficile et longue, la mort l'arrêta dans son œuvre civilisatrice. Aucune tentative de ce genre ne fut renouvelée depuis lors.

(1) Les Kabiles, très crédules et très superstitieux, ont grande confiance aux écrits de leurs taleb. Ceux-ci leur confectionnent des amulettes possédant le pouvoir de les rendre invulnérables, d'écarter tout maléfice, de rendre leurs femmes fécondes, de faire tomber la malédiction céleste sur l'objet de leur haine.

Ils font aussi, en faveur du plus offrant, des listes de témoins vrais ou supposés, certifiant un fait quelconque. Il arrive souvent que les deux parties en procès produisent de ces listes émanant du même taleb, qui leur donne également des droits incontestables mais contradictoires.

Chez les habitants de la Kabilie orientale, on ne rencontre pas, comme chez ceux de la confédération des Zouaoua, de l'Oued-Sahel, du Bou Sellam ou du Babor, de ces grands et populeux villages, aux maisons solidement construites, blanches et recouvertes en tuiles, qui dénotent un certain bien-être résultat du travail et de l'industrie. Depuis le versant oriental du Babor et jusqu'à l'Edoug près de Bône, on ne voit généralement que de pauvres cahutes en clayonnages ou en torchis, recouvertes en dis ou en liège, dans lesquelles gens et animaux logent pêle-mêle (1). Les demeures de quelques richards font seules exception à cette situation générale.

A partir de cette même limite, le langage change également : on ne parle plus et on ne comprend même pas la langue Kabile proprement dite. La langue usuelle est un arabe corrompu par la prononciation vicieuse de certaines lettres et l'emploi fréquent de locutions avec lesquelles, moyennant un peu d'attention, on se familiarise aisément au bout de quelques jours.

La lettre ك kaf, se prononce *tche* et les mots *melk*, *balek*, *andek*, deviennent : meltch, baletch, andetch.

L'emploi de notre préposition *de* qui s'exprime par le mot *di* semble également anormale lorsqu'on entend ces Kabiles pour la première fois, par exemple :

La fontaine de Bou-Mouche, l'aïn *di* Bou-Mouche ; la montagne des oulad Asker, djebel *di* oulad *Astcher* (2).

La lettre *a* se rend souvent par le son *é*, à peu près comme le prononcent les juifs algériens.

De même que leurs frères des Zouaoua, les kabiles orientaux sont forcés, pour pouvoir vivre, de se rendre de temps en temps dans le pays arabe, où ils travaillent comme moissonneurs, jardiniers ou manœuvres. Au moment de quitter les bois qui couvrent leurs montagnes pour descendre vers les régions arides et dénudées, ils font un vœu au principal marabout de leur

(1) Il est bien probable que c'est ce pays sauvage, et non l'Edoug, qui correspond au mont Pappua où le dernier roi Vandale, Gelimer, se refugia momentanément après les victoires de Bélisaire. — *Note de la Rédaction.*

(2) Un homme de la tribu des oulad 'Asker se dit Askratni.
id. des beni Habibi id. Habibatni.
id. des oulad Haïa id. Haïaoui.

patrie pour qu'il leur soit propice et favorise leur voyage. Ceux du Zouar'a, oulad Asker, par exemple, s'adressent à leur marabout, sidi *Ouchenak*, dont la mezara est sur la montagne entre Fedj el-Arbâ et Fedj-Fdoulès. Voici textuellement leur prière, écrite par un taleb de l'endroit :

يا سيدي وشناف
انا ماشي للفبلة پ حماك
اذا رجعت على خير وعافية
نعطيك الوعدة
واحد الخبيزة دي بو معراف
واحد الشمعة وزوج سردي دالجاوي

O sidi Ouchenak', je me rends dans le Sud,
Sous ta protection ; si je reviens bien portant
Et en paix, je te donnerai une offrande :
Un petit pain d'orge (bou mâraf),
Une petite chandelle et deux sous d'encens.

II.

Le 15 juin 1860, la colonne expéditionnaire de la Kabilie orientale pénétrait au cœur du pays des beni Khettab, principaux instigateurs de la révolte qui avait éclaté et établissait son camp sur le djebel Tafortas, le chauve, dont la cime (1251 mètres) marque en effet le commencement de la zône où la végétation ne peut atteindre.

Le 19 juin, une colonne légère de quelques bataillons sans sacs poussait une reconnaissance vers le pic de Sidi-Mârouf où, assurait-on, les rebelles s'étaient retirés avec leurs familles et leurs troupeaux.

Le Sidi Mârouf est un immense rocher aride, plein d'anfractuosités, surmonté de plusieurs dentelures aux formes bizarres que nos troupiers, dans leur langue pittoresque, ont baptisé du nom de *Cornes du diable*. Il se détache de tous côtés par des

ravins, des précipices et des abîmes d'une profondeur prodigieuse, qui se perdent sur les bords de l'oued Haïa, affluent de l'oued el-Kebir (bas Reumel). — Il n'est relié au système du djebel Bou Touïl, dont le Tafortas est le point culminant, que par un col rocailleux très-étroit.

Vers le couchant et au pied du rocher qui se dresse à pic, un bouquet d'arbres, arrosé par une belle source, forme une oasis au milieu de laquelle existe, sous un gourbi en dis, le tombeau de Sidi Maroûf (1), marabout vénéré qui a donné son nom à la montagne.

Au moment de notre arrivée, les abords du gourbi étaient encore garnis d'un grand nombre de vases, de plats et de tasses en poterie, qui avaient sans doute servi quelques jours avant à la *Zerda* (2) ou assemblée solennelle dans laquelle se décida l'attaque et le pillage de l'établissement forestier de MM. Bocq et Delacroix, près des beni Meslem.

Du côté opposé au gourbi, vers le point où le petit col rocheux fait sa jonction avec le pic de Sidi Mârouf, existent des grottes naturelles que les insurgés avaient abandonnées peu avant notre arrivée. Nos éclaireurs pénétrèrent dans ces cavernes et y trouvèrent quelques pots de beurre et des outres remplies de couscous. Dans un coin et au milieu d'un tas de chiffons et de guenilles, un zouave découvrit plusieurs tubes en roseau renfermant des papiers roulés. Ces papiers n'avaient aucune importance : c'étaient pour la plupart de simples notes de grains prêtés, des témoignages recueillis pour des affaires d'intérêt, etc..... ; enfin, j'y trouvai le document, curieux, à mon avis, dont je vais donner la transcription textuelle avec une traduction.

(1) La légende de Sidi Mârouf ne rapporte rien de remarquable :
La tradition a perdu le souvenir des miracles de ce saint homme, venu dit-on de Bagdad où il existe encore des oratoires qu'il aurait fondés. On dit seulement que le bruit du canon se fait entendre à Sidi Mârouf chaque fois qu'un événement extraordinaire doit survenir.
Lors de l'expédition du bey Osman, dans l'oued el-Kebir (1804), cette canonnade surnaturelle aurait fait retentir tous les échos de la vallée.

(2) Les Kabiles et même les Arabes entendent par Zerda زردة une réunion solennelle sur la tombe d'un marabout vénéré quelconque, où, après avoir délibéré et pris une décision sur une affaire en projet, tous les assistants participent à un repas pour cimenter leur union. A la suite de ce banquet, tous les convives jurent par la mémoire du marabout et le طعام والملح la nourriture et le sel mangés en commun, d'accomplir ce qui a été décidé. Ces zerda avaient ordinairement lieu pour combiner une prise d'armes, organiser une insurrection, ou cimenter la paix entre deux tribus réconciliées, après une longue lutte.

(1) Oulad Barche, probablement corruption du mot M'barcek, le Kaf. s'étant transformé en Chin

Ce document, ou plutôt ce fragment, car il est malheureusement trop succinct, est relatif à un réglement ou *Kanoun* établi par la djemâa des oulad Barche (1), fraction de la tribu des beni 'Aïcha.

Après la pacification de la Kabilie orientale, vers le mois d'août 1860, lorsque toutes les tribus se présentaient à notre camp pour y recevoir nos ordres et être organisées d'une manière régulière, je montrai ma trouvaille de Sidi Mârouf à plusieurs membres des djemâa; — on me dit que ces sortes de réglements étaient en effet en usage dans leurs tribus et qu'ils y faisaient loi.

Texte.

الحمد لله وحده صلى الله على سيدنا محمد وءاله وصحبه وسلم

امـا بعد فقد حضر بين ايدينا جماعة اولاد برش جملة كبيرا وصغير

واتفقوا على من ضرب على مالهم فيعطون ديته على المصباح والمعطية

كذلك على المصباح وكذلك من ضرب على النيف على زوجته وزوجة

ابن عمه وكذلك الضيف من ضرب عليه اذا كان صاحب معلوم

والبحيرة والحما والوسيف وغير ذلك من النيف وقتل او جرح احد

من ما ذكر فيعطون ديته او البطال على المصباح وكذلك من

ضرب على مصلحة الجماعة من بلاد ارتغمت او دخلت وقتل او جرح

كذلك يعطون ديته على المصباح وكذلك اذا مات احد من

الجماعة واراد وليه ان يقتل وقتل احد من الجماعة فيسدي المقتول

واما خاين النهار اذا فتلـه احد من الجماعة فيعطون ديته على المصباح والمعطية يعطيها القاتل وحده فقط واما في الليل على المصباح جميع ما يعطون فيه واذا انسرقت سريقة من الجماعة ودارت الجماعة وفرعوا لمن يبزع وامتنع فخسارته اريال وكذلك من امشا مع ولي المقتول وكلا شيء من الباني فلا رجوع له عليه والسلام والشهود الحاضرين لما زبر على بن سليمان والامرابط احمد ابن بو عزيز واحمد بن سعد وغير ذلك من حضر جمع كثير وكاتبه احمد بن بلقاسم بو لبصير تاب الله عليه .امين

TRADUCTION.

« Louange à Dieu unique!

Que Dieu répande ses bénédictions sur notre seigneur Mohammed, sur sa famille et ses compagnons, salut.

» La totalité de la djemaâ des oulad Barche, grands et petits, a comparu par devant nous et il a été convenu que :

» Celui d'entr'eux qui frapperait pour sauvegarder les biens de la tribu, la dïa (1) serait payée par mesbah' (2), la maât'ia (3) également par mesbah';

» Celui qui frapperait par amour-propre pour (l'honneur de) sa femme ou pour la femme d'un parent;

» Celui qui frapperait pour protéger un homme auquel il aurait accordé l'hospitalité, si cet homme est connu pour son ami;

(1) *Dia.* — prix du sang, un millier de francs en Kabilie.

(2) *Mesbah'* — lampe et, par extension, la maison toute entière. *Doukhan*, fumée, cheminée, est souvent pris dans la même acception, c'est le *bit*, tente, des Arabes. C'est analogue à notre expression « village de tant de *feux*. »

(3) *Maatia.* — don, donation, chez les O. Barche, comme chez quelques autres tribus, la maatia consiste dans les frais du repas de diffa qu'il est dans les coutumes kabiles d'offrir à la djemaâ lorsqu'elle se réunit pour régler une affaire. Je dirai plus loin en quoi consistait la maatia dans certaines tribus.

» Ou bien pour faire respecter son jardin, son verger, sa récolte (1) ou tout autre chose dont la violation porterait atteinte à son amour-propre;

» S'il a tué ou blessé son adversaire dans l'un des cas prévus ci-dessus, la dïa et l'indemnité pour mettre fin aux représailles seront payées par mesbah;

» Celui qui aura frappé dans l'intérêt de la djemaâ, pour empêcher l'empiétement ou l'incendie du territoire, s'il a tué ou blessé quelqu'un, la dïa sera également payée par mesbah';

» Si un membre de la djemaâ succombe, que les parents du défunt exigent la mort du meurtrier (la peine du talion); si cette mort a lieu, la *vendetta* sera terminée;

» Si un voleur est tué pendant le jour par un membre de la Djemaâ, la dïa sera payée par mesbah', mais la maat'ia sera donnée seulement par le meurtrier.

» Si le voleur est tué de nuit, l'indemnité à payer sera répartie entre tous.

» Un vol ayant été commis au préjudice de la djemâa, et celle-ci s'étant assemblée pour tirer au sort qui d'entre eux doit faire les recherches, si celui que le sort a désigné refuse d'accomplir sa mission, il sera condamné à payer un rial.

» Et de même, celui qui, ayant accompagné les parents d'un homme tué (pour régler la dïa), aurait mangé, c'est-à-dire reçu de l'argent ou objets de valeur, on ne pourra pas lui en réclamer la restitution. Salut.

» Les témoins présents à la rédaction de cet écrit sont : Ali ben Seliman et les marabouts Ahmed ben bou 'Aziz, et Ahmed ben Saâd, et beaucoup d'autres qui ont assisté.

» Écrit par Ahmed ben bel Kacem bou Lebecir. — Que Dieu lui fasse miséricorde, amen! »

III.

Avant la création de nos circonscriptions judiciaires, c'est-à-dire l'installation de kadis dans les tribus, les Kabiles se mariaient selon l'*ada* ou coutume de leurs ancêtres.

(1) Par le mot وسيق charge, chargement, les Kabiles entendant tous les produits de la terre pouvant se transporter, comme les céréales, fruits etc ..., j'ai cru pouvoir traduire par le mot céréales.

Ces mariages étaient de deux sortes : زواج الجدي zouadj el-Djedi, et زواج المعطية zouadj el-Ma'at'ia.

Pour le zouadj el-Djedi, le mariage au chevreau, on égorgeait un chevreau comme pour sceller les conditions acceptées par les familles (1). Le mari s'engageait à payer au père de sa femme une dot dont la quotité variait entre 70 à 90 bacetta (175 à 225 fr.). Bien souvent il ne possédait point cette somme, mais il comptait sur ses amis pour la réaliser. En effet, au jour indiqué pour la noce, tous les amis accouraient, suivis de leurs femmes et de leurs enfants, chacun apportant son offrande pour le nouveau couple. Les teboul et les zerna (tambourins, clarinettes) retentissaient, et quelques guerriers de la troupe, leur fusil à la main, dansaient ou plutôt exécutaient toutes sortes de gambades en chantant et *faisant parler la poudre*.

Si le nouveau ménage n'avait pas de maison, les amis venaient encore à son aide, les uns coupant des perches ou pétrissant le torchis, les autres apportant du *dis* (*stipa tenacissima*, espèce de graminée) ou des planches de liége destinées à couvrir la nouvelle habitation.

Par le fait du mariage *djedi*, la femme était non-seulement la propriété de son mari tant que vivait celui-ci, mais encore, après sa mort, elle faisait partie de l'héritage et devenait la propriété des héritiers. A cette occasion, il se passait une scène qui mérite d'être

(1) Les Indigènes n'ont su me donner aucune explication sur l'origine du Zouadj Djedi qui serait, disent-ils, de la plus haute antiquité. C'est peut-être un usage payen qui remonte à l'époque de la domination vandale, romaine ou numide. Je ne possède pas les éléments nécessaires pour faire des recherches à ce sujet. Mais pour faciliter celles que pourrait entreprendre la *Société historique*, je dois dire qu'il existe un grand nombre de ruines antiques dans toute la partie de la Kabilie orientale comprise entre le Babor et l'Edoug. — A Fdoulès, est l'inscription qui fait mention de la grande tribu berbère des Ketama; près de là, se trouvent les ruines d'établissements romains. Sur le plateau d'el-Aroussa, chez les Beni Ftah, sont encore des ruines romaines, ainsi que le monument druidique dont j'ai signalé l'existence à la Société, en 1860. J'ai vu également des ruines romaines chez les Beni Khettab, les Beni Habibi, les Beni Meslem, etc. Chez les Oulad Ali, est la grande ruine dite *Medina di-Boutou*. Chez les Beni Toufout est le grand poste de Arta di Sedma. Non loin de la route de Collô à Philippeville, on m'a signalé d'autres monuments druidiques. Du reste, tous ces vestiges antiques feront l'objet d'une notice et d'une carte indicative que j'adresserai à la *Revue*.

rapportée. Dès que le mari avait cessé de vivre, celui des héritiers qui le premier jetait un haïk, un burnous, un linge quelconque sur la tête de la veuve, en devenait propriétaire par ce fait, sans contestation de la part de ses co-héritiers. Si elle avait des enfants, ceux-ci étaient élevés dans la maison de son nouveau maître qui gérait ce que leur avait laissé leur père jusqu'à ce qu'ils atteignissent l'âge viril.

Si le mari était mécontent de sa femme, eût-elle contracté des infirmités depuis son mariage (1), eût-elle en quelque sorte perdu de sa valeur première, il avait le droit de la renvoyer dans sa famille et d'exiger la restitution intégrale de la somme payée en dot. Le mari gardait toujours les enfants s'il en avait eu de la femme répudiée.

L'autre mode de mariage se nommait, comme nous l'avons dit, *Zouadj Madti'a*, mariage de la femme donnée. Voici dans quelles circonstances il avait lieu : lorsqu'un meurtre avait été commis, le coupable était condamné par la djemaâ à payer la dia s'élevant à mille francs environ. Celui-ci, ne pouvant réunir la somme nécessaire, ce qui avait presque toujours lieu, se libérait en donnant une fille de sa famille, ainsi que 50 bacetta, dites *Hak el-Kefen*, prix du linceul du défunt.

Cette fille maat'ia devenait plutôt l'esclave que la femme de l'individu auquel elle était donnée. Malgré les mauvais traitements dont elle pouvait être victime, malgré les pénibles travaux auxquels on pouvait l'astreindre, il fallait qu'elle vécût et qu'elle mourût dans la nouvelle famille dont elle était la propriété exclusive; le sang avait payé le sang ! Quoique sortant du cadre que je me suis tracé, je crois pouvoir mentionner ici un usage des montagnards de l'Aourès, ces kabiles du Sud de la province de Constantine. Mon intention est de donner ici un aperçu comparatif de la condition de la femme chez ces peuples berbers.

Lorsqu'une femme, entraînée par les conseils d'un amant, voulait abandonner le toit conjugal, elle employait le moyen en usage nommé la *guerba*, l'outre. Elle se rendait, comme d'habitude, à la fontaine pour y faire sa provision d'eau; là, elle soufflait et emplissait d'air sa peau de bouc qu'elle abandonnait aux abords de la

(1) Les femmes de la Kabilie orientale vont non-seulement à l'eau et au bois, mais encore elles travaillent à la moisson, cueillent les olives, aident à défricher. Aussi, à 30 ans elles sont complètement usées.

fontaine ; puis elle allait rejoindre son amant. Le mari abandonné ne tardait pas à s'apercevoir de l'absence de sa femme : la peau de bouc remplie de vent lui expliquait clairement son départ. Dès qu'il connaissait le nom du ravisseur, il se rendait chez celui-ci en armes, accompagné de ses frères et amis. Il fallait que l'amant préféré restituât immédiatement la dot ou que mort d'homme s'en suivît. La dot payée, l'honneur était satisfait et la femme restait chez son amant

Mon collègue, M. Hénon, qu'un long séjour à Biskra et Batna a parfaitement initié aux mœurs des Berbers de l'Aurès, m'a raconté le fait suivant : Si un mari se dégoûte de sa femme et convoite celle de son voisin, il propose un échange à ce dernier. Le troc, s'il est avantageux, s'opère sans difficultés, moyennant une compensation en argent pour la femme plus vieille ou moins jolie.

Les cas d'adultère étaient très-rares dans la Kabilie orientale, parce qu'au moindre soupçon d'infidélité, le mari coupait la gorge à sa femme sans qu'il eût à craindre les poursuites de la famille. Je ne parle pas de la justice, puisqu'aucune autorité n'avait mission d'y veiller. La djemaâ considérait le meurtrier comme suffisamment puni par la perte de la somme que lui avait coûté sa femme.

Si une jeune fille avait été promise en mariage à un Kabile et que l'appât du lucre eût poussé le père de celle-ci à manquer à sa promesse, pour la donner à un autre, le jeune homme dédaigné et tous les siens se considéraient comme profondément blessés dans leur amour-propre. On prenait les armes, il s'en suivait souvent des luttes acharnées, des alternatives de revers et de succès de part et d'autre, jusqu'à ce que l'un des partis lâchât pied et donnât satisfaction à ses adversaires en abandonnant ses prétentions sur la femme en litige.

« C'était le bon temps! disent encore quelques vieux Kabiles : nous étions indépendants, chacun était son maître (*Soultan ras-ou*, sultan de sa tête); l'homme courageux ne craignait personne, il tuait sans pitié son ennemi, — la vie d'un homme n'était pas plus appréciée que celle d'une mouche ! » (textuel)

Le plus grand outrage, le plus grand châtiment qu'on puisse infliger à un Kabile est d'incendier sa maison; non point que cette maison représente une valeur importante, mais parce qu'à sa conservation, au respect qu'on a en quelque sorte pour elle, se rattache un sentiment d'indépendance ou d'amour-propre.

Chez ce peuple arriéré, passionné et sans frein, ce mode d'insulte

était souvent employé pour assouvir une vengeance qu'on n'osait avouer dans la crainte de représailles où la vie était en jeu. Si le propriétaire d'une maison brûlée parvenait à reconnaître la main d'où partait l'offense, il s'en plaignait à sa djemaâ. Alors, si le coupable appartenait à une autre tribu, il y avait prise d'armes et combats; s'il était de la tribu même, la djemaâ se transportait à sa demeure, commençait par la réduire en cendres, puis faisait abattre ses bestiaux, qui étaient donnés en *dîfa*.

Lorsqu'un incendie accidentel consumait une maison, qu'un ouragan détruisait une récolte ou qu'une épizootie décimait ou enlevait un troupeau, tous les frères de la tribu venaient au secours des victimes du sinistre.

Les ventes de terres, d'oliviers ou de jardins étaient rares entre Kabiles; ils préféraient les mettre en gage, رهينة, pour leur valeur approximative. Le prêteur en jouissait jusqu'à ce que son débiteur ou ses héritiers restituassent la somme prêtée.

(A suivre)

L. Féraud,
Interprète de l'armée.

Constantine, juillet 1862.

LA MUSIQUE ARABE

SES RAPPORTS AVEC LA MUSIQUE GRECQUE ET LE CHANT GRÉGORIEN.

Historia, quoquo modo scripta, placet.

(V. les nos 31 32 et 33 de la *Revue Africaine*)

CHAPITRE IV

Tétracorde et hexacorde. — Instruments usités chez les Hébreux, chez les Grecs, chez les Arabes, et qui servent encore à l'exécution de la musique populaire en Espagne. — *Gosba*. — *Taar* et *Dof*. — *Kanoun*, harpe de David. — *Djaouak*. Légende, flûte à sept trous. — *Raïta* et *Gaïta*. — *Atabal*. *Atambor*. *Derbouka* — Violon ou *Kemendjah*, *Rebab*. — *Kouitra*. — Les anciens n'ont pas connu les propriétés de l'octave. — consonnances de tierce et de sixte. — Boèce. — St-Grégoire. — Gui d'Arezzo pose les bases d'une gamme unique et réunit dans son système d'hexacordes les premiers éléments d'où doit jaillir le nouveau principe musical, l'harmonie. — Le guitare moderne ; fusion des deux systèmes.

I.

Je vais chercher maintenant à expliquer comment le principe musical ancien, basé sur le système des tétracordes, passa au système des hexacordes avant d'arriver à celui de l'octave qui le régit à présent.

Dans ce sens, l'examen des différents instruments usités chez les Arabes nous sera d'un grand secours, puisque nous y trouverons la classification des sons réduite dans quelques-uns à un seul tétracorde se suffisant à lui-même, développée dans d'autres jusqu'à une étendue de trois octaves et trois notes, étendue qui devait être la limite extrême des sons appréciables produits par des instruments aussi imparfaits.

Quelqu'hésitation qu'on ait d'ailleurs à admettre un système musical régi par le tétracorde ou même par l'hexacorde, il nous faudra bien en reconnaître l'existence dans la flûte à trois

trous donnant quatre sons seulement ; un *tétracorde*, dans la guitare accordée par quartes, puis par quartes et sixtes ; enfin dans le rebab, ce violon primitif qui, à la position ordinaire, n'a qu'une étendue de six notes, *hexacorde*.

D'un autre côté, si on admet l'influence des Arabes en Europe, notamment depuis le huitième jusqu'au quatorzième siècle, influence qu'on ne saurait mettre en doute à l'égard de la littérature tant dans le midi de la France qu'en Espagne et en Italie, il nous sera permis de croire que cette influence dut se porter aussi sur la musique qui, avec la poésie, formait la partie essentielle de la Gaye-science, la science des Trouvères et des Ménestrels.

C'est là, à nos yeux, le côté important de cette étude, puisqu'on peut en tirer des renseignements curieux et intéressants pour une période presqu'inconnue de l'histoire de la musique.

II.

« Des tambours et des flûtes de la plus grossière espèce furent trouvés au milieu des îles les moins peuplées, et l'on peut prouver par des exemples multipliés à l'infini que la musique est absolument la même chez tous les peuples barbares. »

Ainsi s'exprime M. Fétis dans sa traduction de *l'Histoire de la musique* par Stafford.

Une flûte et un tambour résument aussi l'orchestre populaire des Arabes ; ces deux instruments sont en général, sinon de la plus grossière espèce, au moins essentiellement primitifs.

Un roseau percé de trois trous forme la flûte nommée *Gosba*.

Une peau séchée tendue sur un cercle de bois en forme de tambour de basque et voila le *Tarr*. Quelquefois, ce tambour affecte la forme carrée, principalement chez les tribus errantes du Sahara. On l'appelle alors *Dof*.

Joignons à ces deux instruments un chanteur et nous aurons la musique arabe telle qu'on l'entend le plus ordinairement.

La flûte à trois trous donne quatre sons en comptant celui qui se fait sans le secours des doigts, c'est-à-dire en laissant les trois trous ouverts. C'est l'instrument chantant chargé de soutenir la voix du chanteur en jouant constamment le texte de la chanson. Dans les ritournelles, entre chaque couplet, les

variantes consistent en espèces de trilles imitant les sons tremblés, puis dans la répétition du chant en sons plus aigus, obtenus par la pression des lèvres sur le bout du roseau, dont l'orifice sert d'embouchure, et enfin dans le mélange de ces deux différentes sonorités.

Les dimensions du Gosba sont à peu près les mêmes que celles de notre grande flûte.

Notons dès à présent ce fait que le changement des sons graves aux sons aigus s'opère, non pas à une octave de différence, mais bien à une quinte, ainsi que cela a lieu avec le fifre des bateliers provençaux ou avec la flûte à bec des musiciens de certaines provinces de l'Espagne. Cependant la mélodie chantée et jouée ne dépasse jamais l'étendue du *tétracorde*, si ce n'est dans les enjolivements dont je viens de parler.

L'accompagnement est fait par le tambour dont le rhythme, toujours égal, régularise celui de la chanson, en même temps que son timbre voilé semble lui faire une espèce de ba continue.

Nous voyons dans la bible qu'à l'occasion du passage de la mer Rouge, Moïse et les enfants d'Israël chantèrent un hymne d'action de grâces. Mariam, la prophétesse, sœur d'Aaron, prit en main un tambourin, *tof*, et toutes les femmes la suivirent en dansant (1).

Le *tof* des Hébreux ou *dof* des Arabes, avec la forme carrée, existe encore en Espagne, où il joue le même rôle sous le nom de *aduf*. Là, comme en Afrique, il marque le rhythme des vieilles chansons populaires dont l'étendue n'excède pas quatre notes.

III.

A propos du *tof* des Hébreux, on objectera, sans doute, la *harpe de David* et les quatre mille chanteurs de Salomon. Voyons, dès à présent, ce qu'était cette harpe ; cela nous conduira directement à

(1) Le chanteur qui le premier s'acquit une juste renommée après l'installation de l'islamisme, fut un appelé Towais (il était à Médine), esclave d'Arwa, mère du troisième kalife Othmân (Osmân), fils d'Affan. Arwa affranchit Towais. Ce fut lui qui inventa le tambour de basque carré (*Femmes Arabes depuis l'islamisme*, ch. XXI).

l'examen du système musical (1) des Anciens arrivé à son plus grand développement quant au nombre des sons appréciables avec leurs instruments.

On se ferait une étrange idée de la harpe de David, si on se la figurait semblable à celle qu'on emploie de nos jours. Une chose cependant fait croire à de grandes dimensions pour cet instrument. On parle de soixante-quinze cordes.

Or, la harpe de soixante-quinze cordes est encore en usage chez les Arabes, principalement à Tunis et à Alexandrie. On l'appelait chez les Hébreux *Kinnor ;* chez les Arabes son nom est *kanoun* ou *ganoun*. Les Grecs avaient un instrument semblable nommé *kynnira*.

Cette harpe se pose sur les genoux de l'instrumentiste, et, malgré ses soixante-quinze cordes, elle n'est guère plus grande ni plus lourde qu'une guitare. Les cordes n'ont pas plus de 80 ou 90 centimètres dans leur plus grande longueur. Elles sont tendues horizontalement sur une boîte harmonique en bois d'érable recouverte d'une peau séchée comme celle d'un tambour. Cette boîte harmonique a la forme d'un triangle aigu. On pince les cordes au moyen de petites baleines ou de becs de plume fixés à l'index et au medius de chaque main par des anneaux (2).

Les seuls enjolivements que comporte la nature du *kanoun* sont des gammes ascendantes et descendantes exécutées en faisant glisser rapidement les becs de plume sur les cordes, et cela toujours en se soumettant au rhythme de la chanson marqué par un instrument à percussion.

Les deux doigts de chaque main employés pour pincer les cordes pourraient faire supposer une suite de sons simultanés produisant l'harmonie ; il n'en est rien. Le joueur de *kanoun* se sert de l'index de chaque main dans les passages rapides et dans les gammes glissées ; l'emploi des quatre doigts n'a lieu que pour l'exécution des notes répétées, genre d'enjolivement dont j'ai déjà parlé au sujet de la kouitra. Le kanoun joue le même rôle que la kouitra dans les concerts arabes.

Quant aux soixante-quinze cordes, elles sont accordées par

(1) Il est bien entendu que j'appelle *système* l'ensemble des sons classés à cette époque, depuis le plus grave jusqu'au plus aigu.

(2) Cette harpe perfectionnée devint plus tard le *polyplectrum*, dont on attribue l'invention à Gui d'Arezzo. C'est là la première forme de l'épinette, pour arriver à notre piano.

trois à l'unisson, ce qui réduit à *vingt-cinq le nombre des sons formant l'étendue du système basé sur le tétracorde*. Encore, arrive-t il souvent que les musiciens négligent de mettre les cordes extrêmes dont l'emploi est très-rare. Alors l'étendue du *kanoun* est seulement de *trois octaves*, comportant *soixante-six cordes*, par suite de la suppression des trois sons les plus aigus.

Le mode d'accord est conforme au premier ton du plain-chant. La corde la plus grave donne le *ré* et les sons se succèdent dans l'ordre naturel : *ré-mi-fa-sol-la-si-do-ré*, etc.

Avec soixante-six cordes, l'étendue est de trois octaves, de *ré* à *ré*.

Avec soixante-quinze cordes, elle est de trois octaves et trois notes, de *ré* à *sol*, *limite extrême des sons appréciables sur des instruments aussi imparfaits*.

IV.

Revenons au tétracorde.

Les chansons populaires les plus anciennes, avons nous dit, *sont renfermées dans les quatre sons de la flûte à trois trous*. Le tétracorde se suffit à lui-même, et ce n'est que dans quelques enjolivements qu'on entend une cinquième note glisser rapidement.

Comment le système des sons s'est-il développé pour atteindre trois octaves, que nous savons être l'étendue du *kanoun* ?

L'adjonction d'une corde en haut ou en bas s'explique facilement pour la lyre. Pour la flûte, au contraire, il n'y a pas de transition entre l'emploi de la flûte à trois trous, formant un tétracorde, et celui de la flûte à six trous, donnant la réunion de deux tétracordes conjoints.

Je n'ai recueilli, à ce sujet, d'autres renseignements qu'une légende. La voici :

Mohammed était un des plus célèbres musiciens de Constantine; on l'appelait à prendre part à toutes les fêtes, d'où il revenait toujours comblé de présents.

Cependant Mohammed était triste. Quelle pouvait être la cause de sa tristesse? Hélas ! son fils, qui promettait d'hériter de son talent et de sa réputation, était mort peu de temps après son mariage, et le vieux musicien ne cessait de demander au Prophète de le laisser vivre assez longtemps pour qu'il pût transmettre ses connaissances musicales à son petit-fils, dernier rejeton de sa race.

L'enfant, qui se nommait Ahmed, manifesta de bonne heure un goût prononcé pour la musique ; bientôt, le vieillard lui ayant confectionné une flûte dont la grandeur était appropriée à ses petites mains put l'emmener avec lui dans les fêtes, où chacun le félicitait sur le talent précoce de son petit-fils, et l'assurait qu'il parviendrait à l'égaler.

Un jour que l'enfant était resté seul à la maison, Mohammed fut fort étonné, en revenant chez lui, d'entendre une musique qui semblait produite par deux instruments. Pensant que quelque musicien étranger était venu le voir, il pressa le pas, mais, en pénétrant dans la cour, il ne vit que son fils qui, ne l'ayant pas entendu venir, continuait à jouer de la flûte, et produisait, à lui seul, cet ensemble de sons tout nouveau.

L'enfant, ayant introduit l'extrémité de sa petite flûte dans celle de son grand-père, avait obtenu une étendue de sons jusque-là inconnue sur cet instrument. Et comme Mohammed le questionnait au sujet de sa découverte, il répondit simplement qu'il avait voulu que *sa voix suivit celle de son aïeul*.

En effet, les sons de la petite flûte suivaient graduellement ceux de la grande, ou, pour mieux nous exprimer, complétaient presque l'octave, dont la grande flûte ne donnait que les premiers sons les plus graves.

Les marabouts, appelés à se prononcer sur ce fait extraordinaire, en conclurent que le Prophète avait voulu indiquer que l'enfant continuerait la réputation du nom de son aïeul et même la surpasserait. C'est à cause de cela qu'on nomma cette nouvelle flûte *djaouak*, c'est à dire *ce qui suit*.

D'après cette légende, nous considérerons comme datant de l'ère musulmane la flûte percée de six trous et donnant, par conséqnent, sept sons. Le *djaouak* usité aujourd'hui plus particulièrement par les Maures, est percé de sept trous et donne l'octave complète. Il est rare cependant que les chansons jouées sur cet instrument dépassent une étendue de six ou sept sons ; l'octave n'est presque jamais employée si ce n'est dans les enjolivements.

Quelquefois, on rencontre aussi le gosba, grande flûte percée de de cinq ou six trous, donnant, par conséquent, l'hexacorde au moins.

Rappelons, à ce sujet, que les Grecs avaient des flûtes de différentes espèces pour les différents modes, et que les auteurs parlent souvent de la flûte à trois trous. La flûte double étant la réunion

de deux flûtes appartenant à l'un des modes dorien, ionien ou phrygien, aurait été ainsi un premier pas vers la découverte de l'*hexacorde*, amenée par l'emploi simultané de deux modes différents mais toujours les plus rapprochés. Or, en réunissant les sons extrêmes de deux de ces flûtes, on ne dépassait pas une étendue de six notes, un *hexacorde*.

La flûte du mode dorien donnait *ré — mi — fa — sol* ; celle du du mode ionien, *mi — fa — sol — la* ; celle du mode phrygien, *fa — sol — la — si*.

L'étendue complète était donc de *ré* à *si*.

N'y a-t-il pas là déjà un précédent pour le système d'*hexacorde* de Gui d'Arezzo ?

V

Signalons, pour en finir avec les instruments à vent, la *raïta* ou *raïca*, espèce de musette à anche percée de sept trous et terminée en pavillon.

Cet instrument déjà plus parfait, puisqu'il résume toujours l'octave, est connu en Espagne sous le nom de *gaïta*. Chez les Arabes, il sert généralement pour les chants de guerre, et — ce qui peut amener quelque confusion — le mode qui lui est propre est appelé par les anciens auteurs *Jaika* ou *Saika*, noms qu'on lui donne encore dans certaines parties de l'Afrique (1).

L'accompagnement rhythmique de la *Raïta* est produit par des paires de timballes de différentes dimensions, blouzées avec deux baguettes. Leur nom est *Atabal*.

Il y a aussi, dans la musique militaire des Arabes, un tambour plus grand nommé *Atambor*. On le frappe avec un os d'animal.

Le nombre des instruments à percussion en usage chez les Arabes est si considérable, qu'il me serait impossible de les indiquer tous. Je me bornerai donc à citer, comme étant plus en usage la *derbouka* et le *bendaïr*. Ce dernier est une simplification du *Tarr*.

---

(1) *Saika* est le nom du sixième mode ayant pour base le *si*

Quelques variétés de ces diverses espèces d'instruments, tels que *Mea L'sain*, etc... prennent également leur nom du mode qui leur est propre.

VI.

Parmi les instruments à cordes figure le violon, connu sous le nom de *kemendjah*. Il est monté de quatre cordes accordées par quintes comme notre violon européen. La seule différence consiste dans la manière de le jouer. Le musicien étant assis tient son instrument de la main gauche en faisant reposer l'extrémité de la table d'harmonie sur son genou. L'archet, tenu de la main droite, passe sur les cordes comme celui de notre violoncelle, mais la position de la main est en sens inverse, le poignet en dessous de la baguette et l'extrémité des doigts en l'air. C'est à cette position de la main que j'attribue certaine pression sur la corde tout-à-fait spéciale aux artistes indigènes. Le mouvement de va et vient est toujours dans la même ligne ; une manœuvre de la main gauche fait tourner le violon pour amener sous les crins la corde qui doit vibrer.

Un violon primitif, le *Rebab* (*Rebeb* ou *Rebec*) joue un rôle important dans la musique arabe. Le *Rebab* a la boîte bombée comme la mandoline ; le haut de l'instrument, un peu aminci, sert de manche. Une plaque de cuivre, qui couvre la moitié de la surface de l'instrument, forme la touche ; la partie inférieure est recouverte d'une peau sur laquelle repose, en guise de chevalet, un morceau de roseau taillé dans la longueur. Deux cordes grosses comme celles de notre contre-basse et accordées en quinte sont mises en vibration à l'aide d'un très-petit archet de fer arrondi en arc. On joue le *rebab* comme la *kemendjah*. Pour faciliter le démanché, la tête du *rebab*, recourbée à l'inverse de celle du violon, est appuyée sur l'épaule de l'exécutant.

A la position naturelle, l'étendue des sons produits par le *rebab* est d'un *hexacorde*.

VII.

Il me reste à parler de la *kouitra* dite guitare de Tunis.

La *kouitra* était l'instrument connu des Grecs sous le nom de *kithara*, elle a conservé la forme première de la lyre :

On sait que, d'après l'histoire des temps mythologiques, ce fut Mercure selon les uns, Orphée selon les autres, qui inventa la lyre, en faisant résonner sous ses doigts les nerfs d'une tortue desséchée au soleil.

Or, cette forme concave de la carapace de la tortue, les Grecs l'avaient conservée à la *kithara;* ils la transmirent aux Romains, chez qui la dénomination de *lira* était commune à tous les instruments à cordes, comme celle de *tibia* à tous les instruments à vent.

La *kithara* fut une individualité dans l'espèce bien qu'elle conservât plus que les autres la forme primitive qu'on retrouve dans la *kouitra* des Arabes.

La *kouitra* est montée de huit cordes accordées par deux à l'unisson, ce qui ne donne en réalité que quatre sons. Les cordes sont mises en vibration au moyen d'un bec de plume tenu de la main droite, tandis que les doigts de la main gauche exécutent le même travail que sur notre guitare. Le manche n'a pas de sillets.

Le mode d'accord ne peut procéder que du système des Grecs, car nous y trouvons deux tétracordes disjoints, donnant comme sons extrêmes l'octave, et séparés par un intervalle d'un ton, soit :

ré—sol. — la—ré.

Cette guitare qui, comme le *kanoun* semblerait révéler l'existence de l'élément harmonique, n'en exclut-elle pas toute idée, quand on voit un bec de plume qui ne peut frapper qu'une seule corde ?

Selon Diodore, la lyre de Mercure n'avait que trois cordes ; sans doute les deux tétracordes conjoints.

ré—sol—do.

Cependant Boèce appelle tétracorde de Mercure les quatre sons cités plus haut, tandis que Nicomaque en attribue l'invention à Pythagore.

Toujours est-il que le tétracorde avait chez les Anciens le rôle qu'a chez nous l'octave. Nous en avons la preuve tant dans l'indépendance complète de chaque tétracorde, que dans l'existence de la flûte à trois trous donnant quatre sons seulement, et aussi dans les quatre syllabes dont on se servait pour solfier. Ces syllabes étaient, selon Aristide Quintillien, *té, ta, thé, thô;* on les répétait pour chaque tétracorde comme nous en répétons sept pour chaque octave.

Les Tunisiens qui, de même que les Algériens, n'ont plus d'alphabet musical, se servent encore de nos jours des mêmes syllabes pour enseigner à jouer de la *kouitra.*

VIII.

Un fait qui doit exciter l'étonnement général, c'est que les Grecs, dont les connaissances et le goût dans les arts étaient si étendus,

n'aient pas deviné les propriétés de l'octave précisément dans cette union de deux tétracordes disjoints. La cause en est peut-être due à la grande quantité de signes qu'ils employaient pour représenter les sons dans chacun des quinze modes dont parle Alypius.

Selon cet auteur, le nombre des signes figurés par les lettres de l'alphabet prises dans différentes positions, s'élevait à plus de seize cents (1).

Les Romains diminuèrent beaucoup cette profusion de signes ; cependant, il faut arriver jusqu'à Boèce, pour trouver l'usage de quinze lettres seulement. Dès-lors, la comparaison peut s'établir plus facilement pour les tétracordes, et, Saint-Grégoire considérant que les rapports des sons sont les mêmes dans chaque octave, réduit encore ces quinze signes aux sept premières lettres de l'alphabet qu'il répète en diverses formes dans les différentes octaves (2).

A cette époque, se présente un fait nouveau et d'une grande importance. Je veux parler des sons simultanés dus, sans doute, à l'introduction de l'orgue dans les temples.

Quelques auteurs citent Saint-Damas comme étant l'inventeur de l orgue ; d'autres le font venir d'Orient.

Toujours est-il que Boèce est le premier qui parle des consonnances de tierces et de sixtes appliquées à la mélodie ; informe bégaiement du contre-point futur, dont le *Déchant* ou *Discant* est la première manifestation, et d'où doit surgir plus tard l'harmonie de Palestrina.

Les consonnances de tierces et de sixtes, improvisées sur une mélodie connue d'avance, étaient ainsi un acheminement vers

---

(1) Mamoun, pendant les vingt premiers mois de son règne, n'entendit pas une *lettre*, c'est-à-dire une note de musique, ni une parole de chant. (*Femmes arabes depuis l'Islamisme*, Ch. XXVIII.)

(2) Antérieurement à ce fait, une première réforme avait été tentée par Saint-Augustin et Saint-Ambroise. C'est à Alexandrie que le premier avait entendu chanter des hymnes dont la simplicité le frappa d'autant plus que cette simplicité même plaisait davantage aux Africains que la multiplicité des ornements usités dans d'autres diocèses. A Alexandrie, les paroles étaient en langue grecque.

C'est d'Orient, aussi, que Saint-Ambroise avait rapporté à Milan le chant dit Ambroisien.

Toutefois, les modifications introduites par ces deux réformateurs ne portaient que sur la forme des mélodies, principalement pour les enjolivements, et ne changeaient en rien le fond du système.

Le même genre de réforme avait été introduit en Espagne, par Saint-Isidore de Séville.

l'harmonie; mais avant de formuler la loi de cette nouvelle science, que d'erreurs, que de tâtonnements!

Ce même Boèce, qui rédige au quatrième siècle un traité de musique imité de celui des Anciens, séduit, sans doute, par le charme des sons simultanés, cherche à en introduire l'emploi dans ses tétracordes, mais il n'obtient aucun résultat.

Au milieu du bouleversement général, produit autant par les hérésies que par les invasions des barbares, les hérétiques se font une arme de cette découverte, pour augmenter le nombre de leurs adhérents. C'est alors que les conciles et Saint-Grégoire lui-même, défendent l'usage des instruments dans les églises.

Cependant l'idée première de l'harmonie existe; elle va germer au sein même du Christianisme, au moyen du *Discant* et de l'orgue. La religion nouvelle, qui a puisé dans le paganisme les principes de son chant religieux, adopte pour son instrument de prédilection la flûte de Pan, dont les roseaux résonneront, non plus successivement, au souffle d'un individu, mais bien simultanément au moyen d'un clavier et d'un soufflet.

Peu à peu, les consonnances de tierces et de sixtes s'introduisent à côté des progressions de quarte et de quinte, déduites du système des tétracordes; les deux systèmes sont en présence et se disputent le terrain avec acharnement, jusqu'au moment ou Gui d'Arezzo, développant l'idée de Saint-Grégoire, établit les rapports des *hexacordes* et *pose les bases d'une gamme unique permettant l'usage des sons simultanés.*

IX.

On se ferait une étrange idée du sens de la réforme de Gui d'Arezzo, en lui attribuant simplement l'invention du nom des notes pris dans l'hymne de Saint-Jean.

Sa véritable découverte, celle qui a conduit à la formule harmonique, consiste dans l'établissement des *rapports des hexacordes*, dans les *nuances*, et enfin dans le *bémol*.

Là où Saint-Grégoire avait vu deux tétracordes semblables donnant comme sons extrêmes, l'octave *ré—sol=la—ré*, Gui d'Arezzo procédant par l'application des consonnances harmoniques, reconnut d'abord deux tierces semblables, séparées par un demi-ton et donnant comme sons extrêmes la sixte, l'*hexacorde*: *do-ré-mi=fa-sol-la*.

Puis, appliquant à sa découverte le système des deux progressions arithmétique et harmonique, qui consistait à intervertir la position de deux tétracordes (1) il mit en haut, la tierce qui, dans le premier hexacorde, se trouvait en bas. Il en résulta un second hexacorde ayant un point de départ différent, mais entièrement semblable au premier quant aux rapports des sons entre eux. Ce second hexacorde était, en effet, formé comme le premier, de deux tierces semblables, séparées par un demi-ton: *sol-la-si=do-ré mi*.

En suivant ce même mode de procéder, il prit la seconde tierce du premier hexacorde pour en faire la base d'un nouvel hexacorde, et compléta, au moyen du *bémol* placé sur le premier son de la seconde tierce, les trois hexacordes fondamentaux de son système.

Enfin, appliquant cette découverte, en la précisant dans une étendue de quinze sons seulement, il formula les cinq hexacordes de la loi harmonique, comprenant:

1° Deux hexacordes commençant par la lettre G, nommés *hexacordes de becuadre ou b carré*;

2° Deux hexacordes commençant par la lettre C, nommés *hexacordes naturels*;

3° Un hexacorde commençant par la lettre F, nommé *hexacorde de bémol*.

Ce système était applicable à toute l'étendue des sons perceptibles produits par les instruments, dont nous savons déjà que le plus complet comprenait trois octaves et trois notes. La série des cinq tétracordes pouvait se reproduire à l'aigu et au grave, dans les mêmes conditions. (Voir le tableau à la page suivante)

L'hymne de St-Jean explique parfaitement le sens de cette découverte, puisque, bien qu'il soit écrit dans le premier ton du plainchant, il renferme les six notes du premier *hexacorde naturel*, qui est le point de départ du système de Gui d'Arezzo. Chaque vers commence par une note différente, suivant la marche ascendante des degrés de la gamme.

Ut queant laxis
*Re*sonare fibris
*Mi*ra gestorum
*Fa*muli tuorum
*Sol*ve polluti
*La*bii reatum
Sancte Joannes.

(1) Nous en avons constaté l'emploi par Saint-Grégoire, dans sa réforme du chant religieux.

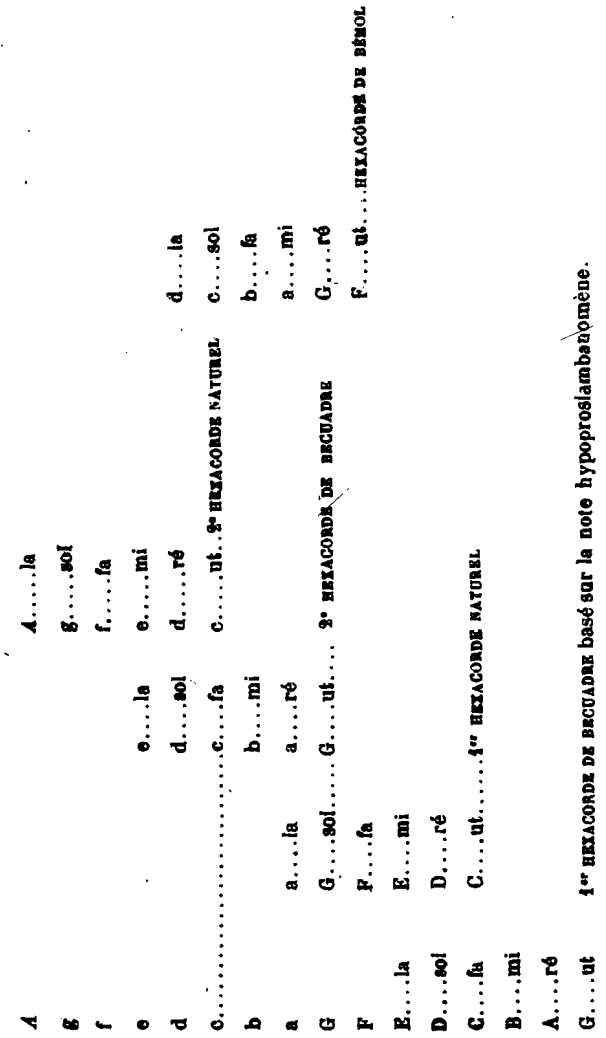

Quant aux *nuances* pour faciliter le passage d'un hexacorde à l'autre (1), il n'est besoin que de regarder ce tableau avec un

(1) La nuance consiste dans le changement du nom d'une note tout en conservant le même son. Ainsi C–fa du premier hexacorde de becuadre devient C–ut dans le premier hexacorde naturel bien que le son ne change pas.

peu d'attention, pour se convaincre que leur but était de ramener le chant de toutes les mélodies à une seule et même gamme, comprenant une étendue de six notes.

Sans doute, il y avait encore là une lacune, qui ne fut comblée que plus tard par la découverte de la sensible; mais il n'en reste pas moins évident que la loi de l'harmonie était formulée par Gui d'Arezzo. (1)

Quant au système des tétracordes, on en garda juste ce qui pouvait concorder avec les principes nouveaux, et la guitare, modifiant son mode d'accord, forma avec les deux systèmes un mélange hétéroclite qu'elle a conservé. La nature exceptionnelle de ce mode d'accord (2), — *trois tétracordes surmontés d'un hexacorde coupé à sa base par une tierce* — semble être le résultat de la fusion des deux systèmes de St-Grégoire et de Gui d'Arezzo.

(*La suite au prochain numéro*)

SALVADOR DANIEL.

(1) Il est à remarquer que le dernier verset *Sancte Johannes* restait disponible pour la note à inventer, note qui commence précisément par la même lettre que lui, S. — *N. de la R.*

(2) Les sons des cordes de la guitare étaient représentés par les lettres A, D, G, C, E, A.

La création d'un diapazon fixe les a changés, sans cependant rien modifier dans son mode d'accord puisque aujourd'hui les cordes de la guitare sont : *mi, la, ré, sol, si, mi.*

LE FAL.

Rien de nouveau sous le soleil ! Bien avant qu'on songeât en Amérique et en Europe aux tables tournantes, les Mauresques d'Alger savaient faire tourner... les vases et en obtenir des prédictions. Elles savaient bien davantage, car, au moyen de certaines pratiques que nous allons décrire, elles évoquaient et évoquent encore les génies, qui se manifestent à elles — à ce qu'elles assurent — par des cris, des paroles ou même par des apparitions qui peuvent devenir tangibles en certains cas.

Quoi de surprenant, après tout, puisque les génies ont leur quartier général tout près d'ici, à *Aioun Beni Menad*, à ces petites sources qui suintent des rochers du rivage, entre le jardin du Dey et le Champ du repos. Des voisins se doivent bien quelques petites complaisances réciproques : puisque les Mauresques d'Alger vont chaque mercredi matin sacrifier aux génies de Beni Menad des poules, voire même des moutons et jusques à des bœufs, quoique fort rarement ; c'est bien le moins que les génies, à leur tour, répondent parfois à leur appel. Il suffit que ce ne soit pas dans les vingt-sept premiers jours du mois de Ramadan, période pendant laquelle les génies sont enchaînés et où les marabouts, seuls, ont le droit de quitter momentanément les régions ultra-mondaines pour venir faire des excursions sur notre globe.

Des indigènes m'ont assuré que ces génies se consolent de leur réclusion momentanée, en se gaussant des chercheurs de trésors échelonnés sur la route voisine et qui font des fouilles en ce moment, toujours en vue des fameux quatorze millions dont il a déjà été question dans un grave journal. Centième édition d'une mystification qui a commencé en 1830, alors qu'après avoir bien creusé dans la Jénina à la recherche de certaines tonnes d'or, on finit par trouver... une abondante source, qui faillit inonder le quartier.

Mais retournons à notre *Fal*, et disons — ce que nous aurions dû faire dès le principe — que ce mot s'applique à toute opération plus ou moins magique, faite dans le but d'obtenir des prédictions.

Donc, voici comment les choses se passent ou du moins com-

ment elles se sont passées dans les évocations dont nos informateurs disent avoir été témoins.

La magicienne demande d'abord qu'on prépare un succulent couscoussou. Il n'est pas bien certain que ce plat soit indispensable au succès de l'affaire ; et, en insistant pour l'affirmative, l'opératrice peut être soupçonnée d'avoir son estomac en vue plutôt que les génies. Quoi qu'il en soit, on fait le couscoussou et on le mange, sauf une très-petite portion qui est mise à part pour l'usage dont nous parlerons bientôt. Puis, commence le grand œuvre.

Sur un réchaud allumé, on jette quelques grains d'encens dont on parfume l'intérieur d'un vase ; ledit vase étant bien rempli de la fumée odorante, on le couvre vivement d'un linge, après y avoir versé un peu d'eau. Puis, on y jette des bagues et une clef, objets fournis par les personnes qui veulent obtenir des prédictions. La première bague doit appartenir à une jeune fille, — *atok*, comme disent les matrones algériennes — laquelle a mission de jeter et de retirer successivement les bagues. Les personnes qui assistent à la cérémonie commencent à réciter des espèces de couplets, après chacun desquels on retire une bague ; le sens du couplet récité s'applique au propriétaire de la bague tirée de l'eau. Notons que le linge qui recouvre entièrement le vase ne permet pas à la jeune fille de choisir l'objet qu'elle retire : c'est tout-à-fait le hasard qui en décide.

Quand ceci a été répété par trois fois, on prend la *bokala* que l'on maintient en l'air entre les pouces étendus. Bientôt, le vase tourne et, par ses mouvements, fournit aux opératrices de nouveaux éléments de divination. Cette partie de la cérémonie rentre dans le système des tables tournantes ; il faut ajouter, pour prévenir l'accusation de plagiat, qu'elle est pratiquée ici de temps immémorial.

Quand ces préliminaires sont terminés, arrive la grande affaire, l'évocation des génies : on emporte le vase magique sur une terrasse ; on y prend avec les doigts de l'eau qu'on jette vers la mer, en demandant des nouvelles, par exemple, d'une personne en voyage. C'est alors, dit-on, que des voix étranges répondent à cet appel, qui se fait, bien entendu, au milieu de la nuit, lorsque les simples mortels sont plongés dans le sommeil et que les êtres surnaturels sont seuls sur pied.

Si les voix entendues sont ce qu'on appelle le *ouiloul*, l'acclama-

tion collective des femmes, faite en signe d'admiration, de joie ou d'approbation ; si c'est encore des éclats de rire, bon signe pour ce que l'on demande.

Mais si ce sont des exclamations d'une nature désapprobatrice ou des sifflets, le présage est défavorable.

Il n'est pas indispensable de lier l'opération de la bokala à cette dernière ; on peut procéder directement. Voici, alors, comme on s'y prend.

A minuit, ou au moins à l'heure où tout le monde est couché, ce qui peut varier selon les lieux, on monte sur la terrasse. On prend de la terre dans un pot à fleur et on la jette dans la mer ou vers la mer, en prononçant ces paroles sacramentelles :

Slam alek, ya trab el mehabès,
— Elli ma areuftek ila khedeur oula yabès ;
Djibli khebeur Ftan
Ki ikoun fil bhar rhaïs!
Salut sur toi, ô terre de ce pot !
— Je ne sais si tu es fraîche ou sèche.
Donne-moi des nouvelles d'*un tel*,
Fût-il perdu dans la mer !

A peine cette invocation est-elle terminée, que les voix se font entendre, tantôt venant du large dans le lointain, tantôt partant d'auprès des opératrices et aussi variables dans leur nature que dans leur intensité et leur origine. Il y a aussi quelquefois de véritables apparitions, comme nous l'avons dit plus haut..

Les femmes indigènes ont encore d'autres pratiques qui se font dans un but analogue.

Il y a le génie appelé Sidi Medoh que, à cause de la rime sans doute, on évoque sur les terrasses (*stoh*).

La divination par le fumeron, *merheouba*, est assez originale. Nos ménagères, qui s'indignent tant contre ces morceaux de bois insuffisamment carbonisés, sont loin de se douter qu'elles pourraient s'en servir pour des conversations quelquefois fort intéressantes. Il suffit pour cela de prendre ledit fumeron, de lui figurer, à l'extrémité qui s'écarte le moins de la forme d'une tête, des yeux, un nez, une bouche, des oreilles ; on l'habille ensuite comme une poupée et on le place, en cet état, en face de son lit. Après quoi on se couche et l'on interpelle le fétiche. Seulement, il faut avoir bien soin d'avoir sa question toute prête, car si l'on hésite quand il vient à votre appel, il s'emporte et vous crie avec colère :

pourquoi m'as-tu appelé ? Il vous traite même très-rudement pour peu que l'hésitation continue.

Il y a encore un autre système : on enferme une araignée et un cloporte dans une boîte et on les questionne. L'araignée se charge des réponses !

Enfin, il est un système de *Fal* beaucoup plus simple que tout le reste. Si l'on désire une prompte solution sur un sujet quelconque qui préoccupe vivement, on sort de chez soi, on prête l'oreille avec soin aux paroles qui peuvent échapper aux passants dans la rue. Les premières que vous entendez sont la réponse à ce qui vous occupe. Si ce n'est pas certain, au moins ce n'est pas compliqué.

On conçoit, après avoir lu ce qui précède, que nous nous bornions à l'office de rapporteur et que nous ne nous hasardions nullement à garantir les faits ; tout ce que nous garantissons, c'est que ceux de qui nous les tenons y croient fermement. Et pourquoi pas, au fait. Il n'y a qu'une chose réellement difficile à croire : c'est la vérité.

A. Berbrugger. (1)

(1) Publié le 6 mai dernier dans l'*Akhbar*, avec les initiales de l'auteur L. A. B. (Louis-Adrien Berbrugger.)

VOITURE L'AFRICAIN.

En parcourant la *Biographie universelle* à la recherche des hommes d'Afrique, je tombai sur ce passage d'un article relatif au bel esprit Voiture, un des ornements de l'hôtel de Rambouillet, dans le 17e siècle.

« Les lettres dans lesquelles Voiture décrit son séjour en Espa-
« gne et son excursion en Afrique sont assurément des meilleures
« qu'il ait écrites. Elles offrent des détails pleins d'intérêt et sont
« d'un style naturel. »

Cela étant signé d'un nom respectable, je crus avoir mis la main sur une nouvelle source d'informations pour cette époque aussi pauvre au point de vue historique que sous le rapport social, la période qui correspond à la domination turque dans l'Afrique septentrionale.

Armé de la plus récente édition des œuvres de Voiture, celle d'Ubicini (Paris, 1855), je me mets à la recherche des lettres de l'année 1633, époque où notre auteur vint visiter l'Afrique. Hélas ! voici tout ce que j'y pus découvrir :

Dans l'épître 53 (tome 1er, p. 161), adressée à Mlle Paulet, cette autre illustration de l'hôtel Rambouillet, que la fierté de ses sentiments et la couleur de ses cheveux avaient fait appeler la *Lionne*, il écrit de Ceuta, à la date du 7 août 1633 :

« Au cas que j'obtienne un passeport que j'espère, à Tétouan, et
« que les Alarbes (Arabes) qui couvrent cette campagne ne rom-
« pent pas mon dessein, j'aurai le plaisir de voir dans quelques
« jours une ville toute peuplée de turbans, un peuple qui ne jure
« que par Allah, et des Africaines qui n'ont rien de barbare que le
« nom, » etc., etc.

Au bas on lit : VOITURE L'AFRICAIN.

Il paraît que le passeport attendu ne vint pas ou que les *Alarbes* ne laissèrent pas la route libre ; car le 16 août nous retrouvons Voiture à Séville, d'où il avait déjà écrit le 1er du même mois. En quinze jours, il avait fait la route de cette ville à Ceuta et retour. Son odyssée africaine fut donc encore plus courte que celle de Henri Murger. Elle fut surtout plus stérile, ainsi qu'on va en juger.

Dans les deux seules lettres qu'il date de Ceuta, il n'est pas question de l'Afrique ; pas un mot même de Ceuta, où il dut cependant passer quelques jours. Voiture ne semble avoir traversé le détroit de Gibraltar que pour avoir le droit d'écrire à Mlle Paulet, après force galanteries :

« Vous devez être bien aise de voir des poulets (billets doux)
« de Barbarie... »

Dans une lettre adressée du même lieu et à la même date, il annonce à Mlle Paulet l'envoi de plusieurs lions en cire rouge ; et là-dessus redoublement de fadaises et d'équivoques sur le sobriquet de *lionne* qu'on donnait à son aimable correspondante.

Il signe cette fois *Léonard* (de *leon*, lion !), gouverneur des lions du roi de Maroc.

Après cette fructueuse excursion sur les côtes de l'antique Mauritanie Tingitane, Voiture va s'embarquer à Lisbonne, au mois de décembre 1633, au risque de tomber entre les mains des corsaires barbaresques qui infestaient alors tous ces parages. Comme le navire où il effectua son passage était chargé de sucre, il ne manque pas cette occasion de faire de l'esprit à la mode du temps :

« Si je vais à bon port, — écrit-il à Mlle Paulet — j'arriverai
» confit ; et si, d'aventure, je fais naufrage avec cela, ce me
» sera au moins une consolation de ce que je mourrai en
» eau douce. »

On dira peut-être que ce badinage de mauvais goût est excusable, puisqu'il était destiné à ne point dépasser les bornes de l'intimité. Ce n'est point du tout le cas ; une lettre de Voiture était un événement littéraire, presqu'autant qu'une épître de Balzac, le grand épistolier de France. On la lisait publiquement et on la commentait à l'hôtel de Rambouillet ; elle circulait dans tous les salons de l'époque. L'auteur le savait bien ; et ses moindres billets étaient, in petto, destinés à la postérité ; aussi, il faisait de son mieux.

Après avoir accompli la tâche très-courte de rendre compte du voyage de Voiture en Barbarie, n'abandonnons pas notre africain sans un mot de biographie, car, si peu qu'il soit resté dans ce pays et si peu qu'il en ait parlé, il appartient à la galerie des Européens qui l'ont visité, et cela suffit pour lui donner droit à la mention de rigueur.

Vincent Voiture est né à Amiens en 1598, d'un riche marchand de vins qui suivait la cour. Il appartint à la maison

de Gaston d'Orléans, qui, entre autres missions délicates, lui confia celle d'aller négocier en Espagne pour obtenir du duc d'Olivarès des secours contre le roi de France, frère dudit Gaston. C'était une belle et bonne trahison qui pouvait conduire son homme droit au gibet; mais dans ces temps de troubles, on ne s'arrêtait pas à de pareils scrupules : Voiture s'en tira en homme d'esprit cette fois et passa heureusement entre les corsaires barbaresques et la potence nationale.

Il parlait si bien la langue castillane qu'une pièce de poésie qu'il composa dans cet idiôme put être attribuée à Lope de Vega par les Espagnols eux-mêmes. Avec cette connaissance et son séjour de quinze mois à Madrid ou en Andalousie, il pouvait faire mieux sur ces contrées que ce que l'on rencontre dans ses lettres.

Mais il était trop préoccupé de plaire aux précieuses de l'hôtel de Rambouillet, et sa recherche continuelle du bel esprit étouffa le bon esprit qu'il aurait fallu pour raconter et décrire simplement les choses intéressantes qui lui passaient sous les yeux.

Heureusement pour sa mémoire, Voiture fut un homme de bien et d'honneur, un excellent ami. Au point de vue littéraire, il contribua même à polir notre idiôme alors assez barbare et à préparer cette belle langue française du dix-septième siècle. Ce sont là des titres réels et qui font pardonner les fautes de goût qui se remarquent dans ses œuvres épistolaires non moins que dans ses poésies.

Le mercredi, 27 mai 1648, Voiture mourut à Paris, rue Saint-Thomas-du-Louvre, d'une fièvre qui lui prit pour s'être purgé ayant la goutte. Il fut enterré à Saint-Eustache.

Lorsque Voiture faisait à Ceuta sa courte et stérile excursion, le père Dan, supérieur des Mathurins de Fontainebleau, se mettait en route pour venir ici travailler à la rédemption des captifs. Le hasard se plaisait ainsi à placer en regard, sur le même terrain, le religieux dévoué, le futur historien de la Barbarie et le bel esprit frivole qui ne fit qu'apparaître ici et partit sans avoir rien vu ou du moins rien retenu.

A. Berbrugger.

HAROUT ET MAROUT.

La Bibliothèque d'Alger a reçu récemment de M. de Toustain Dumanoir, outre quelques médaillons et monnaies, une amulette tumulaire assez curieuse pour que nous en parlions ici avec détail.

Cette amulette, gravée en relief sur une planchette d'environ neuf centimètres sur sept, a été trouvée, en 1832, dans une des tombes de l'ancien cimetière musulman, à l'époque où ce lieu de sépulture devenait le Jardin Marengo et à l'endroit qui est en train de devenir le Lycée impérial.

Le *heurz* dont nous allons entretenir le lecteur, contient au centre un fragment de verset du Coran, encadré dans un filet formé par la prolongation de quelques-unes des lettres appartenant aux noms propres gravés aux angles du cadre.

Voici ce qu'on y lit, d'après la traduction de M. Bresnier :

Au milieu du cadre : — « Et lorsque vous tuâtes un homme et que vous disputâtes à son sujet. . . Mais Dieu manifestera ce que vous cachiez. » (*Coran*, chap 2e, v. 67).

A la bordure et aux angles du cadre :

Gabriel, Michel, Asrafil, Azraïl;

Marout, Harout;

Yadjoudj, Madjoudj.

Parmi les personnages cités ici, *Gabriel*, le messager de Dieu auprès de Mahomet, lors de la révélation du Coran; l'archange *Michel; Asrafil*, un des Séraphins : *Azraïl*, l'ange exterminateur bien connu, ainsi que Gog et Magog, personnification orientale des peuples du Nord, — ne pouvaient causer aucun embarras.

Mais Harout et Marout, qu'étaient-ils ? les indigènes que nous avions sous la main ne les connaissaient pas et la Bibliothèque orientale de d'Herbelot était muette sur leur compte. Par bonheur, le Coran, cette mine de renseignements inépuisable, vint à notre secours et nous fournit, dans son chapitre 2e, le verset que voici :

96..... « Ils enseignent aux hommes la magie et la science qui avait été donnée aux deux anges de Babylone, Harout et Marout. Ceux-ci n'instruisaient personne dans leur art sans dire : Nous sommes la tentation; prends garde de devenir infidèle! Les hom-

mes apprenaient d'eux les moyens de semer la désunion entre l'homme et la femme, mais les anges n'attaquaient personne sans la permission de Dieu. Cependant les hommes apprenaient ce qui leur était nuisible et non pas ce qui pouvait leur être avantageux ; et ils savaient que celui qui avait acheté cet art était déshérité de toute part dans la vie future, vil prix que celui pour lequel ils ont livré leurs âmes, s'ils l'eussent su ! »

Enfin notre savant ami, M. Bresnier nous signala, dans l'exégèse coranique d'El-Khazin, une tradition fort curieuse sur les deux anges Harout et Marout. Grâce à la traduction orale qu'il fit, séance tenante, de ce texte difficile et que nous n'avons eu qu'à rédiger, nous pouvons livrer au lecteur une légende très-attachante et dont il semble que Voltaire se soit inspiré dans un de ses plus jolis contes en prose.

La voici aussi exactement qu'il nous a été possible de la reproduire.

Vers le temps d'Edris (le même, dit-on, que notre patriarche Enoch), les anges entendant monter jusqu'au ciel le bruit honteux des mauvaises actions des hommes, en furent indignés et dirent au Seigneur.

— Ce sont donc là les êtres que tu as placés sur la terre et tes créatures d'élection ; vois comme ils te désobéissent ?

Pour faire comprendre cette observation peu bienveillante à notre endroit des membres de la milice céleste, il faut l'accompagner d'une observation empruntée à la tradition musulmane Selon celle-ci, lorsque Dieu eut la pensée de peupler la terre par les hommes, les anges y firent quelques objections auxquelles un sentiment de jalousie n'était pas étranger ; car ils redoutaient de voir les affections du Très-Haut s'étendre à d'autres êtres qu'aux habitants du ciel. Le Tout-Puissant ne s'arrêta pas à leurs paroles et la terre s'anima bientôt par l'avénement de notre espèce. Voulant même donner une leçon aux opposants, il leur demanda un jour le nom de quelques-uns des minéraux et des plantes de notre globe et ils furent obligés de répondre qu'ils les ignoraient. Dieu s'adressa alors à Adam qui désigna chaque chose par son nom, à l'aide du don des langues qu'il avait reçu de son Créateur. Ceci bien entendu, continuons notre légende.

— L'Eternel, aussi bon que Tout-Puissant, répondit avec douceur à l'observation malveillante des anges : Si l'on vous avait envoyés vous-mêmes sur la planète des hommes avec l'organi-

sation qui leur est propre, vous n'auriez pas évité leurs erreurs et leurs fautes.

— Grand Dieu ! s'écrièrent-ils, il n'est pas dans notre nature de pouvoir jamais vous désobéir.

— Eh bien, dit le Seigneur choisissez deux des meilleurs d'entre vous et je les ferai descendre sur la terre pour les mettre à l'épreuve.

Ils acceptèrent, et leur choix tomba sur Aza et Azama, les plus parfaits des légions angéliques et les plus enflammés de l'amour du divin Maître.

Le Très-Haut leur donna donc les aptitudes et les facultés humaines, changea leurs noms en ceux de *Harout* et *Marout* et les fit descendre sur la terre, leur ordonnant d'exercer sur les hommes une autorité équitable, leur défendant le polythéisme, le vin, l'incontinence et le meurtre, hors le cas de légitime défense.

Pendant le jour, ces deux anges s'appliquaient à juger les différends des mortels ; et, lorsque le soir était venu, ils prononçaient le nom secret de Dieu pour remonter au ciel ; car leurs ailes avaient perdu leur ancienne puissance et il leur fallait l'efficacité de ce mot redoutable pour s'élever dans les airs.

On prétend qu'un mois s'était à peine écoulé que leur vertu était déjà ébranlée ; quelques auteurs assurent même qu'elle chancela dès le premier jour. Voici à quelle occasion.

Une femme appelée Zahra se présente à leur tribunal pour plaider contre son mari ; c'était la plus belle des personnes de son sexe qui faisaient l'ornement de la Perse, et de plus elle était reine, à ce qu'on assure. Les anges Harout et Marout ne purent la voir sans se sentir émus jusqu'au fond du cœur. Le plus expansif dit à son camarade : Est-ce que vous éprouvez aussi le trouble que je ressens ? — Oui, répondit l'autre. Avec des juges ainsi disposés, il va sans dire que la femme devait gagner son procès, quoique son mari, dit-on, eût la raison de son côté.

La passion prenant le dessus chez nos anges prévaricateurs, ils en viennent à solliciter Zahra de répondre à leur amour. Celle-ci refuse de les écouter et se retire.

Mais la passion croissant toujours, le lendemain ils renouvellent leurs instances et éprouvent un nouveau refus. Comme ils revenaient à la charge le troisième jour, Zahra leur dit :

— Si vous consentez à boire du vin, à tuer quelqu'un et à adorer l'idole qui est l'objet de mon culte, je promets de vous écouter.

— Vous demandez là l'impossible, s'écrièrent-ils d'un commun accord, car Dieu nous a défendu ces choses !

Cependant l'amour dominait de plus en plus dans leurs cœurs, si bien que lorsque Zahra se représenta devant eux, cette fois avec une coupe de vin dans sa main blanche et potelée, ils renouvelèrent encore leurs instances. La femme y répondit en renouvelant ses propositions.

L'amour régnait désormais en maître dans ces cœurs subjugués qui n'avaient déjà plus rien d'angélique. Il ne s'agissait donc que de trouver un biais pour capituler avec la conscience. Ce ne fut pas long.

Le plus subtil des deux tint ce discours à son compagnon : Certes, c'est un bien grand crime que d'adresser des prières à d'autres qu'à Dieu ; c'en est un encore de tuer un homme. Mais tremper les lèvres dans cette coupe, c'est, assurément, le moindre des péchés que le Tout-Puissant nous a défendus. D'ailleurs, notre divin maître est si miséricordieux ! Et, là-dessus, ils vidèrent la coupe.

Quand ils eurent bu ils oublièrent la chasteté encore plus facilement qu'ils n'avaient oublié l'abstinence de la liqueur proscrite.

Or, par hasard, un homme les vit pendant cette deuxième infraction. C'était le mari de Zahra disent quelques commentateurs. Quoi qu'il en soit, ils ne voulurent pas que leur honte fût rendue publique et ils tuèrent ce témoin dangereux.

Enfin, ils franchirent le degré qui les séparait encore de la plus énorme des transgressions et ils adorèrent l'idole !

Mais, selon quelques auteurs, Zahra, avant de céder à leurs sollicitations, avait obtenu d'eux, outre le gain de son procès, la connaissance du nom caché de l'Eternel, à l'aide duquel les deux anges retournaient au ciel chaque soir. Une fois en possession de ce précieux secret, elle s'était élevée dans les airs jusqu'à la région céleste. Dieu, dit-on, la jugeant moins dangereuse au ciel que sur la terre en fit la planète Vénus, que les Arabes appellent *Zahra*, à cause d'elle.

Mais quand Harout et Marout voulurent, comme d'habitude, remonter le soir au firmament, ils se trouvèrent frappés d'impuissance et leurs pieds ne purent se détacher de la terre. Profondément navrés de cette déchéance, ils allèrent raconter au prophète Edris ce qui leur était arrivé, en le priant d'intercéder pour eux

auprès de l'Eternel. Nous savons, lui dirent-ils, que le culte que vous adressez personnellement à Dieu, équivaut en puissance à celui que lui rendent tous les habitants de la terre ensemble.

Edris consentit à être leur intercesseur, et Dieu, à la considération d'Edris, leur laissa le choix d'un châtiment dans ce monde ou dans l'autre. Sachant que le ciel est éternel et que la terre doit finir, ils optèrent naturellement pour celle-ci.

Ils subissent leur punition à Babel (Babylone), et leur orgueil est humilié dans le lieu même ou celui des hommes le fut jadis, aux temps qui suivirent le déluge.

Les opinions varient sur la nature de leur peine, qui doit durer jusqu'au jour du jugement dernier. Ils sont suspendus par les cheveux, disent certains docteurs ; ils sont frappés et déchirés par des barres de fer, assurent d'autres théologues ; un homme, qui était allé à eux pour apprendre la magie, les a vus suspendus par les pieds ; leurs yeux bleus, si beaux jadis, sortaient hideusement des orbites ; leur peau, autrefois si blanche, était devenue noire comme celle du démon. Il n'y avait entre la pointe de leurs cheveux et l'eau coulant au-dessous d'eux qu'une distance de quatre doigts, et cependant ils sont toujours torturés par une soif ardente.

Le témoin oculaire dont nous rapportons le témoignage, s'écria en voyant ces choses : *Il n'y a de Dieu que Dieu !*

— Qui êtes-vous ? dirent les anges Harout et Marout, en entendant ces paroles.

— Un être appartenant à l'espèce humaine.

— De quelle nation ?

— De celle de Mahomet.

— Hé quoi, est-ce que Mahomet a accompli sa mission ?

— Oui, fit l'homme.

— Dieu soit loué ! exclamèrent les deux anges, et il témoignèrent une grande joie.

— D'où vient votre allégresse ? demanda le visiteur.

— De ce que Mahomet est le prophète des derniers temps et que la fin de notre supplice approche.

—

Telle est la légende racontée par les commentateurs du Coran et que nous avons empruntée à El-Khazin en particulier.

Le récit qu'on vient de lire est vrai en ce sens qu'il reproduit la légende éternellement applicable aux gens orgueilleux de leur

vertu, aux rigoristes impitoyables qui, sans aucune charité pour leurs frères, leur reprochent durement des fautes qu'eux-mêmes auraient commises, sinon de pires encore, s'ils eussent été à la place de ceux à qui ils lancent si légèrement l'anathème.

Quant à l'application des noms de Harout et de Marout et de leurs aventures, au personnage dans le tombeau duquel on a trouvé l'amulette, il y aurait témérité à la risquer, ne sachant pas même quel a été ce personnage.

Il est fort probable qu'on l'a employé comme un *heurz* quelconque et sans s'inquiéter de savoir si elle convenait aux circonstances de la vie du défunt. Car autant qu'on peut juger du passé par le présent, il est certain que ceux qui emploient ces formules — et souvent aussi ceux qui les font — ne les comprennent presque jamais. Les faiseurs d'amulettes se bornent en général à copier et recopier de vieux modèles, ne prenant guère souci de les accorder avec les personnes auxquelles ils les vendent.

Nous nous garderons donc bien de préciser ici ce qui est destiné à rester dans le vague. Nous ne rechercherons même pas si le fragment de verset « *Lorsque vous tuâtes un homme...* » fait allusion au meurtre commis par Harout et Marout ou à un assassinat dont aurait été victime le défunt dans la tombe duquel l'amulette a été trouvée. La première attribution est pourtant assez séduisante, puisque ce fragment appartient au même chapitre que celui où il est question des deux anges prévaricateurs et que quelques versets seulement les séparent, l'un portant le n° 67 et l'autre le n° 96.

Mais il est plus prudent de terminer par la phrase favorite de Montaigne :

Que sais-je?

A. Berbrugger.

CHRONIQUE.

Alger (*Icosium*). — On vient de trouver ici, récemment, des caveaux tumulaires d'un très-grand intérêt.

Première découverte. — Lorsqu'on a commencé à creuser des tranchées pour la construction du nouveau lycée, sur l'emplacement du jardin Marengo, on a rencontré, à une très-grande profondeur (8 m. environ) des sépultures romaines qui, malheureusement, ont été détruites, avant que j'en aie eu connaissance. Je n'ai pas appris qu'on y ait rien recueilli. Mais comme ces monuments funéraires appartenaient à la nécropole romaine qui se trouve au-dessous de l'ancien cimetière musulman, on pouvait espérer de nouvelles trouvailles.

Deuxième découverte. — En effet, dans les premiers jours du mois de juillet, on mit à jour un autre tombeau antique où étaient un squelette et divers objets qui ont été remis, le 10 du même mois, à notre musée, par les soins de M. Guiauchain, architecte en chef du département. N'ayant pas été averti à temps, je n'ai pu voir le monument intact ni les objets en place. Je ne parlerai donc avec connaissance de cause que de ces objets eux-mêmes, que j'ai actuellement sous les yeux. Pour le reste, je m'appuie sur des renseignements pris auprès des personnes qui ont vu, mais qui, ainsi qu'il arrive en pareil cas, ne s'accordent pas de tous points dans leurs assertions.

La forme cubique de ce tombeau antique le fit prendre d'abord pour une énorme pierre de taille et on allait bâtir dessus, si quelqu'un n'avait eu l'heureuse idée de le sonder avec la pioche. On s'aperçut alors que c'était un blocage creux dont la partie intérieure offrait une fosse voûtée en briques et renfermait un cadavre accompagné de divers ustensiles en terre, en verre, en fer et en cuivre.

Le squelette, vigoureusement charpenté, paraît être celui d'un homme de taille moyenne, ayant de 35 à 40 ans, à en juger par le degré d'avancement de la soudure des os du crâne. Il ne lui manque qu'une grosse molaire à la mâchoire inférieure ; et il a dû la perdre assez longtemps avant la mort, car l'alvéole qui lui correspond est entièrement oblitérée. Deux dents se sont égarées dans la fouille, mais l'état de leurs alvéoles indique qu'elles ne manquaient pas au moment du décès.

La saillie marquée des arcades zygomatiques, la proéminence de la partie moyenne antérieure des maxillaires, l'allongement remarquable de la tête, d'avant en arrière, semblent indiquer une race africaine, mais non pas du type nègre.

Le défunt avait été placé étendu sur trois dalles espacées, la tête, le siége et les pieds correspondant à chacune d'elles. Comme le tombeau a été détruit presqu'au moment de la découverte, ainsi qu'il a été dit plus haut, on n'a pu recueillir avec certitude les observations si importantes d'orientation, de position exacte dans l'hypogée du squelette et de ses accessoires.

Il faut donc se borner à ajouter à ce qui précède l'énumération des objets suivants qui se trouvaient dans le vide laissé entre les dalles, le sol de l'hypogée et le cadavre.

1° Deux assiettes en verre d'un diamètre d'un peu plus de 0,20 cent. et profondes de 0,04 cent. Un appendice vermiculaire placé aux deux extrémités opposées du bord extérieur facilitait la prise de ces vases. Le point de soufflage est encore visible au fond de ces assiettes, où il forme une légère saillie mamelonnée. L'enfouissement séculaire a donné à ces deux pièces les teintes irisées bien connues des archéologues ;

2° Neuf plats en terre rouge d'un diamètre qui varie entre 0,11 et 26 cent.

Le plus grand présente sur le rebord des figures en relief qui ressemblent à des ramuscules terminés par des feuilles ou des baies coniques.

On a déjà signalé dans la *Revue Africaine* ce genre d'ornements, à propos d'un vase analogue, trouvé dans un tombeau romain de Sétif, par M. Ghisolfi.

Tous ces vases sont remarquables par la finesse de la pâte, ainsi que par cette élégance de formes que les anciens recherchaient même dans les objets les plus humbles et dont nous ne sommes que trop dédaigneux.

3° Quatre petites lampes (*lucernæ*). Deux offrent des bustes dont la bouche démesurée et grande ouverte rappelle le *personna* du masque acoustique des auteurs romains. L'estampille du fabricant, imprimée au-dessous, paraît être L. Animile, lecture que nous sommes loin de garantir, à cause du mauvais état des lettres. Au-dessous de ces caractères est une marque qui consiste en un ovale profondément imprimé en creux.

Une autre de ces lampes a pour sujet deux cornes d'abondance; on ne peut distinguer ce qu'il y avait sur la quatrième.

4° Quatre clous en fer carrés, à tête large et irrégulière mesurant de sept à neuf centimètres de longueur. Faute d'avoir vu la sépulture dans son état primitif, il est difficile de déterminer quel rôle ces clous ont pu y jouer, s'ils appartenaient à un coffre par exemple.

5° Un bouton en cuivre, qui se trouvait avec ces objets divers, a été égaré.

Cette découverte, rapprochée d'une autre qui avait été faite peu de temps auparavant, confirme ce fait avancé jadis, dans une brochure sur Icosium, que le cimetière de cette cité antique est situé immédiatement au-dessous de celui des musulmans d'Alger. Car on n'a pas oublié que le jardin Marengo, où s'élève le nouveau Lycée, appartient à la partie méridionale de l'ancien cimetière Bab-el-Oued.

Il résulte de ce rapprochement que la limite septentrionale d'Icosium était la même que celle d'Alger en 1830.

Une caisse avec dessus en verre, recevra le squelette qui vient d'être décrit avec tous les objets qui ont été trouvés autour de lui.

Troisième découverte. — Elle est de même nature que les deux autres et a eu lieu vendredi 25 juillet. Si je n'ai pu observer en place les objets qu'on y a rencontrés, il m'a été permis du moins d'observer la sépulture elle-même, alors qu'elle n'avait pas subi d'autre détérioration que le trou qu'on a dû faire pour y pénétrer.

Au reste, M. Guiauchain, convaincu comme moi, de quelle importance il est d'étudier en place ces sortes de monuments avec leurs accessoires, a donné des ordres précis pour que, dorénavant, on avertisse aussitôt qu'une découverte sera faite et que rien ne soit déplacé avant mon arrivée.

En attendant, voici quelques détails sur celui qu'on vient de rencontrer.

En arrivant à huit mètres de profondeur à travers un sol tout de remblais, dans une des tranchées que l'on creuse pour les fondations du nouveau lycée, on a atteint un massif de maçonnerie assez considérable; c'était une hypogée ou chambre sépulcrale.

Il constituait un caveau long de 3 mètres, large de 1 mèt. 20 c. et haut de 1 m. 40 c. Il avait pour plafond sept dalles juxtaposées longues de 1 m. 80 c., larges de 0,50 c., épaisses de 0,30 et assez semblables à celles qu'on exploite à Draria. Sur ces dalles, on avait maçonné une calotte en blocage de 0,40 c. à son maximum d'épaisseur; de sorte que ce caveau, vu de côté, et alors qu'il n'était pas encore enfoui, représentait un cube coiffé d'une calotte sphérique.

Les parois étaient en blocage et recouverts intérieurement d'un enduit hydraulique bien conservé et tel qu'on l'observe dans les citernes antiques. Sur trois de ses côtés, le haut de la paroi était en retraite de 0,30 c., ce qui faisait trois espèces de tablettes séparées du plafond par un intervalle de 0,30 c. La plupart des objets trouvés avec le défunt étaient dispersés ça et là. Ces tablettes remplaçaient donc les *colombaires* ou niches qu'on rencontre ordinairement dans les hypogées et dont on peut se faire une idée par celles que l'on voit journellement dans les chambres des maisons mauresques.

La tête du squelette était du côté de l'est, sa forme, les dimensions et l'état des sutures indiquent un adulte, probablement une femme. Les dents, dont ils ne manquent que quelques-unes sur les côtés, sont assez belles. La forme de la boîte osseuse, appréciée d'après le système de Gall, donnerait une bonne idée de l'intelligence du sujet.

Pour compléter cette notice, je vais y joindre l'énumération des objets recueillis dans l'hypogée.

1°. Squelette d'un adulte, sauf la tête dont il a été question tout-à-l'heure, les os étaient fort mal conservés.

2°. Grand plat en poterie rouge, large de 0, 60 c., haut de 0,08 c.

3°. Plat en poterie rouge, posé sur un cercle adhérent qui lui sert de pied, large de 0,31 c. et haut de 0,08 c. On lit intérieurement, au centre: C. IVL... (?). Le rebord est orné extérieurement de quatre têtes, de deux guirlandes et de deux génies ailés qui paraissent tenir une torche renversée.

4°, 5°, 6°. Trois assiettes en poterie jaune. Diamètre, 0,17 c.

7°, 8°. Deux assiettes de même pâte, à pied. Diamètre, 0,14 c.

9°, 10°, 11°. Trois vases très-minces, à deux anses, ou *diota* (à deux oreilles), en poterie rouge d'une très-jolie forme, avec ornements en relief sur la panse. Ce sont des espèces de ramuscules recourbés, terminés par une feuille ou une baie unique accompagnée de trois globules.

12°, 13°. Deux petites lampes en poterie jaune, *lucernæ*. Sur l'une d'elles on voit une panthère sous un arbre. A la base, légende illisible en creux au-dessus de laquelle on voit un X en relief.

14°. Belle lampe en poterie jaune, à deux becs. Au-dessus de l'anneau, appendice triangulaire en forme de dent d'ancre dont la partie antérieure est remplie par une espèce de tête de méduse, vue de face. A la base, ont lit: CONT. RES. Diamètre, 0,25 c. d'avant en arrière, et 0,11 c. sur le petit côté. Hauteur, au plan supérieur de la lampe proprement dite, 0,05 c., et 0,15 c., en comptant de la base de ladite lampe au sommet de l'appendice.

447, 448, 449. Trois *unguentaria*, vulgairement appelés lacrymatoires, en verre, dont un cassé. Hauteur, 0,16 c. Diamètre, 0,04 c. à la base.

450. Peigne (*pecten*) en ivoire dont les dents sont presqu'entièrement détruites. Sa forme est celle des peignes encore usités parmi les indigènes. Longueur, 0,11 c.; largeur, 0,05 c.

451. Couteau en fer, long de 0,38 c., dont 0,12 c. de soie. La lame est large de 0,06 c. en haut et se termine en pointe. La soie se recourbe en haut du coté du tranchant.

452. Fragment supérieur d'un couteau semblable au précédent.

453. Troisième couteau, également en fer, long de 0,34 c., dont 0,12 c. de soie. Lame large de 0,04 c. en haut et terminée en pointe.

454. Quatrième couteau de très-petite dimension: long de 0,07 c. Il lui reste un peu plus d'un centimètre de soie. La lame est large de 1 c. 1/2 en haut et se termine en pointe.

455. Couteau-serpette long de 0,12 c. Il reste 0,02 c. de soie.

456. Clous et divers fragments en fer.

N. B. — Les numéros qui figurent en tête de chacun des articles précédents sont ceux du catalogue du Musée.

Stora. — On nous écrit de Stora, 17 mai 1862:

« J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le fac-simile d'une inscription romaine que j'ai copiée sur un fragment de table de

marbre blanc trouvé à 50 ou 60 c. du sol, près d'une conduite des citernes de Stora.

» Ce marbre a 70 c. de hauteur. Sa surface est polie. Les lettres sont très-lisibles et n'ont pas souffert de dégradation. Malheureusement, je n'ai pu retrouver encore la partie manquante. Cette plaque a 15 c. d'épaisseur, et la brisure ne forme qu'une arête vive sans déchirure. Les autres côtés sont taillés grossièrement...

» Recevez, etc.

» *L'adjoint de Stora*,

» Louis FRÉMILLY. »

Voici la copie adressée par M. Louis Frémilly :

.....ETICENTIATEMPORVM
.....MAXIMORVMDOMI
....SVALENTINIANIET
....MPERAVGGHORREA
.....TEMPOPVLIROMANI
.....ROVINCIALIVMCON
.....NIMATVRITATE
.....VBLIVSC IEIONIVS
.....NAALBINVSVCCONS
.....SEXF.PN.CONS

Voici la réponse que nous avons faite à M. Louis Frémilly :

Alger, le 20 mai 1862.

« Monsieur,

« Je m'empresse de répondre à votre très-intéressante lettre du 17 courant.

» Je dois, avant toute chose, vous remercier d'avoir bien voulu me communiquer le précieux fragment épigraphique découvert depuis peu dans votre localité. Je regrette beaucoup que vous n'y ayez pas joint un estampage, ce qui eût assuré la lecture et m'aurait permis peut-être de suppléer les lacunes qui résultent de la brisure des têtes de ligne. Dans l'incertitude où me laisse l'absence de ce moyen essentiel de contrôle, je ne puis que rechercher le sens général du document, ou, du moins, ne hasarder que les restitutions qui paraissent évidentes.

» Il me semble, en premier lieu, que le début doit se lire :

PRO MAGNIFICENTIA TEMPORVM

» Je m'appuie, pour proposer cette leçon, sur une inscription de *même genre*, où figurent les *mêmes empereurs*, et qui, de plus, est dédiée par le *même personnage*, Publius Caeionius Caecina Albinus. C'est celle qui accompagnait le portique du grand temple de Timgad (*Thamugas*), à l'est de Lambèse, au pied septentrional de l'Aurès. M. Léon Renier l'a publiée dans le *Recueil des Inscriptions romaines de l'Algérie* (n° 1520), et elle se trouve, en outre, dans le 3e volume de la collection Orellienne (n° 6980).

» Si l'on adopte ma lecture de la première ligne, et qu'on lise *Caecina* au commencement de l'avant-dernière (ce qui est la vraie leçon, on le verra tout-à-l'heure), il en résultera que sept lettres initiales environ manquent en haut de l'inscription, et cinq seulement en bas, à cause de la direction légèrement diagonale de la cassure.

Je dis que Caecina est la vraie leçon, parce que ce nom, dont les premières lettres manquent sur votre fragment, se retrouve entier sur la dédicace de Timgad. En revanche, le nom *Albinus*, qui est complet sur votre document, est mutilé dans l'autre. L'éditeur d'Orelli a supposé que c'était *Julianus*; mais M. Léon Renier, plus heureusement inspiré, a suppléé *Albinus*. C'est ainsi que les deux épigraphes se complètent et s'expliquent l'une par l'autre.

» Nous pouvons donc nous rendre compte de l'importance des lacunes produites par la brisure, et nous savons maintenant qu'elles ne peuvent être que de quelques lettres. C'était une base essentielle à donner aux restitutions conjecturales qui pourront se p oduire.

» En fait de *conjectures*, voici la *mienne* sur le sens général de la dédicace dont vous avez retrouvé le fragment le plus considérable :

» Pour la magnificence des temps de nos très-grands seigneurs » Valentinien et Valens, toujours augustes, Publius Caeionius » Caecina Albinus, personnage clarissime, consulaire, par les soins » de...., fils de Sextus, praeses de Numidie, a consacré ces gre- » niers, construits avec toute célérité (1), pour l'approvisionnement » du peuple romain et des habitants de la province. »

(1) Suétone a employé le mot *maturitas* dans ce sens, qui paraît convenir ici.

» La mention des empereurs Valentinien et Valens, qui régnèrent de 364 à 375 de notre ère, circonscrit la date de votre épigraphe dans une période de onze années.

» Caecionius, son auteur, est, suivant M. Renier (cité par M. Cherbonneau, p. 139 de l'*Annuaire de Constantine*, 1860-1861), un membre de cette grande famille des Caecionius qui joua un rôle si considérable à la fin du 4e siècle de notre ère et au commencement du 5e.

» Donc, nous avons ici la dédicace de greniers publics ou entrepôts-magasins, car le mot *horrea*, on va le voir, implique ces divers sens.

» Dans le principe, ce furent de véritables greniers d'abondance, où l'État amassait pendant les bonnes années des approvisionnements de grains qu'on vendait à bas prix au peuple dans les temps de disette, mesure de prévoyance qui prévenait les séditions, en assurant la partie essentielle du fameux programme *panem et circenses*. On y déposa encore la viande salée et les autres provisions qui se distribuaient mensuellement aux soldats. Enfin, comme ces édifices présentaient d'excellentes garanties pour la sûreté et la bonne conservation des denrées, les particuliers obtinrent d'y déposer leurs marchandises, et même leurs effets les plus précieux.

» Vous trouverez au tome 3e de la *Revue africaine*, p. 217, l'écriteau d'un de ces *horrea* qui existait à *Cartennae* (Ténès). L'inscription qu'on y lit paraît faite pour allécher ceux qui avaient des raisons de craindre les voleurs. Elle est ainsi couçue :

HORREA
FORTIA ET FELICIA
CASSIOR. ET DIVIIAN
ET MARIANI

» Ces greniers-magasins n'étaient pas seulement solides (*fortia*), ils étaient aussi heureux (*felicia*); c'est-à-dire, sans doute, qu'ils avaient eu la chance de ne pas être le point de mire des entreprises de messieurs les disciples de Cacus.

» Pour revenir à votre inscription, je trouve précisément que les empereurs Valentinien et Valens qui y sont mentionnés ont étendu leur sollicitude sur ce genre d'établissements, et que les *horrea* sont l'objet d'un rescrit adressé par eux au gouverneur provincial (*praeses*) Anthemius, à qui ils font cette recommandation :

» Cum ad quamlibet urbem, mansionemve, accesseris, protinus » *horrea* inspicere te volumus, ut devotissimis militibus deputatæ et incorruptæ species praebeantur. » (Bergier, *De viis milit.*, IV, 20, § 2.)

» Le rôle que joue aujourd'hui Stora vis-à-vis de Philippeville, il a dû le jouer jadis par rapport à *Rusicada*. Cela exigeait de vastes magasins publics et particuliers. Vous avez eu l'heureuse chance de signaler la dédicace du plus important sans doute; vivant dans la localité et pouvant l'étudier à loisir, vous aurez peut-être celle d'en retrouver les vestiges.

» Je vous la souhaite, Monsieur, et vous prie d'agréer, etc »

Nous avons reçu de Constantine une lettre de M. Cherbonneau, qui propose pour la dernière ligne de notre document épigraphique une explication qui me paraît meilleure que la mienne. Il développe ainsi les abrévations SEX P. N. CONS. : *Sexfascalis provinciæ Numidiæ Constantinæ*. La place nous manque pour reproduire les éclaircissements dont M. Cherbonneau accompagne cette leçon nouvelle. Ils seront insérés dans le numéro prochain.

A. Berbrugger.

Constantine (Cirta). — On nous écrit de cette ville :

« J'ai lu avec intérêt la traduction que vous avez publiée dans le journal l'*Akhbar* de l'inscription de Stora, et j'ai recueilli sur mon carnet les excellentes remarques qui l'accompagnent. M. Roger pourra vous dire que nous nous sommes rencontrés en plus d'un point, car, à la date du 19 mai, je lui envoyais une restitution et un commentaire assez développé de ce texte important.

» A la dernière ligne, je vois un mot qui paraît pour la seconde fois sur les monuments de l'Algérie, c'est l'adjectif *sexfascalis*. Voir notre *Annuaire* de 1858-1859, p. 177, lig. 3 de l'inscription n° 4.) Dans le Bulletin de la correspondance archéologique on fait remarquer, à la page 100 de l'année 1860, que l'exemple fourni par le capitaine Moll est le troisième que l'on connaisse. Ainsi, je vous proposerais de lire la dernière ligne de la manière suivante :

Consularis SEXFASCALIS PROVINCIÆ NVMIDIÆ
CONSTANTINÆ.

Le nom de Constantina s'est rencontré plus d'une fois à la suite du mot Numidia (Inscript. de l'Algérie, n°s 1852, 2170, 2171, 2542).

» Quant au personnage auquel Stora doit la construction de ces greniers, qui nous ont valu vos excellentes explications, on lui attribue l'érection d'un *speleum* ou chapelle souterraine, au Dieu Mithra, dans la ville de Constantine (opus laudat., n° 1853), et la restauration des portiques du capitole de Tamugade (id., n° 1520). En deux autres endroits du recueil de M. Léon Renier, sur des fragments d'inscriptions (n°s 420 et 4146).

» Je reviens à votre interprétation de la dernière ligne. Les mots SEXti Filius, s'il fallait lire ainsi, n'occuperaient certainement pas cette place. Ils se trouveraient au moins après le mot Celonius. »

M. Cherbonneau termine sa lettre par la communication suivante, qui sera lue avec intérêt, quoique étrangère au sujet qui nous occupe :

« Nos fouilles de Lambèse ont produit de belles mosaïques, dont je me propose de vous parler plus en détail.

» Il est sorti des décombres de cette cité militaire une grande quantité de briques ornées d'estampilles. Celles qui méritent le plus votre attention sont les deux dont voici la marque :

» 1° LEG. III. AVG. CON (exemplaire inédit).

» 2° LEG. VII GE (GEmina) (exemplaire inédit).

» Comment interprétez-vous la dernière syllabe du n° 1 ? M'autorisez-vous à lire *Constantiniana* ? Nous avons déjà trouvé à Lambèse les épithètes *Severiana, Alexandriana, Maximiana, Valerina, Galliena, Valeriana.* (Insc. de l'Algérie, n°s 4073, 767, 1613, 260, 98.) — Nous avons aussi *legio tanta III Augusta*, n° 231.

Pour tous les articles non signés :

Le Président,

A. BERBRUGGER.

Alger. — Typographie BASTIDE.

6e Année. N° 35. SEPTEMBRE 1862.

Revue africaine

NOTICE

SUR

LES DIGNITÉS ROMAINES EN AFRIQUE

CINQUIÈME SIÈCLE DE J.-CH.

(3e *article. Voir le n° 34, page 241*).

Cent ans environ avant J.-Ch., le nord de l'Afrique, un des trois continents, en partie connus, du monde ancien, était encore divisé en deux régions : *la Mauritanie Orientale*, la *Mauritanie Occidentale.* Sous Claude, quand la Mauritanie eut été réduite en province romaine, la première de ces deux contrées (l'Orientale) fut appelée *Mauritanie Césarienne*, la seconde (l'Occidentale), *Mauritanie Tingitane* ; enfin, la première fut elle-même subdivisée en *Mauritanie Césarienne* et en *Mauritanie Sitifienne.* Les capitales de ces trois Mauritanies, qui en ont chacune tiré leur nom, étaient :

1° *Julia Caesarea* (Césarée, — *Iol* des Carthaginois, — aujourd'hui *Cherchel*, ville maritime de la province d'Alger) ;

2° *Sitifis colonia* ou *Sitifi* (la moderne *Sétif*, ville située dans l'intérieur de la province de Constantine) ;

3° *Tingis* ou *Tingi*, (actuellement *Tanger*, ville maritime de l'empire du Maroc).

Lors de la division de l'Empire (d'Occident) en diocèses, les deux Mauritanies Césarienne et Sitifienne furent comprises dans le diocèse d'Afrique (préfecture d'Italie), et la Tingitane dans le diocèse d'Hispanie ou d'Espagne (préfecture des Gaules).

A l'époque où la *Notice* fut rédigée, les possessions des Romains,

dans l'Afrique ncienne, formaient un diocèse composé de *six provinces*, savoir :

1. L'Afrique propre ou proconsulaire (la Zeugitane).
2. La Byzacène,
3. La Numidie,
4. La Mauritanie Sitifienne,
5. La Mauritanie Césarienne,
6. La Tripolitaine.

On ajoute à ces six provinces :

A. Le préfet de l'*Annone* d'Afrique,

B. Le préfet des biens patrimoniaux.

Ce qui élèverait le nombre à *huit*; mais ces deux dernières désignations s'appliquent bien plutôt à des charges qu'à des provinces.

La *Notice*, procédant d'une manière différente, sépare de cette nomenclature l'Afrique Proconsulaire, dont elle fait une *province* à part, *indépendante* (1), et constitue (cap. II, s. c. v. 25) le diocèse d'Afrique des (cinq) sept provinces (*provinciæ septem*) que voici :

1. Byzacium,
2. Numidia,
3. Mauritania Sitifensis,
4. Mauritania Caesariensis,
5. Tripolis,

A. 6. Praefectus Annonae Africae,

B. 7. Praefectus fundorum patrimonialium

Cette division géographique et administrative a donné lieu à beaucoup d'hypothèses, à beaucoup de controverses.

Pline l'Ancien, dans la description qu'il fait des provinces composant l'*Afrique Romaine* (Ier siècle de l'ère chrétienne), les classe et énumère ainsi (de l'O à l'E) :

Quatre Provinces.	1. Mauretania Tingitana. 2. Mauretania Caesariensis. 3. Numidia. 4. Zeugitana (Africa propria).

Le *Commentaire* (Bœcking) de la *Notice* établit sur d'autres bases

(1) « Victus (Adherbal) profugit in *provinciam*, » dit Salluste — Vaincu, il se réfugie dans la *Province* (d'Afrique, c'est-à-dire l'ancien territoire de Carthage).

cette division diocésaine ou provinciale, à laquelle il assigne quatre périodes (ou §) et qu'on peut résumer comme il suit :

§ I.

QUATRE PROVINCES.

Depuis les Flaviens jusqu'à Dioclétien (environ 100 de J.-C. jusqu'à 284).

1. Provincia proconsularis (Zeugitana). 2. Numidia. 3. Mauretania Caesariensis. 4. Mauretania Tingitana.	Même division que celle de Pline (de l'E. à l'O.).

§ II.

SIX PROVINCES.

De Dioclétien à Valentinien III (305 à 424).

Nota. — Époque qui se rapporte à la *Notice*.

1. Proconsularis (Africa). 2. Numidia. 3. Provincia Byzacena. 4. Provincia Tripolitana. 5. Mauretania Caesariensis. 6. Mauretania Sitifensis.	La Tingitane (*Tingitana*) détachée des provinces d'Afrique, est attribuée à l'Hispanie ou Espagne (Préfecture des Gaules).

§ III.

TROIS PROVINCES.

De Valentinien III à Justinien Ier (455 à 527).

1. Mauretania Caesariensis. 2. Mauretania Sitifensis. 3. Numidia.	Invasion des Vandales.— Partage des provinces d'Afrique entre l'Empereur et le roi des Vandales.

§ IV.

SEPT PROVINCES.

De Justinien Ier à l'invasion arabe-musulmane (565 à 647. — Constant II régnait alors en Orient)

1. Les même provinces que
2. sous Valentinien III (v. § II),
3. auxquelles Justinien Ier (*sep-*
4. *tem provinciæ...* disponantur,
5. porte son édit, daté de 534),
6. ajouta la
7. Sardaigne (*Sardinia*).

Débarrassée de ses ennemis, l'Afrique reprit ses anciennes limites; mais, une innovation importante eut lieu : Justinien Ier créa un Préfet du Prétoire d'Afrique (*Praefectus Praetorio Africae*). — Les successeurs de ce prince ne changèrent rien à cette division jusqu'à l'époque de l'invasion arabe-musulmane.

Mais ces divisions, sur lesquelles, d'ailleurs, nous aurons occasion de revenir dans le cours de ce travail, ont un caractère arbitraire et sont contrôlées par d'autres documents *écrits* et non moins authentiques, qui ne laissent aucun doute relativement à la formation du *Diocèse d'Afrique* en six provinces. La *Notice* (index) en indique *cinq*, avec (a. b.) *deux* préfets (charges à part); si, à ces cinq provinces effectives, on ajoute la *Proconsulaire* ou *Afrique propre* (Zeugitane), dont l'indépendance qu'on lui attribue fera, en son lieu, l'objet d'un examen particulier, on arrive, sans conjectures hasardées, au chiffre *six*, qui a occasionné tant de recherches et si fort exercé la sagacité des érudits. Au surplus, les témoignages en faveur de cette dernière hypothèse ne font pas défaut et paraissent incontestables.

Sextus ou Festus Rufus, historien latin et personnage consulaire, qui vivait sous l'empereur Valens (vers l'an 370 de J.-Ch.), a laissé un *Libellus provinciarum Romanarum* (intitulé aussi *Breviarium rerum gestarum populi Romani*), qui, pour n'être guère qu'un dénombrement des révolutions et des agrandissements successifs de l'Empire, n'en mérite pas moins toute confiance. Après avoir parlé des révoltes et de la réduction de l'Afrique en province, cet historien ajoute : « ..... ita Mauretaniæ nostræ « esse cœperunt, ac per omnem Africam sex provinciæ factæ

» sunt. ipsa ubi Carthago est, proconsularis, Numidia consularis, » Byzacium consularis, Tripolis et Mauretaniæ duae, h. e. Siti- » fensis et Cæsariensis, sunt præsidiales. »

On trouve dans la *Collection des Conciles*, du P. Hardouin, le passage suivant (t. I, p. 1050), à propos de la fameuse conférence des évêques catholiques tenue à Carthage en 411 : « Praesto sunt » universi de omnibus scil. provinciis Africanis, i. e. de provincia » proconsulari, de provincia Byzacena, de Numidia, de Mauri- » taniis, Sitiphensi et Cæsariensi, sedetiam de Tripolitana pro- » vincia. »

Enfin, un monument épigraphique, connu sans doute, mais trop peu cité, quoique des plus précieux pour l'histoire du pays et qui remonte à l'année 390, atteste irrécusablement de la division du diocèse d'Afrique en *six provinces*. Cette inscription latine, conservée dans le *Corpus inscriptionum* de Gruter et reproduite dans le savant recueil d'Orelli (*Inscriptionum latinarum collectio*), consacre le souvenir d'un monument votif élevé par la corporation des porchers et tueurs de porcs (charcutiers ? — *corpus suariorum et confecturariorum*); elle est conçue en ces termes :

POPVLONII L. ARADIO VAL. PROCVLO. V. C.
.... PRAESIDI. PROVINCIAE. BYZACENAE
.... PROCONSVLI. PROVINCIAE. AFRICAE. VICE
SACRA. IVDICANTI. EIDEMQ. IVDICIO. SACRO
PER. PROVINCIAS. PROCONSULAREM. ET
NVMIDIAM. BYZACIVM. AC. TRIPOLIM
ITEMQVE. MAVRETANIAM. SITIFENSEM. ET
CAESARIENSEM
PERFVNCTO..
...PRAEFECTO. VRBI. VICE. SACRA. ITERVM. IVDICANTI
CONSVLI. ORDINARIO. (1)

(1) Nous n'avons voulu et dû reproduire que fractionnellement, c'est-à-dire pour les besoins de la cause, cette importante inscription, qu'on trouvera toute dans le recueil d'Orelli (t. II, cap. xv, sous le n° 3672). Le savant épigraphiste la fait suivre de cette judicieuse réflexion : « Hac » inscriptione usus de provinciis Africæ egregie disputavit Morcellius in *Africæ Christianæ* vol. I., p. 21. seqq. » C'est parce que nous-même nous avons eu soin de nous reporter à ce passage de l'*Africa Christiana* de Morcelli, passage qui a fourni à Bœcking les éléments de cette partie de son commentaire, que nous signalons, la justesse d'une observation profitable au sujet. — Voir Bœcking, t. II, p. 451, 452, 453.

Le commentateur de la *Notice* prend soin lui-même de fournir des preuves à l'appui de cette inscription, dont les termes sont, du reste, si précis; car il ajoute: « Tum senioribus Augustis » etiamtum viventibus præsidem provinciæ Byzacenæ fuisse con- » stat Q. Aradium Rufinum Proculum, qui et consulatum gessit » a. 316, tabulæ enim publicæ exstant, quæ eum coloniis et mu- » nicipiis Africanis patronum cooptatum esse testantur, eiusque » provinciæ præsidem omnes appellant. »

Quoi qu'il en soit, et malgré les remaniements successifs qu'on dut lui faire subir, l'*Afrique Romaine* était, alors, une des plus riches dépendances de l'Empire d'Occident. Elle comprenait, le long du littoral méditerranéen, chemin de ronde des Césars, outre le *Tell* fertile, qui emprunta son nom (*tellus*) à la langue des vainqueurs, cette vaste étendue de territoire qui a servi, dans les temps modernes, à constituer les États Barbaresques (Tripoli, Tunis, Alger, Maroc): — contrée, d'ailleurs, si improprement désignée sous le nom de *Barbarie*, au lieu de *Berberie* (le pays des Berbers, peuple autochthone). Car, il est à remarquer que, si la Tingitane, appelée aussi, par ce motif, Hispanie Transfretane (*Hispania Transfretana*, d'outre-mer ou d'au-delà des Colonnes d'Hercule (détroit de Gibraltar), était subordonnée au vicaire d'Espagne, elle ne s'en trouvait pas moins située sur le continent africain.

Il n'en était pas de même alors de l'Égypte. Cette opulente contrée, qui dépendait de l'Empire d'Orient, était placée en Asie, par les géographes, bien qu'elle fût, comme la Tingitane, réellement située en Afrique.

Ce déclassement, curieux à étudier, fera, de notre part, l'objet d'une courte digression, dont la *Notice* fournira les éléments. C'est par suite de cette considération, jointe au désir de comparer l'ensemble de la situation aux deux époques différentes, que, allant de l'E. à l'O. nous arrêterons le cadre de notre travail d'abord un peu en deçà (Égypte), et que nous l'étendrons ensuite un peu au-delà (Tingitane ou Maroc) des limites de *l'Afrique Romaine*, proprement dite.

Il y avait, dans chacun des Empires d'Orient et d'Occident, cinq classes de *Dignitaires*. — Bien que nous ayons l'intention de ne nous occuper exclusivement que des dignitaires de l'Afrique romaine (partie occidentale de l'Empire), force nous sera cependant de rechercher, parmi les dignitaires semblables

de l'Empire d'Orient, les renseignements propres à faire connaître des attributions d'ailleurs identiques.

Nous ne mentionnerons ici que pour mémoire les *Nobilissimi*, Nobilissimes, très-Nobles (titre de leur dignité : *Nobilissimatus*, Nobilissimat). Ce titre d'honneur, créé par Constantin, remplaça, sous Théodose, celui de César : c'est dire qu'il était exclusivement réservé aux membres (fils, frères et sœurs de l'Empereur) de la famille impériale, et donné seulement aux princes du sang (Césars) et à leurs femmes. Il conférait le droit de porter la *pourpre* (variant de l'écarlate au violet foncé, et fabriqué avec d'autres substances que le pourpre). Les empereurs eux-mêmes prirent quelquefois ce titre. — La *Notice* ne parle pas de cette dignité, et c'est regrettable, au moins au point de vue de l'*épigraphie*.

Les cinq classes de grands dignitaires de l'Empire étaient :

I. — *Illustres*, les Illustres (titre de leur dignité : *Illustratus*, Illustrat);

II. — *Spectabiles*, les Spectables (titre de leur dignité : *Spectabilitas*, Excellence);

III. — *Clarissimi*, les Clarissimes (titre de leur dignité : *Clarissimatus*, Clarissimat);

IV. — *Perfectissimi*, les Perfectissimes (titre de leur dignité : *Perfectissimatus*, Perfectissimat);

V. — *Egregii*, les Égrèges (titre de leur dignité : *Egregiatus*, Égrégiat ou choix).

Ces qualifications honorifiques, inventées sous le Bas-Empire et échelonnées dans l'ordre ci-dessus, n'auraient assurément qu'un sens assez obscur, si l'histoire ne nous avait pas transmis des détails circonstanciés sur chacun des grands officiers et fonctionnaires qui les portaient. On distinguait, parmi ces cinq classes privilégiées de dignitaires, différents degrés, que nous allons indiquer avec quelque développement.

I. — Dignitaires (du 1er rang) décorés du titre d'*Illustres*.

Le titre d'Illustre (*Illustris* — les inscriptions portent parfois *Inlustris*) fut d'abord inventé pour ceux que, depuis Auguste, on appela les *Patriciens*, c'est-à-dire les sénateurs faisant partie du conseil privé (*consistorium principis*), avec lequel ce prince délibérait, en particulier, sur les affaires qu'il ne voulait pas porter à la connaissance du sénat en corps. Les sénateurs du premier rang avaient le nom d'*Illustres*, dit Cicéron : « Illustres « primi ordinis senatores dicebantur. » C'était le *dignitatis fasti-*

gium, l'Illustrissimat (*Illustrissimatus*). » — Par la suite, ce titre eut une plus grande extension, et fut donné aux consuls, aux préfets du prétoire, aux commandants généraux des armées, aux ministres du palais, etc. Outre les prérogatives que les *Illustrissimes*, *Très Illustres* ou *Illustres* partageaient avec les deux classes suivantes (les *Spectabiles* et les *Clarissimi*), ils jouissaient encore de celle de ne pouvoir être jugés, en matière criminelle, que par le prince lui-même, ou par celui qu'il déléguait expressément à cet effet. — En leur adressant la parole, on les appelait *Vir Magnificus*, — *Eminentissimus*, — *Sublimissimus*, — *Excellentissimus*, etc.; — *Magnificentia tua*, et même *Celsitudo tua* (Votre grandeur, votre Altesse). — Les *Illustres* étaient au nombre de dix, en Orient comme en Occident (mais nous ne mentionnerons que ceux de l'empire d'Occident, dont dépendait l'Afrique), savoir :

Præfecti Prætoria.	1.	A. Praefectus Praetorio per Italias,
		B. Praefectus Praetorio Galliarum,
	2.	Praefectus Urbis Romae,
Magistri Militum ou utriusque Militiæ.	3.	I. Magister Peditum in Praesenti,
		II. Magister Equitum in Praesenti,
		III. Magister Equitum per Gallias ;
	4.	Praepositus Sacri Cubiculi,
	5.	Magister Officiorum,
	6.	Quaestor,
	7.	Comes Sacrarum Largitionum,
	8.	Comes Rerum Privatarum,
	9.	Comes Domesticorum Equitum,
	10.	Comes Domesticorum Peditum.

II. — Dignitaires (du 2e rang) décorés du titre de *Spectabiles*.

Le titre de Spectable (*Spectabilis*) a été inventé pour désigner un rang intermédiaire entre celui des Illustres et celui des Sénateurs. — En adressant la parole aux dignitaires de cette classe, on les appelait *Spectabilitas tua* — *Tua Gravitas*. — *Tua Sinceritas*; ou bien encore *Laudabilitas*. — *Prudentia*. — *Dicatio Excellentia*. — *Sublimitas*. — *Sollertia tua*; les empereurs disaient : *Amicus Noster*. — Les emblèmes de la dignité des *Spectables* ne sont pas nommés *insignia* (1) ou insignes (comme ceux des

(1) Disons ici, une fois pour toutes, qu'en matière d'antiquités romaines, le mot *insigne* signifie, dans un sens général, tout objet servant

Illustres), mais *Symbola* (symboles), probablement parce qu'ils n'étaient pas portés devant eux lorsqu'ils sortaient. — Voici les dix charges qui donnaient rang de *Spectabilis* en Orient ; il n'y en avait que huit en Occident :

1. Primicerius Sacri Cubiculi,
2. Primicerius Notariorum,
3. Castrensis Sacri Palatii,
4. Magister Scriniorum,
5. Proconsul Africæ,
6. Vicarii (sex),
7. Comites (sex) Militum. Rei Militaris. Militares, etc.
8. Duces (duodecim) Limitum ou Limitanei.

Et si l'on ajoute :

9. Præfectus Augustalis,
10. Comes Limitis Aegypti,

on aura les dix charges en question.

III. — Dignitaires (du 3e rang) décorés du titre de *Clarissimi*.

Le titre de Clarissime (*Clarissimus*) indique les sénateurs ordinaires, ou de troisième classe (*Clarissimus ordo*, le sénat), et les autres personnes qui obtenaient le même rang. — En leur adressant la parole, on se servait des mêmes titres que ceux employés à l'égard des Spectables, *Tua Gravitas*, etc. — Les Empereurs prenaient quelquefois le titre de *Clarissimi*. — Ce titre d'honneur, très-fréquent dans le Bas-Empire, était également donné aux consuls, aux proconsuls, aux comtes de 2e classe, et, plus tard, des fonctionnaires d'ordre, relativement inférieur, des correcteurs, des présidents, (gouverneurs de provinces), furent *élevés* au *Clarissimat*. — Ainsi que les Illustres et les Spectables, les *Clarissimes* ne pouvaient *ester* en justice personnellement, cependant, par la suite, ce privilége fut restreint aux Illustres seulement. — On appelait *Clarissimæ feminæ* les femmes mariées à des magistrats ayant le titre *Clarissimus* (consuls, consulaires, proconsuls, préfets du prétoire, etc). — Ceux qui, en écrivant ou en parlant aux dignitaires décorés du titre d'*Illus-*

de signe, d'ornement ou de marque pour distinguer des personnes ou des choses; par exemple, l'aigrette sur un casque, la devise sur un bouclier, les faisceaux d'un consul, le sceptre et le diadème d'un roi, la bulle d'or des enfants nobles, etc. Dans la marine, ce mot avait un sens plus spécial, comme nous le verrons en parlant des flottes.

tres, de *Spectabiles* et de *Clarissimi*, ne leur donnaient pas ce titre d'honneur, étaient punis d'une amende de trois livres d'or (de douze onces chacune).

Il est à remarquer qu'il y a peu de différence entre les trois espèces de titres honorifiques ci-dessus mentionnés, et donnés *indistinctement* aux membres des classes privilégiées établies dans l'Empire à partir de Dioclétien, ou plutôt depuis le grand Constantin. Le *commentaire* de la *Notice* ne se borne pas à dire : « Claris- « simi appellatio etiam ad Spectabiles et adipsos Illustres re- « fertur ; » il cite, à l'appui, le témoignage de Simmaque, orateur et épistolographe : « Apud Symmachum quoque non uno « loco *vir clarissimus* præponitur verbis *et illustris, et spectabilis,* « e. gr..... et sæpissime alias. » Les inscriptions et autres documents écrits sont unanimes à ce sujet. Toutefois, on peut dire que ces trois qualifications étaient hiérarchiquement classées de la manière suivante, savoir :

1. *Illustres.* — Sénateurs du 1er rang,
2. *Spectabiles.* — Sénateurs du 2e rang,
3. *Clarissimi.* — Sénateurs du 3e rang,

selon que les sénateurs (*Senatores*), ou autres fonctionnaires similaires, étaient de grande race ou de petite race (*majorum et minorum gentium*). On se souvient que les premiers étaient les descendants des sénateurs primitifs, appelés *Patres* (Pères); tandis que les seconds (les 164 agrégés par Romulus au Sénat), de simple race équestre, avaient été inscrits (*conscripti*) sur la liste de ce corps célèbre, pour compléter son effectif, qui a si fréquemment varié. Ces derniers furent appelés, de leur origine, *conscrits* ; et de là vint la coutume, en parlant au sénat, de dire *Pères conscrits*, c'est-à-dire *Pères* et *Conscrits*. Mais le Sénat, dont le monogramme avait été placé avant celui du peuple dans les actes, sur les monuments, sur les enseignes militaires (SPQR — *Senatus Populusque Romanus*), l'ancien sénat s'évanouit avec l'Empire. Constantin, en transportant le siège de l'Empire à Byzance (Constantinople), établit près de lui un *Sacré Consistoire*, où toutes les affaires se traitaient, et le Sénat ne fut plus rien. Son monogramme fut enlevé des enseignes et remplacé par celui du Christ. Vers la fin du IVe siècle, le Sénat n'était plus qu'une espèce de conseil municipal, dont le pouvoir s'étendait à peine hors de l'enceinte de Rome.

Répétons-le, il n'y avait rien d'absolu dans la collation des

trois titres honorifiques précités, et l'on peut affirmer que ces qualifications, également données aux trois premiers ordres, étaient presque équivalentes. « Præfectum prætorio Italiæ imperatores « *virum clarissimum et illustrem* appellant, » porte le code Théodosien. Il serait facile de multiplier les exemples (1).

Quoi qu'il en soit, la qualification de *Clarissimus* paraît avoir été plus particulièrement affectée aux gouverneurs ou administrateurs (civils) des provinces.

1. Consulares (Consulaires).
2. Correctores (Correcteurs).
3. Præsides (Présidents).

E. Bache.

La suite au prochain numéro.

(1) Bœcking ajoute, à ce sujet, en parlant du Préfet du prétoire, rangé dans la classe des *Illustres*, « nihil contra facit quod nonnullis locis *vir clarrisimus* (v. c.) appellatur; » et il cite, à l'appui de cette assertion, un fragment d'inscription ainsi conçue :

V. C. ET INLUSTRIS
COMITIS ET MAGISTRI VTRIVSQ MILITIAE.

On sait déjà que les *Maîtres de la Milice*, dignitaires du 1er rang (*Illustres*), venaient immédiatement après les Préfets du Prétoire.

UN CONSUL A ALGER AU 18e SIÈCLE.

BRUCE.

Dans la galerie des Européens qui ont marqué en Algérie avant la conquête française, Bruce mérite de prendre place et à double titre : il fut ici consul d'Angleterre de 1763 à 1765, et il figure parmi les voyageurs qui ont écrit sur l'Afrique septentrionale. Son exploration de l'Abyssinie est certainement beaucoup plus importante que ses courses dans les États Barbaresques ; mais, au point de vue spécial où nous sommes placés, ce sont pourtant ces dernières qui doivent surtout attirer notre attention.

Bruce est un de ces hommes dont on pourrait faire aussi facilement la critique que l'éloge, si l'on se bornait à examiner une des faces de son curieux caractère ; mais, comme nous ne voulons être ni un flatteur, ni un Zoïle, nous nous appliquerons à dire le pour et le contre.

D'après la Biographie universelle, Jacques Bruce naquit le 14 décembre 1730, à Kinnaird, dans le comté de Stirling, en Ecosse, d'une famille noble et ancienne ; il descendait même de la maison royale, du côté des femmes, avantage dont il aimait à se prévaloir, ce qui ne l'empêchait pas de s'enorgueillir aussi d'avoir été nommé chevalier et baronnet par son cousin, le roi d'Anglerre, bien que logiquement ce fût presque déroger. Destiné au barreau par sa famille, il montra d'abord plus d'inclination pour la chasse et les beaux-arts que pour l'étude du droit. Un excellent mariage contracté avec la fille d'un riche négociant de Londres, changea le cours de ses idées en le jetant dans le positivisme du commerce. Mais sa femme mourut prématurément, et Bruce, désolé de cette perte inattendue, chercha des distractions dans l'étude et dans les voyages. C'est alors qu'il visita le Portugal et l'Espagne.

Ses premières idées de grandes explorations africaines coïncident avec son retour en Angleterre. A partir de cette période de son existence, il nous fournira lui-même les éléments de sa propre biographie, qu'il a très-abondamment semés dans ses livres et surtout dans l'introduction qui les précède. C'est là que nous puiserons ce qui nous reste à dire de lui.

Quoique jeune encore, Bruce, après la perte de sa femme, allait se retirer dans le petit héritage qu'il avait reçu de ses ancêtres et consacrer le reste de sa vie à l'étude et à la réflexion, quand lord Halifax lui proposa de faire un voyage important qui devait durer plusieurs années et dont, même, il lui traça le plan. « A votre âge, lui disait-il, tout frais émoulu du Collège, plein de vigueur et de santé, il serait honteux de se faire campagnard et de s'ensevelir dans une vie oisive et obscure. » Le noble lord lui fit observer, entre autres choses, que les côtes de la Barbarie, situées pour ainsi dire à la porte de l'Angleterre, n'avaient encore été découvertes que partiellement, par le Dr Shaw, qui s'était borné à vérifier et à faire connaître, très-judicieusement, il est vrai, les travaux géographiques de Sanson, observateur fort capable qui avait été longtemps esclave du Bey de Constantine.

Bruce place cette appréciation, peu exacte à certains égards, dans la bouche de lord Halifax ; mais, quand on connaît notre consul-voyageur, on est bien tenté de croire qu'elle est de lui-même ; instinctivement, il aura cherché à amoindrir les travaux de l'auteur le plus renommé parmi ceux qui l'ont précédé ici, afin de faire d'autant mieux valoir les siens.

Lord Halifax ajoute — si ce n'est encore Bruce lui-même — que ni le docteur Shaw ni Sanson, n'avaient pu prétendre donner au public aucun détail de ces vastes et magnifiques monuments antiques que tous deux disent pourtant se rencontrer en grand nombre et dont ils vantent l'élégance et la perfection. Il est certain que l'ouvrage de Shaw ne brille point par ce côté et que quand l'auteur, par hasard, figure un monument, c'est de la façon la plus grossière et la plus inexacte. On peut voir comme exemple en ce genre, la représentation qu'il donne du Tombeau de la Chrétienne (T. 1er, p. 57). Mais, à défaut d'illustrations, comme on dit aujourd'hui, le texte est d'un bon observateur, fort érudit et très-judicieux. Il a, il est vrai, mis à contribution Sanson et Peyssonnel ; il détermine formellement dans sa préface le genre et l'étendue des emprunts qu'il a pu faire au premier : « M. Sanson, dit-il, chirurgien de sa pro» fession et né en Hollande, qui a le malheur, depuis longues » années, d'être esclave du vice-roi (Bey) de Constantine, m'a » fourni quantité de remarques touchant la géographie de cette » province. » Bruce, dans un but personnel assez évident, a

étendu à tout le pays des emprunts qui ne se rapportent qu'à une de ses provinces.

Mais la découverte des sources du Nil fut surtout la matière de cet entretien entre lord Halifax et Bruce, entretien qui lança ce dernier dans la carrière des grands voyages où il devait acquérir et mériter un renom dont il conserve encore quelque chose, malgré ses hâbleries et ses inexactitudes, aujourd'hui bien reconnues.

Un hasard vint favoriser l'exécution du plan tracé par le noble lord : M. Aspinwal, indignement traité par le Dey d'Alger, dit Bruce, venait de résigner le consulat de la nation anglaise; M. Ford, négociant, anciennement lié avec le Dey, et nommé à la place de M. Aspinwal, était mort peu de jours après, laissant le consulat de nouveau vacant. Lord Halifax pressa aussitôt Bruce de prendre la position, lui représentant que, par ce moyen, l'entreprise qu'ils avaient projetée, deviendrait d'une exécution plus facile. Bruce se décida à accepter.

L'itinéraire qu'il adopta pour rejoindre son poste, l'amenait à traverser la France; quoique la guerre durât encore (on était en 1763), et que le ministère français eût refusé plusieurs passeports particuliers sollicités par le gouvernement anglais, M. de Choiseul, fit très-obligeamment une exception en sa faveur, le laissant libre, lui et ses compagnons de voyage, dont il ne fixait pas le nombre, de parcourir la France, d'y séjourner même aussi longtemps qu'il le voudrait. On verra plus loin que Bruce ne se souvint pas assez de cet acte de gracieuseté française, dont ce ne fut pas là l'unique exemple.

A son passage à Naples, il reçut, par des esclaves qui avaient été rachetés dans la province de Constantine, beaucoup de renseignements sur les magnifiques ruines romaines qu'ils y avaient vues, en suivant le camp du bey, leur ancien maître. Il alla ensuite s'embarquer à Livourne sur le vaisseau de guerre le *Montréal*, qui le conduisit à Alger, où il arriva dans le courant de l'année 1763.

Notre héros se trouvant enfin sur l'un des théâtres où il devait déployer ses talents et son caractère et précisément en possession du rôle qu'il nous importe le plus de connaître, le moment est venu de rechercher quelles aptitudes et quel degré d'instruction il apporta à l'accomplissement de sa mission africaine.

On ne lit pas dix pages de Bruce sans s'apercevoir qu'il est

très-naïvement vaniteux et hâbleur; craignant de ne pas voir ses mérites assez tôt devinés par le lecteur, il s'empresse de se dépeindre élogieusement lui-même : il nous apprend tout d'abord qu'il est riche, qu'il sait très-bien l'arabe, est excellent cavalier et nage dans la perfection. Il pousse plus loin encore la manie du panégyrique personnel, témoin le passage suivant :

« Étant encore à la fleur de mon âge, d'une figure qui n'était » point désagréable, ayant un certain goût de parure qui vaut » bien son prix, je cultivai avec la plus grande assiduité la bien- » veillance du beau sexe (abyssinien), par les hommages les plus » modestes et les plus respectueux et par une soumission en » public à laquelle je dérogeais en particulier autant qu'il le » fallait pour me conformer à son humeur et à son inclination. » La jalousie n'est point la passion des Abyssiniens. Il portent, » au contraire, l'indifférence jusqu'à l'extrême. »

Cette remarque sur la longanimité conjugale de ses hôtes complète très-adroitement la pensée de Bruce; et il n'est pas de lecteur, si distrait qu'on le suppose, qui ne comprenne, enfin, que notre voyageur a eu quelques bonnes fortunes noires. Quant à nous, nous aurions préféré une énonciation franche et ouverte : l'homme qui entreprend des pérégrinations aussi lointaines et périlleuses a droit à beaucoup d'indulgence. D'ailleurs, n'a-t-il pas la ressource de rejeter ses peccadilles dans la catégorie des études de mœurs locales ?

Notre auteur affirme, dans son introduction, que l'étude du Coran de Maracci et de quelques autres ouvrages lui avait rendu la langue arabe littérale assez familière et que ses conversations continuelles avec les gens du pays l'avaient mis au courant de l'idiome vulgaire, de sorte qu'il s'est trouvé à même de parcourir tout le continent d'Afrique sans avoir besoin d'interprète. Il importe de vérifier l'exactitude de cette assertion et cela est facile, puisqu'il cite fréquemment de l'arabe dans son livre et l'accompagne quelquefois d'une traduction. Un petit nombre d'exemples suffiront pour être édifié à cet égard.

Il dit, à la page 167 de son premier volume, que *salam alicum* et *alicum salam* (nous reproduisons exactement sa transcription) signifie : *la paix soit entre nous* et *la paix est entre nous*. La plus faible connaissance de l'arabe, même vulgaire, fait apercevoir ici une double faute; car il fallait traduire : *le salut sur vous* et *sur vous le salut*.

Ullah kerim (p. 224) signifie, selon lui, *Dieu est puissant et miséricordieux*. Il y a évidemment une épithète de trop.

Il traduit (p. 249) *ber el ajam* et *ber el arab* par *pays de l'eau* et *pays où il n'y a point d'eau*. Ceci dépasse toute tolérance, car il était bien facile de s'apercevoir qu'il s'agit ici du *pays des étrangers* (des non Arabes, *adjem*), en opposition avec le *pays des Arabes*.

Nous pourrions citer bien d'autres preuves de l'ignorance de Bruce, en fait d'arabe litéral ou vulgaire, mais celles qu'on vient de lire suffisent pour qu'on se tienne en défiance contre ses interminables conversations arabes avec les Indigènes. Au reste, en parcourant les récits des touristes modernes qui ont visité des pays musulmans, on trouverait bon nombre d'exemples de ce genre de charlatanisme.

Tout en relevant dans Bruce ce qui prête sérieusement à la critique, on doit lui accorder le mérite d'avoir fait connaître le premier à l'Europe les principaux monuments romains de l'Afrique septentrionale. Il les avait obtenus par le procédé de la chambre obscure, dont il fit d'abord l'essai à Cherchel, dans les ruines de Julia Cœsarea. Il se servit aussi du crayon de Luigi Balugani, jeune artiste bolonais qu'il s'était attaché pour ses voyages. Malheureusement, ses dessins ne paraissent pas avoir été publiés. D'après M. Dureau de Lamalle (v. *Peyssonnel et Desfontaines*, t. 1er, p. XI) « une partie de ces dessins et une foule d'inscriptions de » toute nature qu'il avait recueillies sont dans le cabinet de la » Reine d'Angleterre. La famille de Bruce possède l'autre partie » avec les notes qui devaient servir à la rédaction de son voyage. » On nous fait espérer (en 1838) la publication de ces précieux » matériaux ; mais, les soins et les dépenses nécessaires pour » une telle entreprise en doivent nécessairement retarder encore » la réalisation. » Les dessins auraient encore de l'intérêt à notre époque, puisqu'ils nous représenteraient les édifices dans l'état où ils étaient il y a cent ans, c'est-à-dire beaucoup moins ruinés qu'aujourd'hui ; car pour les monuments arrivés à un certain âge les siècles comptent double.

En somme, pour le public, les travaux de Bruce sur l'Afrique septentrionale se bornent à une sorte d'itinéraire consigné dans l'introduction de son voyage en Abyssinie, c'est-à-dire à une énumération des lieux qu'il a visités en Algérie et dans les régences de Tunis et de Tripoli, avec de rares et très-courtes indications

d'une portée fort générale. Mais, peut-être, avec ses dessins y a-t-il au musée britannique des documents plus explicites. C'est une raison nouvelle pour en désirer la publication. Cette première partie de notre tâche étant accomplie, nous revenons à Bruce, considéré comme consul d'Angleterre à Alger. Il s'y trouva dès le début en face d'une grave complication diplomatique.

Bruce était enfin en mesure de commencer son grand voyage, lorsqu'il reçut l'ordre d'attendre à Alger la fin de la querelle des passeports. Il affirme n'avoir participé à cette désagréable affaire que par l'intérêt qu'il y devait prendre comme agent britannique. Selon lui, elle provenait entièrement de la négligence de son prédécesseur qui n'avait point mandé en temps utile à son gouvernement ce qu'il convenait de faire pour la prévenir. Un passage d'un document que nous produisons un peu plus loin semble indiquer qu'il y joua encore un autre rôle.

Voici, du reste, l'explication de cette difficulté diplomatique, d'après Bruce lui-même, qui en parle très-longuement dans son introduction.

Quand le fort Saint-Philippe de Minorque se rendit aux Français (1), on stipula, par un article, commun à toutes les capitulations, que les papiers de la place conquise seraient remis au vainqueur. Il se trouva qu'il y avait dans le nombre beaucoup de passeports en blanc pour la Méditerranée.

Les Français, qui cherchaient naturellement à susciter des embarras et des ennemis aux Anglais, en excitant contre eux les Barbaresques, imaginèrent de remplir ces blancs, dit Bruce, et de vendre les passeports ainsi arrangés aux Espagnols, aux Napolitains, et à toutes les nations alors en guerre avec Alger. Un trait, assez semblable à celui que l'on voyait sur les billets de banque de l'époque, se trouvait au milieu de ces sortes de documents, et était le seul signe qui pût indiquer aux corsaires Algériens, tous gens très-illettrés, qu'ils avaient affaire à une

(1) Après la victoire remportée par l'amiral La Galissonnière, le 20 mai 1756, sur la flotte anglaise commandée par l'amiral Bing, l'introduction de tout secours maritime dans Mahon, étant devenue impossible à l'ennemi, le duc de Richelieu put s'emparer de Port-Mahon qu'on regardait comme imprenable (28 juin de la même année). Les Anglais possédaient l'île de Minorque depuis 1708, s'y étant établis, comme à Gibraltar, à la faveur de la guerre de la succession.

nation amie. Cependant, quand le *Raïs* se voyait en face d'un équipage basané, moustachu et ne parlant pas anglais, il concevait des doutes; et, pour s'en éclaircir, il ne manquait pas de conduire le bâtiment à Alger. Le consul Britannique découvrait alors la fraude et se trouvait dans la dure nécessité d'abandonner une foule de chrétiens à l'esclavage.

Après deux ou trois aventures de ce genre, les Algériens crurent — ou firent semblant de croire — que les passeports de tous les bâtiments qu'ils rencontraient, même de ceux qui sortaient de Gibraltar, étaient faux et ne servaient qu'à protéger des ennemis de la Régence. Cette idée irrita la soldatesque turque, que plusieurs consuls neutres échauffaient par dessous main, au dire de Bruce. Celui-ci assure avoir saisi en vain toutes les occasions de mander l'état des choses à son Gouvernement. Quant au Dey Ali, ne voyant arriver aucune réponse officielle d'Angleterre, il refusait de croire ce que Bruce lui disait à cet égard. De fait, le ministère anglais, alors fort occupé des moyens de terminer la guerre européenne, négligeait l'affaire d'Alger, au risque de faire à son représentant une situation assez périlleuse. Ceci n'est point un cas particulier et tous les représentants des nations européennes ont passé par des épreuves semblables pendant trois siècles, à la honte de la chrétienté.

Cependant, pour remédier à ces difficultés, on recourut à un expédient dont l'initiative vint de Londres, de Gibraltar ou de Minorque, ce que Bruce déclare ne pas savoir au juste. En tous cas, il affirme que c'était le moyen le plus propre à faire massacrer tous les européens qui se trouvaient dans Alger.

Cet expédient consistait à suppléer les *passeports*, tombés entre les mains des Français, par une pièce qui prit le nom de *passavant* et était ainsi combinée: sur des carrés de papier commun de la grandeur d'un quart de feuille, on expédiait l'ordre ou la prière, selon les cas, de laisser *passer* tel bâtiment, en attestant qu'il était anglais. Cette pièce était signée du gouverneur anglais de Minorque et portait le sceau de ses armes. Habituellement, c'était en cire rouge; mais si ce fonctionnaire se trouvait par hasard en deuil, la cire était alors de couleur noire. Une pareille innovation et de semblables variantes déplaisaient aux rais Algériens, gens les plus routiniers du monde et qui, d'ailleurs, étaient toujours à l'affut de prétextes pour déclarer un bâtiment chrétien de bonne prise.

Bruce, comme consul, ne pouvait se dispenser de réclamer ces navires; c'étaient alors des discussions orageuses, précédées d'insultes de la soldatesque, sur la route, pendant qu'il se rendait au palais. Comme c'était un homme courageux et ferme et qu'au fond ces qualités lui valaient quelque considération auprès des Turcs, il put au moins éviter les périls les plus grands d'une situation aussi fausse. Mais on comprend ce qu'il devait souffrir, lorsque le Dey le sommait de déclarer, sur sa parole de chrétien et d'anglais, si le mot même de *passavant* se trouvait sur les anciens traités, et qu'il était obligé de reconnaître qu'il ne s'y trouvait pas. Ce qu'il put imaginer de mieux fut de dire que le passavant était un expédient auquel on avait eu recours depuis que Port-Mahon était tombé entre les mains des Français et qu'on y remédierait aussitôt que la conclusion d'une paix générale donnerait au ministère anglais le temps de respirer.

L'histoire des Européens dans les États barbaresques avant 1830, est si peu connue et a tant d'intérêt pour nous, qu'on nous permettra de rapporter textuellement le récit suivant laissé par Bruce de la scène qui eut lieu entre lui et le dey Ali, à cette occasion. Voici ses propres paroles:

« Aussitôt, le Dey, me montrant plusieurs passavants qu'il » tenait dans sa main: Le gouvernement anglais, dit-il, n'ignore » pas que nous ne savons ni lire ni écrire, même dans notre » propre langue. Nous sommes des soldats et des matelots » grossiers; même, si vous voulez, des voleurs, quoique nous » ne vous dérobions rien à vous autres; mais la guerre est » notre commerce et nous ne vivons que par la guerre. Dites- » moi comment mes corsaires peuvent connaître que tous ces » différents écrits et ces sceaux sont du gouverneur Muystin » ou du gouverneur Johnston et non pas du duc de Sidonia, ou de don Barcello, capitaine des vaisseaux garde-côtes d'Espagne. »

» Il me fut impossible de répondre à un argument si simple et si pressant. Je touchai à l'instant d'être taillé en pièces par les soldats ou de voir tous les navigateurs anglais de la Méditerranée conduits dans les ports d'Alger. Mais la manière ouverte et franche dont j'avais parlé au Dey, l'estime particulière qu'il avait toujours eue pour moi, et la méthode dont je m'étais servi avec les membres de la Régence éloignèrent un fatal dénouement

et me firent accorder le temps dont j'avais besoin. Les passeports de l'amirauté revinrent enfin, et toute cette affaire se termina heureusement. Mais tandis qu'elle dura, elle fut extrêmement désagréable et me fit courir un des plus grands dangers que j'aie éprouvés de ma vie. »

Avant d'abandonner la question des passeports et des passavants, citons quelques passages du procès-verbal inédit d'une séance tenue, au sujet de cette affaire, par MM. Vallière, Brander, Freboe, Ellinck Euysen et Capmata, consuls de France, de Suède, de Danemark, de Hollande et de Venise; et dont voici le préambule :

« Nous, soussignés, consuls des nations en paix avec le royaume d'Alger, certifions et attestons que, ce jourd'hui, quinze mai 1765, nous aurions été appelés par Son Excellence Ali Pacha, dey d'Alger, lequel nous aurait dit qu'il sait qu'il y a des personnes qui en ont imposé à la cour de Londres, au sujet du bâtiment (la barque Saint-Vincent) qui dans le mois de juillet de l'année dernière fut confisqué en ce port sous le pavillon anglais (ceci paraît aller à l'adresse de Bruce); ajoutant, que s'il en avait prononcé la confiscation, c'était parce que ce bâtiment n'avait point de passeport, mais un simple passavant; que son capitaine n'était qu'un Grec de l'île de Corse; qu'il n'y avait même pas un seul Anglais dans son équipage et qu'on l'avait informé que dans le passavant en question, il y était dit que le capitaine devait aller chercher un chargement à Mahon, où il serait domicilié à son retour; ce qui prouve que le gouverneur du port de Mahon ne le reconnaissait point encore comme sujet de la Grande-Bretagne lorsqu'il lui avait délivré le passavant; sur quoi, Son Excellence nous aurait priés d'examiner les expéditions en vertu desquelles ce bâtiment naviguait, d'interroger les personnes qui en composent l'équipage, pour voir s'il s'y trouvait quelques Anglais, et de lui donner un certificat qui ne contînt que la pure vérité. A quoi nous, dits consuls, adhérant, attendu qu'il ne s'agit que de vérifier des faits, nous nous sommes assemblés dans la Maison Consulaire de Suède, où étant nous aurions commencé par interroger toutes les personnes qui étaient sur le bâtiment, lequel a été confisqué, chacun séparément, ainsi qu'il suit : »

Nous supprimons le détail de l'interrogatoire qui commence par le capitaine, le sieur Jean Stephanopoli, natif d'Ajaccio dans

l'île de Corse, lequel était porteur d'un congé attestant qu'il avait servi, avec le sobriquet de *Brin d'Amour*, dans la compagnie des grenadiers de Bottafoco au régiment de Royal-Corse, en France. Il suffit ici de donner les conclusions des Consuls :

« Nous, dits consuls, certifions les deux copies ci-dessus (celles du passavant et du congé) conformes aux originaux que nous rendons au seigneur pacha d'Alger, et lui remettant le présent verbal, disons, de plus, que nous avons trouvé l'exposé de Son Excellence sur le passavant et le manque total d'Anglais parmi l'équipage conforme à la vérité. En foi de quoi, etc. »

(Suivent les signatures, sous chacune desquelles est apposé un cachet en cire rouge).

Nous n'avons pas hésité à donner ces extraits d'une pièce originale, déposée à la Bibliothèque d'Alger, non-seulement parce qu'elle se rapporte à la question traitée par Bruce, mais parcequ'elle constitue un renseignement nouveau sur la vie européenne à Alger, sous l'ancienne Régence.

Elle témoigne, en outre, que les difficultés relatives aux passavants duraient encore à une époque très-rapprochée du départ de Bruce.

Débarrassé enfin de ses principales tribulations diplomatiques, Bruce peut songer à se mettre en route. Il préludait depuis longtemps à son grand voyage en cherchant à acquérir toutes les connaissances qui devaient lui être utiles parmi les peuples qu'il allait visiter. C'est ainsi qu'il étudia la petite médecine opératoire avec M. Ball, chirurgien du roi à Alger, art dans lequel il se perfectionna plus tard à Alep, sous le Docteur Russel.

En vue d'une course à travers l'archipel, il chercha à régulariser sa prononciation de la langue grecque, dont l'enseignement universaire n'avait guère pu lui donner l'idée. A cet effet, il prend à ses gages un pope qui lui sert en même temps de chapelain. C'est une occasion de faire savoir au lecteur qu'il connaît parfaitement le grec, et Bruce ne la laisse pas échapper. A propos de ce même pope, il trouve moyen d'adresser au clergé catholique une attaque aussi étrange qu'imméritée. Après avoir raconté que l'absence d'un chapelain anglican l'avait presque mis dans le cas d'en remplir les fonctions, il ajoute : « — ..
» Je crus que je serais obligé de me charger moi-même du
» désagréable emploi d'enterrer les morts et de l'office plus gai,
» quoique non moins embarrassant, de marier et de baptiser

« les vivants. Cela n'était nullement de mon goût, *mais le clergé* « *catholique ne voulait nous donner aucune assistance.* »

Bruce aurait été bien plus fondé à se plaindre, — et il n'y eût certes pas manqué, — si le clergé catholique se fût mêlé des affaires spirituelles des protestants. Mais peut-on en conscience blâmer celui-ci de ne pas avoir été d'aussi bonne composition que ce brave pope qui consent à servir de chapelain anglican et opère ainsi sans scrupule l'union assez adultère du schisme et de l'hérésie. Nos prêtres ont des devoirs plus stricts : si, dans des cas extrêmes, il leur est permis d'intervenir auprès de personnes d'une religion étrangère à la leur, ce ne peut être que comme simples particuliers et seulement par des conseils et des consolations, tels que le premier venu peut en donner à son semblable en pareille circonstance.

La correspondance de la Compagnie commerciale française, dite *Compagnie Royale d'Afrique*, fournit un document qui détermine, à très peu de chose près, l'époque où Bruce cessa les fonctions de consul et quitta la résidence d'Alger. Comme notre auteur a un éloignement marqué pour toute espèce d'indication chronologique, il ne donne pas plus cette date que les autres, malgré son importance. Nous allons donc reproduire la très-courte lettre qui la contient et qui offre, d'ailleurs, un autre genre d'intérêt. M. Pierre Arneny, agent de la Compagnie à Alger s'y adresse en ces termes à son collègue de Bône :

Alger, 4 *juillet* 1765. — « M. Bruce, consul anglais, *qui vient* « *d'être remplacé ici*, doit passer à Bône pour son amusement. — « Il est à propos que je vous dise qu'il s'est piqué de man- « quer à divers de MM. les Commandants des vaisseaux du « Roi et que la manière indécente dont il en a usé, nous a « mis dans la nécessité de ne pas le voir depuis plus d'un an. « Cela doit vous servir de règle, en cas qu'il se présente dans « votre maison; et, en cas de nécessité, vous feriez passer cet « avis à M. Villet (gouverneur de La Calle), auquel je n'ai pas le « temps d'écrire par cette occasion. » (*Cahier C*, page 12, n° 38).

On a vu, au commencement de cette notice, avec quelle bienveillance délicate Bruce fut traité par le duc de Choiseuil, lorsqu'il dut traverser la France pendant la guerre. Il ne paraît pas s'être assez souvenu de ce bon procédé, dans ses relations ultérieures avec nos compatriotes. Nous n'en regrettons pas moins que l'auteur de la lettre qu'on vient de lire semble inspirer à

ses correspondants l'idée de ne pas faire accueil au très-incivil consul. A la rigueur, il était dans son droit, mais ce n'étaient pourtant pas là des représailles françaises; et nous aimons bien mieux celles de nos consuls ou nationaux de Smyrne, Sidon et Alep, qui se vengent dignement des torts de Bruce, en le recevant avec une grande cordialité, dont lui-même est obligé de rendre bon témoignage. Nous aimons mieux encore la conduite de ces Français qui l'aident à se tirer d'un fleuve où il allait se noyer, malgré ses talents en natation; et de cet autre Français qui met à sa disposition son navire et sa bourse, en souvenir de « quelque petit service » que notre auteur lui avait rendu lorsqu'il était consul à Alger. Ce dernier acte, si naturel, fait pourtant dire à Bruce : *Contre la coutume des gens qu'on oblige, il se montra fort reconnaissant*. Il faisait sans doute un retour sur lui-même en formulant cette réflexion ! Néanmoins, cet incident a l'avantage de nous faire savoir que Bruce fut, au moins une fois, obligeant envers un de nos compatriotes.

Enfin, on aime à voir le roi Louis XV mettre le sceau à ces bons procédés français, en envoyant à Bruce des instruments fort coûteux que l'Angleterre ne lui donnait point et qu'il n'aurait jamais pu se procurer avec ses propres ressources, largesse sans laquelle ses voyages auraient perdu une grande partie de leur importance scientifique.

Pour revenir à la question chronologique, rappelons que Bruce a été remplacé ici comme consul un peu avant le mois de juillet 1765, c'est-à-dire vers l'époque où vint à Alger, en ambassade, Archibald Clevland, qui renouvela la paix avec la Régence, le 3 août 1765, au nom de S. M. Britannique. Quand au consul qui succéda ici à Bruce, ce fut Robert Kirke, qui fit confirmer les anciens traités entre Alger et l'Angleterre, le 8 février 1766, à l'avènement du Dey Mohammed ben Osman.

En somme, la seule date que Bruce nous donne est celle de son embarquement à Sidon pour l'Egypte, le 15 juin 1768. En combinant cette indication avec les éléments chronologiques cités plus haut, on arrive à conclure que trois années s'écoulèrent entre son départ d'Alger et le moment où il prit définitivement la route de l'Abyssinie.

Essayons de déterminer l'emploi de ces trois années qui doivent nous intéresser spécialement, puisqu'il les passa en majeure partie dans les états barbaresques. Durant cette période,

il recueillit nécessairement un grand nombre de dessins et de notes sur l'Algérie, la Régence de Tunis et la Tripolitaine. Il est bien à désirer que quelque correspondant anglais de la *Société historique algérienne* s'assure si, en effet, le Musée britannique possède tous ces documents, ainsi que l'opinion en est généralement répandue.

Mais revenons à l'introduction de Bruce, source unique à laquelle il nous soit permis de puiser aujourd'hui.

Après avoir parlé de toute sorte de choses et sans nulle méthode, selon son habitude, il annonce tout-à-coup son départ d'Alger. Une affaire particulière dit-il, l'oblige d'aller à Mahon, où il se rend avec des recommandations du Dey pour toutes les autorités de ses États et pour les beys de Tunis et de Tripoli, d'où l'on peut conjecturer qu'il retournera en Barbarie. En général, jamais voyageur ne prit moins souci que Bruce de motiver ou même d'indiquer ses départs, ses itinéraires, ses changements de direction et ses arrivées. C'est au lecteur de deviner s'il le peut ces différentes phases de l'exploration. Bruce en son particulier n'y attache pas plus d'importance qu'à la question chronologique.

Enfin, de Mahon il va à Bône où l'avait précédé la fameuse lettre du 4 juillet 1765; puis, il gagne Tunis en passant par Tabarque et Bizerte. A Tunis, il reçoit un excellent accueil et de très bons offices du consul de France, M. Barthélémy de Saizieu.

Bruce, qui aime à parler des bons procédés dont il prétend avoir été l'objet de la part du beau sexe, ne manque pas l'occasion de faire connaître la gracieuseté d'une grande dame tunisienne à son endroit. Ceux qui connaissent les mœurs musulmanes en ce qui concerne les femmes, surtout chez les princes, en croiront ce qu'ils voudront.

« Je reçus, dit-il, une faveur très distinguée d'une des femmes du Bey (de Tunis); elle me fit fournir deux petites charrettes couvertes, semblables à celles dont se servent les boulangers en Angleterre. »

Mais reprenons les traces de Bruce dans son itinéraire un peu sinueux.

De Tunis, il arrive en remontant la Medjerda, à un endroit qu'il appelle *Basilbab* et qui se nomme en réalité *Medjez el-Bab*, c'est-à-dire le « Gué de la porte (triomphale) » à cause de cer-

tain arc de triomphe antique qu'on y voit encore presque intact. En empruntant à Shaw, et sans le corriger, le barbarisme *Basilbab*, Bruce nous prouve une fois de plus qu'il n'entendait guère la langue arabe. La Medjerda l'amène à parler du mot *Bagradas*, synonyme antique de ce fleuve, et il prétend ue ce nom signifie la *Rivière des vaches*, sans dire toutefois en quelle langue. Il ne peut avoir eu en vue que les deux mots arabes *bagra*, vache, *oued*, rivière, lesquels, en se combinant en ordre inverse, produisent en effet un composé assez semblable par le son à *Bagradas*. Mais il reste à expliquer cette existence d'un nom *arabe* de fleuve dans la proconsulaire plusieurs siècles avant l'arrivée des *Arabes* en Afrique, nom dont les éléments sont d'ailleurs irrégulièrement disposés, car on dit *Oued Bagra* et non *Bagra Oued*. L'étymologie paraît bien hasardée.

Nous reprenons notre voyageur au Kef pour le suivre à Hédra qu'il croit être le *Thunodurum* des anciens, synonyme dont nous lui laissons toute la responsabilité.

Nous constatons avec plaisir qu'en parlant des Oulad Bou R'anem, ces intrépides chasseurs de lions, Bruce a eu un bon mouvement envers un émule, chose dont il n'est pas prodigue. Voici le fait : Le D' Shaw avait eu l'imprudence d'imprimer dans ses *Voyages en Barbarie* que les Oulad Bou R'anem mangeaient la chair du lion. Cette assertion lui fit le plus grand tort dans son pays, notamment auprès de la savante université d'Oxford, dont quelques membres se récrièrent contre une pareille énormité; les lions, assuraient-ils, ayant, de temps immémorial, le privilège de manger les hommes, bien loin d'être mangés par eux. Bruce se moque de ces plaisants critiques et avec infiniment de raison. Singulières gens, en effet, dont la race dure encore et qui tiennent toujours un pauvre voyageur entre les deux cornes de ce dilemme : « Vous ne rapportez rien d'ex- « traordinaire? autant valait rester chez vous! » — « Vous « rapportez quelque chose d'extraordinaire? A beau mentir qui « vient de loin! »

Bruce rentre dans la Régence d'Alger par *Tebessa* qu'il identifie à *Tipasa*, à cause du rapport des noms, tandis que c'est l'antique *Theveste*. Tout ce qu'il en dit se borne à mentionner qu'il y prit une vue d'un temple immense et d'un arc de triomphe. Au reste, on ne sait pas trop si l'on doit se plaindre de la sobriété descriptive de notre auteur et du peu de développe-

ment donné à cette partie de son texte, quand on voit que lorsque par hasard il veut s'étendre davantage et faire même un peu d'érudition, c'est trop souvent pour nous dire des choses de cette force :

« La province de Constantine, c'était jadis la Mauritanie césarienne. »

Bruce visite successivement Sétif, Zana, le Médrassen et l'Aurès. Dans ce dernier endroit, il voit des indigènes qui ont les cheveux roux et des yeux bleus, particularité qu'il aurait pu observer dans tous les districts montagneux de l'Afrique septentrionale. Il en conclut aussitôt que ces peuplades, qu'il appelle *Néardie*, sont les restes des Vandales. On pouvait lui objecter, comme à ceux qui ont adopté son opinion, qu'aussitôt après la conquête byzantine, la majeure partie de ces barbares fut expulsée d'Afrique et que le petit nombre de ceux qui restèrent dut singulièrement s'amoindrir par les massacres successifs dont les historiens nous ont conservé la mémoire : que la plupart de leurs femmes avaient épousé des soldats de l'armée victorieuse et que le très-faible résidu de l'émigration primitive, bien loin de pouvoir former une peuplade à part, a dû se perdre très-vite dans l'élément indigène ambiant, d'après la loi d'absorption bien connue, des minorités par les majorités nationales. D'ailleurs, comme les tribus kabiles à cheveux rouges ne se trouvent pas seulement dans l'Aurès et qu'on les rencontre par toute l'Algérie et le Maroc, il faut abandonner décidément cette thèse ou soutenir que toutes ces tribus blondes — même celles dont l'existence sur le lieu qu'elles occupent encore de nos jours est reconnue antérieure à l'invasion de Genséric — sont aussi d'origine vandale ; ce qui serait évidemment absurde.

Mais revenons à la relation de notre voyageur.

Bruce visita encore Ksarin chez les Nememcha, Sbaitla, etc., puis, après un naufrage sur la côte tripolitaine, il arrive à Ben Gazi, l'ancienne Bérénice. Ici nous l'abandonnons définitivement, car il atteint des contrées étrangères au terrain qui nous intéresse.

On voit, par ce rapide aperçu, que ce qu'il a imprimé sur les Etats Barbaresques est fort peu de chose, comme cela devait être dans une simple introduction. S'il en a écrit davantage, ce qui est probable, c'est sans doute enseveli avec ses dessins dans les archives du musée Britannique.

Quoique nous n'ayons pas la mission de suivre notre auteur

jusqu'en Abyssinie, nous devons rappeler, au moins, après des juges très-compétents, qu'il a fait mieux connaître ce pays, surtout pour l'histoire naturelle, que les explorateurs qui l'y ont précédé dans le dix-septième siècle.

Bien convaincu, pour notre part, que le plus intéressant sujet d'étude est l'homme, nous pardonnons volontiers à Bruce ses commérages, même ses vanteries et sa fatuité, parceque la manie qui le possède de se tenir constamment en scène l'oblige à y mettre aussi les autres, attendu que son but serait manqué s'il y figurait seul. Or, dans tous ces petits drames personnels, dont il se fait naturellement le héros, s'agitent autour de lui les acteurs indispensables pour lui donner la réplique, avec la foule des comparses qui lui composent une galerie. Cela fait apprendre forcément quelque chose des mœurs et coutumes du peuple qu'il visite. Si on lit avec plaisir la description du pays des Touareg par Richardson, bien que son livre (*The great Désert*) soit assez peu scientifique au point de vue moderne, c'est par une cause analogue ; certes, à la rigueur, on peut s'intéresser aux fleuves et aux montagnes, à l'atmosphère et même aux rochers, surtout si l'auteur en parle comme ces grands vulgarisateurs qu'on appelle Humboldt et Arago ; mais après les minéraux, les végétaux et les animaux, on n'est pas fâché d'entendre un peu parler de l'homme. Or, lorsque, — sans la compensation du style, — un voyageur le passe à peu près sous silence comme si l'espèce n'était pas représentée dans les pays inconnus qu'il a visités, le lecteur, en général, passe outre à son tour et va demander à quelque écrivain moins scientifique les tableaux qui précisément l'intéressent davantage. C'est ce qui fait lire Bruce et ses analogues.

Quant à la prétention de notre auteur d'avoir été le premier européen qui ait visité les sources du Nil, elle est insoutenable car, des deux branches, il n'a vu que la moins importante, le *Bahr el-Azreg* ou fleuve bleu, que le père Paez, missionnaire portugais, avait exploré longtemps avant lui. Or, Bruce n'a pas pu ignorer cette antériorité, puisqu'il copie servilement ce qu'en a dit le hardi religieux qui l'avait précédé sur ce terrain.

Il n'en fut pas moins un voyageur dévoué, courageux, intelligent, instruit même dans certaines limites, quoiqu'il soit loin de l'érudition étendue et solide du Dr Shaw ; mais animé du feu sacré des grandes explorations, il a fourni un bon contingent aux études africaines.

Après avoir tant souffert et tant mérité dans ses pérégrinations, il devait espérer un autre sort que celui qui l'attendait à son retour dans sa patrie. Il s'y trouva tout d'abord en lutte avec d'avides parents qui l'ayant déclaré mort, sous prétexte que la poste n'apportait plus de ses lettres, s'étaient mis sommairement en possession de tous ses biens. Au lieu du repos de corps et d'esprit dont il avait tant besoin, il eut l'escrime de la chicane et les combats devant les tribunaux. Au reste, dès qu'il eut rattrapé son patrimoine, il tira une bonne vengeance de ses collatéraux indélicats, en prenant femme et en se donnant un héritier direct. Mais il n'était pas dans sa destinée de goûter longuement le bonheur conjugal et il ne tarda pas à devenir veuf pour la deuxième fois. Dégoûté alors tout-à-fait de ce monde dont il venait de faire une si triste expérience, il se retira dans sa terre de Kinnaird, où il se consacra exclusivement à la rédaction de son voyage, qui parut en 1790.

Par une amère dérision du sort, cet homme, qui avait supporté impunément les plus rudes épreuves de la maladie, des fatigues et du danger, périt d'un accident vulgaire qui semblait d'abord sans gravité. Vers la fin du mois d'avril 1794, il descendait l'escalier de sa maison, donnant galamment le bras à une dame qu'il reconduisait, lorsqu'il fit une chute dont les suites amenèrent très-promptement sa mort.

Bruce se présente à la postérité avec un bagage singulièrement réduit, puisque son plus beau fleuron — la découverte des sources du Nil, — doit décidément disparaître de sa couronne scientifique. Il lui reste quelques bonnes observations et une relation de voyage marquée au coin d'une personnalité vigoureuse et tout-à-fait originale. Etrangère à l'art, si commun dans notre siècle, de dissimuler les côtés défectueux de l'œuvre et d'en exagérer les bonnes parties sous les apparences de la modestie la plus complète, elle se produit sous la plume de l'auteur avec la même fidélité un peu brutale, dans ce qu'elle a de bon et de mauvais. Si tous ceux qui écrivent lui ressemblaient, le mot de Buffon, *le style c'est l'homme*, serait d'une bien rigoureuse vérité.

A. Berbrugger.

LA MUSIQUE ARABE

SES RAPPORTS AVEC LA MUSIQUE GRECQUE ET LE CHANT GRÉGORIEN.

Historia, quoquo modo scripta, placet.

(V. les nos 31, 32, 33 et 34 de la *Revue Africaine*)

CHAPITRE V.

Le rhythme. — Le rhythme des Arabes est régulier, périodique. — Rhythme poétique appliqué à la musique et à la danse. — *Tempus perfectum* et *tempus imperfectum*. — Quelques variétés de rhythmes usités chez les Arabes. — Indépendance des instruments à percussion. — Harmonie rhythmique.

I.

La musique, considérée dans son état le plus simple — un bruit régularisé — suppose forcément une mesure. Or, les musiciens arabes jouant à l'unisson, c'est-à-dire, faisant ensemble le même son, la même phrase musicale, doivent chanter et jouer forcément en mesure.

Cette mesure est-elle assez semblable à la nôtre pour que nous puissions en ressentir immédiatement l'influence, ou bien y trouverons-nous encore les différences que nous avons constatées entre notre système harmonique et le système mélodique des Arabes?

J'ai déjà cité l'*harmonie rhythmique* de la musique du bey de Tunis et celle plus simple produite par les instruments à percussion des Arabes; cela seul suffirait à démontrer l'existence de la même dissemblance. Cependant, la mesure est aussi rigoureuse dans la musique des Arabes que dans la nôtre; elle règle les mouvements de la danse; elle suit l'allure lente ou vive de la mélodie; elle fait corps avec cette mélodie qui ne peut marcher sans elle. La division rhythmique se reproduit d'une manière périodique, inaltérable dans tout l'accompagnement d'une chanson; mais cette

division, subordonnée probablement, dans le principe, au rhythme poétique, a conduit à des combinaisons étranges pour nous et dont la régularité ne nous frappe pas dès l'abord.

Qu'était le rhythme poétique des anciens ?

Le mélange des syllabes longues et brèves.

Ce rhythme fut évidemment dès le principe appliqué à la musique chez des peuples pour qui *dire et chanter* était la même chose.

De la musique à la danse la transition était facile ; et bientôt, comme le chant n'était plus suffisamment bruyant pour marquer les mouvements des danseurs, ce rôle échut en partage aux instruments à percussion dont la sonorité n'était jamais couverte, même par les cris et les applaudissements les plus enthousiastes (1).

De même que la poésie variait ses accents, la danse varia ses mouvements, et l'application de chaque nouveau rhythme dut se faire presqu'en même temps pour la poésie et pour la danse.

Quand, par suite de ces variantes, qui déplaisaient si fort à Platon, le chant se fût peu à peu dégagé des entraves de la poésie, les instruments à percussion restèrent seuls chargés de maintenir le rhythme, la cithare faisant entendre, ainsi que le dit Plutarque, le même son que la voix. En effet, le chant dégagé de la prosodie avait cependant besoin d'un régulateur. La guitare ne pouvait lui rendre cet office puisqu'elle suivait servilement le chant. Le tambour eût donc pour mission de régulariser le mouvement de la mélodie.

Au lieu du dactyle et du spondée on eut un rhythme à deux temps égaux, figurés par deux longues ou par une longue et deux brèves.

Au lieu de l'iambe et du trochée, on eut un rhythme dans lequel les deux temps étaient dans la proportion de deux à un,

(1) Il y avait un batteur de mesure nommé *kornphaios*, choriphée ou *podoetripos*, à cause du bruit qu'il faisait avec les pieds. Ce batteur de mesure portait des sandales de bois ou de fer, ce qui lui permettait de se servir à la fois d'un instrument à cordes avec les mains et d'un instrument à percussion avec les pieds. Les Romains ajoutèrent au bruit des sandales, pour battre la mesure, celui des coquilles, des écailles d'huitres et des ossements d'animaux. Ces nouveaux instruments se jouaient avec les mains, d'où le nom de *manuductor* pour le batteur de mesure.

soit deux longues et une longue, ou bien deux brèves et une brève, et à l'inverse.

Est-ce à l'influence des auteurs satyriques qu'on dut, avec l'emploi plus fréquent de l'iambe, l'application presque constante de ce rhythme à la danse et son nom de *tempus perfectum*, tandis que le rhythme à deux temps égaux (dactyle ou spondée), s'appelait *tempus imperfectum* ?

Ce que je puis affirmer, c'est l'existence du même fait chez les Arabes. Pour eux la musique à trois temps ou plutôt le rhythme ternaire offre beaucoup plus de charme, bien que l'emploi des deux temps égaux s'y rencontre aussi.

Le rhythme marqué par les tambours est généralement soumis au chant comme le *tempus perfectum* et le *tempus imperfectum*, mais quelquefois aussi il semble s'en écarter complètement.

L'esprit d'indépendance qui avait amené la séparation de la poésie et de la musique s'est signalé dans les instruments à percussion ; aussi arrive-t-il souvent que le chant est accompagné par un rhythme qui paraît entièrement opposé à celui que nécessiterait la mélodie. Là, encore, l'*habitude d'entendre* peut seule nous faire distinguer des divisions dans lesquelles le premier temps est au second dans la proportion de trois à deux (1).

Quelquefois, tandis que le rhythme mélodique est de *trois plus trois*, le rhythme du tambour sera de *deux plus quatre* ou, encore, de *deux plus deux plus deux*.

Pour une autre chanson dont chaque mesure sera divisée dans la mélodie en *huit parties égales*, l'accompagnement rhythmique sera de *trois plus trois plus deux* (2).

Qu'on suppose un groupe de chaque espèce d'instruments concourant à l'ensemble d'un orchestre arabe : les guitares, les flûtes et les violons joueront le chant avec les gloses obligées, tandis que, de leur côté, les tambours de différentes dimensions produiront, non pas un seul rhythme, mais un mélange de plusieurs rhythmes, formant une espèce *d'harmonie rhythmique*, la seule harmonie que les Arabes connaissent et dans laquelle les parties sont tellement enchevêtrées, qu'il faut une très-

(1) C'est le rhythme usité en Espagne par les Basques.

(2) Voir les chansons mauresques publiées chez Richault, boulevard Poissonnière, et chez Petit, au Palais-Royal.

grande habitude pour y distinguer une certaine régularité (1). Et, cependant, cette régularité existe ; chaque batteur de tambour suit exactement le genre de rhythme que lui indique le chef des musiciens (2) ; le plus ou le moins de divisions rhythmiques étant toujours très-bien adapté au volume de l'instrument.

C'est cette harmonie rhythmique qui constitue le second élément de la musique arabe. Un instrumentiste qui se respecte ne joue pas plus sans son accompagnement de tambour que chez nous un artiste européen ne chante sans piano.

En pareil cas, et généralement dans tout orchestre réduit, la diversités des timbres du tambour de basque produit à elle seule cet accompagnement.

Tel est le rôle des tambours chargés de marquer la mesure, dont je formulerai le caractère ainsi qu'il suit : UN RHYTHME D'ACCOMPAGNEMENT PRESQU'INDÉPENDANT DE LA MÉLODIE, ET DONT LES RELATIONS AVEC ELLE NE SONT FIXES QUE POUR LE COMMENCEMENT DE CHAQUE MESURE.

Mélodie et Rhythme sont donc les éléments constitutifs de la musique arabe, correspondant, quant à l'agencement, aux deux éléments de la musique grecque, Mélopée et Rhythmopée.

(La suite au prochain numéro)

SALVADOR DANIEL.

(1) Il y un peu de ce mélange rhythmique dans la séguidille des Espagnols.

(2) « Ibrahim el-Mamsely, dit M. Perron, est le premier qui, avec la » baguette à la main, marqua et fit observer la cadence et la mesure » musicale. » Cet Ibrahim était un musicien de la cour d'Haroûn-el-Rachid.

Actuellement le chef des musiciens joue l'instrument principal, violon ou Raïta.

EXAMEN DES TRADITIONS GRECQUES, LATINES ET MULSULMANES

RELATIVES A L'ORIGINE DU PEUPLE BERBÈRE.

I.

Si nous en croyons les auteurs grecs, latins et musulmans, les premiers habitants du nord de l'Afrique furent des peuples autochtones « enfants du pays » (1), auxquels vinrent se mélanger plus tard, mais bien avant les temps historiques, d'immenses émigrations, venues toutes de l'Orient.

De ces peuplades aborigènes, nous ne savons presque rien ; à peine Salluste daigne-il nous apprendre que c'étaient « des peuples » grossiers et sans culture, n'ayant pour toute nourriture que la » chair des animaux sauvages et paissant l'herbe comme des » troupeaux ; ils n'étaient régis, dit-il, ni par les mœurs, ni par » les lois, ni par l'autorité d'un chef. Errants, dispersés, ils se » faisaient une cité là où la nuit les surprenait » (2).

Nous avons plus de détails sur les émigrations des temps suivants : Salluste, Procope et d'autres nous ont laissé sur ce sujet des traditions assez précises ; malheureusement, ces traditions elles-mêmes ne prouvent guère autre chose qu'un vague souvenir d'invasions, dont l'Asie avait été sûrement le point de départ, mais dont la date resterait indéterminée et se perdrait dans la nuit des temps. Mais, cela ne pouvait suffire à l'ardente curiosité des anciens commentateurs. Aussi, avec leur légèreté de système, avec leur étrange mépris de toute critique et de toute vérité, se mirent-ils à broder, sur ces vagues souvenirs, diverses légendes qui, selon les opinions régnantes à l'époque, ramenèrent, tour à tour, les origines de la nation Berbère soit aux premiers peuples connus de l'antiquité grecque, soit à la généalogie biblique, imposée comme article de foi par les pères de

(1) Procope, Bell. Vand., II, 10.
(2) Salluste, Bell. Jugurth., c. 21.

l'église chrétienne et, plus tard encore, par les docteurs de la loi de Mahomet.

Les Phéniciens qui, les premiers, conduisirent leurs flottes au-delà du détroit des Colonnes, avaient recueilli de nombreux renseignements sur les peuplades riveraines de l'Atlantique. Salluste dit avoir compulsé leurs ouvrages et nous en a laissé le résumé suivant :

« Quant à la tradition, dit-il, sur les premiers habitants de » l'Afrique, sur ceux qui s'y sont établis ensuite et sur la ma- » nière dont toutes ces races se sont mêlées, j'ai cru devoir, dans » le peu que je vais dire, m'écarter des idées reçues et prendre » pour guides les livres puniques du roi Hiempsal, qui sont » conformes, d'ailleurs, à l'opinion des naturels du pays. Du » reste, je laisse sur le compte des auteurs la garantie des » faits. »

» Les premiers habitants de l'Afrique ont été les Gétules et » les Libyens, peuples grossiers et sans culture,.. Lorque Hercule » fut mort en Espagne, comme le pensent les Africains, son » armée, qui était un mélange de différentes nations, désunie par » la perte de son chef et par les prétentions de vingt rivaux qui » se disputaient le commandement, ne tarda point à se dissiper. » Dans le nombre, les Mèdes, les Perses et les Arméniens, ayant » passé en Afrique sur des vaisseaux, occupèrent la côte voisine » de notre mer. Les Perses, seulement, s'enfoncèrent un peu plus » vers l'Océan ; là, ils se mêlèrent insensiblement, par des ma- » riages, avec les Gétules ; et, comme dans leurs diverses tentatives » pour trouver les meilleurs pâturages, ils avaient souvent par- » couru tantôt un lieu tantôt un autre, ils se donnèrent eux- » mêmes le nom de Numides. Quant aux Arméniens et aux » Mèdes, ils se joignirent aux Libyens, peuples plus voisins de » notre mer que les Gétules plus rapprochés du soleil et de la » zône brûlante. ... Peu à peu les Libyens, dans leur idiome » barbare, dénaturèrent le nom des Mèdes, qu'ils appelèrent » Maures par corruption ... Mais, ce furent les Perses qui, en » peu de temps, prirent un accroissement extraordinaire. Par la » suite, depuis qu'ils eurent adopté le nom de Numides, leur » excessive population les ayant forcés de se séparer, une colonie » de leurs jeunes gens alla occuper le pays voisin de Carthage, » celui qui s'appelle Numidie. Les deux peuples, l'ancien et le » nouveau, s'appuyant l'un sur l'autre, soumirent leurs voisins

» par les armes et par la crainte, et ils étendirent sans cesse » leur nom et leur gloire, surtout ceux qui s'étaient le plus » rapprochés de la Méditerranée, parce que les Libyens étaient » moins belliqueux que les Gétules ; enfin, la partie inférieure » de l'Afrique fut presque toute possédée par les Numides. Les » vaincus avaient pris le nom des vainqueurs et tous ne formaient » plus qu'une seule nation » (1).

Il ne faut pas longtemps étudier ce récit pour voir qu'il a été forgé après-coup, et l'on peut même retrouver, sans trop de recherches, les éléments divers qui ont servi à le former. En effet, la fabuleuse expédition d'Hercule en Occident est évidemment d'origine phénicienne, et l'on en reconnaît le mythe dans le culte de l'Hercule punique (Melkarth), génie tutélaire de Tyr (2), répandu en Espagne et en Afrique par les flottes et les colonies de Carthage. — Quant à la présence dans son armée de troupes Perses, Mèdes et Arméniennes, ce détail devait expliquer le nom des Pérorses et Pharousiens, antiques habitants des bords de l'Atlantique, et celui des Mas-Mouda actuels, peuples montagnards, dont la dénomination, citée pour la première fois depuis treize siècles et conservée sans altération jusqu'à nos jours, remonte sans doute aussi aux premiers temps de l'antiquité païenne. Le nom de Maures n'est pas non plus une dérivation arménienne du nom des Mèdes ; la science moderne lui a trouvé une étymologie plus logique, en le rapprochant du nom de Mahurim (Occidentaux), donné par les marchands de Carthage et d'Utique aux peuplades lointaines du couchant. — Le mot Numide, enfin, est un mot tout-à-fait grec ; et, à cet égard, il faut faire une remarque. Comment peut-on croire que Salluste, si judicieux et si sensé, n'ait pas montré combien il était choquant de faire parler aux indigènes de l'Afrique la langue des Hellènes, s'il n'eût pensé, lui aussi, sa légende si évidemment controuvée qu'elle ne méritait pas l'honneur d'une critique ?

Si improbable, cependant, que fût la version d'Hiempsal, elle fut, sous l'autorité de Salluste, adoptée sans vérification par le monde savant. Pline la confirme en nous apprenant que les Pharousiens et les Pérorses étaient la lignée des Perses amenés par

(1) Sall. Bell. Jugurth., c. 21. Trad. Dureau de la Malle, p. 26.

(2) Melk-Karth (maître de la ville). C'était à Tyr le Dieu du commerce.

le conquérant phénicien. Strabon, la modifiant un peu, fait des Libyens la descendance d'Indiens, débris de l'armée d'Hercule. Apher, fils d'Hercule, dit l'un (1), son lieutenant, dit un autre (2), donna son nom à l'Afrique. — Tanger, dit un autre (3), fut fondée par Sophak, fils ou petit-fils du héros; et ce Sophak, lui-même, si l'on en croit Alexandre Polyhistor, fut le père des Sophonkains (4), nommés par Ptolémée dans la Tingitane. — Ce n'est pas tout : Solin, plus tard, nous montre Icosium (Alger) fondée par vingt (*Eikosi*) compagnons d'Hercule; Procope nous rappellera la lutte d'Hercule et d'Antée à Clypea, et, enfin, nous retrouvons jusque chez les Musulmans des traces visibles de l'antique opinion païenne (5).

II.

Ce que l'évidence du conte, l'invraisemblance des détails, la fausseté des théories n'avaient pu réussir à faire, le triomphe des idées chrétiennes sur les anciennes religions du vieux monde le fit sans difficulté sensible. On ne crut plus au grand Jupiter, ni à son fils le divin Hercule, ni aux expéditions que ce héros avait conduites, ni aux colonies qu'il avait fondées en Occident; il fallut donner une autre origine aux peuples de l'Afrique et leur trouver une place dans la descendance de Sem, de Cham ou de Japhet.

Les livres saints ne nous avaient pas appris ce qu'étaient devenues les anciennes populations Cananéennes dépossédées par Josué, fils de Nun, et, en dernier lieu, par David, fils de Jessé,

(1) Solin, ch. 27. (2) Cléodime de Damas.

(3) Tanger fut fondé par Sophax, fils d'Hercule et de Tingis, veuve d'Antée. (Plutarque, Sertorius, 9).

(4) Alex. Polyhistor: « Didor, fils d'Hercule, engendra Sophon, personnage de qui les Sophakes, peuple barbare, tiennent leur nom. » — Voir aussi M. de Slane, Appendice au 4e vol. de l'histoire des Berbères, p. 572. Il y cite Plutarque, Josèphe, Appien, Suidas.

(5) Il n'y a guères que la chronique d'Alexandrie et l'historien juif Josèphe qui se soient écartés de l'opinion générale: d'après la chronique, Apher, qui donna son nom à l'Afrique, était fils de Saturne et frère de Chiron et de Picus (Mannert géog. des États Barb., trad. Marcus, p. 721); d'après l'autre (Ant. Jud., I. 7 et 15, II, 9), ce pays devrait son nom à Ophar, fils de Madian et petit-fils d'Abraham. — Cette opinion toute juive n'eut pas d'écho dans le monde savant du temps.

qui leur avait enlevé *Jebus*, leur dernier refuge. Les historiens du Bas-Empire en firent les ancêtres du peuple Berbère.

« Lorsque les Hébreux, dit Procope, après leur sortie » d'Egypte, atteignirent les frontières de la Palestine, ils perdi- » rent Moïse, leur sage législateur, qui les avait conduits pendant » le voyage. Il eut pour successeur Jésus, fils de Navé, qui, ayant » introduit sa nation dans la Palestine, s'empara de cette contrée » et, déployant dans la guerre une valeur surhumaine, subjugua » tous les indigènes, se rendit facilement maître de leurs villes » et s'acquit la réputation d'un général invincible. Alors, toute » la région maritime qui s'étend depuis Sidon jusqu'aux frontières » de l'Égypte se nommait Phénicie; elle avait de tout temps » obéi à un seul roi, ainsi que l'attestent tous les auteurs qui » ont écrit sur les antiquités phéniciennes. Là, vivaient un grand » nombre de peuplades différentes, les Gergéséens, les Jébuséens » et d'autres dont les noms sont écrits dans les livres historiques » des Hébreux. Lorsqu'elles virent qu'elles ne pouvaient résister » aux armes du conquérant, elles abandonnèrent leur patrie et » se retirèrent d'abord en Égypte; mais, s'y trouvant trop à » l'étroit, parceque depuis longtemps ce royaume était encombré » d'une population considérable, elles passèrent en Afrique, occu- » pèrent ce pays jusqu'au détroit de Cadix et y fondèrent de » nombreuses villes, dont les habitants parlent encore, aujourd'hui, » la langue phénicienne. Elles construisirent aussi un fort dans une » ville nommée alors Numidie, qui porte aujourd'hui le nom de » Tigisis. Là, près d'une source abondante, s'élèvent deux colonnes » de marbre blanc, portant gravée, en lettres phéniciennes, une » inscription dont le sens est : « Nous sommes ceux qui avons » fui loin de la face du brigand Jésus, fils de Navé. »

» Avant leur arrivée, l'Afrique était habitée par d'autres peu- » ples, qui, s'y trouvant fixés depuis des siècles, étaient appelés » les enfants du pays..... »

Suidas, dit encore M. Lacroix, atteste aussi l'existence de ces inscriptions.

Cette légende a eu ses détracteurs et ses adhérents. Gibbon, Mannert l'ont réfutée. M. Lacroix l'admet toute entière : « Man- » nert, dit-il, raille agréablement sur l'existence des deux co- » lonnes dont il souhaite la découverte aux voyageurs futurs, » ce qui est faire grand tort à Procope, si exact et si judicieux, » et cela sans convaincre personne. La savante Commission des

» Inscriptions et Belles-lettres pensait bien différemment et avec » plus de sagesse, quand elle disait : « Certes l'espoir de retrouver » des stèles aussi curieuses pour l'histoire et qui sont indiquées » avec tant de précision par un auteur véridique, par un témoin » oculaire, mérite qu'on dirige des explorations et des fouilles en- » tre Lambaesis (Tezzoute) et Thamugas, où était placée Tigisis. »

Malgré ces puissantes autorités, il est impossible d'adopter la légende de Procope. M. Lacroix s'appuie surtout sur l'autorité des anciens historiens phéniciens dont parle Procope, sans songer que celui-ci, moins explicite, ne parle que d'auteurs qui ont écrit sur les antiquités phéniciennes et que, d'ailleurs, il n'invoque leur témoignage que pour rappeler que les peuples de la Phénicie obéissaient jadis à un seul roi. — Du reste, ce qui nous est resté des anciens historiens de cette région ne concorde pas assez avec l'Écriture Sainte, pour qu'on puisse admettre qu'ils aient conservé souvenir de cette émigration ; nous avons, au contraire, tous les livres d'Hérodote et de Diodore, qui ne nous apprennent rien de pareil ; et même le tableau qu'ils nous ont laissé des Libyens de leur temps, peuples sauvages, sans lois, sans villes, souvent sans chefs, s'oppose à ce que nous les croyions les enfants des citadins, relativement civilisés, de Sodome, de Jéricho et de l'antique Jébus — Puis, où étaient, à l'époque d'Hérodote, aux temps d'Agathocle, ces villes indigènes dont Procope nous a raconté la fondation et qui existaient encore de son temps, sans que nul avant lui ne nous en ait parlé, ni Polybe, ni Tite-Live, plus exacts encore et mieux renseignés que l'historien Byzantin ? Comment admettre que saint Augustin, qui visita tant de fois Tigisis, n'ait rien su de l'inscription de Tigisis et de la légende qui s'y rattachait ? Comment ajouter foi à cette inscription singulière, où les vaincus prennent tant de soin d'éterniser leur défaite avec le nom de leur vainqueur, et ne songent même pas à apprendre aux générations futures ni leur nom, ni leur origine, ni leur nationalité ? Quelle autorité, enfin, peut se promettre Procope, si peu instruit de l'histoire des temps passés, qu'il prend Numidie pour un nom de ville et qu'il la fait bâtir par ses nouveaux émigrants ?

Procope s'est donc trompé. Il n'a pas su reconnaître dans ces villes, où l'on parlait phénicien, de simples comptoirs carthaginois, et si, toutefois, l'inscription dont il parle a réellement existé, il a trop facilement accepté la traduction qu'on lui en a donnée.

III.

De la même période, sans doute, c'est-à-dire de l'établissement définitif du christianisme, date une version analogue, qui ne nous a été révélée pourtant que par les traditionnistes musulmans. D'après cette nouvelle hypothèse, ce ne fut plus Josué, fils de Nun, qui avait expulsé les Berbères de la Terre Sainte, c'était le roi David, après la mort de Goliath.

« On n'est pas d'accord, dit Ben Kelbi (1), sur le nom du » prince qui éloigna les Berbères de la Syrie ; les uns disent que » ce fut David qui les en chassa, après avoir reçu par une révé- » lation divine l'ordre suivant : O David, fais sortir les Berbères » de la Palestine, car ils sont la lèpre du pays. D'autres veulent » que ce soit Josué, fils de Nun, ou Ifrikos, ou bien l'un des » rois Tobba. »

Ben Coteïba (2), qui vivait cent ans après Ben Kelbi, eut une connaissance plus complète des récits de la littérature latine. Après avoir ramené à Djalout (Goliath), l'origine des Berbères, il nous apprend que ce Djalout descendait, par quatre générations, de Cahtan, fils de Fars « personnage bien connu, dit-il » et bien connu, en effet, pour être l'aïeul des Persans ; puis, il ajoute, sans songer autrement à concilier toutes ces données : « Et Sofok est l'ancêtre de tous les Berbères. » Dans cette éclectique version peut-on méconnaître l'opinion d'Hiempsal sur l'origine persique des Numides, une tradition analogue à celle de Procope et, enfin, un souvenir de ce fabuleux *Sophak*, fils d'Hercule, que nous a révélé Suidas.

Les Arabes, vainqueurs des Berbères, comme le peuple d'Israël l'avait été des Jébuséens, se plurent à reconnaître dans les vaincus la descendance maudite de Canaan ; et, soit qu'ils n'aient pas connu les documents antiques, soient qu'ils aient dédaigné de s'en servir, ils retranchèrent de leurs listes Fars, Sofok et même Djalout, et rattachèrent les Africains à la race de Cham, soit par un fabuleux *Berber*, fils du Casluhim de la Bible (3), soit par un certain *Berr*, fils de *Mazigh*, fils de Canaan (4), tout aussi

(1) Mort, 206 (812), à Bagdad.
(2) Mort en 296 (909), à Bagdad.
(3) Es-Souli, mort en 335 (947).
(4) Ben Hazm, mort à Cordoue, en 460 (1067).

authentique que le premier. — Les plus judicieux écrivains musulmans des temps postérieurs adoptèrent cette opinion, dont ils ne pouvaient apprécier l'invraisemblance ; le géographe El-Bekri, entr'autres, enseigna, au 5e siècle de l'hégire, que les Berbères furent chassés de Syrie après la mort de Goliath, et s'accorda avec Messaoudi (1) à les représenter comme s'étant enfuis dans le Mar'erb à la suite de cet événement : « Ils avaient voulu, » dit-il, rester en Égypte, mais ayant été contraints par les » Coptes à quitter le pays, ils allèrent à Barca, en Ifrikia et en » Mar'erb » (2).

Plus tard, l'historien Eben Khaldoun, dans le 8e siècle de l'hégire, s'exprimait ainsi : « Le seul fait réel, fait qui nous dispense de » toute hypothèse, est ceci : Les Berbères sont les enfants de » Canaan, fils de Cham, fils de Noé. — Leur aïeul se nommait » Madigh, leurs frères étaient les Gergéséens. — Les Philistins, » enfants de Casluhim, fils de Mesraïm, fils de Cham, étaient » leurs parents. — Le roi chez eux portait le titre de Goliath » (Djalout). Il y eut en Syrie, entre les Philistins et les Israé- » lites, des guerres rapportées par l'histoire, et pendant lesquelles » les descendants de Canaan et les Gergéséens soutinrent les » Philistins contre les enfants d'Israël. Cette dernière circonstance » aura probablement induit en erreur la personne qui représente » Goliath comme berbère (3), tandis qu'il faisait partie des Phi- » listins, parents des Berbères. On ne doit, conclut enfin Eben » Khaldoun, admettre aucune autre opinion que la nôtre ; elle » est la seule qui soit vraie et de laquelle on ne puisse » s'écarter. »

Si puissamment soutenue par de bons écrivains, cette légende fit un chemin rapide ; plusieurs tribus, même, s'en emparèrent pour leurs histoires particulières : « les Beni Betroun, dit M. le baron Aucapitaine, dans l'ouvrage encore inédit qu'il termine sur la Kabilie, prétendent descendre des habitants de Betroun (l'ancienne Botrys Syrienne), émigrés de leur patrie pour se soustraire aux persécutions du roi Salomon, fils de David » (4).

(1) El-Messaoudi, mort en 345, en Egypte (956).
(2) Procope rapporte à peu près le même détail.
(3) El-Djorjani, de Neicapour (3e siècle de l'hégire).
(4) Une tradition de même genre, dit M. Marcus (Géog. des États barb. p. 721), existe chez les Abyssins, dont le pays aurait été peuplé, selon la chronique d'Axoum, par les peuples Cananéens de la Palestine.

IV.

Parmi les princes auxquels on rapportait l'éloignement des Berbères de la Syrie nous avons, plus haut, cité le roi Ifrikos. Ce nom se rapporte à un autre récit dû à l'imagination inventive des Arabes et destiné à expliquer les dénominations *Ifrikia* et *Berbère*. « Voici, dit Eben Khaldoun, comment on raconte la » chose : Ifrikos, fils de Saïfi, un des rois Tobba de l'Yémen, » envahit le Mar'erb et l'Ifrikia et y bâtit des bourgs et des villes, » après en avoir tué le roi Djerdjis. Ce fut même d'après lui, » à ce que l'on prétend, que ce pays fut nommé l'Ifrikia. Lors- » qu'il eut vu ce peuple de race étrangère et qu'il l'eut entendu » parler un langage dont les variétés et les dialectes frappèrent » son attention, il céda à l'étonnement et s'écria : « Quelle » Berbera est la vôtre ! » On les nomma Berbères pour cette » raison. Le mot Berbera, en arabe, signifie un mélange de » cris inintelligibles ; de là, on dit du lion qu'il berbère quand » il pousse des rugissements confus. »

Il suffit de lire cette légende pour juger de son authenticité. — Qui refuserait de croire, après cela, à cet Ifrikos, si habilement trouvé parmi les rois Tobba, à cette heureuse explication du nom d'un grand peuple. Elle vécut, cependant, pour des raisons de vanité nationale.

Simple addition, d'abord, à l'histoire de Goliath (1), cette nouvelle version finit par s'en détacher peu à peu ; car, à mesure que les Berbères redevenaient maîtres de leur pays, ils ne voulaient plus être de la descendance maudite de Cham. Les émigrés amenés par Ifrikos devinrent d'abord un mélange de Cananéens et d'Amalécites descendants de Sem. — Puis, les Cananéens disparurent tout-à-fait, il ne resta plus qu'une émigration purement arabe, partie de Palestine (2), et, enfin, dernière transformation, qu'une expédition himyérite, venue des rivages de l'Arabie heureuse (3).

Voici ce qu'étaient devenus, d'altération en altération, les récits primitifs de Procope et des historiens Byzantins !

(1) El-Taberi, mort en 310, à Bagdad (922)
(2) El-Messaoudi, mort en 345 en Égypte (957).
(3) Opinion rapportée par E. Khaldoun, sans nom d'auteur.

Néanmoins, la dernière hypothèse ne fut pas adoptée généralement : depuis trop longtemps, il était admis que les Berbères étaient les fils de Canaan ; seulement, chaque tribu imposa, dès lors, à ses généalogies le devoir de la rattacher, à travers les âges et en dehors de la masse générale de la nation, à la noble race de Sem. Les sultans, bientôt, voulurent plus encore, et trouvèrent sans peine, parmi les savants de leur cour, d'habiles généalogistes, qui firent remonter hardiment, d'âge en âge, la souche de la dynastie aux Coreïche, parents du prophète, et même (que ne peuvent l'ignorance et la servilité !) jusqu'au prophète Mahomet, lui-même.

Combinés de cent façons, dans des proportions diverses, ces trois élémens d'histoire, la légende de Goliath, l'émigration Cananéenne et l'expédition d'Ifrikos, ont formé cent récits contradictoires, qui ne méritent pas, d'ailleurs, l'honneur de l'examen. Citons seulement, pour montrer jusqu'à quel point manquent aux historiens musulmans la science chronologique et l'esprit de critique, l'opinion du philosophe Isfendad et celle de l'historien Ben Morahhel. Si l'on en croyait le premier, les Guezoula, que connurent les Romains sous le nom de Gétules, descendaient d'En Noman, roi postérieur à Jésus-Christ, et selon l'autre, l'armée d'Ifrikos, ce roi de Yémen, qui peupla l'Afrique, contenait des Coreïchites, c'est-à-dire une tribu qui n'était pas formée encore deux cents ans avant l'ère chrétienne.

D'autres de ces récits, il est vrai, sont plus habilement conçus ; nous dédaignerons, cependant, de les réfuter. M. de Slane a trop bien prouvé que jamais les Arabes ni les Berbères, eux-mêmes, n'avaient pu posséder de documents pour établir des généalogies sérieuses et savantes. « On pourrait attribuer, dit-il, une cer-
» taine valeur aux indications fournies par les auteurs arabes, si
» l'on ne savait que, dans l'histoire des deux premiers siècles
» de la domination musulmane en Afrique, les dates les plus
» importantes sont inexactes et que le recit des faits est incom-
» plet et souvent peu croyable. — Jusqu'au milieu du 2e siècle de
» l'hégire, les annales de l'islamisme offrent une foule de contra-
» dictions et de lacunes.... Même en ce qui touche l'histoire de
» leur propre pays, les Arabes n'ont jamais eu que des notions
» très-confuses, et, à l'exception des événements qui signalèrent
» la carrière de Mahomet, tout ce qu'ils nous racontent de
» l'ancienne Arabie est peu satisfaisant et souvent contradictoire...

» On ne peut donc espérer des Arabes une suite de bons rensei-
» gnements sur un peuple aussi obscur que la race Berbère. »

Quant aux traditionnistes indigènes, ils ignoraient trop complètement les faits de l'histoire d'Afrique, tels que l'établissement des Phéniciens, la domination Romaine, la conquête des Vandales, pour qu'on puisse croire que les récits qu'ils nous ont transmis leur soient parvenus directement par la tradition. Il est évident qu'ils les ont reçus des Arabes, qui, de leur côté, ne sont que d'infidèles et maladroits commentateurs des historiens chrétiens de Byzance (1).

H. Tanxier.

Fort-Napoléon, 20 juillet 1862.

(*A suivre*)

(1) V. la lettre d'envoi de M. le sergent H. Tanxier, à la *Chronique*.

POMARIA ET RUBRÆ, ETC. (1).

On nous écrit de Tlemcen, le 2 août 1862 :

« J'ai l'honneur de vous adresser : 1° quelques estampages de pierres tumulaires trouvées dans des fouilles faites aux environs du minaret d'Agadir; 2° l'estampage d'une inscription arabe faisant partie des arabesques de la mosquée Bel-Hassen. J'ai cru utile de vous en faire l'envoi, parce que cette inscription reproduit la partie principale de celle du minaret du Méchouar dont il est question dans le numéro 22 de la *Revue*, mai 1860. On lit encore les mêmes groupes de caractères dans le vestibule de la mosquée de Sidi Bou Médin. Je crois aussi les avoir reconnus sur une espèce de douille hexagonale en fer, trouvée dans des fondations très profondes il y a quelques années et égarée depuis, bien qu'elle ait été déposée au Musée. Je vous envoie, en outre, 3° le dessin d'une inscription trouvée aux Oulad Mimoun et déposée chez le maire de la commune; 4° plus, un flous d'Abd el-Kader.

» Je profite de cette lettre pour vous demander un nouvel examen de la petite pièce arabe que j'ai envoyée au Musée d'Alger et que vous avez attribuée aux Almohades dans la *Revue* n° 24, octobre 1860 (t. 4, p. 472); n'auriez-vous pas admis la lecture du mot المهادى El-Mahdi comme conclusion de la forme de la pièce et de la formule qu'elle porte? Quant à moi, après une étude attentive à la loupe et la comparaison de cette pièce, avec quelques autres des Almohades, j'avais acquis la conviction qu'il fallait lire :

الهادى لامام
لامة القايم
بامرالله

» Du reste, la face opposée a levé tous mes doutes à ce sujet, car elle porte en caractères fort lisibles :

الهادى امامنا

» Il restait, pour moi, à expliquer ce changement de surnom ac-

compagnant la forme carrée et la formule particulière aux Almohades. J'ai trouvé depuis, dans Iben Khaldoun, le passage suivant, qui peut, si je ne me trompe pas, résoudre la question et fixer en même temps la date de cette pièce :

وفي سنة ٥٤١ خرج على عبد المومن من ناحية السوس ثابر يعرف
محمد بن عبد الله بن هود وتلقب بالهادى وظهر في ربط ماسة
واتبعوه جميع قبايل المغرب الى ان هزمه عبد المومن سنة ٥٤٢

« Ne peut-on pas admettre que ce Mohammed ben Abdallah, qui a réuni sous son commandement tous les Kabiles du Magreb, ait pu frapper monnaie pendant son règne éphémère; et, dans ce cas, n'est-il pas probable qu'il aura pris la forme adoptée par son rival comme il lui prenait son titre d'imam de la nation et même son surnom quant au sens du mot, bien que varié dans la forme? »

PIGNON.

NOTE DE LA RÉDACTION.

On a vu, par divers articles de cette *Revue* que les ruines de *Pomaria* se trouvent sous Tlemcen, très-près de cette ville, au lieu nommé *Agadir*. Deux inscriptions citées par M. Mac Carthy, au tome 1er, page 93, établissent cette synonymie d'une manière certaine. Il est juste de rappeler que M. le Commandant de Caussade l'avait déjà proposée il y a une douzaine d'années.

Voici l'indication des autres articles de la *Revue*, qui traitent de l'épigraphie de Pomaria : tome 2e, page 62, par M. Berbrugger, et tome 3e, page 391.

Quant à *Rubræ*, ou Ad Rubras, dont les ruines se voient près des sources de l'Isser, à *Hadjar-er-Roum* (pierres des chrétiens), chez les Oulad Mimoun, il en est question : au tome 1er, page 97, par M. Mac Carthy; au tome 3e, page 77, etc., par M. Berbrugger; et à la page 277, etc., par M. Bataille; enfin, au tome 4, page 275, etc., par M. Mac Carthy.

M. Pignon envoie la copie de la curieuse inscription suivante, qui vient enrichir l'épigraphie romaine de Rubræ. Elle est gravée en

lettres de 0 m. 15 c. sur une pierre en forme de piédestal haute de 1 m. 10 c., et large de 0 m. 60 c. au fut. La base du piédestal est haute de 0 m. 50 c.

Elle a été trouvée dans la partie formant le réduit antique, le 9 janvier 1860, aux Oulad Mimoun.

Voici ce qu'on y lit :

N° 1.

DIS
CIPLI
NAE
MI-LI-
TA-RI-

Est-ce pour appeler plus particulièrement l'attention sur le mot *militari* qu'on en a séparé les quatre syllabes par des tirets?

M. Pignon a joint à cet envoi trois estampages des inscriptions découvertes récemment à Agadir *(Pomaria)*, sous Tlemcen. Voici celle qui se lit le mieux :

N° 2.

D M S
CIVLIE GETVLA VI
XIT ANNIS LXXX CVI
FILI FECIT D*MVM ET
ETERNALE AN P DXG

Les lettres de cette épigraphe appartiennent à l'alphabet rectiligne.

Le C initial de la 2e ligne est douteux; ce n'est peut-être qu'un accident de la pierre.

Le G de cette même ligne a son appendice en contrebas, ce qui le fait ressembler à une faucille, dont cet appendice serait le manche.

Les trois dernières lettres de cette deuxième ligne — A, V, I, — sont liées.

A la troisième ligne, les quatre chiffres exprimant l'âge sont liés.

A la quatrième ligne, O de *Domum* manque; le petit signe placé au-dessus de l'endroit où l'*o* aurait dû être, a pour but de signaler l'omission, à en juger par d'autres exemples analogues.

Bien que les deux premières lettres du mot *Eternalem* soient à la fin de la quatrième ligne, le lapicide les a reproduites par erreur au commencement de la cinquième.

A la fin de cette cinquième ligne, la date provinciale 515 est exprimée par un *d*, un *x* et le G en forme de faucille. Ce G numérique paraît bien être l'origine du chiffre 5 actuel.

Texte : — *Diis manibus sacrum*
C. Juliæ Getulæ; vi-
xit annis LXXX, *cui*
filius fecit domum et-
ernalem, anno provinciæ DXV.

« Monument aux dieux mânes de C. Julia Getula. Elle a vécu 80 ans; son fils lui a fait une demeure éternelle, dans l'année provinciale 515 (554 de J. Ch.). »

Gravée sur une grande dalle de 1 m. sur 0 m. 55 c., l'inscription ne couvre qu'une moitié de la dalle; il semble que l'autre moitié ait été réservée pour un deuxième personnage.

La lettre D, à la première et à la quatrième ligne de cette inscription, approche de la forme du *delta* des Grecs.

C'est une trace d'influence byzantine bonne à signaler, dans une contrée que l'histoire représente comme ayant échappé aux effets de la conquête de Bélisaire.

N° 4.

Sur une pierre de grès, brisée en haut et à gauche, en forme de demi-cylindre, avec des carrés aux deux extrémités, on lit :

.. ..
..... RINA
..... IN PI. .
..... MARIT
.....AE ETER
..... CLXVI

Dimensions : 0 m. 46 c. sur 0 m. 23 c.; lettres : 0 m. 04 c. en moyenne.

Les lettres appartiennent à l'alphabet rectiligne. Les points indiquent les lacunes de l'original.

Il paraît probable que le nombre 166 appartenant à la date provinciale est complet, à en juger du moins par l'intervalle qui précède le C.

Ce qui reste du texte, à l'avant-dernière ligne, indique la formule *Domus æternalis*, pour tombeau, formule assez fréquente dans les ruines de Pomaria.

N° 5.

Gravé sur un grès gris cassé, de forme demi-cylindrique. La lacune qui correspond à l'angle supérieur de droite, est indiquée par des points suspensifs. L'estampage n'ayant pas bien réussi, sans doute à cause du mauvais état de la pierre, nous déclarons la lecture suivante un peu incertaine, au moins pour les trois dernières lignes :

DIS MANIB.....
PONPONI SIS
.... MESI VIXIT
ANIS LXXXV CVI
FILI MC DOMO E
TERNALI BEN
MERENT FECE
VN VIVA CVMAN
IMAETENO
REo PET

Dimensions : 0 m. 43 c. sur 0 m. 38 c.; lettres : 0 m. 03 c., en moyenne.

A la fin de la huitième ligne, C, V, M, A et N sont liés.

Nous avons ici l'épitaphe d'un Pomponius Sis.... mort à 85 ans; ses fils ont élevé une demeure éternelle ou tombeau à leur père bien méritant, etc.

N° 6.

Demi-cylindre cassé en grès grisâtre, sur lequel on déchiffre avec peine ces quelques lettres :

D M
.....
..... VIX AN
.....CVI.....
..... FEC DOMVM
AETERN.....

Dimensions : 0 m. 48 c. sur 0 m. 30 c.; lettres : 0 m. 04 c. en moyenne.

Il reste juste assez de cette inscription pour reconnaître que c'est une épitaphe avec la formule *Domus æterna* ou *æternalis*, dont nous signalions tout-à-l'heure la fréquence dans la partie de la Mauritanie césarienne où on a découvert ce monument et les trois qui le précèdent.

Pour ce qui est de l'inscription en caractères coufiques rappelée par M. Pignon, dans sa lettre, et dont il a envoyé un estampage très-bien réussi, elle demeure aussi énigmatique que par le passé, et il n'y a rien à ajouter à ce que M. Brosselard en a dit jadis dans la *Revue*.

Enfin, quant au dirrhem carré dit du *Mahdi*, et que nous avons attribué aux Almohades d'après l'opinion générale (V. tome 4e de la *Revue*, p. 472), on voit que M. Pignon ne partage pas notre sentiment. Le lecteur ayant à présent les deux systèmes sous les yeux, est à même de se prononcer ou pour l'un ou pour l'autre, avec connaissance de cause

A. Berbrugger

LES ÉDIFICES RELIGIEUX DE L'ANCIEN ALGER (1).

INTRODUCTION.

I.

Les édifices dont j'ai l'intention de m'occuper d'une manière plus spéciale dans cette étude, forment trois catégories : les mosquées, les chapelles et les zaouïa.

Sauf de bien rares exceptions, ces édifices étaient élevés par de simples particuliers, au moyen d'une dotation que venaient grossir les libéralités de pieux musulmans. L'administration n'avait donc ni à créer ni à entretenir les mosquées et les autres établissements religieux. L'initiative privée, stimulée par la piété, se chargeait de ce soin.

Chacun de ces édifices constituait un établissement distinct, qui se suffisait à lui-même par sa dotation ou par les offrandes des fidèles, et était administré par un *oukil*, mot francisé que j'emploierai de préférence à ses équivalents français *gérant, administrateur*.

Les revenus étaient affectés avant tout à l'entretien de l'établissement et des immeubles composant sa dotation, et aux frais du culte, tels qu'achat d'huile, de lampes, de nattes, etc., et émoluments du personnel. Après le prélèvement de ces dépenses obligatoires, les sommes restant disponibles formaient la rétribution de l'oukil, qui en disposait, de plein droit, pour son usage personnel.

La charge d'*oukil* n'était pas, on le voit, un emploi comportant des appointements fixes, arrêtés et déterminés par l'autorité compétente ; elle constituait un véritable *bénéfice*.

Beaucoup de ces édifices étaient trop pauvres pour offrir des moyens d'existence suffisants à leurs oukils. D'autres, au contraire,

(1) Le travail dont nous commençons aujourd'hui la publication, fait suite, en le complétant, à celui que son auteur, M. Devoulx, fils, a déjà fait paraître dans la *Revue*, sous le titre de *Notes historiques sur les mosquées et autres édifices religieux d'Alger*. V. tome 4e, p. 467; t. 5e, p. 59, 223, t. 386 ; t. 6e, p. 203. — *Note de la Réd.*

présentaient une large rémunération, qui les rendaient l'objet de la convoitise et de l'intrigue.

Les oukils étaient nommés par le pacha, ainsi qu'on en trouvera la preuve au chapitre consacré à la mosquée de *Souk el-Louh*, située rue Juba. Ils étaient essentiellement révocables.

Pour quelques chapelles de marabouts, la charge d'oukil était cependant héréditaire dans la famille du saint personnage, suivant les dispositions formellement arrêtées par ce dernier au moment où il avait constitué une dotation à son propre tombeau. Mais, sauf ce cas fort rare, l'oukilat était une fonction temporaire, conférée et retirée par le pacha, le mufti consulté et entendu, ou étant censé l'être, car il ne paraît pas bien sûr que cette formalité fût religieusement observée.

La manière dont les oukils remplissaient leur mandat n'était pas l'objet d'un contrôle officiel. La rumeur publique avait, seule, mission de signaler à qui de droit, ceux d'entre eux qui, préférant les douceurs positives de la vie présente aux récompenses promises dans la vie future, grossissaient leur fortune au trop grand détriment de l'entretien des temples dont ils avaient l'administration.

II

D'après l'historien espagnol *Haedo*, dont la *topographie d'Alger* a été publiée en 1612, cette ville comptait, à la fin du seizième siècle, une centaine de mosquées. Il n'est pas douteux que les chapelles et zaouïa ne soient comprises dans cette énumération. Je ne crois pas sans intérêt de donner la traduction du passage auquel je fais allusion.

« Il y a quelques édifices qui sont dignes d'être signalés; et premièrement les mosquées, desquelles (entre grandes et petites) il peut exister dans tout Alger jusqu'à cent. Toutes ont des marabouts (1) qui les administrent et viennent, eux et d'autres, y faire

(1) Haedo veut parler des oukils. Quelques chapelles étaient administrées, il est vrai, par les descendants des saints personnages dont elles renfermaient les restes mortels, c'est-à-dire par des *marabouts*, puisque la noblesse religieuse est héréditaire, comme on le verra un peu plus loin. Mais ce ne sont que des faits exceptionnels, et en général les oukils n'étaient pas marabouts et se trouvaient complètement étrangers aux saints inhumés dans les établissements dont ils avaient la gestion.

à leurs heures, la prière. Elles ont été édifiées par des Maures, Turcs et Rénégats et dotées, peu ou beaucoup, de revenus, tant pour nourrir les marabouts qui en ont la gestion que pour subvenir aux approvisionnements de nattes dont elles sont constamment pourvues, et à l'achat de l'huile des lampes, que toutes ont en nombre grand ou petit, et qui sont allumées lorsqu'ils font la prière. Beaucoup de ces mosquées sont fort jolies et fort bien construites, quant aux voûtes, arcades et colonnes, lesquelles, si elles ne sont pas en marbre, parce qu'il y en a peu dans la contrée qui soit bon, sont faites en briques et en plâtre ; mais les principales mosquées sont au nombre de sept (*Topographie et histoire générale d'Alger*, folio 41, verso). »

En 1830, Alger renfermait 13 grandes mosquées, 109 petites mosquées, 32 chapelles et 12 zaouïa ; en tout 176 édifices consacrés au culte.

En 1862, sont encore debout 9 grandes mosquées, 19 petites mosquées, 15 chapelles et 5 zaouïa ; en tout 47 édifices, sur lesquels sont affectés au culte musulman : 4 grandes mosquées, 8 petites mosquées, et 9 chapelles ; total 21.

III.

La mosquée est le lieu consacré à la prière, le temple.

Dans certaines de ces mosquées on prononce le vendredi une prière publique appelée la *khotba*. Les édifices choisis pour cette réunion étaient les plus grands et avaient un minaret. Il s'en suit qu'on peut diviser ces temples en deux catégories : les mosquées à *khotba*, ou grandes mosquées, et les mosquées de second rang, trop petites et trop peu importantes pour une pareille cérémonie.

Le mot arabe *Masdjid* (usuellement *mesdjed*) signifie *un lieu où l'on adore Dieu, un oratoire, un temple* (1). C'est donc de droit, le nom générique des mosquées. On ajoute à ce mot celui de *Djami'* (usuellement *Djama'*), *qui renferme, qui contient, qui réunit*, lorsqu'il s'agit de désigner une mosquée qui *réunit* les fidèles le vendredi pour la khotba. Toutefois, par suite d'une tendance à l'abréviation

(1) C'est évidemment de *mesdjed*, qui se prononce *mesgued* en quelques endroits (notamment en Égypte), que viennent l'espagnol *mezquita* et notre mot *mosquée*. — *Note de la Red.*

dont les exemples sont fréquents, il n'est pas rare de trouver l'adjectif verbal *djami'* (usuellement *djama'*) employé isolément pour désigner une mosquée à *khotba*. Il y a plus encore ; ce mot a fini par usurper l'emploi du substantif qu'il n'était destiné qu'à qualifier, et il est fréquemment employé à l'égard de petites mosquées sans minarets et sans prétention à la khotba, qui ne méritaient pas un tel honneur. On doit regretter cette confusion dans des mots qui étaient destinés à établir une distinction entre les grandes et les petites mosquées.

Quant à la khotba, cause de cette classification, c'est une oraison, ou plutôt un prône qu'un prédicateur appelé *khetib* prononce en chaire, le vendredi. La *khotba* se compose de louanges adressées à Dieu, de prières pour le prophète, de vœux pour la vie et le bonheur du souverain régnant, et d'exhortations à remplir tous les devoirs tracés par la religion mahométane, notamment celui de la guerre sainte. Elle renferme des formules, qui sont invariables, et des citations dont le *khetib* doit varier le choix.

Chacune des mosquées a une dénomination particulière. Elle porte, soit le nom de son fondateur, soit celui d'un oukil plus populaire que ses prédécesseurs et successeurs, soit celui d'un saint personnage en l'honneur duquel elle a été édifiée, soit, enfin, celui du quartier dans lequel elle est située.

Dans chaque ville, il y a un temple qu'on appelle simplement *la Grande Mosquée*. Cette mosquée par excellence, qui est ordinnairement la plus belle et la plus vaste de l'endroit et qu'on peut comparer, jusqu'à un certain point à une *cathedrale*, est le siège du mufti, chef de la religion et interprète et commentateur de la loi,

Les mosquées à khotba d'Alger étaient des édifices de médiocre capacité, dont la façade, généralement élevée sur des rues étroites, manquait esssentiellement de caractère architectural et de grandeur. Ces façades, en simple et lourde maçonnerie de briques et de pierres, recouvertes d'un prosaïque crépi, avaient une sobriété d'ornementation qui se retrouvait dans les minarets, ordinairement carrés et simplement blanchis au lait de chaux comme le reste de l'édifice. La toiture était souvent arrondie et formée de voûtes en plein cintre que surmontait une grande coupole accompagnée, quelquefois, de petits dômes en nombre variable. Inutile de chercher des dentelles de pierres, de riches mosaïques, de merveilleuses broderies, de fines arabesques sur ces

bâtiments sans élégance, sur ces minarets lourds et massifs ils étaient l'œuvre de maçons et non d'artistes. Alger se trouve, à cet égard, dans une humiliante infériorité vis-à-vis de Tlemcen, dont les jolies mosquées ont été décrites avec tant de talent et d'érudition par notre savant et honorable collègue de la Société historique Algérienne, M. le secrétaire-général Ch. Brosselard (1). Ce fait n'a rien qui doive étonner. La capitale des Abd el-Ouadi était dans sa splendeur à une époque où florissait l'art sarrazin, tandis qu'Alger n'était alors qu'une bourgade sans importance. Ce ne fut qu'au commencement du dixième siècle de l'hégire qu'Alger se développa sous la domination turque, et devint assez riche pour se donner des monuments. Mais, alors, l'art arabe était en pleine décadence et l'influence abrutissante du despotisme ottoman n'était pas de nature à le ressusciter. La ville des pirates ne pouvait donc lutter avec la capitale de l'antique royaume des Beni-Zeyan.

L'intérieur de ces édifices ne répondait que trop à leur extérieur. Des piliers en maçonnerie, ou quelquefois des colonnes en pierre, supportaient des arceaux et des voûtes blanchies à la chaux, comme les murs, sans qu'aucune ornementation vînt relever la monotomie de cette teinte et la froideur de cette simplicité plus qu'austère.

Le plan de ces mosquées offrait, en général, un carré long, dont l'orientation était variable; des colonnes ou des piliers supportaient des tribunes occupant trois des côtés du parallélogramme; le côté non surmonté de tribune était affecté au sanctuaire, au fond duquel se trouvait la niche de l'imam (mihrab) et qui était ordinairement recouvert d'une coupole. Près du sanctuaire, se trouvait le *membar* ou chaire, en pierre ou en bois, dans laquelle le khetib prononçait la khotba du vendredi. A côté, s'élevait une estrade sur laquelle se plaçaient les lecteurs et qui servait aussi à faire le dernier appel à la prière, lequel se psalmodiait dans l'intérieur du temple, tandis que les autres étaient criés à pleins poumons du haut du minaret. Des lampes étaient suspendues à des chaînes descendant des voûtes.

On sait que les musulmans laissent leurs souliers à la porte

(1) M. Brosselard a passé près de neuf ans à Tlemcen, en qualité de commissaire civil, puis comme sous-préfet.

des mosquées et n'y pénètrent que pieds-nus. Des tapis et de nattes garnissent le pavé de ces temples et rendent l'observation de cette pratique moins dure aux fidèles, qui, d'ailleurs, ne fréquentent pas seulement les mosquées au moment des prières mais vont quelquefois leur demander un abri, soit pour se plonger dans la méditation, soit pour se livrer aux douceurs plus profanes du sommeil.

Deux mosquées échappaient, en partie, à la critique que je viens de faire; leur intérieur était remarquable et digne de fixer l'attention des artistes par l'harmonie et l'élégance de ses proportions, par des colonnes de marbre et par la vivacité des couleurs d'une ornementation polychrôme.

Ces deux édifices, de construction récente, étaient la mosquée *Ketchaoua*, rue du Divan, et la mosquée *Sida*, sur la place du Gouvernement. Ce n'est pas sans un sentiment de honte que j'ajoute que nous nous sommes empressés de faire disparaître ces deux charmants et élégants produits de l'architecture algérienne, d'autant plus précieux à conserver qu'ils étaient uniques dans leur genre (1).

Quant aux petites mosquées, c'étaient des locaux exigus, bas et mesquins, dont l'intérieur, nu et froid, ne rachetait nullement la pauvreté de la façade. Le lait de chaux et quelques nattes étaient les seuls ornements de ces tristes réduits, généralement recouverts d'une toiture en terrasse. Ces mosquées n'avaient, en général, ni minaret ni dôme.

Le personnel d'une mosquée à khotba était ordinairement composé comme il suit:

Pour la partie temporelle, un oukil, chargé de l'administration des deniers de l'établissement, de la perception des revenus et de l'acquittement des dépenses, de la mise en produit des immeubles de la dotation, ayant, en un mot, la direction suprême de la partie matérielle.

Un chaouche, agent subalterne, attaché à l'oukil pour l'aider dans sa gestion; des balayeurs; des allumeurs.

(1) On peut, nous le pensons, ajouter une troisième exception: *Dj'ama el-Djedid* la mosquée des hanefites, à la Pêcherie, qui n'est, certes, pas un monument à dédaigner. Il est tout-à-fait à propos de lui rendre cette justice, au moment où le boulevard de l'Impératrice va masquer presqu'entièrement sa charmante façade du côté de la mer! — *Note de la R.*

Et, pour le service du culte, un *Imam* (iman, d'après l'orthographe adoptée par notre administration) (1), lequel, lors des cinq prières publiques, qui se font obligatoirement chaque jour, est chargé d'une mission fort délicate ; placé dans le *mihrab*, sorte de guérite ou de niche formant encorbellement dans celui des gros murs de l'édifice qui se trouve dans la direction de la Mecque, et la figure tournée vers la muraille, il dit la prière pour le compte de tous les assistants, lesquels, se confiant et s'abandonnant à lui pour la correction et la bonté de ce devoir, se contentent de le suivre ponctuellement dans toutes les postures qu'il prend et tous les gestes qu'il fait pour se conformer à la lithurgie mahométane. Lorsque la prière est terminée, l'imam se tourne vers l'assistance et lui récite une oraison.

Il y a encore un *khetib*, chargé de prononcer la khotba le vendredi, et qui monte, pour remplir ce devoir, dans la chaire ou *membar* ;

Un *aoun*, dont la spécialité est de porter la crosse du *khetib* ;

Des *moudenin*, chargés d'appeler les fidèles à la mosquée, du haut du minaret, lors des prières obligatoires, qui ont lieu publiquement cinq fois par jour ; leur chef porte le titre de bache-moudden. Il a dans ses attributions un dernier appel, qui se fait dans l'intérieur de la mosquée, et qui a pour but de prévenir les fidèles présents, que la cérémonie va commencer ; des *hezzabin* ou lecteurs du coran ; leur chef s'appelle bache-hezzab ; des *tolba*, chargés de lire, à certaines heures, durant un temps déterminé, des ouvrages autres que le coran, tels que le *Boukhari*, le *Tanbih el-Anam* (2), etc.

Il était rare que ce personnel fût au complet, et souvent les emplois se trouvaient cumulés. Quant aux petites mosquées, elles n'étaient pourvues généralement que d'un oukil, qui ajoutait à ses fonctions celles d'imam, de mouedden, de hezzab, de lecteur, et souvent même celles de maître d'école. C'est pour cela que les oukils de ces édifices étaient plus ordinairement désignés sous le titre d'imam.

(1) Cette orthographe est très-vicieuse, car *Iman* signifie la *foi*, ce qui est bien différent du fonctionnaire que l'on croit désigner. — *N. de la R.*

(2) Le premier de ces ouvrages est un recueil de traditions religieuses et l'autre se compose d'espèces de litanies. — *N. de la R.*

IV.

J'entends par chapelle le local plus ou moins grand qui renferme la sépulture d'un *marabout* ou saint personnage. Les Français, prenant le contenant pour le contenu, ont définitivement donné à ces édifices le nom de *marabout*. Les Indigènes les appellent *kobba*, coupole, de la forme architecturale qu'ils ont invariablement. Quand, au local contenant la tombe du saint, s'ajoutent une mosquée ou quelques autres dépendances, l'établissement prend quelquefois le nom de *zaouia*.

Les chapelles ou *marabouts*, comme nous disons, sont encore plus mesquins que les mosquées. Elles se composent ordinairement d'une petite pièce basse et carrée, surmontée d'un dôme, qui, outre la tombe du marabout, renferme parfois quelques tombeaux. Au milieu, se trouve la sépulture du saint, surmontée d'un *tabout* ou châsse, ornée de tapis, de drapeaux de diverses couleurs, d'ex-voto, etc. Des tapis sont disposés tout autour de la châsse et les fidèles viennent y prier, faire leurs dévotions et baiser le tabout. La plupart de ces salles sont nues et sans ornements ; quelques-unes sont décorées avec plus ou moins de goût et d'éclat ; cela dépend de la célébrité du personnage. La chapelle du marabout Sidi Abd er-Rahman, à Bal-el-Oued, est la plus jolie de toutes celles d'Alger. Celle de sidi Abd el-Kader, à Bab-Azoun, vient ensuite.

Les kobba ou chapelles, portent le nom du marabout dont elles renferment les saints restes. Il arrive souvent, dans la conversation, qu'on supprime le mot kobba ou ses analogues, pour désigner l'établissement par le seul nom du saint ; c'est ainsi qu'on dit : *je demeure près de Sidi Ben Ali*, c'est-à-dire, près de sa chapelle. Cette ellipse a lieu quelquefois, mais plus rarement, dans les écrits, où, ordinairement on emploie les expressions *kobba*, coupole, dôme, *darih*, sépulture, fosse, *kaber*, tombe, tombeau.

Les chapelles avaient des dotations et étaient administrées par des oukils, dont la charge était souvent temporaire et quelquefois héréditaire, ainsi que je l'ai exposé au § 1er de cette introduction.

Ces édifices jouissaient du droit d'asile. Ce droit était ordinairement respecté, mais il devenait quelquefois illusoire, car le pacha, faisant étroitement bloquer la chapelle, mettait le

réfugié dans l'alternative de se constituer prisonnier ou de mourir de faim. On n'opérait, toutefois, avec cette rigueur que lorsqu'il s'agissait d'un malfaiteur dangereux ou, encore mieux, d'un homme redoutable par son influence politique.

Un mot, maintenant, sur les saints personnages qui reposent dans les chapelles et sur les *marabouts*, en général.

On sait que le *marabout* est l'homme spécialement voué à l'observation des préceptes du coran. C'est lui qui, aux yeux des Mahométans, conserve intacte la foi musulmane. Il est l'homme que les prières ont le plus rapproché de la divinité, et pour le récompenser de sa piété, Dieu lui permet quelquefois de donner des preuves de sa nature supérieure, en prodnisant des miracles. Aussi les marabouts jouaient-ils un grand rôle dans la vie privée et politique des Musulmans et principalement chez les Arabes, population, plus primitive et plus impressionnable que les citadins.

Les paroles des marabouts sont des oracles auxquels la superstition ordonne d'obéir, et qui règlent à la fois les questions privées et les questions d'intérêt général. C'est ainsi que les marabouts ont souvent empêché l'effusion du sang, en réconciliant des tribus ennemies ; c'est ainsi que leur protection a souvent suffi pour garantir de toute atteinte les voyageurs, soit isolés, soit en caravane. Bien des fois encore, ils ont prêché la guerre contre les infidèles ; on voit que leur influence est à la fois religieuse et politique ; elle est, d'ailleurs, d'autant mieux assurée, que l'exercice du culte, l'explication des livres saints, la consécration de toutes choses mettent les marabouts en relation continuelle avec les fidèles. En remontant très-haut dans notre histoire, on sait que nos évêques avaient jadis une influence spirituelle et temporelle semblable à celle des marabouts.

Les marabouts constituent la noblesse religieuse, noblesse héréditaire comme les deux autres qui existent chez les Musulmans, la noblesse d'origine, accordée aux descendants de la fille du prophète, et la noblesse militaire. Les familles de marabouts entretiennent et exploitent, au moyen d'une dévotion apparente et rigoureuse, l'influence et le respect que le nom de leur bienheureux ancêtre leur a légué dans l'esprit des populations. On leur attribue une intercession efficace et puissante auprès du saint, leur parent, qui réagit auprès de Dieu.

On voit que le nombre des marabouts doit être considérable. Aussi, s'en faut-il de beaucoup que tous les membres de cette classe qui décèdent soient admis aux honneurs de la chapelle. Cette marque de considération n'est accordée qu'à ceux qui se sont distingués dans la foule par une piété ardente et des miracles exceptionnels, et notamment aux chefs de famille, à ces hommes favorisés de Dieu, qui ont eu le bonheur de léguer à leurs descendants le titre conquis par eux de saint, de Marabout. En outre, toutes les kobba ne traversent pas les siècles ; beaucoup tombent en ruines et disparaissent sans laisser un souvenir : c'est une question de finances ; il faut que la génération contemporaine du saint l'ait assez pris en vénération pour sauver sa mémoire de l'oubli en assurant, au moyen de fondations pieuses, la conservation de sa chapelle. Aussi, trouve-t-on dans les actes et documents des mentions de marabouts connus à Alger il y a un siècle ou deux et entièrement oubliés de nos jours. Je dois ajouter qu'à Alger les marabouts pourvus de kobbas et de dotation sont généralement fort anciens, surtout les plus célèbres.

V

Je crois devoir établir une distinction entre les zaouïa des villes et celles des campagnes. Je commence par celles-ci :

Si, autour de la chapelle, de la tombe d'un saint plus ou moins célebre, se réunit un douar (fraction de tribu) composé des descendants du marabout, cette aggrégation est qualifiée de zaouïa. Pour la distinguer des autres, on fait suivre le mot *zaouïa* du nom du saint précédé de l'épithète *Sidi* (monseigneur); une partie des terres voisines provenant en général de donations pieuses sert à nourrir les hommes de la zaouïa, ainsi que les offrandes et les provisions de toutes sortes qu'apportent les dévots. Certaines zaouïa perçoivent même une dîme sur leurs voisins, mais ce tribut n'a jamais eu de caractère obligatoire devant la justice.

L'homme le plus influent de la famille de Marabouts a le commandement de la zaouïa. L'un des premiers devoirs de sa position est de pratiquer largement l'hospitalité envers tous les voyageurs et tous les étrangers musulmans. Les criminels même doivent trouver un abri chez lui.

La zaouïa est en outre un établissement d'enseignement. Les marabouts, qui ne se livrent ordinairement à aucun travail manuel,

s'y vouent à l'instruction et hébergent les étudiants qui viennent suivre leurs leçons.

Ces congrégations religieuses sont si nombreuses dans quelques tribus qu'elles y forment des *ferka* ou divisions particulières.

VI

Une zaouïa d'Alger est un bâtiment plus ou moins grand, renfermant un nombre quelconque de cellules destinées au logement soit de vagabonds, soit d'étudiants ou savants, étrangers à la localité ou trop indigents pour se loger à leurs frais. A ce bâtiment, sont annexées des latrines et des fontaines.

Quelquefois, des professeurs sont attachés à la zaouïa pour faire des cours supérieurs. Dans ce cas, cet établissement serait plutôt une *medersa* (école supérieure, collége, académie) qu'une *zaouïa* (refuge pour les savants indigents ou pour les pauvres). Mais j'ai constaté qu'à Alger les mots *zaouïa* et *medersa* sont indistinctement employés l'un pour l'autre et qu'on confond deux choses entre lesquelles il semble cependant devoir exister une différence dans certains cas.

Souvent, enfin, le nom de zaouïa est donné à un établissement qui n'est ni un collége ni un asile : il s'applique simplement à une chapelle de marabout, surtout lorsqu'à cette chapelle sont annexés une mosquée, des latrines publiques, un cimetière ou quelque autre dépendance.

Les *zaouïa* étaient de pauvres locaux, bas, exigus, à proportions irrégulières et mesquines. Elles n'avaient aucune prétention à l'élégance ni au confort et jamais la moindre ornementation ne cherchait à disputer la place à l'éternel et éblouissant crépi blanchi à la chaux pure de tout autre mélange colorant. Les salles et cellules destinées aux mendiants et aux étudiants ou savants ne leur offraient que quatre murs nus et humides, et un sol fort mal carrelé. De pareils édifices étaient bien dignes d'un peuple devenu étranger à tout mouvement intellectuel et artistique. Les cellules, surtout, plus particulièrement réservées aux savants, n'étaient, en général, que des niches obscures et malsaines, ordinairement au rez-de-chaussée. La zaouïa du cadi Maleki, sise rue Bab-el-Oued, offrait un curieux spécimen de la piètre hospitalité que la fière capitale des pirates ottomans octroyait aux amants de la science.

Les zaouïa portaient le nom soit de leur fondateur, soit du quartier, soit, le cas échéant, du saint personnage de l'établissement duquel elles formaient une dépendance. Elles étaient pourvues d'une dotation et administrées par un oukil.

VII

J'avais à choisir entre diverses méthodes pour le classement de mes édifices. D'abord, les groupant par catégories, je pouvais les présenter par ordre d'importance ; mais un pareil système me conduisait nécessairement à un classement arbitraire, et, surtout pour les petites mosquées qui, il ne faut pas l'oublier, sont au nombre de 109. Je n'aurais pu que dresser, au hasard, une liste confuse dans laquelle, en cas de recherche, on se serait égaré faute de points de repère et d'indications systématiques.

Je pouvais aussi prendre pour guide la situation des édifices d'après la topographie indigène. Une grande difficulté se présentait. Les Algériens, indifférents aux idées d'ordre qui nous sont habituelles, ne donnaient pas un nom à chacune de leurs rues ; ils se contentaient de diviser leur ville en quartiers, et encore ces quartiers n'avaient-ils pas de limites bien précises. Souvent, la proximité d'un monument, d'une fontaine, du rempart, de l'une des portes de la ville, était la seule indication dont on se servît.

Il n'y avait là rien d'assez précis pour servir de base à ma nomenclature.

J'ai cru faire pour le mieux en m'arrêtant au plan suivant. Alger étant bâti sur le versant Est d'une colline assez escarpée, qui au bord de la mer offre un plateau d'une largeur variable, je l'ai divisé en trois zônes parallèles au rivage et que j'appelle : *Bas quartiers*, (*Outa*), *quartiers moyens* et *hauts quartiers* (*Djebel*). Dans ma nomenclature, je commence par la zone inférieure, c'est-à-dire par les *bas quartiers*, et je marche du Nord au Sud, ce qui m'a amené à adopter trois subdivisions perpendiculaires à la mer et que j'intitule : *Nord*, *Centre* et *Sud*.

Je sais bien que, malgré mes efforts, cette combinaison offrira encore bien des imperfections. Mais elle rachète en partie ses défauts par l'avantage de grouper ensemble les édifices d'un même quartier. Je la compléterai en donnant à la fin de mon travail deux tables alphabétiques : l'une des noms des édifices, et l'autre des noms assignés par l'administration française aux rues sur lesquelles s'ouvrent leurs portes.

J'ai intercalé dans cette étude, par la raison qu'ils ont un caractère de piété ou d'utilité publique, et surtout parce qu'ils sont pourvus d'une dotation administrée par un oukil, des établissements qui n'appartiennent à aucune des trois catégories dont je me suis spécialement occupé : il s'agit d'écoles, de cimetières, de tombes, d'asiles et de latrines publiques.

(A suivre) DEVOULX, fils.

HISTOIRE

DES DERNIERS BEYS DE CONSTANTINE,

Depuis 1793 jusqu'à la chute d'Hadj Ahmed (1).

AHMED BEY EL-MAMLOUK.

(POUR LA 2e FOIS. — 1820)

Lorsque Ahmed el-Mamlouk fut, pour la seconde fois, nommé bey de Constantine, Ibrahim Bey était campé avec la colonne sur le territoire des Segnia. C'est là que, par ordre du Pacha, il fut arrêté et conduit à Constantine, pour y attendre dans les prisons de la Casba, le sort que lui réservait son successeur.

Le lendemain, en effet, le nouveau bey parut aux portes de la ville. On lui dressa une tente d'honneur près de la Mecella (2) qui se trouve non loin du Koudiat-Aty. Les autorités de la ville, le corps des savants, en un mot, l'élite de la population, se porta à sa rencontre pour lui adresser les souhaits de joyeux avénement. En présence de la foule rassemblée, il fut donné lecture du firman par lequel le Pacha l'établissait son représentant dans la province. Le peuple répondit à cette lecture par des hourra de joie, et, au même instant, la voix du canon se fit entendre. C'est au milieu de cette salve d'artillerie et des transports de la foule, qu'Ahmed Bey fit, pour la deuxième fois, son entrée solennelle à Constantine; et, tandis qu'il prenait possession de ce palais où il avait déjà résidé, les portes de la prison de la Casba s'ouvraient devant le chaouche, et la tête de l'ex-bey roulait sur la dalle froide.

Ce fut le signal des représailles. Tous ceux qui, deux ans

(1) Voir les nos 14, 15, 16, 20, 21, 24, 26 et 33 de la *Revue africaine*.
(2) Lieu de prières, en dehors d'une Ville, etc.

auparavant, avaient applaudi à sa destitution, furent plus ou moins atteints dans leurs biens ou leurs personnes. Si Barbar Ali, kaïd el aouassi, et son beau-frère, Ahmed ben Noua, avec tous leurs serviteurs étaient jetés dans une prison, d'où ils ne devaient sortir plus tard que pour être exilés à Médéa. Mahmoud ben Tchakeur était destitué et remplacé par Amin Khandja. En même temps, une réforme complète s'opérait dans la composition du makhzen.

Ahmed ben el-Hamlaoui était nommé agha-ed-deïra ;
Si Abd Allah ben Zekri, bache-seyar ;
Ali ben el-Hadj Rabah, serradj ;
El-Hadj Abd er-Rahman ben Naamoun, bache-kateb ;
Moustafa ben Zekri, kaïd ferka ;
Moustafa el-Abiad, kaïd-dar ;
Ibrahim el-Gritli, kaïd-el-aouassi ;
El-Heyouani, kaïd des Tlaghma ;
Ferhat ben Sahanoun, kaïd ez-zmala.

L'humeur belliqueuse d'Ahmed lui fit entreprendre de nombreuses expéditions, où l'équité fut loin d'être toujours l'unique règle de sa conduite. Les Nememcha, les tribus du Sud et les fiers montagnards de l'Aurès (1) furent les premiers qu'atteignirent ses armes victorieuses. De là, il se porta successivement contre les habitants de Righa, les arabes du sahel du Babor, les Oulad Tebban, les Oulad Si Ahmed, qui occupent Et-Tabaka (au-dessus de Righa); et, tandis que ses entreprises étaient couronnées d'un plein succès, le caïd des Abd en-Nour, sidi

(1) An nombre des principaux chefs de l'Aurès était le cheïkh El-Hamaoui ben Belkassem. Il était originaire de la puissante tribu des Hanencha. Ayant perdu son père de bonne heure, il fut élevé dans la maison de son oncle El-Hadj Mbarek ben Ahmed ben Ali, dont la famille était une des plus anciennes, des plus riches et des plus vénérées du pays.

Dès sa plus tendre enfance, il s'adonna à tous les exercices qui peuvent former l'esprit et le corps; aussi brillait-il entre tous dans la tribu et par son habileté à dompter un cheval, et par son courage à affronter les périls de la guerre. Nul mieux que lui ne savait plus fièrement se draper dans les plis d'un riche burnous, et la somptuosité de son costume s'harmonisait parfaitement avec la noblesse de ses traits et de sa démarche. Devenu homme, il reçut de son oncle le commandement des tribus d'El-Ayaïcha et des Beni Mezlin. Là encore, il sut se distinguer par l'équité de ses jugements et la droiture de ses conseils, au point que les vieillards eux-mêmes venaient prendre des leçons de sagesse auprès de lui. Sa réputation grandissait avec l'âge et son nom était répété danstoute la contrée.

Lorsque Ahmed entreprit de réduire les Hanencha, ceux-ci, commandés alors par le cheikh En-Rezki, s'enfuirent à son approche et passèrent sur le territoire tunisien. Le Bey, sentant qu'il ne pourrait les atteindre au-delà des frontières, imagina d'employer avec eux la trahison. Il en-

voya un messager à El-Hadj Mbarek, chargé de lui porter, en son nom, l'aman pour lui, sa famille et tous ses serviteurs. Le cheïkh, confiant dans la parole du Bey, rentra sur ses terres, à la tête de sa tribu, et vint dresser ses tentes non loin du camp. Les relations les plus amicales ne tardèrent pas à s'établir de part et d'autre : les repas étaient pris en commun, on passait les soirées ensemble; bref, on vivait comme frères et la paix semblait cimentée à tout jamais.

Sur ces entrefaites, le Bey manifesta l'intention de retourner dans sa capitale. La veille du jour fixé pour le départ, il recommanda aux Hanencha de venir avec leurs enfants passer la soirée dans son camp, pour y recevoir ses derniers adieux et s'entendre tous ensemble sur les dispositions à prendre pour l'avenir. Ils se rendirent tous, en effet, à cet appel ; mais, quelle ne fut pas leur déception, lorsqu'au milieu de la soirée, ils se virent, eux et leurs enfants, garrottés et faits prisonniers par les soldats du traître. Toute résistance était impossible. Il fallut, en silence, subir l'outrage. Le chef de tribu, Boudhiaf, et ses fils, furent égorgés sur l'heure. Quant à El-Hadj Mbarek, si El-Bokhari et le cheïkh El-Hasnaoui, ils furent conduits enchaînés à Constantine, où les deux premiers eurent la tête tranchée ; leur corps resta suspendu aux remparts de la ville. C'étaient deux hommes de bien, dont la mort restera comme une tache ineffaçable au front du bey Ahmed. Les pauvres et les orphelins les pleurèrent; car avec eux ils perdaient leurs meilleurs protecteurs.

Le cheikh El-Hasnaoui, pour qui, sans doute, la hache du bourreau était aussi aiguisée, fut assez heureux pour tromper la vigilance de ses gardiens et s'échapper de sa prison. Il prit sa course à travers les montagnes, où ne purent l'atteindre les cavaliers lancés à sa poursuite. Obligé de se cacher le jour et de voyager la nuit, il erra ainsi quelque temps dans le pays, demandant l'hospitalité aux uns, aux autres un refuge, mais repoussant toujours les diverses propositions de rentrée en grâce qui lui furent faites au nom du Bey. Il avait pour lui l'expérience du passé et il ne faillit pas à sa résolution.

Enfin, fatigué de cette vie aventureuse, il se retira à Kef et y vécut tranquille jusqu'au jour où le commandant Yusuf, alors à Bône, ayant entendu parler de lui, l'engagea à entrer au service de la France. Il l'attira auprès de lui et eut plus d'une fois à se louer de ses conseils et de ses services. Plus tard, il rentra chez les Hanencha, où il voulut se faire un parti ; mais, après quelques succès, vaincu par son compétiteur, le cheïkh Er-Rezki, il s'enfuit, pour la seconde fois, dans le Levant. Depuis, il s'est entièrement rallié à la France, et aujourd'hui il emploie son influence à maintenir dans le devoir la puissante tribu des Oulad Yahya ben Taleb, dont il a été nommé kaïd (1857).

Soliman, n'était pas moins heureux contre les tribus kabiles des Oulad Sellam et les Oulad Ali ben Sabor. Mais l'expédition dont il retira le plus de bénéfices et de gloire, fut celle qu'il entreprit contre le pays de Souf, groupe d'oasis sur la limite du Sahara.

Les habitants du Souf, comptant sur leur éloignement et sur les sables mouvants qui entourent leurs oasis, n'avaient jamais reconnu que d'une manière tout-à-fait nominale l'autorité des beys et, par conséquent, ne se soumettaient à payer un tribut, qu'autant qu'ils y étaient contraints par la force. Ahmed Bey entreprit de les réduire.

Ni les difficultés d'une expédition lointaine, ni la résistance désespérée des ennemis, ne purent un moment arrêter son courage. Il entra en vainqueur dans la capitale du Souf, et la ville fut livrée au pillage. Le butin fut immense : or, argent, teber (1), étoffes du Djerid, de Tougourt, des Ziban, tout devint la proie du soldat ; les malheureux habitants se virent, en quelques heures, dépouillés de toutes leurs richesses. Leurs chameaux servirent à porter les charges innombrables de dattes qui furent retirées des magasins. A son retour, le Bey reçut la soumission du cheïkh de Tougourt qui, craignant, sans doute, pour sa ville le même sort que venait d'éprouver le Souf, paya, non-seulement l'impôt auquel il était tenu, mais, encore, y joignit des présents considérables, qui consistaient en étoffes du pays, en poudre d'or, en plumes d'autruche noire et en argent monnayé, à l'effigie des beys de Tunis. En outre, les soldats amenaient à leur suite des autruches, des gazelles, des cerfs, des fechtal, jusqu'à de jeunes paons. On remarquait encore deux dromadaires de la race dite *mahari* (2). Sur leur dos, on plaça deux selles appropriées à ce genre de monture et recouvertes de drap rouge et de velours. Le Bey monta sur l'un d'eux, tandis que l'autre était conduit devant lui, mêlé aux chevaux de ses écuries, parés de leurs plus riches harnachements.

Lorsque cet immense cortége arriva en vue de Constantine, les habitants, prévenus par la renommée des brillant succès que venait de remporter le Bey, sortirent en foule de leurs murs

(1) Poudre d'or.

(2) On sait combien ces animaux sont précieux dans le Sahara et combien leur marche est rapide, puisqu'en un jour ils peuvent parcourir de 60 à 80 lieues.

pour lui adresser leurs félicitations et jouir d'un si nouveau spectacle. Les troupes furent reçues au milieu des acclamations les plus bruyantes. Les rues, devenues trop étroites pour livrer passage à toute cette multitude, formaient comme une haie vivante, qui s'étendait depuis Sidi Saïd es-Saferaoui (pyramide Damrémont) jusqu'à Dar-el-Bey.

C'est au milieu de cette haie vivante et au bruit du canon, des tambours et de la musique, que s'avança Ahmed, monté sur son mahari et escorté de tous ses officiers. A leur suite, marchaient fièrement et en ordre, les soldats qui, après avoir partagé ses périls, recevaient, en ce jour, leur juste part de triomphe. Puis, venaient, pêle-mêle, hommes, femmes, enfants, faisant retentir les airs de leurs cris joyeux.

Lorsque le Bey fut rentré dans son palais, la foule se dirigea du côté du Bardo (quartier actuel de la cavalerie), où, sur-le-champ, fut organisée une fantasia des plus brillantes. Tous les membres du makhzen y assistaient en grand costume et montés sur des chevaux de race. Des courses eurent lieu où chacun rivalisa d'agilité et d'adresse. Les vainqueurs furent bruyamment applaudis, et, quand vint le soir, chacun regagna sa demeure, satisfait d'une journée qui avait été toute consacrée au plaisir, sans que le sabre du chaouche eût eu à en revendiquer la plus petite part.

Pour éviter l'encombrement, les chameaux et les mulets chargés du butin avaient été laissés hors de la ville, campés sur les bords de l'Oued Remel. Le lendemain, on introduisit les mulets qui portaient l'or, l'argent, les tapis et les autres étoffes. Toutes ces richesses furent déposées au palais. Les deux jours suivants furent employés à décharger, dans les magasins publics, les tellis remplis de dattes, dont une partie fut distribuée aux gens de la maison du Bey et aux serviteurs des membres de sa famille. Le Pacha apprit avec une vraie satisfaction la nouvelle d'une si éclatante victoire, et il en témoigna toute sa joie au Bey par des lettres de félicitation.

Après avoir consacré quelques jours au repos, Ahmed Bey procéda à quelques arrestations. Il livra aux mains des exécuteurs les têtes de si Ferhat ben Merad, de si Khaled, le chaouche, et d'un certain nombre d'autres personnes moins importantes de la ville. En même temps, ses faveurs tombaient sur les familles de Ben Zekri et de Ben Naâmoun, pour les dédommager

sans doute, des persécutions qu'il s'était vu contraint de leur faire subir, par ordre du Pacha, sous son premier gouvernement. La plupart de ceux-ci, se prévalant de l'impunité dont les entourait leur maître, en profitèrent pour extorquer sans pitié les biens de leurs administrés, et leur rapacité ne connut point de bornes tant que dura pour eux une si haute protection.

Mais, entre tous ses favoris, celui qui sut le mieux capter ses bonnes grâces, fut le bache-mekaheli, Mansour el-Belili. Ébloui lui-même de la position qu'il avait su prendre dans l'esprit du Bey, il se considérait comme bien supérieur à tous les membres du makhzen. Aussi, ne recevait-il chez lui personne et il ne souffrait même pas qu'on osât lui adresser la parole. Plein de morgue et d'insolence, il pensait, par des airs dédaigneux et sous les pans d'un riche burnous mal porté, faire, sans doute, oublier sa basse extraction et s'attirer l'admiration de la foule ; mais, ce n'était qu'un misérable à qui sa vanité n'aurait attiré que du ridicule, si sa tyrannie ne l'eût rendu odieux.

Moustafa ben Zekri marchait sur ses traces. Comme lui, il se montrait partout fier et arrogant, comme lui il s'indignait lorsqu'en présence du Bey quelqu'un de ses collègues lui adressait la parole, comme lui aussi il s'était attiré le mépris et la haine des gens.

Il n'en était pas de même d'El-Hadj Abd er-Rahman ben Naâmoun. On trouvait en lui, sous un extérieur modeste, cette noblesse de sentiments qui sait au besoin s'abaisser pour se mettre à la portée de tous et qui, ferme et digne avec les égaux, se traduit en bienveillance envers les inférieurs. Sa parole était douce et son langage débonnaire. On pouvait l'approcher sans crainte, car il était bon et affectueux pour tous, et sa main libérale était toujours prête à s'ouvrir pour soulager l'indigent.

Tel fut aussi Abd Allah ben Zekri : sans fierté, malgré son nom et sa haute position, il s'occupait à faire le bonheur de ses administrés et n'employait son influence que pour sauver les innocents des mains rapaces de juges souvent peu intègres. Lui-même n'avait pas de plus grande ambition que de rendre également la justice au faible comme au fort.

Il est aussi un autre personnage, déjà bien connu du lecteur et dont nous devons parler encore ici. C'est Mahmoud, le fils de Tchakeur Bey, que, malgré ses exactions continuelles et les emportements de sa vie déréglée, nous retrouvons encore khalifa ;

mais l'heure de sa disgrâce ne devait pas tarder à sonner. Voici quel en fut le motif :

Tandis que le Bey guerroyait dans le Sud, Mahmoud, resté à Constantine représentant du pouvoir, sortit un jour à la tête d'une colonne, composée de ce qu'il y avait de plus taré parmi les turcs de la garnison, pour aller opérer une razia du côté du Sahel. Poussée par l'esprit satanique, son âme, qui était le reflet de celle de son père, se sentit tout-à-coup saisie d'une soif effrénée de meurtre. Mais, comme il était aussi lâche que cruel, au lieu d'aller attaquer l'ennemi en face, il aima mieux employer la perfidie.

Sous prétexte d'appeler à lui des auxiliaires, il mande dans son camp les Oulad Braham, fraction de la grande tribu des Ounnaïa, et que commandait un caïd dont le pouvoir s'étendait également sur les Beni Oualban et quelques autres tribus kabiles. Ils s'y rendent au nombre de quarante, montés sur des chevaux et en armes. Le khalifa les accueille avec beaucoup de grâce et leur fait part de son intention d'opérer, dès le lendemain une razia sur les gens du Sahel. Puis, comme ils n'avaient point apporté de tentes avec eux, il leur offre un abri sous celles de ses soldats, qui étaient au nombre de vingt, et s'arrange de façon à ce qu'ils soient séparés les uns des autres et placés deux par deux sous chaque tente. Leurs chevaux, d'ailleurs, paissent tranquillement avec ceux des cavaliers du makhzen. Peu à peu, les ombres de la nuit s'étendent sur le camp et bientôt chacun songe à se livrer aux douceurs du repos. Les Oulad Braham, surtout, qu'une longue marche a harassés de fatigue, sentent le besoin d'un sommeil réparateur et leurs paupières ne tardent pas à s'appesantir. Tout dort ou feint de dormir ; mais, terrible devait être le réveil pour beaucoup d'entr'eux.

En effet, le lendemain, dès que l'aube parut, on vit sortir tour-à-tour de chacune des vingt tentes, deux hommes pieds et poings liés et que des soldats ou plutôt des sbires traînaient en vainqueurs devant la tente de leur digne maître. Les quarante infortunés furent rangés sur une seule file et là, en présence et sous les yeux du fils de Tchakeur, sans autre but que celui de verser du sang humain, leurs quarante têtes furent l'une après l'autre lentement, froidement abattues par la main des sicaires. Pas un de ces quarante innocents ne trouva grâce devant le monstre, pas un n'échappa à ce lâche guet-apens.

Tant de perfidie jointe à tant de cruauté ne pouvait rester impunie. Dès que la nouvelle de cette odieuse atrocité parvint aux oreilles d'Ahmed, il en fut vivement indigné, non pas que le crime en lui-même lui parût énorme, nous l'avons déjà vu chez les Nemamcha employer pour son propre compte de tels moyens, mais, les Oulad Braham étaient de bons et loyaux serviteurs, qui exerçaient une surveillance active sur les routes, et dont la perte allait ouvrir le champ libre aux coupeurs de grands chemins. De leur côté, les membres du makhzen vinrent en corps déposer leurs plaintes à ses pieds : « Vous connaissez, » lui dirent-ils, le crime dont vient de se souiller le khalifa. » Qui eût jamais osé former et exécuter un pareil complot? » Personne, assurément, avant lui. Et, cependant, qui est-il? De » quelle autorité est-il donc investi. N'est-il pas comme nous » tous votre serviteur et l'exécuteur de vos ordres? Aussi, il » est à craindre qu'à la cour d'Alger on ne fasse peser sur » vous la responsabilité de tels actes et que l'on ne dise que » votre lieutenant n'a fait qu'obéir aux ordres du maître. » Hâtez-vous donc de prévenir des soupçons qui ne peuvent » manquer de vous atteindre; dénoncez le coupable; que sur » lui retombe la honte et le châtiment, et que votre innocence » éclate au grand jour. »

Le Bey suivit un conseil si sage. Il envoya un long rapport au divan d'Alger, au sujet du meurtre des Oulad Braham, et l'ordre lui fut transmis aussitôt de destituer le khalifa. Là se borna toute la punition, et, certes, il y aurait lieu de s'en étonner, si on ne songeait que le meurtrier était un Turc et que les victimes étaient des Arabes, et que si l'injustice turque est passée en proverbe chez ces derniers, il en est un autre chez nous qui dit que les loups ne se mangent pas entr'eux. Le kaïd Soliman fut nommé à sa place.

Pendant l'administration d'Ahmed Bey, la ville eut à souffrir d'une grande disette. Les marchés n'étaient plus approvisionnés, le blé et l'orge manquaient partout. Vainement, les chaouches reçurent ordre de parcourir les campagnes et de prendre de gré ou de force le grain qu'ils trouveraient renfermé dans les silos. Les quantités qu'ils en rapportèrent furent insuffisantes et les habitants eurent cruellement à souffrir de la famine. La foule, chaque matin, se pressait aux abords du marché. On se disputait avec acharnement les quelques charges de blé qui arrivaient

à de longs intervalles, et souvent des rixes sanglantes, que la police était impuissante à réprimer, s'élevaient du milieu de cette multitude affamée. Aussi, la mortalité fut-elle grande à cette époque.

Vers la fin de l'hiver de cette même année, le Bey fit une sortie contre les Amanera, tribu établie dans les montagnes de l'Aurès; mais, cette fois, la fortune lui fit défaut. Repoussé avec perte, il fut obligé de se retirer sans avoir pu exécuter ses desseins. Pour comble de malheur, à son retour, son cheval, en caracolant, se renversa sous lui et, dans la chute, il eut l'os de la jambe entièrement fracturé. On le rapporta faible et souffrant jusqu'à Constantine.

Cependant le printemps approchait et avec lui l'époque du denouche. Il était nécessaire cette fois, que le Bey se rendît en personne à Alger pour aller acquitter l'impôt. Quoiqu'il ne fût pas encore parfaitement guéri de sa blessure, il n'hésita pas à se mettre en marche et alla coucher le premier jour à Bir el-Beguirat. Le lendemain, il campait à Draâ-et-Tohbal, et le troisième jour il dressait sa tente près de Careb.

Là, il fut assailli par un ouragan accompagné d'une tempête de grêle, dont la violence fut telle, que la plupart des chevaux et des mulets qui formaient le cortège, furent perdus. Les hommes eux-mêmes auraient infailliblement péri, si la tourmente se fût prolongée quelques instants de plus; car leurs tentes avaient été arrachées, brisées par le vent, et les quelques rares abris qu'ils pouvaient trouver sur ces plateaux déserts, n'auraient pu les mettre longtemps à couvert de l'orage. Mais Dieu eut pitié d'eux : les nuages amoncelés sur leurs têtes se dissipèrent, de tous les points de l'horizon le ciel redevint serein, et l'on put dès-lors songer à réparer le désastre. Les pertes étaient grandes : les provisions de route ainsi que les bagages étaient entièrement abîmés ou perdus, la plupart des bêtes de somme avaient péri, et toutes les tentes étaient hors d'usage. Le Bey fit écrire immédiatement au kaïd-dar, pour qu'il eût à lui envoyer le plus vite possible tout ce dont il avait besoin pour poursuivre sa route. En conséquence, le kaïd-dar se hâta de lui faire un envoi de tout ce qui lui était demandé. En même temps, il fit partir des juifs pour remettre en état les tentes qui avaient le moins souffert. Toutes ces opérations furent conduites avec une telle activité, que peu de jours suffirent pour réparer le dommage, et la colonne put bientôt reprendre sa marche.

Comme ils approchaient de la Medjana, les Oulad Mokran vinrent

en foule saluer le Bey. Ils étaient montés sur des chevaux richement harnachés, et aux cris de joie qu'ils poussaient, vint bientôt se mêler le bruit enivrant de la poudre. Une brillante fantasia fut organisée, et le Bey, pour témoigner à ces gens toute sa satisfaction d'une réception qui ressemblait presque à un triomphe, entraîné d'ailleurs par ses instincts guerriers, voulut bien prendre part à leurs jeux et lutter de vigueur et d'adresse au milieu de ces groupes de coureurs. Par une fatalité étrange, une balle échappée de la main imprudente de l'un des cavaliers qui étaient à côté de lui, vint le frapper au bras et lui fracassa la main... Il tomba à la renverse et un instant on le crut mort. Cependant chacun s'empressa de mettre pied-à-terre. On le releva, et lorsqu'il eût repris ses sens on le plaça dans un missan (1) porté sur le dos d'une mule et on le conduisit ainsi sous sa tente. Quoique la blessure ne fût pas dangereuse, elle aurait cependant nécessité quelques jours d'un repos absolu ; mais Ahmed ne voulut rien entendre et, dès le lendemain, il donna l'ordre à la colonne de continuer sa marche.

Enfin, on arriva à Alger. Le Bey fit son versement dans les caisses du trésor public; les présents affectés aux personnages influents de la cour ne furent pas non plus négligés. Malgré cela, le huitième jour, comme il se disposait à reprendre le chemin de sa capitale, arriva un ordre du Pacha qui le destituait et l'internait pour la seconde fois à Mazouna. Il s'y rendit et y habita jusqu'à sa mort.

La durée de son second gouvernement avait été de deux ans. Son successeur fut Braham Bey.

VAYSSETTES.

(*La suite au prochain numéro.*)

(1) Le *Missan* est une sorte de siège fait avec des haïks déposés en forme de nid d'oiseau ou mieux en forme de baquet, assez grand pour permettre à une personne de s'y tenir assise en croisant les jambes. C'est le siège adopté par les femmes de l'Algérie quand elles voyagent à dos de mule, et qui, pour elles, remplace ce que l'on nomme ailleurs le palanquin. Je doute fort que nos grâcieuses et hardies amazones consentent jamais à échanger leur svelte et élégante selle, contre ce genre de véhicule commode, sans doute, pour des natures indolentes; mais que repoussent bien loin, comme des langes inutiles ou même gênantes, la témérité et la pétulance de nos dames.

CHRONIQUE.

La principale inspection des monuments historiques de l'Algérie, celle qui se fait à l'époque des vacances, a eu lieu, cette année, dans les mois de juillet et d'août: elle a porté sur une partie de la province d'Alger, sur le littoral de l'ouest et a été prolongée jusqu'à Tanger, dans le Maroc.

Cette dernière excursion, faite par M. Berbrugger, en dehors de l'Algérie, pourrait sembler sortir du cercle de ses attributions; mais, quiconque a étudié les annales de ce pays sait fort bien que la Tunisie et le Maroc ne peuvent se séparer historiquement de notre colonie. Ces trois pays, qu'on pourrait bien appeler l'*Atlantide,* puisqu'ils constituent la région de l'*Atlas*, ont eu un passé commun sous les Romains, les Berbers et les Arabes ; et ce n'est qu'à une époque relativement moderne qu'on les a vus se fractionner en trois états distincts.

Mais, sans entrer dans de plus amples détails à cet égard, contentons-nous d'indiquer, en quelques mots, l'itinéraire suivi par M. Berbrugger dans sa dernière inspection.

Nous ne mentionnons que pour mémoire les courses faites dans la province d'Alger et qui se rapportent à un terrain généralement connu.

Le premier point intéressant que M. Berbrugger a visité est Gibraltar, la *Montagne de Tarik*. Au point de vue spécial qui nous occupe, cette localité a joué un grand rôle dans l'histoire des Berbers et des Arabes d'Afrique, qui y ont même laissé quelques vestiges, entr'autres le *Moorish Castle*, ou château Maure, devant lequel on passe pour aller aux célèbres batteries voûtées, creusées dans le roc par les Anglais.

De Gibraltar, il est allé à Tanger, en passant devant Ceuta et Tarifa, ce dernier dans le détroit. Si la ville de Tanger n'offre pas beaucoup de traces romaines, il s'en rencontre aux environs, notamment au cap Spartel, où s'élève aujourd'hui un très-beau phare, sous la direction de M. Léon Jacquet, ingénieur français appartenant à l'administration des ponts-et-chaussées.

Mais, ce que l'on rencontre surtout dans cette région, ce sont les restes de la domination portugaise. Quant aux Anglais, qui ont occupé Tanger pendant quelques années, dans la dernière moitié du 17e siècle, il ne subsiste d'eux que les ruines d'un môle qui paraît avoir été assez considérable.

Dans la province de l'Ouest, M. Berbrugger a passé quelques jours à Oran pour relever les ,inscriptions latines, arabes et espagnoles qui sont déposées sur la promenade de l'Etang. Il a fait quelques autres travaux de même genre sur des dépôts de même nature appartenant à cette province. Mais, ne voulant donner ici que de courtes indications, nous renvoyons le lecteur aux publications que M. Berbrugger donnera, sans doute, bientôt dans notre *Revue*, sur sa dernière excursion archéologique.

CHERCHEL (*Julia Caesarea*). — M. de Lhotellerie, directeur du Musée archéologique de cette ville, écrit à M. Berbrugger, à la date du 24 août :

« Vous avez eu raison de fixer le point de départ de l'ère mauritanienne à l'an 40 de J.-Ch. Je le démontrerai prochainement par la publication d'une inscription qui vient corroborer la leçon que vous avez donnée à ce sujet dans la *Revue Africaine* (octobre 1856). »

Dans une lettre datée du même jour, M. de Lhotellerie annonce que la Société archéologique de Cherchel se propose de faire imprimer très-prochainement un annuaire dans le genre de ceux de la Société de Constantine.

Le président de la Société historique Algérienne saisit cette occasion de faire savoir aux correspondants qui lui ont écrit dans ces derniers temps, que, s'il n'a pas répondu à leurs lettres, c'est qu'il était en tournée d'inspection. Ils verront, du reste, par ce numéro, que leurs communications ont été bien accueillies.

KABILIE DU JURJURA. — On nous écrit de Fort-Napoléon, le 20 juillet 1862

« J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, en vous priant de l'insérer, si vous l'en trouvez digne, dans la *Revue Africaine*, un petit travail sur les traditions latines, grecques et musulmanes relatives aux origines Berbères. C'est le premier article d'une

série d'études que j'ai terminées sur les migrations des populations africaines avant l'islamisme. Vous y trouverez bien des faits déjà connus et depuis longtemps discutés. Aussi, quoiqu'il renferme quelques aperçus nouveaux sur les sources où les écrivains musulmans ont puisé leurs récits, et qu'il réunisse en un seul faisceau bien des documents jusque-là épars, j'aurais hésité à vous envoyer cet essai, s'il n'était la préface nécessaire d'un travail complet.

» La deuxième partie vous paraîtra, je l'espère, plus intéressante. J'y détermine, d'après les auteurs grecs et latins, divers mouvements de population qui ont changé, à plusieurs reprises, la face du pays, et j'y prouve qu'il s'est produit dans le nord de l'Afrique, non pas des variations de nom, comme l'affirment plusieurs auteurs, mais bien de véritables émigrations et des invasions réelles.

» Quant à la troisième, j'y expose un nouveau système de critique tiré du genre de vie et d'habitations des tribus qui existaient au temps de Mahomet, et je trouve, dans les résultats de cet examen, les moyens de renouer assez solidement les fils brisés de l'histoire Africaine.

» Tout ce travail est maintenant terminé. Je vous aurais même adressé les trois articles à la fois, si je n'attendais, pour vérifier le deuxième, la liste des tribus d'Ethicus, que vous avez citée dans vos *Époques militaires*, et que les recherches de mes amis n'ont pu découvrir encore à Paris.

» Au cas, monsieur, où vous jugeriez que mon travail ne déparerait pas votre *Revue*, je vous serai obligé de me le faire savoir au moment où vous jugeriez convenable de le publier, de me faire adresser les épreuves. — Il y a dans les notes un assez grand nombre de noms propres, que je tiendrais à vérifier moi-même.

» Je termine cette lettre trop longue, en vous priant d'excuser mon importunité

» Agréez [illegible]

» H. TAUXIER.

On a vu la première partie du travail de notre correspondant (v p. 353), elle fait désirer le reste.

Soussa (*Hadrumetum*). — On nous écrit de cette ville, à la date du 17 juillet 1862 :

« Etant à la veille de mon départ pour Gabès, où je vais résider comme agent consulaire de France, je viens me mettre à la disposition de la Société historique de votre ville, qui m'a fait l'honneur de m'admettre au nombre de ses membres, pour tous les renseignements qu'elle voudra bien me demander sur la province d'El-Aradh que je vais bientôt habiter, et qui sera désormais l'objet de mes diverses études.

Mon silence jusqu'à ce jour s'explique de la manière suivante :

M. Espina auquel les liens de la plus profonde reconnaissance me tiennent attaché, à plus d'un titre, et qui a été mon maître, comme il est encore l'un de mes meilleurs amis, a toujours rempli trop bien à Soussa le rôle de correspondant de notre société, pour qu'il me fût permis en aucun cas de faire de l'archéologie dans sa résidence, c'est-à-dire sur le terrain de ses propres investigations.

« Mais si Tacape (Gabès) qui a dû être un séjour délicieux, selon le témoignage de Pline, me fournit l'occasion de vous parler de ses antiquités, dont de récents rapports affirment l'existence, je me ferais alors un très-agréable devoir de m'associer aux travaux de mes confrères, dans la limite de mes forces, en leur offrant, de temps à autre, mon contingent de bon vouloir et d'informations exactes.

« Veuillez agréer, etc.

« H. Sicard. »

Nous accueillerons avec reconnaissance les communications que M. Sicard veut bien nous promettre. Il va se trouver sur un terrain très-riche, il est plein de dévouement et possède les aptitudes nécessaires pour bien observer. Nous avons donc tout lieu d'espérer que la récolte sera bonne et abondante. Après les travaux de MM. Temple, Tissot, etc., il reste encore beaucoup à faire de ce côté. Une statistique exacte des vestiges antiques serait déjà une œuvre très-utile; ce serait une bonne préparation aux recherches que M. Sicard se propose de faire.

Rectification épigraphique. — Notre honorable correspondant, M. le Dr Leclerc, de Constantine, actuellement en congé en France, nous écrit de Ville-sur-Illon (Vosges), à la date du 8 août :

« Je viens de trouver, dans ma bibliothèque, une inscription qui m'a paru curieuse. Elle se trouve dans *la France monumentale*

page 155, sous la rubrique Corseul, l'ancien Curiosolitum. La voici :

D M S
SILICIA NA
MOIDE DO
MO AFFRIKA
EXIMIA PIETATE
FILIVM SECVTA
HIC SITA EST
VIXIT A ~ LXV
CN IANVARI
VS FIL — POSVIT

« M. de Fréminville a ainsi traduit ce document :

« Silicia Nammoidœ, de la famille Afrika, suivant la haute piété de son fils, fut déposée ici. Elle vécut 65 ans. Aux calendes de janvier, son fils érigea ce monument. »

« Cette inscription existe dans l'église de Corseul.

« Il m'a paru utile de vous la signaler, parce qu'elle intéresse l'Algérie, et parce que son traducteur semble gravement errer. C'est ainsi que je traduirais :

« Silicia Nammoïde, africaine d'origine, pleine de tendresse pour son fils, l'a suivie, et a été enterrée ici, ayant vécu 65 ans. Cneius Januarius, son fils, a érigé ce monument.

« Agréez, etc.

« H. Leclerc,
« médecin major, en congé. »

— M. Louis Piesse, auteur d'un excellent *Itinéraire en Algérie*, qui vient de paraître et dont nous parlerons dans cette *Revue*, nous adresse de Paris le dessin d'un sarcophage que nous avions vu ensemble à la porte Vallée (Constantine), en 1847, et qui a disparu depuis lors, si nous sommes bien informés.

Au reste, la courte description que nous allons en faire, d'après le croquis de M. Piesse, aidera à le retrouver s'il n'est qu'égaré.

Ce sarcophage, dont le couvercle manquait, était sculpté sur trois côtés, le grand côté antérieur et les deux petits, l'autre étant sans doute destiné à être appuyé contre une muraille et à ne pas être en vue, par conséquent.

1° *Grand côté antérieur.* Au-dessous du bord supérieur, il offre quatre bucrânes reliés par trois guirlandes. Au-dessus de chaque guirlande est une tête de profil, coiffée de rouleaux de cheveux

tombant perpendiculairement avec une remarquable raideur. Les deux têtes de la gauche regardent à droite, tandis que celle de droite regarde à gauche. Il y a l'amorce d'une bandelette sur cette dernière. Toutes trois sont remarquables par un nez droit, une bouche rentrante et un menton proéminent.

Au-dessous de ce sujet et contre le bord inférieur, on voit sept animaux qui ressemblent à des dauphins et dont les queues vont toucher, deux par deux, le museau d'un des bucrânes. Sous les queues, on distingue des ornements qui rappellent assez ceux qu'on a longtemps appelés fleurs de lotus sur les médailles de Cléopâtre Séléné. Entre ces têtes, est un autre ornement en forme de lyre.

2° *Premier petit côté.* Tête de face entre deux cornes d'abondance. Les cheveux sont relevés en trois mèches figurant des flammes au-dessus du front, qu'elles laissent tout-à-fait découvert. Deux autres mèches retombent le long de la tête, au-dessous du menton, autour duquel on remarque un ruban dont les deux bouts descendent en avant du col.

3° *Deuxième petit côté.* Il est fruste, mais le peu qu'on en aperçoit fait penser qu'il était semblable au précédent.

Nous signalons ce monument égaré aux investigations du savant M. Cherbonneau.

UN MONUMENT HISTORIQUE. — On se rappelle que, par l'initiative de la *Société historique algérienne*, le Conseil municipal d'Alger, puis le Conseil général du département ont été saisis d'une question qui intéresse l'art à un très haut degré. Cette question se retrouvant aujourd'hui à l'ordre du jour, nous la remettons de nouveau sous les yeux du lecteur (1).

Le travail de transformation que notre ville subit, depuis 1830, aura pour résultat définitif de faire disparaître toutes les habitations indigènes, aussi bien les palais que les masures. Il serait très regrettable, cependant, qu'il ne restât pas au moins un échantillon remarquable de l'architecture mauresque si gracieuse, si originale et dont les gens de goût recherchent les rares exemples encore subsistant avec une ardeur qui témoigne de leur importance.

De là, devait naître la pensée de conserver une belle maison mauresque comme monument historique. On avait d'abord jeté les yeux sur le charmant immeuble où se trouvent aujourd'hui la Bibliothèque et le Musée; les amis de l'art ont fait tout ce

(1) Cet article était écrit avant la séance du 30 septembre dernier, dans laquelle le Conseil général a approuvé l'acquisition du palais de Moustafa pacha comme monument historique à conserver et comme futur emplacement de la Bibliothèque et du Musée.

qu'ils ont pu pour le sauver de la destruction dont le menaçait un projet de rempart, qui semblait pouvoir se modifier sans inconvénient pour la défense nationale.

Aujourd'hui, il n'est plus permis de rien espérer à cet égard : le rempart est presque fini selon son tracé primitif et la chute du monument où est la Bibliothèque n'est plus qu'une question de temps. M. le Ministre de la guerre, dans sa haute sympathie pour cet établissement et pour le Musée qui lui est annexé, avait décidé qu'on ne les déplacerait point, tant qu'on n'aurait pas trouvé pour eux un emplacement convenable. Cela semblait impliquer une idée de *statu quo* dans la situation; mais les circonstances en ont décidé tout autrement : par le fait, en ce moment, la Bibliotbèque s'est vu retirer une partie des locaux dont elle avait toujours joui; le rempart s'élève devant elle à une hauteur qui dépasse les croisées du Musée, de sorte qu'après le remblai terminé, les salles d'archéologie seront devenues de véritables caves.

Ici, nous racontons purement et simplement et n'accusons personne : si l'état de chose s'est ainsi modifié d'une manière gênante et désagréable pour la Bibliothèque et surtout pour le Musée, c'est que sans doute il n'y a pas eu moyen de faire autrement.

Cependant, il importait de prendre un parti. Or, il ne s'agissait plus seulement de la conservation d'un monument historique, il fallait encore pourvoir à une nouvelle installation de la Bibliothèque et du Musée qui ne peuvent plus rester rue des Lotophages, par les motifs que nous venons de développer.

L'an dernier, M le Directeur-Général des affaires civiles avait eu la pensée de réunir dans un même bâtiment, qui eût été construit près du Théâtre, sur le terrain Lépine, l'École de Médecine, les Mines, la Bibliothèque avec le Musée et l'Exposition permanente. Ce projet a été abandonné par des considérations qu'il serait trop long de développer ici.

On est revenu alors, en ce qui concerne la Bibliothèque et le Musée, à un plan, proposé jadis et qui nous paraît le meilleur que l'on puisse adopter, car il a l'avantage de résoudre à la fois deux questions importantes :

1° La conservation d'une belle maison mauresque, comme monument historique;

2° L'installation définitive de la Bibliothèque et du Musée.

Le plan consiste à faire l'acquisition du palais de Moustafa-Pacha rue de l'État-Major et à y placer ces deux établissements. Par là, on conserve un très bel échantillon de l'architecture civile des Indigènes, en donnant au Musée un local qui est déjà une sorte de Musée très curieux en lui-même, et qui le deviendra de plus en plus, à mesure qu'on l'aura enrichi de toutes les

sculptures, peintures, boiseries mauresques, etc., que la démolition des grandes maisons indigènes laisse successivement sans emploi.

Certes, les amis de l'art tiendront compte à M. le duc de Malakoff et à l'honorable M. Mercier-Lacombe, qui seconde si bien ses bonnes et heureuses intentions, de la réalisation d'un projet qui a préoccupé très justement la Société historique, puis le Conseil municipal et le Conseil général. Quand tout vestige de l'architecture mauresque aura été effacé du sol de notre ville — ce qui ne peut guère tarder au train dont vont les choses — on devra en effet à notre Gouverneur-Général la conservation d'un échantillon unique qui permettra du moins de connaître dans l'avenir et de pouvoir montrer aux étrangers qui nous visiteront un type de belle maison mauresque.

C'est un de ces actes qu'il n'est pas nécessaire de beaucoup commenter pour en faire comprendre l'à-propos et l'importance. Il augmentera heureusement le nombre de ceux auxquels le glorieux nom de Malakoff se rattache en ce pays.

Une antiquité rare! — On écrit de Tunis, à la date du 20 septembre dernier au Conservateur du musée d'Alger :

« J'ai l'honneur de vous prévenir que j'ai trouvé dans une grotte de six mètres de profondeur environ, au-dessous de la carrière que j'exploite à Sidi ben Assen, à trois kilomètres environ de Tunis, voisin de Carthage, un moule dans lequel on coulait deux médailles à la fois ou deux autres pièces inconnues. M. Alkan, chimiste, naturaliste à Tunis, pour son altesse le Bey, m'a dit que ce moule date du temps des Carthaginois.

« Veuillez me dire si cette pièce peut avoir place dans votre musée. Cette pièce est parfaitement conservée tout en donnant son antiquité. *J'en veux trois mille francs.*

« Agréez, etc. « Accard. »

La lettre que nous venons de reproduire textuellement n'explique pas la valeur de l'objet découvert avec autant de clarté qu'elle énonce le prix qu'on en demande. Cependant, comme c'est la valeur qui justifie la prétention vénale, il faut de toute nécessité que l'une soit aussi claire que l'autre.

Le Conservateur ne peut donc qu'attendre le *fiat lux* qui lui fera comprendre sur quoi M. Accard se fonde pour demander trois mille francs d'un moule antique Serait-ce parce qu'un chimiste lui a dit qu'il était Carthaginois? Ce n'est pas une base bien solide d'évaluation.

Pour tous les articles non signés

Le Président,

A. Berbrugger.

Alger — Typographie Bastide.

6e Année. N° 36. NOVEMBRE 1862.

Revue africaine

NOTICE

SUR

LES DIGNITÉS ROMAINES EN AFRIQUE

CINQUIÈME SIÈCLE DE J.-CH.

(4e *article. Voir le n° 35, page* 321).

L'Empire d'Occident se composait de cinquante-huit provinces, en ne comptant pas le préfet de l'*Annone* (de l'approvisionnement ou des vivres) d'Afrique et le préfet des biens patrimoniaux du prince en Afrique. Une de ces provinces, l'*Afrique propre* (Zengitane), était gouvernée par un *Proconsul*, ayant rang de *Spectabilis;* les cinquante-sept autres étaient, généralement, administrées, sous les ordres de *Vicaires* ou *Vice-préfets*, par des *Consulaires*, des *Correcteurs*, des *Présidents* ou *Présides*, n'ayant que le titre de *Clarissimi*. Nous donnerons ultérieurement, sur chacun de ces administrateurs de provinces, des détails circonstanciés. — Il faut pourtant se tenir en garde, ici : les inscriptions et autres monuments écrits ne qualifient parfois le *Praeses* (Président) que de *Perfectissime* (V. P. ou VP, *vir perfectissimus*, au lieu de V. C. ou VC, *vir clarissimus*), c'est-à-dire du quatrième des titres qui nous

occupent. Ainsi, la *Notice* elle-même, confère au *Praeses Thebaïdos* (Président de la Thébaïde, Empire d'Orient) le titre de *Vir Clarissimus;* tandis qu'elle donne seulement celui de *Vir Perfectissimus* au Président de la Dalmatie (*Praeses Dalmatiae*), Empire d'Occident. Cette différence honorifique doit être attribuée, sans doute, au degré d'importance plus au moins grande qu'avaient les provinces administrées par ces fonctionnaires.

Nous saisirons cette occasion pour faire une remarque qui trouve ici sa place et qui s'applique, comme tout ce que nous venons de dire, plus spécialement à l'*épigraphie*. — La qualification de VC ou V. C., si commune en style lapidaire et dans les manuscrits, a parfois donné lieu à des interprétations inexactes. On rencontre fréquemment, sur les inscriptions, ce sigle V. C. ou VC, que les archéologues, les épigraphistes traduisent par les mots *Vir Consularis;* mais il convient de se rappeler que ce sigle désigne aussi le titre de *Vir Clarissimus*, titre attaché à certaines dignités chez les Romains du Bas-Empire. Nous n'ignorons pas que les *Clarissimes* étaient presque toujours d'anciens personnages *Consulaires;* mais, enfin, c'est une nuance qu'il peut être utile de ne pas perdre de vue (1).

Les trois ordres de dignitaires dont la nomenclature précède, constituaient ce qu'on pourrait appeler l'*aristocratie romaine* du Bas-Empire. De ces trois ordres, le titre du premier (*Illustres*), était encore en usage en France sous les deux premières races. Rappelons aussi que les différents degrés de cette hiérarchie honorifique semblent avoir fourni des éléments d'analogie à ceux de

(1) Voici les formules *textuelles*, par lesquelles se termine une double loi rendue par Justinien Ier, à l'occasion de la création d'une Préfecture du Prétoire d'Afrique (534, J.-Ch.) : la première, nommant Archelaüs préfet du Prétoire d'Afrique, porte cette mention finale : « Dat. Constantinop. » domino nostro Iustiniano IV. et Paulino Conss. ; » la deuxième, nommant Bélisaire maître de la milice en Orient (*Belisario Magistro Militum per Orientem*), porte cette mention : « § 22. Emissa lex idib. April. C P. D N. Iustiniano PP. A. IIII. et Paulino V. C. Conss. » — Un autre édit du même empereur, rendu l'année suivante (535), n'est pas moins explicite dans sa formule finale : « Dat. XVII. Kal. Maii, Constantinopoli, « Belisario V. C. Cons. » — Et bien plus fréquemment encore rencontre-t-on, sur les inscriptions, le sigle V (*ir*) C (*larissimus*) précédant la qualification de C (*onsularis*), COSS (*consulares*), qualification dont il sera presque toujours facile de se rendre un compte exact, en se reportant à l'*index* de la *Notitia Dignitatum*.

la noblesse d'Espagne, dans laquelle on distingue des *Grandesses* ou *Grand.* de 1re, de 2e et de 3e classe.

IV. — Fonctionnaires (du 4e rang) portant le titre de *Perfectissimi*.

Le titre de Perfectissime (*Perfectissimus*) fut imaginé pour indiquer un rang intermédiaire entre les sénateurs et les chevaliers : l'Empereur l'accordait par un brevet. Les chefs des bureaux des Illustres et des Spectables en étaient ordinairement décorés, ainsi que d'autres fonctionnaires qui avaient rempli des magistratures élevées, des emplois supérieurs, etc. — Les *Perfectissimes* jouissaient, entre autres privilèges, de celui de ne pouvoir, ni eux, ni leurs fils et petits-fils, être appliqués à la torture, ni punis de peines infamantes ou des mêmes supplices que les plébéiens. — La *Notice* ne fournit que peu de détails sur le compte des fonctionnaires de cette classe, et ne nous apprend rien de bien intéressant, sinon que le titre de leur dignité était quelquefois attribué, sans doute pour en rehausser la valeur, aux Clarissimes, aux Spectables, et même aux Illustres (1). — Les provinces d'une petite étendue, dont le gouvernement n'était pas confié à des dignitaires de 2e ou de 3e classe (Proconsuls, Vicaires, etc.), étaient administrées, on l'a vu, par des agents particuliers et d'un autre ordre, d'où il y a lieu d'inférer que les charges qui donnaient rang de *Perfectissimus* étaient, communément, celles de :

1. Consularis,
2. Corrector,
3. Praeses.

Le nombre des *Perfectissimi* ne paraît pas avoir été limité.

V. — Fonctionnaires (du 5e rang) portant le titre d'*Egregius*.

La *Notice* ne parle, en aucune façon, du titre d'Egrège (*Egregius*, choisi, d'élite — *e grege*) ; mais, il n'en existait pas moins, et était conféré par brevet, comme le précédent. Il accordait à ceux qui en étaient investis les mêmes priviléges et prérogatives que le titre de Perfectissime. Les sous-chefs des bureaux des Illustres et des Spectables en étaient décorés, ainsi, probablement que beau-

(1) « Etiam Clarissimis et Spectabilibus Perfectissimorum vocabulum » tribuitur, item vel Illustribus » (*commentaire* Bocking). — Inscription : — VICTORIANO V (*iro*) P (*erfectissimo*) PRAEF. ANN. — Et le *Préfet de l'Annone* était un des premiers fonctionnaires de l'Etat ! — Voir dans Bocking (t. II). d'intéressants détails au sujet de ces distinctions, d'ailleurs si compliquées (notamment pp. 375, 1188, sqq.).

coup d'autres agents supérieurs ; car le nombre des *Egrèges* n'était pas plus limité que celui des Perfectissimes. — Il est à croire qu'à cette époque de décadence, ce dernier titre, dont on ne retrouve pas trace (1), fut créé surtout en vue de la faveur du prince, en vue de l'accès aux charges et privilèges, et qu'il servit, en même temps, aux Empereurs, pour reconnaître des services dont ils ne pouvaient récompenser autrement le mérite (2).

Avant d'examiner en détail comment fonctionnaient, dans l'Afrique romaine, les divers rouages de cette vaste machine administrative, dirigés par les hauts dignitaires ci-dessus désignés, et par les autres fonctionnaires et agents placés sous leurs ordres, nous croyons devoir, pour l'intelligence de ce qui va suivre, dire quelques mots concernant les Préfets du Prétoire, les Préfets des villes de Rome et de Constantinople, ces magistratures étant les premières de l'Etat.

Quant au Préfet d'Egypte (*Praefectus Augustalis*), ce que nous en dirons servira, à la fois, de matière à notre digression sur cette contrée, exceptionnellement gouvernée, et de moyen de transition pour nous ramener au sujet principal.

Le nom de Préfecture (*Praefectura*, gouvernement, administration, commandement, etc.) fut donné, originairement, chez les Romains, à toute ville *sujette*, où, par opposition soit aux municipes et colonies, soit aux villes jouissant en tout ou en partie du droit de cité romaine, on envoyait, tous les ans, de Rome, un Préfet (*Praefectus*) qui, investi d'un droit absolu sur les personnes et sur les propriétés, gouvernait, administrait, rendait la justice, etc. C'est de ces Préfets (*Praefecti*) que les villes prirent le nom de Préfectures (*Praefecturae*). — On appelait également

(1) *Note pour l'épigraphie.* — Il faut bien se garder de confondre, sur les pierres tombales, votives et autres, le sigle V. E. ou VE (*Vir Eminentissimus*), qui s'applique aux *Illustres* (dignitaires du 1er rang), avec le même signe abréviatif (*Vir Egregius*), qui ne se rapporte qu'aux *Egrèges* (dignitaires du 5e rang). Le présent travail, qu'on fera bien de consulter, le cas échéant, a précisément pour but de prémunir contre ces sortes d'erreurs, faciles à commettre : la clef est donc dans l'étude des dignités, hiérarchiquement parlant.

(2) Rappelons, pour mémoire seulement et par provision, qu'on donnait le nom de *gregarius* (sous-entendu *miles*) à un simple soldat d'infanterie, celui de *gregarius eques* à un simple soldat servant dans la cavalerie. Le costume de ces *gregarii* variait naturellement, suivant le corps auquel ils appartenaient, et selon qu'ils étaient Romains, alliés ou auxiliaires

Praefecturae les villes qui, après avoir manqué de fidelité au peuple Romain, avaient été de nouveau réduites sous sa puissance ; leurs habitants avaient cependant le droit de citoyens, mais avec moins de priviléges et d'immunités que ceux des colonies et des villes municipales.

Les Romains rendaient eux-mêmes la justice dans ces villes qui, quoiqu'elles eussent une forme de république, ne tiraient plus les magistrats du corps de leurs propres citoyens. Le gouverneur d'un municipe privé de ses privilèges, prenait le nom de *Praefectus Provincialis*, Préfet Provincial ; administrateur provisoire, il était envoyé de Rome, et nommé dans les comices par centuries pour les villes importantes, par le Préfet urbain pour les petites localités. La durée de sa charge était d'un an, avec le pouvoir administratif et judiciaire. Dans les provinces d'outre-mer, les *Préfets Provinciaux* faisaient partie de la suite des Proconsuls. — On appelait encore *Préfet provincial* le gouverneur d'une des *provinces impériales*.

Lors de la création de la tétrarchie de Dioclétien (284-305), et, plus tard, à la mort de Constantin (337), dans la nouvelle organisation de l'Empire, le nom de *Préfectures* fut donné aux quatre grandes divisions en lesquelles fut partagé l'État.

Ces Préfectures furent ;

En Occident. .	1. Celle d'Italie,
	2. Celle des Gaules,
En Orient. . .	3. Celle d'Illyrie ;
	4. Celle d'Orient

Chacune de ces quatre grandes Préfectures fut composée de plusieurs *diocèses* (départements), qui se subdivisèrent eux-mêmes en un certain nombre de *provinces* (espèces d'arrondissements) Ces Préfectures, régies par des Préfets du Prétoire (*Praefecti Praetorii* ou *Praetorio*), furent appelées Préfectures Prétoriennes (*Praefecturae Praetorianae*).

On nommait Prétoire (*Praetorium*) la tente du général en chef d'une armée, ou, dans un camp romain et par extension, son conseil (de guerre), parce que tout commandant d'armée était investi des pouvoirs de Préteur (*Praetor*, chef ou magistrat qui rendait la justice). C'était aussi le nom de la maison du Préteur dans sa province, du lieu où il rendait la justice (tribunal), par

opposition à l'assemblée qu'il tenait en campagne (conseil de guerre (1).

Le nom de Préfet (*Praefectus*) était, chez les Romains, le titre générique d'une foule de chefs, de fonctionnaires et employés de l'ordre civil, militaire, financier, etc., etc., dont le dénombrement forme, à lui seul, une longue liste et des plus variées en matière d'attributions. Mais ce mot, dans son acception propre et ainsi que, d'ailleurs, l'indique son étymologie radicale (*praefectus*, préposé à), n'implique que l'idée d'un agent subordonné, relevant d'une plus haute autorité. Les principaux, pour ne pas dire les premiers de ces fonctionnaires, étaient les *Préfets du Prétoire* et les *Préfets de Rome* et *de Constantinople :* quant aux autres fonctionnaires et agents qualifiés de *Praefecti*, nous parlerons de quelques-uns d'entre-eux en temps utile.

Du temps de la République, on appelait *Praetoria cohors*, ou absolument *Praetoria*, la cohorte prétorienne qui gardait la tente ou le pavillon du général, du consul, etc. (2). Sous les

(1) Le nom de *praetorium* vient de ce que, dans les premiers temps de Rome, le consul qui commandait l'armée recevait le titre de *Praetor*. Comme ce dernier mot, par lui-même et pris en général, signifie simplement celui qui a le pas sur les autres, on l'avait d'abord employé dans un sens plus étendu, pour désigner une personne qui avait qualité de chef, qui exerçait un commandement sur des subordonnés. Ainsi, dans l'origine, on appelait *Praetor* le Consul commandant les armées, et le même titre sert souvent à désigner le commandant, le général en chef d'une armée étrangère. — On donna également le nom de *Praetorium* à la résidence du gouverneur d'une province, à l'endroit, par conséquent, où il rendait la justice ; par suite, on étendit cette expression à tout palais de roi ou de prince.. — Enfin, plus tard, on donna ce même nom aux splendides villas des nobles romains, à ces maisons de campagne où fut déployé, durant la période impériale, tant de luxe, où l'on fit de si prodigieuses dépenses. — D'après Tacite (*Annales*, I, 24), le *Praefectus Praetorio* ou *Praetorii* était le commandant des gardes Prétoriennes. Cet officier, créé par Auguste, n'eut d'abord qu'un commandement purement militaire ; mais, dans la suite, il fut investi à la fois d'une autorité civile et d'une autorité militaire très-étendues, de sorte qu'il devint le second personnage de l'Empire, et souvent presque aussi puissant que l'Empereur lui-même.

(2) La *Praetoria Cohors* était un corps d'élite, choisi parmi les légionnaires, et qui formait comme la garde du corps du consul ou du général, sous la République ; il devint une garde véritable et permanente, sous les Empereurs. — Les Prétoriens (*Praetoriani*), gardes du corps des Empereurs, furent créés et organisés par Auguste, à l'imitation de la cohorte prétorienne (*cohors praetoriana*), qui remonte bien plus haut, comme on

Empereurs, alors que le nombre des cohortes chargées de la garde des princes fut augmenté, on leur donna un chef particulier qu'on nommait *Praefectus Praetorio*, Préfet du Prétoire, c'est-à-dire commandant des cohortes prétoriennes destinées à la garde particulière, ou à veiller à la sûreté du palais ou de la tente des gardes, charge analogue à celle de capitaine des gardes (de l'empereur, du général en chef, du consul, son délégué, etc.). Cet officier acquit une grande importance sous les successeurs d'Auguste. Ce prince, en instituant la *Préfecture Prétorienne*, l'an 748 de Rome, semblait avoir prévu les abus qu'une pareille magistrature pourrait amener ; car, en vue de les prévenir, il en partagea les fonctions entre deux Préfets, avec un pouvoir collectif, et ordonna que ceux-ci ne devraient jamais être choisis parmi les sénateurs, mais qu'on les prendrait dans l'ordre équestre (1). Tibère ne conserva qu'un seul Préfet du Prétoire, le fameux

va le voir dans la *note* suivante. Ce corps subsista sous les différents empereurs qui se succédèrent jusqu'à Constantin, et il joua, pendant ce temps, un grand rôle. — On ne peut reconnaître ni déterminer avec certitude les armes, le costume et l'équipement de ces troupes, qui formaient deux corps, un à pied, l'autre à cheval (*equites praetoriani*). Sur les colonnes et les arcs de triomphe, ces soldats, dont l'équipement et les armes se ressemblent en tout point, qu'ils soient à pied ou à cheval, forment toujours la suite immédiate de l'Empereur, ou sont représentés comme des détachements envoyés en avant pour reconnaître le pays et les mouvements de l'ennemi, ce qui était encore, on peut l'inférer d'un passage de Suétone (*Tibère*, 60), une des attributions particulières de cette garde ; mais, ils ne sont jamais représentés s'aquittant d'aucun des travaux habituels des soldats légionnaires, creusant des tranchées, abattant du bois, élevant des fortifications, etc.

(1) La cohorte prétorienne, garde particulière d'un général romain, était un petit bataillon de 5 ou 600 hommes, qui ne le quittait jamais. Scipion, le premier Africain, institua ce corps vers l'an 541 de Rome, et le choisit parmi les meilleurs soldats, qu'il exempta des travaux du camp et auxquels il donna une demi-paie en sus de l'ordinaire. Après la mort de César, les triumvirs se firent une garde prétorienne de 8,000 de leurs plus vieux soldats. Auguste, maître de l'Empire, conserva 5 ou 6,000 hommes de cette garde, qu'il logea, à Rome ou aux environs, chez les citoyens, lui donna deux Préfets pour chefs, et une paie de 30 as (1 fr. 56 c.), tandis que les autres soldats n'en recevaient que 10 (0 fr. 52 c.) Tibère donna la préfecture des Gardes Prétoriennes à Séjan, seul, qui les réunit dans un camp, sous les murs de Rome, et dont nous allons parler ci-après. Les autres Empereurs conservèrent les Cohortes Prétoriennes et les traitèrent toujours en privilégiées ; Néron leur accorda le blé gratuitement. Elles prirent une grande puissance dans Rome ; ce furent elles

Séjan, qui conseilla à son maître de réunir en un seul camp, placé à une des portes de la ville, les Cohortes Prétoriennes, qui auparavant étaient dispersées dans Rome et aux environs. Ce fut à cette réunion que la garde impériale fut redevable du pouvoir qu'elle usurpa, et dont, par la suite, elle usa si despotiquement et abusa si souvent. Sous les successeurs de Tibère, il y eut tantôt un, tantôt deux, quelquefois trois Préfets du Prétoire : les Empereurs variant le nombre de ces magistrats suivant les besoins du moment. Cependant, les commandants des *Prétoriens*, quoique devenus les hommes les plus influents de l'Empire, n'étaient encore que des chefs militaires. Ils ne tardèrent pas à acquérir la juridiction, et envahirent presque toute l'autorité, aux IIe et IIIe siècles. Marc-Aurèle augmenta leur puissance et commit l'imprudence de leur confier, à la fois, l'autorité civile et l'autorité militaire, en les admettant près de lui comme assesseurs dans les jugements civils. Commode se déchargea sur eux de tout le soin du gouvernement. Alexandre Sévère les créa sénateurs. Ce fut alors l'époque de leur prépondérance, de leur plus grand pouvoir : plus maîtres que l'Empereur, ils disposaient de l'Empire, le donnaient ou le prenaient pour eux-mêmes.

Plus tard, lorsque les invasions des Barbares exigèrent que les provinces fussent gouvernées par des chefs revêtus d'une grande puissance, on assigna à chacun des Préfets du Prétoire certaines provinces ou gouvernements. D'après la Tétrarchie de Dioclétien, chaque Auguste et chaque César eut son Préfet du Prétoire.

---

qui, après le meurtre de Caligula, portèrent Claude à l'empire ; par la suite, elles se rendirent redoutables à leurs maîtres, et firent et défirent souvent les Empereurs. Constantin, après sa victoire sur Maxence, cassa cette milice et détruisit son camp. — Ce *camp prétorien* fut établi par Séjan, l'an de Rome 776, au N. E. et à 400 mètres environ des murs de la ville, pour y loger les cohortes prétoriennes, auparavant disséminées dans Rome et aux environs. Séjan, voulant les avoir sous la main, les réunit dans un camp qui fut peut-être composé, d'abord, de tentes ou de baraques, mais qui, plus tard, devint une forteresse, avec murs crénelés, hauts de 4 mètres environ, et logements pour les soldats. Ce camp était quadrangulaire, large de 470 mètres sur 380 de profondeur, et pouvait contenir 6,000 hommes. Constantin le détruisit, lorsqu'il supprima les Prétoriens. Aurélien releva la partie de ses murs tournée vers la campagne, pour en faire, sur ce point, l'enceinte de Rome, qu'il agrandissait. Aujourd'hui, cette partie existe encore près de la porte Pie.

Constantin divisa et réduisit pour toujours les pouvoirs des chefs de cette milice turbulente ; il en établit quatre et leur enleva le commandement des troupes. Ainsi, cet emploi qui, dans l'origine avait été purement militaire, devint une fonction civile et politique. Constantin donna à chacun de ces fonctionnaires autorité sur un quart de la totalité de l'Empire, déjà divisé en quatre grandes Préfectures ; et l'on ajouta alors aux mots *Prafectus Praetorio* ceux de *per Italiam*, *per Italias* ou *Italiae*, *per Gallias* ou *Galliarum* (Occident), *per Illyricum*, *Orientis* ou *per Orientem* (Orient), pour désigner les gouvernements qu'ils administraient. Il leur délégua le pouvoir des ministres souverains de l'Empereur, mais dont les actes n'étaient valables que sous son approbation. Quoi qu'il en soit, et bien que restreinte uniquement aux affaires civiles, l'autorité des Préfets du Prétoire, qui s'était étendue si despotiquement sur les affaires militaires, était encore immense, énorme. On peut voir dans Cassiodore (*Variarum lib. VI pass. et ult.*) la somme des puissances qui leur restait, et qui surpassait celle dont sont revêtus les fonctionnaires du plus haut rang dans les Etats modernes. Sans parler de la formule, *formula*, de leur nomination, monument curieux à étudier (*loc. cit.*), nous rappellerons que les *Edits des Préfets du Prétoire*, qui accompagnaient toujours ceux des Empereurs, ne servaient à rien moins qu'à en constater l'authenticité, à les promulguer et à en assurer l'exécution.

Il y eut donc, dans l'Empire, au IVe siècle, quatre Préfectures du Prétoire, savoir :

I. En Occident.

Préfets du Prétoire { 1° d'Italie. 2° des Gaules.

II. En Orient.

Préfets du Prétoire. { 3° d'Illyrie. 4° d'Orient.

Nous verrons plus loin de combien de *provinces* se composait le *diocèse* que le Préfet du Prétoire d'Italie avait à administrer en Afrique, et quels étaient, en ce qui concerne cette dernière contrée, les fonctionnaires, officiers et autres agents subordonnés à ces ministres.

Voici en quoi consistaient les emblèmes ou insignes de la dignité de Préfet du Prétoire (*insignia Viri Illustris Praefecti Praetorio*), la

première de l'Etat : une table oblongue drapée du tapis blanc et portant, entre quatre flambeaux allumés, le livre ou diplôme de sa nomination. Celui-ci était rattaché avec des bandelettes d'or ; au milieu de sa couverture, était incrusté un écusson carré, ou vide, ou contenant, soit le buste des deux Empereurs, soit celui d'un seul Empereur. La table était accostée d'une sorte de trépied, doré, de forme élevée et triangulaire, divisé en divers compartiments, que remplissaient soit des figurines en pied, soit des bustes ou d'autres ornements. — Quand le Préfet du Prétoire sortait, on portait devant lui le buste de l'Empereur sur une hampe dorée, et les figures en pied d'autant de femmes tenant des vases ou des corbeilles remplis de pièces de monnaie d'or et d'argent, qu'il avait de diocèses placés sous ses ordres. Lui-même était assis sur une chaise curule en argent et à quatre roues, traînée de front par quatre chevaux blancs. Le conducteur de ce char ou quadrige portait des guêtres ou espèce de bottines rouges (*ocrea*) *en cuir*, *un sagum*, saie ou sayon rouge mis par-dessus la tunique et attaché avec une agrafe (c'était l'habit de guerre) ; enfin un *pallium* ou long manteau drapé sur l'épaule. Ces derniers attributs figuraient également en bas du premier cartouche contenant les *insignia* ; quant au second cartouche, il ne contenait que les figures en pied des femmes représentant les provinces dont chaque diocèse était composé — On traitait un Préfet du Prétoire de *Sublimitas Tua*. — *Celsitudo Tua* — *Culmen Tuum* — *Tua Excellentia* — *Amplitudo Tua* — *Magnificentia* ou *Magnitudo Tua*— *Sinceritas Tua*, *Prudentia Tua*, etc. (1).

(1) Tout ce qui se rapporte à l'appareil extérieur qu'on déployait pour un Préfet du Prétoire, mérite d'autant plus de fixer l'attention, au point de vue monumental, qu'on en peut tirer des inductions utiles à la science archéologique : nous nous arrêterons donc, un instant, sur cet objet — Le mot *quadriga*, quadrige, dont se sert Bocking, pour désigner le véhicule sur lequel était monté le Préfet du Prétoire, n'est pas précisément exact. On appelait *quadriga* un attelage de quatre chevaux ou autres animaux, et, par suite, on donna ce nom à un char (*currus*) traîné par quatre chevaux de front (*quadrijuges equi*). C'était une voiture à deux roues, où l'on entrait par derrière, mais qui était fermée sur le devant et découverte. Faite généralement en bois, ses panneaux étaient recouverts de plaques de métal. Quand c'était un char de guerre, au lieu d'être une voiture de ville, il était construit d'une façon à la fois plus légère et plus solide, avec des côtés en treillage à la place des panneaux. Il était disposé pour contenir deux personnes : le conducteur et une autre, toutes deux debout ; et il était tiré par deux (*biga*), trois ou quatre (*quadriga*) chevaux ; à l'occasion même, par un plus grand nombre. Un

Quant aux attributions des Préfets du Prétoire, nous aurons occasion d'en parler, à propos de celles des Préfets de Rome et de Constantinople.

La charge de Préfet du Prétoire paraît avoir duré jusqu'à la chute de l'Empire.

Ce que nous allons dire du *Praefectus urbis Romae*, Préfet de la

char de ce genre servait dans les processions publiques, dans les triomphes, etc. ; mais le mot *quadrige* s'appliquait plus particulièrement aux chars qui disputaient le prix de la course dans le cirque (*quadrijuga certamina*). Or, soit char de guerre, soit char de course, la description qui précède, faite d'après des monuments antiques, ne saurait guère s'appliquer à la voiture du Préfet du Prétoire, voiture qui ne ressemblait même pas au *currus triumphalis* ou char triomphal. En effet, celui-ci, qui portait le général romain dans son triomphe, avait deux roues comme le *currus* ordinaire, était supporté par un essieu (*axis*) fixe, mais, au lieu d'être ouvert par derrière, il était fermé tout autour et complétement circulaire ; ses panneaux, décorés de sculptures en ivoire, lui avaient fait donner le nom de *currus eburneus*, char d'ivoire : aucun de ces caractères ne se retrouve dans la *carruca* ou *carrucha*. Cette dernière espèce de voiture particulière fut introduite à Rome sous l'Empire, du moins on en trouve la première mention dans Pline, et, plus tard, elle reparaît souvent dans Suétone, Martial et d'autres auteurs de cette époque. On est réduit à des conjectures sur la forme précise et l'usage particulier de ces voitures ; mais elles sont nettement distinguées par Martial, du *covinus* et de *l'essedum*, chars de guerre ou voiture de voyage du même modèle, placés sur deux roues. La *carruca* était une voiture découverte, à quatre roues, ouverte par devant, mais fermée par derrière, et traînée par quatre chevaux attelés de front, motif pour lequel Bocking l'a sans doute appelée quadrige. On y était assis, et non debout. L'unique siége à dossier, qui ressemblait plutôt à un siége de bains (*sella balnearis*) qu'à une chaise curule (*sella curulis*), dont le caractère essentiel et distinctif était les pieds courbés en bras d'*x* ; ce siége était fort élevé au dessus des roues, d'ailleurs basses, et supporté par un système de barres verticales et transversales qui se croisaient entr'elles. C'était une voiture fort ornée et de grand prix ; d'abord, on la décora de sculptures en bronze et en ivoire, puis de ciselures en argent et en or. Les chevaux étaient richement harnachés de poitrails (*copulae*), etc. En s'en tenant à ces détails, la description de la *carruca* s'accorde avec la figure qui représente la voiture du Préfet (du Prétoire) de Rome, d'après la *Notitia imperii*, et où les ornements de métal sont très-visibles. On peut donc la regarder comme un modèle de ces voitures ; mais les auteurs latins emploient parfois ce terme dans un sens plus général, bien qu'il ne manque pas de mots pour désigner les nombreuses espèces de voitures en usage chez les Romains. Dans Suétone et Martial, malgré la distinction que ce dernier a faite, la même voiture est indifféremment appelée *carruca* et *rheda*. Lampride, cependant, distingue, à son tour, la *carruca* de la *rheda* (grande et spacieuse voiture à quatre roues, ou plutôt

ville de Rome, devra s'entendre également, en tenant compte toutefois de la différence des localités, du *Praefectus urbis Constantinopolitanae*, Préfet de la ville de Constantinople : ces deux hauts dignitaires remplissaient les mêmes fonctions, avaient identiquement les mêmes attributions dans chaque ville ; en un mot, le premier avait servi de modèle au second. En effet, la Préfecture urbaine (*Praefectura urbana*) ne fut instituée à Constantinople, qu'en

---

charriot couvert, garni de plusieurs siéges, de manière à pouvoir contenir une nombreuse compagnie, avec paquets, bagages, etc. Quoi qu'il en soit, le mot *carruca* conserva, dans la suite, le sens général de voiture ; on y trouve les éléments de l'italien *carrozza*, du français *carrosse*, et de l'anglais *carriage* (voiture) ; qui sont des expressions générales. — La même observation que nous avons faite, en commençant, s'applique nécessairement aussi à la dénomination du conducteur du char que nous avons essayé de décrire : Bocking appelle ce conducteur *auriga* ; mais, l'eût-il appelé *quadrigarius*, ce terme, pour être plus technique que le premier, n'eût cependant pas été plus exact. L'expression *auriga* ou *quadrigarius* servait à désigner plus spécialement le cocher ou conducteur de char qui disputait les prix de la course dans les jeux du cirque. Il est à remarquer, du reste, que, chez les Romains, il y avait presque autant de noms pour appeler les conducteurs qu'il y avait d'espèces de voitures, et les modèles de celles-ci étaient nombreux : les noms des cochers dérivaient naturellement de ceux des voitures qu'ils conduisaient. Ainsi, le cocher de la *carruca* était appelé *carrucarius*, épithète également donnée aux chevaux ou mulets qui traînaient cette voiture. Quant aux parties visibles du costume du *carrucarius*, nous les avons décrites d'après le dessin (linéaire) et les indications que Bocking en fournit. Un autre dessin, beaucoup plus riche, que nous avons sous les yeux, nous permettra de compléter la description. Nous avons oublié de dire que le cocher en question est tête nue. Le dessin de Bocking lui fait tenir les rênes des chevaux dans chaque main ; notre dessin le représente debout, auprès des chevaux, comme dans l'autre, la main gauche plongée dans la poche d'une espèce de cotte, et la droite armée d'un objet qui ressemble fort à une cravache. Il faut se garder de confondre les *ocrea*, guêtres ou bottines du *carrucarius* avec les jambières, pièce d'armure que portaient les soldats. Quant au *sagum* (*fibula*, d'où *sagum fibulatorium*), nous ne partageons pas l'opinion de ceux qui ont voulu voir dans ce vêtement militaire le *paludamentum*, manteau, militaire aussi, porté par les officiers supérieurs, les généraux, etc. Comment justifier l'emploi du *pallium*, pièce de l'*amictus* de la plus grande dimension, si le *carrucarius* eût été déjà couvert du *paludamentum*, qui était lui-même beaucoup plus ample que le *sagum*? Le cocher, écrasé sous ce somptueux accoutrement, n'eût plus été libre de ses mouvements. On pourra consulter avec fruit, sur tout cela, un excellent ouvrage moderne : le *Dictionnaire des Antiquités romaines et grecques*, par Anthony Ritch, traduction de l'anglais, sous la direction de M. Chéruel.

359, par Constance II, second fils de Constantin (1) ; tandis qu'à Rome cette institution remontait à l'origine même de la monarchie. Faisons remarquer encore que, si les mots *Praefectus Praetorio* avaient signifié d'abord capitaine des gardes, exprimant le pouvoir militaire le plus étendu, ceux de *Praefectus urbis* ou *urbi* n'impliquèrent jamais d'autre idée que celle de gouverneur d'une

---

(1) On a prétendu — et c'est une grave erreur, au double point de vue de l'histoire et de la chronologie — que, lors de la translation du siége de l'Empire à Byzance (330), Constantin nomma vers 332, à l'instar du Préfet de Rome, un Préfet de Constantinople. Constantin, il est vrai, institua, au rapport de Zozime, quatre préfets du Prétoire et deux Maîtres de la Milice ; mais aucun de ces dignitaires, créés d'ailleurs en vue du gouvernement des provinces, n'exerça dans la ville de Constantinople. On ne sera peut-être pas fâché de voir comment Zozime raconte ces événements (*Histoire romaine*, liv. II, chap. 32, 33). « Il (Constantin) changea » la fonction des principales charges. Il n'y avait autrefois que deux Pré» fets du Prétoire, qui exerçaient cette charge en commun, et qui avaient » sous leurs soins et sous leur puissance, non-seulement les troupes du » palais, mais, celles de la ville et des provinces frontières, car le Préfet » du Prétoire étant le premier officier de l'Empire, il avait soin des pro» visions et des vivres nécessaires pour la subsistance des soldats, et » punissait les désordres qu'on commettait contre la discipline militaire. » Mais Constantin renversant tout ce qu'il y avait de plus sagement établi » divisa cette charge en quatre Préfets du Prétoire. Il assigna au premier » toute l'Egypte, la Pentapole de Libye, etc..... ; au second..... ; au troi» sième toute l'Italie, la Sicile, les îles d'alentour, la Sardaigne, la Cor» sique et l'Afrique, depuis les Syrtes jusqu'à Cyrène, etc. » — Nous avons indiqué, d'une manière plus exacte que Zozime, cette répartition des provinces. — Le même historien continue toujours, en parlant de Constantin : « Il ne se contenta pas d'avoir divisé de la sorte cette charge, il » trouva moyen de l'affaiblir et de la ruiner. Au lieu qu'en toutes les » provinces de l'Empire les gens de guerre étaient commandés par deux » centeniers, par des tribuns et par des capitaines, qui tenaient la place » des préteurs, ce prince établit des maîtres de la milice, dont l'un avait » sous lui l'infanterie, et l'autre la cavalerie, avec pouvoir de réprimer le » désordre et de châtier les coupables et, par là, diminua encore les fonc» tion du Préfet du Prétoire. Ce changement fut très-préjudiciable à » l'Empire, en temps de paix et en temps de guerre, etc. » Ajoutons à ces détails précis (et l'on n'accusera pas Zozime de flatter le pouvoir), que Constantin mourut en 337, et que les monuments écrits ne font mention du Préfet de Constantinople qu'à partir de 359, et même plus tard encore. C'est à Constance II, qui régna de 337 à 361, et qui, dans le partage avec ses frères (Constant et Constantin II), de l'Empire de Constantin le Grand, reçut Constantinople, qu'on doit l'institution de la Préfecture de cette dernière ville. Du reste, le savant commentateur de la *Notice* est très-explicite à cet égard : Bocking dit textuellement (t. Ier, p. 175) : « Originem Praefecturae urbanae C P. constat ad ann. CCCLIX.

ville, mais n'ayant eu mains que l'autorité civile; mais toute l'autorité civile.

Le Préfet de Rome était appelé *Praefectus urbis Romae*, ou plus simplement *Praefectus Romae* ou absolument *Praefectus urbis* ou *urbi*, le Préfet de la ville (de la ville éternelle, de la capitale du monde). Le Préfet de Rome fut un magistrat créé originairement par Romulus ou par les premiers rois, ses successeurs. Cette charge consistait à remplacer, dans la ville, les rois d'abord, puis les consuls, quand ils sortaient pour aller se mettre à la tête des armées. Abolie, vers 366 avant J.-C., lors de l'institution de la Préture et de l'Édilité, puis rétablie; elle embrassait la justice et la police. Si le Préfet de Rome avait suppléé les rois et les consuls en leur absence, il suppléa également les empereurs. Intérimaire sous les rois et les consuls, cette charge devint permanente sous les empereurs, qui la confièrent ordinairement à des personnages consulaires nommés à ces postes pour un temps illimité (1). Elle subsista jusqu'à la chute de l'Empire, en 476.

Pendant la guerre civile, Auguste avait confié à Mécènes le gouvernement de Rome et de l'Italie; mais cet ami fidèle l'exerça plutôt comme une commission particulière et confidentielle, que comme une fonction publique. Devenu seul maître de l'Empire, et peu de temps après son avènement, Auguste reconstitua la charge de Préfet de Rome, et la donna (26 J.-Ch.) à Messala (M. Valérius Corvinus), ancien consulaire et membre collatéral de cette famille (Valéria), qui dut son surnom à la prise de Messine (*Messana*). Mais

« referendam esse : Nam eo anno Constantius A. Honoratum ex P f. P. « Galliarum *Praefectum U. C. P. primum instituit*, ut complures scrip- « tores... testantur.... Chronographi vero in numerandis annis inter se « differunt, alii enim annum CCCLXI, faciunt CCCLXII, alii CCCLXIV, « et sic deinceps; sed in consulum indicatione consentiunt. » Dans ces deux dernières hypothèses (361-62 ou 364), l'institution de la magistrature en litige devrait être rapportée au règne de Jovien, ou à celui de Valens; mais, dans aucun cas, elle ne pourrait remonter au grand Constantin, puisqu'elle est évidemment plutôt postérieure qu'antérieure au règne de ce prince, mort en 337.

(1) *Praefectus urbis*, le Préfet ou le gouverneur de Rome. C'était primitivement un magistrat que l'on chargeait momentanément, pendant l'absence du roi ou des consuls, d'administrer la ville jusqu'à leur retour; mais, sous l'Empire, il devint un magistrat permanent, qui avait une juridiction déterminée (Suétone, *Auguste*, 33 et 37 — Tacite, *Annales*, VI 10-11).

cet homme illustre et modeste n'exerça que pendant six jours, au bout desquels il déclara que cette charge était au-dessus de ses forces. C'est qu'en effet, le Préfet de Rome n'avait pas seulement la haute juridiction sur toute la ville et aux environs, à une distance de 100,000 pas (148 kilom.); il devait aussi recevoir l'appel des sentences de tous les gouvernements des provinces, ce qui fut changé par la suite. Après Messala, Auguste nomma Préfet de la ville Taurus Statilius; après celui-ci, L. Calp.. Pison, ancien consulaire et fils du fameux proconsul de ce nom. Pison remplit cette fonction pendant vingt ans. Aelius Lamia, d'origine noble, fut le quatrième Préfet de Rome; — peut-être celui-là même auquel Horace a adressé sa 17e ode du IIe livre, de même qu'on croit qu'il adressa aux fils du Préfet Pison son art poétique (*Epistola ad Pisones*).

(*A suivre*)

E. Bache.

LA MUSIQUE ARABE

SES RAPPORTS AVEC LA MUSIQUE GRECQUE ET LE CHANT GRÉGORIEN.

Historia, quoquo modo scripta, placet.

(V. les nos 31, 32, 33, 34 et 35 de la *Revue Africaine*)

CHAPITRE VI.

Effets merveilleux que les Arabes, comme les Grecs, attribuent à leur musique. — Danse du *Djinn*. — *Chanson de Salah Bey*. — Légende *Alfarabbi*. — Quatre autre modes : *Rummel-meia*, *L'sain-sebah*, *Zeidan*, *Asbein* — *Diabolus in musica*. — L'habitude d'entendre et l'éducation de l'oreille. — La musique soumise aux caprices de l'oreille. — Exagération poétique. — Exemples à l'appui de la loi de l'habitude acquise par l'éducation de l'oreille.

I.

Nous restons impassibles à l'audition de la musique arabe; que dis-je, impassibles, nous serions tentés de fuir pour éviter un bruit confus de voix et d'instruments qui nous choque.

Le contraire se produit chez les Arabes; ils s'exaltent aux sons de leurs instruments. Les sentiments les plus divers, ils les expriment avec leur musique à laquelle ils prêtent des effets merveilleux.

Qui n'a vu, en Algérie, ces femmes dansant jusqu'à ce qu'elles tombent épuisées? Tout-à-l'heure elles étaient tranquilles; mais, les chanteurs ont fait une modulation à laquelle elles ont d'abord prêté l'oreille, puis cette modulation revenant à chaque couplet de la chanson, on les a vues se lever l'œil hagard, la respiration haletante, remuer un bras, puis une jambe, tourner lentement d'abord, puis plus rapidement et en sautant jusqu'à ce qu'elles tombent, privées de sentiment, dans les bras de leurs compagnes.

Demandez la cause de cette danse effrénée, on vous répondra: le *djenoun*, les *djinns*. Elles sont possédées du démon.

II.

Quelquefois, à l'audition d'une chanson, on verra les larmes couler des yeux de tous les auditeurs. Cela se produit presque généralement avec la chanson de *Salah Bey*.

Voici l'argument de cette chanson :

Salah était bey de Constantine; le dey d'Alger l'appela sous un prétexte et lui fit couper la tête pour se débarrasser de lui et s'emparer de ses biens.

Cette chanson est divisée en deux parties:

La première retrace les adieux de Salah-Bey à sa famille, les exhortations de ses parents pour l'engager à rester, son voyage, son arrivée à Alger et sa mort (1).

La seconde renferme les lamentations du poète, qui chante les haut-faits et les vertus du personnage.

Les deux parties sont coupées par un récitatif de deux mots : *le Bey est mort*, répétés deux fois et dits sur un chant si lugubre que cela donne le frisson.

Les premières paroles de cette chanson sont : *Galoû el-Arab galoû*.

III.

Citons, comme dernier trait, la légende du célèbre musicien arabe Alfarabbi.

Alfarabbi avait appris la musique en Espagne, dans ces écoles fondées par les Califes de Cordoue et déjà célèbres à la fin du neuvième siècle.

La renommée du célèbre musicien, dit un auteur Arabe, s'était étendue jusqu'en Asie. Le sultan Fekhr ed-doula, désireux de l'entendre, lui envoya plusieurs fois des messagers porteurs de riches présents et chargés de l'engager à venir à sa cour. Alfarabbi, craignant qu'on ne le laissât plus revenir dans sa patrie, résista longtemps à ses offres. Enfin, vaincu par les instances et la prodigalité du sultan, il se détermina à partir incognito.

(1) La chanson est contredite par l'histoire : de fait, Salah bey s'étant révolté fut pris et étranglé à Constantine. — *N. de la R.*

Arrivé au palais de Fekhr ed-doula, il se présenta dans un costume si déguenillé qu'on lui eût refusé l'entrée, s'il n'eût dit qu'il était un musicien étranger désireux de se faire entendre. Les esclaves, qui avaient ordre d'introduire les poètes et les musiciens, le conduisirent alors auprès du Sultan. C'était précisément l'heure où Fekhr ed-doula assistait à ses concerts journaliers. La pauvreté du costume d'Alfarabbi n'était pas faite pour lui concilier la sympathie; cependant, on lui demanda de jouer et de chanter.

Alfarabbi eut à peine commencé sa chanson que déjà tous ceux qui l'écoutaient furent pris d'un accès de rire impossible à comprimer, malgré la présence du Sultan. Alors, il changea de mode, et aussitôt la tristesse succéda à la joie. L'effet de ce changement fut tel que bientôt les pleurs, les soupirs et les gémissements remplacèrent le bruit des rires. Tout-à-coup, le chanteur change encore une fois la mélodie et le rhythme, et amène chez les auditeurs une fureur si grande qu'ils se seraient précipités sur lui, si un nouveau changement ne les eût appaisés, puis, plongés dans un sommeil si profond, qu'Alfarabbi eut le temps de sortir du palais et même de la ville avant qu'on pût songer à le suivre.

L'auteur arabe ajoute que, lorsque le Sultan et ses courtisans se réveillèrent, ils ne purent attribuer qu'à Alfarabbi les effets extraordinaires produits par la musique qu'ils venaient d'entendre.

IV.

Appliquons ces effets aux modes que nous connaissons déjà : la joie sera causée par le mode *L'sain*, la fureur par le mode *Edzeil*; mais la tristesse, le sommeil, et aussi cette danse qui fait dire que les femmes sont possédées du démon ?

Ces effets appartiennent aux modes *Rummel-meia*, *L'sain-sebah*, *Zeidan* et *Asbein*, qui semblent être les derniers restes de ce genre chromatique auquel les Grecs prêtaient un caractère si surprenant (1).

(1) Les huit premiers modes, dont j'ai parlé au chapitre III, devaient former le genre diatonique, qui procédait par deux tons et un demi-ton pour chaque tétracorde.

1° Le *Rummel-meia*, dérivé du *Meia* simple, lui emprunte son premier tétracorde : mais, il modifie le second, dont il élève d'un demi-ton la première corde, produisant ainsi *ré dièze* dans une gamme qui a le *sol* pour point de départ.

2° Le mode *L'sain-sebah*, dérivé du *L'sain*, correspond entièrement à notre gamme mineure avec le *sol dièze*.

3° Le mode *Zeidan*, dérivé du mode *Irak*, lui emprunte son second tétracorde; mais, il modifie le premier en élevant d'un demi-ton la seconde corde, produisant ainsi *sol dièze* dans une gamme qui a le *ré* pour point de départ.

4° Enfin, le mode *Asbein*, dérivé du mode *Mezmoum* ou Lydien, de ce mode triste et propre à la mollesse que Platon bannissait de sa République, emprunte au *Mezmoum* son second tétracorde, modifiant le sol du premier pour produire *sol dièze*, dans un mode qui a le *mi* pour point de départ.

C'est ce mode *Asbein* (que l'on confond souvent, en Algérie, avec le *Zeidan*) qui fait danser, malgré elles, les femmes possédées du démon. C'est ce mode *Asbein* qui avait bien réellement mérité la qualification de *Diabolus in musica*, qu'on appliqua plus tard au mode *Edzeil*.

Voici à ce sujet la légende arabe :

Lorsque le démon fut précipité du Ciel, son premier soin fut de tenter l'homme. Pour réussir plus sûrement, il se servit de la musique et enseigna les chants célestes qui étaient le privilége des élus. Mais, Dieu, pour le punir, lui retira le souvenir de cette science, et il ne put ainsi enseigner aux hommes que ce seul mode dont les effets sont si extraordinaires.

L'impression que ce mode exerce sur les Arabes est telle que j'ai vu, à Tunis, un musicien de grand mérite, qui avait été attaché auprès de l'ancien ministre du Bey, Ben Aied, je l'ai vu, dis-je, tomber en extase lorsqu'il jouait sur sa *kemendjah* ses chansons diaboliques en mode *Asbein*.

Pour qu'on n'objecte pas que cet effet est dû à l'exagération religieuse, j'ajoute que ce musicien est juif. Il se nomme *Sahagou Sfoz*. A l'époque où je l'entendis, en 1857, il jouait dans un café du faubourg; c'est le seul violoniste indigène que j'aie vu démancher sur son instrument.

V.

Bien qu'on hésite à évoquer les souvenirs d'Orphée, d'Amphion et de tous ces chantres fameux, pour se les représenter opérant leurs prodiges avec de tels moyens, on ne peut méconnaître le rapport des effets extraordinaires produits par la musique des Arabes avec ceux que les Grecs attribuaient à leur musique.

Mais, si, avec des éléments aussi réduits, on produisait dans l'antiquité des effets que nous ne pouvons pas imiter aujourd'hui; si toute cette science musicale, que les philosophes plaçaient au premier rang parmi les sciences, se résume dans un chant accompagné de tambour; si, chez un peuple appréciateur du beau dans les arts et dans la littérature, les questions musicales étaient renfermées dans un cercle aussi restreint; comment pourrons-nous croire à cette importance que les philosophes attachaient à l'étude de la musique, à ces louanges que lui donnaient les poètes et les orateurs, à ces divisions de sectes prêtes à en venir aux mains, comme il y a trente ans, chez nous, les classiques et les romantiques, ou encore, comme il y a un siècle, les Piccinistes et les Gluckistes ?

Dirons-nous, après tant d'autres, qu'il faut, pour le merveilleux, faire la part de l'exagération poétique, et que les principaux effets de la musique étaient dus à la poésie, à cette langue grecque dont les accents étaient si doux, que dire et chanter était la même chose; rejeterons-nous plutôt la cause de ses merveilles sur l'ignorance et la grossièreté des auditeurs; ou nous résoudrons-nous, comme Rousseau, à penser qu'il est impossible de juger une musique dont nous pourrions avoir la lettre, mais non l'esprit ?

Pour moi, après avoir fait la part de l'exagération poétique, je rappellerai le principe de l'*habitude d'entendre*, ou, si l'on aime mieux, de l'*éducation de l'oreille*, qui doit, à mon sens donner la clef de cette énigme.

« Le plaisir que cause la musique, dit M. Halevy, dans ses *Souvenirs et Portraits*, fait toujours supposer une éducation première, acquise par la seule habitude de l'oreille ou par l'étude de l'art. »

Ce principe de l'*éducation première* ou de l'*habitude d'entendre*,

est applicable à tous les degrés de connaissances musicales, comme à tous les genres de musique.

Nous savons déjà que les premières lois étaient des chansons; or, si le chant exista au même moment que la parole, il nous faudra bien reconnaître que les premières règles musicales ne furent que l'expression d'une habitude déjà prise.

A mesure que les premiers sons avaient été appréciés, on dût les classer dans un système renfermé d'abord dans un seul tétracorde; mais, chaque nouvelle extension du système des sons pour le classement de différents tétracordes, suscita des oppositions.

C'était une nouvelle habitude à prendre, un nouveau travail pour l'éducation de l'oreille; c'était presque une révolution, et les sages cherchaient à l'éviter.

Terpandre fut banni de la république parce qu'il avait ajouté une corde à la lyre.

Timothée de Milet fut sifflé lorsqu'il parut pour la première fois en public avec sa cithare garnie de onze cordes; quelque temps après on le considérait comme le premier musicien de son époque.

Sur quoi repose la querelle des Pythagoriciens et des Arystoxéniens, sinon sur cette loi de l'*habitude d'entendre?* Arystoxène s'en remettait à l'oreille du soin d'accepter ou de rejeter les combinaisons mélodiques. Pythagore, lui, voulait assujettir ce jugement à des lois précises, et, sous le prétexte de conserver le beau, il posait à l'art musical ses colonnes d'Hercule, et lui disait : Tu n'iras pas plus loin ?

Est-ce à ces entraves mêmes qu'on doit le progrès accompli par suite de la scission opérée entre la musique théorique et pratique ?

Je le croirais d'autant plus volontiers, qu'à dater de ce moment, la musique semble ne plus accepter d'autres règles que celles basées sur les sentiments qu'elle éveillait. Dès lors, soumise aux caprices de l'oreille, et en raison de l'habitude acquise, elle accepta ce qu'elle avait rejeté la veille.

C'est ainsi que chacun des faits extraordinaires de l'histoire de la musique chez les Anciens, s'expliquera par une extension de la somme des connaissances acquises, et à l'inverse.

Ce Timothée, dont je parlais tout-à-l'heure, qui augmentait le nombre des cordes de la cithare et introduisait la *Glose* dans le

chant, aurait-il produit avec ses onze cordes des effets semblables à ceux que produisit Amphion avec sa lyre garnie de quatre cordes seulement ? Eût-il comme lui charmé les travailleurs qui relevaient les murailles de Thèbes ?

On ne l'eût peut-être pas sifflé, comme cela lui arriva à Athènes, mais, en raison de l'extension qu'il donnait au système musical, par l'emploi de la guitare à onze cordes et par la *Glose* ajoutée au chant, les travailleurs de Thèbes, ne pouvant ni comprendre sa manière de chanter, ni apprécier cette étendue de sons toute nouvelle et complètement en dehors de « leur éducation première, acquise par la seule habitude de l'oreille, » ou ne l'eussent pas écouté ou bien l'eussent pris pour un fou.

Prenons un autre exemple à une époque déjà plus rapprochée de nous. Examinons les progrès accomplis par notre système harmonique depuis le treizième siècle jusqu'à nos jours, et cherchons à nous rendre compte de l'effet que produirait sur nous une des *chansons organisées* par Jean de Murris, l'inventeur des blanches et des noires (XIIIme siècle).

Renversons les termes de la question et supposons Jean de Murris assistant à une représentation d'un opéra ou à l'exécution d'une symphonie de Beethoven.

Considérée à toutes les époques, cette question se résoudra de même.

Orphée, Terpandre, Amphion possédaient les connaissances musicales de leur temps ; outre qu'ils étaient au premier rang parmi les chanteurs, ils contribuaient encore au progrès, en augmentant graduellement la somme de ces connaissances. De cette extension viennent les effets merveilleux attribués par les Grecs à leur musique. Ces effets, j'en ai constaté l'existence chez les Arabes, à qui ils ont transmis leur système musical. Il n'est donc pas étonnant de les voir se reproduire encore à présent chez un peuple resté stationnaire depuis plusieurs siècles, et dont le système musical, je ne saurais trop le répéter, est évidemment le même que celui dont on se servait en Europe avant la découverte de Gui d'Arezzo.

Ai-je besoin, pour faire la part de l'exagération poétique, de rappeler les légendes qui, de notre temps, ont couru sur Paganini ?

Quant à l'acceptation du nouveau en musique, on pourrait citer es plus célèbres de nos compositeurs, Rossini, Meyerbeer, Beetho-

ven, Mendelsohn, et tant d'autres, qui, chacun dans son genre, mais toujours en raison du développement qu'ils donnaient à la formule harmonique, ont eu à subir ou subissent encore le sort de Timothée.

(*La suite au prochain numéro*)

SALVADOR DANIEL.

NOTES HISTORIQUES SUR LES NEZLIOUA (1).

CERCLE DE DRA'EL-MIZAN.

La tribu des Nezlioua se compose de six kharouba; elle emprunte son nom à l'idée d'agglomération de ces mêmes fractions (2). Celles-ci, d'origine différente, sont:

1° Les *Oulad Aïssa*, venus du Sahara, il y a un siècle et demi;
2° *El-K'irouan*, originaires des Beni Fraoucen;
3° Les *Oulad Salem*, } Venus du Ouennour'a, il y a un peu
4° Les *Oulad Rached*, } plus d'un siècle;
5° Les *Oulad Ech-Cha'b*, émigrés des Oulad Abd Allah, Bezazoua, du Sahara;
6° *Cha'bt Ikhlef*, marabouts des Beni Kh'alfoun, considérés d'abord comme faisant partie d'une zaouïa.

Sous les turcs, les Nezlioua dûrent, par suite de la proximité du bordj Bou R'ni (3), faire une soumission qui, toutefois, ne fut que nominale.

Dans les différentes phases qui caractérisèrent l'occupation de la vallée de Bou R'ni, on ne saurait assigner leur rôle avec certitude; on les retrouve plus tard, après les échecs subis par

(1) Les Nezlioua habitent la rive droite de la vallée du haut Isser, dans un pays naturellement mamelonné, dont le point culminant est le mont Tazrout. Leur territoire est arrosé par l'Acif Aguergour. On trouve dans leur pays, à Omm el Kef, des ruines où l'on remarque beaucoup de pierres de taille éparses. La principale industrie des Nezlioua est le labourage; ils ont quelques oliviers et des figuiers. Ils élèvent des troupeaux considérables et quelques chevaux. Leur population est en partie kabile et en partie arabe. Selon M. Carette, à qui nous empruntons ces détails (*Études sur la Kabilie*, 2, 287), ils étaient regardés, sous les turcs, comme spahis ou hommes d'armes de l'aga, qui les avait placés sous les ordres du caïd de Bou R'ni. Ils reconnaissent pour suzerains ecclésiastiques les marabouts de Tazrout, qui sont la famille des Oulad Sidi Mansour, et leur payaient jadis la zekkat ou dîme religieuse. Le pouvoir civil était exercé concurremment par deux cheikhs, qui se partageaient l'autorité et administraient de concert. *Note de la R.*

(2) De نزلوا Nezlou, ils ont campé; ils se sont établis.

(3) Bâti sur la rivière de ce nom par le bey Mohammed, dit el-bey Debbah (l'égorgeur) vers 1158, 1745-6.

les nouveaux venus, rangés au nombre de leurs ennemis et en proie à une grande agitation.

Les colonnes turques, amenées plusieurs fois sur leur territoire, à la suite d'actes hostiles et de nombreux méfaits, leur infligèrent de cruels châtiments. On cite, entr'autres, l'expédition du bey Safta, du Sabaou (vers 1221-1806-7); ce chef, pour tirer vengeance de brigandages commis au col des Beni Aïcha, fit exécuter une trentaine de personnes à *Dra' er-rih* (la crête du vent).

L'arrivée de Yahya Ar'a, à la tête d'une puissante armée, et la reconstruction du bordj Bou R'ni, mirent fin à l'effervescence générale; toute la contrée fut définitivement pacifiée et l'autorité turque rétablie plus fermement qu'elle ne l'avait jamais été.

Les Nezlioua, alors, devinrent tribu makhzen, et formèrent une zmala destinée à prêter son concours aux cent hommes qui tenaient garnison dans le nouveau fort. Sous Salah, dernier caïd de Bou R'ni (1244-1828-9), le chef de cette zmala était Bel K'assem ben Djema, des Nezlioua.

Les turcs ouvrirent aussi, dans leur territoire, une route qui reliait le bordj au chemin d'Alger à Constantine, par le pont de Ben Hini. Cette voie, appelée *trik el-solt'ania* (chemin impérial), passait par Djama' et-Tachentirt et Et-Toumiat, ou les Jumelles, nom d'une fontaine.

Vers 1239 de l'hégire (1823-4), cette tribu fut comprise dans la confédération des Flissa (1), et placée sous le commandement d'El-Hadj Mohammed ben Za'moum. Chaque village eut un cheïkh. L'administration intérieure, appelée à régir ces fractions, composée d'éléments hétérogènes, ne dut fonctionner qu'après de longs et laborieux efforts; elle fut empruntée à celle en vigueur dans le pays, c'est-à-dire les djemaâ', sauf recours, pour les affaires graves, à l'intervention des marabouts. En cas de guerre, l'autorité était remise à un ou plusieurs individus de la tribu ou *K'ebila* (confédération).

Après notre occupation d'Alger et la retraite des turcs de Bou

(1) Le cachet de cette confédération est ainsi conçu :
اصلح الله راي جماعة فليسة وطهرهم من الامور الخسيسة ١٢٣٩

Traduction: Puisse Dieu concilier les esprits (des membres) de la djemaâ' des Flissa et les purifier de toute affaire avilissante. — 1239-1823-4.

R'ni, par Teniet el-Dja'boub, deux grands partis déchirèrent intérieurement les populations du versant nord du Jurjura, et donnèrent cours à toutes les passions qu'une autorité fermement établie avait comprimées en dernier lieu.

Les Nezlioua se rangèrent naturellement avec leurs voisins les Flissa, A'bid de Bou R'ni, etc., etc., et se portèrent contre les Isser et les A'mraoua leurs ennemis.

Malgré cette espèce d'alliance offensive, motivée par l'intérêt commun, les mauvais penchants des Nezlioua prirent le dessus, et, sans aucun scrupule, ils dépouillèrent une caravane de gens des Beni Dja'd, placée sous l'anaïa (1) des A'bid, leurs alliés. Cette action exaspéra toute la contrée et fut soumise à Ben Za'moum, qui vint imposer une amende aux malfaiteurs et leur faire rendre intégralement ce qu'ils avaient volé.

L'autorité incontestée de ce chef sur la confédération des Flissa, comprenant les Nezlioua et les Beni Khalfoun, fut confirmée par l'investiture d'agha, qu'il reçut de l'émir Abd el-K'ader. Ses contingents se joignirent aux troupes de celui-ci et participèrent à la razzia sur les Zouatna.

En 1844, le maréchal Bugeaud, après avoir incendié et rasé toute la tribu de Nezlioua, vint camper à Dra' el-Mizan (2) et à Ir'il aït Salem (la crête des enfants de Salem), où il reçut les marabouts de Cha'bt Ikhlef, qui lui demandèrent l'aman. Leur démarche toute personnelle, par suite de la dispersion de la tribu à l'approche des troupes, n'aboutit à aucun résultat sérieux.

Si Mohamed Ser'ir ben Kfif, d'une famille très-influente, amené par l'agha ben Mahi ed-Diu, fut présenté au maréchal par le colonel Daumas, et fut plus tard nommé caïd.

La colonne se retira ensuite, en détruisant, à Tabourt (3), un dépôt de pierres à fusil d'Ahmed T'eïeb ben Salem.

La situation du nouveau caïd, reconnu par les Oulad Salem, les Oulad Rached et les gens d'Ioumar, seulement, fut très-pré-

(1) L'anaïa est une sauvegarde accordée par une tribu à des étrangers et qui, selon le rang ou la puissance de celle-ci, est respectée dans un rayon plus ou moins étendu.

(2) Dra' el-Mizan, le fléau de la balance, est le nom d'une crête, que l'on appliqua plus tard à la redoute bâtie en 1851, sur les pentes du Tachentirt.

(3) Petit village des Nezlioua, sis sur la route d'Aumale à Dra' el-Mizan.

caire. Les K'irouan, Oulad Aïssa, etc., ne purent, malgré ses efforts, être ramenés à notre cause et détachés de celle de Ben Salem, qui campait à Bou Mehani, chez les Flissa. Cet état de choses, amena des divisions, qui ne cessèrent qu'à la venue de la colonne qui brûla les Mzala et campa chez les Frik'at (Guecht'oula).

Les Nezlioua firent, alors, une soumission plus générale; ils furent imposés à 500 francs par an, et placés sous le commandement d'Ali el-Houssin ben Za'moum, frère de l'ancien chef, qui était mort avant notre arrivée dans le pays. Son commandement s'étendit aussi aux Flissa et Guecht'oula, chez lesquels, on le sent bien, son autorité ne fut pas très-grande.

A quelque temps de là, Si Mohammed Ser'ir ben Kfif fut tué chez les Oulad el'Aziz, au moment où il cherchait à joindre Ben Salem.

Un violent conflit survint, à cette époque, entre les Frik'at, Abid et Nezlioua, au sujet du marché d'El-Djema d'Oum Zahem. La lutte, restreinte d'abord, prit de graves proportions, et, sans l'intervention des marabouts des Flissa et Chorfa d'Ir'il Ik'k'en (Guecht'oula), elle serait devenue générale.

En 1846, seulement, Soliman ben Kfif, frère du précédent, fut nommé caïd; mais, l'état de rébellion des fractions placées sous ses ordres ne lui permit pas de faire reconnaître son autorité. Enfin, désespérant de pouvoir rallier sa tribu, il donna sa démission; une des causes qui le poussèrent à prendre ce parti, fut l'inimitié qui existait entre lui et son chef direct, Ben Za'moum.

La déportation, en France, de ce dernier, par mesure politique, et son remplacement par son khelifa, Ben Zitoun, ne produisirent pas une très-grande sensation dans la contrée.

Les opérations du général Blangini contre les Guecht'oula, en 1849, ne furent l'objet d'aucune manifestation sensible de la part des Nezlioua; ils évitèrent de se mêler aux insoumis et restèrent dans une complète inaction. Leur ancien caïd, seul, se rendit auprès du général.

Quelque temps après, Soliman ben Kfif accepta de nouveau l'investiture, et, à partir de cette époque, sa tribu changea entièrement d'allures et de conduite; elle devint aussi soumise qu'elle avait été turbulente auparavant, et s'utilisa même avec quelque bonne volonté.

En 1851, lorsque la colonne commandée par le général Pélissier, gouverneur-général par intérim, réduisit les Ma'tek'a, les Nezlioua, qui composaient en grande partie notre goum, eurent un engagement, à Bou R'ni, avec les gens de Bou Bar'la, et leur caïd reçut un fusil comme témoignage de satisfaction du général.

La création de l'annexe de Dra' el-Mizan, au lieu dit ed-Doukara, qui eut lieu la même année, mit cette tribu sous notre entière dépendance et neutralisa tout germe de désordre. Leur caïd, du reste, sincèrement attaché à notre cause, avait imprimé aux siens des sentiments tout nouveaux, qui nous permirent de compter sur leur concours.

En 1856, dès le début de l'insurrection, le goum de Dra' el-Mizan, dans lequel figuraient un grand nombre de Nezlioua, se porta, dans la plaine d'El-Betha des Ouadhia, au-devant des Zouaoua, Beni Sedka, etc., révoltés, et y combatit avec vigueur contre des nuées de montagnards. Le caïd Sellman, qui s'était distingué dès le commencement de l'action, fut atteint d'une balle et tomba mort, un peu au dessous de l'ancien bordj de Si el-Djoudi ; plusieurs des siens eurent le même sort.

L'année suivante, lors des opérations de S. Ex. le maréchal Randon, les Nezlioua furent chargés du service des courriers entre Dra' el-Mizan et la colonne expéditionnaire ; tâche dont ils s'acquittèrent avec zèle. Un des leurs, porteur d'une missive pour le général Yusuf, fut tué par un de nos avant-postes, qui croyait avoir affaire à un ennemi.

Depuis la pacification de la Kabilie, ils n'ont jamais démenti leur dévouement à notre cause, et, grâce à l'impulsion que l'administration a su leur communiquer, ils sont en pleine voie de progrès.

GUIN.

MŒURS ET COUTUMES KABILES.

(*Suite*)

III.

Bien que le commencement de cette notice résumât à peu près tous les renseignements dont je disposais sur les mœurs et coutumes de la Kabilie Orientale, cependant, cet intérêt naturel attaché à tout ce qui excite la curiosité, m'a entraîné à pousser plus loin mes recherches. Je suis donc obligé de faire une digression, pour ajouter quelques nouvelles particularités à ce qui a déjà été dit sur les mariages Kabiles et les cérémonies usitées à cette occasion. — Du reste, il faut convenir, tout d'abord, que nous ne pouvons pas songer, pour le moment, à entreprendre d'une manière suivie la description complète des mœurs de ces montagnards, car malgré la meilleure volonté et les recherches les plus actives, il est une foule de détails qui nous échapperont longtemps encore : ce sera peu à peu et par des circonstances fortuites que nous parviendrons seulement à en acquérir la parfaite connaissance ; néanmoins, il est permis de signaler, en même temps qu'ils nous parviennent, une série de faits caractéristiques par eux-mêmes et qui, en outre, peuvent avoir quelque utilité, en fournissant à l'éthnologie d'intéressants sujets d'étude.

J'ai déjà décrit les dures obligations que le *zouadj el--djedi*, le mariage au chevreau, imposait à la femme (1). Il me reste à rapporter une autre coutume, non moins barbare, en usage chez les Beni Toufout, les Beni Fergan et autres, qui ne peut être passée sous silence.

Dans le cas où une jeune fille, demandée en mariage, était refusée pour une raison quelconque, il fallait, dès que ce refus avait été prononcé, que sa famille veillât avec la plus grande vigilance autour de sa demeure, pour prévenir les tentatives de l'amoureux repoussé. En effet, si ce dernier persistait dans ses projets matri-

(1) V. *Revue Africaine*, mois de juillet 1862, page 275.

moniaux, il ne cessait d'épier le moment où les parents de la jeune fille recherchée s'absenteraient de l'habitation. Dès que cette occasion se présentait, il accourait avec quelques amis et, si on leur en laissait le temps, ils égorgeaient un chevreau sur le seuil de la porte de la maison. — Le sang de la bête ayant souillé le sol, le lien du zouadj el-djedi était valable, il fallait se soumettre à la coutume, la jeune fille était déclarée fiancée. Nul autre ne pouvait l'épouser sans froisser le prétendant et les idées d'honneur que se sont formées ces montagnards.

Chez quelques tribus, notamment celles voisines du Babor et du Ferdjioua, la nouvelle mariée, avant d'être conduite dans la maison de son époux, est promenée dans les villages voisins sur un mulet, qu'escortent, en poussant des cris de joie et brûlant de la poudre, tous les parents ou amis conviés à la noce. Le maître de chaque maison devant laquelle passe le cortège, présente à la mariée un tamis plein de fèves, de noix ou de figues sèches. Celle-ci en prend une poignée, la baise, puis la remet dans le tamis; ces denrées sont ensuite versées dans des sacs portés par de vieilles femmes, qui font ainsi une collecte pour approvisionner le nouveau ménage.

Au moment où tout le cortège atteint le but de sa promenade, les femmes entourent la mariée, lui font tremper les mains dans un vase contenant du beurre liquide, et lui donnent ensuite des œufs frais, qu'elle doit casser en les frappant sur la tête et entre les oreilles de son mulet. Cette singulière coutume, consacrée par l'usage, me paraît très-curieuse, et mérite, certainement, d'être notée. Elle a, dit-on, pour effet de rompre tout sortilège, tout charme contre les nouveaux époux, mais il n'existe, dans la génération actuelle aucune tradition relative à son origine.

Sans chercher à établir un rapprochement entre cet usage superstitieux et les coutumes du paganisme, — c'est une simple conjecture de ma part, — ne pourrait-on y voir une certaine affinité avec ce que signale Pline sur les magiciennes de l'antiquité, qui, voulant porter malheur à quelqu'un, écrivaient son nom sur des coquilles d'œuf? — C'est ce qui a fait dire, depuis, à quelques auteurs, que l'usage actuel de certaines populations de briser les coquilles des œufs aussitôt qu'on les a vidés, a pour but de détruire tout sortilège.

Dès que la mariée a mis pied à terre pour pénétrer dans sa nouvelle demeure, on lui fait boire du lait frais, du *leben* (lait aigri) et de l'eau; puis, on lui donne une poignée de blé, d'orge et de sel, qu'elle doit jeter, à droite et à gauche, par dessus ses épaules; c'est, disent-ils, pour faire descendre la bénédiction et l'abondance dans la famille (البركة). Le mari s'approche, à son tour, et lui tire, à hauteur de la tête et presque à bout portant, un coup de fusil ou de pistolet qui, parfois, met le feu à sa coiffure. Cette grossière galanterie est le prélude de l'assujettissement de la femme, elle l'avertit que son mari est désormais le maître absolu de son existence. Mais, malgré cet état d'abnégation et de déplorable abrutissement dans lequel la femme est maintenue, il faut, néanmoins, reconnaître que ces montagnards ne sont pas toujours étrangers aux vrais sentiments de l'amour. Je pourrais citer quelques anecdotes à l'appui, mais ces nouveaux détails nous entraîneraient hors du cadre tracé.

Après tous les préliminaires détaillés plus haut, auxquels la croyance superstitieuse de ces populations attribue le pouvoir de conjurer tout maléfice et d'accorder la prospérité au nouveau ménage, la mariée pénètre, enfin, dans la maison, en posant le pied droit sur le seuil de la porte. Son mari l'enlève alors dans ses bras et la dépose dans l'intérieur, tandis qu'les parents et les invités attendent au dehors. Aussitôt que l'acte du mariage est consommé, le mari tire un coup de pistolet dans la chambre où il se trouve; à ce signal, les cris de joie, les chants et le bruit de la poudre recommencent avec plus d'entrain. On apporte la chemise de la mariée, où sont empreintes les marques de sa virginité; la mariée paraît, elle-même, et danse au milieu des invités, en agitant cette chemise dans ses mains. Le tour de la danse des hommes arrive, enfin, et la fête se continue par des chants et des repas auxquels prennent part tous les invités.

Je vais transcrire ici quelques fragments de chants kabiles, rien ne me paraissant plus propre à donner une idée de l'individualité de cette contrée et de l'expression naïve du génie de ses habitants. Ce sont généralement des chants d'amour, ou des poésies du genre narratif sur un événement important, et, enfin, des hymnes de deuil ou lamentations, pour célébrer la mémoire d'un parent décédé.

CHANT A L'OCCASION D'UNE NOCE.

Texte :

غناء العروسة

اما مشيت يا رجلي وخلفت من غبار

جابوها حبابي دِ البيزان دِ عقار

سلامنا على مولى الدار حباب لالا يلهطوا بالنار

سلامنا على الوثول حباب لالا الكل محول

سلامنا على باب الحوش حباب لالا رابدين الكبوس

شعلوا المصبح والزيت من البطة حباب لالا لابسين البضة

شعلوا المصبح نشوف الحالة حباب لالا دالذهب شعالة

لالا العروسة بنت الدوادي خلينا ابوها يبكي وينادي

يالالا العروسة ياحنيشت الطريق ام العيون الكحل والحواجب رفيق

فول لام العريس تجبد ما خبات تجبد الخلاخل للعروسة الي جات

فول لام العريس تجبد ما خبات تجبد البزايم للعروسة الي جات

فول لام العريس تجبد ما خبات تجبد المحارم للعروسة الي جات

عديت من ثم نلقى مسعودة تمالا

بالفد والحزمة كيوب التركى يغرم بِ الباطل

بزازل مسعودة فرابة دالبشاطل

يا بنت بو زرّو السويلي مزعوروا

يا اختى نهبل عند صباح البجري

لوكان تفبلنى نبيع سهبى بِ الدنيا

شوبِ هديك السالبى تقول دِ الريش النعام

فلبى طار على مسعودة منها راسى شاب

Traduction :

Combien vous avez marché, ô mes pieds, et combien de poussière vous avez laissé derrière vous !

Mes amis l'ont apportée (la fiancée) comme l'auraient fait les faucons de la montagne d'Agar.

Que notre salut soit sur le maître de la maison ; les amis de la mariée frappent avec le feu.

Que notre salut soit sur le hameau ; les amis de la mariée sont tous des hommes courageux.

Que notre salut soit sur la porte de l'enclos ; les amis de la mariée coiffent fièrement le kabous (1).

Allumez la lampe (garnie) avec l'huile de la jarre ; les amis de la mariée ont des vêtements argentés.

Allumez la lampe, que nous voyions l'intérieur de l'habitation ; les amis de la mariée brillent comme l'or.

Madame la fiancée, fille du noble, nous avons laissé son père pleurant et poussant des cris lamentables.

O madame la fiancée, petit serpent du sentier, aux yeux noirs et aux minces sourcils,

Dis à ta belle-mère de sortir les anneaux de pied pour la fiancée qui est venue ;

Dis à ta belle-mère de sortir ce qu'elle a caché, de sortir les agraffes pour la fiancée, qui est venue ;

Dis à ta belle-mère de sortir ce qu'elle a caché, de sortir les foulards pour la fiancée, qui est venue.

En passant par là, j'ai rencontré M'çaouda allant chercher de l'eau ;

Par sa taille bien prise, et avec la ceinture qui l'entoure, elle ressemble au turc qui prélève injustement un impôt.

Les seins de M'çaouda sont comme le pommeau arrondi des pistolets.

(1) Kabous, plusieurs calottes en laine blanche, emboîtées les unes dans les autres, dont se coiffent les Kabiles.

O fille de Bou Zarrou, les tresses de tes cheveux sont blondes.
O ma belle, je deviens fou dès le matin au point du jour.
Si tu voulais m'accueillir, je vendrais pour toi ce que je possède en ce monde.
Admirez ses cheveux, ne dirait-t-on pas le plumage d'une autruche ?
Mon cœur s'est envolé vers M'çaouda; à cause d'elle, ma tête a blanchi.

CHANT DE GUERRE.

Texte.

بنى توفوت والسوفية فواوا بالمراسلية
فواوا بالمراسلية فالوا فوموا على البلاد
اضربوا البولدون يا سيادي اليوم وصل الجهاد
مشاط وسوفية من سينات غارت لـــي
من سينات غارت لي وانايا فطعت الفوت
اياوا نزردوا للنصورة بالخيل دي بنى توفوت
نغنى على الحناشي كيف التركي في المحلة ماشى
هو دالفحل على العراش به نعمر حبارة
كيف يوصل يا خوتى ثم تبرد الطياح
هذيك اليوم يا خوتى في دمامة وحده
عمر في دمامة وحده يتكلم كيف الصيد
المكحلة بيضة عنده ويمنع من التبريد
هذيك اليوم على مرجاجة والبارود د العجاجة
البارود د العجاجة والطياح كيف الريش
الي خواف يا رجالة من الدار ما يجيش

يا هذيك النهار في القصر والبارود يفيل يضرب
يا خوتى لاباوا يفروا فيها شيانت الشبان
ثم تخلطت العساكر دي محمد وبو رنان
هذيك اليوم على الصمعة يا خوتى غير في اربعة
يا خوتى غير في اربعة مفروفين في الفريان
عبد الله د الصيد مربي ومحمد د بلهوان
هذيك اليوم على بوالعقد رايت النار ثم توقد
لابراكت لا من يقعد ورتوها اولاد سلطان
اولاد المعيزة يضربوا كيف العقبان
زيغود والى معه هما في الشعبة قعدوا
اولاد حناش ازعموا باش تبرد الطياح
هذيك اليوم على بولبنة يا خوتى ما حلا الغناء
باي باي

Traduction.

Les Beni Toufout et les Soukia ont envoyé de nombreux émissaires;
Ont envoyé de nombreux émissaires, et ont dit: levez-vous contre le pays (révoltez-vous).
Frappez avec les balles, mes seigneurs, le jour de la guerre sainte est arrivé.
Les Mechat et les Soukia, de Sinat (1), sont venus m'attaquer;
De Sinat, sont venus m'attaquer et m'ont réduit à la famine.
Venez, livrons en pâture (2) aux aigles les chevaux des Beni Toufout.

---

(1) Sinat, quartier situé entre les tribus des Beni Toufout et des Mechat.
(2) Le texte porte le mot zerda.—J'ai donné l'explication de la zerda dans la première partie de cette notice, page 277 de ce tome 6e de la *Revue*.

Je chante le Hannachi (1) qui marche en expédition comme le turc ;
Il est le plus brave des tribus, avec lui j'habiterais Abara (2).
Lorsqu'il arrive, ô mes frères, là refroidit (3) celui qui est tombé.
Ce jour là Amer était seul à Demama,
Amer était seul à Demama, il rugissait comme un lion.
Il avait son fusil blanc (aux montures d'argent) et il ne laissait pas refroidir ceux qui étaient tombés.
Ce jour là, à Merdjadja, la fumée de la poudre était épaisse comme un brouillard,
La fumée était épaisse comme un brouillard, les guerriers tombaient comme la feuille des arbres.
O homme ! que le poltron ne sorte pas de sa maison.
Et ce jour là, à el-K'çar, la poudre parla toute la journée.
O mes amis, ils ne voulaient point fuir, les jeunes guerriers étaient brisés de fatigue.
Les troupes de Mohammed et de Bou Renan se confondirent dans la mêlée.
Ce jour là, à Soumaâ, ô mes frères, ils n'étaient que quatre, postés, çà et là, sur des pitons ;
Abd Allah, le lion dressé, et Mohammed, le lutteur.
Ce jour là, à Bou el-Aked, j'ai vu le feu, c'est là qu'il éclata.
Aucun des habitants de Beraket ne survécut, les Oulad Soultan héritèrent de leur pays.
Les enfants de Maïza se battaient comme des vautours.
Zir'oud et les siens restèrent (morts) dans le ravin ;
Les Oulad Hannache poussèrent une charge pour laisser refroidir ceux des leurs qui étaient tombés.
Et ce jour, à Bou Lebna, ô mes amis !
Combien le chant est agréable !
Baï, baï, baï !

---

(1) Les Oulad Hannache, fraction des Oulad Aïdoun, dans la vallée de l'oued el-Kebir.

(2) Abara, point où se trouve la limite entre les Mechat et les Oulad Aïdoun, jadis en guerre.

(3) Lorsqu'un Kabile tombe mort ou blessé dans un combat, ses frères font tous leurs efforts pour ne pas laisser son corps entre les mains de l'ennemi. Ils entendent par un tué qui *refroidit*, celui qui est resté sur place, sans être mutilé, ou protégé par les siens contre les attaques de l'ennemi ; en un mot, celui que ses compagnons d'armes abandonnent, avant que le froid de la mort en ait fait un véritable cadavre.

LAMENTATIONS FUNÈBRES.

Texte.

نداب على الميت

يا ويليا يا ويليا يا ويليا
يا د فلان بو الهجوج الخماليا
يا ويليا يا ويليا يا ويليا
واين د فلان واين اخوكم يا البنات
السربة المعدية تفرعوا الى د مازالوا
تفرعوا يلحوب د فلان البارود تندا له
حلوب د الرعي ما يرعى والبقرة ما ترعى شى الدردار
يا د فلان الباي خرج للدوار
انا فلبى د الطوبة
يندب على فلان خلا المراة مخطوبة
انا فلبى يمتلى كيف البرمة وردالة
الى مليح دخل للقبر والبايح صاب الدالة
يا ويليا يا ويليا يا ويليا
يا د فلان فراخ الباز خلا بيته
قوم قوم لماش اداك النعاس
اتكلم كلمة شرعية باش تروح هذا الناس
قوم قوم لماش اداك النوم
اتكلم كلمة شرعية باش يروح هذا القوم

فلان ڤي الزنفة يبرف عينه د الصباح

القطوشة ڤي راسه تدفق بالطيب والريح

القمر يا عين الشمس صحبت اليوم مريضة

اندبوا على فلان من يحضر ڤي العيطة

القمر يا عين الشمس فى السماء يترافص

فلان وصاحبه فى القبر يتوانس

انا قلبى يتملى من الطيب وعود الحلو

اندبوا على فلان الشيخ قاعد وحده

انا قلبى يتملى من الطيب واسكنجبير

اندبوا على فلان الشيخ قاعد محير

اسمعوا النمرة ترهز وتكسر فى عوادها

اندبوا على فلان ما جايبش صيادها

حلوف الرعى ما يرعى شى والبقرة ما ترعى سلة

اندبوا على فلان الباي حط على النزلة

ويليا ويليا ويليا

يا ويليا

Traduction.

O mon malheur ! mon malheur ! malheur à moi !
O un tel, l'homme des passages dangereux.
O mon malheur ! mon malheur ! malheur à moi !
Où est un tel ? Où est votre amoureux, ô jeunes filles ?
O, la troupe qui s'éloigne, attendez ceux qui restent,

Attendez qu'un tel vous rejoigne, sa poudre s'est mouillée (pour : il a succombé) (1).
Le berger a juré de ne plus mener paître ses bestiaux et la vache de ne plus manger la feuille du frêne.
O, un tel, le Bey marche sur le village.
Mon cœur est comme une brique et se lamente sur un tel qui a laissé (sans l'épouser) une femme demandée en mariage.
Mon cœur se remplit comme une mauvaise marmite.
Le bon descend au tombeau, tandis que le méchant en profite (ou lui survit).
O mon malheur ! mon malheur ! malheur à moi !
Le jeune faucon a abandonné son aire.
Lève-toi, lève-toi, pourquoi t'es-tu laissé gagner par le sommeil ?
Prononce une parole valable pour que ces gens s'en aillent.
Lève-toi, lève-toi, pourquoi t'es-tu assoupi ?
Prononce une parole valable pour que tout ce monde se disperse.
Lorsque un tel était dans la rue, ses yeux brillaient comme une lampe;
Sa touffe de cheveux (2) exhale un doux parfum.
La lune, ô soleil, s'est levée malade ce matin.
Pleurez un tel, qui assistera aux lamentations ?
La lune, ô soleil, tressaille dans le ciel à cause d'un tel, et les amis s'accompagnent dans la tombe.
Mon cœur se remplit de parfums et de bois doux.
Pleurez un tel, le cheikh reste seul maintenant.
Mon cœur se remplit de parfums et de gingembre.
Pleurez un tel, le cheikh a perdu la tête et ne sait plus que faire.
Entendez-vous la panthère se réjouir et briser les branches des arbres dans les bois ;
Pleurez un tel, car celui qui la chassait n'est point venu.
Le berger a juré de ne plus faire paître les bestiaux, et la vache de ne plus brouter le sainfoin.

---

(1) A la lettre : la poudre s'est humectée en lui ; c'est-à-dire, il est mort, il a succombé. Cette expression locale est analogue à certaines tournures triviales de notre langue employées pour exprimer la même pensée. Ainsi, les troupiers disent, quelquefois, *casser sa pipe*, comme les matelots *avaler sa gaffe*.

Il y a, du reste, dans ces chants plusieurs termes qu'il m'eût été difficile de comprendre, si leur valeur ne m'avait été expliquée par les Kabiles eux-mêmes.

(2) La guettoucha est la touffe de cheveux que beaucoup de musulmans laissent croître au sommet de la tête.

Pleurez un tel, le Bey vient de camper au milieu de la nezla (l'habitation).
O mon malheur, mon malheur, malheur à moi !

Pour ces lamentations funèbres, les femmes se réunissent, et celle d'entr'elles qui possède le plus de talent oratoire, improvise, sur la tombe du défunt, un chant plaintif, interrompu, par intervalles, de lamentations générales, où on exalte les qualités du défunt et on exprime des regrets. — Ces sortes de chants de deuil ne rappellent-ils pas la ballata des vocifératrices corses ?

L. Féraud,

(*A suivre*) Interprête de l'armée.

Constantine, octobre 1862.

ÉTUDE SUR LES MIGRATIONS DES TRIBUS BERBÈRES AVANT L'ISLAMISME.

(Voir le n° précédent de la *Revue*).

I.

Les auteurs modernes qui ont écrit sur l'ancienne Afrique, se sont peu occupés de l'histoire des tribus du pays. Toute leur attention s'est portée sur les villes, dont ils se sont attachés à déterminer la position et l'importance. A peine le savant traducteur de Mannert a-t-il écrit quelques lignes sur ce sujet, pourtant si fécond ; et c'est tout au plus si un savant, citant, dans ses travaux, quelque antique tribu, a parfois essayé d'en fixer la demeure. Effrayés par les maigres nomenclatures des géographes anciens, nos auteurs ont désespéré de tirer de leur étude des renseignements satisfaisants : aussi, a-t-on, peu à peu, fini par admettre ou supposer que les Berbères actuels sont les fils directs des anciens Numides, et un auteur contemporain a-t-il même avancé que toutes les révolutions du pays se sont bornées à de simples changements de nom.

Cette solution, dénuée, d'ailleurs, de preuves, est en contradiction avec l'ensemble des faits de l'histoire d'Afrique et reçoit même, de certains passages des auteurs anciens, d'éclatants démentis. Le pays Africain, au contraire, a sans cesse été agité par les invasions successives des peuples du désert dans les régions du Tell. Aujourd'hui, comme autrefois, ces habitants du désert sont des nomades parcourant avec leurs troupeaux d'immenses territoires, s'enfonçant, pendant l'hiver, dans les solitudes méridionales, parsemées alors de pâturages, puis, quand les ardeurs du soleil d'été commencent à brûler les herbes des steppes, ramenant leurs troupeaux vers les régions toujours verdoyantes du Tell. Malgré l'amour si vanté de ces peuples pour leur genre de vie et leur indépendance, ils considèrent d'un œil jaloux les fraîches vallées des pays cultivés, et comparent, avec envie, leur vie d'activité, de misère et de combats, à l'existence plus tranquille et plus luxueuse de leurs voisins du nord. Aussi, chaque fois que ces riches contrées furent habitées par un peuple peu habitué à la guerre, par un gouvernement faible et timide, a-t-on vu les

Nomades lancer sur les frontières leurs hordes barbares, pour piller le pays, d'abord, pour s'y établir, ensuite. Presque toujours vainqueurs, après des luttes parfois très-longues, ils dépossédaient les vaincus, se civilisaient et s'amollissaient en quelques générations, et étaient plus tard détruits, à leur tour, par d'autres hordes qui s'étaient formées à leur place dans le désert, le plus souvent de leurs débris.

C'est ainsi, qu'aux derniers jours du 3e siècle de l'hégire, nous voyons les Miknaça, venus des déserts du Déra, s'emparer des plaines de Fez, sur les Idricides, et être, cent ans après, dépossédés, à leur tour, par les Mar'raoua (390). En même temps (vers 350), les Sanhadja se jetaient dans l'Est sur le Titeri et y construisaient, comme marque de leur domination, les villes d'Achir, d'Alger, de Médéa et de Miliana. — A l'ouest du Titeri, une révolution semblable donna aux Ouemannou et aux Hounir la possession des vallées du Chélif et de la Mina, pendant que les Zanaga Almoravides, venus des rives du Sénégal, fondaient Maroc et s'emparaient des royaumes de Fez et de Tlemcen (450). Une réaction des montagnards du Deren, contre les Nomades, soumit toute l'Afrique du Nord aux Khalifes Almohades, mais ce ne fut pas pour longtemps. C'est alors qu'apparurent les Ouacin, grande fraction de race zénatienne. Devenus maîtres des déserts Africains, depuis l'Atlantique jusqu'au Zab, ils se jetèrent tous ensemble sur le Tell et se le partagèrent. Pendant que les Toudjin s'emparaient du Sersou, les Abd el-Ouad fondèrent, à Tlemcen, l'empire des Beni Zeyan, et, les Mérinides, détronant les derniers Almohades, leur enlevèrent Fez, Maroc et les immenses régions du Mar'erb el-Aksa (614).

Mais, l'établissement des Ouacin dans le Tell avait laissé le désert sans habitants. Dans leurs campements abandonnés, put, à son tour, se répandre une autre race de Nomades. Ceux-ci étaint des Arabes. Lancés sur l'Ifrikia, par les khalifes du Caire (450), ils s'étendirent, peu à peu, vers l'Ouest, jusqu'aux rives de l'Océan, s'y multiplièrent à l'infini, puis, quand les derniers Berbères se furent affaiblis dans des querelles intestines, ils s'avancèrent tous ensemble sur les pays cultivés (750), et, par une lente mais irrésistible invasion, s'emparèrent des plaines de ces régions. Entre toutes, cette invasion a été remarquée par nos historiens, parce que, cette fois, vainqueurs et vaincus n'étaient pas de même race, que l'élément Arabe succédait à

l'élément Berbère ; mais, à cette circonstance près, cet événement ne diffère par aucun caractère des émigrations armées qui l'avaient précédé. D'ailleurs, ce ne fut pas la dernière invasion qui ait ensanglanté le pays, et l'étude des historiens postérieurs nous montre que, depuis le 12e siècle, les envahisseurs Arabes du Tell ont été plus d'une fois refoulés et, parfois, détruits par les tribus de leur race, qu'ils avaient laissées dans le désert.

Tous ces faits nous ont été transmis d'une manière certaine par les historiens des temps islamiques de l'Afrique ; il est évident que telle dut être aussi la marche des événements dans les temps antérieurs. Si donc, en comparant deux auteurs payens d'époques diverses, on remarque dans leurs listes des noms différents, il faut admettre, non pas que les tribus du pays ont, dans l'intervalle, changé de dénominations, mais qu'elles ont été remplacées par d'autres peuplades, qui les ont dispersées ou détruites. Mais, d'ailleurs, ce n'est pas l'analogie seulement qui doit nous dicter cette conclusion : l'histoire même de l'antiquité, si avare de détails qu'elle soit à cet égard, nous a conservé des indications précises et incontestables d'invasions de ce genre, et Pline, par exemple, nous apprend que les Maurousiens et les Massésyliens furent détruits par les Autololes et les Banioures, peuples Gétules, venus, par conséquent, du désert, qui s'emparèrent, comme on le voit par la géographie de Ptolémée, du territoire des vaincus. Cet exemple ne serait pas le seul que nous pourrions citer ; les autres trouveront leur place dans la suite de cette étude. Pour le moment, nous avons voulu prouver seulement que les Berbères actuels sont nouveaux dans le Tell Africain, et qu'ils sont les successeurs bien plus que les descendants des Numides de Syphax et de Massinissa.

Ces mouvements du Sud au Nord, d'ailleurs, ne sont pas les seuls que nous ayons remarqués en Afrique. Dans le désert même il y eut des bouleversements importants. Ceux-ci eurent presque toujours pour cause le rapide accroissement de quelque tribu puissante, qui, se trouvant bientôt à l'étroit dans ses premières limites et forcée de s'étendre pour vivre, se jetait sur ses voisins et les refoulait dans toutes les directions. Ces refoulements inégaux, selon que la résistance qui leur était opposée était faible ou puissante, déterminaient des ondes irrégulières de déplacement, qui se transmettaient, de proche en proche, aux populations Africaines. Aussi, l'histoire nous montre-t-elle sans cesse les tribus

poussées, çà et là, dans le désert, comme des navires ballotés par les vagues de l'Océan, jusqu'au moment où, renonçant à la vie errante, elles allaient s'échouer sur quelque région fertile du pays des céréales.

Au milieu, cependant, de tous ces déplacements confus, de ces migrations en tous sens, de ces tempêtes furieuses, l'œil de l'historien, embrassant l'ensemble des faits, distingue un mouvement général et persistant, qui porte sans cesse les tribus Orientales vers les régions de l'Occident, du bord des Syrtes aux rivages les plus éloignés de l'Océan Atlantique. Ce mouvement, dont la cause nous échappe, ne s'est arrêté qu'à la fin du moyen-âge, vers le 16e siècle de l'ère chrétienne.

Ce sont là, on le voit, des faits pleins d'intérêt et dont, certes, le récit méritait de nous parvenir en détail. Malheureusement, nous n'avons, pour les déterminer, que d'arides et sèches nomenclatures auxquelles même on ne peut toujours accorder une entière confiance. Ce manque de renseignements, nous l'avons dit, a rebuté les historiens. Cependant, bien étudiés, les documents que nous a laissés l'antiquité ont leur valeur et suffisent, peut-être, pour nous révéler l'histoire générale du pays et la marche synthétique des événements. C'est cette tâche que nous allons entreprendre, satisfaits, si nous y échouons, d'avoir montré qu'il y a là un vaste champ de recherches peu exploré jusqu'à nous.

Nous diviserons cette étude en quatre périodes :

Dans la première, qui s'arrêtera au siècle d'Auguste, nous rechercherons quelles furent les premiers habitants connus de l'Afrique, et comment les Nomades des Syrtes arrachèrent aux Massésyliens les riches cantons du Tell. — Nous n'aurons guères à parler que des populations de l'Est. — Néanmoins, suivant pas à pas les traces de Polybe, nous irons retrouver, sur les bords de l'Atlantique, les Gétules et les Pérorses, dont Salluste devait faire, plus tard, la descendance de l'armée d'Hercule.

Dans la deuxième période, l'empire Massylien, fondé par l'aide de Rome, a été renversé, à son tour, par son ambitieuse alliée. Les royaumes Mauritaniens, épuisés aussi par des guerres étrangères et intestines, se sont écroulés en même temps. Profitant de leur épuisement, les tribus du désert se jettent, comme d'un seul accord, sur les frontières du pays cultivé. Sous cette immense invasion, Rome elle-même, dans la force de sa puissance, ne parvient pas toujours à conserver ses provinces. Cette période finit

au siècle des Antonins, alors que Ptolémée écrivait son immortel ouvrage.

Ce n'est pas que les mouvements s'arrêtent dans les temps suivants, nous verrons, au contraire, les *Seli* refouler leurs voisins vers l'Orient, et ce mouvement, commencé près des Syrtes, agiter encore les tribus de la Malva. Plus tard, une autre invasion aura lieu encore, mais celle-ci se dirigera du Sud au Nord, ayant pour moteurs les Quinquégentiens et les Babares. Vainqueurs des Indigènes et des Romains, ces peuples s'empareront de la Sitifienne et forceront Dioclétien Auguste à resserrer la zône de l'occupation Impériale.

Puis, la domination Romaine s'éteindra, à son tour, ne gardant plus de ses antiques conquêtes que la Carthaginoise et quelques villes maritimes. Les Vandales viendront alors, puis les Grecs de Byzance ; dès-lors, l'Afrique sera redevenue libre, et les tribus mêmes de la Zeugitane, victorieuses des généraux de Justinien, ne reconnaîtront plus aux gouverneurs grecs d'Afrique qu'une suzeraineté nominale. Quelques déplacements encore auront lieu pendant cette époque ; mais, ils perdent tout intérêt devant le grand mouvement qui se prépare. Des rives de la mer Rouge, les Arabes se jettent sur la Berbérie, et, dans de rapides expéditions, pénètrent, avec Okba ben Nafé, jusqu'aux régions les plus reculées du Sous.

1re PÉRIODE : — AVANT L'ÈRE CHRÉTIENNE.

II.

Les premiers habitants de l'Afrique portaient, au dire d'Hérodote, le nom de Libyens (*Libuoi*), qui doit, en effet, remonter à une haute antiquité, puisque nous le trouvons aussi dans la Genèse sous la forme de *Lebahim* ; mais ce nom ne s'appliquait réellement qu'aux tribus qui s'échelonnaient des bords du Nil aux colonies Phéniciennes de Carthage et d'Utique. Ces premiers occupants du sol étaient « des nomades se nourrissant de la chair et du » lait de leurs brebis, habitant des cabanes tressées de joncs et » d'asphodèles (1). » Leurs coûtumes particulières étaient celles de barbares à peine effleurés par les civilisations voisines de

(1) Hérodote.

Thèbes, de Cyrène et de Carthage. « Les uns ne reconnaissaient » aucun roi, n'avaient aucune notion de justice, ne vivaient que » de brigandages, pillaient les caravanes et emportaient leur bu- » tin dans leurs repaires ; d'autres obéissaient à des rois et me- » naient une vie moins grossière et moins éloignée de toute civi- » lisation (1). » Ces nomades étaient toujours en mouvement et en guerre pour des questions de pâturage ou pour des motifs de vengeance. Les plus forts s'attaquaient aux plus faibles pour les soumettre et leur faire payer l'impôt. « Leurs rois, dit Diodore, « n'avaient pas de villes sous leur obéissance, mais seulement » des tours où ils renfermaient leurs richesses ; tous les ans, ils » sommaient les peuplades tributaires de faire leur soumission, » traitant en amies celles qui obéissaient et poursuivant comme » rebelles celles qui s'y refusaient (2). »

Parfois, lorsque de grands dangers menaçaient l'indépendance générale du pays, quand il s'offrait quelque magnifique occasion de pillage, toutes ces tribus s'unissaient en un seul corps et se mettaient sous les ordres d'un seul chef, C'est ainsi qu'Inaros et Amyrtée purent, en 462, envahir l'Égypte avec 300,000 hommes, moins pour arracher ce pays à la domination des Perses, que pour y dominer eux-mêmes. Mais, une fois ces puissants intérêts disparus, la ligue se brisait et les tribus, fractionnées de nouveau, recommençaient leurs luttes intestines.

On ne voit guères que les Libyens aient profité de l'exemple de leurs voisins civilisés, Égyptiens, Grecs, Phéniciens, autrement que pour leur emprunter des armes et des pratiques de guerre. Cependant, vers l'an 540 avant J.-C., les nomades Barcéens fondèrent, avec des exilés de Cyrène, une ville à laquelle ils donnèrent leur nom et qui devint la résidence de leurs rois indigènes. Mais cette tentative n'eut pas d'imitateur.

Notre dessein n'est pas de nommer tous les peuples qu'Hérodote et les auteurs des siècles suivants ont cités dans leurs ouvrages. Cette longue énumération de tribus, qui bien souvent n'apparaissent qu'une fois dans le cours des siècles, deviendrait bientôt monotone et fastidieuse et ne nous apprendrait rien sur les mouvements des populations dont nous avons entrepris de raconter l'histoire. Nous nous bornerons donc, dans le cours de cette étude,

(1) Diodore.
(2) Diodore.

à noter les peuplades qui ont joué un rôle dans ces événements ou dont les noms peuvent être comparés, avec quelque certitude, à ceux des tribus dont Eben Khaldoun et les géographes musulmans nous ont laissé la liste.

III

Aux temps d'Hérodote, les confins de l'Égypte étaient occupés par une puissante tribu, nommée les Adyrmachides, qui s'étendait le long de la mer jusqu'à mi-chemin de Cyrène. Au Sud de ses demeures, se trouvait un désert peuplé de bêtes féroces (1), et, au-delà, l'oasis d'Hammon au milieu des sables.

Au-dessus de Cyrène et de Barcé, sur le plateau qui domine ces deux villes, vivaient les *Asbystes*, à l'Est, et, à l'Ouest, les *Auskhyses*, avec la petite tribu des *Kabales*. Hérodote ne nous parle pas des Barcéens. Sans doute, à cette époque, les quelques nomades de leur race dépendaient de la ville qu'ils avaient fondée.

A l'ouest de la Cyrénaïque et sur les bords de la grande Syrte, habitaient les *Nasammons*, nation puissante, qui avait fondé, jadis, la ville célèbre d'Hammon, voisine de l'Égypte ; c'est du moins ce qu'indiquent leurs noms *Nas Ammon*, *Mes Ammon*, qui signifient, l'un en arabe, l'autre en berbère, les gens ou les fils d'Ammon. — Quoi qu'il en soit, cette grande tribu, au temps d'Hérodote, avait abandonné sa première demeure, n'y laissant que quelques fractions, qui paraissent dans l'histoire sous le nom d'Ammoniens, et elle était venue habiter les rives de la Syrte après la ruine des Psylles, anciens maîtres de ce territoire. — Pendant l'été, laissant ses troupeaux sur le bord de la mer, elle s'avançait vers le Sud et allait récolter, dans le canton des Augyles, les dattes que cette région produit en abondance. Hérodote ne dit pas que les Augyles fussent les vassaux des Nasammons, mais ce passage le prouve assez ; et, d'ailleurs, l'histoire de l'Afrique toute entière nous montre les habitants sédentaires des oasis, sujets des nomades des déserts environnants.

Avant l'arrivée des Nasammons dans la région des Syrtes, ces pâturages avaient été le domaine des Psylles. — Hérodote nous a conservé le récit que lui ont fait les Libyens de la ruine de cette peuplade : « Le vent du Midi, lui contèrent-ils, avait, « de son souffle, desséché toutes les citernes (toute leur contrée,

» située en dedans de la Syrte, est dépourvue d'eau); ayant donc » tenu conseil entr'eux, ils résolurent, d'un consentement una- » nime, d'aller faire la guerre au vent du midi : mais, quand ils » furent arrivés au milieu des sables, ce vent les y ensevelit, « Quand ils eurent péri, les Nasammons s'emparèrent de leur » territoire. »

Quoi qu'en dise l'historien grec, les Psylles ne périrent pas tous. Nous les retrouverons même dans les siècles postérieurs ; mais, il est probable que leurs débris, subjugués par les Nasammons, perdirent pour longtemps leur importance politique.

A l'ouest des Nasammons, habitaient les *Makes*, sur le fleuve *Cinyps* ; puis les *Gindanes*, ayant entr'eux et la mer les *Lotophages*, peuple peu authentique, dont le nom, tout-à-fait grec, semble avoir été emprunté par Hérodote à l'Odyssée du vieil Homère, puis, jusqu'au lac Triton, d'autres tribus encore, dont les noms ne méritent pas de sortir de l'oubli.

De l'autre côté du lac, se trouvaient les Maxyes, qui se prétendaient issus des Troyens, selon le dire, du moins, d'Hérodote ; mais c'est là encore un souvenir apocryphe des poèmes de la Grèce ; ces peuples étaient sédentaires, ce qui laisse à supposer qu'ils avaient été jadis les premiers habitants du pays. — A côté d'eux, vivaient les *Zaouèkes* et les *Zygantes*, qui, sans doute, ne formaient qu'un même peuple, dont le nom se sera présenté à l'historien sous deux formes différentes, reconnaissables toutes deux dans le mot musulman *Zouagha*.

Revenons vers la haute Égypte. — Depuis cette région, les oasis du désert formaient, disait-on, une ligne d'étapes pour les caravanes des marchands d'esclaves. C'étaient : à dix journées de Thèbes, l'oasis d'Ammon, si fameux par son temple de Jupiter, que visita Alexandre-le-Grand ; dix journées plus loin, l'oasis des *Augyles*, vassale des Nasammons de la grande Syrte ; puis, au bout de dix jours encore, la ville et l'oasis de Garama, qui tiraient leur nom des *Garamantes*.

Ces Garamantes étaient une nation puissante, dont les hordes couvraient les déserts qui séparent le pays des Lotophages des sables brûlants du Midi. Ils poussaient fort loin leurs courses vers ces régions et y faisaient, au moyen de quadriges, la chasse des noirs habitants des cavernes (1). — Quant à la ville

(1) Hérodote.

de Garama elle-même, il semble que ce ne fussent pas les Garamantes qui l'habitassent, mais un peuple plus ancien, nommé par Pline *Gamphazantes*, et qui a laissé son nom au pays (*Phazanie*, aujourd'hui *Fezzan*). Ces Gamphazantes étaient, sans doute, alors et furent certainement plus tard les vassaux de leurs puissants voisins.

Au Sud de toutes ces peuplades blanches, habitaient des tribus noires : car, à cette époque, cette race humaine, n'avait pas été complètement repoussée au-delà du Sahara. Nous avons vu qu'il en existait sur les confins des Garamantes. Du côté de l'Égypte, ils s'avançaient plus au Nord encore, car il s'en trouvait à l'Ouest et au Sud de l'oasis d'Hammon.

A l'Est de Carthage et d'Utique se trouvaient aussi de nombreuses tribus ; mais les jalouses colonies Phéniciennes tenaient secrets tous les renseignements qu'ils pouvaient acquérir sur ces régions, domaine de leur commerce. — Il ne nous reste plus des récits de leurs voyageurs que la relation d'un voyage maritime accompli par Hannon dans l'Océan Atlantique ; encore ne parle-t-il que des villes et des ports de la côte et n'y cite-t-il qu'un seul nom de peuple (*Lixites*), et ce peuple lui-même semble n'être qu'une application aux habitants du nom du fleuve *Lixus*, qui arrosait leur territoire.

Au-delà du Lixus, enfin, vivaient d'autres peuplades qui parlaient un langage différent, et, plus loin encore, des populations noires. De ce côté comme vers l'Égypte, les nègres s'avançaient bien plus au Nord que dans notre siècle, puisqu'il s'en trouvait dans les montagnes où le Lixus prenait sa source, montagnes que nos géographes contemporains assimilent au Deren (Grand Atlas).

V.

Après Hérodote, viennent les guerres racontées par Diodore : Agathocle, roi de Syracuse débarque sur le territoire Carthaginois, que ses armées parcourent en tous sens ; mais le récit de ces expéditions offre bien peu de documents à la géographie. — A peine les Grecs nous ont-ils conservé deux noms de tribus. Ce sont les Zuphonæ, voisins de Carthage, qui ont laissé leur nom, sans doute, au mont Zar'ouan, situé dans ces cantons, et les Asphodélides, ainsi nommés, par les envahisseurs des productions du pays qu'ils habitaient.

On ne sait plus rien depuis jusqu'aux guerres puniques ; Polybe alors cite, près de Carthage, la tribu des *Micatanes*, fille sans doute des *Maxitans* de l'époque de Didon, puis les *Massésyliens*, sujets de Syphax, et enfin les *Massyliens*.

Pendant cette longue période, les tribus que nous avons nommées dans l'Ouest avaient été [illegible] remuées par les invasions [illegible] le de notre [illegible] namiques et [illegible] jusqu'alors inconnues avaient occupé les [illegible] gypte et englobé dans leur domination [illegible], les Adyrmachides d'Hérodote. [illegible] *gkii* avaient enlevé les environs de Cyda- [illegible] et refoulé ces derniers, sous le nom de *Nigintini*, jusqu'aux rives de la Syrte, où ceux-ci, avaient fait disparaître à leur tour les Auses et les Machlyes, anciens possesseurs du pays. — Du côté de Cyrène, les mêmes effets s'étaient produits : — pressées par l'invasion contre les rivages de la mer, les tribus, trop faibles pour rompre le cercle de fer qui les étreignait, avaient disparu sans laisser de traces. De ces vaincus, les uns avaient péri dans la lutte, les autres s'étaient dispersés dans les hordes victorieuses comme esclaves ou serviteurs ; les plus heureux s'étaient reformés en petites fractions isolées, qui, tout en conservant leur autonomie et le souvenir de leur race, avaient accepté la position de vassales, et avaient vu leur nom s'éclipser sous le nom plus illustre et plus éclatant des vainqueurs. Quelques tribus même avaient gardé leur indépendance ; mais les orages du temps les avaient déplacées, et elles vivaient, çà et là, dans les régions voisines de leur antique demeure.

Les Psylles, qu'Hérodote avait cru détruits, avaient repris, dans ces derniers temps, une certaine puissance, et l'on pense que ce furent eux qui envahirent le territoire des Carthaginois, sous le nom de *Massyli* (Mas-Syl, en berbère, fils des Syles), un peu avant la deuxième guerre punique ; toutes leurs fractions cependant n'avaient pas changé de demeure, et une grande nation continue à parcourir ses domaines originaires, où nous la retrouvons d'abord sous son ancien nom de *Psylli*, puis sous la dénomination, un peu altérée, de *Seli* (1).

(1) Nous ne nions pas que cette hypothèse, qui fait des Psylles les ancêtres des Seli et des Massyli, ne paraisse, au premier abord, très-hasardée ; mais, outre que nous l'empruntons au savant traducteur de Mannert, nous ne l'avons pas adoptée sans de sérieuses probabilités.

Quoique l'histoire, en effet, ne le dise pas précisément, il est certain que les Massyli étaient originaires des régions Syrtiques. C'est là que, dans ses revers, s'enfuyait Massinissa, c'est là qu'il trouvait des renforts ; c'est de là qu'il s'élançait pour combattre ses concurrents et ses ennemis. — Le nom des Massyli, d'ailleurs, est identique à celui des *Macelæ*, fraction de la grande tribu des *Louata*, qui habitaient, au temps de Mahomet, non-seulement les bords des Syrtes, ancien pays des Psylles et des Seli, mais encore les montagnes de l'Auras, où s'étaient retirés, lors de la ruine de leur empire, les débris des Massyli (*a*). De plus, c'est près de l'Auras que se trouve un monument fameux, nommé Medr'acen, dont on ne peut guères attribuer la fondation qu'à la dynastie royale des Massyles (*b*), ce qui tend à prouver que cette dynastie appartenait à la race de Madrès, et, dans cette race, à la tribu des Louata, la seule qui, selon les historiens musulmans, ait eu, avant l'islamisme, des établissements dans ces régions (*c*).

(*a*) Ptolémée.

(*b*) Voir les travaux de MM. Carette et Berbrugger.

(*c*) Ben Khaldoun.

(1) Mentionnée par Scylax comme comptoir *Carthaginois*, sous le nom de *Sigon*.

Les Massyli commencèrent leurs courses contre l'empire carthaginois un peu avant la deuxième guerre punique. A cette époque, les pays qui séparaient la Malva des États phéniciens, étaient occupés par les Massoesyli, grande nation nomade originaire des déserts où les anciens croyaient jadis que le Nil prenait ses sources, mais qui, depuis longtemps, avait englobé sous sa domination toutes les peuplades du Tell jusqu'au fleuve Bagradas. Le roi des Massoesyli était alors Syphax. Puissant et redouté, il avait enlevé aux Carthaginois, Siga (1), qui était devenue l'une de ses résidences. Cirtha était alors une de ses villes principales, la seule peut-être de ses immenses états qui eût une origine indigène ; encore portait-elle un nom phénicien (kerth, en carthaginois, la ville). Gala, roi des Massyles, attaqua à la fois Carthage et Syphax, et leur enleva des territoires ; mais bientôt il devint l'allié des Carthaginois, envieux de la puissance de Syphax et jaloux de lui susciter des embarras. Cependant, la deuxième guerre punique vint bientôt changer les rôles. Les Carthaginois, menacés par Rome, préférèrent l'amitié du puissant roi du Tell à l'alliance de Massinissa, chef contesté des nomades du désert. Ils attirèrent Syphax dans leur parti et l'entraînèrent dans leur ruine.

A la suite de la victoire de Zama, les Massyles s'établirent sans conteste dans la partie orientale du Tell numide, et refoulèrent les Massésyliens dans les régions occidentales. Là, Vermina, fils de Syphax, et son fils Archobarzanes, furent en lutte avec les rois des Maures riverains occidentaux de la Malva. Dans ces querelles incessantes, les Massésyliens perdirent leur dynastie et leur importance, et se concentrèrent dans les montagnes qui bordent, au Sud, la Siga (Tafna), où Ptolémée les retrouvera plus tard (1).

De l'autre côté de la Malva, habitaient les *Maures*. C'est, du moins, ainsi que les Grecs et les Romains nommaient les peuples si nombreux de la Tingitane. — Les plus voisins du fleuve, les plus puissants, sans doute, obéissaient à la dynastie des Bocchus, qui prit parti pour Massinissa contre Syphax et livra Jugurtha aux Romains. Ceux-ci lui cédèrent en récompense la partie occidentale du royaume numide, qui prit, sous la plume des auteurs latins, le nom de Mauritanie bogudienne. Cette dénomination, d'ailleurs, n'était pas plus fausse que celle de Numidie. Toutes deux étaient inconnues aux indigènes ; car l'une était phénicienne (*Mahurim*, Occidentaux), l'autre, grecque (*Nomades*, errants).

Il ne semble pas, d'ailleurs, que les indigènes aient porté un nom générique de nation ; ils ne se connaissaient que des appellations particulières de tribus. Polybe, qui, sur l'ordre de Scipion fils d'Emile, fit, sur les côtes mauritaniennes, un voyage d'exploration, nous a conservé quelques-uns de ces noms, et, en premier lieu, ceux des *Perorsi* et des *Phraourousiens*, pour lesquels Salluste ou tout autre inventa plus tard la célèbre tradition de l'armée d'Hercule. — Après eux, il cite d'autres peuples, parmi lesquels les *Darœ*, les *Daratites*, les *Salatites*, qui, sans doute, ne furent nommés ainsi par les Grecs que des fleuves qui traversaient leur territoire. Ces fleuves étaient le *Dara*, dont le nom est parvenu jusqu'à nos jours sous la forme Dera, et le *Sala*, qui coule encore sous les murs de la ville marocaine de Salé. Polybe les appelait *Darath et Salath*, d'après la forme phénicienne de ces noms.

(1) Un renseignement donné par le dernier Juba, et qui nous apprend que le fleuve Gyr, qu'on croyait alors une branche du Nil, coulait dans le pays des Massésyliens, pourrait faire croire que ces peuples habitaient encore de son temps le désert (18 de l'Ere chrét.), si l'on ne se rappelait que Juba avait emprunté les renseignements géographiques que nous lui devons, aux écrivains carthaginois antérieurs à la 3e guerre punique.

Un autre des peuples qu'a nommés Polybe a une toute autre importance historique. Ce sont les Gétules, reconnaissables encore sous leur nom actuel de Guezoula. Salluste nous a raconté qu'ils avaient été jadis les seuls et uniques maîtres des déserts africains, et que les Pérorses et Phraourousiens étaient une de leurs tribus. En retranchant ce qu'il y a d'hypothétique dans son récit, il n'en ressort pas moins qu'à une époque peu antérieure aux temps historiques, les Pérorses et les Phraourousiens vinrent des bords de l'Atlantique, et se répandirent dans les régions orientales, tradition prouvée, d'ailleurs, par le nom de Phrourison, qu'ils laissèrent aux montagnes de Titeri, et par celui de Guezoul que porte encore, sous les Musulmans, la partie orientale du Sersou. Ce mouvement, arrêté par l'invasion en sens contraire des Massyles, reprit ensuite, comme nous le verrons, son premier courant avec une violence nouvelle.

2e PÉRIODE : D'AUGUSTE AUX ANTONINS.

Revenons maintenant dans la Numidie, où la guerre de Jugurtha, les luttes des rois numides, ses successeurs, les combats des partisans de Marius et de Sylla avaient causé mille désordres. A l'aide de ces troubles, les tribus libyennes continuaient leurs querelles intestines et souvent même pillaient les frontières de l'Empire. Pendant que les Garamantes et les Marmarides harcelaient les populations romaines de l'Est, les *Misulames*, jusqu'alors inconnus, s'établissaient sur les rivages des Syrtes, et s'y rencontraient avec des hordes *gétules*, amenées sans doute des bords de l'Atlantique par les hasards d'une vie errante. Ces deux tribus misulames et gétules se mettaient à dévaster le pays et s'attiraient les armes du proconsul Cossus.

Mais ces succès n'arrêtent pas la fougue des Barbares. Poussées par un instinct de pillage, ou plutôt par le désir de se créer un établissement dans les pays fertiles et verdoyants du Tell, les populations misulames étendent leurs parcours jusqu'aux petits déserts de la Byzacène et de la Numidie. Aidés par les *Cinithii*, restés sur la rive de la Syrte et par les Garamantes du désert, ils mettent les pays frontières à feu et à sang. Sous le commandement de Tacfarinas, partisan habile et audacieux, tantôt ils se jettent sur les contrées dépourvues de troupes, pillant et dévastant, se chargeant de butin, et tantôt, à l'approche des cohortes romaines, ils s'enfoncent dans le déser

dont les profondeurs dérobent leurs traces à l'ennemi. Le roi des Garamantes est le compagnon de leurs courses et le receleur de leur butin. Dans la confiance du succès, Tacfarinas ose demander à l'empereur *des terres pour sa nation*, comme prix de la paix qu'il accordera à Rome. Tibère, indigné, envoie de nouvelles troupes. Tacfarinas est surpris et tué à Auzia, et ses alliés font leur soumission.

La guerre est finie, mais pour quelques années seulement. Chez ces nomades, peu soucieux de la foi des traités, toute paix n'est jamais qu'une courte trêve ; d'ailleurs, peu après, la Gaule et l'Espagne se révoltèrent contre Néron : l'empire romain est agité par les grandes luttes des Galba, des Othon, des Vitellius et des Vespasien. Pendant ces guerres fratricides, un immense flot d'invasion, qui s'étend des confins de l'Egypte au fond de la Tingitane, jette sur le Tell romain les hordes farouches du désert. Quoique à peine indiquée par les historiens de l'Empire, rendus muets sans doute par l'amour-propre national et la crainte de déplaire aux maîtres du monde, cette invasion générale a laissé des traces profondes dans les écrits du temps, et nous pouvons l'admettre comme un des faits les plus avérés de l'histoire du 1er siècle de l'ère chrétienne.

Les Garamantes remuent les premiers (69). Osant prendre parti dans les querelles intestines des villes sujettes de Rome, ils soutiennent Œa contre Tripoli, et, sous ce prétexte, ravagent les cantons voisins. Le proconsul Festus les en punit par une sévère expédition, pénètre dans la Phazanie, leur demeure, par les crêtes jusqu'alors inexplorées (*super caput saxi*) des montagnes tripolitaines, et dévaste leur territoire. — Balbus, treize ans plus tard, parcourt aussi leur pays ; mais ces défaites n'ôtent rien à la puissance des Garamantes, que Pline nous cite, peu après, comme les seuls dominateurs des régions méridionales.

Tous ces mouvements, et d'autres que nous ignorons, avaient, au temps de cet auteur, altéré profondément la physionomie du pays. Des Cisipades, peuple inconnu, sont venus s'établir sur les bords des Syrtes, dont ils ont vaincu sans doute et absorbé les antiques possesseurs. Les *Alachises*, peuple que Pline identifie aux Lotophages d'Hérodote, sont les seuls qui, dans ces régions, aient conservé leur indépendance. Quant aux *Nasamones*, il semble que ces agitations leur aient été funestes. Battus par les généraux de Domitien et affaiblis sans doute par d'autres causes plus sérieuses, ils abandonnent les Syrtes et se retirent dans l'Est, vers leurs anciennes demeures, et leurs rois, quittant la vie nomade,

vont s'établir à Magros, ville forte des montagnes de la haute Egypte (1).

L'invasion dans l'Ouest est établie sur des documents tout-à-fait positifs. Affaiblis par des guerres intestines et étrangères, l'antique nation des Maures et celle des Massésyliens s'étaient presqu'entièrement éteintes, et les tribus gétules, profitant de leur faiblesse, s'étaient emparées de leur pays. Parmi celles-ci, la plus puissante était les *Autololes*. Ils s'emparèrent de toutes les régions qui forment aujourd'hui le royaume de Maroc, pendant que les *Banioures*, autre peuplade de même race, envahissaient la Mauritanie centrale. Trop nombreux pour être unis, les Autololes s'étaient fractionnés, et une nation, sortie de leur sein, s'était rejetée sur les contrées méridionales voisines à la fois du grand désert et de l'Océan.

Mais, ce n'est pas dans l'Ouest seulement que les Gétules se répandent. — Pline nous apprend positivement que les Banioures envahirent le Tell, et de plus, nous le répétons, les noms du Mont-Phraouréson (Titeri), du Djebel Ghezoul (près de l'Ouancheriche), ce dernier, conservé jusqu'à nos jours, sont des preuves d'un ancien établissement permanent des Phraourousiens et des autres Gétules dans les hauts plateaux du Mar'erb central. — Ptolémée, d'ailleurs, nous apprend positivement, au IIe siècle, que la Gétulie s'étendait au sud de la Mauritanie, jusqu'aux sources de l'Ampsaga, et nous avons même vu plus haut, qu'au temps d'Auguste, des hordes Gétules, égarées jusqu'aux bords des Syrtes, s'étaient attirées, par leurs ravages, les armes du proconsul Cossus et lui avaient procuré, avec les honneurs du triomphe, le surnom de Gétulique.

Dans la Numidie, les Massyles, ruinés par les troubles sans cesse renaissants de cette période, avaient vu les empereurs disposer de leurs rois comme de simples proconsuls, et Caligula, enfin, dans sa haine jalouse, faire assassiner Ptolémée, le dernier de leurs princes. Ce fut le coup suprême porté à la puissance de cette tribu : ils perdirent toute suprématie et furent relégués au rang des peuplades qu'ils avaient jadis soumises. — Ils se retirèrent alors dans le Mont-Audon (Auras), où ils se livrèrent à la vie sédentaire.

---

(1) Mannert, *Géog. des États barbaresques.*

A leur place, surgirent d'autres tribus, dont les unes, antiques populations du pays, reprirent, par la ruine des enfants de Massinissa, l'indépendance qu'il leur avait enlevée. Quant aux autres, c'étaient de véritables envahisseurs, attirés du Sud par l'espoir de se partager les dépouilles des Massyli; et, ce qui le prouve, c'est qu'ils laissèrent dans le désert un grand nombre de leurs hordes, qui y continuèrent la vie Nomade. — Nous citerons, entr'autres, les *Misulames*, anciens partisans de Tacfarinas, les *Natabudes*, les *Sabarbares* et, enfin, les *Maziques*. — Ces quatre tribus dominaient, dans la Numidie, sur la rive droite de l'Ampsaga.— De l'autre côté du fleuve, se trouvaient les *Nabades*, grande tribu, voisine du désert, avec les Banioures, et qui demeurait au sud du Mont-Ferratus ; les *Banioures*, eux-mêmes, qui occupaient les campagnes d'Alger, et, plus à l'Ouest, les *Macourèbes* (aujourd'hui Maghraoua), dans le coude que forme le Chélif à sa sortie des hauts plateaux. Les *Massesyli*, affaiblis, mais non éteints, en étaient réduits aux environs de la Tafna.

Nous voici arrivé au IIe siècle. A cette époque, qui est celle des Trajan et des Antonins, la domination Romaine, en Afrique, est dans tout son éclat. Pline nous apprend que, de l'Ampsaga aux autels des Philènes, on comptait, de son temps, cinq cent seize peuplades soumises aux Romains ; mais, cette soumission, sans doute, complète dans certaines régions, était, aux extrémites, bien souvent précaire ; aussi, les maigres chroniqueurs des siècles suivants font-ils mention, presque à chaque règne, de grande révolte des indigènes Africains. La comparaison de Pline et de Ptolémée nous apprend même que plusieurs tribus se déplacèrent dans le court espace de temps qui sépare ces deux écrivains.

Ce fut vers l'an 140 de J.-C., que Ptolémée écrivit le long et pénible travail géographique qui a rendu son nom immortel. Mais, dans cette œuvre gigantesque, la critique moderne a relevé bien des erreurs et des contradictions ; aussi, comme c'est aux noms mentionnés par ce géographe que nous pouvons rattacher le mieux ceux des tribus Berbères des temps postérieurs, il n'est pas inutile d'examiner, en quelques mots, la valeur des documents qu'il nous a laissés.

On doit l'avouer, le premier sentiment qu'inspire la lecture du géographe Alexandrin, c'est la défiance ; on voit du premier coup qu'il a réuni, dans un seul tableau, cent documents d'origines et de dates diverses, et qu'il ne s'est même pas donné la peine de les critiquer et de les coordonner entr'eux. Polybe, Strabon, Méla, Pline et bien d'autres que nous ne connaissons pas, ont été mis à réquisition. Si bien, qu'on n'est pas même certain, sur le seul témoignage de son livre, que les tribus, qu'il y a nommées, existassent encore de son temps. — Dans cette indigeste compilation, nous voyons les mêmes dénominations reproduites sous diverses formes (1), les noms des cantons, des villes, des montagnes, des fleuves, reparaître, ensuite, comme noms de tribus (2). D'autres fois encore, ces appellations

(1) Ouerrouès, Ouerbikes.
Bakouates, Ouakouates.
Makkhourèbes, Makkoures, Maccoures, Ouamacoures.
Sababoures, Soubourboures.
Maziques, Masikes.
Stakires, Stachires, Astacoures.
Mimakes, Samamykiens.
Arokkes, Asarakes, Siragges.
Midènes, Miédiens
Nychènes, Nycpiens.
Makhynes, Mykènes, Moukounes.
Zygris, Zyges.
Eropées, Erèbides.
Pérorses, Phaourousiens, Phraourousiens.
Mak , Makhousiens.
Tolotes, Teladousiens.
Ketama, Kedamousiens.
Maures, Maurensiens, Maurousiens.

Parmi ces diverses formes d'un même nom, le plus grand nombre provient, on le voit, du peu d'importance des voyelles et même des consonnes faibles dans la langue Berbère, et, d'autres, de l'analogie de certaines consonnes faibles avec certaines consonnes dures ou aspirées. Quant à la terminaison ousiens (*ousoi*), Mannert, à propos du mot Maurousiens, prétend que c'est une forme grecque, ce qui est contestable ; mais, ce qui est certain, c'est qu'elle n'appartient pas au radical.

J'ai aussi rapproché les Mimakes des Samamykes, les Arokkes des Asarakes et des Siragges ; un peu plus loin, j'identifierai aussi les Babares aux Sababares. — La philologie nous apprendra plus tard, sans aucun doute, quel rôle jouait cette particule *s*, *as*, *sa* dans les mots berbères ; mais, cette réunion d'exemples prouve, jusqu'à l'évidence, qu'elle ne faisait pas partie non plus de la racine des noms.

(2) Villes : Volubilis, Ousloubilians.
Herpis, Herpéditans.
Syr, Sôres.
Zygris, Zygrites.
Khettéa, Khattamiens.

ne sont que des expressions Grecques (1). Malgré ces défauts, cependant, qui doivent nous engager à nous servir de Ptolémée avec précaution, les listes qu'il a dressées sont précieuses à plus d'un titre et surtout par les documents importants qu'elles renferment, et que nous chercherions vainement chez les autres écrivains de l'antiquité. Nos remarques, d'ailleurs, ne s'appliquent pas à l'œuvre toute entière de cet auteur. — On peut, par exemple, ajouter une grande foi au tableau qu'il nous a laissé des régions Orientales, souvent et depuis longtemps explorées par les caravanes Grecques et Egyptiennes, outre qu'elles étaient voisines d'Alexandrie, patrie et séjour de Ptolémée lui-même. — La Mauritanie centrale était aussi bien connue : Rome y avait fondé de puissantes colonies et la géographie en était à peu près certaine ; mais, sur la Tingitane, où s'élevaient à peine quelques villes Latines, on avait peu de renseignements. — C'était pis encore, pour les déserts Occidentaux, dont on ne connaissait

---

	Zygis,	Zyges
	Cirta,	Cirtésiens.

Les noms qui précèdent sont moins des noms de tribus que des dénominations administratives.— Les suivants paraissent avoir été inventées, d'après les dénominations des fleuves ou monts voisins, par les historiens et géographes Latins et Grecs. — La faute, d'ailleurs, n'en est pas au seul Ptolémée. On peut faire ces reproches à Hannon et (qui le croirait ?), à l'exact et judicieux Polybe.

Cantons :	Plaine Metagonitique,	Metagonites.
Promontoires :	Sohentia,	Sohentiens.
Montagnes :	Aroualton,	Taroualtes (*a*).
	Dourdon,	Dryites.
	Mandron,	Mandors.
	Thala,	Thales.
	Kinnaba,	Enabases.
	Mampsar,	Mampsares.
	Ousaleton,	Ouzales.
	Aragga,	Arogges.
Fleuves :	Dara,	Darades, Dares, Daratites.
	Nigir,	Ethiopiens Nigrites.
	Sala,	Salinsiens.
Lac :	Nouba,	Noubes.

(*a*) Nous ajouterons aux observations de la note précédente, que le *T*, marque ordinaire du féminin berbère, est parfois employé à d'autres formations.

(1) Libyarques, Ethiopiens rouges.
Leucœthiopiens, Metagonites.
Mélano Gétules.

qu'un petit nombre de faits, recueillis, çà et là, dans leurs expéditions, par certains généraux Romains, ou, dans les caravanes, par certains marchands plus audacieux qu'érudits et peu soucieux, d'ailleurs, de l'exactitude géographique.

C'est sous le bénéfice de ces réserves que nous allons interroger les listes de Ptolémée.

RÉGION DE L'EST.

Si nous comparons la nomenclature des tribus, que nous devons à Hérodote à celle de Ptolémée, nous reconnaissons que, des peuplades qui existaient dans l'Est, cinq siècles avant l'ère chrétienne, il ne restait plus, 140 ans après J.-C., que les Auskhyses, demeurés à peu près dans leur antique patrie, à l'entour de Cyrène ; les Augyles, dans leur oasis (Audjela) ; les Adyrmachides, aux confins de l'Egypte, et les Nasammones, réduits, comme nous l'avons vu, aux montagnes de Magros. Plus à l'Ouest, les Makkes, si puissants aux temps d'Hannibal, qu'on comprenait sous leur nom, tous les contingents armés des Syrtes, étaient confinés, maintenant, près des autels des Philènes. — Les Lotophages étaient devenus une faible peuplade. — Les Zaouèkes et les Zygantes avaient disparu de la liste de Ptolémée et n'avaient plus, en effet, d'existence politique, englobés qu'ils étaient dans l'ancienne Carthaginoise, couverte de villes, de hameaux et de fermes. Mais, à la chute de Carthage, ils existaient encore en corps de tribus, puisqu'à cette époque les Romains donnèrent à leur pays le nom de Zeugitane. Nous les reverrons, d'ailleurs, quand Rome, réduite à ce coin de terre, aura même à le disputer aux Indigènes insurgés. — Les Garamantes avaient aussi conservé leur antique puissance et leur première demeure ; mais, défaits plusieurs fois par les Romains, ils avaient fini par céder à la force de l'Empire. On les vit même guider, une fois, les razzias d'un proconsul (Julius Maternus), dans les régions brûlées où s'étaient réfugiés les noirs. — Le reste des tribus d'Hérodote avait disparu au milieu des guerres et des invasions.

Parmi les nations dont Ptolémée nous a donné, pour la première fois, la nomenclature, nous citerons, en premier lieu, les *Libyarques*, dont le nom, qui est complètement Grec, nous apprend qu'ils tenaient sous leur domination les tribus environnantes. Leur appellation indigène ne nous est pas parvenue, mais il est

probable que c'étaient là les fameux *Marmarides*, éternels pillards de la Cyrénaïque et de l'Egypte, toujours battus, jamais soumis, se tenant toujours en armes, prêts à harceler sans relâche les frontières Romaines. — En effet, quoiqu'ils aient été, certainement, les plus puissants peuples de cette époque, et que Ptolémée donne à cette région le nom de Marmarique, il ne les cite pas eux-mêmes sous le nom de *Marmarides*, ce qui ne peut s'expliquer que s'il les a désignés sous un autre nom. — Nous les reverrons plus tard, puissants et redoutés.

Près d'eux, demeuraient les *Aracaucèles*, que Pline avait déjà nommés, les *Obèles*, les *Sentites* et les *Anérittes*, qui nous représentent, les premiers, les *Heragha* et les *Ouacel*, les autres, les *Bel*, les *Satat* et les *Andara* des temps modernes. Ces dernières tribus, quoique d'origines diverses, comptaient, au siècle de Mahomet, dans la grande confédération des *Hoouara* (1). Quant au nom des Hoouara lui-même, on ne le voit pas paraître dans Ptolémée, du moins. comme nom de tribus; mais, il était, néanmoins, connu du temps de cet auteur, comme il le prouve lui-même, quand il cite ces villes ou hameaux qu'on nommait *Aggar*, *Aggarsel*, *Aggar-Sel-Nepte*, *Naraggara*, au Sud de la Byzacène. Et que cette étymologie ne paraisse pas téméraire : c'est au meilleur des historiens Musulmans de l'Afrique que nous l'empruntons : « Parmi les tribus Hoouarides, dit Ben Khaldoun, il s'en trouva » une qui traversa les sables jusqu'au désert et s'établit à côté » des Lamta.... On reconnaît l'origine de cette peuplade au nom » qu'elle porte, et qui est une altération du mot *Hoouara* ; car, ayant » changé le *ou* de ce mot en une espèce de *k*, dont le son est » intermédiaire du *k* doux et du *k* guttural, ils en ont formé le nom » *Heggar* (2). » — « Chez les Beni Abbès, dit aussi M. le colonel » Hanoteau, dans sa remarquable grammaire kabile, lorsque deux

(1) « Les tribus sorties de la souche de Hoouara, dit Ben Khaldoun, » sont très-nombreuses et l'on comprend même sous ce nom la plupart » de celles qui tirent leur origine d'Aurigh, père de Hoouar... Plusieurs » tribus descendues d'Addas, fils de Zahhik, descendant de Bernès, sont » comptées aussi parmi les Hoouara » (Ben Kh., I, p. 175 et 176.)

Nous voyons, dans le même auteur, que les *Bel* descendaient de Calden, fils d'Aurigh; les *Satat* et les *Ouacel*, de Meld, aussi fils d'Aurigh; les *Hragha* et les *Andara*, d'Addas, fils de Zahhik.

(2) B. Khaldoun, t. I, p. 276.

» sons *ou* se rencontrent, l'un d'eux et quelquefois tous les deux » se changent ordinairement en *g*. »

Plus loin, dans l'Est, demeuraient les *Zyges*, fraction sans doute des Zouagha. — Dans l'Ouest, près du mont *Ousaleton*, qui domine la Djeloula actuelle, vivaient les *Uzales*, que M. le baron de Slane a retrouvés dans les *Beni Oucelat* de nos jours.

H. Tauxier.

(*A suivre*).

CHRONIQUE.

On écrit d'Arzew à l'*Écho d'Oran* :

« Les fouilles entreprises au Vieil-Arzew, près Saint-Leu, à peu de distance des points où antérieurement l'on a déjà trouvé des vestiges de constructions romaines, ont fait découvrir de précieuses mosaïques, sur lesquelles la science pourra s'exercer à loisir.

» On a déblayé un vaste corridor de 28 mètres de longueur sur 4 mètres de largeur, orienté N. S. Perpendiculairement à ce corridor et le joignant à l'est, au centre, se trouve une pièce dont les murs sont détruits comme ceux du corridor, mais parfaitement visibles cependant au niveau du sol. Le corridor est dallé en mosaïque commune; la pièce, qui le joint est, au contraire, ornée d'une mosaïque très-remarquable, soit par ses couleurs et le dessin des ornements, soit par les figures que les artistes ont représentées.

» D'autres donneront une description archéologique qui n'est point de notre compétence, mais bien de celle de la *Société Africaine*, dont le savant M. Berbrugger est président.

» Il suffira à nos lecteurs de connaître, pour le moment, que la mosaïque dont il s'agit, qui a 11 mètres de longueur, sur 10 mètres de largeur, permet de distinguer : 1° une tête d'homme et une tête de femme, toutes deux bien dessinées, et que notre correspondant d'Arzew croit être Jupiter et Junon; 2° une figure de femme, ayant le sommet de la tête entouré d'un serpent; sa main droite est posée sur la crinière d'un cheval; la gauche est libre; ses jambes, qui sont écartées et laissent voir entr'elles une tête de femme, sont fusiformes et se terminent par des pattes d'oiseau. Cette figure, qui occupe le centre de la mosaïque, est accompagnée de quelques femmes, et une maison serait au dernier plan.

» L'œuvre entière, au dire de notre correspondant, serait admirable de conception et d'exécution.

» M. Nicolle, inspecteur des bâtiments civils, qui a fait faire ces fouilles et indiqué avec précision l'endroit où elles devaient

être entreprises, a eu la main heureuse, et a été parfaitement secondé par M. Coulaud, entrepreneur.

» En attendant que des mesures soient prises pour compléter les fouilles, il serait important qu'on mît à l'abri de toutes dégradations les objets trouvés, et qu'une personne de la localité fût chargée de leur conservation. On a établi provisoirement une haie d'épines autour des mosaïques.

(*Echo d'Oran*) AD. PERRIER.

— On nous écrit de Mouzaïaville :

M. Nicollet père, qui habite une maison construite sur les ruines de l'ancienne *Tanaramusa* et qui, dans ces derniers temps, avait trouvé un candélabre d'un grand prix, vient de faire une nouvelle découverte qui n'est peut-être pas sans importance : ce sont les morceaux d'une espèce de plaque en terre cuite, d'une extrême finesse. Les morceaux s'ajustent parfaitement, en sorte que l'on a pu reconstituer le tout et examiner l'ensemble et les détails. La plaque a 0m45 de long, sur 0m37 de large, y compris les rebords, qui ont une largeur de 5 à 6 centimètres, et sont élevés de 2 centimètres au-dessus de la partie principale du tableau, qui ressemble exactement à l'un de ces plateaux en tôle, connus sous le nom de *cabarets*. Sur chacun des quatre rebords se trouvent trois figures en relief, parfaitement conservées. D'abord, on serait tenté de croire que ce sont les douze apôtres; mais comme les quatre rebords reproduisent également les trois mêmes figures, cette circonstance donne lieu à la réflexion, et fait rejeter la première supposition. Un enfant, placé au milieu du rebord supérieur, tient à la main un emblême en forme d'Y.

Au milieu du tableau, se tiennent debout, prêts à monter à cheval, deux guerriers, la lance dans une main et les rènes dans l'autre. Entre les deux, se trouve une urne, au-dessus de laquelle on lit cette inscription, que je reproduis textuellement :

ORATIONIBVS SANTORVM PE
RDVCET DOMINVS

On voit que le C de *sanctorum* a été omis et que la première syllabe de *perducet* a été maladroitement coupée en deux parties, placées sur deux lignes différentes.

La traduction naturelle qui se présente à l'esprit est celle-ci :

« *Par les prières des Saints, le Seigneur conduira....* »

Où le Seigneur conduira-t-il? Probablement à la gloire, au

combat, à la victoire. Je soupçonne fort que ces deux guerriers n'étaient rien autre que des Ariens entrant en campagne, contre les orthodoxes. Les hommes compétents donneront, je n'en doute pas, une explication rationelle et plus complète de ce tableau (1).

(*L'Observateur* de Blida)

M'SAD. — M. le docteur Reboud, l'infatigable explorateur des antiquités du cercle de Djelfa, a envoyé récemment au Musée d'Alger diverses épigraphes, recueillies à Msad, où fut jadis un centre militaire romain d'une grande importance, ainsi que le révèlent les nombreuses inscriptions qu'on y découvre. Il est à remarquer qu'elles datent toutes de l'époque des Sévère.

Voici la plus importante, les autres ne consistant qu'en séries de noms propres, simples listes, sans doute, des souscripteurs qui avaient élevé les monuments, *aere conlato :*

PROC
PIIPERTENACIS AVG FILIO ET SEPT.....
PIIPERTENACIS AVG FILIO ET IMP CAES M.....
Q ANICIVS FAVSTVS LEG AVGG PR P.. .....
ET VEXILLATIONEM LEG III.. . PRN EN..... ..
EL v SVL FEP TR IVFEONIPNSA....

La pierre sur laquelle cette inscription se trouve gravée est un calcaire coquillier plein de trous et de fentes, ce qui ajoute à la difficulté de lire des caractères assez frustes, pour la plupart. Le haut manque, ainsi que le côté droit ; sur les autres côtés, la moulure, large de 0 m. 07 c., subsiste. Les dimensions sont : hauteur, 0 m. 35 c.; largeur, 0 m. 72. c. Lettres...

Parmi les dédicaces de l'Afrique romaine, on trouve celle-ci, qui est relative au même personnage et qui, étant complète, aidera à comprendre la nôtre :

PROCOS ET IMP CAES M AVRELIO ANTONINO AVG L. SEPT
IMI SEVERI PII PERTINACIS AVG N FILIO ET FORTIS
PRINC IVVENTVTIS L SEPTIMI SEVERI PII PERTINACIS
AVG IMP N FILIO IMP CAES MAVREL ANTONIN ET IVLIAE
DOMNAE AVGVSTAE MATRI CASTRORVM
Q ANICIVS FAVSTVS LEG AVGG PRO PR C V
COS DESIG EQ LEG III AVG P V

(1) En l'absence du colon Nicolet, ses enfants ont cassé le plat que nous venons de décrire.

Dans les deux épigraphes, il s'agit d'une dédicace, faite par le légat Quintus Anicius Faustus, commandant de la 3e légion, dont le chef lieu était à Lambèse, aux empereurs Caracalla et Géta et à leur mère, Julia Domna. La réunion de ces trois noms place notre dédicace dans l'année 211, au plus tôt, et 212, au plus tard, la première date correspondant à la mort de Septime Sévère, et l'autre, à l'assassinat de Géta.

Il paraît, par cette épigraphe, que le commandement de la 3e légion arrivait, au moins, jusque sous le méridien d'Alger. Il est même probable qu'il s'étendait plus loin encore à l'Ouest.

Il est bien regrettable que, jusqu'ici, l'épigraphie romaine de Msad ne nous ait pas encore présenté le nom antique de cette localité

Le Musée d'Alger doit encore à la libéralité du docteur Reboud, une belle lampe funéraire (*Lucerna*), trouvée auprès de Msila (Hodna), à Bechilga, où sont les ruines de l'antique *Zabi*, dont le nom s'est conservé dans celui de Zab. Cette désignation géographique s'appliquait jadis à une plus grande étendue de terrain ; jusque dans le moyen âge arabe, le Hodna en a fait partie.

La lampe dont il s'agit présente, dans le champ, le chrisme ou monogramme du Christ, c'est-à-dire un X et un P enlacés. La première lettre a la valeur de CH, en grec, et l'autre celle de R, de sorte qu'elles offraient, ensemble, les deux initiales du nom du Christ.

M. le docteur Reboud a communiqué, en même temps, une inscription relevée sur un vase antique, et dont voici la transcription :

OLIT AELIANI
PRI
MA

Les mots *Olit. Aeliani* sont disposés en un cercle, dont le mot *prima* occupe le centre.

CERCLE DE PHILIPPEVILLE. — M. Joseph Roger, conservateur du Musée archéologique de Philippeville, vient d'adresser à la *Société historique Algérienne* l'estampage d'une inscription libyque qu'il a recueillie à Robertville, sur la propriété Godard, et qui a été déposé au Musée confié à ses soins, le 23 août 1862. Cette épigraphe est gravée sur une dalle en grès ferrugineux.

qui mesure 4 m. en longueur et 0 m. 45 c. en largeur, avec une épaisseur de 0 m. 09 c. Nous profiterons de l'envoi prochain du dessin d'ensemble que M. Rogér nous annonce, pour revenir sur cette intéressante communication.

Constantine (*Cirta*). — Le journal l'*Indépendant de Constantine* contient, dans son n° du 21 novembre, un article intéressant, intitulé *Bain Pacatus*. Il est relatif à la découverte, dans cette ville, d'un bain antique, dont la nature et la destination spéciale se trouvent déterminées par l'inscription suivante, qu'on y a recueillie sur une stèle : « Celle-ci, dit l'auteur de l'article, » est un monolithe en calcaire bleu du pays, taillé avec beaucoup » de soin, dont la base et le chapiteau dénotent la belle époque » des Antonins, et est encore aujourd'hui d'une conservation » irréprochable. On y lit, bien que les caractères en aient été » martelés (probablement par les premiers chrétiens, ennemis de » tout ce qui se rattachait aux traditions païennes):

» Caius Arrius Pacatus BALINEUM

» PACATIANUM SIBI MENSIBUS XIV

» (Caïus Arrius Pacatus a fait construire ce bain, auquel il a » donné son nom, dans l'espace de quatorze mois.) »

(L'auteur oublie ici de traduire SIBI, qui indique que Pacatus fit construire ledit bain *pour son usage particulier*. Mais, c'est une simple inadvertance, qui se trouve réparée à la fin de l'article.)

Tebessa (*Theveste*). — M. le chef d'escadron Victor Flogny, commandant supérieur du cercle de Tebessa, nous adresse, à la date du 18 octobre dernier, l'estampage d'une pierre antique qu'il a découverte dans les démolitions de vieilles maisons arabes du chef-lieu de son commandement.

Cette pierre, terminée en haut par un fronton formé de trois demi-cercles dont celui du milieu surmonte de beaucoup les deux latéraux, mesure 1 m. 10 de hauteur sur 0 m. 47 de largeur. Au-dessous du fronton (0 m. 20), est un tableau (0 m. 19), représentant le *chrisme* accompagné de l'*alpha* et de l'*oméga*. Il est à remarquer que *Rho* — dont la forme majuscule, en grec, est celle du P latin — présente un appendice inférieur, sorte d'amorce de la courbe inférieure de R, et constitue ainsi une transition graphique entre les deux signes.

A la partie inférieure, on lit l'inscription suivante, dont les

lettres ont seulement 0 m. 05 en moyenne, tandis que celles du chrisme en ont 0 m. 09.

V S T R I V T
FIDELIS BIXIT
IN PACE AN
NIS XL MAE
NSE V.

« Ustriut Fidelis est mort en paix dans le 5e mois de ses qua- « rante ans. »

Tebessa. — Nous apprenons que des crédits vont être demandés pour la restauration de l'arc de triomphe de Caracalla et la conservation du péristyle du principal temple de cette localité, si riche en monuments romains. On ne peut qu'applaudir à cette bonne pensée.

Il est à désirer que la direction de ces travaux soit confiée à une personne qui ait le sentiment de l'art antique, car il arrive souvent — même dans la métropole — que les restaurations font plus de mal aux édifices restaurés que les destructions du vandalisme.

L'Euphorbe. — Dans ma [illegible]e sur l'Euphorbe, adressée l'an dernier à la Société hist[illegible] algérienne et insérée dans le numéro 27 de la *Re[illegible]ricaine*, je signalais, à propos de la provenance de l'Eup[illegible], une altération probable du texte grec de Dioscorides, et je regrettais de n'avoir pas à ma disposition le passage correspondant d'Ebn Beithar (1), à l'effet d'observer si cette altération se reproduisait pareillement chez lui. Depuis lors, Ebn Beithar m'est tombé entre les mains, et, ces jours derniers, en continuant ma traduction d'Avicenne, je suis arrivé à l'Euphorbe. Je m'empressai de consulter Ebn Beithar, et je crois y avoir trouvé le mot de l'énigme.

Si j'ai trouvé là véritable version, comme je le crois, ce sera une preuve à l'appui de cette assertion, plutôt articulée que

(1) Ebn Beithar publia aussi, à part, la matière médicale de Dioscorides : كتاب الادوية خمس مقالات لديسقوريدس

Voyez Hadji Khalfa, *Éd Fluegel*, v. 37.

démontrée positivement jusqu'alors, à ma connaissance du moins, que, *pour établir définitivement le texte des auteurs grecs, il faut consulter préalablement leurs traductions arabes.* En effet, ces traductions datent de longtemps et les textes originaux devaient alors être plus purs que les nôtres. On pourrait ajouter aussi que les traducteurs du grec en arabe étaient plus compétents que les modernes en matière de grec.

Quant à la traduction arabe de Dioscorides on peut en lire l'histoire dans l'Abdellatif de M de Sacy, et s'assurer qu'elle se présente avec toutes les garanties de fidélité. C'est vraisemblablement de cette traduction, revue depuis en Espagne, qu'Ebn Beithar fit usage. Notre manuscrit d'Ebn Beithar n'est pas moins recommandable. D'une large et magnifique exécution, il date déjà de cinq siècles et fut écrit à Fez.

Avant d'entrer en matière, nous devons avouer que nous n'avons pas sous les yeux le texte même de Dioscorides, mais bien une traduction latine. Nous n'avons pas cru pour cela devoir ajourner notre rectification, et cela pour deux raisons : d'abord il ne s'agit pas ici d'une question de sens, mais purement et simplement d'une expression géographique. Ensuite, nous avons la traduction de l'homme qui a le mieux connu son Dioscorides, qui l'a traduit et commenté, c'est-à-dire de Matthiole.

Comme nous l'avons dit, l'objet en litige est le nom du lieu d'où Dioscorides nous dit que provient l'Euphorbe. Voici comment il s'exprime par l'organe de Matthiole : « In Tmolo juxta « Mauritaniam invenitur. » On la rencontre dans le Tmolus, près de la Mauritanie.

Nous étions assez versé dans la géographie africaine pour n'être pas choqué de ce *Tmolus*. Nous nous refusâmes à lui donner droit de bourgeoisie et nous nous mîmes immédiatement en quête de savoir comment ce terme était représenté par les auteurs qui avaient marché sur les brisées de Dioscorides.

Nous croyons être complet en citant Oribase, Avicène, Sérapion et Ebn Beithar.

Nous avons d'Avicenne le texte imprimé. Malheureusement, ici, comme en cent autres endroits, ce texte est tronqué : le mot que nous cherchons est si imparfaitement reproduit, et cela peut-être en vertu du système graphique des Arabes, que nous ne saurions absolument rien en tirer.

Voici ce qu'on lit dans Avicenne :

تنبت في لونية من ارض مسد او بلاد موروسل

Nous pouvons bien restituer quelques mots et lire :

تنبت فى لوبية من ارض مسدأوبلاد موروسيا

Elle croit dans la Lybie, dans le pays de... (?), ou dans le pays de Maurousie.

Mais il y a toujours ce mot مسد, le seul précisément qui nous intéresse et qui ne peut rien nous apprendre.

Autre fatalité, la traduction latine, celle du moins que nous avons sous la main, est muette. Ici, comme très-souvent ailleurs, elle passe sous silence l'entrée en matière, la description الماهية, presque toujours empruntée de toutes pièces à Dioscorides.

Nous lisons dans la traduction latine de Sérapion : « Nascitur « in Mauritania Cæsariensi et *Tabex.* » C'est pour l'acquit de notre conscience que nous citons Sérapion, c'est-à-dire sa traduction, car jamais traduction n'a plus étrangement défiguré les termes techniques. Cependant, en raison de son ancienneté, cette traduction a eu le triste privilège de léguer sa monstrueuse nomenclature à tous les historiens de la matière médicale qui n'ont pu recourir aux sources.

Oribase, lui, n'a pas traduit Dioscorides, il l'a abrégé. On y lit : « in *Atlante* monte juxta Mauritaniam. » C'est encore dans l'Atlas que Pline place la patrie de l'Euphorbe, mais rien ne prouve qu'il ait ici fait aucun emprunt à Dioscorides.

A défaut d'autre document, nous nous en serions tenu là, et nous aurions pensé qu'il fallait probablement voir l'Atlas dans le mot tronqué d'Avicenne مسد et dans le *Tabex* de Sérapion ou de ses traducteurs.

Après avoir pris connaissance d'Ebn Beithar, nous sommes obligé de repousser l'Atlas. On va, du reste, en juger. Voici ce qu'on lit dans Ebn Beithar, sous le nom de Dioscorides :

تنبت في البلاد التى يقال لها لينوى وفي الناحية البلاد التى يقال لها موروسيا في الموضع الذى يقال له اوطوبولهـــــاس

Passons sur le mot لينوى qu'il faut restituer ليبوى et traduisons : « Elle croît dans le pays appelé Libye et aux confins « du pays appelé Maurusie, dans l'endroit dit *Authobolhas.* »

Arrêtons-nous un instant sur ce dernier mot : *Authobolhas*, et disons d'abord qu'il nous est impossible d'y reconnaître l'Atlas ; que nous ne saurions y voir autre chose que les *Autololes*.

Maintenant, ouvrons une parenthèse à quelques généralités. Comme nous l'apprend Ebn Djoldjal, les traducteurs de Dioscorides rencontrèrent beaucoup de noms de plantes (et autres termes) dont ils n'avaient pas les équivalents en arabe. En attendant qu'on les découvrît, ils se contentèrent de les transcrire du grec en arabe. Cette transcription se fit suivant des règles déterminées, ainsi que nous l'avons exposé dans un mémoire adressé au journal asiatique, intitulé : *Etudes historiques et philologiques sur Ebn Beithar.*

Les mêmes lois qui furent appliquées aux termes de botanique, le furent aux expressions géographiques. L'Occident, alors, était peu connu à l'Orient. Si nous trouvons la Syrie rendue par شام nous trouvons l'Espagne rendue par اشبانيا au lieu de بلاد الاندلس que l'on était en droit d'attendre sous la plume d'Ebn Beithar, natif de Malaga, s'il n'eût pas fait usage de l'ancienne traduction du temps de Motoouakkel. Sous les lettres arabes, les expressions grecques de géographie ressortent donc parfaitement et peuvent être reconstituées. D'autre part, notre manuscrit d'Ebn Beithar étant, sous le rapport de l'exécution, un manuscrit hors ligne, les termes de géographie que l'on y rencontre, doivent être pris en sérieuse considération (1). Nous pensons, en conséquence, que le mot اوطوبولهاس n'est pas autre chose que le nom des Autololes, et qu'il faut le restituer. اوطولولاس Certes, les personnes familières avec l'écriture arabe, ne taxeront pas notre restitution de témérité.

Mais qu'étaient-ce que les Autololes ? Pline nous apprend que c'était la peuplade la plus puissante de la Mauritanie Tingitane. Ils habitaient précisément les contrées où l'on récoltait l'euphorbe. C'est donc ainsi qu'il faudrait lire Dioscorides, en remplaçant le Tmolus par les Autololes : « L'euphorbe se rencontre chez les Autololes, près de la Mauritanie. »

Il nous reste, maintenant, à expliquer pourquoi Dioscorides a dit : près de la Mauritanie, et non pas dans la Mauritanie : le mot *juxta* se retrouvant pareillement chez Oribase.

(1) Il y a bien des défectuosités dans notre manuscrit, mais elles portent sur les points diacritiques plutôt que sur la charpente du mot.

Tout nous autorise à croire que Juba ne fut guère plus avancé dans la Tingitanie que les Romains, après lui, ni que les souverains actuels du Maroc ; il devait avoir dans l'Atlas bien des sujets *in partibus*. Le petit nombre de villes que l'on trouvait dans ces contrées, dit Mannert, étaient toutes situées sur la mer Atlantique. Les Autololes, la peuplade la plus puissante de l'intérieur, devaient être indépendants. Voilà sans doute pourquoi Dioscorides a dit que l'euphorbe se trouvait chez les Autololes, *près* de la Mauritanie, c'est-à-dire, près du royaume ou de la province de Mauritanie.

En attendant le prochain numéro de la revue,

J'ai l'honneur, etc.

L. Leclerc,
Médecin-Major au 3e Spahis.

Constantine, le 16 octobre 1862.

Les Phéniciens en corse. — L'expansion des colonies Phéniciennes sur le littoral méditerranéen, est un des faits ethnographiques les plus intéressants de l'antiquité. Voulez-vous, à ce titre, me permettre de vous entretenir d'un monument qui, bien que découvert en Corse, ne s'en rattache pas moins à un système historique commun à l'Afrique.

Dans le compte-rendu de sa mission archéologique en Corse, M. Prosper Mérimée a particulièrement parlé, et avec raison, d'un monument fort remarquable, dont il n'a pu déterminer le but et l'origine (1); il s'agit de la prétendue *statue* d'Apricciani, trouvée entre Cargese et Sagone. Je ne répéterai point, après M. Merimée, la description de ce curieux morceau d'antiquité, mais j'insisterai, avec lui, sur l'arrangement de la chevelure et de la tête, qui offre un « *caractère asiatique ou africain, plutôt que romain.* » Ce savant a, tout de suite, attribué à la pierre d'Apricciani, une origine antérieure à l'occupation romaine et incline à la regarder, comme la représentation d'une divinité, ou d'un héros Ligure, Libyen, Ibère ou Corse... Cependant, M. Mérimée ajoute prudemment « pour prononcer en dernier ressort sur » son origine, il faut attendre que le hasard fasse découvrir » quelqu'autre monument du même genre..... »

Or, en étudiant la statue d'Apricciani, en restaurant idéalement cette sculpture détériorée par le temps, j'ai été immédiatement

(1) Prosper Mérimée, *Notes d'un voyage en Corse* : p[illegible] pl. V.

frappé, non pas de son analogie, mais de sa complète identité avec les sculptures des sarcophages phéniciens que j'ai eu occasion d'étudier en Syrie, notamment dans la nécropole de Sidon (Saida). La pierre trouvée en Corse présente, non au point de vue de la beauté ornementale, mais, comme type et forme, une entière similitude avec la partie supérieure, ou couvercle des sarcophages de la Phénicienne Sidon. C'est bien cette ampleur du col qui m'a paru, en Orient, un des caractères de ce genre de sculptures et qui se retrouve dans les œuvres égyptiennes inspirées par l'art phénicien; *la forme en gaine*, la grandeur et surtout le peu d'épaisseur (fig. B. 0m20), la courbure inférieure régulièrement arrondie, tous ces caractères, concourent à me faire voir, dans la statue décrite par M. Mérimée, la partie supérieure d'une sépulture phénicienne (1). Peut-être celle d'un des chefs de cette émigration asiatique partie de Phocée (de Lydie) vers le milieu du VIe siècle avant notre ère, et qui, entr'autres colonies, fonda celle de Tharrus, en Sardaigne; ou, ce qui est plus probable, le chef d'une petite migration venue de Sardaigne en Corse.

Les traces nombreuses des religions et des colonies asiatiques signalées en Sardaigne et même dans la partie méridionale de la Corse, ne peuvent que corroborer mon opinion sur l'origine du monument d'Appricciani.

Il est probable, que le sarcophage aura été brisé par la cupidité de quelques-uns de ces barbares de toutes races qui ont successivement touché le sol de la Corse: sans doute, elle fut enfumée ou tout au moins déplacée par les Sarrazins, qui, si longtemps, ravagèrent cette île, et ainsi s'expliquait le nom « d'*Idolo dei mori* » qui lui est donné par les paysans. Jusqu'à présent, on n'a fait aucunes fouilles dans les environs de Cargèse et de Sagone; peut-être, lorsque les travaux agricoles seront activés, les

(1) « Un des motifs de doute qui pouvaient rester sur la nationalité de ces monuments est ainsi levé, et quand on songe que *les sarcophages, à gaine et à tête sculptée*, n'ont été trouvés jusqu'ici qu'en trois endroits, à Sidon, à Byblos, à Aradus, (peut-être à Sour?) *n'est-ce pas la preuve que se sont là des monuments d'un art vraiment phénicien*?.. »
M. Ernest Renan, 3e rapport sur sa mission archéologique en Phénicie.
L'absence d'inscription est encore un des caractères propres aux monuments phéniciens, et, jusqu'à présent, le tombeau du roi Esmounazar, de Sidon, a été une exception.

maquis défrichés, découvrira-t-on une nécropole analogue à celle de Tharrus, ou tout au moins quelques monuments précisant d'une façon plus positive, les anciennes migrations orientales en Corse. En attendant, il m'a paru intéressant de vous signaler l'antiquité d'Appriciani, que l'étude des monuments phéniciens me permet de regarder, en toute certitude, comme un témoignage de la présence de ces hardis navigateurs dans l'île de Corse. On avait souvent découvert en Sardaigne, aux Baléares, en Algérie (1), des spécimens curieux de l'art phénicien; mais jamais, à ma connaissance du moins, des sarcophages rappelant, d'une façon aussi complète, les usages et la tradition artistique de la métropole.

Je serais heureux si ces détails peuvent vous intéresser, car je ne doute pas qu'une exploration plus complète des nombreuses échelles établies par les Phéniciens sur la côte d'Afrique, n'amène un jour la découverte de monuments analogues à celui dont je viens d'avoir l'honneur de vous entretenir.

Veuillez agréer, etc.

Baron H. Aucapitaine,
Sous-lieutenant au 36e.

L'Épigraphe de Corseult. — L'inscription latine conservée dans l'église du bourg de Corseult, l'ancienne *Curiosolitum* (Côtes-du-Nord), qui nous est signalée par notre ami, M. le docteur Leclerc, dans le dernier numéro de la *Revue Africaine* (2), a déjà été l'objet de très-nombreuses observations.

M. Léon Renier lui a consacré deux intéressantes notices, dans ses *Mélanges d'épigraphie* (3): il résulte de ces mémoires que les interprétations données par les épigraphistes étaient peu exactes (4).

(1) A Cherchel surtout, la IOL des phéniciens (voir l'intéressante et érudite dissertation de M. François Lenormand, sur un scarabée phénicien trouvé à Cherchel. Bulletin archéol. de l'Atheneum français, T. II., page 47.

(2) *Revue Africaine*, t. 6e, p. 396, d'après la *France Monumentale*, p. 155, et rectification d'une traduction de M. de Fréminville.

(3) Mélanges d'épigraphie, chap. XII, p. 255, et *Revue Archéologique*, 1849, p. 316. — Même recueil, 1852, p. 102.

(4) Mém. Académ., Inscriptions, t. 1., p. 294.— Muratori, p. 1278, n° 11.— Delahoussaye: Mém. Acad. Celtique, t. 1, p. 246.— Orelli: Rec.

Voici comment le texte doit être lu :

D. M. S.
SILICIA. NA
M GIDDE DO
MO AFRIKA
EXIMIA PIETATE
FILIVM SECVTA
HIC SITA EST
VIXIT. AN. LXV
C. FL. IANVARI
VS. FIL. POSVIT

Les deux premières lignes de cette inscription, ainsi rétablies, n'en ont pas moins donné lieu à des versions diverses : l'un des traducteurs a voulu voir dans MGIDDE un municipe Africain du nom de *Gidde* (1). La forme NAMMOIDE, citée par M. Leclerc, est une erreur, toute involontaire, il est vrai, puisqu'il l'a reproduite d'après la *France monumentale*, mais qu'il est utile de relever. — Le nom de NAMGIDDE est le seul à adopter. Ceci résulte, non-seulement de la lecture de visu, mais encore d'une variante de ce mot, gravée sur une inscription découverte, en 1847, aux environs de Khemissa, et signalée par M. Léon Renier, dans la deuxième dissertation qu'il consacre au monument Curiositanien (2). Ce nouveau document est ainsi conçu :

Diis manibus sacrum NAMGEDDE, *Rogati Chafaris filio, vicsit annos LXXXV* (3).

Il n'y a plus de doute, Namgedde est un nom propre, et, comme le font remarquer MM. Léon Renier et Lewal, c'est évidemment le synonyme de Namgidde. Sans aller, et pour cause, chercher

Insc., n° 527.— Antonin Macé : Rev. arch., VI, p. 227.— Hultman : Miscell. épig., p. 57.— Prosp. Mérimée : Notes d'un voyag. arch. dans l'ouest de la France, p. 221. — Ogée : Dict. géog. et hist. Bretagne, article Corseult.

Il est probable que M. Léon Renier n'a pas connu le texte très-fautif signalé par M. Leclerc.

(1) M. Macé, *Revue archéol.* VI année, p. 227.

(2) Mélanges d'épigraphie, ch. XIII, p. 278.

(3) Elle a été publiée par le commandant Delamare, dans son excursion aux ruines de Khemissa, p. 14 (*Revue archéol.*, 1856), et reproduite par M. le commandant Lewal, dans un de ses travaux sur les inscriptions de Souk-Ahras, *Revue Afric.*, t. II, p. 458, et seulement citée par M. l'abbé Godard, dans le t. I de la *Revue Africaine*, p. 263.

mes exemples dans la langue punique, à laquelle appartient ce mot, je rappellerai combien sont fréquents, en Kabile, les changements d'A en E ou I, et réciproquement.

Plusieurs inscriptions de Souk-Ahras et de Lambèse ont fourni des exemples de noms indigènes analogues, mêlés à des formules latines (2).

M. Ernest Renan a donné la signification des mots Namgidde, que l'illustre professeur d'hébreu traduit par *Bona Fortuna* (3). Ces mots se retrouvent, plus ou moins altérés, de nos jours, dans les dialectes Berbers : ainsi, la forme *nama* est encore usitée dans la Kabilie Orientale et chez les Arabes, comme un nom de femme signifiant *fortunée-comblée*, c'est-à-dire, avec le même sens que, dans les langues hébraïques et puniques, et *Igeddas* est également un nom propre très-répandu chez les Touareg.

Baron Henri AUCAPITAINE.

LA DERNIÈRE RETRAITE DU DERNIER ROI VANDALE. — M. Féraud, de Constantine, nous transmet la lettre suivante, qui lui est adressée par M. Dolly, ancien chef du Bureau Arabe départemental de Bone :

« En lisant, dans le numéro de juillet de la *Revue Africaine*, votre intéressant article sur les mœurs Kabiles, je vois, en note, page 274, que : « c'est bien probablement le pays sauvage » qui s'étend depuis le versant oriental du Babor jusqu'à l'Edough » (*et non l'Edough lui-même*), qui correspond au Mont Pappua, où Gélimer, le dernier roi Vandale, se réfugia momentanément, après la victoire de Bélisaire. »

» Je ne vous ferai point ici de la vaine érudition, en copiant les textes et les commentaires qui s'accordent à circonscrire cet événement entre Hippone et le cap de Fer. Je me bornerai à vous faire part des observations que j'ai recueillies, moi-même, lors de mes fréquentes courses dans l'Edough. Il me paraît difficile de placer Midenos sur un des points du littoral, où toutes les villes nommées dans les itinéraires trouvent assez bien leur place. Je crois encore moins possible d'affecter ce nom,

(2) Commandant Lewal : Inscriptions de Taoura, *Revue Afric.*, t. III, p. 28 et 34.— Cherbonneau : Inscript. funéraires, Ann. soc. arch., Constantine, p. 152, 1858-59.

(3) Hist. générale et système comparé des langues sémitiques, p. 187, et Mélanges épigraph. de M. Renier, p. 280.

comme le pense M. Fournel, au Ksour de l'Oued Ksob, qui est en plaine, entre les deux lacs.

» Lorsque j'étais chef du bureau arabe de Bône, j'ai souvent parcouru l'Edough en tous sens ; et, à part les ruines assez importantes, placées sur le littoral et que signalent les itinéraires, je n'ai jamais rencontré, dans le cœur de l'Edough, que de ces ruines secondaires, qui rappellent des postes isolés sur des mamelons et défendant les défilés : ces ruines sont muettes à la surface. L'absence de grandes ruines, dans cette contrée, s'accorde bien avec les récits, qui disent que : Gélimer habitait des cabanes où l'air était fétide et malsain, et que les Maures n'avaient pour toute nourriture que des grains qu'ils mangeaient sans les broyer. Il faut donc, ce me semble, conclure que Midenos est simplement le nom d'un bourg ou d'une petite fraction de tribu. Tout porte à croire que l'événement est circonscrit aux environs d'Hippone. C'est là que s'arrête Bélisaire, dans sa poursuite; et aucune localité au-delà n'est citée, à l'exception du mont Pappua. Si Gélimer, fuyant, avait dépassé la plaine des Senhadja, il aurait mis au moins cinq jours pour gagner les versants ouest du Babor, il serait sorti des limites de la Numidie, ce qui est contraire aux textes, et, enfin, Bélisaire ne se serait pas arrêté subitement à Hippone, dans sa poursuite.

» A sept kilomètres ouest de Bône, dans le versant Sud et dans les divers contreforts de l'Edough, comme le portent les textes, sur la propriété Bou Daroua, appartenant à Bel Kacem ben Djemil j'ai vu un rocher, surplombant, qui domine l'Oued el-Kantara, et le pont romain, qui conduisait les eaux de la montagne à Hippone.

» L'étroit espace compris entre ce rocher et le pont aqueduc, est appelé, par les Arabes *Melag Gélimini*, ملحق qui s'entend quelques fois, ici, comme confluent de deux rivières, veut dire également : point de réunion, de jonction, de rencontre. Quant au mot *Gélimini*, je puis assurer, après les informations les plus précises, qu'il ne répond à aucune expression kabile de la contrée.

» Je tremble de conclure affimativement; mais, enfin, n'est-il pas permis de supposer qu'une tradition a conservé dans ces deux mots l'indication du lieu, situé au bas de la montagne Pappua, où Gélimer se rencontra avec Cyprien, l'envoyé de Bélisaire, et fit sa soumission ?

» A l'appui de cette supposition, j'ajouterai que très-souvent les Indigènes, en voulant prononcer certains mots français, substituent l'N à l'R et vice versa. Ainsi, disent-ils, *genenar* pour général, *tribunar* pour tribunal, et bien d'autres que vous retrouverez et qui me confirment dans l'opinion que Gélimini est un nom propre de la langue latine, au génitif, passé de cette langue dans les traditions orales du pays.... DOLLY. »

Observations sur la lettre précédente. — Auteur de la note critiquée par M. Dolly, c'est à moi de la défendre :

Voici l'origine du débat. A propos d'un travail de M. Féraud, sur la Kabilie Orientale, je disais dans une note (V. n° 34, de la *Revue Africaine*, t. VI, p. 274) :

« Il est bien probable que c'est ce pays sauvage (celui qui » s'étend du versant oriental du Babor jusqu'à l'Edough), et non » l'Edough, qui correspond au mont *Pappua*, où le dernier roi » des Vandales, Gélimer, se réfugia momentanément après les vic- » toires de Bélisaire. »

A vrai dire, si j'ai hasardé cette remarque en passant, c'était pour provoquer une polémique Je voyais la synonymie du Pappua et de l'Edough généralement acceptée ; et, ne la croyant pas justifiée par l'étude des sources originales, je n'étais pas fâché, en hasardant une assertion qui passerait nécessairement pour téméraire, aux yeux du plus grand nombre, d'amener une lutte pacifique, qui tournât au profit de la science. J'y ai réussi, puisque maintenant le combat est engagé.

Le *casus belli* étant nettement défini, j'entre en matière.

M. Dolly affirme, dès le début, que les textes et les commentaires s'accordent à circonscrire le blocus du mont Pappua entre Hippone et le cap de Fer. Les *textes*? On verra, tout-à-l'heure, que le texte principal est formellement contraire à cette synonymie ; quant aux *commentaires*, ils n'ont de valeur qu'autant qu'ils découlent logiquement de textes exacts et complets, et il s'en faut de beaucoup que ceux que j'ai eu occasion d'examiner aient ce caractère, dans la question en litige.

Ainsi, je vois bien que M. Louis Marcus, auteur d'une histoire des Vandales, identifie, après d'autres écrivains et avant M. Dolly, le mont Pappua à l'Edough ; mais, je ne vois pas plus chez lui que chez ceux que j'ai pu connaître, la moindre preuve acceptable à l'appui de l'assertion dont il s'agit.

Mais, en revanche, je trouve dans Procope des preuves très-fortes contre ladite assertion. Or, Procope, on le sait, était secrétaire de Bélisaire, il l'accompagnait dans sa guerre contre les Vandales. C'est évidemment le meilleur témoignage à invoquer dans la question qui nous occupe ; et je m'étonne que mon

honorable adversaire, qui trouve que tous les textes sont favorables à son opinion, n'ait pas songé à en citer un seul, pas même le principal parmi tous, celui de Procope, dans une circonstance où il pouvait peser d'un si grand poids.

Pour suppléer à son silence, je vais donner maintenant le récit de l'historien byzantin. Ce sera seulement par analyse, quand il ne s'agira que de maintenir le fil de la narration ; mais, je le produirai par extrait textuel toutes les fois qu'il touchera au point en litige. En l'absence de l'original grec, que je n'avais pas sous la main, je me suis servi de la traduction latine de Grotius, dont la réputation de savant helléniste garantit, d'ailleurs, l'exactitude complète.

Procope, après avoir raconté l'accident de Jean l'arménien, blessé mortellement d'un coup de flèche par un maladroit de sa suite, et le répit que cette aventure donna au roi vandale, que Jean serrait de près, s'exprime en ces termes :

« Lorsque Bélisaire, en continuant la poursuite, fut arrivé à » une ville maritime des *Numides*, située à dix journées de mar- » che de Carthage et qu'on appelle Hippo-Regius, il apprit que » Gélimer, ayant gravi le mont Pappua, avait échappé aux trou- » pes romaines. Ce mont est *dans l'extrême Numidie*; il est » très-abrupte et d'un très-difficile accès, à cause des roches » qui l'entourent. Là, habitent des *Maures*, gens barbares, alors » amis de Gélimer et fidèles à sa cause. Dans la partie la plus » reculée de la montagne, il y a une ancienne ville, mais *sans* » *nom*, où Gélimer se remettait de ses maux, avec ses compa- » gnons. L'hiver, déjà venu, ne permettait pas de tenter l'es- » calade de la montagne, et l'incertitude des affaires faisait que » Bélisaire ne pouvait pas rester plus longtemps éloigné de Car- » thage; il laissa donc un corps de soldats d'élite, sous le com- » mandement de Pharas, pour assiéger la montagne. »

Après quelques récits incidents, Procope reprend ainsi la narration du siège de Pappua :

« Mais Pharas, fatigué de ce siège hivernal et n'espérant pas » attirer les Maures au combat, résolut courageusement de tenter » l'escalade du Pappua; suivi de gens bien armés, il s'efforce » de gravir l'escarpement. Mais les Maures ennemis, favorisés » par la nature abrupte des localités, firent aisément éprouver » du dommage aux assaillants. Pharas perdit 110 hommes dans » son attaque ; repoussé avec le reste, il dut se retirer et il ne re- » commença plus une escalade à laquelle s'opposait la nature des » lieux. Il se contenta d'entourer la montagne de postes vigilants, » espérant que la faim amènerait la reddition ; car l'ennemi ne pou- » vait fuir de sa retraite et il n'y laissait rien arriver du dehors. »

Terminons ces citations par une description de la peuplade chez laquelle Gélimer avait trouvé un asile :

« Ces Maures passent leur vie, été comme hiver, dans d'étroits » gourbis, d'où ne les chassent ni l'accumulation des neiges, ni » les ardeurs du soleil, ni les autres inconvénients naturels du » lieu. Ils couchent sur le sol, s'estimant heureux s'ils peuvent » y étendre une peau. Ils n'ont pas l'habitude de changer de » vêtements suivant les saisons ; un grossier surtout, une tunique » à longs poils, forment leur garderobe à perpétuité. Ils ne » consomment ni pain ni vin, ni aucun des aliments de l'homme. » A l'exemple des autres animaux, ils se nourrissent de blé, de » petit épeautre, d'orge non cuit, non réduit en farine ou en » polenta, mais tels que la nature les produit. »

En somme, le pays est si pauvre et les habitants si rudes, que Pharas, dans une lettre à Gélimer, peut hasarder cette comparaison : *at quis non malit inter Romanos egestatem cum servitute pati quam Pappuae et Mauris vel imperare*.

Après bien des souffrances et des humiliations, Gélimer finit par comprendre qu'en effet, il vaut mieux vivre pauvre et en servitude chez les Romains, que de commander au Mont Pappua et aux Maures qui l'habitent, et il se décide à se remettre entre les mains de l'envoyé de Bélisaire.

Maintenant que les textes ont passé sous les yeux du lecteur, nous avons des bases solides pour établir un commentaire.

On a vu que la retraite de Gélimer était dans la partie extrême de la Numidie, par rapport à ses ennemis, qui venaient de l'Est. C'était donc auprès de la frontière occidentale. Or, comment appliquer cette désignation si positive au Mont Edough, qui est à plus de quarante lieues de cette même frontière ?

Si l'on prenait, même, dans un sens rigoureux le nom de *Maures* que Procope donne aux indigènes chez lesquels Gélimer s'est refugié, ceux-ci auraient appartenu à la Mauritanie, non à la Numidie ; et il faudrait, dès-lors, chercher leur pays au-delà de l'Ampsaga (oued el-Kebir), mais tout près de ce fleuve limite.

D'un autre côté, si l'on réfléchit que l'Edough est aux portes d'Hippone, cette ancienne ville royale (Regius), demeurée une cité importante, on comprendra difficilement que des indigènes aient pu persister à l'état de véritables sauvages, à deux pas d'un aussi grand centre d'influence romaine.

L'argument que M. Dolly emprunte à la halte de Bélisaire à Hippone, pour en conclure que le Mont Pappua devait être tout près de là, n'a pas la valeur qu'il lui attribue ; et Procope donne à cette halte son véritable sens, lorsqu'il dit que le général ne voulut pas engager ses troupes en hiver, dans un pays de montagnes, ni laisser loin derrière lui Carthage, où planait encore quelque incertitude sur les affaires de la conquête. Car, si le Pappua eût été le Mont Edough, le général Byzantin pouvait très bien pousser sa pointe, ayant si peu de distance à parcourir ; mais dans, l'hypo-

thèse que j'adopte, on conçoit très-bien qu'il n'ait pas voulu se lancer vers la frontière occidentale, qui était encore fort éloignée d'Hippone.

Mais, M. Dolly qui, à propos de cette discussion, donne d'intéressants détails archéologiques inédits sur l'Edough, dit avoir trouvé dans cette montagne un *ml'ag Djelimini*, nom qui semble s'appliquer au confluent de deux rivières : est-ce une raison d'en conclure que là, devait être la retraite de Gélimer ? Ces sortes d'analogies de sons dans les mots ne signifient quelque chose, que s'il y a un commencement de preuve d'autre part. Si donc les habitants de l'endroit déclarent ne pas connaître le sens de cette désignation hydrographique, genre d'ignorance dont les indigènes donnent d'ailleurs tant de preuves, j'aime mieux répéter, après eux, *je ne sais pas*, que d'accepter ce génitif latin arrivant à la suite d'un mot arabe, en pays berber.

On aura remarqué, que M. Dolly admet le nom de *Medenos* pour la bourgade où Gélimer s'est réfugié, et dont Procope déclare qu'elle n'a pas de nom. Au fond, les deux opinions ne se contredisent qu'en apparence, car *Medenos* rappelle le *Medina* (ville) des arabes, que les kabiles ont berbérisé sous la forme de *Tamedint*. Or, une cité qui s'appellerait ville tout court, pourrait bien être considérée comme n'ayant pas de nom (1).

En somme, le but que j'exposais, au commencement de cet article se trouve atteint, puisque voici la lutte engagée sur la question de synonymie du Mont Pappua. J'espère que de nouveaux athlètes se mêleront au combat, et que la lumière se fera enfin pleinement sur ce point de géographie comparée. C'est cet espoir, je le répète, bien plus que le désir de défendre mon opinion, contre les attaques courtoises de M. Dolly qui m'a mis la plume à la main.

A. Berbrugger.

Pour tous les articles non signés

Le Président,

A. Berbrugger.

---

(1) Beaucoup de noms arabes, ou ayant la forme arabe, figurent dans la nomenclature géographique de ce pays, même avant l'invasion arabe ; ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans des détails sur cette particularité, d'ailleurs assez connue de tous ceux qui s'occupent d'histoire africaine.

Alger. — Typographie Bastide.

TABLE DES MATIÈRES

DU SIXIÈME VOLUME

DE

LA REVUE AFRICAINE.

ARTICLES DE FONDS.

De Chancel. — L'Isthme de Suez 1
Brosselard. — Les Inscriptions arabes de Tlemcen. 11, 161
Salvador. — La Musique arabe 33, 106, 195, 284, 349, 416
Baron Aucapitaine. — Notice sur Bouçada. 46
Berbrugger. — Envoi d'antiquités de la Kabilie. 62
Id. — Une énigme lapidaire 81
Gorguos. — Une ambassade marocaine en Espagne 93
Berbrugger. — La canne à sucre et les Chérifs du Maroc. 116
Féraud. — Zebouchi et Osman Bey. 120
Berbrugger. — Alger à l'époque du Consulat. 128
Bache. — Notice sur les Dignités romaines en Afrique. 135, 241, 321, 401
Berbrugger. — Le Génie du mont Dira. 142, 159
Berbrugger et Bresnier. — Première proclamation française aux Algériens. 147
Cherbonneau. — Aïn el-Bey (Saddaritara.) 173
Devoulx. — Edifices religieux d'Alger. 203, 370
Vayssettes. — Derniers Beys de Constantine 206, 383
Berbrugger — Missua Civitas 214
Id — Origines de la Société historique algérienne . . . 218
Alph. Rousseau. — Bibliothèque publique de Tunis. 222
Arnaud. — Exploration du Djebel Bou Kahil. 253
Féraud. — Mœurs et Coutumes kabiles 273, 429
Berbrugger. — Le Fal. 298
Id. — Harout et Marout. 305
Id. — Un Consul à Alger au XVIIIe siècle 322
Tauxier. — Traditions sur les origines du peuple Berber. . . 353, 441
Guin. — Les Nezlioua. 424

CHRONIQUE

Séance générale du 17 janvier 1862 (Rapport et Elections) 68
Baron de Montigny. — Don d'une tête de Bacchante en marbre (Ténès). 71
Rectifications à propos d'une inscription d'El-Hadjeb, près de Mouzaïaville. 72
Chasseriau. — Don d'un moyen bronze de Cléopâtre Séléné (Alger). 72
Dr Reboud. — Annonce de l'envoi d'un travail sur le Bou Kahil et d'inscriptions de Msad 72, 158
E. Guès. — Envoi de médailles trouvées à Aumale. 73
Lt.-Col. Hanoteau. — Note sur quelques découvertes archéologiques (Fort-Napoléon). 73
M. Féraud. — Envoi d'un travail sur Osman Bey . . . . . —
Guin. — Note sur une ruine des Guechtoula 74
Col. de Neveu. — Rectification d'une inscription de Tigzirt. . . . 75
Lt.-Col. Seroka. — Annonce de son histoire des Ziban. . . . . —
A. Gaspary. — Envoi d'une statuette en marbre trouvée à Carthage. . . . . —
A Rousseau. — Note sur une médaille en or trouvée à Djouggar (Tunisie). 75
Société archeologique de Constantine. — Annuaire de 1860-1861. . 78
Général Yusuf. — Envoi d'antiquités de la Kabilie. 80
E. Colonieu. — Sur une inscription trouvée à Géryville. 157
E. Guès. — Envoi de médailles trouvées près de la R'orfa des Oulad Selama. 159
A. Gaspary. — Envoi d'un dessin d'une Diane d'Ephèse (Carthage) 159
Gouerbe. — Chronologie chimique. 160
Berbrugger. — Notes sur des sépultures romaines découvertes au jardin Marengo 311
Fremilly et Berbrugger. — Lettres sur une inscription découverte à Stora. 315
Cherbonneau. — *Post Scriptum* aux lettres précédentes. 319
Berbrugger. — Son Voyage à Gibraltar, Tanger, etc. 393
De Lhotellerie. — Lettre sur l'ère mauritanienne. 394
Tauxier. — Annonce de l'envoi d'un travail sur les Kabiles (V. p. 353 et 441). 394
Sicard. — Annonce des recherches sur Gabès (Tunisie), etc. . . 396
Dr Leclerc. — Rectification épigraphique 397, 473
Louis Piesse. — Sur un sarcophage de Constantine. 397
Berbrugger. — Le palais de Moustafa-Pacha devenu monument historique. 398

Berbrugger. — Une antiquité rare ! 400
Ad. Perrier. — Mosaïque découverte au Vieil-Arzeu. 462
Observateur, de Blida. — Découverte d'un vase à personnages et à épigraphe (Mouzaïaville) 463
Berbrugger. — Sur les inscriptions de Msad envoyées par le Dr Reboud. 464
J. Roger. — Envoi d'une inscription libyque trouvée à Robertville 465
Antiquités de Constantine. — Inscription d'un bain romain. 466
Ct Victor Flogny. — Envoi d'une inscription de Tebessa. 467
Restauration prochaine de l'arc de triomphe de Caracalla à Tebessa. . . . . —
Dr Leclerc. — L'Euphorbe. . . . . —
Bon Aucapitaine. — Les Phéniciens en Corse 471
Id. — Épigraphe de Corseult. 473
Dolly et Berbrugger. — Dernière retraite du dernier roi vandale. 475

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

Achevé d'imprimer sur les presses
de l'OFFICE DES PUBLICATIONS
UNIVERSITAIRES
1, Place Centrale de Ben Aknoun (Alger)

Edition n° 2045 —— 06 —— 85